Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY (2027-2042)

Rapport environnemental

cereg
ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Février 2026

LE PROJET

Client	***Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy***
Projet	**Evaluation environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (2027-2042)**
Intitulé du rapport	**Rapport environnemental**

LES AUTEURS

CEREG Ingénierie SARL

399, rue Georges Seguy • 34080 MONTPELLIER
Tél : 04.67.41.69.80 • montpellier@cereg.com
SIRET 492 706 338 00034 – RC Montpellier 492 706 338

www.cereg.com

Réf. Cereg - 2024-CI-000841

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Juillet 2025	Florian CHEVREAU	Maëlle RENOULLIN	Version initiale
V2	Octobre 2025	Florian CHEVREAU	Maëlle RENOULLIN	Prise en compte des remarques formulées par le PNRCQ et rédaction/finalisation des parties A, B, C, D, E, F
V3	Novembre 2025	Florian CHEVREAU	Maëlle RENOULLIN	Finalisation pour dépôt à l'Autorité Environnementale
V4	Février 2026	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Modification pour prendre en compte l'avis de l'Autorité environnementale

Certification

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 3
LISTE DES TABLEAUX 8
LISTE DES FIGURES 12
LISTE DES PLANCHES 13
PREAMBULE 14
A. RESUME NON TECHNIQUE 17
B. LA CHARTE REVISEE ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION 18
B. I. OBJECTIFS DE LA CHARTE REVISEE ET CONTENU 19
B. I. 1. Objectifs et missions des Parcs Naturels Régionaux 19
B. I. 1. 1. Objectifs des Parcs Naturels Régionaux 19
B. I. 1. 2. Missions des Parcs Naturels Régionaux 19
B. I. 2. Objectifs, contenu et portée juridique de la Charte des Parcs Naturels Régionaux 19
B. I. 2. 1. Objectifs de la Charte des Parcs Naturels Régionaux 19
B. I. 2. 2. Contenu de la Charte des Parcs Naturels Régionaux 20
B. I. 2. 3. Portée juridique de la Charte des Parcs Naturels Régionaux 21
B. I. 2. 4. Leviers de la Charte des Parcs Naturels Régionaux 21
B. I. 2. 5. Le rôle spécifique du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc 22
B. I. 3. Objectifs spécifiques du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 22
B. I. 4. Contenu détaillé du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 25
B. I. 4. 1. Structuration générale des documents du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 25
B. I. 4. 2. Orientations et mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 25
B. II. ARTICULATION DE LA CHARTE REVISEE AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION 31
B. II. 1. Les plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte révisée 31
B. II. 1. 1. Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB) 31
B. II. 1. 2. Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalités des territoires (SRADDET) – Occitanie 34
B. II. 2. Les plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte révisée s'impose 52
B. II. 2. 1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) 52
B. II. 2. 2. Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) 58
B. II. 2. 3. Plans Locaux d'Urbanisme et documents d'urbanisme 59
B. II. 3. Articulation avec les autres plans et programmes 62
B. II. 3. 1. Stratégie Nationale pour la biodiversité 62
B. II. 3. 2. Stratégie nationale pour les aires protégées 2021-2030 66

B. II. 3. 3. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027 66
B. II. 3. 4. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Célé 76
B. II. 3. 5. Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Adour-Garonne 77
B. II. 3. 6. Programme Régional de la Forêt et du Bois (PFRB) 79
B. II. 3. 7. Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) 79
B. II. 3. 8. Charte Forestière de Territoire 80
B. II. 3. 9. Schéma Régional Biomasse (SRB) 80
B. II. 3. 10. Schéma Régional des Carrières (SRC) 81
B. II. 3. 11. Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) 81
B. II. 3. 12. Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) 82
B. II. 3. 13. Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) d'Occitanie 82
B. II. 3. 14. Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) 82
B. II. 3. 15. Plan National Ecophyto II+ 83
B. II. 3. 16. Charte des Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) 83
B. II. 3. 17. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) 85
B. II. 3. 18. Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) 85
B. II. 3. 19. Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 86

C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION 87

C. I. METHODE 88
C. II. AIRE D'ETUDE 88
C. III. PRESENTATION GENERALE DE L'AIRE D'ETUDE 90
C. III. 1. Contexte administratif 90
C. III. 2. Contexte physique 92
C. III. 2. 1. Climat 92
C. III. 2. 2. Topographie et géologie 93
C. III. 2. 3. Hydrogéologie et hydrologie et dynamique sédimentaire 97
C. III. 3. Contexte socio-économique 102
C. III. 3. 1. Population 102
C. III. 3. 2. Logement et services 104
C. III. 3. 3. Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire 108
C. III. 3. 4. Economie et emplois 112
C. IV. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PAR THEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE ET TENDANCES D'EVOLUTION SANS MISE EN ŒUVRE DE LA REVISION DE LA CHARTE 117
C. IV. 1. Milieu physique 117
C. IV. 1. 1. Ressources en eau 117
C. IV. 1. 2. Sol et sous-sol 122
C. IV. 2. Patrimoine culturel et paysager 126
C. IV. 2. 1. Patrimoine culturel et architectural 126
C. IV. 2. 2. Patrimoine paysager 131
C. IV. 3. Environnement naturel et biodiversité 135

C. IV. 3. 1. Biodiversité 135
C. IV. 3. 1. 1. Zonages environnementaux 135
C. IV. 3. 1. 2. Continuités écologiques 141
C. IV. 3. 1. 3. Faune, flore et milieux naturels 142
C. IV. 3. 1. 4. Milieux aquatiques et zones humides 144
C. IV. 3. 1. 5. Synthèse 147
C. IV. 3. 2. Patrimoine forestier et sylviculture 149
C. IV. 4. Risques et nuisances 155
C. IV. 4. 1. Risques naturels 155
C. IV. 4. 2. Risques technologiques 157
C. IV. 4. 3. Ambiance sonore 159
C. IV. 4. 4. Pollution lumineuse 160
C. IV. 4. 5. Qualité de l'air 164
C. IV. 5. Environnement humain, cadre de vie, santé humaine 166
C. IV. 5. 1. Agriculture 166
C. IV. 5. 2. Mobilité 171
C. IV. 6. Energie et climat 174
C. IV. 6. 1. Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre 174
C. IV. 6. 2. Vulnérabilité au changement climatique 178
C. V. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, SCENARIO TENDANCIEL ET PRINCIPAUX ENJEUX 182
D. SOLUTION DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET MOTIFS RETENUS 194
D. I. HISTORIQUE ET MODALITE D'ELABORATION DE LA CHARTE REVISEE DU PNR DES CAUSSES DU QUERCY 195
D. I. 1. Une deuxième révision de la Charte du PNR des Causses du Quercy 195
D. I. 2. Extension du périmètre du PNR des Causses du Quercy 196
D. I. 3. Une co-construction des Causses du Quercy de 2040 197
D. II. EXPOSE DES MOTIFS CONDUISANT AU PROJET DE CHARTE REVISEE ET DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES 200
D. II. 1. Prise en compte de l'évaluation de la Charte 2012-2027 200
D. II. 2. L'outil PNR : un outil pertinent à prolonger 208
D. II. 3. La réponse aux enjeux du territoire 211
D. II. 4. Prise en compte du changement climatique 212
D. II. 5. Mesures phares 213
D. II. 6. Prise en compte de la note d'enjeux 214
E. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT 219
E. I. METHODE 220
E. II. SYNTHESE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES 221
E. II. 1. Synthèse générale des effets probables 221
E. II. 1. 1. Matrice de synthèse générale 221
E. II. 1. 2. Quantification des effets probables par thématique environnementale 221
E. II. 1. 3. Des effets globalement très positifs sur l'environnement 226

E. II. 1. 4. Des effets potentiellement négatifs 227
E. II. 1. 5. Des effets négatifs indirects 229
E. II. 1. 6. Effets cumulés 229
E. II. 1. 7. Effets à court, moyen ou long terme 229
E. II. 1. 8. Effets temporaires ou permanents 229
E. II. 2. Synthèse des effets notables probables par thématique environnementale 230
E. II. 2. 1. Effet probable sur le contexte socio-économique 230
E. II. 2. 1. 1. Population 230
E. II. 2. 1. 2. Logement et services 232
E. II. 2. 1. 3. Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire 234
E. II. 2. 1. 4. Economie et emplois 236
E. II. 2. 2. Effet probable sur le milieu physique 239
E. II. 2. 2. 1. Ressources en eau 239
E. II. 2. 2. 2. Sol et sous-sol 241
E. II. 2. 3. Effet probable sur le patrimoine culturel et paysager 243
E. II. 2. 3. 1. Patrimoine culturel et architectural 243
E. II. 2. 3. 2. Patrimoine paysager 245
E. II. 2. 4. Effet probable sur l'environnement naturel et biodiversité 247
E. II. 2. 4. 1. Biodiversité 247
E. II. 2. 4. 2. Patrimoine forestier et sylviculture 250
E. II. 2. 5. Risques et nuisances 252
E. II. 2. 5. 1. Risques naturels 252
E. II. 2. 5. 2. Risques technologiques 253
E. II. 2. 5. 3. Ambiance sonore 254
E. II. 2. 5. 4. Pollution lumineuse 255
E. II. 2. 5. 5. Qualité de l'air 256
E. II. 2. 6. Effet probable sur l'environnement humain, cadre de vie, santé humaine 257
E. II. 2. 6. 1. Agriculture 257
E. II. 2. 6. 2. Mobilité 259
E. II. 2. 7. Effet probable sur l'énergie et climat 260
E. II. 2. 7. 1. Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre 260
E. II. 2. 7. 2. Vulnérabilité au changement climatique 263
E. II. 3. Evaluation des incidences Natura 2000 265
F. MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 277
F. I. MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES 278
F. II. POINTS DE VIGILANCE 281
F. II. 1. Point de vigilance d'ordre général 281
F. II. 2. Point de vigilance sur certaines mesures 281
G. DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ENVISAGE 282

G. I. OBJECTIFS 283
G. II. INDICATEURS RETENUS 284
H. METHODES UTILISEES 290
H. I. DEROULEMENT DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 291
H. II. SYNTHESE DES METHODES UTILISEES 291
H. III. LIMITES DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DIFFICULTES RENCONTREES 293
H. IV. BIBLIOGRAPHIE 293
I. ANNEXES 294
LISTE DES ANNEXES 295

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Orientations, mesures et cadre d'action du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 26

Tableau 2 : Articulation entre les enjeux des ONTVB et le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 32

Tableau 3 : Articulation entre les lignes directrices de la TVB et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 32

Tableau 4 : Objectifs de réduction des consommations (Source : PCTE PNRCQ) 34

Tableau 5 : Comparaison de la trajectoire TEPOS du PNRCQ et la trajectoire REPOS de la Région Occitanie 35

Tableau 6 : Articulation entre les règles du SDRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 36

Tableau 7 : Articulation entre les objectifs du SDRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte du PNR des Causses du Quercy 44

Tableau 8 : Articulation entre les objectifs des PADD ou des PAS des différents SCoT du territoire approuvés et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 52

Tableau 9 : Cadres d'action pertinents de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy à retranscrire dans les documents d'urbanisme 59

Tableau 10 : Objectifs de Qualité Paysagère de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 60

Tableau 11 : Articulation entre la SRB Occitanie et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 62

Tableau 12 : Articulation entre le SDAGE Adour-Garonne et le projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042) .. 67

Tableau 13 : Articulation entre le PAGD du SAGE Célé et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy 76

Tableau 14 : Articulation entre le PGRI Adour-Garonne 2022-2027 et le projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042) 78

Tableau 15 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la population (Source : Diagnostic territorial, 2025) 103

Tableau 16 : Evolution probable de la population en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 103

Tableau 17 : Densité d'équipements par gamme pour 1 000 habitants (Source : Diagnostic territorial, 2025) 104

Tableau 18 : Pourcentage d'accessibilité à la population selon la gamme d'équipement et le temps de parcours (Source : Diagnostic territorial, 2025) 104

Tableau 19 : Pourcentage d'accessibilité à la population aux équipements de santé supérieurs et à un médecin selon le temps de parcours (Source : Diagnostic territorial, 2025) 105

Tableau 20 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le logement et les services (Source : Diagnostic territorial, 2025) 106

Tableau 21 : Evolution probable du logement et des services en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 107

Tableau 22 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'occupation des sols, l'urbanisme et l'aménagement du territoire (Source : Diagnostic territorial, 2025) 109

Tableau 23 : Evolution probable de l'occupation des sols, l'urbanisme et l'aménagement du territoire en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 109

Tableau 24 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'économie et l'emploi (Source : Diagnostic territorial, 2025) 114

Tableau 25 : Evolution probable de l'économie et l'emploi en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 115

Tableau 26 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la ressource eau (Source : Diagnostic territorial, 2025) 119

Tableau 27 : Evolution probable de la ressource eau en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 119

Tableau 28 : Synthèse des états des masses d'eau souterraine du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) 120

Tableau 29 : Synthèse des objectifs des masses d'eau souterraine du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) 120

Tableau 30 : Synthèse des pressions significatives exercées sur les masses d'eau souterraine du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) 120

Tableau 31 : Synthèse des états des masses d'eau superficielle du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) 120

Tableau 32 : Synthèse des objectifs des masses d'eau superficielle du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) 121

Tableau 33 : Synthèse des pressions significatives exercées sur les masses d'eau superficielle cours d'eau du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne) 121

Tableau 34 : Nombres de géosites selon leur valeur sur le territoire du Géoparc mondial de l'UNESCO (Source : Diagnostic territorial) 123

Tableau 35 : Importance des géosites du Quercy dans le Lot et l'ex-région Midi-Pyrénées (Source : Diagnostic territorial) 123

Tableau 36 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le sol et le sous-sol (Source : Diagnostic territorial, 2025) 124

Tableau 37 : Evolution probable du sol et du sous-sol en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 124

Tableau 38 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine culturel et architectural (Source : Diagnostic territorial, 2025) 127

Tableau 39 : Evolution probable du patrimoine culturel et architectural en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 127

Tableau 40 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine paysager (Source : Diagnostic territorial, 2025) 132

Tableau 41 : Evolution probable du patrimoine paysager en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 133

Tableau 42 : Etendu des données faune flore à Cadre d'action du PNRCQ (Source : Diagnostic territorial, 2025) 142

Tableau 43 : Synthèse des ouvrages du périmètre d'étude prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique (Source : DREAL Occitanie - https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-restauration-de-la-continuite-a25270.html) 145

Tableau 44 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la biodiversité (Source : Diagnostic territorial, 2025) 147

Tableau 45 : Evolution probable de la biodiversité en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 148

Tableau 46 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine forestier (Source : Diagnostic territorial, 2025) 152

Tableau 47 : Evolution probable du patrimoine forestier en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 152

Tableau 48 : Exposition actuelle et futurs du territoire aux différents aléas (Source : Diagnostic territorial, 2025) 156

Tableau 49 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les risques naturels (Source : Diagnostic territorial, 2025) 157

Tableau 50 : Evolution probable des risques naturels en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 157

Tableau 51 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les risques technologiques (Source : Diagnostic territorial, 2025) 158

Tableau 52 : Evolution probable des risques technologiques en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 158

Tableau 53 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'ambiance sonore (Source : Diagnostic territorial, 2025) 159

Tableau 54 : Evolution probable de l'ambiance sonore en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 159

Tableau 55 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la pollution lumineuse (Source : Diagnostic territorial, 2025) 162

Tableau 56 : Evolution probable de la pollution lumineuse en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 162

Tableau 57 : Concentration en polluant dans l'air mesuré autour du territoire (Source : Diagnostic territorial, 2025) 164

Tableau 58 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la qualité de l'air (Source : Diagnostic territorial, 2025) 165

Tableau 59 : Evolution probable de la qualité de l'air en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 165

Tableau 60 : OTEX majoritaire par PRA et % de l'OTEX dans la PRA en 2020 (Source : Diagnostic territorial, 2025) 167

Tableau 61 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'agriculture (Source : Diagnostic territorial, 2025) 169

Tableau 62 : Evolution probable de l'agriculture en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) . 169

Tableau 63 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la mobilité (Source : Diagnostic territorial, 2025) 172

Tableau 64 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la mobilité (Source : Diagnostic territorial, 2025) 173

Tableau 65 : Evolution probable de la mobilité en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) ... 173

Tableau 66 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les ressources énergétiques (Source : Diagnostic territorial, 2025) 176

Tableau 67 : Evolution probable des ressources énergétiques en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025) 176

Tableau 68 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le changement climatique 180

Tableau 69 : Evolution probable du changement climatique en l'absence de révision de la Charte 180

Tableau 70 : Synthèse de l'état initial de l'environnement et scénario tendanciel en l'absence de révision de la Charte 182

Tableau 71 : Principaux enjeux identifiés en lien avec l'objet de la Charte révisée 189

Tableau 74 : Evolution probable des enjeux en l'absence de révision de Charte 192

Tableau 72 : Comparaison entre la Charte actuelle et la Charte révisée du PNRCQ 195

Tableau 73 : Synthèse du bilan évaluatif de la Charte 2012-2027 200

Tableau 74 : Comparaison des différents scénarios vis à vis des enjeux du territoire 208

Tableau 75 : Mesures phares de la Charte révisée PNRCQ 214

Tableau 76 : Prise en compte de la note d'enjeux des services de l'Etat 214

Tableau 77 : Quantification des effets des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'environnement 221

Tableau 78 : Matrice de synthèse générale des effets des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'environnement 222

Tableau 79 : Cadre d'action du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy pouvant avoir un effet négatif sur l'une des thématiques environnementales 227

Tableau 80 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la population 230

Tableau 81 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le logement et les services 232

Tableau 82 : Zoom sur la disposition 1.4.1.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant un effet négatif indirect sur le logement et les services 234

Tableau 83 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'occupation des sols, l'urbanisme et l'aménagement du territoire 234

Tableau 84 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'économie et les emplois 236

Tableau 85 : Zoom sur les cadres d'action 1.3.1.3 et 1.4.1.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur l'économie et les emplois 238

Tableau 86 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la ressource en eau 239

Tableau 87 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur la ressource en eau 240

Tableau 88 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le sol et sous-sol 241

Tableau 89 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur le sol et sous-sol 242

Tableau 90 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le patrimoine culturel et architectural 243

Tableau 91 : Zoom sur les cadres d'action 2.3.1.1 et 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur le patrimoine culturel et architectural 244

Tableau 92 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le patrimoine paysager 245

Tableau 93 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur le patrimoine paysager 246

Tableau 94 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la biodiversité 247

Tableau 95 : Zoom sur les cadres d'action 2.3.1.1 et 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur la biodiversité 249

Tableau 96 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le patrimoine forestier et la sylviculture 250

Tableau 97 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur le patrimoine forestier et la sylviculture 251

Tableau 98 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur les risques naturels 252

Tableau 99 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'ambiance sonore 254

Tableau 100 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la pollution lumineuse 255

Tableau 101 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la qualité de l'air 256

Tableau 102 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'agriculture 257

Tableau 103 : Zoom sur les cadres d'action 1.2.2.1 et 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur l'agriculture 258

Tableau 104 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la mobilité 259

Tableau 105 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur les énergies et les émissions de GES 260

Tableau 106 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la vulnérabilité au changement climatique 263

Tableau 107 : Liste des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Causses du Quercy (Source : INPN) 265

Tableau 108 : Habitats naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Causses du Quercy (Source : INPN) 266

Tableau 109 : Espèces animales et végétales hors oiseaux d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Causses du Quercy (Source : INPN) 268

Tableau 1 : Listes des espèces d'oiseaux présents dans les sites Natura 2000 désignés au titre de la directive habitats 270

Tableau 110 : Mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy contribuant directement à la préservation d'espèces et d'habitats justifiant la désignation des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Causses du Quercy 272

Tableau 111 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les sites Natura 2000 interceptées par le PNR des Causses du Quercy et impact des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur ces facteurs (Source : INPN) 273

Tableau 112 : Mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy concourant à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 des sites interceptés par le PNR des Causses du Quercy 276

Tableau 113 : Site Natura 2000 du territoire animés par le PNR des Causses du Quercy 276

Tableau 114 : Rappel des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur l'une des thématiques environnementales 279

Tableau 115 : Etat des masses d'eau superficielle et souterraine du territoire du PNRCQ et objectifs à atteindre (Source : SDAGE Adour Garonne 2022-2027) 286

Tableau 116 : Synthèse des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy 2027-2042 291

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Diagramme ombrothermique à la station météorologique de Gourdon (n° 46127001) entre 1991 et 2020 (Source : Météo France) 92

Figure 2 : Températures moyennes annuelles : écart à la référence 1961-1990, station Gourdon (Source : Diagnostic territorial, d'après Météo France) 93

Figure 3 : Localisation géologique des Causses du Quercy et coupe géologique (Source : Diagnostic territorial, 2025) 94

Figure 4 : Schéma de fonctionnement d'un karst (Source : Diagnostic territorial, 2025) 98

Figure 5 : Formes géologiques et hydrogéologiques présentes sur les Causses du Quercy (Source : Diagnostic territorial, 2025) 99

Figure 6 : Pyramide des âges, périmètre d'étude (Source : Diagnostic territorial, 2025) 102

Figure 7 : Statut d'occupation des résidences principales (Source : Diagnostic territorial, 2025) 106

Figure 8 : Emploi par secteur d'activité (Source : Diagnostic territorial, 2025) 112

Figure 9 : Extinctions partielle (bleu clair) ou totale (bleu foncé) déclarée par les communes en cœur de nuit (2010 à gauche, 2018 à droite) (Source : Diagnostic territorial, 2025) 160

Figure 10 : Pollution lumineuse après 1h (Source : Diagnostic territorial, 2025) 161

Figure 11 : Evolution de la qualité de l'air par polluant sur l'année 2022 à la station de Labastide-Murat (Source : Diagnostic territorial, 2025) 164

Figure 12 : Production et consommation alimentaire sur le territoire du PNRCQ (territoire actuel) (Source : CRATer 2024) 168

Figure 13 : Infrastructures de transport sur le périmètre d'étude (Source : Diagnostic territorial, 2025) 172

Figure 14 : Température moyenne annuelle en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005. Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5, et 8.5 (Source : Diagnostic territorial, 2025) 178

Figure 15 : Vue d'ensemble du dispositif de concertation (Sources : projet de Charte) 197

Figure 16 : Etapes de la révision de la Charte du PNRCQ (Sources : projet de Charte) 199

LISTE DES PLANCHES

Planche n°01 : Périmètre d'étude du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy 89

Planche n°02 : Contexte administratif 91

Planche n°03 : Topographie 95

Planche n°04 : Contexte géologique 96

Planche n°05 : Contexte hydrogéologique - Masses d'eau souterraine affleurantes 100

Planche n°06 : Contexte hydrographique – Masses d'eau superficielle 101

Planche n°07 : Occupation des sols 110

Planche n°08 : Documents d'urbanisme en vigueur et en projet au 16/10/2025 111

Planche n°09 : Patrimoine culturel – Monuments historiques 129

Planche n°10 : Patrimoine culturel – Autres zonages culturels 130

Planche n°11 : Unités paysagères 134

Planche n°12 : Patrimoine naturel – Zonages réglementaires 136

Planche n°13 : Patrimoine naturel – Zonages des Plans Nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées 137

Planche n°14 : Patrimoine naturel – Espaces Naturels Sensibles 138

Planche n°15 : Patrimoine naturel – Inventaires remarquables 139

Planche n°16 : Patrimoine naturel - Zonage des cours d'eau 146

Planche n°17 : Couverture forestière 153

Planche n°18 : Essences forestières 154

PREAMBULE

Une démarche d'évaluation environnementale de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

- ***La révision de la Charte***

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ) a été créé en 1999 sur 97 communes lotoises, pour la richesse et la diversité de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Ces 97 communes, la Région Midi-Pyrénées devenue Occitanie, le Département du Lot et les EPCI se sont alors associés dans un Syndicat Mixte pour gérer le Parc. Ils ont signé la Charte du Parc, qui fixe ses objectifs et ses moyens d'actions. La Charte a été révisée une première fois en 2012.

La Charte en cours est valide jusqu'en 2027. Afin d'être renouvelée, pour une période de 15 ans jusqu'en 2042, elle doit faire l'objet d'une procédure dite « de révision de Charte ».

La procédure de révision de Charte d'un PNR est longue (4-5 ans). La démarche de révision est animée par le Syndicat Mixte du PNRCQ avec le soutien financier de la Région Occitanie et avec l'implication des partenaires.

Le Syndicat Mixte du PNR s'est emparé de la révision de la Charte dès 2023 et a fait le choix de s'inscrire dans une logique de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, institutionnels, société civile, habitants) sur l'ensemble du processus de révision. Cette démarche collaborative a permis de nourrir en continu le bilan-évaluation, le diagnostic puis la Charte.

- ***Une Charte révisée soumise à évaluation environnementale***

En application de l'article R. 122-17 du Code de l'Environnement, les Chartes révisées de Parcs Naturels Régionaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Concrètement, l'évaluation environnementale de la Charte révisée suppose de **produire un rapport environnemental** et de **recueillir l'avis de l'Autorité environnementale**, à savoir le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) avant l'ouverture d'une **consultation du public**, des **partenaires** et des **acteurs locaux intéressés** (institutions, collectivités, socio-professionnels, élus, membres associatifs) préalable à l'approbation de la Charte.

- ***Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?***

La démarche d'évaluation environnementale a été initiée par la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 *relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement*. Cette directive pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption. L'évaluation environnementale doit intervenir dès les phases amont des plans et programmes, au stade auquel sont prises les décisions structurantes.

Les objectifs généraux d'une telle démarche sont :

- **d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement** en contribuant à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;
- **de favoriser une prise de décision plus éclairée** relativement aux enjeux de développement durable ;
- **d'appréhender, dès la phase d'élaboration, les impacts environnementaux potentiels** des projets envisagés, de cadrer les autorisations ultérieures à solliciter pour l'exécution des travaux en application de ces plans et programmes et de définir les conditions de leur suivi.

L'évaluation environnementale vise ainsi à s'assurer que les orientations prises et les actions programmées vont contribuer à améliorer la qualité de l'environnement des territoires influencés par les plans et programmes et à respecter les engagements européens, nationaux et régionaux en matière d'environnement et de développement durable.

La **démarche d'évaluation** n'est pas conduite de manière distincte de l'élaboration des plans et programmes mais en fait partie intégrante et **accompagne chacune des étapes de l'élaboration**.

Elle s'inscrit dans un **cheminement itératif** avec les démarches d'élaboration des plans et programmes, notamment entre, d'une part, les étapes de définition des objectifs et des orientations de celui-ci et, d'autre part, leur évaluation quant à leurs effets probables sur l'environnement.

Dans la pratique, d'après l'article L. 122-4 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale est un **processus** constitué de l'**élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales,** la **réalisation de consultations**, la **prise en compte de ce rapport et de ces consultations lors de la prise de décision par l'autorité qui adopte ou approuve le plan ou programme**, ainsi que la **publication d'informations sur la décision**, conformément aux articles L. 122-6 et suivants dudit code.

Le projet de plan ou de programme accompagné du rapport sur les incidences environnementales est transmis pour avis à **l'Autorité environnementale** par la personne responsable de son élaboration conformément à l'article L. 122-7 du Code de l'Environnement.

L'Autorité environnementale est le Conseil général de l'environnement et du développement durable.

- ***Les objectifs spécifiques de l'évaluation environnementale***

Les objectifs spécifiques de l'évaluation environnementale de la Charte révisée sont les suivants :

- **rappeler les éléments de contexte environnemental du territoire** concerné par la Charte révisée, en dégageant les principaux enjeux ;
- **analyser la prise en compte des enjeux environnementaux** dans la Charte révisée ;
- **évaluer les incidences sur l'environnement de la Charte révisée**, définir les mesures « éviter, réduire, compenser, accompagner » (ERCA) et proposer des alternatives le cas échéant.

Contenu du rapport sur les incidences environnementales

L'objet du présent rapport consiste à évaluer la Charte révisée au regard des différentes composantes de l'environnement.

L'évaluation environnementale doit être proportionnée à l'importance de ce document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux du territoire qu'il va influencer. Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend successivement, outre un résumé non technique qui fait l'objet d'un document indépendant :

A. une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs de la Charte révisée et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale ;
B. une description de **l'état initial de l'environnement**, les **perspectives de son évolution probable** si la révision de la Charte n'est pas mise en œuvre, les **principaux enjeux environnementaux** de la zone dans laquelle s'appliquera la Charte révisée et les **caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre de la Charte révisée ;**
C. les **solutions de substitution raisonnables** permettant de répondre à l'objet de la Charte révisée dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2° ;
D. **l'exposé des motifs** pour lesquels le projet de Charte révisée a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
E. l'exposé :
    a. des **effets notables probables de la mise en œuvre de la Charte révisée sur l'environnement**, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.

Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés de la Charte révisée avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus ;

    b. de **l'évaluation des incidences Natura 2000** mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement ;
F. la présentation successive des **mesures prises pour** :
    a. **éviter les incidences négatives** de la Charte révisée sur l'environnement et la santé humaine ;

b. réduire l'impact des incidences mentionnées au point a. ci-dessus n'ayant pu être évitées ;
c. co**mpenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables de la Charte révisée sur l'environnement** ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évitées ni suffisamment réduites. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, cette impossibilité sera justifiée.

Les mesures prises au titre du b du E sont identifiées de manière particulière.

G. la présentation des **critères, indicateurs et modalités** y compris les échéances retenues :
   a. pour vérifier, après l'adoption de la Charte révisée, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au E et le caractère adéquat des mesures prises au titre du F ;
   b. pour **identifier**, après l'adoption de la Charte révisée, à un stade précoce, les **impacts négatifs imprévus** et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;
H. une **présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales** et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;
I. le cas échéant, l'avis émis par l'Etat membre de l'Union européenne consulté conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du présent code. En l'occurrence, ce point est sans objet pour la présente Charte.

A. RESUME NON TECHNIQUE

Le résumé non technique fait l'objet d'un document indépendant accompagnant le présent rapport.

B. LA CHARTE REVISEE ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs de la Charte révisée et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et, le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale.

B. I. OBJECTIFS DE LA CHARTE REVISEE ET CONTENU

B. I. 1. Objectifs et missions des Parcs Naturels Régionaux

B. I. 1. 1. Objectifs des Parcs Naturels Régionaux

Le I de l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement dispose que « **les Parcs Naturels Régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public**. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ».

B. I. 1. 2. Missions des Parcs Naturels Régionaux

Les missions confiées aux Parcs Naturels Régionaux sont précisées à l'article R. 333-1 du Code de l'Environnement. A l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en Parc Naturel Régional « un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine ».

Un Parc Naturel Régional a ainsi pour mission :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- l'expérimentation et l'innovation dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

B. I. 2. Objectifs, contenu et portée juridique de la Charte des Parcs Naturels Régionaux

B. I. 2. 1. Objectifs de la Charte des Parcs Naturels Régionaux

Les Parcs Naturels Régionaux sont régis par une Charte mise en œuvre sur le territoire du parc par le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion prévu par l'article L. 333-3, par l'ensemble des collectivités territoriales ayant approuvé la Charte et par l'Etat, en lien avec les partenaires associés.

Le II de l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement dispose que **la Charte du parc détermine pour le territoire du Parc Naturel Régional les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre**.

La Charte des Parcs Naturels Régionaux détermine pour **15 ans la stratégie de développement durable sur le territoire, fondée sur la préservation et la valorisation de ses patrimoines**.

La Charte sert également de **cadre de référence au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du parc pour l'élaboration de ses avis** dans le cadre des procédures pour lesquelles il est saisi conformément à l'article R. 333-14 du Code de l'Environnement.

B. I. 2. 2. Contenu de la Charte des Parcs Naturels Régionaux

Le contenu de la Charte d'un Parc Naturel Régional est précisé à l'article R. 333-3 du Code de l'Environnement. Il indique que la Charte est établie à partir d'un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et d'une analyse de la situation culturelle, sociale et économique du territoire, en fonction des enjeux en présence. Il s'agit du diagnostic territorial. Il a été établi sur la période 2023-2025 pour le PNR des Causses du Quercy.

La Charte comprend :

- Un **rapport** déterminant :
  - les **orientations de protection, de mise en valeur et de développement envisagées** pour la durée du classement, et notamment les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc et les objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ;
  - les **mesures qui seront mises en œuvre sur le territoire**, applicables à l'ensemble du Parc ou sur des zones déterminées à partir des spécificités du territoire et fondant la délimitation de zones homogènes reportées sur le plan mentionné ci-après et, parmi ces mesures, celles prioritaires en précisant l'échéance prévisionnelle de leur mise en œuvre ;
  - un **dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte révisée** ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la Charte révisée. Ces dispositifs indiquent la périodicité des bilans ;
  - les **modalités de la concertation** pour sa mise en œuvre et les moyens pour atteindre les objectifs définis à l'article R. 333-1 du Code de l'Environnement, le rapport indiquant également les modalités de la concertation organisée à l'occasion de son élaboration ;
- Un **plan du Parc** représentant le périmètre d'étude et le périmètre classé, sur lequel sont délimitées, en fonction du patrimoine et des paysages, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport ; le plan caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante ;

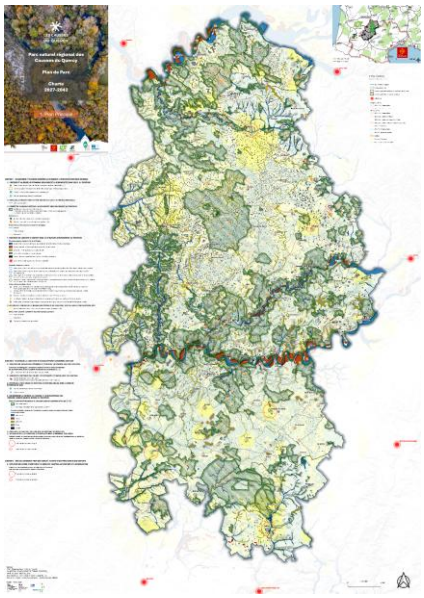

- Des **annexes** comprenant a minima :
  - La liste des communes figurant dans le périmètre d'étude, avec mention des communes ayant approuvé la charte et des communes n'ayant pas approuvé la charte mais proposées pour constituer le périmètre de classement potentiel ;
  - La liste des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la charte ;
  - Une carte identifiant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la charte et ceux ne l'ayant pas approuvée ;
  - Les projets de statuts initiaux ou modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc ;
  - L'emblème du parc ;
  - Un plan de financement prévisionnel portant sur les trois premières années de classement du parc prévu par le II de l'article L. 333-1 ;
  - Le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale

B. I. 2. 3. Portée juridique de la Charte des Parcs Naturels Régionaux

La Charte s'appuie sur des **engagements libres consentis** lors de son approbation. **Sa mise en œuvre relève de la responsabilité des collectivités signataires et de l'Etat qui prononce le classement par décret**. Chaque signataire, en fonction de ses compétences et dans le cadre de ses politiques, contribue à la réussite du projet défini en commun.

La Charte du Parc est donc avant tout un engagement collectif des signataires (communes, établissements publics de coopération intercommunal (EPCI), Départements, Régions) et de l'Etat sur un projet stratégique pour lequel ils reconnaissent au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du parc un rôle d'« assemblier » et de fédérateur pour une mise en cohérence de leurs actions respectives.

En approuvant la Charte, les signataires s'engagent à respecter ses orientations et dispositions, à donner au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du parc les moyens d'animation nécessaires et à contribuer aux actions programmées dans la mesure de leurs possibilités juridiques, techniques et financières.

Au-delà des engagements généraux et pour chaque mesure composant le projet opérationnel de la Charte, les signataires et l'Etat ont pris des engagements spécifiques.

Le rôle de la Charte n'est pas de réglementer ou d'interdire, ni d'ajouter à la complexité des procédures, mais bien d'en rechercher le meilleur usage. Elle n'est pas opposable aux tiers, ne peut pas contenir d'interdictions générales et absolues, ni ne prévoir des règles de procédure autres que celles prévues par les législations en vigueur.

La loi confère à la Charte des Parcs Naturels Régionaux une portée juridique :

- L'Etat, les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires de la Charte appliquent les orientations et les mesures de la Charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent (article L. 333-1 du Code de l'Environnement) ;
- Les règlements locaux de publicité prévus à l'article L. 581-14 du Code de l'Environnement doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la Charte (article L. 333-1 du Code de l'Environnement) ;
- Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la Charte, notamment, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme ou les documents d'urbanisme en tenant lieu et les cartes communales (articles L. 333-1 et R. 333-13 du Code de l'Environnement) ;
- La Charte des Parcs Naturels Régionaux comporte un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du Parc Naturel Régional (article L. 362-1 du Code de l'Environnement).

B. I. 2. 4. Leviers de la Charte des Parcs Naturels Régionaux

La Charte des Parcs Naturels Régionaux constitue un cadre pour l'aménagement et le développement de son territoire, et ce à travers :

- **Son champ d'action** (protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public) (article L. 333-1 du Code de l'Environnement) ;
- Ses **orientations, principes fondamentaux, objectifs, mesures** (article R. 333-3 du Code de l'Environnement) ;
- Son **plan indiquant les différentes zones du parc et leur vocation** (article R. 333-3 du Code de l'Environnement) ;
- Son **opposabilité envers les documents d'urbanisme** dans un rapport de compatibilité (L. 333-1 et R. 333-13 du Code de l'Environnement) ;
- **L'engagement de ses signataires** (collectivités territoriales et État) (article R. 333-2 du Code de l'Environnement) ;
- Le **cadre qu'elle fixe pour les futurs avis du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du parc** (article R. 333-14 du Code de l'Environnement), relatifs :
    - aux projets soumis à étude d'impact ;
    - aux documents listés à l'article R. 333-15 du Code de l'Environnement, accompagnés de leur rapport environnemental le cas échéant.

B. I. 2. 5. Le rôle spécifique du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc

Le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional rassemble les collectivités territoriales ayant approuvé sa Charte.

Conformément à l'article R. 333-14 du Code de l'Environnement, il assure sur le territoire du Parc la **cohérence et la coordination des actions** de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement **menées par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la Charte, par l'Etat**. Le Syndicat Mixte ne constitue donc pas un échelon administratif supplémentaire.

Le Syndicat Mixte de gestion est fédérateur des initiatives locales et aide les maîtres d'ouvrage à identifier le financement des actions issues de la mise en œuvre de la Charte. Par ailleurs, il accompagne techniquement les signataires et les partenaires en mobilisant son ingénierie et émet un avis argumenté pour toute sollicitation prévue par la réglementation en vigueur.

Le fonctionnement du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Causses du Quercy est décrit en détail au *§ 5.A Vers une gouvernance plus dynamique, plus collaborative, plus participative* dans le projet de Charte révisée du Parc.

B. I. 3. Objectifs spécifiques du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

Le contenu du projet de territoire 2027-2042 est l'aboutissement d'une démarche de concertation portée par le Syndicat Mixte du Parc et qu'il a voulu la plus large possible. Cette concertation s'est basée sur les études préalables et les enjeux qu'elles ont fait ressortir, ainsi que sur les défis identifiés lors des différentes étapes d'interrogation du public, pour aboutir à la formulation de la stratégie du PNR.

Pour définir un projet de territoire à la hauteur des ambitions et des valeurs du PNR et en anticipant le développement de ces tendances, le PNRCQ a ainsi mis en avant 8 défis que le projet de Charte devra relever. Ces défis, présentés ci-après constituent des réponses à différents enjeux propres à notre territoire et notre Parc. Pour chaque défis la situation actuelle est exposée, les enjeux d'aujourd'hui et de demain sont présentés et le futur souhaité est défini.

Les défis sont regroupés en 3 catégories :

- des **défis « Territoire »** en réponse aux grands enjeux d'aménagement et de développement de notre territoire en faveur de sa préservation et de sa qualité de vie ;
- des **défis « Horizon 2042 »** qui viennent inscrire notre projet dans un temps long en cohérence avec de grands enjeux prospectifs et une Charte qui court jusqu'en 2042 ;
- des **défis « Mode de faire »** qui interrogent les enjeux de gouvernance et de positionnement de notre Parc en cohérence avec l'ensemble de ses membres et de ses partenaires et en lien avec ses habitants et ses visiteurs.

Les défis « Territoire »

- ***Défi 1 : La préservation et la valorisation des patrimoines d'un territoire remarquable***

Le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy renferme une grande richesse et une grande diversité patrimoniale. Ces patrimoines sont naturels, géologiques, nocturnes, archéologiques, culturels, architecturaux, économie et immatériel. Pour maintenir ces richesses il sera nécessaire pour le territoire de relever les défis de la croissance démographique, du vieillissement de la population et de l'installation de néo-résidents, de la fréquentation touristique et surtout du changement climatique et de l'augmentation des vulnérabilités associée ainsi que les évolutions institutionnelles et réglementaires liées. L'objectif de la Charte est ainsi de favoriser la préservation et la restauration de ses milieux naturels, préserver ses ressources naturelles, affirmer sa pluri-identité patrimoniale, connaitre, reconnaitre et rendre visible et appropriable par tous les valeurs des biens patrimoniaux communs et de concilier valorisation et préservation.

- ***Défi 2 : Une attractivité et un développement fondés sur les identités et les singularités du territoire***

Par ses atouts patrimoniaux et son cadre de vie préservé, le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy s'appuie sur une attractivité que de nombreux espaces ruraux n'observent pas aujourd'hui. Cette attractivité repose sur une attractivité démographique, touristique et économique. Afin de conserver cette attractivité globale le territoire devra notamment répondre aux enjeux liés à l'inégale répartition territoriale de l'attractivité, au vieillissement de la population, à la fragilité du tissu économique, à la visibilité du territoire et son image de fragilité, à la gouvernance territoriale dispersée et au changement climatique. Par sa Charte le PNRCQ souhaite soutenir son attractivité et sa visibilité, accueillir une population active, soutenable et cohérente avec la capacité d'accueil du territoire, mettre en cohérence développement résidentiel et économique, accompagner son économie locale et ses différentes filières dans des dynamiques durables, favoriser l'expérimentation, l'innovation et les transitions et concilier ses ambitions de développement aux conséquences du changement climatique.

- ***Défi 3 : Un vivre ensemble soutenu par un attachement au territoire et des solidarités renforcées***

Le cadre de vie et la qualité de vie du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy sont unanimement reconnus par les habitants et visiteurs du territoire. Cette bonne appréciation du territoire s'appuie sur ses patrimoines et ses paysages préservés, sa proximité de la nature, mais aussi sa ruralité, sa tranquillité, les villages et leurs services et commerces, les liens humains et les solidarités humaines soutenus par un tissu associatif important et une vie culturelle dynamique. Cette dynamique de vivre ensemble doit aujourd'hui être préservée au regard de la ruralité du territoire et repensée au regard des évolutions actuelles et à venir que sont : le vieillissement de la population et un déficit d'une population plus jeune et active, le parc de logements insuffisamment diversifié, l'accessibilité aux services limitée, les forts besoins de se déplacer et la fragilisation du tissu associatif. Le PNRCQ, via la Charte 2027-2042, ambitionne ainsi de conforter et développer des offres de services et de mobilités adaptées à sa ruralité et à ses spécificités, de garantir la coordination et la complémentarité des politiques publiques, de construire des politiques expérimentales et innovantes adaptées, de veiller à l'adéquation de son parc de logements avec les caractéristiques de sa population actuelle et souhaitée pour demain, de s'appuyer sur et renforcer les solidarités humaines, et notamment le tissu associatif, de créer des liens entre les générations, les territoires et les cultures et de mobiliser et impliquer la jeunesse.

Les défis « Horizon 2042 »

- ***Défi 4 : L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses causes et de ses effets***

Le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, comme tous les territoires, subit depuis longtemps les conséquences d'une anthropisation qui s'est accélérée conduisant tout à la fois à un prélèvement des ressources qui se rapproche de plus en plus de ce qu'on appelle aujourd'hui les « limites planétaires » et au changement climatique lié aux émissions de gaz à effets de serre.

Face à cette situation le Parc s'est engagé dans la lutte contre le changement climatique et des politiques d'atténuation, d'adaptation et de transformation ont été menées. Cet engagement était et est d'autant plus pertinent que son territoire, du fait de ses caractéristiques est particulièrement exposé aux impacts de cette anthropisation.

Les enjeux pour le territoire sont la nécessité de conduire une approche transversale, d'avoir une cohérence avec les démarches locales, départementales, régionales et nationales visant la lutte contre le changement climatique. Tout en sachant que le changement climatique induit une aggravation et intensification des risques naturels et des vulnérabilités, une accélération de la dégradation des milieux et ressources naturels, une dégradation du cadre et de la qualité de vie, fragilise les activités économiques du territoire et augmente les vulnérabilités sociales.

Ainsi le territoire devra être parvenu d'ici 2042 à prévenir et réduire les risques et ses vulnérabilités, à faire évoluer positivement, individuellement et collectivement, les pratiques, les usages et les productions et à être un territoire exemplaire en matière de sobriété positive.

- ***Défi 5 : La prise en compte des grandes mutations sociétales socio-démographiques, économiques, technologiques, etc.***

Depuis plusieurs années des mutations profondes impactent les territoires, on observe sur le territoire une augmentation de la population, un accroissement des situations d'isolement, une augmentation des conflits d'usage, une diminution du temps de travail et de nouveaux rapports au travail, des mutations technologiques, l'émergence de nouveaux modèles économiques et une persistance et un développement des situations d'inégalité et de précarité contribuant à une fragilisation de la cohésion sociale. Les enjeux pour le territoire sont la poursuite de la croissance démographique et l'intégration des nouveaux habitants, le rééquilibrage démographique vers un rajeunissement, l'évolution et la transformation des services, le développement de nouvelles formes et modèles économiques, l'émergence de nouvelles pratiques du travail et des conditions, le suivi des

évolutions technologiques majeures, le développement des nouveaux métiers et métiers en forte croissance et l'attention portée aux situations de précarités et aux inégalités.

Pour faire face à ces enjeux le territoire devra maitriser sa croissance démographique, favoriser une atténuation des déséquilibres démographiques, être un territoire encore plus solidaire, accompagner et développer les mutations de l'économie vers une économie circulaire, vers une économie plus sociale et solidaire et permettre l'émergence de nouveaux métiers.

Les défis « Mode de faire »

- ***Défi 6 : Une gouvernance plus partagée et plus cohérente portée par des engagements collectifs***

Au cours de la précédente Charte, la gouvernance territoriale et institutionnelle du périmètre du Parc naturel régional des Causses du Quercy a évolué significativement du fait notamment de l'application des lois NOTRe ou MAPTAM avec le changement de région, l'émergence des intercommunalités et les nouvelles communes, la modification des compétences, notamment celles du département, l'existence de 2 PETR qui se superpose au PNR et la création du statut commune associée. Les enjeux pour le territoire sont la définition d'un modèle de gouvernance et de dialogue, le renforcement de l'adhésion d'un important écosystème d'acteurs, la prise en compte de l'élargissement du territoire du Parc et l'animation en continu et dans le temps de la Charte. Le projet de Charte du PNRCQ prévoit donc de promouvoir une gouvernance partagée, de mettre en œuvre une gouvernance à plusieurs niveaux, de faire vivre et évoluer la Charte du Parc sur toute la durée de sa mise en œuvre, de garantir l'implication d'élus engagés et de décloisonner le Parc au-delà de ses limites territoriales.

- ***Défi 7 : La sensibilisation et la participation de tous pour une citoyenneté active***

A travers ses nombreuses initiatives et actions de sensibilisation et d'animation, le Parc et les collectivités qui le composent, participe à impliquer les habitants et visiteurs en tant que citoyens dans la vie locale et la prise en compte des grands objectifs fixés à travers la Charte. Si de très nombreuses actions thématiques ou par public ont été entreprises, le Parc ambitionnait dans sa précédente Charte de structurer son lien avec les citoyens à travers la mise en place d'un Comité économique, social et environnemental et d'un Conseil des Jeunes. S'ils n'ont finalement pas été mis en place, le lien avec les citoyens reste une préoccupation majeure de l'action du Parc qui devra être conforté demain. L'implication citoyenne, à travers notamment les leviers de l'éducation et de l'information, sera un impératif pour la prochaine Charte et sera influencée par la superposition de facteurs et dynamiques qui fragilisent les liens sociaux, par une tendance nationale au désengagement citoyen et par la superposition de défis prospectifs, notamment environnementaux, énergétiques et climatiques, le tout dans un contexte de raréfaction des moyens publics. Pour relever le défi d'une citoyenneté active, le projet de Charte vise à sensibiliser en continu les habitants, mais aussi les visiteurs, sur les valeurs et les grands défis du territoire, à porter une attention spécifique à la jeunesse à mettre en place une démocratie locale participative innovante et à valoriser et dynamiser les réseaux locaux existants.

- ***Défi 8 : L'expérimentation et l'innovation au service du territoire d'aujourd'hui et de demain***

Par sa ruralité, sa géographie, ses patrimoines, sa population et son tissu économique, le territoire des Causses du Quercy révèle de nombreuses spécificités qui impliquent d'y déployer des initiatives adaptées en favorisant l'innovation et l'expérimentation.

A travers sa mission en faveur de la conduire d'actions expérimentales ou innovantes, le Parc participe depuis sa création avec ses membres et ses partenaires à répondre à cette nécessité. La diffusion des principes d'innovation et d'expérimentation devra se faire en réponse à de grands enjeux endogènes et exogènes au territoire à savoir les problématiques et spécificités du territoire, souvent propres à sa ruralité, qui imposent de penser les politiques territoriales différemment que dans d'autres territoires et l'émergence de nouveaux défis qui obligent à adapter au fil de l'eau les actions et projets mis en œuvre.

Au croisement des spécificités du territoire et de ses enjeux actuels et de demain, le projet de Charte du PNRCQ devra porter l'intérêt et les principes d'innover et d'expérimenter comme des piliers guidant son action en favorisant les expérimentations et les innovations dans de nombreux domaines en déployant une ingénierie adaptée et en incitant et soutenant des initiatives, en s'appuyant sur de l'observation et du benchmark, sur des recherches et des démarches de créativité, sur des mutualisations et des coopérations et en tirant les enseignements des expérimentations.

B. I. 4. Contenu détaillé du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

B. I. 4. 1. Structuration générale des documents du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

Le Projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy, dans sa version de novembre 2025, comprend :

- le rapport de la Charte révisée décrivant le territoire et son projet. Le projet opérationnel du Parc est structuré autour de 3 ambitions et 14 orientations stratégiques qui représentent les principales finalités du projet du territoire. Ces orientations sont déclinées en 31 mesures et 97 cadres d'action ;
- le plan du Parc, document cartographique établi en 2 planches : à l'échelle 1/75 000ème pour le plan principal et au 1/200 000ème pour les 6 encarts thématiques, il traduit spatialement les mesures définies dans le rapport de Charte révisée. Il permet de visualiser les enjeux localisés sur le territoire et les priorités d'intervention pour y répondre lors de la mise en œuvre de la Charte révisée ;
- Le Carnet de Paysage, précise les spécificités des unités paysagères du territoire et présente les objectifs de qualité paysagère.

B. I. 4. 2. Orientations et mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

Les ambitions, orientations, mesures et cadres d'action du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy font l'objet d'une description détaillée dans le rapport de Charte révisée. Ils sont rappelés ci-après.

Au sein du projet opérationnel de la Charte révisée, 9 mesures prioritaires ont été identifiées lors des phases de concertation. Elles sont issues du croisement entre les 5 missions d'un PNR et les enjeux majeurs du territoire, dont ceux soulignés par l'État (en gras dans la liste des mesures suivantes).

Tableau 1 : Orientations, mesures et cadre d'action du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

- ***Ambition 1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs***

Orientation 1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire				Mesure phare
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
1.1.1	Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique	1.1.1.1	Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique	X
		1.1.1.2	Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique	X
		1.1.1.3	Renforcer les liens avec la recherche scientifique et développer des actions de sciences participatives	X
1.1.2	Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre	1.1.2.1	Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité	
		1.1.2.2	Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale	
Orientation 1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
1.2.1	Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau	1.2.1.1	Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau	X
		1.2.1.2	Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)	X
		1.2.1.3	Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau	X
1.2.2	Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1	Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau	
		1.2.2.2	Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains…)	
		1.2.2.3	Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines	
Orientation 1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des Causses du Quercy				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
1.3.1	Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.1	Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation	
		1.3.1.2	Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable	
		1.3.1.3	Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels	
1.3.2	Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.1	Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes	
		1.3.2.2	Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation	
		1.3.2.3	Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques	
1.3.3	Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation	1.3.3.1	Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »	X
		1.3.3.2	Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé	X
1.3.4		1.3.4.1	Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers	

	Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.2	Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales	
		1.3.4.3	Accompagner la valorisation économique de la forêt et sa gestion durable	
		1.3.4.4	Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée	
Orientation 1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
1.4.1	Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1	Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	
		1.4.1.2	Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement	
		1.4.1.3	Veiller à la cohérence et à la continuité des stratégies de planification et des interventions opérationnelles par un dialogue permanent	
		1.4.1.4	Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	
		1.4.1.5	Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	
1.4.2	Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales	1.4.2.1	Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)	
		1.4.2.2	Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification	
		1.4.2.3	Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs	
Orientation 1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire, son ciel noir et son patrimoine bâti				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
1.5.1	Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir	1.5.1.1	Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne	
		1.5.1.2	Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères	
		1.5.1.3	Diffuser une culture collective et une reconnaissance partagée du paysage	
		1.5.1.4	Maitrise l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire	
1.5.2	Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et archéologique	1.5.2.1	Renforcer la connaissance du patrimoine bâti et archéologique	
		1.5.2.2	Porter collectivement une ambition de conservation et de restauration du patrimoine bâti (remarquable et ordinaire) et archéologique	
		1.5.2.3	Permettre aux habitants et aux visiteurs de s'approprier et de restaurer le patrimoine bâti et archéologique	

- ***Ambition 2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux***

Orientation 2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
2.1.1	Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive	2.1.1.1	Favoriser le maintien et le renouvellement d'activités agricoles viables	**X**
		2.1.1.2	Soutenir les filières d'élevage et leurs co-produits	**X**
		2.1.1.3	Accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur diversification	**X**
		2.1.1.4	Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement	**X**

2.1.2	Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.1	Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles	
		2.1.2.2	Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets	
		2.1.2.3	Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme	
2.1.3	Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable	2.1.3.1	Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy	
		2.1.3.2	Renforcer le lien agriculteurs / citoyens	
Orientation 2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
2.2.1	Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire	2.2.1.1	Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales	
		2.2.1.2	Reconnaitre et transmettre les savoir-faire locaux	
		2.2.1.3	Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources	
2.2.2	Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales	2.2.2.1	Conforter les filières territorialisées en cours de structuration	
		2.2.2.2	Permettre l'émergence de nouvelles filières territorialisées	
		2.2.2.3	Déployer des actions de valorisation de la ressource bois	
Orientation 2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
2.3.1	Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1	Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	
		2.3.1.2	S'affirmer comme une destination de ressourcement et de découverte d'une culture et d'une histoire	
		2.3.1.3	Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques	
		2.3.1.4	Rendre les offres accessibles à tous	
		2.3.1.5	Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	
		2.3.1.6	Favoriser une offre touristique mieux répartie sur l'année	
		2.3.1.7	Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce	
2.3.2	Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable	2.3.2.1	Construire une stratégie marketing renouvelée et partagée	
		2.3.2.2	Être un territoire singulier véritablement porteur de sens, d'expériences, de découvertes en favorisant la médiation et l'engagement de tous les publics et acteurs	
		2.3.2.3	Développer une organisation/gouvernance touristique adaptée au territoire et fortement partenariale, plus efficiente et cohérente	
Orientation 2.4 - Accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
2.4.1	S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	2.4.1.1	Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc	
		2.4.1.2	Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique	
		2.4.1.3	Lutter contre la précarité énergétique	
		2.4.1.4	Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété	
2.4.2	Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	2.4.2.1	Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	**X**
		2.4.2.2	Créer les conditions d'appropriation et de développement de projets d'énergies renouvelables bénéfiques pour le territoire	**X**

Orientation 2.5 - Soutenir l'attractivite du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
2.5.1	Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques	2.5.1.1	Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique	
		2.5.1.2	Faire du Parc un atout partagé en faveur de la promotion et de la visibilité économique des Causses du Quercy	
2.5.2	Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources	2.5.2.1	Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers	X
		2.5.2.2	Participer à la transition économique du territoire	X
		2.5.2.3	Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire	X

- ***Ambition 3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants***

Orientation 3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions				Mesure phare
N° mesure	Mesure	N° cadre d'action	Cadre d'action	
3.1.1	Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité	3.1.1.1	Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information	X
		3.1.1.2	Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir	X
		3.1.1.3	Développer l'offre de santé	X
3.1.2	Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins	3.1.2.1	Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population	X
		3.1.2.2	Encourager les mobilités actives et douces	X
Orientation 3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
3.2.1	Améliorer les conditions d'habiter le territoire	3.2.1.1	Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques	
		3.2.1.2	Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et dégradé	
		3.2.1.3	Recréer des lieux et espaces communs, des liaisons douces et favoriser le vivre ensemble	
3.2.2	Diversifier les offres de logements dans une logique de parcours résidentiel	3.2.2.1	Développer des offres de logements adaptées au vieillissement de la population et au renforcement de la dépendance	
		3.2.2.2	Permettre aux jeunes et actifs de rester ou de s'installer sur le territoire	
		3.2.2.3	Prendre en compte les besoins de certains publics spécifiques (individus isolés, saisonniers, interne en médecine, apprentis, handicaps…)	
		3.2.2.4	Sonder et mettre en lumière les nouveaux besoins et nouvelles formes en matière d'habitat	
Orientation 3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
3.3.1	Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme	3.3.1.1	Connaître et partager les connaissances dans une diversité de pratiques culturelles	
		3.3.1.2	Reconnaitre, transmettre et vivifier l'héritage culturel occitan	

	vecteur d'appartenance au territoire	3.3.1.3	Soutenir et participer aux programmes de recherches sur le patrimoine immatériel et la collecte de témoignages sociologiques et ethnographiques	
3.3.2	Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.1	Engager le territoire dans des pratiques culturelles en lien avec le vivant	
		3.3.2.2	Encourager la création artistique et favoriser la diversité des pratiques culturelles	
		3.3.2.3	Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire	
Orientation 3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale				**Mesure phare**
N° mesure	**Mesure**	**N° cadre d'action**	**Cadre d'action**	
3.4.1	Développer les liens intergénérationnels et interculturels	3.4.1.1	Créer des lieux et des temps favorisant les liens intergénérationnels et interculturels	
		3.4.1.2	Renforcer les liens sociaux et multiculturels	
		3.4.1.3	Favoriser l'animation d'une vie associative	
3.4.2	Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes	3.4.2.1	Valoriser les initiatives et les pratiques de la jeunesse du territoire	**X**
		3.4.2.2	Faciliter l'accueil et l'implication des jeunes sur le territoire	**X**

B. II. ARTICULATION DE LA CHARTE REVISEE AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale la Charte révisée doit analyser les **interactions avec les plans et programmes** visés à l'article R. 122-17 du code susvisé. L'évaluation doit s'attacher à étudier les plans les plus pertinents au regard des interactions potentielles et intègre d'autres plans susceptibles d'être concernés.

L'analyse de l'articulation vise à **s'assurer que les objectifs de la Charte révisée ne vont pas à l'encontre des objectifs / orientations de ces plans et programmes**.

B. II. 1. Les plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte révisée

B. II. 1. 1. Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB)

Les Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB) ont été actualisées par le décret 2019-1400 du 17 décembre 2019, abrogeant le décret antérieur de janvier 2014. La révision de ce document-cadre vise à permettre une déclinaison cohérente des enjeux de la Trame verte et bleue dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le projet de Charte révisée du Parc Naturel Régional des causses du Quercy, en application de l'article R. 371-22 du Code de l'Environnement, doit être compatible avec les ONTVB.

La compatibilité s'apprécie notamment au regard des atteintes susceptibles d'être portées aux espaces constitutifs de la Trame verte et bleue en application de l'article L.371-1 du Code de l'Environnement ainsi qu'aux espèces, habitats et continuités écologiques d'importance nationale identifiés comme constituant des enjeux nationaux et transfrontaliers par le document cadre adopté en application de l'article L. 371-2 dudit code.

La compatibilité de la Charte révisée est analysée au regard des quatre enjeux des ONTVB et des dix lignes directrices pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue (TVB).

La convergence entre les ONTVB et la Charte révisée est très forte, celle-ci reprenant les quatre enjeux des ONTVB et procédant à une déclinaison locale des lignes directrices pour la mise en œuvre de la TVB.

Tableau 2 : Articulation entre les enjeux des ONTVB et le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

Enjeux nationaux de l'ONTVB	Principales orientations ou mesures de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
La cohérence nationale de la Trame verte et bleue est assurée en particulier par la prise en compte des enjeux relatifs à : *1. certaines espèces protégées ou inventoriées* *2. certaines espèces* *3. certains habitats* *4. des continuités écologiques d'importance nationale*	***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés** (Cadres d'action 1.3.2.1 à 1.3.2.3).* *Cadre d'action 1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)* *Cadre d'action 1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions*	*La Charte révisée consacre une partie de l'orientation 1.3 (Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy) à la préservation de la biodiversité en se basant sur la protection des sites naturels et à enjeux, la réduction des impacts des activités humaines sur la biodiversité et la protection des continuités écologiques du territoire dans un contexte de changement climatique. Toutes les continuités sont visées, la TVB mais également la trame noire.* *La Charte révisée du Parc tient compte des zonages règlementaires et des espaces bénéficiant d'une protection ou d'un inventaire : réserve, Natura 2000, ENS, APPB, ZNIEFF…* *Le Plan de Parc identifie sur l'ensemble du territoire les entités écologiques remarquables, les lieux où la faune patrimoniale est présente et les milieux à préserver ou protéger ainsi que les corridors à préserver ou restaurer.*	***Convergence***

Tableau 3 : Articulation entre les lignes directrices de la TVB et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

Lignes directrices de la TVB	Principales orientations ou mesures de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
La Trame verte et bleue contribue à stopper la perte de biodiversité et à restaurer et maintenir ses capacités d'évolution	***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité** (Cadres d'action 1.2.2.1 et 1.2.2.2).* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables** (Cadres d'action 1.3.4.1 à 1.3.1.3).* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés** (Cadres d'action 1.3.2.1 à 1.3.2.3).* *Cadre d'action 1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique*	*La Charte révisée consacre une grande partie de l'orientation 1.3 (Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy) à la préservation de la biodiversité en se basant sur la protection des sites naturels et à enjeux, la réduction des impacts des activités humaines sur la biodiversité et la protection des continuités écologiques du territoire dans un contexte de changement climatique. La Charte révisée se veut vertueuse en matière de biodiversité et de fonctionnalités écologiques.* *Le Plan de Parc identifie sur l'ensemble du territoire les entités écologiques remarquables, les lieux où la faune patrimoniale est présente et les milieux à préserver ou protéger ainsi que les corridors à préserver ou restaurer.*	***Convergence***
La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable des territoires	***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés** (Cadres d'action 1.3.2.1 à 1.3.2.3).* ***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts** (Cadres d'action 1.3.3.1 et 1.3.3.3).* *Cadre d'action 1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* *Cadre d'action 1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne* *Cadre d'action 2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement*	*Outre la mesure 1.3.2, déjà évoquées précédemment, la mesures 1.3.4 (Conforter la multifonctionnalité des forêts) ainsi que certains cadres d'action intègrent les enjeux de la TVB et de la trame noire aux objectifs de qualité paysagère et à l'aménagement du territoire, y compris dans les documents d'urbanisme.*	***Convergence***
La Trame verte et bleue tient compte des activités humaines et intègre les enjeux socio-économiques	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique** (Cadres d'action 1.1.1.1 et 1.1.1.2).* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau** (Cadres d'action 1.2.1.1 et 1.2.1.2).* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité** (Cadres d'action 1.2.2.1 et 1.2.2.2).* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables** (Cadres d'action 1.3.4.1 à 1.3.1.3).* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés** (Cadres d'action 1.3.2.1 à 1.3.2.3).* ***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts** (Cadres d'action 1.3.3.1, 1.3.3.3 et 1.3.3.4).* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles** (Cadres d'action 1.4.1.1 et 1.4.1.4).* *Cadre d'action 2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* *Cadre d'action 2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique*	*En complément des mesures et Cadres d'action précités les mesures 1.1.1, 1.2.1, 1.4.1 et les cadres d'action 2.1.2.1, 2.3.1.5, 3.3.2.1 et 3.3.2.3 ont pour objectif de préserver les continuités écologiques des impacts des activités humaines et du changement climatique.*	***Convergence***

Lignes directrices de la TVB	*Principales orientations ou mesures de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy*	*Contribution de la Charte révisée*	*Niveau de compatibilité*
	Cadre d'action 3.3.2.1 - Engager le territoire dans des pratiques culturelles en lien avec le vivant *Cadre d'action 3.3.2.3 - Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire*		
La Trame verte et bleue respecte le principe de subsidiarité et s'appuie sur une gouvernance partagée, à l'échelle des territoires	*La mise en œuvre de la Charte révisée s'appuie sur une gouvernance structurée. Les communes et intercommunalités, les Conseils départementaux du Lot et du Tarn et Garonne, le Conseil régional d'Occitanie et l'État sont signataires de la Charte révisée et porteurs d'engagements pour sa mise en œuvre, de manière générale ainsi que spécifiquement concernant la Trame verte et bleue.*		**Convergence**
La Trame verte et bleue s'appuie sur des enjeux de cohérence nationale	*Voir tableau ci-avant sur la Contribution de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy à la prise en compte des enjeux nationaux de l'ONTVB.*		**Convergence**
La Trame verte et bleue implique une cohérence entre toutes les politiques publiques	*Les orientations et mesures de la Charte révisée sont abordés transversalement et en cohérence les uns avec les autres.* *La gouvernance et le suivi mis en place doivent permettre la garantie de la cohérence de l'action publique dans le temps.*		**Convergence**
La gestion de la Trame verte et bleue repose sur une mobilisation de tous les outils et sur une maîtrise d'ouvrage adaptée	*La Charte révisée mobilise les outils disponibles (foncier, règlementaires, contractuels…) nécessaires pour sa bonne mise en œuvre et la gestion de la Trame verte et bleue.* *Tous les signataires sont associés à la bonne mise en œuvre des mesures.*		**Convergence**
La Trame verte et bleue se traduit dans les documents d'urbanisme	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *(Cadres d'action 1.4.1.1 et 1.4.1.4)**.*** *Cadre d'action 1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation*	*La mesure et le cadre d'action identifiés visent à préserver les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et veillent à leur respect. Cela se fait par les documents d'urbanisme ou par les stratégies foncières ou par l'identification des secteurs où les continuités doivent être restaurées.*	**Convergence**
La Trame verte et bleue se traduit dans les projets d'aménagement, dans la gestion des infrastructures existantes et dans l'analyse des projets d'infrastructures	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *(Cadres d'action 1.4.1.1 et 1.4.1.4)**.***	*Si la Charte révisée traduit les objectifs de la Trame verte et bleue à l'échelle du grand territoire, elle le traduit aussi dans les cadres d'action de différentes mesures à l'échelle des projets et des infrastructures.*	**Convergence**
La Trame verte et bleue nécessite de mobiliser les connaissances et d'organiser le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *(Cadres d'action 1.1.1.2 et 1.1.1.3)**.*** ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *(Cadres d'action 1.3.2.1 et 1.3.2.2)**.*** *Cadre d'action 1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *Cadre d'action 1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* *Cadre d'action 1.3.3.1 - Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »* *Cadre d'action 1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers* *Cadre d'action 2.1.2.3 - Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme*	*Plusieurs mesures et cadres d'action visent l'accroissement des connaissances ou leur diffusion.* *La Charte révisée intègre un dispositif de suivi et d'évaluation pour évaluer l'évolution et les actions du territoire.*	**Convergence**

B. II. 1. 2. Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalités des territoires (SRADDET) – Occitanie

Le SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, est un document de planification transversal, intégrateur et prescriptif. Il fixe des objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, d'implantation des infrastructures d'intérêt régional, de maîtrise et valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, de protection et restauration de la biodiversité, ainsi que de prévention et gestion des déchets.

Créé dans le cadre de la loi NOTRe, le SRADDET se substitue :

- au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- au Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) ;
- au Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) ;
- au Schéma régional de l'intermodalité (SRI) ;
- au Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Approuvé par le Préfet de région le 14 septembre 2022, les règles du SRADDET « Occitanie 2040 » s'impose à la Charte révisée du Parc Naturel Régional des causses du Quercy.

A noter que le SRADDET est entré en procédure de modification le 9 février 2023 afin d'intégrer les récentes évolutions législatives et notamment les dispositions de la Loi Climat et Résilience relatives à la lutte contre l'artificialisation des sols. Dès l'approbation de la modification du SRADDET « Occitanie 2040 », les nouvelles règles s'imposeront à la Charte révisée du Parc Naturel Régional des causses du Quercy.

Le SRADDET « Occitanie 2040 », dont le projet a été arrêté en décembre 2019, s'articule autour de deux caps stratégiques : un rééquilibrage régional pour le renforcement de l'égalité des territoires, un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.

Les Tableau 6 et Tableau 7 décrivent l'articulation entre les objectifs ou les règles du SRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte du PNR des Causses du Quercy 2027-2042. **Ils montrent la convergence des deux documents**.

- ***Compatibilité entre la trajectoire REPOS de la région Occitanie et la stratégie TEPOS du PNRCQ***

Concernant les consommations énergétiques, le Plan climat et de transition énergétique (PCTE) du PNRCQ vise à réduire les consommations d'énergie, de 51% en 2050 par rapport à 2017. Cette stratégie a été déclinée par secteur d'émission dans le tableau ci-contre. Cette stratégie s'intègre également dans la stratégie Territoire à Energie Positive (TEPos) engagée par le PNRCQ depuis 2017.

Le SRADDET Occitanie, quant à lui, fixe deux objectifs de réduction :

1. Réduire la consommation des bâtiments de 20 % ;
2. Baisser de 40 % la consommation du secteur du transport.

La stratégie PCTE du PNRCQ est donc en phase la stratégie REPOS.

Tableau 4 : Objectifs de réduction des consommations (Source : PCTE PNRCQ)

Secteur	2030	2050
Résidentiel	-24%	-51%
Tertiaire	-24%	-49%
Industrie	-31%	-49%
Transport	-27%	-56%
Agriculture	-21%	-21%
Total	**-25%**	**-51%**

S'agissant de la production d'énergie renouvelable (EnR), le SRADDET fixe une multiplication par 2,6 de la production à l'échelle régionale à horizon 2040 et le PNRCQ une multiplication par 2,1 de la production en 2050.

En 2017, le PNRCQ produisait 0,74% des EnR produites à l'échelle régionale alors que la population du PNRCQ représente 0,68% des habitants.

Le concours des Causses du Quercy aux objectifs et aux engagements nationaux et régionaux est dès aujourd'hui positif.

Enfin, les tableaux suivants comparent le concours du PNRCQ aux objectifs de consommation et de production régionaux en les rapportant au nombre d'habitants de chaque territoire (en considérant que la production d'énergie renouvelable et la baisse de consommation sont homogènes sur l'ensemble de la région).

La note sur l'état d'avancement de la trajectoire REPOS - mai 2023 indique les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et les objectifs de production d'EnR à l'échelle de la région Occitanie. La participation du PNRCQ à l'atteinte de ces objectifs, tant sur la production que la consommation, sont repris dans le Tableau 5. Le PNRCQ n'ayant pas accès à la mer, les objectifs de production liées à l'éolien en mer ont été retirés.

On observe ainsi que, rapporté au nombre d'habitants, la stratégie du PCTE du PNRCQ permet de remplir 105 % de l'objectif régional de réduction de la consommation à horizon 2030 et 128% de l'objectif de production d'ENR.

A horizon 2050, le PNRCQ contribuera à hauteur de 98% de l'objectif REPOS de baisse des consommations d'énergie et à 69% de l'objectif de production d'énergie renouvelable.

Tableau 5 : Comparaison de la trajectoire TEPOS du PNRCQ et la trajectoire REPOS de la Région Occitanie

Consommation	PNR 2017	PNR 2030	PNR 2050	Occitanie 2015	Occitanie 2030	Occitanie 2050
Consommation d'énergie finale	665 GWh	496 GWh	326 GWh	124 800 GWh	101 300 GWh	74 000 GWh
Objectif de diminution de la consommation d'énergie finale		- 169 GWh	- 339 GWh		- 23 500 GWh	- 50 800 GWh
Objectif de diminution de la consommation d'énergie finale par habitant (population actuelle)		- 4 205 kWh	- 8 435 kWh		- 3 988 kWh	- 8 620 kWh

Objectif d'augmentation de la production d'ENR par habitant PNR 2030/Occitanie 2030 : 105%
Objectif d'augmentation de la production d'ENR par habitant PNR 2050/Occitanie 2050 : 98 %

Production	PNR 2017	PNR 2030	PNR 2050	Occitanie 2015	Occitanie 2030	Occitanie 2050
Production totale d'énergie finale renouvelable	175 GWh	342 GWh	376 GWh	23 800 GWh	42 900 GWh	66 600 GWh
Objectif d'augmentation de la production d'ENR		+ 167 GWh	+ 201 GWh		+ 19 100 GWh	+ 42 800 GWh
Objectif d'augmentation de la production d'ENR par habitant (population actuelle)		+ 4 155 kWh	+ 5 001 kWh		+ 3 241 kWh	+ 7 263 kWh

Objectif d'augmentation de la production d'ENR par habitant PNR 2030/Occitanie 2030 : 128%
Objectif d'augmentation de la production d'ENR par habitant PNR 2050/Occitanie 2050 : 69 %

La stratégie du PCTE du PNRCQ est alignée sur la stratégie REPOS pour la baisse des consommations d'ici 2050, sur la partie production d'EnR, la stratégie PCTE est légèrement inférieure à la stratégie REPOS en ratio par habitant.

Pour la partie production, il est nécessaire de rappeler que la stratégie de la Région n'a pas été déclinée par territoire et que tous les territoires ne peuvent contribuer de manière homogène à cette dernière. Comme les autres PNR, le PNR des Causses du Quercy a notamment pour mission fondamentale de préserver d'autres ressources comme les paysages et la biodiversité.

Enfin, avec la stratégie du PCTE, le PNRCQ sera à excédentaire à 115 % en 2050 entre la consommation et la production d'énergie sur le territoire et contribuera à l'atteinte de l'objectif REPOS.

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy a contribué à la co-construction du SRADDET « Occitanie 2040 ». Aussi, son Projet de Charte révisée 2027-2042 prévoit par anticipation sa compatibilité avec les objectifs et les dispositions du fascicule des règles du SRADDET.

Tableau 6 : Articulation entre les règles du SDRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
1	***PEM stratégiques*** *: Lorsque le territoire comporte des pôles d'échanges multimodaux stratégiques définis par la planification locale, densifier et développer les projets structurants prioritairement autour de ces pôles, au regard des différentes situations territoriales et notamment des enjeux environnementaux et paysagers*	***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique* *2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce* ***Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous*** *2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc* *2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique* *2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique* *2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété* ***Mesure 3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins*** *3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population* *3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces*	***Convergence***
2	***Réseaux de transport collectif*** *: Améliorer la performance des réseaux de transport collectif en : - développant les itinéraires vélos ou pédestres depuis et vers le service public régional liO ainsi que les services associés (stationnement modes doux) - développant les interconnexions autour des Pôles d'échanges multimodaux (rabattement des lignes de transports collectifs, itinéraires et stationnements modes doux, aires de covoiturage) - s'assurant que les projets d'aménagement (notamment les travaux de voirie et les opérations d'aménagement) permettent le bon fonctionnement/développement des services de mobilité liO*		
3	***Services de mobilité*** *: Optimiser le fonctionnement des services de transport collectif en : - s'assurant de l'interopérabilité/la compatibilité entre les services de mobilité locaux et régionaux : billettique, système d'information voyageurs, tarification - assurant l'organisation des réseaux de transports publics locaux de manière à ce que ceux-ci s'articulent et se coordonnent avec le service régional des transports d'Occitanie liO - favorisant une action coordonnée des acteurs infrarégionaux, notamment à travers le GART régional*		
4	***Vitalité des territoires*** *: Localiser prioritairement les projets d'équipements et de services (dont les services marchands) dans les centralités définies par les territoires ou dans des lieux accessibles en transport collectif (existants ou programmés) ou par une solution alternative à l'usage individuel de la voiture*	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources*** *2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers* *2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire* ***Mesure 3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité*** *3.1.1.1 - Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information* *3.1.1.2 - Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir* *3.1.1.3 - Développer l'offre de santé*	***Convergence***
5	***Logistique du dernier kilomètre*** *: Favoriser le développement d'une logistique du dernier kilomètre efficace et durable (identification d'espaces mutualisés et accessibles, réflexion sur les itinéraires de distribution, gestion des nuisances, promotion des véhicules propres, mutualisation du fret)*	***Mesure 2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable*** *2.1.3.2 - Renforcer le lien agriculteurs / citoyens* ***Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous*** *2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique*	***Convergence***
6	***Commerce*** *: Prioriser l'installation des commerces dans les centres villes, cœurs de villages et, lorsque cela n'est pas possible, dans les zones commerciales existantes, en maximisant le potentiel de densification ou de reconversion de ces dernières*	***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique* *2.5.1.2 - Faire du Parc un atout partagé en faveur de la promotion et de la visibilité économique des Causses du Quercy* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources*** *2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers* *2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire* *2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire* ***Mesure 3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité***	***Convergence***

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
		3.1.1.2 - Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir	
7	***Logement** : Définir une stratégie favorisant une diversité de l'offre de logements neufs ou réhabilités permettant de répondre aux besoins des territoires et aux parcours résidentiels et se déclinant du locatif social à l'accession libre en incluant les besoins spécifiques (accession sociale ; locatif intermédiaire ; hébergement des jeunes, des personnes en perte d'autonomie, des saisonniers...).*	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 3.2.1 - Améliorer les conditions d'habiter le territoire*** *3.2.1.1 - Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques* *3.2.1.2 - Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et dégradé* *3.2.1.3 - Recréer des lieux et espaces communs, des liaisons douces et favoriser le vivre ensemble* ***Mesure 3.2.2 - Diversifier les offres de logements dans une logique de parcours résidentiel*** *3.2.2.1 - Développer des offres de logements adaptées au vieillissement de la population et au renforcement de la dépendance* *3.2.2.2 - Permettre aux jeunes et actifs de rester ou de s'installer sur le territoire* *3.2.2.3 - Prendre en compte les besoins de certains publics spécifiques (individus isolés, saisonniers, interne en médecine, apprentis, handicaps…)* *3.2.2.4 - Sonder et mettre en lumière les nouveaux besoins et nouvelles formes en matière d'habitat*	***Convergence***
8	***Rééquilibrage régional** : Établir un objectif d'accueil cohérent avec les ambitions de la Région en matière de rééquilibrage de l'accueil de populations et ajuster en fonction les prévisions de consommation foncière et de production de logements.*	***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs*	***Convergence***
9	***Équilibre population-emploi** : Établir un objectif d'accueil d'activités cohérent avec les ambitions de la Région en matière d'équilibre population-emploi.*	***Mesure 2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire*** *2.2.1.1 - Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales* *2.2.1.2 - Reconnaitre et transmettre les savoir-faire locaux* ***Mesure 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales*** *2.2.2.1 - Conforter les filières territorialisées en cours de structuration* *2.2.2.2 - Permettre l'émergence de nouvelles filières territorialisées* *2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources* ***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources*** *2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers* *2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire* ***Mesure 3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes*** *3.4.2.2 - Faciliter l'accueil et l'implication des jeunes sur le territoire*	***Convergence***
10	***Coopérations territoriales : Intégrer systématiquement les interactions avec les territoires voisins dans la planification locale, notamment en matière : - d'accueil des populations, - de continuités écologiques, - de ressources naturelles (notamment l'eau), - de production d'énergies renouvelables, - de flux de***	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* ***1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre***	***Convergence***

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
	déplacements, - de gestion du trait de côte (interactions à l'échelle intra et inter cellules sédimentaires), - d'agriculture et d'alimentation, - d'aménagement économique	*1.1.2.2 - Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau* ***Mesure 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales*** *2.2.2.1 - Conforter les filières territorialisées en cours de structuration* ***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique* ***Mesure 3.3.1 - Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme vecteur d'appartenance au territoire*** *3.3.1.1 - Connaître et partager les connaissances dans une diversité de pratiques culturelles*	
11	***Sobriété foncière : Prioriser la densification des espaces urbanisés existants (reconquête des friches urbanisées ; comblement des « dents creuses » ; résorption de la vacance des logements ; réinvestissement du bâti existant) et engager pour chaque territoire une trajectoire phasée de réduction du rythme de consommation des sols, aux horizons 2030, 2035 et 2040. Lorsque le réinvestissement urbain n'est pas possible, implanter prioritairement les projets d'extension urbaine en continuité du tissu urbain, à proximité de l'offre de services de transports collectifs existante ou future.***	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* *1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement* *1.4.1.3 - Veiller à la cohérence et à la continuité des stratégies de planification et des interventions opérationnelles par un dialogue permanent* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire*** *2.2.1.1 - Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales*	***Convergence***
12	***Qualité urbaine : Appliquer les principes suivants dans les plans et dans les projets d'aménagements : - Limiter l'imperméabilisation des sols ; - Favoriser l'insertion paysagère et la qualité architecturale des nouvelles implantations ; - Développer la nature en ville, notamment par la plantation d'arbres, en particulier pour limiter le développement d'îlots de chaleur urbains.***	***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir*** *1.5.1.4 - Maitrise l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire* ***Mesure 1.5.2 - Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et archéologique*** *1.5.2.1 - Renforcer la connaissance du patrimoine bâti et archéologique* *1.5.2.2 - Porter collectivement une ambition de conservation et de restauration du patrimoine bâti (remarquable et ordinaire) et archéologique* *1.5.2.3 - Permettre aux habitants et aux visiteurs de s'approprier et de restaurer le patrimoine bâti et archéologique*	***Convergence***
13	***Agriculture : Préserver et reconquérir les unités d'espaces agricoles fonctionnelles, et identifier les territoires agricoles à préserver, au vu, par exemple des critères suivants : - Parcelles appartenant aux périmètres classés sous signes officiels de qualité, - Potentiel agronomique et écologique, - Secteurs supports de filières agricoles à enjeux pour le territoire : zones pastorales, commercialisation de proximité, - Parcelles équipées à l'irrigation, - Parcelles relevant de pratiques agricoles durables (agriculture biologique, agroécologie). Et y développer une stratégie de protection et de mise en valeur (en s'appuyant sur des outils du type PAEN ou ZAP par exemple).***	***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts*** *1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)* ***Mesure 2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive*** *2.1.1.1 - Favoriser le maintien et le renouvellement d'activités agricoles viables* *2.1.1.2 - Soutenir les filières d'élevage et leurs co-produits* *2.1.1.3 - Accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur diversification* *2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement* ***Mesure 2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales*** *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles*	***Convergence***

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
		2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets *2.1.2.3 - Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme* ***Mesure 2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable*** *2.1.3.1 - Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy* *2.1.3.2 - Renforcer le lien agriculteurs / citoyens*	
14	***Zones d'activités économiques : Privilégier l'installation des activités dans les zones d'activités existantes, en maximisant leur potentiel de densification ou de reconversion***	***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir*** *1.5.1.4 - Maitrise l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire*	***Convergence***
15	***Zones logistiques : Maximiser le potentiel de densification et de reconversion des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones logistiques au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires.***	*Non concerné*	
16	***Continuités écologiques : Afin de contribuer à l'objectif de non-perte nette de biodiversité, favoriser la création et garantir la préservation, le renforcement et la restauration des continuités écologiques régionales (cf. atlas cartographique des continuités) : - en préservant les zones Natura 2000, les espèces protégées et les zones humides, - en identifiant préalablement et localement les sous-trames, ainsi que les formations arborées patrimoniales (dont les vieilles forêts), en cohérence avec les territoires voisins, - en développant des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Région qui leur sont associés.***	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* *1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation* *1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques* ***Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation*** *1.3.3.1 - Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »* *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* ***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts*** *1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers* *1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales* *1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* *1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* ***Mesure 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir***	***Convergence***

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
		1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne ***Mesure 2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive*** *2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement* ***Mesure 2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales*** *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique*	
17	***Séquence "Éviter-Réduire-Compenser" : Faciliter l'application vertueuse de la séquence Éviter- Réduire-Compenser, en identifiant les zones à enjeux/ pressions, en régulant l'aménagement sur ces zones et en repérant les espaces à fort potentiel de gain écologique.***	***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* *1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* *1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation* *1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques* ***Mesure 2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales*** *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique*	***Convergence***
18	***Milieux aquatiques et espaces littoraux : Favoriser le maintien et la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux (notamment zones humides, plages, cordons dunaires, cours d'eau et leur transit sédimentaire), afin de prévenir les risques, de favoriser la biodiversité et de garantir ou restaurer les continuités écologiques***	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* *1.1.1.2 - Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)* *1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* *1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation* *1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques*	***Convergence***

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
19	***Consommation énergétique : Expliciter dans chaque document de planification locale une trajectoire phasée de réduction de consommation énergétique finale (en matière de bâti et de transport) et une trajectoire d'évolution du mix énergétique territorial, toutes deux aux horizons 2030 et 2040, de manière à contribuer à l'atteinte de l'objectif Région à Energie Positive.***	***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique* *2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce* ***Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous*** *2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc* *2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique* *2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique* *2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété* ***Mesure 3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins*** *3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population* *3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces*	***Convergence***
20	***Développement des EnR : Identifier les espaces susceptibles d'accueillir des installations EnR en priorisant les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles et anciennes décharges par exemple), et les inscrire dans les documents de planification.***	***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts*** *1.3.4.3 - Accompagner la valorisation économique de la forêt et sa gestion durable* ***Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous*** *2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc* ***Mesure 2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité*** *2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire* *2.4.2.2 - Créer les conditions d'appropriation et de développement de projets d'énergies renouvelables bénéfiques pour le territoire*	***Convergence***
21	***Gestion de l'eau : Définir un projet de territoire économe en eau en : - préservant la qualité de la ressource en eau, - assurant la bonne adéquation entre besoins et ressource en eau et l'équilibre écologique des milieux, - optimisant l'utilisation des ressources et infrastructures locales existantes avant d'avoir recours à de nouveaux transferts ou captages d'eau***	***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)* *1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines*	***Convergence***
22	***Santé environnementale : Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé en prenant notamment en compte : - l'environnement sonore ; - la pollution atmosphérique ; - les sites et sols pollués. En ce sens, identifier les secteurs les plus concernés où l'implantation de bâtiments sensibles est à éviter et préserver les secteurs peu ou pas impactés***	***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* ***Mesure 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir*** *1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne*	***Convergence***
23	***Risques : Intégrer systématiquement les risques existants et anticiper l'impact des risques à venir liés au changement climatique (inondations, submersions marines et érosions du trait de côte, sécheresses, incendies, retrait-gonflement des argiles, épisodes caniculaires, éboulis) dans les documents de planification locaux et proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation***	***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* ***Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation*** *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé*	***Convergence***

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
		Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts *1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers* *1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales* *1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* ***Mesure 2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales*** *2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets* ***Mesure 2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable*** *2.1.3.2 - Renforcer le lien agriculteurs / citoyens*	
24	***Stratégie littorale et maritime : Prévoir, dans chaque document de planification concerné, une stratégie littorale et maritime (notamment concernant les enjeux environnementaux, les risques présents et futurs, la valorisation et le développement durable de l'économie bleue) pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un chapitre valant Schéma de mise en valeur de la mer***	*Non concerné*	
25	***Recomposition spatiale : Engager la recomposition spatiale (préconisations pour une urbanisation résiliente, programmation de la relocalisation et de la renaturation) des territoires littoraux exposés aux risques actuels et futurs***		
26	***Économie bleue durable : Pour un développement durable de l'économie bleue : - mettre en place, dans le respect de la préservation des espaces naturels, une politique foncière littorale visant à prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau (conchyliculture, activités portuaires, balnéaires et nautiques, pêche...) et notamment réserver les bords à quai pour les activités portuaires dans les documents d'urbanisme ; - lors du développement des activités nautiques et récréatives, notamment sur le milieu marin, prévoir des équipements écologiques associés (zones de mouillage écologique en mer, équipements permettant de collecter les déchets dans les ports, etc.) permettant de limiter leur impact et d'éviter les conflits d'usages***		
27	***Économie circulaire : Développer l'économie circulaire en l'intégrant dans les stratégies de territoire et dans leurs déclinaisons opérationnelles (notamment dans le cadre des opérations d'aménagement)***	***Mesure 2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable*** *2.1.3.2 - Renforcer le lien agriculteurs / citoyens* ***Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous*** *2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources*** *2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire*	***Convergence***
28	***Capacités d'incinération et de stockage des déchets non dangereux*** ***1) ..., sont fixées pour l'Occitanie les limites maximales de capacités de l'incinération sans valorisation énergétique suivantes : - à partir de 2020 : objectif de limitation à 75%, soit 429 milliers de tonnes par an ; - à partir de 2025 : objectif de limitation à 50%, soit 286 milliers de tonnes par an.*** ***2) La capacité régionale actuelle d'incinération (1 059 500 t/ an) est suffisante au regard des objectifs de prévention et de recyclage du schéma. De nouveaux projets pourront être autorisés par l'Etat selon l'évolution globale des capacités.*** ***3) .... les limites maximales de capacités de stockage suivantes : - A partir de 2020 : objectif de limitation à 70%, soit 1,12 millions de tonnes par an ; - A partir de 2025 : objectif de limitation à 50%, soit 0,8 million de tonnes par an.***	*Le projet de Charte révisée ne traite pas de la gestion des déchets.*	/
29	***Installations de stockage des déchets non dangereux*** ***1) Les installations de stockage des déchets non dangereux non inertes à adapter : Constatant la diversité des niveaux d'autosuffisance en stockage des territoires, le schéma préconise, dans un objectif***		

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
	de gestion de proximité et de gestion équilibrée à l'échelle régionale, que les installations de stockage autorisées au-delà de 2025 participent, dès l'entrée en vigueur, à l'effort de limitation de la capacité de stockage ***2) Les installations de stockage des déchets non dangereux non inertes à créer ou poursuivre : Sur la base des orientations et des besoins de traitement de proximité présentés dans l'annexe "Prévention et gestion des déchets", de nouvelles capacités de stockage pourront être envisagées notamment sur la base des projets et situations identifiés lors de la concertation menée par la Région, à savoir : ...*** ***Pour les projets en cours d'étude :*** ***L'Aveyron pour un nouveau site de stockage de déchets ayant fait l'objet de pré-traitement amont...*** ***3) Les installations de stockage des déchets non dangereux non inertes à fermer Les installations de stockage des déchets non dangereux non inertes qui devront être fermées après l'entrée en vigueur du schéma sont celles dont la durée de vie autorisée sera inférieure à 2031 et dont la prolongation de l'autorisation d'exploiter serait contraire aux objectifs de la règle 22. La prospective post-2031 sera réalisée dans le cadre de la première révision du SRADDET.*** ***En application de la règle précédente, à date d'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets et au regard des échanges avec les collectivités concernées et les services de l'Etat, les installations de stockage à fermer au terme de leur autorisation d'exploiter sont les suivantes : ISDND de Villefranche-de-Rouergue (SYDOM 12) en 2019 ; · ISDND de Vendres (SITOM du Littoral) fin 2021 · ISDND de Capvern (SMTD65) avant 2022 ; · ISDND du Houga (Trigone) fin 2023 ;***		
30	***Zones de chalandise des installations*** ***Concernant les déchets non dangereux non inertes, limiter les extensions de zones de chalandises des installations (principe de proximité).*** ***1) La déclinaison de ce principe de proximité autorise les unités de valorisation énergétique qui souhaitent étendre leur zone de chalandise à couvrir :*** ***– Les déchets produits sur leur département d'implantation ;*** ***– Les déchets produits sur les départements voisins ;*** ***– Les premiers lieux de transfert de déchets situés au-delà des départements voisins à une centaine de kilomètres et permettant un transport par des axes autoroutiers de manière à limiter l'incidence du transport des déchets.*** ***Il est cependant permis de déroger au principe énoncé ci-avant concernant l'extension des zones de chalandise pour permettre l'accueil des déchets à traiter :*** ***– lors des arrêts techniques liés aux pannes, aux entretiens programmés et aux travaux d'installations situées en Région Occitanie,*** ***– pour répondre à des besoins limités dans le temps (maximum 3 ans) d'un territoire situé en Occitanie.*** ***2) La déclinaison du principe de proximité en matière de stockage des déchets non dangereux non inertes autorise les installations de stockage qui souhaitent étendre leur zone de chalandise autorisée à couvrir leur département d'implantation et les départements voisins.*** ***3) Il est permis des échanges (importation et exportation) avec les régions voisines dans une logique de bassin de vie (dont les périmètres sont limités aux départements limitrophes). Ces échanges doivent être réalisés dans un objectif d'équilibre entre les quantités entrantes et sortantes au niveau régional.*** ***La capacité régionale de stockage doit satisfaire en priorité le besoin régional, suivant le principe d'autosuffisance***		
31	***Stockage des déchets dangereux*** ***Vu l'objectif de stabilisation des quantités de déchets dangereux collectés à horizon 2025 et 2031 (cf. document annexé « Prévention et gestion des déchets, volet émanant de l'ancien PRPGD ») et le constat des capacités de stockage autorisées excédentaires par rapport au tonnage stocké à l'échelle régionale comme nationale, les projets en région Occitanie concernant les installations de stockage de déchets dangereux devront se faire au maximum à capacité régionale constante par rapport à la situation actuelle (soit 265 000 T/an) correspondant aux capacités cumulées des 2 sites existants en Occitanie.*** ***Vu l'origine des flux entrants dans les deux Installations de Stockage des Déchets Dangereux d'Occitanie, et afin de respecter le principe de proximité et de limiter les nuisances générées par des transports supplémentaires mais aussi les risques liés à la dangerosité des déchets transportés (notamment en cas***		

N°	Règles d'« Occitanie 2040 »	Contribution de la Charte révisée	Niveau de compatibilité
	d'accident), il est demandé un rééquilibrage entre les capacités des 2 sites permettant une augmentation de la capacité du site de l'ouest de la Région tout en ne dépassant pas ce plafond régional de 265 000 t/an de capacité cumulée entre les 2 sites de stockage.		
32	***Déchets produits en situation exceptionnelle*** ***Identification des installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits en situation exceptionnelle*** ***Il est demandé aux EPCI compétents en matière de collecte des déchets d'identifier plusieurs sites potentiels sur leur territoire en fonction des crises possibles (inondation, tempête…) et d'évaluer les éventuels travaux à réaliser.*** ***Le choix du site sera fonction de différents critères détaillés dans le tableau ci-après. Les collectivités, EPCI ou communes adhérentes identifient les sites et listent les aménagements à réaliser pour se conformer à la réglementation, les coûts associés ainsi que les délais de mise en place.*** ***A titre d'exemples, les sites intermédiaires peuvent être des déchèteries, des quais de transfert, des parkings en zone commerciale, des terrains vagues ou agricoles.*** ***Cependant comme indiqué précédemment les sites identifiés doivent présenter un revêtement étanche et disposer d'un système d'assainissement. Des travaux peuvent donc être nécessaires pour répondre à ces conditions. Il est conseillé de déterminer la nature des travaux à entreprendre en amont de façon que le site soit rapidement opérationnel en cas de crise.*** ***Pour chaque site retenu, les collectivités ou entreprises gestionnaires estimeront également les équipements nécessaires au fonctionnement du site et établiront un plan de circulation et un plan de signalisation.*** ***Le choix des sites relève de la décision locale que ce soit au niveau préfectoral ou communal.***	***Le PNR des Causses du Quercy n'est pas compétent en matière de collecte des déchets, il n'est donc pas concerné par cette règle***	***/***

Tableau 7 : Articulation entre les objectifs du SDRADDET « Occitanie 2040 » et la Charte du PNR des Causses du Quercy

Défi	Objectifs généraux	Objectifs thématiques	Contribution de la Charte 2027-2042	Niveau de compatibilité
Le défi de l'attractivité	***Favoriser le développement et la promotion sociale***	***Mobilité*** *Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usages*	***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique* *2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce* ***Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous*** *2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc* *2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique* *2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique* *2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété* ***Mesure 3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins*** *3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population* *3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces*	***Convergence***
		Services *Favoriser l'accès aux services de qualité*	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux*	***Convergence***

Défi	Objectifs généraux	Objectifs thématiques	Contribution de la Charte 2027-2042	Niveau de compatibilité
			Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources *2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers* *2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire* ***Mesure 3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité*** *3.1.1.1 - Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information* *3.1.1.2 - Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir* *3.1.1.3 - Développer l'offre de santé*	
		Habitat *Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale*	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 3.2.1 - Améliorer les conditions d'habiter le territoire*** *3.2.1.1 - Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques* *3.2.1.2 - Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et dégradé* *3.2.1.3 - Recréer des lieux et espaces communs, des liaisons douces et favoriser le vivre ensemble* ***Mesure 3.2.2 - Diversifier les offres de logements dans une logique de parcours résidentiel*** *3.2.2.1 - Développer des offres de logements adaptées au vieillissement de la population et au renforcement de la dépendance* *3.2.2.2 - Permettre aux jeunes et actifs de rester ou de s'installer sur le territoire* *3.2.2.3 - Prendre en compte les besoins de certains publics spécifiques (individus isolés, saisonniers, interne en médecine, apprentis, handicaps…)* *3.2.2.4 - Sonder et mettre en lumière les nouveaux besoins et nouvelles formes en matière d'habitat*	***Convergence***
	Concilier développement et excellence environnementale	***Foncier*** *Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040*	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* *1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement* *1.4.1.3 - Veiller à la cohérence et à la continuité des stratégies de planification et des interventions opérationnelles par un dialogue permanent* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive*** *2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement* ***Mesure 2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire*** *2.2.1.1 - Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales*	***Convergence***
		Eau et risques *Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs*	***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)*	***Convergence***

Défi	Objectifs généraux	Objectifs thématiques	Contribution de la Charte 2027-2042	Niveau de compatibilité
			1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* ***Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation*** *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources*	
		Santé *Penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations*	***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* ***Mesure 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir*** *1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne* ***Mesure 3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité*** *3.1.1.2 - Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir* *3.1.1.3 - Développer l'offre de santé*	***Convergence***
	Devenir une Région à Energie Positive	***Consommation du bâti*** *Baisser de 20 % la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040*	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification* *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 3.2.1 - Améliorer les conditions d'habiter le territoire*** *3.2.1.2 - Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et dégradé*	***Convergence***
		Consommation transports *Baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040*	***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique* *2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce* ***Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous*** *2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc* *2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique* *2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique* *2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété* ***Mesure 3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins*** *3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population* *3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces*	***Convergence***
		Production d'EnR *Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040*	***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts*** *1.3.4.3 - Accompagner la valorisation économique de la forêt et sa gestion durable* ***Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous*** *2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc* ***Mesure 2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité***	***Convergence***

Défi	Objectifs généraux	Objectifs thématiques	Contribution de la Charte 2027-2042	Niveau de compatibilité
			2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire *2.4.2.2 - Créer les conditions d'appropriation et de développement de projets d'énergies renouvelables bénéfiques pour le territoire*	
Le défi des coopérations	***Construire une région équilibrée pour ses territoires***	***Métropoles*** *Des métropoles efficaces et durables*	*Non concerné*	*/*
		Territoires d'équilibre / centralités *Développer les nouvelles attractivités*	***Mesure 2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire*** *2.2.1.1 - Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales* *2.2.1.2 - Reconnaitre et transmettre les savoir-faire locaux* *2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources* ***Mesure 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales*** *2.2.2.1 - Conforter les filières territorialisées en cours de structuration* *2.2.2.2 - Permettre l'émergence de nouvelles filières territorialisées* *2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux* ***Mesure 2.3.2 - Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable*** *2.3.2.3 - Développer une organisation/gouvernance touristique adaptée au territoire et fortement partenariale, plus efficiente et cohérente* ***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources*** *2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers* *2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire* *2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire* ***Mesure 3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes*** *3.4.2.2 - Faciliter l'accueil et l'implication des jeunes sur le territoire*	***Convergence***
		Coopérations *Renforcer les synergies territoriales*	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* ***1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre*** *1.1.2.2 - Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau* ***Mesure 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales*** *2.2.2.1 - Conforter les filières territorialisées en cours de structuration* ***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique* ***Mesure 3.3.1 - Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme vecteur d'appartenance au territoire*** *3.3.1.1 - Connaître et partager les connaissances dans une diversité de pratiques culturelles*	***Convergence***
	Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales	***Offre territoriale*** *Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures*	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources***	***Convergence***

Défi	*Objectifs généraux*	*Objectifs thématiques*	*Contribution de la Charte 2027-2042*	*Niveau de compatibilité*
			2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers *2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire* ***Mesure 3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité*** *3.1.1.1 - Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information* *3.1.1.2 - Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir* *3.1.1.3 - Développer l'offre de santé* ***Mesure 3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins*** *3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population*	
		Complémentarité *Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains*	***Mesure 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales*** *2.2.2.1 - Conforter les filières territorialisées en cours de structuration* ***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique*	***Convergence***
		Economie rurale et de montagne *Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne*	***Mesure 2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire*** *2.2.1.1 - Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales* *2.2.1.2 - Reconnaitre et transmettre les savoir-faire locaux* *2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources* ***Mesure 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales*** *2.2.2.1 - Conforter les filières territorialisées en cours de structuration* *2.2.2.2 - Permettre l'émergence de nouvelles filières territorialisées* *2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux* ***Mesure 2.3.2 - Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable*** *2.3.2.3 - Développer une organisation/gouvernance touristique adaptée au territoire et fortement partenariale, plus efficiente et cohérente* ***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources*** *2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers* *2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire* *2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire* ***Mesure 3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes*** *3.4.2.2 - Faciliter l'accueil et l'implication des jeunes sur le territoire*	***Convergence***
	Partager et gérer durablement les ressources	***Biodiversité*** *Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette de biodiversité*	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables***	***Convergence***

Défi	*Objectifs généraux*	*Objectifs thématiques*	*Contribution de la Charte 2027-2042*	*Niveau de compatibilité*
			1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation *1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* *1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation* *1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques* ***Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation*** *1.3.3.1 - Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »* *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* ***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts*** *1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers* *1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales* *1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* *1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* ***Mesure 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir*** *1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne* ***Mesure 2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive*** *2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement* ***Mesure 2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales*** *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique*	
		Milieux aquatiques *Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides*	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* *1.1.1.2 - Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)* *1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes*	***Convergence***

Défi	Objectifs généraux	Objectifs thématiques	Contribution de la Charte 2027-2042	Niveau de compatibilité
			1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation *1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques*	
		Déchets *Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables*	*Le projet de Charte révisée ne traite pas de la gestion des déchets.*	***Convergence***
	Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires	***Grandes infrastructures*** *Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur*	*Non concerné*	*/*
		Métropoles *Consolider les moteurs métropolitains*		
		Développement *Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales*	***Mesure 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales*** *2.2.2.1 - Conforter les filières territorialisées en cours de structuration* *2.2.2.2 - Permettre l'émergence de nouvelles filières territorialisées* *2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux* *2.3.1.2 - S'affirmer comme une destination de ressourcement et de découverte d'une culture et d'une histoire* ***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique* *2.5.1.2 - Faire du Parc un atout partagé en faveur de la promotion et de la visibilité économique des Causses du Quercy* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources*** *2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers* *2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire* *2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire*	***Convergence***
Défi du Rayonnement	***Faire de l'espace méditerranéen un exemple de développement vertueux***	***Ouverture Méditerranéenne*** *Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie*	*Non concerné*	*/*
		Economie bleue *Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité Economie bleue Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité*		
		Résilience *Faire du littoral une vitrine de la résilience*		
	Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique	***Logistique*** *Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique*		
		Economie durable *Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique*	***Mesure 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales*** *2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux* *2.3.1.4 - Rendre les offres accessibles à tous* *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique* *2.3.1.6 - Favoriser une offre touristique mieux répartie sur l'année* *2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce* ***Mesure 2.3.2 - Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable*** *2.3.2.2 - Être un territoire singulier véritablement porteur de sens, d'expériences, de découvertes en favorisant la médiation et l'engagement de tous les publics et acteurs*	***Convergence***

Défi	*Objectifs généraux*	*Objectifs thématiques*	*Contribution de la Charte 2027-2042*	*Niveau de compatibilité*
			2.3.2.3 - Développer une organisation/gouvernance touristique adaptée au territoire et fortement partenariale, plus efficiente et cohérente ***Mesure 2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques*** *2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique* *2.5.1.2 - Faire du Parc un atout partagé en faveur de la promotion et de la visibilité économique des Causses du Quercy* ***Mesure 2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources*** *2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers* *2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire* *2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire*	
		Biens communs *Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région*	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* ***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts*** *1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers* *1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales* ***Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales*** *1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)* ***Mesure 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir*** *1.5.1.2 - Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères* ***Mesure 2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive*** *2.1.1.1 - Favoriser le maintien et le renouvellement d'activités agricoles viables* *2.1.1.2 - Soutenir les filières d'élevage et leurs co-produits* *2.1.1.3 - Accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur diversification* *2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement* ***Mesure 2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales*** *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* *2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets* *2.1.2.3 - Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme* ***Mesure 2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable*** *2.1.3.1 - Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy* *2.1.3.2 - Renforcer le lien agriculteurs / citoyens*	***Convergence***

B. II. 2. Les plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte révisée s'impose

B. II. 2. 1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

En application de l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement, « les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les documents d'urbanisme en tenant lieu, ainsi que les cartes communales, doivent être compatibles avec la Charte révisée, dans les conditions fixées à l'article L. 131-1, L. 131-4 et L. 131-7 du Code de l'Urbanisme ».

Le périmètre du projet de Charte révisée intercepte 5 Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvés et un en cours d'élaboration sur le Pays Midi-Quercy. Les caractéristiques des SCoT sont les suivantes :

- SCoT Centre Ouest Aveyron approuvé le 06/02/2020 qui couvre 124 communes, dont 2 sur le territoire ;
- SCoT de Cahors et Sud Lot approuvé le 29/06/2018 qui couvre 96 communes, dont 31 sur le territoire ;
- SCoT du Pays de la vallée de la Dordogne approuvé le 16/01/2018 qui couvre 77 communes, dont 22 sur le territoire ;
- SCoT du Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé approuvé le 03/07/2015 qui couvre 91 communes, dont 37 sur le territoire ;
- SCoT du Pays Bourian approuvé le 19 décembre 2024, qui couvre 35 communes, dont 1 sur le territoire ;
- SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration qui couvre 49 communes, dont 6 sur le territoire.

Les SCoT en cours d'élaboration et d'approbation devront être compatibles avec la Charte révisée. Une fois les SCoT approuvés la majeure partie du territoire d'étude sera couvert par un SCoT, excepté sur la CC du Causse de Labastide-Murat.

Tableau 8 : Articulation entre les objectifs des PADD ou des PAS des différents SCoT du territoire approuvés et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

Niveau de compatibilité : *Convergence* *Absence de contradiction* *Contradiction*

Charte révisée du PNR des Causses du Quercy		Objectifs des PADD ou des PAS				
Orientation	**Mesure**	**SCoT Centre Ouest Aveyron**	**SCoT de Cahors et Sud Lot**	**SCoT du Pays de la vallée de la Dordogne**	**SCoT du Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé**	**SCoT du Pays Bourian**
1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité	**1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique**			Le SCOT aborde la protection du patrimoine géologique via la TVB		
	1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine					

Charte révisée du PNR des Causses du Quercy		Objectifs des PADD ou des PAS				
Orientation	**Mesure**	**SCoT Centre Ouest Aveyron**	**SCoT de Cahors et Sud Lot**	**SCoT du Pays de la vallée de la Dordogne**	**SCoT du Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé**	**SCoT du Pays Bourian**
comme socle du territoire	géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre					
1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	**1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau**	Le chapitre *Assurer la préservation des ressources naturelles à celle de patrimoine* est dédiée à la ressource en eau	Le chapitre *Poursuivre et renforcer une gestion globale de la ressource en eau* est dédiée à la gestion de la ressource en eau	Le chapitre *L'eau, de la notion de ressource à celle de patrimoine* est dédiée à la ressource en eau et à la préservation des milieux aquatiques	L'objectif *Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques* est dédiée à la ressource en eau et à la préservation des milieux aquatiques	L'axe *1.3 Ménager la ressource en eau* est dédié à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques
	1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	Le chapitre *Assurer la préservation des richesses écologiques* est dédié à la ressource en eau et à la préservation du patrimoine naturel, la protection et la restauration de la TVB	Le chapitre *La biodiversité au cœur du projet urbain* est dédié à la ressource en eau et à la préservation du patrimoine naturel, la protection et la restauration de la TVB			
1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables			Le chapitre *La biodiversité au cœur du projet urbain* est dédié à la ressource en eau et à la préservation du patrimoine naturel, la protection et la restauration de la TVB	L'objectif *Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)* est dédié à la ressource en eau et à la préservation du patrimoine naturel, la protection et la restauration de la TVB	L'axe *1.2 Entretenir les relations des écosystème* est dédié à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques
	1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés					
	1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation					
	1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts	Le chapitre *Favoriser une gestion durable de la ressource forestière* est consacré à la gestion durable de la forêt		Le SCoT prône la mise en place de PSG pour limiter l'érosion des sols	Les objectifs *Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues) et Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées* préservent et valorisent le patrimoine forestier	Les axes *1.2 Entretenir les relations des écosystème et 3.3 Prendre soin du massif forestier de la Bouriane* visent à protéger et valoriser la forêts

Charte révisée du PNR des Causses du Quercy		Objectifs des PADD ou des PAS				
Orientation	**Mesure**	**SCoT Centre Ouest Aveyron**	**SCoT de Cahors et Sud Lot**	**SCoT du Pays de la vallée de la Dordogne**	**SCoT du Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé**	**SCoT du Pays Bourian**
1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales	Les chapitres *Mettre en œuvre un modèle qualitatif de développement urbain et Reconquérir les centres-villes et centre-bourgs du Centre Ouest Aveyron* ont pour objectif de développer une politique d'économie de l'espace en densifiant les nouveaux quartiers et en construisant au sein du tissu urbain et de revitaliser les centres-bourgs et villages	Les chapitre *Promouvoir et mettre en œuvre un modèle territorial de développement et d'aménagement cohérent et Rétablir, restaurer l'équilibre espaces urbanisés / espaces naturels : rôle des coupures d'urbanisation, transition « ville campagne »* a pour objectif d'organiser et de maîtriser le développement autour du pôle urbain et limiter la consommation d'espace	Le chapitre *De la définition d'un projet d'habitat à celle d'un projet d'habiter* prône une approche qualitative de la consommation d'espace en imposant une densité de logement et en baissant la consommation foncière. Ce chapitre oriente l'aménagement du territoire au plus proche de son identité, en termes de formes urbaines, ou d'architecture	Les objectifs *Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité et Concilier préservation de l'agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l'espace, urbanisme durable* prévoient de limiter la consommation d'espaces naturels et agricole	Les axes *1.1 Prendre soin des sols, socle du pays Bourian et 1.2 Entretenir les relations des écosystème* ont pour objectif de planifier l'aménagement du territoire et de limiter l'artificialisation des sols
1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir 1.5.2 - Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et archéologique	Le chapitre *Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie comme facteurs d'identité pour le Centre Ouest Aveyron* a pour objectif de protéger les paysages	Le chapitre *Préserver les paysages et atouts patrimoniaux garants de l'identité et de l'attractivité de Cahors et du Sud du Lot* a pour objectif de protéger les paysages Le chapitre *Maîtriser la qualité paysagère des extensions urbaines et villageoises* a pour objectif d'intégrer le bâti et les extensions urbaines dans le paysage	Le chapitre *Paysages et patrimoines comme éléments de l'identité et de la promotion du territoire* a pour objectif de protéger les paysages et d'intégrer le bâti dans le paysage	L'objectif *Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées* a pour objectif de protéger les paysages et d'intégrer le bâti dans le paysage	L'axe *1.2 Entretenir les relations des écosystème* vise à préserver les paysages
2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	**2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive** 2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales 2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une	Le chapitre *Accompagner les mutations de l'économie agricole* prône un accompagnement des activités agricoles respectueuse de l'environnement	Le chapitre *Conforter l'agriculture et l'agroalimentaire de qualité, un des piliers de l'économie locale* promeut l'agriculture et sa préservation	Le chapitre *L'agriculture, un moyen de préserver l'identité rurale, mais d'abord une économie* promeut l'agriculture et sa préservation	L'objectif *Répondre aux besoins actuels et futurs de l'agriculture* de préserver les filières agricoles, le foncier	Les axes *1.1 Prendre soin des sols, socle du pays Bourian, 1.3 Ménager la ressource en eau et 2.3 Valoriser et moderniser l'activité économique* traitent des questions

Charte révisée du PNR des Causses du Quercy		Objectifs des PADD ou des PAS				
Orientation	**Mesure**	**SCoT Centre Ouest Aveyron**	**SCoT de Cahors et Sud Lot**	**SCoT du Pays de la vallée de la Dordogne**	**SCoT du Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé**	**SCoT du Pays Bourian**
	production alimentaire saine et équitable					agricoles et du soutien à la filière
2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire	2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire		Le chapitre *Faciliter/ encourager les activités industrielles et artisanales* engage des actions pour le maintien et le développement de l'artisanat	Le chapitre *L'artisanat, un vecteur important du projet économique et social* engage des actions pour le maintien et le développement de l'artisanat	L'objectif *Maintenir un cadre de vie facteur d'attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)* a pour objectif de favoriser le maintien et la reprise de l'artisanat	L'axe *2.3 Valoriser et moderniser l'activité économique* soutient les filière artisanales
	2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales					
2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	Les chapitres *Développer l'attractivité du territoire en misant sur les connexions et les flux et Agir fortement pour « mettre en tourisme » le territoire* ont pour but de développer l'attractivité touristique du territoire en favorisant un tourisme diversifié et de qualité	Le chapitre *Développer l'économie présentielle avec comme priorités le tourisme et les services à la personne* agis pour développer le tourisme tout en portant attention aux impacts sur l'environnement et l'agriculture	Le chapitre *Mettre en réseau le système touristique* agis pour développer le tourisme tout en portant attention aux impacts sur l'environnement et l'agriculture	L'objectif *Maintenir un cadre de vie facteur d'attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)* agis pour développer un tourisme durable et de qualité tout en portant attention aux impacts sur l'environnement et l'agriculture	L'axe *2.3 Valoriser et moderniser l'activité économique* soutient le développement d'un tourisme vert durable
	2.3.2 - Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable					
2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	Le chapitre *S'engager dans la transition énergétique : vers un territoire « à énergie positive »* vise à réduction des consommations et une augmentation de la production d'EnR sur le territoire en conservant une politique environnementale	Le chapitre *Répondre aux besoins énergétiques de demain et s'engager vers la transition énergétique* vise à réduction des consommations et une augmentation de la production d'EnR sur le territoire en conservant une politique environnementale	Le chapitre *Améliorer l'empreinte écologique et climatique du territoire sur la planète* tend vers une réduction des consommations	L'objectif *S'engager sur la voie de la transition énergétique* vise à la réduction des consommations et de la précarité énergétique mais aussi à l'augmentation de la production d'EnR sur le territoire en conservant une politique environnementale	Les axes *1.2 Entretenir les relations des écosystème et 4 Stratégie plan climat air énergie territorial* ont pour objectif de réduire les consommations d'énergie et de limiter les émissions de GES mais aussi de développer les ENR tout en respectant la biodiversité
	2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité			Le chapitre *Améliorer l'empreinte écologique et climatique du territoire sur la planète* vise à augmenter la production d'EnR sur le territoire en conservant une politique environnementale		
2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un	2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques	Le chapitre *Soutenir la compétitivité des entreprises et consolider le tissu économique local par l'innovation et la diversification* a pour	Les chapitres *Développer l'économie présentielle avec comme priorités le tourisme et les services à la personne et Intégrer les activités économiques de manière qualitative dans*	Le chapitre *Affirmer/valoriser les vocations économiques du territoire* a pour but de développer l'économie du territoire tout en	Les objectifs *Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et*	L'axe *2.3 Valoriser et moderniser l'activité économique* a pour but de soutenir et de développer l'activité économique
	2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité					

Charte révisée du PNR des Causses du Quercy		Objectifs des PADD ou des PAS				
Orientation	**Mesure**	**SCoT Centre Ouest Aveyron**	**SCoT de Cahors et Sud Lot**	**SCoT du Pays de la vallée de la Dordogne**	**SCoT du Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé**	**SCoT du Pays Bourian**
développement économique soutenable	**à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources**	objectif de soutenir l'économie du territoire	*les paysages* ont pour objectifs de soutenir l'économie du territoire et de développer de nouvelles filières tout en préservant l'environnement	préservant l'environnement	*actifs) et Développer de nouvelles filières économiques et la formation* ont pour objectif le développement et la diversification de l'économie du territoire.	
3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions	**3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité**	Le chapitre *Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat commerce et services* a pour objectif de répartir les équipements sur le territoire	Les chapitres *Promouvoir et mettre en œuvre un modèle territorial de développement et d'aménagement cohérent et Adapter le niveau d'équipements, commerces et services dans une démarche de proximité à l'échelle de chaque bassin de vie* œuvrent au maintien des services et identifient des pôles de services à conforter	Le chapitre *Equiper le territoire : une nécessité de développement* a pour objectif de maintenir les commerces de proximité et créer un maillage de service de proximité	L'objectif *Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population, (y compris les déplacements et desserte numérique)* a pour objectif de maintenir les commerces de proximité et créer un maillage de service de proximité mais également de décarboner la mobilité, de réduire la dépendance à la voiture et de promouvoir les mobilités douces et les transports en commun	Les axes *2.1 Le sol, au service du lien social et de la rencontre et 2.2 S'affirmer comme une terre de soin* ont pour objectif de maintenir les services et équipements du territoire
	3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins	Le chapitre *Favoriser les mobilités des personnes tout en maitrisant les impacts environnementaux* vise à décarboner la mobilité des personnes et marchandises, réduire la dépendance à la voiture et promouvoir les mobilités douces et les transports en commun	Le chapitre *S'engager vers une mobilité durable* vise à décarboner la mobilité des personnes et marchandises, réduire la dépendance à la voiture et promouvoir les transports en commun	Le chapitre *Des infrastructures améliorées pour mieux structurer le territoire* vise à décarboner la mobilité, réduire la dépendance à la voiture et promouvoir les mobilités douces et les transports en commun		L'axe *3.1 S'inscrire dans un espace métropolitain* vise à développer les mobilités durables sur le territoire
3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière	3.2.1 - Améliorer les conditions d'habiter le territoire 3.2.2 - Diversifier les offres de logements dans une logique de parcours résidentiel	Les chapitres *Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat commerce et services et Mettre en œuvre un modèle qualitatif de développement urbain et Reconquérir les centres-*	Les chapitres *Prendre en compte les évolutions des modes de vie et des désirs d'habiter et Organiser l'offre d'habitat pour répondre à tous les besoins actuels et futurs* ont pour finalité de développer une offre de logement adaptée	Le chapitre *De la définition d'un projet d'habitat à celle d'un projet d'habiter* a pour finalité d'améliorer les conditions d'habitation sur le territoire et de produire des logements adaptés aux besoins de la population	L'objectif *Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité* prévoit de diversifier l'offre	Les axes *1.1 Prendre soin des sols, socle du pays Bourian et 2.2 S'affirmer comme une terre de soin* traitent de l'adaptation des logements aux besoins du territoire tant en nombre qu'en qualité

Charte révisée du PNR des Causses du Quercy		Objectifs des PADD ou des PAS				
Orientation	**Mesure**	**SCoT Centre Ouest Aveyron**	**SCoT de Cahors et Sud Lot**	**SCoT du Pays de la vallée de la Dordogne**	**SCoT du Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé**	**SCoT du Pays Bourian**
		villes et centre-bourgs du Centre Ouest Aveyron ont pour finalité de développer une offre de logement adaptée aux besoins de la population	aux besoins actuels et futurs de la population		de logement pour répondre à tous les besoins	
3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.1 - Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme vecteur d'appartenance au territoire	Le chapitre *Développer une politique culturelle pour tout le territoire* est dédié au développement de l'offre culturelle		Le chapitre *Faire de la culture un élément de la promotion et de l'identité du territoire* est dédié au développement de l'offre culturelle et au soutien des associations	L'objectif *Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population, (y compris les déplacements et desserte numérique)* prévoit de maintenir et développer une offre culturelle diversifiée	Les axes *2.1 Le sol, au service du lien social et de la rencontre* et *2.2 S'affirmer comme une terre de soin* concernent en partie le développement des politiques culturelles et l'accès à ces dernières
	3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire					
3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale	3.4.1 - Développer les liens intergénérationnels et interculturels					
	3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes					

Ainsi, les SCoT du territoire sont en cohérence avec le projet de Charte révisée.

B. II. 2. 2. Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial définit la stratégie de transition écologique d'un bassin de vie, en faveur de la sobriété énergétique, d'une hausse de la production d'énergies renouvelables et d'une meilleure résilience au changement climatique. Cette stratégie s'accompagne d'objectifs chiffrés et de mesures opérationnelles.

La réalisation d'un PCAET constitue depuis 2018 une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Le territoire est intégralement couvert par les 8 PCAET approuvé ou en cours d'élaboration. De façon complémentaire aux démarches de PCAET portées par les EPCI ou PETR, le PNR des Causses du Quercy s'est également doté d'un **Plan Climat et de Transition Energétique (PCTE)** en novembre 2020. Par ailleurs, le PNRCQ s'est engagé dans une **démarche « Territoire à énergie positive » (TEPOS)** en 2017, avec un objectif fixé à 2050.

Les caractéristiques des PCAET sont les suivantes :

- CA Grand Cahors, obligé, approuvé le 11 juillet 2024, engagé dans une démarche TEPOS avec une diminution des consommations de 55% en 2050 par rapport à 2017 et une production d'EnR de 115% par rapport à la consommation en 2050 ;
- CC Pays Labenque-Limogne, volontaire, approuvé le 26 février 2020, élaboré avec le PNRCQ et déclinant le PCTE du PNRCQ sur la CC avec une diminution des consommations de 48% en 2050 par rapport à 2017 et une production d'EnR de 144% par rapport à la consommation en 2050 ;
- PETR du Pays Midi-Quercy, volontaire, approuvé le 23 octobre 2020, engagé dans une démarche TEPOS avec une diminution des consommations de 54% en 2050 par rapport à 2015 et une production d'EnR de 107% par rapport à la consommation en 2050 ;
- CC Ouest Aveyron Communauté, obligé, approuvé le 27 mai 2021, engagé dans une démarche TEPOS avec une diminution des consommations de 36% en 2050 par rapport à 2014 et une production d'EnR de 115% par rapport à la consommation en 2050 ;
- CC Grand-Figeac, obligé, approuvé le 18 décembre 2019, engagé dans une démarche TEPOS avec une diminution des consommations de 50% en 2050 par rapport à 2013 et une production d'EnR de 100% par rapport à la consommation en 2050 ;
- Pays Bourian, volontaire approuvé le 19 décembre 2024, en lien avec le SCoT ;
- CC Causse Labastide Murat, volontaire approuvé le 27 septembre 2021, élaboré avec le PNRCQ.
- CC CAUVALDOR, obligé, en cours d'élaboration ;

Les PCAET volontaires de la CC Causse Labastide Murat et de la CC Pays Labenque-Limogne ont été co-élaborés avec le PNR, le PCTE du PNRCQ et les mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy intègrent les prévisions des différents PCAET. Plusieurs mesures et cadres d'action de la Charte révisée font écho au différents PCAET :

- **Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques** en diminuant l'impact et les consommations énergétiques liées aux activités touristiques ;
- **Mesure 2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous** par la mise en place par le PCAET d'une stratégie TEPO ;
- **Mesure 3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins** en décarbonant les mobilités ;
- **Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts** en développant la filière bois énergie locale et en améliorant la séquestration carbone de la forêt ;
- **Mesure 2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité** par le développement des EnR ;

A noter que certains PCAET (PETR du Pays Midi-Quercy, CA Grand Cahors et CC Ouest Aveyron Communauté) prévoient le développement de l'éolien dans le cadre de leur PCAET, cependant la localisation des installations n'est pas précisée et le périmètre des PCAET dépasse celui du PNRCQ. Une attention devra être portée à la localisation de ces installations en dehors du PNRCQ afin d'être en cohérence avec la Charte du PNRCQ qui n'a pas vocation à accueillir le grand éolien sur le territoire.

Ainsi, les PCAET du territoire sont en cohérence avec le projet de Charte révisée.

B. II. 2. 3. Plans Locaux d'Urbanisme et documents d'urbanisme

Toutes les communes du territoire sont couvertes par un document d'urbanisme. Hormis la commune de Soucirac, toutes les communes sont couvertes par un des **7 PLUi actuellement approuvé** : CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, CC du Pays de Lalbenque-Limogne, CA du Grand Cahors, CC du Causse de Labastide Murat, CC du Grand Figeac, CC Ouest Aveyron et la CC Causses et Vallée de la Dordogne. La commune de Soucirac, est aujourd'hui dotée d'une carte communale, mais un PLUi est en cours, porté par la CC Quercy Bouriane.
Ainsi à l'adoption du PLUi de la CC Quercy Bouriane, 100% des communes du territoires seront couvertes par PLUi.

Le Parc Naturel Régional des causses du Quercy, par-delà son rôle de personne publique associée, appuie les collectivités membres sur les thématiques suivantes :

- l'appui à l'élaboration des documents de planification en particulier du SCoT et/ou de PLU(i) ;
- la préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB) complétée par la Trame Noire (TN) et la mise en œuvre des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ;
- l'identification des secteurs à enjeux / enjeux fonciers liés aux terres agricoles, aux espaces naturels, aux ressources en eau ;
- la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, aujourd'hui de haut niveau et reconnue, mais pouvant être rapidement remise en cause devant une insuffisance des moyens de gestion et de protection ;
- les risques naturels, en particulier ceux liés au changement climatique, dans une logique de sensibilisation et d'information ;
- la mise en œuvre des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), à la fois par la lutte contre l'étalement et l'artificialisation, la densification et la mobilisation des secteurs et des solutions de renaturation ;
- l'organisation de la réflexion en adéquation avec l'armature des polarités existantes, correspondant au fonctionnement des bassins de vie autour de centres-bourgs reconnus pour leurs statuts et fonctions de centralité.

Ainsi, les PLU et autres documents en cours de création devront intégrer la TVB et la trame noire, les 47 cadres d'action pertinents ainsi que les 32 Objectifs de Qualité Paysagère tout en étant compatibles avec les objectifs de ZAN et de SNAP (Stratégie nationale pour les aires protégées).

Le carnet de Paysage

En respectant les Objectifs de Qualité Paysagère et les cadres d'action pertinents les PLUi du territoire seront en cohérence avec le projet de Charte révisée.

Tableau 9 : Cadres d'action pertinents de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy à retranscrire dans les documents d'urbanisme

Cadre d'action
1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique
1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)
1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)
1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation

Cadre d'action
1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable
1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels
1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation
1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques
1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé
1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers
1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale

Cadre d'action
1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement
1.4.1.3 - Veiller à la cohérence et à la continuité des stratégies de planification et des interventions opérationnelles par un dialogue permanent
1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions
1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources
1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)
1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification
1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne
1.5.1.2 - Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères
1.5.1.4 - Maitrise l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire
1.5.2.2 - Porter collectivement une ambition de conservation et de restauration du patrimoine bâti (remarquable et ordinaire) et archéologique
2.1.1.1 - Favoriser le maintien et le renouvellement d'activités agricoles viables
2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement
2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets
2.1.3.1 - Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy
2.2.1.1 - Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales
2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources
2.2.2.3 - Déployer des actions de valorisation de la ressource bois
2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique

Cadre d'action
2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce
2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc
2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique
2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire
2.4.2.2 - Créer les conditions d'appropriation et de développement de projets d'énergies renouvelables bénéfiques pour le territoire
2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique
2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire
3.1.1.1 - Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information
3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population
3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces
3.2.1.1 - Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques
3.2.1.2 - Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et dégradé
3.2.1.3 - Recréer des lieux et espaces communs, des liaisons douces et favoriser le vivre ensemble
3.2.2.1 - Développer des offres de logements adaptées au vieillissement de la population et au renforcement de la dépendance
3.2.2.3 - Prendre en compte les besoins de certains publics spécifiques (individus isolés, saisonniers, interne en médecine, apprentis, handicaps…)
3.2.2.4 - Sonder et mettre en lumière les nouveaux besoins et nouvelles formes en matière d'habitat

Tableau 10 : Objectifs de Qualité Paysagère de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

OQP
OQP1 - Protéger les lignes de force du paysage non bâti
OQP2 - Conserver, restaurer et reproduire les petits éléments paysagers emblématiques
OQP3 - Préserver l'eau et les milieux aquatiques
OQP4 - Promouvoir une agriculture raisonnée et la continuité des exploitations sur les terres présentant de grands enjeux paysagers
OQP5 - Limiter les impacts paysagers lors de la création, l'exploitation et la renaturation des carrières, micro-carrières et castinières
OQP6 - Protéger et valoriser les paysages souterrains
OQP7 - Conserver les spécificités architecturales et les habitats naturels lors de la réhabilitation du bâti vernaculaire
OQP8 - Diversifier les typologies d'habitat afin que chacun puisse se loger

OQP
OQP9 - Réinvestir les enveloppes bâties historiques en y recherchant la bonne densité
OQP10 - Préserver les façades commerciales dans les centres-bourgs et accompagner les reprises d'activités
OQP11 - Intégrer l'habitat individuel neuf aux paysages
OQP12 - Empêcher l'étalement urbain et donner à voir les silhouettes villageoises anciennes
OQP13 - Structurer le pavillonnaire peu dense
OQP14 - Montrer l'exemple par des bâtiments publics qualitatifs
OQP15 - Veiller à l'intégration paysagère des bâtiments et des infrastructures agricoles
OQP16 - Veiller à l'intégration paysagère des bâtiments industriels et artisanaux

OQP
OQP17 - Conserver en l'état certains éléments bâtis témoins des systèmes constructifs anciens et maintenir les savoir-faire associés
OQP18 - Conforter la Trame Verte et Bleue en accueillant la biodiversité dans les bourgs et les espaces urbanisés
OQP19 - Conserver et générer des espaces publics sobres et des communs verts
OQP20 - Réduire la place de la voiture sur les traverses de bourg
OQP21 - Employer des matériaux locaux dans les aménagements contemporains
OQP22 - Résorber les éléments techniques qui fragmentent l'espace rural
OQP23 - Homogénéiser la signalétique sur le périmètre du Parc
OQP24 - Encadrer l'évolution des destinations touristiques majeures
OQP25 - Promouvoir une mosaïque de milieux agricoles adaptés au changement climatique

OQP
OQP26 - Valoriser la forêt tout en réduisant le risque incendie, rouvrir ponctuellement les milieux et préserver les forêts anciennes
OQP27 - Planifier le déploiement des énergies renouvelables et promouvoir des modèles viables pour les paysages locaux
OQP28 - Préserver, étendre et valoriser le ciel noir du Quercy
OQP29 - Poursuivre la sensibilisation in situ aux paysages et patrimoines quercynois par un aménagement sobre de points de vue, de sites et de sentiers d'interprétation
OQP30 - Accompagner l'évolution des voies d'itinérance structurantes et informer sur les paysages parcourus
OQP31 - Diffuser une culture commune du paysage auprès des habitants et des visiteurs
OQP32 - Faire du paysage un outil de projet

B. II. 3. Articulation avec les autres plans et programmes

B. II. 3. 1. Stratégie Nationale pour la biodiversité

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) concrétise l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Sur la période 2022-2030 (troisième stratégie), elle s'est fondée sur quatre axes principaux :

- réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ;
- restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible ;
- mobiliser tous les acteurs ;
- garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

Déclinaison de la SNB en vigueur, la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) Occitanie s'appuie sur cinq défis collectifs :

- réussir le Zéro Artificialisation Nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 ;
- renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique ;
- construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité ;
- mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement ;
- cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs.

Le tableau ci-dessous met en évidence la totale adéquation du projet de Charte révisée à la Stratégie régionale pour la biodiversité Occitanie.

Tableau 11 : Articulation entre la SRB Occitanie et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

Stratégie de la SRB	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte révisée allant dans le sens de la SRB*	*Niveau de compatibilité*
Défi n°1 ***Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040***	***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* ***Mesure 2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive*** *2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement*	***Convergence***
Défi n°2 ***Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique***	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* *1.1.1.2 - Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)*	***Convergence***

Stratégie de la SRB	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte révisée allant dans le sens de la SRB*	*Niveau de compatibilité*
	1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* *1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels* ***Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* *1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation* *1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques* ***Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation*** *1.3.3.1 - Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »* *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* ***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts*** *1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers* *1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée* ***Mesure 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir*** *1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne*	
Défi n°3 ***Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité***	***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*** *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels* ***Mesure 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts*** *1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée* ***Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles*** *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions*	***Convergence***

Stratégie de la SRB	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte révisée allant dans le sens de la SRB*	*Niveau de compatibilité*
	1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources ***Mesure 2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales*** *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* ***Mesure 2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques*** *2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux* *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique* ***Mesure 2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité*** *2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire*	
Défi n°4 ***Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement***	***Mesure 1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique*** *1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique* *1.1.1.2 - Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique* *1.1.1.3 - Renforcer les liens avec la recherche scientifique et développer des actions de sciences participatives* ***Mesure 1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre*** *1.1.2.1 - Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité* *1.1.2.2 - Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale* ***Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*** *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* *1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable* ***Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation*** *1.3.3.1 - Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »* ***Mesure 3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire*** *3.3.2.1 - Engager le territoire dans des pratiques culturelles en lien avec le vivant* *3.3.2.3 - Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire*	***Convergence***

Stratégie de la SRB	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte révisée allant dans le sens de la SRB*	*Niveau de compatibilité*
Défi n°5 ***Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs***	***Mesure 1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre*** *1.1.2.2 - Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale* ***Mesure 1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables*** *1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes* ***Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation*** *1.3.3.1 - Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »* ***Mesure 3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire*** *3.3.2.1 - Engager le territoire dans des pratiques culturelles en lien avec le vivant* *La co-construction et le partenariat sont le socle de la mise en œuvre de la Charte révisée* *La Charte révisée du PNR des Causses du Quercy, du fait de ses signataires et du fait de ses objectifs de protection de la biodiversité, des paysages et des ressources naturelles, est un catalyseur des actions en faveur de la biodiversité sur tout son périmètre et de manière transversale*	***Convergence***

Ainsi le projet de Charte révisée est en cohérence avec la SNB.

B. II. 3. 2. Stratégie nationale pour les aires protégées 2021-2030

La Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) présente, pour la première fois, des ambitions et un programme d'actions unifiés pour toutes les aires protégées du patrimoine naturel, terrestre et marin, en métropole ou en territoire d'outre-mer.

Cette stratégie couvre, en 2022, au moins 30% du territoire national terrestre (métropole et outre-mer) et des eaux marines sous juridiction ou souveraineté par des aires protégées, dont 10% sous protection forte. Elle aborde non seulement le renforcement et l'extension du réseau, mais encore des enjeux qualitatifs de gestion communs à tous les types d'aires protégées ou de résilience au changement climatique.

La Stratégie nationale pour les aires protégées à l'horizon 2030 comporte 18 mesures. Trois plans d'actions nationaux triennaux concourent à sa mise en œuvre. Ils sont déclinés et complétés par les territoires (régions, façades maritimes, bassins ultra-marins, collectivités d'outre-mer volontaires) dans une démarche de co-construction.

Le projet de Charte révisée du PNRCQ s'inscrit pleinement dans la SNAP. En effet, en tant que PNR l'ensemble de son territoire est une aire protégée. Outre le label Parc naturel régional, le périmètre d'étude du Parc naturel régional est couvert à 63% d'aires protégées. Le projet de Charte révisée va également contribuer à l'objectif d'atteindre les 10% du territoire national en protection forte.

À ce jour, seuls 0,45% du territoire actuel du PNR est situé sous protection forte. L'objectif est d'emmener la couverture du territoire à 7% en 2042. En lien avec les activités du territoire, notamment agricoles et sylvicoles. Le cadre d'action **1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable** prévoit la création d'aires protégées et la définition d'une stratégie de déclinaison opérationnelle de la Stratégie nationale des aires protégées à l'échelle du territoire.

On trouve également 14 sites Natura 2000 sur le territoire.

Le projet de Charte révisée est en cohérence avec la SNAP et participera à l'atteinte des différents objectifs nationaux de cette dernière.

B. II. 3. 3. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027

Document de planification décentralisé, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau.

Le périmètre d'étude du projet de Charte est concerné par le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027. Le SDAGE vise à créer des conditions de gouvernance favorables à l'atteinte de ses objectifs, réduire les pollutions, agir pour assurer l'équilibre quantitatif, préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Le territoire d'un SDAGE se subdivise en plusieurs périmètres définis par leur cohérence hydrographique. Pour ceux-ci, un document infra, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), peut fixer les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le territoire du parc est couvert par deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), celui de la Dordogne amont (en cours d'élaboration) et celui du Célé (approuvé). Ils couvrent 53% de la surface du parc et concernent principalement les eaux de surfaces.

Tableau 12 : Articulation entre le SDAGE Adour-Garonne et le projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
Principes fondamentaux	Développer une gestion de l'eau et des milieux renforçant la résilience face aux changements majeurs	PF1 Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs de territoires	Défi « Horizon 2024 », le changement climatique est pris en compte dans chaque ambition, orientation et mesure du projet de Charte révisée. Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau	Convergence
		PF2 Renforcer la connaissance pour réduire les marges d'incertitudes, permettre l'anticipation et l'innovation		
		PF3 Développer les démarches prospectives, territoriales et économiques		
		PF4 Développer des plans d'actions basés sur la diversité et la complémentarité des mesures		
		PF5 Mettre en œuvre des actions flexibles, progressives, si possible réversibles et résilientes face au temps long		
		PF6 Agir de façon équitable, solidaire et concertée pour prévenir et gérer les conflits d'usages		
	Garantir la non-détérioration de l'état des eaux	PF7 Appliquer le principe de non-détérioration de l'état des eaux	Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	Convergence
	Réduire l'impact des installations, ouvrages, travaux ou aménagements (iota) par leur conception	PF8 Limiter et compenser l'impact des projets	1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	Convergence
	Agir en priorité pour atteindre le bon état	PF9 Prioriser et mettre en œuvre les actions pour atteindre le bon état	1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	Convergence
A. Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A1. Elaborer les SAGE sur l'ensemble du territoire du bassin Adour-Garonne d'ici 2027	1.1.2.1 - Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité 1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau 1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de	Convergence
		A2. Renforcer le rôle des SAGE dans le domaine de l'adaptation au changement climatique		
		A3. Traduire opérationnellement les SAGE		
		A4. Développer une approche inter-SAGE		
		A5. Favoriser le regroupement à la bonne échelle des maîtrises d'ouvrage		
		A6. Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB		

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
		A7. Organiser une gestion transfrontalière	*interactions entre les milieux et les activités humaines*	
		A8. Intégrer les objectifs du SDAGE dans les schémas de massifs et dans les chartes des parcs		
		A9. Poursuivre l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques des plans d'eau et étangs littoraux aquitains		
		A10. Concevoir et mettre en œuvre sur les territoires des politiques publiques sectorielles cohérentes avec les enjeux de l'eau du bassin Adour-Garonne		
		A11. Rechercher la synergie des moyens et promouvoir la contractualisation entre les acteurs		
		A12. Informer et sensibiliser le public		
		A13. Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales		
	Mieux connaître, pour mieux gérer	*A14. Développer les connaissances dans le cadre du SNDE*	*1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau*	***Convergence***
		A15. Favoriser la consultation des données, partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques		
		A16. Développer des outils de synthèse et de diffusion de l'information sur les eaux souterraines		
		A17. Développer et consolider les connaissances sur la biologie souterraine		
		A18. Intégrer des scénarios prospectifs dans les outils de gestion		
		A19. Elaborer un tableau de bord du SDAGE et réaliser des bilans		
		A20. Evaluer les politiques de l'eau		
		A21. Assurer en lien avec le ou les PAOT le suivi des SAGE, des contrats de rivière et contrats de milieux		
		A22. Mettre en œuvre le programme de surveillance		
		A23. Améliorer les connaissances et favoriser les réseaux locaux de suivi de l'état des eaux		
	Développer l'analyse économique dans le SDAGE	*A24. Structurer les données économiques et mettre à Cadre d'action des méthodes robustes d'analyse économique intégrant le long terme*	*1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour*	***Convergence***
		A25. Intégrer l'analyse économique dans la gestion locale de l'eau et dans les projets liés à l'eau		
		A26. Analyser la récupération des coûts en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux		
		A27. Prendre en compte les bénéfices environnementaux résultant de l'obtention du bon état des eaux		

Orientation du SDAGE	Sous-orientation	Disposition	Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE	Niveau de compatibilité
		A28. Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau	*l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique*	
		A29. Informer et former les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau et les acteurs de l'eau aux documents d'urbanisme		
		A30 Susciter des échanges d'expériences pour favoriser une culture commune sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et sur ceux de l'adaptation au changement climatique		
		A31. Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluviale et chercher à désimperméabiliser l'existant		
		A32. S'assurer d'une gestion durable de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructures		
		A33. Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols		
		A34. Prendre en compte les coûts induits liés à l'eau dans les projets d'urbanisme		
		A35. Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire		
B. Réduire les pollutions	***Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants***	*B1. Organiser la gouvernance des services d'assainissement et d'eaux pluviales pour assurer la pérennité et les performances des équipements*	*1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* *2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets*	***Convergence***
		B2. Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées		
		B3. Macropolluants : réduire les flux de pollution ponctuelle pour contribuer à l'atteinte ou au maintien du bon état des eaux		
		B4. Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale		
		B5. Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie		
		B6. Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent		
		B7. Connaître et sensibiliser sur les micropolluants et leurs impacts		
		B8. Micropolluants : réduire les émissions pour contribuer aux objectifs du SDAGE		
		B9. Réduire l'impact sur les milieux aquatiques des sites et sols pollués, y compris les sites orphelins		
		B10. Renforcer la connaissance et l'accès à l'information		***Convergence***
		B11. Valoriser les résultats de la recherche		

Orientation du SDAGE	*Sous-orientation*	*Disposition*	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE*	*Niveau de compatibilité*
	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	*B12. Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention*	*1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* *2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets*	
		B13. Renforcer une approche intégrée terre/mer dans le suivi des phytosanitaires		
		B14. Accompagner les programmes de sensibilisation		
		B15. Réduire et améliorer l'utilisation d'intrants		
		B16. Développer et soutenir les démarches de valorisation des productions agricoles à bas niveau d'intrants		
		B17. Prendre en compte les enjeux locaux dans l'adaptation du renforcement du programme national au sein des programmes d'action régionaux		
		B18. Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits phytosanitaires		
		B19. Valoriser les effluents d'élevage		
		B20. Promouvoir des pratiques agronomiques qui limitent l'érosion des sols et le transfert d'éléments polluants		
		B21. Cibler les interventions publiques sur les enjeux prioritaires de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et contre l'érosion		
		B22. Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques		
		B23. Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des clauses environnementales		
	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	*B24. Préserver les ressources stratégiques pour le futur au travers des zones de sauvegarde*	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources*	***Convergence***
		B25. Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés		
		B26. Rationaliser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable au travers de la mise en place d'un Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux		
		B27. Conserver les captages d'eau potable fermés pour cause de qualité de l'eau dégradée		
		B28. Surveiller la présence des micropolluants dans les eaux brutes et distribuées		
		B29. Maîtriser l'impact de la géothermie sur la qualité de l'eau		
		B30. Réhabiliter les forages mettant en communication les eaux souterraines		
		B31. Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants		
		B32. Limiter les risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques et de pêche à pied littorale		
		B33. Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des ports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution		

Orientation du SDAGE	*Sous-orientation*	*Disposition*	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE*	*Niveau de compatibilité*
		B34. Assurer la qualité des eaux minérales naturelles utilisées pour le thermalisme et les activités d'embouteillage		
		B34. Diagnostiquer et prévenir le développement de blooms algaux et en particulier les cyanobactéries		
	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	*B36. Assurer la compatibilité entre le Document stratégique de façade (DSF) et le SDAGE*	/	/
		B37. Sécuriser la pratique de la baignade		
		B38. Préserver et améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles		
		B39. Restaurer la qualité ichtyologique du littoral		
		B40. Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme		
		B41. Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques		
		B42. Améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres estuariens et côtiers		
		B43. Prendre en compte les besoins en eaux douces des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique		
		B44. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent		
		B45. Améliorer les connaissances sur l'eutrophisation marine afin de prévenir le phénomène		
		B46. Préserver les milieux à enjeux dans la planification de l'exploitation de granulats marins		
		B47. Connaitre les sources de déchets et leurs impacts		
		B48. Sensibiliser et prévenir le rejet de déchets vers le cycle de l'eau		
		B49. Gérer et valoriser les déchets présents dans le cycle de l'eau et sur le littoral		
C. Améliorer la gestion quantitative	***Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer***	*C1. Connaître le fonctionnement des nappes et des cours d'eau en lien avec les bassins versants*	*1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau*	***Convergence***
		C2. Connaître les prélèvements réels		
	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	*C3. Définitions des débits de référence*	*1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau*	***Convergence***
		C4. Définir le cadre de révision des débits de référence pour prendre en compte l'impact du changement climatique		
		C5. Réviser les débits de référence en cours de SDAGE		
		C6. Réviser les zones de répartition des eaux (ZRE)		

Orientation du SDAGE	*Sous-orientation*	*Disposition*	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE*	*Niveau de compatibilité*
		C7. Définir les niveaux d'équilibre quantitatif des bassins versants et de leurs périmètres élémentaires	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *Défi « Horizon 2024 », le changement climatique est pris en compte dans chaque ambition, orientation et mesure du projet de Charte révisée.*	
		C8. Décliner et mettre en œuvre le plan stratégique de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau		
		C9. Décliner et mettre en œuvre des démarches de gestion concertées pour atteindre l'équilibre quantitatif		
		C10. Gérer collectivement les prélèvements		
		C11. Maintenir ou restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eau souterraine		
		C12.Limiter les risques d'intrusion saline et de dénoyage		
		C13. Maîtriser l'impact de la géothermie sur le plan quantitatif		
		C14. Prioriser les financements publics au sein des démarches concertées pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif et généraliser la récupération des coûts		
		C15. Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau		
		C16. Promouvoir des pratiques agronomiques qui favorisent l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols		
		C17. Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements		
		C18. Réduire l'impact du fonctionnement des ouvrages hydrauliques en étiage		
		C19. Renforcer la sollicitation des retenues hydroélectriques		
		C20. Identifier et solliciter les retenues autres que hydroélectriques		
		C21. Améliorer l'efficience et la coordination du soutien d'étiage		
		C22. Créer de nouvelles réserves d'eau		
		c23 ; Encourager l'utilisation des eaux non conventionnelles		
		C24. Expérimenter des dispositifs utilisant la capacité régulatrice des nappes		
	Anticiper et gérer la crise	*C25. Anticiper les situations de crise*	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau*	***Convergence***
		C20. Gérer la crise		
		C21. Valoriser le suivi des écoulements pour la gestion de crise		

Orientation du SDAGE	*Sous-orientation*	*Disposition*	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE*	*Niveau de compatibilité*
D. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	***Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques***	*D1. Favoriser l'atteinte du meilleur équilibre entre les enjeux de préservation des milieux aquatiques et de production hydroélectrique*	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité* *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés* *Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources.*	***Convergence***
		D2. Concilier l'exploitation des concessions hydroélectriques et les objectifs environnementaux des bassins versants		
		D3. Prendre en compte les effets du changement climatique dans la gestion des rejets thermiques		
		D4. Communiquer sur les bilans écologiques du fonctionnement des centrales nucléaires		
		D5. Analyser les régimes hydrologiques à l'échelle du bassin versant et actualiser les règlements d'eau		
		D6. Diagnostiquer et réduire l'impact des éclusées et variations artificielles de débits		
		D7. Fixation, réévaluation et ajustement du débit minimal en aval des ouvrages		
		D8. Améliorer les connaissances des cours d'eau à déficit sédimentaire		
		D9. Améliorer la gestion du stockage des matériaux dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau		
		D10. Préparer les vidanges en concertation		
		D11. Etablir et présenter un bilan des connaissances sur les extractions de matériaux alluvionnaires		
		D12. Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les schémas régionaux des carrières		
		D13. Prendre en compte les objectifs environnementaux pour les extractions		
		D14. Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien		
		D15. Connaître et gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état es milieux aquatiques		
		D16. Préserver les milieux à forts enjeux environnementaux de l'impact de la création de plan d'eau		
		D17. Eviter et réduire les impacts des nouveaux plans d'eau		
	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	*D18. Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion pluriannuels des cours d'eau à l'échelle des bassins versants*	*Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité* *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation*	***Convergence***
		D19. Assurer la compatibilité des autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques		
		D20. Gérer les travaux d'urgence en situation post-crues		
		D21. Gérer et réguler les espèces envahissantes		
		D22. Gérer et valoriser les déchets et les bois flottants		

Orientation du SDAGE	*Sous-orientation*	*Disposition*	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE*	*Niveau de compatibilité*
		D23. Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique	*Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions*	
		D24. Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques		
		D25. Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des "chevelus hydrographiques"		
		D26. Prendre en compte les plans départementaux de gestion piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs		
		D27. Mettre en œuvre une gestion du patrimoine piscicole d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE		
		D28. Concilier les programmes de restauration piscicole et les enjeux sanitaires		
	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	*D29. Définition des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux*	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité* *1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources.*	***Convergence***
		D30. Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux		
		D31. Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux		
		D32. Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces piscicoles et la biodiversité		
		D33. Identifier les axes à grands migrateurs amphihalins		
		D34. Mettre en œuvre les programmes de restauration et mesures de gestion des poissons migrateurs amphihalins		
		D35. Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalins		
		D36. Favoriser la lutte contre le braconnage et adapter la gestion halieutique en milieu continental, estuarien et littoral		
		D37. Mettre en œuvre le plan régional de restauration de l'esturgeon européen et préserver ses habitats sur les bassins de la Garonne et de la Dordogne		
		D38. Cartographier les milieux humides et les intégrer dans les politiques publiques		
		D39. Poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides		
		D40. Eviter le financement public des opérations engendrant un impact négatif sur les zones humides		
		D41. Eviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides		
		D42. Evaluer la politique "zones humides"		

Orientation du SDAGE	*Sous-orientation*	*Disposition*	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE*	*Niveau de compatibilité*
		D43. Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides et intégrer les enjeux zones humides dans les documents de planification locale		
		D44. Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires		
		D45. Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin		
		D46. Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection		
		D47. Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux		
		D48. Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin		
	Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et l'érosion des sols	*D49. Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique*	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources.*	***Convergence***
		D50. Evaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants		
		D51. Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables		
		D52. Etudier les scenarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations		

Le projet de Charte révisée est en cohérence avec le SDAGE Adour Garonne.

B. II. 3. 4. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Célé

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Célé, a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 05 mars 2012.

Il vise notamment à mettre en place sur un secteur complexe une démarche globale de concertation dans le domaine de l'eau et à créer une structure locale (CLE) fondamentale pour la dynamique locale. Le PNRCQ est membre de la CLE du SAGE Célé.

Le tableau suivant présente l'articulation entre le PAGD du SAGE Célé et le projet de Charte révisée

Tableau 13 : Articulation entre le PAGD du SAGE Célé et la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy

Orientation générale du SAGE Célé	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte révisée allant dans le sens du SAGE*	*Niveau de compatibilité*
Orientation A : Valoriser et promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques	*1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)*	***Convergence***
Orientation B : Promouvoir une approche globale et concertée à l'échelle du bassin du Célé	*1.1.2.1 - Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité* *1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau* *1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines*	***Convergence***
Orientation C : Rétablir ou conserver le bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité* *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* *2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles* *2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets* *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau*	***Convergence***
Orientation D : Rétablir ou conserver le bon état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines	*1.1.2.1 - Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité* *1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*	***Convergence***
Orientation E : Préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau pour protéger les espèces patrimoniales et maintenir de bonnes conditions de vie aquatique et piscicole	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité*	***Convergence***

Orientation générale du SAGE Célé	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte révisée allant dans le sens du SAGE*	*Niveau de compatibilité*
Orientation F : Protéger ou réhabiliter les zones humides et les milieux lacustres	*1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation* *Mesure 1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés* *Mesure 1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation* *1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources.*	***Convergence***
Orientation G : Conserver ou reconquérir des régimes hydrologiques compatibles avec les potentialités biologiques des milieux aquatiques	*1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)*	***Convergence***
Orientation H : Mieux gérer les inondations	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *Mesure 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources.*	***Convergence***
Orientation I : Satisfaire les usages de l'eau, et en priorité l'alimentation en eau potable, sans remettre en cause les fonctions des milieux aquatiques	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau* *1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources*	***Convergence***

Le projet de Charte révisée est en cohérence avec le SAGE Célé.

B. II. 3. 5. Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Adour-Garonne

Document de planification, le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) fixe les grands objectifs de la prévention des crues à l'échelle d'un grand bassin hydrographique. Il vise à prévenir et gérer les risques d'inondation en définissant des priorités stratégiques et à réduire les impacts négatifs des crues sur la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel.

Le projet de Charte a été mené à bien dans un souci d'harmonisation avec les orientations du SDAGE et du PGRI Adour-Garonne 2022-2027. Portés par les collectivités territoriales, les PAPI, Programmes d'actions de prévention des inondations, promeuvent une gestion intégrée des inondations en vue de réduire, à l'échelle d'un bassin de risque, leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, l'activité économique et l'environnement. On trouve 2 PAPI sur le territoire, celui du Lot (2019-2025) approuvé fin 2018 et celui de la Dordogne Lotoise (2012-2019) qu'il est envisagé de relancer courant 2026.

L'articulation du projet de Charte avec le PGRI Adour-Garonne induit son articulation avec ces PAPI.

Par ailleurs une commune du territoire (Arcambal) est couverte par le territoire à risque important d'inondation Cahors (TRI), une Stratégie Locale du Risque Inondation (SLGRI) est associée à ce TRI.

Tableau 14 : Articulation entre le PGRI Adour-Garonne 2022-2027 et le projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Objectifs stratégiques du PGRI Adour-Garonne	*Mesure, cadre d'action ou élément de la Charte allant dans le sens du SDAGE*	*Niveau de compatibilité*
0 – Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolution démographiques)	*Défi « Horizon 2024 », le changement climatique est pris en compte dans chaque ambition, orientation et mesure du projet de Charte révisée.* *Mesure 1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau*	***Convergence***
1 – Poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes	*1.1.2.1 - Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité* *1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau* *1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines*	***Convergence***
2 – Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés	*1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau*	***Convergence***
3 – Poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau*	***Convergence***
4 – Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires	*1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources.*	***Convergence***
5 – Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements	*1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau* *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources.*	***Convergence***
6 – Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions	*1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)*	***Convergence***

Le projet de Charte révisée est en cohérence avec le PGRI Adour Garonne.

B. II. 3. 6. Programme Régional de la Forêt et du Bois (PFRB)

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) est un document stratégique, déclinaison du Programme National Forêt Bois (PNFB). Il fixe pour 10 ans, de 2019 à 2029, les orientations et objectifs de la politique forêt-bois en région. Il aborde l'ensemble des fonctions de la forêt : économique, sociale et environnementale. Ce document a été établi en étroite collaboration avec les acteurs de la forêt et du bois et constitue une stratégie partagée. Il est co-signé par l'État et la Région Occitanie. Il comprend 5 orientations et un large plan d'actions décliné autour de 30 fiches actions.

Les 5 orientations du PFRB sont :

- Orientation 1 : faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux ;
- Orientation 2 : assurer un approvisionnement durable pour stabiliser la filière forêt-bois ;
- Orientation 3 : valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie ;
- Orientation 4 : renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus ;
- Orientation 5 : conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique.

Le projet de Charte intègre les orientations du PFRB, notamment à travers les mesures : 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts et 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales.

B. II. 3. 7. Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) décline, pour les forêts privées régionales, les objectifs de la politique forestière nationale. Il définit, pour ces forêts, les règles de la gestion durable et constitue à ce titre, le cadre pour la rédaction des documents de gestion durable : Plans Simples de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et Règlements-Type de Gestion.

Les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon disposaient toutes deux d'un SRGS. Après plusieurs années de réflexions, de rédaction, de consultations et d'amélioration, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Occitanie a été approuvé le 14 juin 2024.

L'objectif général du SRGS est la gestion durable des forêts occitanes, cet objectif est décliné en 8 déclinaisons pratiques :

- 1.Garantir la pérennité de l'état boisé par le renouvellement des peuplements forestiers, en particulier le retour à l'état boisé après coupe rase ou l'échec d'une régénération naturelle.
- 2. Choisir ou favoriser des essences adaptées à la station.
- 3. Rechercher un équilibre sylvocynégétique permettant le fonctionnement de l'écosystème.
- 4. Respecter le principe de non-régression de la qualité de l'état boisé et des produits "bois". Chaque fois que possible, privilégier la production de bois d'œuvre.
- 5. Tenir compte de la biodiversité dans la gestion.
- 6. Assurer le maintien d'une couverture du sol lorsqu'elle est nécessaire pour la (les) fonction(s) de protection.
- 7. Adapter localement la gestion au niveau des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
- 8. Prévenir les risques et faciliter la défense des forêts vis-à-vis des incendies.

Le projet de Charte du PNRCQ est en accord avec la SRB et participe au déploiement de cette dernière via les mesures 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts et 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales. En effet, ces mesures prévoient de soutenir et développer les filières sylvicoles, d'augmenter la valorisation du bois sur le territoire et de gérer durablement les écosystèmes forestiers.

B. II. 3. 8. Charte Forestière de Territoire

Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) sont des outils de nature contractuelle, créés par la loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001, dont l'objectif, in fine, est l'élaboration d'un projet partagé au sein duquel la forêt et le bois constitueraient un levier de développement local. Elles visent à favoriser le déploiement de projets pour un meilleur partage de l'espace forestier et le développement de l'économie locale liée au bois.

Deux Chartes forestières ont été mises en place sur le territoire du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy :

- La Charte forestière du PETR Figeac Quercy Vallée Dordogne (mise en place en 2019) comprenant 22 actions visant à répondre au 4 enjeux : Soutenir une gestion dynamique, pérenne et durable de la ressource, Structurer la filière localement pour maintenir l'emploi et les savoir-faire sur le territoire, La consommation / l'usage du bois, moteur d'une économie locale et Valoriser, mettre en avant les acteurs de notre filière locale ;
- La Charte forestière du PETR Grand Quercy (mise en place en 2020), avec 11 actions répondant aux 4 enjeux : créer les conditions favorables au regroupement foncier, momentané ou pérenne, améliorer la gestion durable de la forêt, la qualité de ses ressources et services, renforcer la contribution de la filière forêt – bois dans le développement économique du territoire et inscrire la forêt dans des dynamiques supra locales.

Le projet de Charte intègre la stratégie globale de ces Chartes forestières à travers les mesures : les mesures 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts et 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales.

B. II. 3. 9. Schéma Régional Biomasse (SRB)

Le SRB est un outil de planification à l'échelle régionale, qui fixe les actions relatives aux filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique. Il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers.

Il veille en particulier à atteindre le bon équilibre régional et la bonne articulation des différents usages du bois, afin d'optimiser l'utilisation de la ressource dans la lutte contre le changement climatique.

Le SRB de la région Occitanie ambitionne une production de 28 TWh à l'horizon 2050 contre un peu plus de 11 TWh aujourd'hui.

Le SRB comporte les 19 actions en faveur de l'énergie suivantes :

- créer une instance de suivi sur l'utilisation de la biomasse à des fins de valorisation ;
- consolider le rôle de soutien de l'AREC auprès des projets de méthanisation ;
- proposer un dispositif régional adapté d'aide à la méthanisation ;
- accompagner la transformation des systèmes agricoles dans les projets de méthanisation ;
- encourager la valorisation énergétique des ressources ligneuses d'origine agricole ;
- mettre en place des formations dédiées au sujet de la valorisation énergétique de la biomasse ;
- faciliter l'investissement dans les projets biomasse grâce à des prêts bonifiés ;
- étudier et promouvoir les possibilités d'injection dans le réseau de gaz en Occitanie ;
- encourager le déploiement de points d'avitaillement et de flottes de véhicules roulant au bioGNV ;
- permettre la création d'une station bioGNV mobile de démonstration ;
- anticiper et amorcer le déploiement de la pyrogazéification en région ;
- développer la filière industrielle des gaz verts ;
- méthaniser les boues de STEP supérieures à 50 000 EH ;
- densifier le maillage local d'installations de valorisation des biodéchets agréées ;
- méthaniser l'herbe de fauche des bords de route ;
- valoriser le Combustible Solide de Récupération (CSR) et le bois de classe B en gazéification ;

- valoriser le bois de classe B en chaufferie ;
- valoriser le gaz de décharge ;
- accompagner et structurer la filière bois énergie ;

Le projet de Charte du PNRCQ est en accord avec la SRB et participe au déploiement de cette dernière via les mesures 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts et 2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales. En effet, ces mesures prévoient d'augmenter la valorisation de la biomasse dans la production d'énergie.

B. II. 3. 10. Schéma Régional des Carrières (SRC)

Le Schéma Régional des Carrières (SRC), document de référence pour les futures autorisations de carrières, définit :

- les conditions générales d'implantation des carrières ;
- les orientations relatives à la logistique ;
- les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts de l'activité.

Le SRC de la Région Occitanie se substituera, dès son approbation, aux 13 schémas départementaux des carrières établis sur son territoire. Il s'appuie sur six orientations (22 objectifs et 61 mesures).

- Orientation 1 : Vers un approvisionnement économe et rationnel en matériaux ;
- Orientation 2 : Favoriser le recours aux ressources secondaires et matériaux de substitution ;
- Orientation 3 : Respecter les enjeux environnementaux du territoire pour l'implantation et l'exploitation des archives ;
- Orientation 4 : Favoriser une remise en état concertée et adaptée ;
- Orientation 5 : Avoir recours à une offre de transport compétitive et à moindre impact sur l'environnement ;
- Orientation 6 : Mettre en place une gouvernance du Schéma Régional des Carrières de la Région Occitanie, neutre et représentative des différents acteurs.

Le projet de Charte révisée s'articule avec le projet de SRC dont le Syndicat Mixte du Parc a suivi l'élaboration, notamment avec les mesures suivantes :

- **2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire** ;
- **2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales**.

Ces mesures visent à maintenir un approvisionnement local pour les savoir-faire locaux, notamment les micro-carrières ou carrières patrimoniales (voir § C. IV. 1. 2.).

B. II. 3. 11. Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2923, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

La SNBC poursuit 4 objectifs :

- Objectif 1 : décarboner la production d'énergie ;
- Objectif 2 : réduire de moitié les consommations d'énergie ;
- Objectif 3 : réduire les émissions non liées à l'énergie ;
- Objectif 4 : augmenter les puits de carbone.

La Charte du PNR s'inscrit dans la SNBC, elle prévoit l'augmentation de la production d'EnR sur le territoire et la baisse des consommations d'énergie et des émissions (mesure 2.4.2 et 3.1.2) et l'augmentation des puits de carbone (mesures 1.3.4 et 2.1.2 et cadre d'action 1.3.3.2). Cependant, d'après l'ATMO Occitanie dans le diagnostic territorial, l'objectif de réduction donné par la SNBC ne devrait pas être atteint par le territoire en 2050.

B. II. 3. 12. Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique, publié le 10 mars 2025, prévoit 52 mesures et 200 actions concrètes pour adapter notre territoire, Hexagone et Outre-mer, aux impacts visibles et attendus du changement climatique : canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion côtière, feux de forêt, perte de biodiversité, etc. Il a pour objectifs de protéger la population et de construire la résilience de la société française. Il s'agit d'adapter nos modes de vie, notre économie, nos infrastructures et nos décisions politiques en intégrant le climat futur dans l'ensemble de la planification écologique.

La prise en compte du changement climatique est centrale dans l'élaboration du projet de Charte révisée, cette prise en compte est détaillée dans le paragraphe §D. II. 4.

B. II. 3. 13. Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) d'Occitanie

Les S3REnR sont nés de la volonté de faciliter le développement des énergies renouvelables destinées à la production d'électricité, par une approche basée sur l'anticipation, l'adaptation à la dynamique des projets et la mutualisation des coûts.

Le S3REnR Occitanie est en préparation. Le préfet de région a notifié à RTE la création de 6 800 MW de nouvelles capacités de raccordement dédiées aux énergies renouvelables sur les dix ans qui viennent. Cette ambition est en cohérence avec la stratégie de développement des énergies renouvelables portée sur son territoire par la Région Occitanie, transcrite dans REPOS (Région à énergie positive) comme dans le projet de SRADDET, ainsi qu'avec les objectifs nationaux retenus par l'État dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Le PNRCQ a contribué aux travaux d'élaboration du S3REnR afin de faire valoir la planification énergétique locale déclinée dans le PCAET et la charte qualité EnR et les enjeux afférents. Ainsi, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ne présente aucune mesure de nature à s'écarter S3REnR. Au contraire avec le développement des énergies renouvelables les besoins de raccordement au réseau électrique augmentent.

B. II. 3. 14. Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE)

Les Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique, ont été créées par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La PPE de métropole continentale exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du Code de l'Energie.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie couvre deux périodes successives de cinq ans. La PPE actuelle couvre la période 2019-2023 et 2024-2028. Elle prévoit les éléments suivants :

- baisse des consommations finales d'énergie (-7,6% en 2023 et -16,5% en 2028 par rapport à 2012) ;
- baisse des consommations primaires des énergies fossiles (-20% en 2023 et -35% en 2028 par rapport à 2012) ;
- baisse des émissions de gaz à effet de serre issus de la combustion d'énergie (-14% en 2023 et -30% en 2028 par rapport à 2016) ;
- augmentation de la consommation de chaleur renouvelable (25% en 2023 et entre 40 et 60% en 2028 par rapport à 2017) ;
- augmentation de la production de gaz renouvelables (4 à 6 fois la production de 2017) ;
- augmentation des capacités de production d'électricité renouvelables installées (50% en 2023 et 100% en 2028 par rapport à 2017) ;
- fermeture de 4 à 6 réacteurs nucléaires d'ici 2028 pour atteindre 50 % d'électricité nucléaire dans le mix énergétique ;
- hausse de 1,3 point de PIB en 2023 par rapport au scénario tendanciel, et de 2,1 points en 2028 ;

- création d'environ 238 000 emplois en 2023 par rapport au scénario tendanciel et de 440 000 emplois en 2028 ;
- hausse du pouvoir d'achat des ménages de 1 point en 2023, par rapport au scénario tendanciel et de 2,2 points en 2028.

Le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ne présente aucune mesure de nature à s'écarter des objectifs de la PPE. Au contraire le projet de Charte révisée participe à la PPE, notamment via les mesures 2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité et 3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins.

B. II. 3. 15. Plan National Ecophyto II+

Lancé en 2019, le plan national Écophyto II+ entend diminuer l'utilisation des pesticides et réduire les risques que ceux-ci font peser sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité. Il se donne pour objectifs la réduction de 50% de l'usage de produits phytopharmaceutiques d'ici 2025 et la sortie du glyphosate d'ici 2022 au plus tard. Ce plan vise à :

- accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes et accompagner la sortie du glyphosate ;
- promouvoir la reconnaissance et la diffusion des produits de biocontrôle et des préparations naturelles peu préoccupantes ;
- renforcer la prévention de l'exposition de la population aux pesticides ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité ;
- soutenir la recherche et l'innovation ;
- accompagner les agriculteurs dans la transition ;
- mobiliser et responsabiliser tous les acteurs, de l'agriculture à la grande distribution.

Le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy s'inscrit pleinement dans ce plan national, à travers l'accompagnement de la transition agroécologique en prônant une baisse de l'utilisation des pesticides (**Cadres d'actions 1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé et 2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets**).

B. II. 3. 16. Charte des Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est une catégorie d'établissement public créée par la loi Maptam du 27 janvier 2014.

Il est constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Les PETR, en partenariat avec des collectivités territoriales et des EPCI, élaborent des projets de territoire pour définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans leurs périmètres, en précisant les missions déléguées aux PETR de développement économique, d'aménagement de l'espace et de transition écologique. Ils peuvent être investis par les EPCI adhérents de la mission de concevoir ou coordonner un ou plusieurs SCoT, au sein de leur périmètre d'intervention. Enfin, ils peuvent coordonner des contrats relatifs à des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Le territoire du PNR est concerné par 4 PETR : le PETR Figeac – Quercy – Vallée de la Dordogne, le PETR Grand Quercy, le PETR Midi Quercy et le PETR Centre Ouest Aveyron.

Les 4 PETR seront partenaires non-signataire de la Charte, leurs engagements sont listés pour chaque mesure lorsque les PETR sont concernés. Une convention sera signée entre chaque PETR et le PNRCQ afin de clarifier les domaines d'intervention entre le Syndicat mixte du Parc et chacun des quatre PETR et d'identifier des opportunités de coopération et de dialogue.

- ***PETR Figeac – Quercy – Vallée de la Dordogne***

Le PETR Figeac Quercy Vallée Dordogne, situé à l'Est du territoire, créé en 2015 est composé de 169 communes dont 59 communes du territoire.

Le projet de territoire du PETR s'organise en 9 orientations :

- soutien aux entreprises et à la relocalisation ;
- agriculture durable et alimentation locale ;
- tourisme durable ;
- revitalisation des centres bourgs et requalification des espaces publics ;
- cohésion sociale ;
- mobilités durables et accessibilités ;
- culture et patrimoine ;
- biodiversité et milieux écosystémiques ;
- énergie—climat - économie circulaire.

Ces orientations sont en cohérence avec le projet de Charte du PNR et partagent certains objectifs communs (énergie, climat, mobilité, biodiversité, agriculture et alimentation, économie, tourisme, revitalisation des centres bourgs, …).

- ***PETR Grand Quercy***

Le PETR Grand Quercy, situé à l'Ouest du territoire, créé en 2015 est composé de 148 communes dont 49 communes du territoire.

Le projet de territoire PETR s'est construit autour de 6 thématiques :

- politiques contractuelles ;
- transition énergétique et habitat ;
- agriculture ;
- santé ;
- forêt bois et agroforesterie ;
- développement culturel.

Ces thématiques sont en cohérence avec le projet de Charte du PNR et partagent certains objectifs communs (agriculture, alimentation, bois et sylviculture, TEPoS, culture…).

- ***PETR Midi Quercy***

Le PETR Midi Quercy, situé à l'Ouest du territoire, est composé de 49 communes dont 6 communes du territoire.

Le projet de territoire PETR s'est construit autour de 6 thématiques :

- connaître, informer, s'approprier et promouvoir un territoire durable ;
- renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation ;
- favoriser un développement économique durable ;
- accompagner la transition écologique du territoire ;
- soutenir et maitriser l'attractivité d'un territoire solidaire et durable ;
- valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy.

Ces thématiques sont en cohérence avec le projet de Charte du PNR et partagent certains objectifs communs (énergie, climat, mobilité, paysages, biodiversité, aménagement, économie, agriculture, alimentation, tourisme, revitalisation des centres bourgs, services, culture…).

- ***PETR Centre Ouest Aveyron***

Le PETR Centre Ouest Aveyron, situé au Sud-Est du territoire, créé en 2015 est composé de 123 communes dont 2 communes du territoire.

Le projet de territoire 2021-2026 PETR s'est construit autour de 11 objectifs stratégiques :

- accompagner le tissu économique vers un modèle plus durable et responsable ;
- soutenir les systèmes agricoles et alimentaires territoriaux ;
- structurer et mailler une offre touristique innovante et différenciante ;
- accompagner l'évolution des compétences pour répondre aux besoins des filières d'aujourd'hui et de demain ;
- s'engager dans un aménagement durable et harmonieux pour un territoire équilibré, connecté et solidaire ;
- révéler et valoriser les richesses patrimoniales et les potentiels paysagers ;
- fortifier et adapter un environnement de vie participant au bien-être et l'épanouissement des habitants ;
- se mobiliser pour une transition énergétique au bénéfice du territoire et de ses habitants ;
- s'engager pour une biodiversité préservée et gérer durablement les ressources ;
- transformer la mobilité pour en minimiser son impact ;
- accompagner les Changements de pratiques.

Ces thématiques sont en cohérence avec le projet de Charte du PNR et partagent certains objectifs communs (énergie, mobilité, paysages, biodiversité, aménagement, économie, agriculture, alimentation, tourisme, revitalisation des centres bourgs, services, culture…).

B. II. 3. 17. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) protège juridiquement les itinéraires qui empruntent des chemins ruraux en imposant la conservation ou le rétablissement de leur continuité. Il favorise la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée.

Le PDIPR du Lot est adopté depuis 1998, il est en géré par l'agence de développement touristique du Lot (ADT). Le PDIPR est actuellement en révision avec les objectifs :

- d'actualiser les itinéraires déjà inscrits, car des modifications d'itinéraires sont intervenues ;
- d'inscrire de nouveaux tronçons ;
- de numériser le plan pour une utilisation optimale, et un suivi facilité.

Si ce plan n'est pas directement identifié par le projet de Charte révisée, le Département du Lot s'engage à assurer le balisage des GR et la valorisation des boucles de randonnée entretenues par les EPCI.

B. II. 3. 18. Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Lot a été élaboré en juin 2015, celui du Tarn-et-Garonne en 2013.

Le SDTAN Lot se décline en 4 actions :

- Action 1 : accompagner localement la déclinaison d'un plan régional de formation aux métiers de la fibre optique ;
- Action 2 : anticiper la mise en place d'infrastructures utiles au réseau cible ;
- Action 3 : maîtriser le patrimoine au travers d'un système d'information géographique départemental ;
- Action 4 : développer les usages.

Le SDTAN du Tarn-et-Garonne s'articule autour de 4 objectifs :

- Objectif 1 : réduction de la fracture numérique ;
- Objectif 2 : consolidation des 5 pôles d'équilibre ;

- Objectif 3 : consolidation des pôles locaux ;
- Objectif 4 : réduction des couts d'exploitation des déploiements futurs de la fibre.

La Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ne contribue pas directement à la mise en œuvre des SDTAN, en revanche le cadre d'action 3.1.1.1 - Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information prévoit de faciliter et d'accompagner l'accessibilité au numérique.

B. II. 3. 19. Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

Prévu par le Code de la Santé Publique, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) vise à la prévention des risques pour la santé liés à l'environnement. Adopté pour une durée de cinq ans, le PRSE Occitanie, fruit d'ateliers de travail, se fonde sur quatre enjeux relatifs aux pathologies en lien avec l'environnement, à la connaissance des expositions, à la recherche en santé environnement, aux actions territoriales et à la sensibilisation. Le PRSE Occitanie 2023-2028 se structure autour de quatre axes :

- informer, former et éduquer à la santé-environnement ;
- promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé ;
- prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité ;
- prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs.

La stratégie du projet de Charte révisée s'inscrit dans la mouvance du Plan régional Santé Environnement 4 d'Occitanie (2023-2028), notamment par le cadre d'action 3.1.1.3 - Développer l'offre de santé.

C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

C. I. METHODE

L'état initial de l'environnement et ses perspectives d'évolution[1] a pour objectif de mettre en avant :

- **Les principaux enjeux environnementaux auxquels le territoire est soumis ;**
- **Les tendances d'évolution de l'environnement dit scénario tendanciel** sans révision de la Charte.

L'état initial commence par présenter l'aire d'étude, son contexte administratif, physique et socio-économique. Il porte ensuite sur les thématiques suivantes, elles-mêmes déclinées en sous-thématiques :

- **Milieu physique ;**
- **Patrimoine culturel et paysager ;**
- **Environnement naturel et biodiversité ;**
- **Risques et nuisances ;**
- **Environnement humain ;**
- **Energie et climat.**

Pour chaque thématique environnementale retenue, plusieurs paragraphes ont été développés :

- **Les principaux constats** exposant la synthèse des caractéristiques environnementales liées à la thématique traitée au regard des connaissances actuelles ;
- **Les dynamiques et évolutions** prévues sur la thématique permettant de mettre en perspective le scénario tendanciel pressenti dans les prochaines années. Ce point s'appuie sur des éléments étudiés ou des projections à dires d'experts donc essentiellement qualitatives mais reprenant des conclusions ou postulats ciblés dans des documents de prospectives de références comme le SRCE, le SDAGE, etc. ;
- **Les atouts et les sensibilités** sous forme de matrice constituant une synthèse de l'état initial, ainsi que **les opportunités et les menaces** constituant une synthèse des tendances évolutives ;
- **Les enjeux** de la thématique traitée.

C. II. AIRE D'ETUDE

➢ *Planche n°01 : Périmètre d'étude du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy*

Le périmètre d'étude du Parc Naturel Régional des causses du Quercy dont la Charte est en cours de révision est majoritairement situé dans l'Est du département du Lot (Région Occitanie). Le nouveau périmètre intègre également une partie du Nord Est du département du Tarn-et-Garonne (Région Occitanie).

Il est composé de 116 communes regroupées en 8 intercommunalités partiellement incluses dans le périmètre d'étude : la Communauté d'agglomération (CA) du Grand Cahors (8 communes, Lot), la Communauté de communes (CC) Causses et Vallée de la Dordogne (22 communes, Lot), la CC Grand-Figeac (37 communes, Lot), la CC Ouest Aveyron Communauté (2 communes, Lot), la CC Quercy – Bouriane (1 communes, Lot), la CC du Pays de Lalbenque-Limogne (23 communes, Lot), la CC du Causse de Labastide Murat (17 communes, Lot), et la CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (6 communes, Tarn-et-Garonne).

[1] L'évaluation s'est appuyée sur différentes sources bibliographiques dont la liste figure au paragraphe H. IV. ; la rédaction de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution s'est appuyée sur un important travail d'analyse documentaire.

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Périmètre d'étude

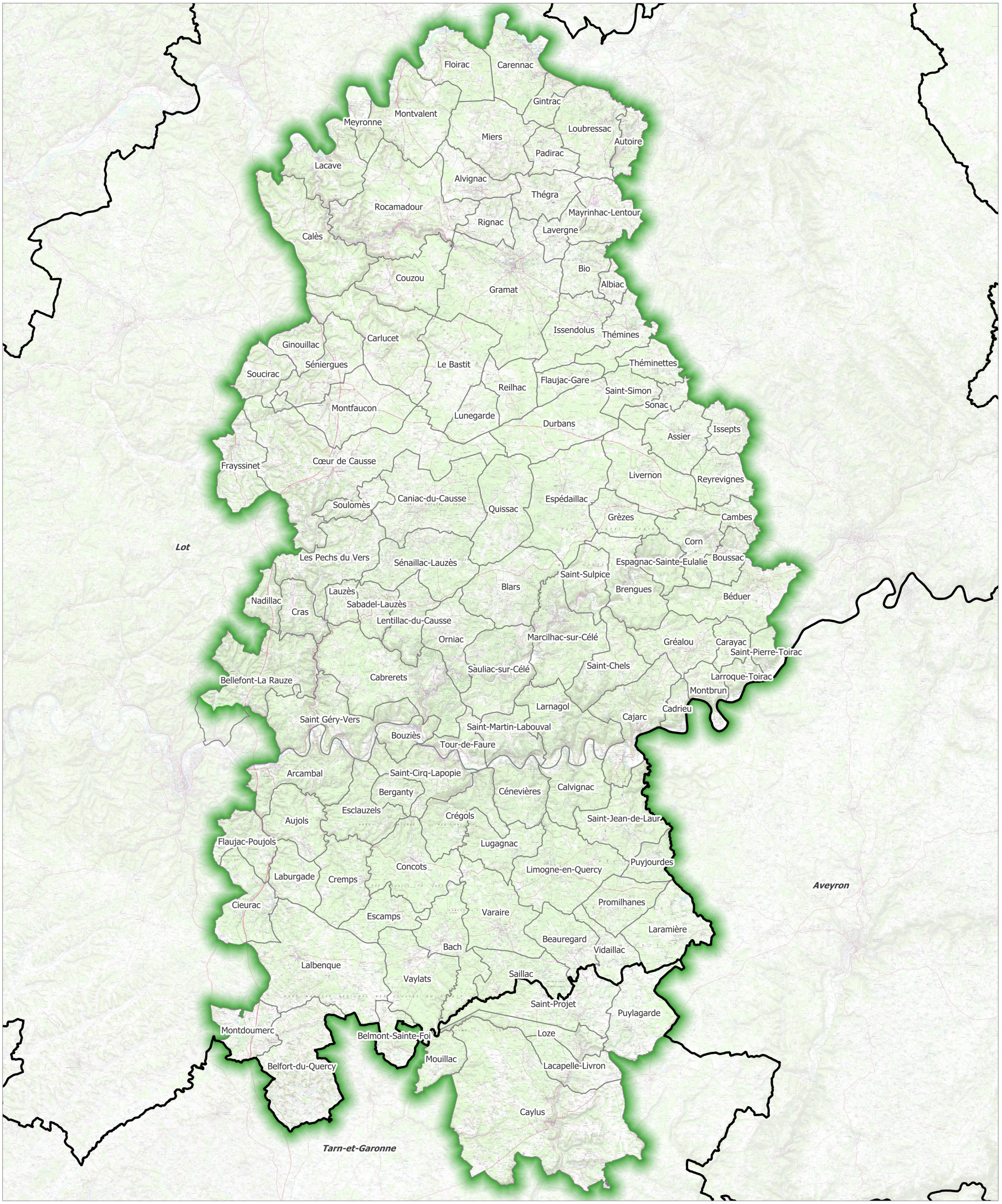

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale

N

0 2 500 5 000 m

C. III. PRESENTATION GENERALE DE L'AIRE D'ETUDE

C. III. 1. Contexte administratif

Sources : Diagnostic territorial 2025

- *Planche n°02 : Contexte administratif*

Les Causses du Quercy sont situées au Nord-Ouest de la région Occitanie dans les départements du Lot (91,8 %) et du Tarn-et-Garonne (8,2 %). Elles sont notamment bordées par la Dordogne au Nord, par l'autoroute A20 (Vierzon-Montauban) l'Ouest et par la Limargue et le Ségala à l'Est.

- ***Le territoire actuel du PNR***

Le PNR des Causses du Quercy (PNRCQ) a été créé en 1999. Il est l'un des 8 PNR de la région Occitanie. Son Syndicat Mixte (SMPNRCQ) est actuellement composé de 95 communes, de 7 intercommunalités du territoire (la CC Causse de Labastide-Murat, la CC du Grand Figeac, la CC Pays de Lalbenque – Limogne, la CC CAUVALDOR, la CC Quercy Bouriane, la CA du Grand Cahors et la CC Ouest Aveyron), de la Région Occitanie et du Département du Lot.

- ***Le territoire futur du PNR***

Le territoire futur du PNRCQ intègre 110 communes du département du Lot et 6 communes du département du Tarn-et-Garonne et couvre une surface de 221 858 ha. Ce périmètre inclut 21 nouvelles communes :

- 7 communes au Nord ;
- 6 communes à l'Est ;
- 2 communes à l'Ouest ;
- 6 communes au Sud.

Présentation du périmètre d'étude – contexte administratif

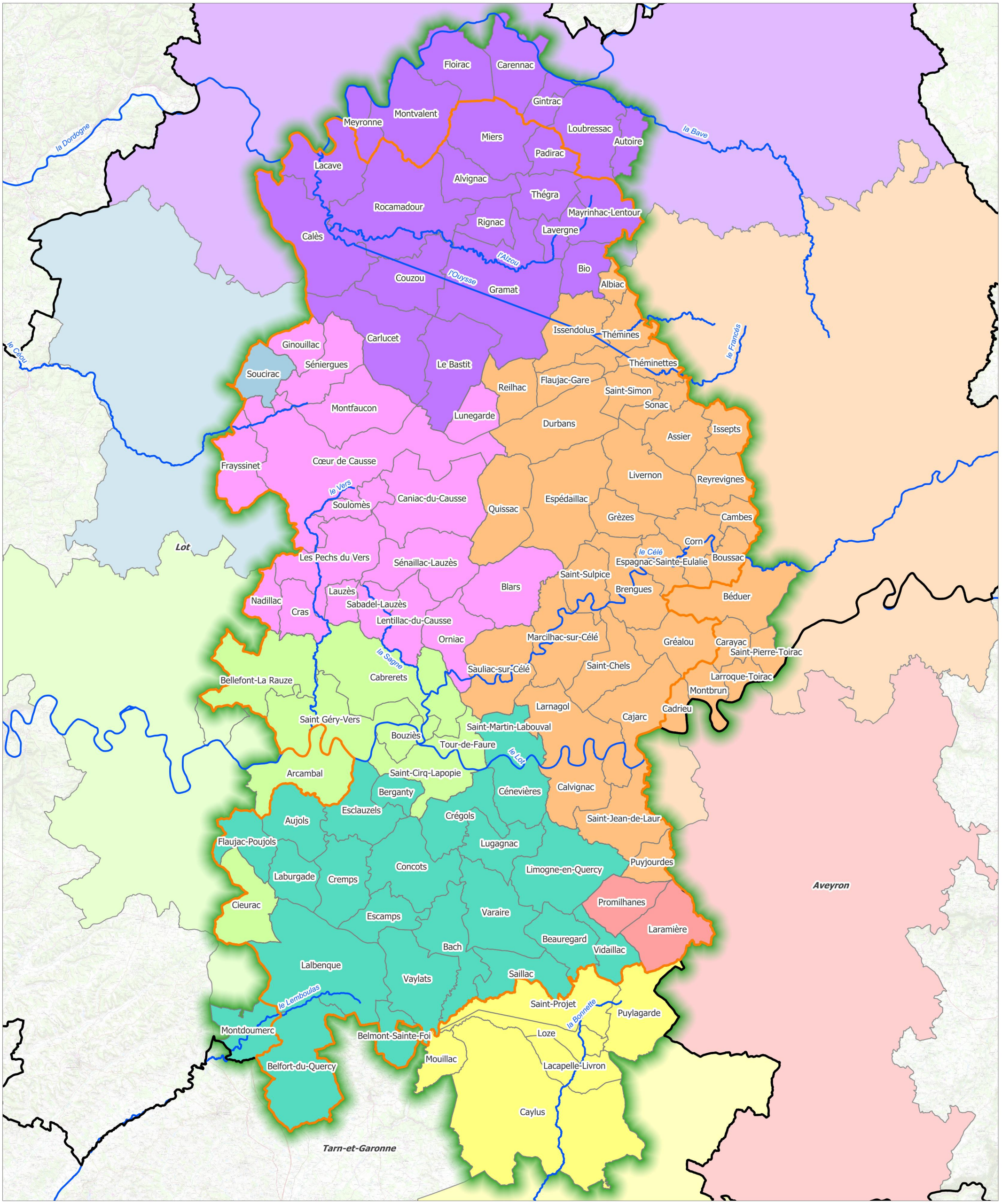

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite actuelle du PNRCQ
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

EPCI-FP

- CA du Grand Cahors
- CC Causses et Vallée de la Dordogne
- CC du Causse de Labastide-Murat
- CC du Pays de Lalbenque-Limogne
- CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- CC Grand-Figeac
- CC Ouest Aveyron Communauté
- CC Quercy - Bouriane

N

0 2 500 5 000 m

C. III. 2. Contexte physique

C. III. 2. 1. Climat

Sources : Diagnostic territorial 2025

Météo France

- ***Climat***

Le PNRCQ se situe dans une zone où le climat est de type océanique altéré, qui se caractérise par des écarts de températures entre hiver et été qui augmentent avec l'éloignement de la mer. En effet, il s'agit d'un climat de transition entre les zones climatiques océanique franc et océanique dégradé.

Le périmètre d'étude ne dispose pas de station météorologique sélectionnée par Météo France pour ses critères de qualité et de représentativité et ne dispose pas, dans ce cadre, d'indicateurs locaux qui font office de référence pour suivre l'évolution du climat, bien que plusieurs stations se trouvent dans le périmètre du territoire.

Afin d'observer l'évolution du climat avec des indicateurs fins, la station Gourdon (n° 46127001) a été sélectionnée dans le cadre de cette étude en tant que station météorologique du réseau Météo France la plus proche et disposant de données mensuelles homogénéisées pour les paramètres étudiés (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une correction permettant de gommer toute forme de distorsion d'origine non climatique : déplacement de station, rupture de série...). Les normales annuelles suivantes y ont été relevées, pour la période de référence 1991- 2020.

La température moyenne annuelle est assez élevée (environ 13,1°C à Gourdon, période 1991-2020) avec un nombre de jours froids faibles et chauds soutenus (82,9 jours chauds en moyenne annuel pour Gourdon, période 1991-2020). L'amplitude thermique annuelle (juillet-janvier) est proche du minimum et la variabilité interannuelle moyenne. Les précipitations moyennes sont plus importantes au printemps (avec respectivement 82,6 mm en avril et 82,2 en mai, période 1991-2020), l'été étant assez sec.

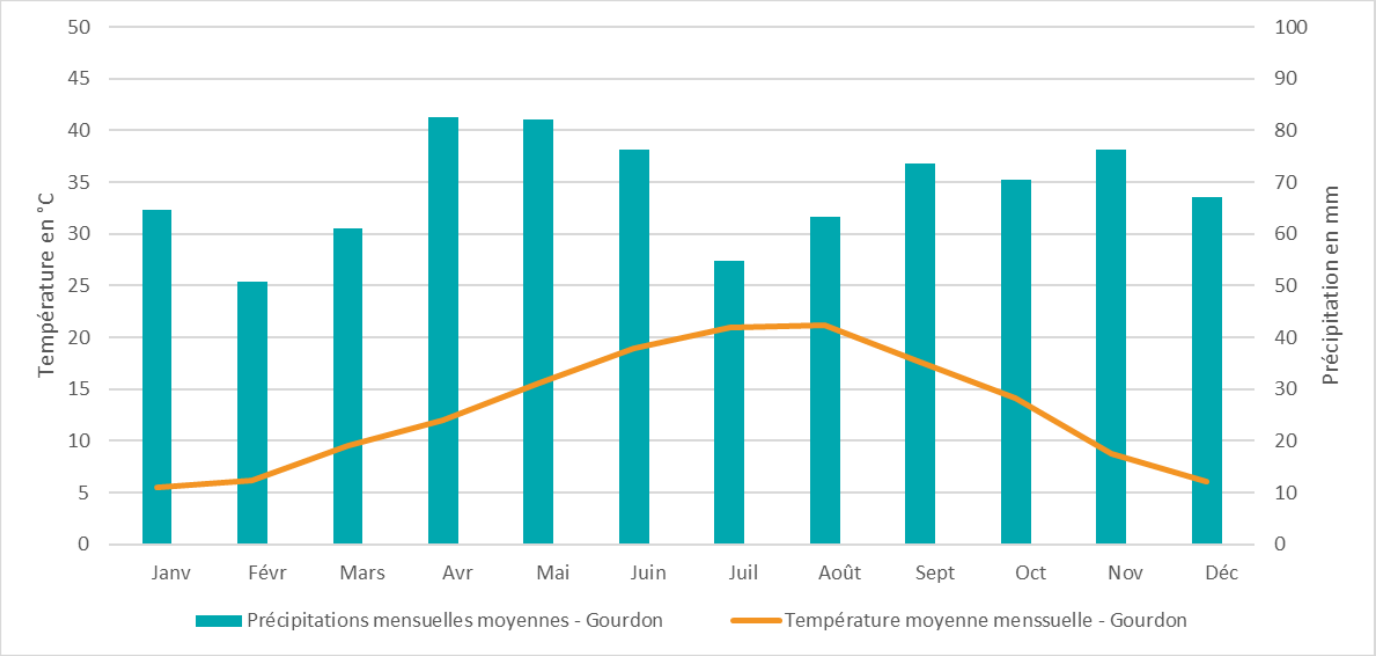

Figure 1 : Diagramme ombrothermique à la station météorologique de Gourdon (n° 46127001) entre 1991 et 2020 (Source : Météo France)

Les températures moyennes annuelles données par DRIAS pour la période de référence (1976-2015) se situent entre 11°C et 13°C.

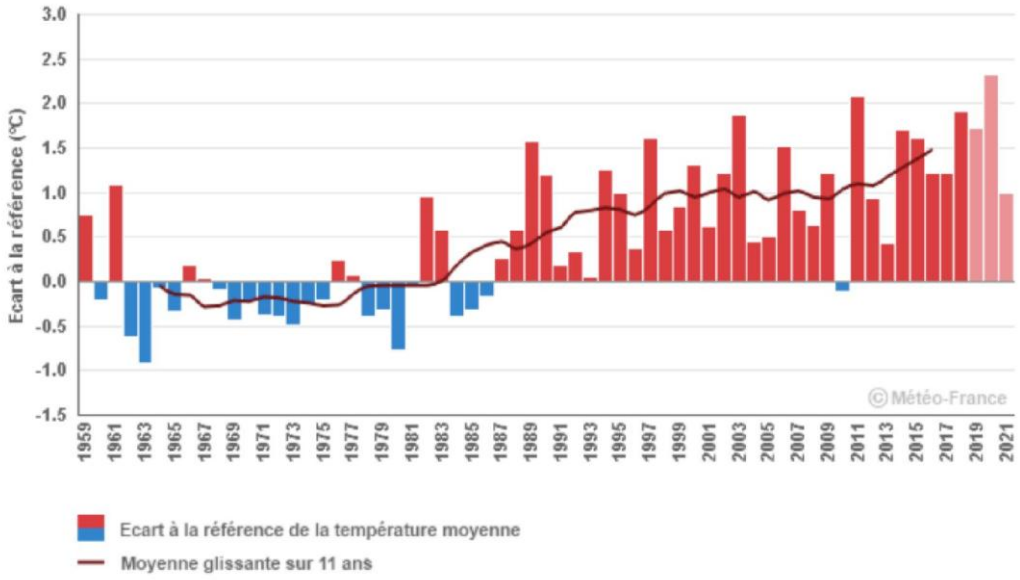

Figure 2 : Températures moyennes annuelles : écart à la référence 1961-1990, station Gourdon (Source : Diagnostic territorial, d'après Météo France)

L'évolution du climat sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre humaines a déjà entraîné à l'échelle de la région Occitanie une hausse des températures moyennes annuelles entre +0,3°C par décennie, sur la période 1959-2009, soit une augmentation de +1,5°C en 50 ans. Les deux années les plus chaudes observées depuis 1959 sont 2003 et 2020.

Cette augmentation des températures moyennes annuelles n'est toutefois pas homogène entre les saisons. En période estivale, les températures maximales se situent entre +0,4°C et +0,5°C par décennie et au printemps entre +0,3°C et +0,4°C par décennie, sur la période 1959-2009.

En ce qui concerne les précipitations, l'ampleur du changement climatique est plus difficile à apprécier, en raison de la forte variabilité d'une année sur l'autre. A l'échelle de l'Occitanie, les précipitations annuelles présentent une légère baisse des cumuls depuis 1961. L'analyse saisonnière montre en légère baisse des cumuls hivernaux depuis 1961. L'étude de vulnérabilité du Département du Lot démontre aussi cette difficulté de dégager une tendance stable.

C. III. 2. 2. Topographie et géologie

Source : Diagnostic territorial 2025

- *Planche n°03 : Topographie*
- *Planche n°04 : Contexte géologique*

Le périmètre d'étude des Causses du Quercy offre une grande diversité de paysages liée à une histoire géologique de plus de 200 millions d'années. La géologie du Quercy est caractérisée par une épaisse série sédimentaire de roches carbonatées calcaires typiques du bassin sédimentaire aquitain au Jurassique (de 200 à 150 millions d'années avant notre ère - tout le Bassin aquitain ayant été recouvert d'une mer dans le fond de laquelle se sont accumulés des dépôts sédimentaires en couches régulières successives). Le Quercy à la spécificité de se situer en bordure de cette mer, jouxtant la chaine Varisque, une chaine de montagne désormais érodée dont les roches cristallines du Ségala restent le témoin. Les argiles carbonatées du Limargue se déposent alors au fond de cette mer au début du Jurassique recouvrant les dépôts antérieurs (permien et du trias) puis au jurassique moyen, le paysage devient plus littoral, avec des environnements de plages, de mangroves et de lagons. C'est dans ce contexte que vont se déposer plusieurs centaines de mètres de sédiments carbonatés qui vont former les calcaires qui caractérisent les Causses du Quercy.

A la fin du Jurassique, la mer va se retirer ponctuellement du Quercy, interrompant les dépôts. Après une longue période d'émersion et d'érosion au crétacé inférieur, la mer se réinstalle dans la région au début du Crétacé supérieur pour finalement se retirer définitivement à la fin du Crétacé il y a environ 70Ma. Les calcaires associés à cette période sont qualifiés de gréseux (présence de sable). L'émersion définitive entraine une phase d'érosion intense entrainant la quasi-disparition de ces dépôts

crétacés sur le périmètre d'étude. Seules quelques poches de sable issues de l'altération de ces couches subsistent aujourd'hui sur le causse.

Après le retrait de la mer, l'eau de pluie va lentement sculpter la roche jusqu'à former nos paysages actuels. Il y a environ 25 millions d'année, le paysage change de nouveau et le plateau calcaire est recouvert, en tout ou partie, par un ensemble de lacs et de marécages. Cet épisode entraine la formation d'un calcaire blanc. Cet héritage palustre et lacustre n'est aujourd'hui visible que dans le sud-ouest du périmètre d'étude (Quercy blanc et buttes témoins). Cette histoire géologique est à l'origine des différentes entités paysagères présentes dans le paysage local : la Bouriane à l'Ouest, le plateau des causses au centre, le Quercy blanc au sud-ouest et les collines du Limargue puis du Ségala à l'Est (en dehors du territoire). Ces ensembles paysagers sont détaillés dans le paragraphe §C. IV. 2. 2.

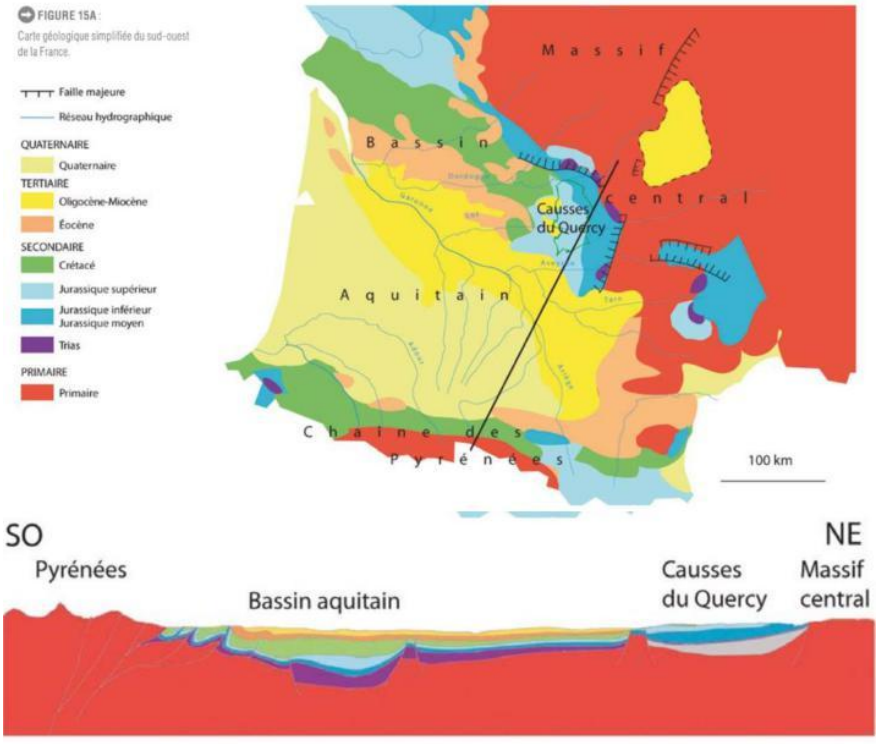

Figure 3 : Localisation géologique des Causses du Quercy et coupe géologique (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Topographie

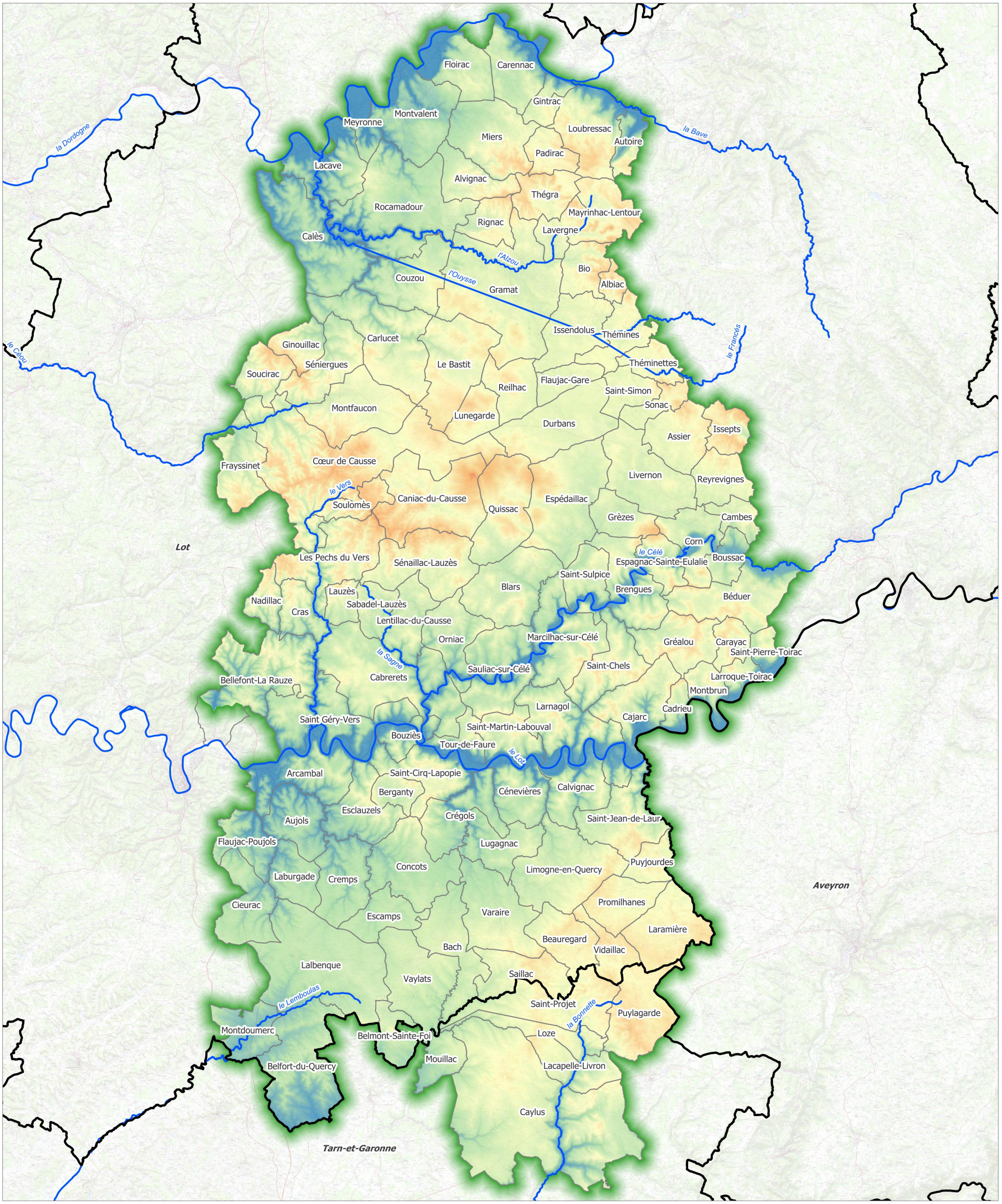

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - BD Alti 25m IGN

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Altitude (m)

- 150
- 250
- 350
- 450
- 500

N

0 2 500 5 000 m

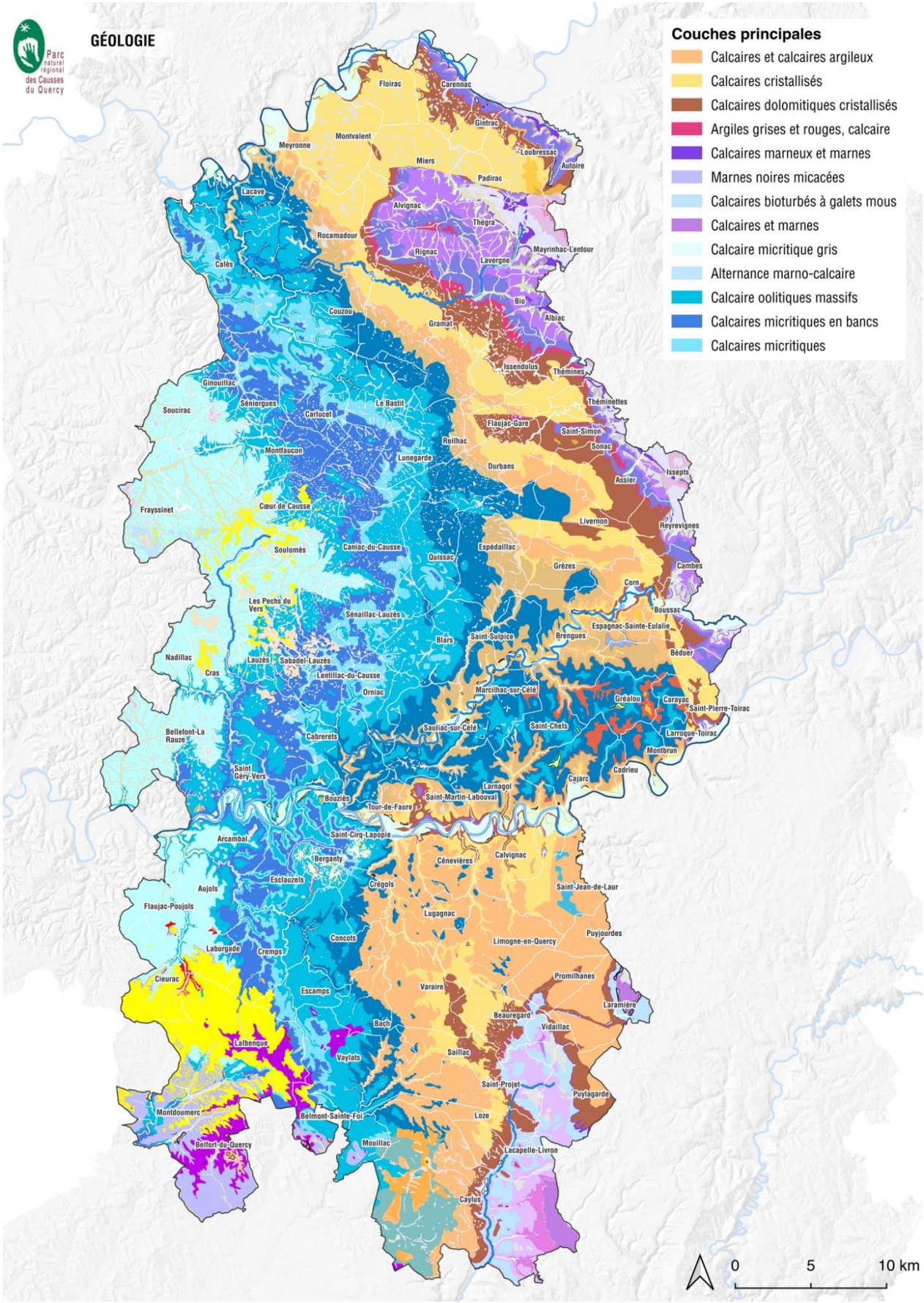
GÉOLOGIE
Parc naturel régional des Causses du Quercy
Couches principales
Calcaires et calcaires argileux
Calcaires cristallisés
Calcaires dolomitiques cristallisés
Argiles grises et rouges, calcaire
Calcaires marneux et marnes
Marnes noires micacées
Calcaires bioturbés à galets mous
Calcaires et marnes
Calcaire micritique gris
Alternance marno-calcaire
Calcaire oolitiques massifs
Calcaires micritiques en bancs
Calcaires micritiques
Floirac
Carennac
Gintrac
Montvalent
Meyronne
Loubressac
Autoire
Miers
Padirac
Lacave
Alvignac
Thégra
Rocamadour
Rignac
Mayrinhac-Lentour
Lavergne
Calès
Bio
Couzou
Albiac
Gramat
Issendolus
Thémines
Ginouillac
Séniergues
Théminettes
Soucirac
Le Bastit
Carlucet
Flaujac-Gare
Saint-Simon
Reilhac
Sonac
Montfaucon
Lunegarde
Durbans
Issepts
Assier
Frayssinet
Cœur de Causse
Livernon
Reyrevignes
Soulomès
Caniac-du-Causse
Espédaillac
Quissac
Grèzes
Cambes
Corn
Les Pechs du Vers
Boussac
Sénaillac-Lauzès
Espagnac-Sainte-Eulalie
Saint-Sulpice
Blars
Brengues
Nadillac
Lauzès
Sabadel-Lauzès
Béduer
Cras
Lentillac-du-Causse
Orniac
Marcilhac-sur-Célé
Gréalou
Carayac
Saint-Pierre-Toirac
Bellefont-La Rauze
Saillac-sur-Célé
Saint-Chels
Larroque-Toirac
Cabrerets
Montbrun
Saint Géry-Vers
Cadrieu
Cajarc
Larnagol
Bouziès
Saint-Martin-Labouval
Tour-de-Faure
Arcambal
Saint-Cirq-Lapopie
Calvignac
Berganty
Cénevières
Esclauzels
Crégols
Saint-Jean-de-Laur
Aujols
Lugagnac
Flaujac-Poujols
Puyjourdes
Concots
Limogne-en-Quercy
Laburgade
Cremps
Promilhanes
Cieurac
Varaire
Escamps
Laramière
Beauregard
Bach
Vidaillac
Lalbenque
Saillac
Vaylats
Saint-Projet
Puylagarde
Montdoumerc
Belmont-Sainte-Foi
Loze
Mouillac
Lacapelle-Livron
Belfort-du-Quercy
Caylus
0
5
10 km

C. III. 2. 3. Hydrogéologie et hydrologie et dynamique sédimentaire

Sources : Diagnostic territorial 2025

BD LISA V3, BRGM

- *Planche n°05 : Contexte hydrogéologique - Masses d'eau souterraine affleurante*
- *Planche n°06 : Contexte hydrographique*

- ***Hydrologie***

Le réseau hydrographique correspond en intégralité au bassin de la Garonne dont le Lot et la Dordogne constituent deux des principaux affluents prenant leur source dans le Massif central, respectivement au pied du Mont Lozère et du Puy de Sancy. Les eaux vives du Ségala forment un réseau dense de ruisseaux qui alimentent les rivières principales du Limargue.

Les sols imperméables de ce terroir portent des cours d'eau qui, dès qu'ils rencontrent les calcaires des Causses, se perdent dans les profondeurs du sous-sol avant de resurgir dans les vallées principales. Les ruisseaux du Quercy Blanc sont des affluents directs de la Garonne ou du Tarn.

- ***Hydrogéologie***

D'après la BD Lisa V3, on compte **127 entités hydrogéologiques** sur le périmètre d'étude du PNRCQ, aux caractéristiques suivantes :

- La **majorité des entités sont des aquifères perméables** (79% de la surface des entités), les entités restantes sont principalement des unités imperméables ou semi-perméables.
- Elles sont **principalement issues de la sédimentation** (98% de la surface des entités).
- Les entités **alternent entre des écoulement libres et captifs** selon l'endroit (87% de la surface des entités).
- La **grande partie des entités se caractérise à la fois par une matrice poreuse et par un réseau karstique ayant tous deux un rôle hydrodynamique important** (66% de la surface des entités). Les entités restantes sont poreuses (23% de la surface des entités) ou karstiques avec des fissures (11% de la surface des unités).

Les formations calcaires des causses du Quercy ont notamment été sous la contrainte de la collision entre le bloc ibérique et l'Eurasie, formant les Pyrénées il y a 70/50 Ma. La **présence de failles et autres fissures dans la roche permet l'infiltration de l'eau tandis que sa circulation est facilitée par la différence d'altitude**. La sensibilité du calcaire à l'érosion sous l'action de l'eau est à l'origine de la formation des karsts, il se caractérise notamment par des formes de relief spécifiques. Les formes présentes sur le périmètre d'étude du PNRCQ sont les suivantes :

- Le réseau souterrain formé par le karst présente des conduits de formes très diverses, allant d'une simple fissure élargie de quelques centimètres à des grottes explorables de plusieurs dizaines de mètres. Le réseau dit actif est parcouru par les eaux, avec parfois de véritables « **rivières souterraines** ». Certains réseaux de grottes sont émergés, l'eau ne s'y écoule plus, et sont appelés **paléokarst**.
- Les **dolines* ou « cloups* »** en Quercy sont des points d'infiltrations préférentiels des eaux de pluie dans le karst. Ce sont les « entonnoirs » du karst. Les dolines sont de grandes dépressions circulaires qui peuvent varier en taille, allant d'un à plusieurs centaines de mètres de diamètre. Les dolines se forment à des points d'infiltration où les parois se dissolvent, généralement au-dessus de fissures, ou par effondrement au-dessus d'un conduit. Certaines peuvent se colmater avec les résidus insolubles de la roche qui s'accumulent dans le fond de ces dépressions, et fournissent à l'Homme de bonnes terres arables.
- Les **puits, les gouffres, ou les igues** dans le Quercy, sont des entrées de cavités ou conduits karstiques de plusieurs dizaines de centimètres à plusieurs centaines de mètres débouchant verticalement à la surface comme un puits naturel.
- Lapiaz : Le **lapiaz** est un phénomène karstique où l'érosion est si intense qu'aucun sol ne se forme. Au lieu de cela, on observe le calcaire à nu directement exposé à la surface, entaillé par des ciselures résultant de la dissolution de la roche.

- La surface en « plateau » du Causse n'est que grossièrement plane. Elle est, localement, dominée par de lourds dos de terrain, les « **pechs*** », dont le plus bel exemple en Quercy est la Braunhie entre Caniac-du-Causse et Espédaillac. Cette surface recoupe des structures ondulées et faillées ; c'est donc une surface d'érosion dont l'histoire est longue et complexe.
- Les quelques rivières (Lot, Dordogne, Célé, Vers) incisent les causses et forment des vallées aux versants très raides, en canyons, souvent couronnés d'abrupts rocheux. Elles drainent les écoulements souterrains.
- Les « **combes** » sont des vallées sèches.
- Les **pertes** permettent aux eaux rassemblées dans les dépressions de se perdre dans la masse calcaire en alimentant les réseaux souterrains.
- Les **résurgences** correspondent aux points de sortie des rivières souterraines, ligne d'émergence de la zone saturée dans les points les plus bas de la topographie.

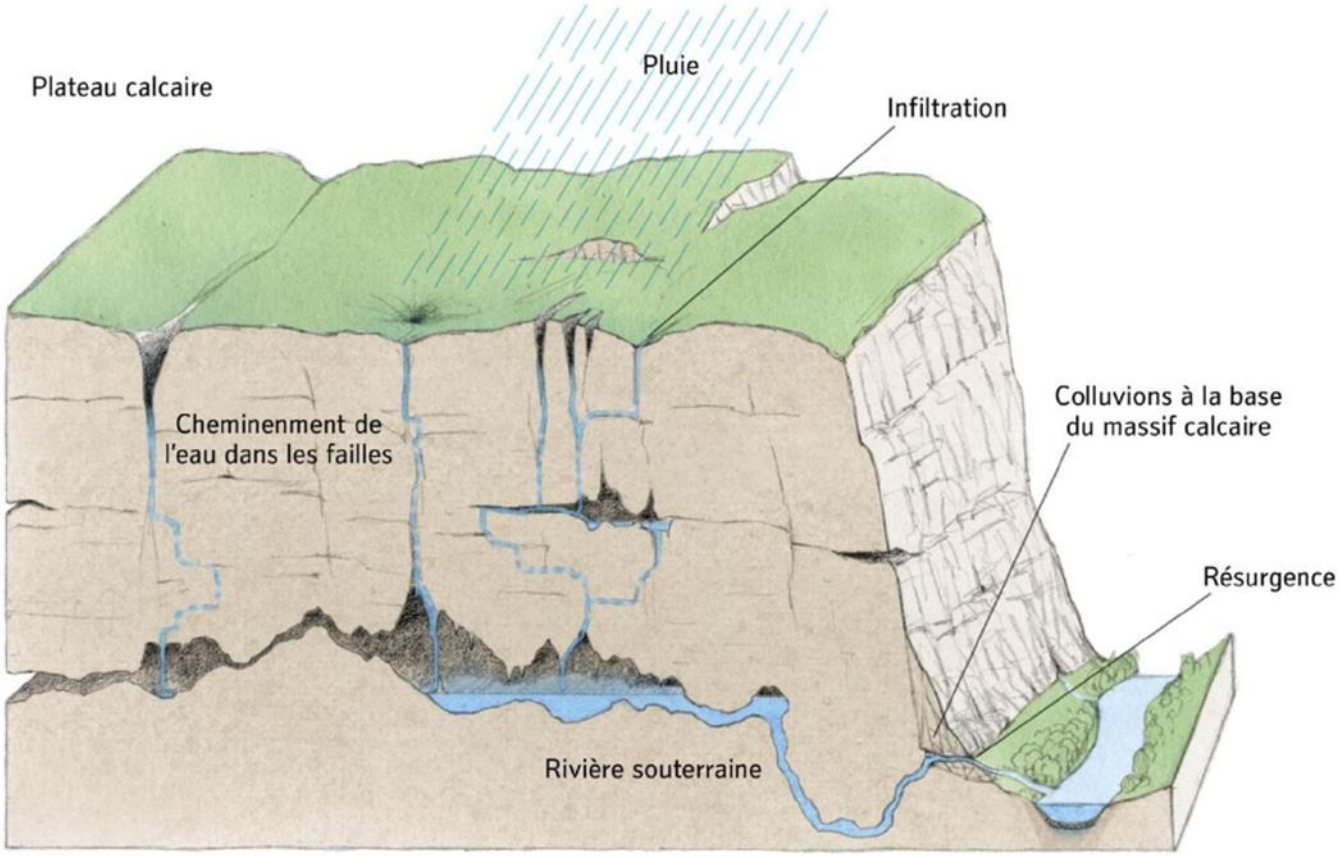

Figure 4 : Schéma de fonctionnement d'un karst (Source : Diagnostic territorial, 2025)

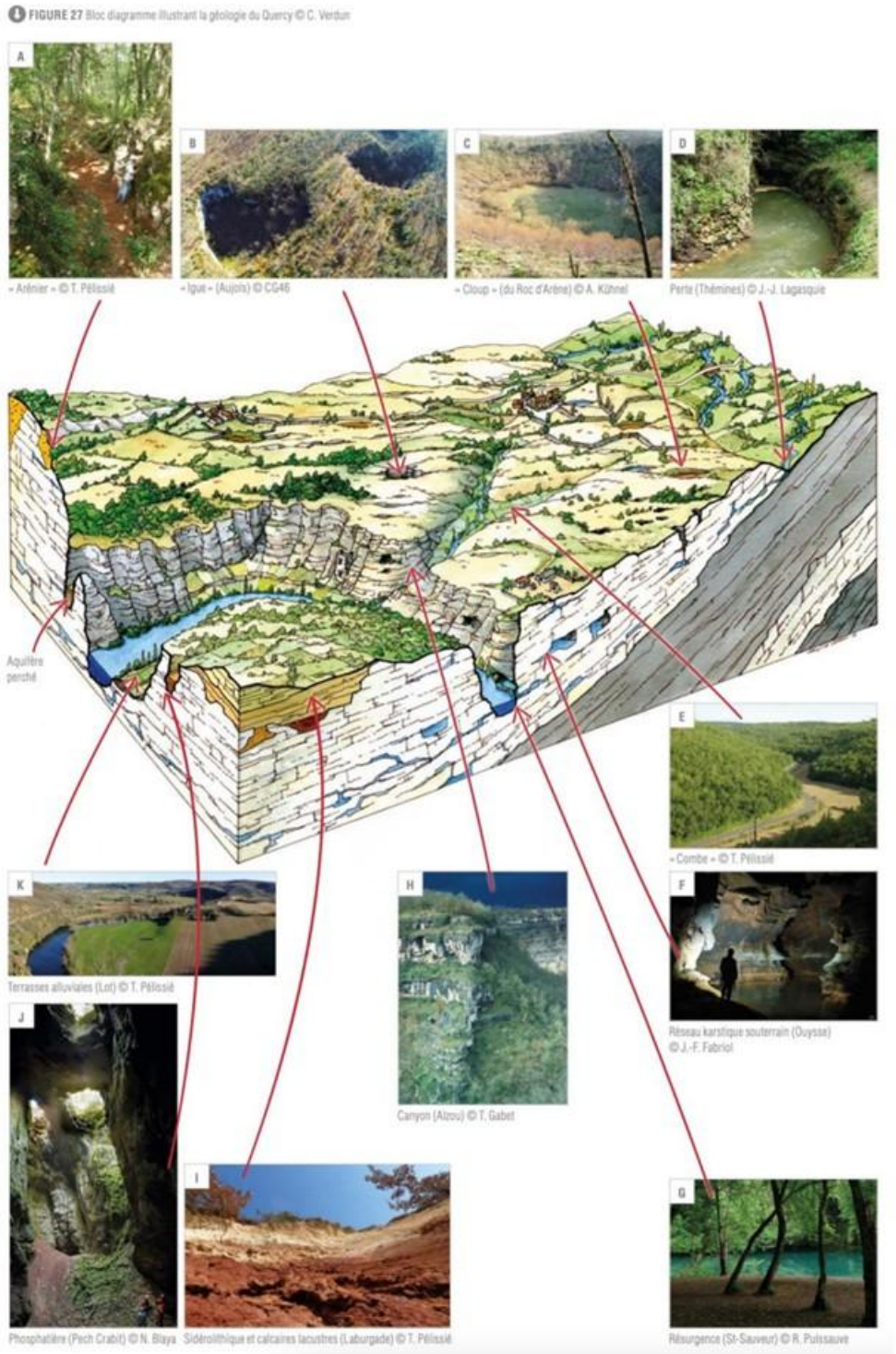

Figure 5 : Formes géologiques et hydrogéologiques présentes sur les Causses du Quercy (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Masses d'eau souterraine affleurantes

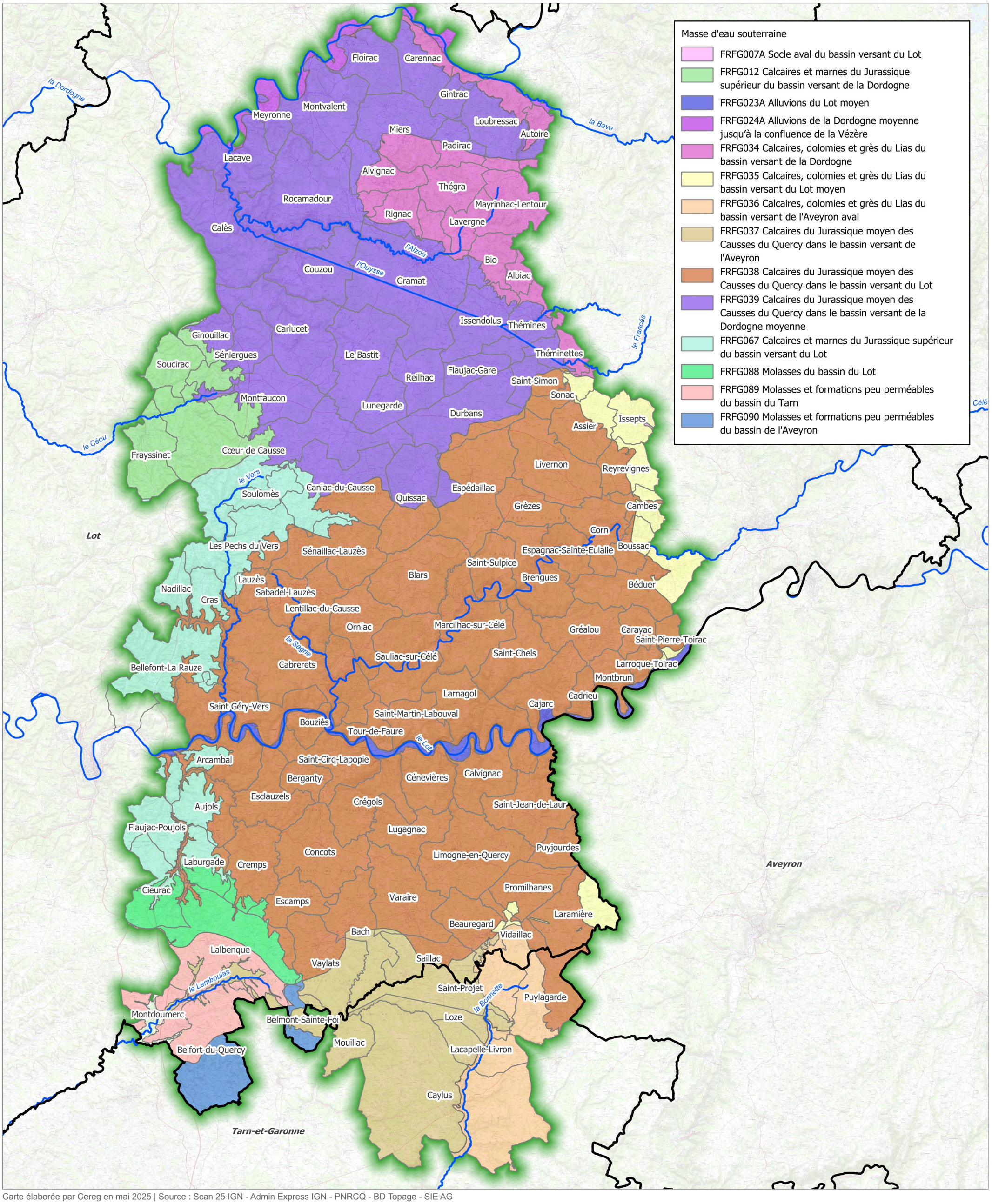

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - SIE AG

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

N

cereg

0 2 500 5 000 m

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Masses d'eau superficielle

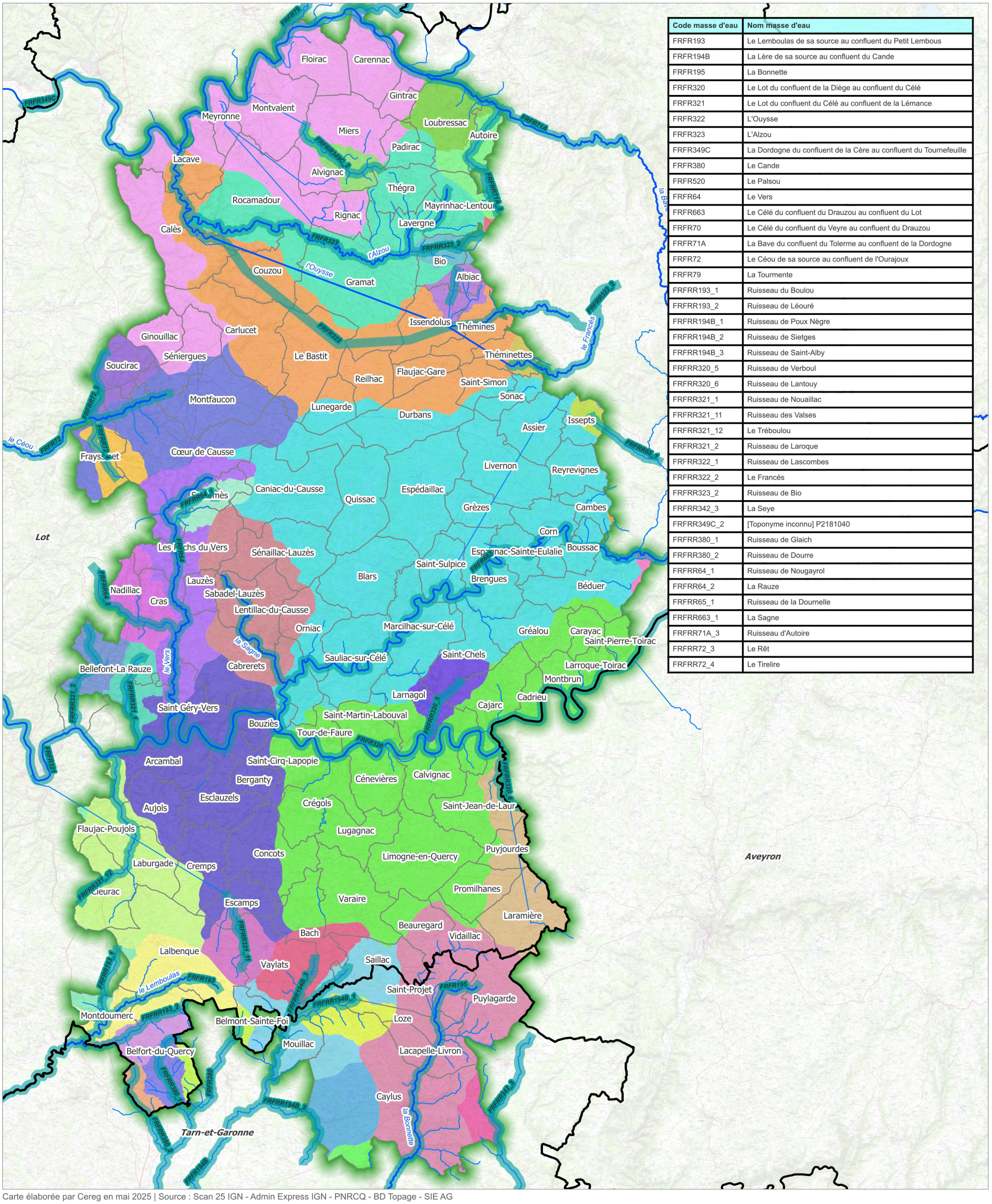

Code masse d'eau	Nom masse d'eau
FRFR193	Le Lemboulas de sa source au confluent du Petit Lembous
FRFR194B	La Lère de sa source au confluent du Cande
FRFR195	La Bonnette
FRFR320	Le Lot du confluent de la Diège au confluent du Célé
FRFR321	Le Lot du confluent du Célé au confluent de la Lémance
FRFR322	L'Ouysse
FRFR323	L'Alzou
FRFR349C	La Dordogne du confluent de la Cère au confluent du Tournefeuille
FRFR380	Le Cande
FRFR520	Le Palsou
FRFR64	Le Vers
FRFR663	Le Célé du confluent du Drauzou au confluent du Lot
FRFR70	Le Célé du confluent du Veyre au confluent du Drauzou
FRFR71A	La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne
FRFR72	Le Céou de sa source au confluent de l'Ourajoux
FRFR79	La Tourmente
FRFRR193_1	Ruisseau du Boulou
FRFRR193_2	Ruisseau de Léouré
FRFRR194B_1	Ruisseau de Poux Nègre
FRFRR194B_2	Ruisseau de Sietges
FRFRR194B_3	Ruisseau de Saint-Alby
FRFRR320_5	Ruisseau de Verboul
FRFRR320_6	Ruisseau de Lantouy
FRFRR321_1	Ruisseau de Nouaillac
FRFRR321_11	Ruisseau des Valses
FRFRR321_12	Le Tréboulou
FRFRR321_2	Ruisseau de Laroque
FRFRR322_1	Ruisseau de Lascombes
FRFRR322_2	Le Francés
FRFRR323_2	Ruisseau de Bio
FRFRR342_3	La Seye
FRFRR349C_2	[Toponyme inconnu] P2181040
FRFRR380_1	Ruisseau de Glaich
FRFRR380_2	Ruisseau de Dourre
FRFRR64_1	Ruisseau de Nougayrol
FRFRR64_2	La Rauze
FRFRR65_1	Ruisseau de la Dournelle
FRFRR663_1	La Sagne
FRFRR71A_3	Ruisseau d'Autoire
FRFRR72_3	Le Rêt
FRFRR72_4	Le Tirelire

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - SIE AG

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique
- Masse d'eau superficielle
- Bassin versant des masses d'eau

N

0 2 500 5 000 m

C. III. 3. Contexte socio-économique

C. III. 3. 1. Population

Source : Diagnostic territorial 2025

Dossier complet INSEE, 2021

- ***Démographie***

En 2021, le périmètre d'étude du PNR des Causses du Quercy comptait **40 383 habitants**, dont 94% dans le Lot (22% de la population départementale) et 6 % dans le Tarn-et-Garonne (0,9% de la population départementale). La **densité moyenne de population** sur le périmètre d'étude du PNRCQ est de **18 habitants par km²** en 2021. Cette densité est inférieure aux moyennes départementales (33,5 hab/km² pour le Lot et 70,8 hab/km² pour le Tarn et Garonne), à la moyenne régionale (82,8 hab/km²) ou à la moyenne nationale de la densité de population des parcs naturels régionaux (51,8 hab/km²).

La **population du territoire est stable** avec une croissance de 0,29% entre 2010 et 2021. On note cependant une différence entre les départements, les communes lotoises sont en légère augmentation (+0,33%) et celles du Tarn-et-Garonne en légère diminution (-0,35%).

En 2019, la classe **d'âge des 60-74 ans est la plus importante** : elle représente **25% de la population totale du territoire**. En deuxième position, la classe d'âge des 45-59 ans représente 22% de la population du territoire du périmètre d'étude. Il s'agit de la classe qui constituera les personnes âgées dans 20 ans. La population du périmètre d'étude est de ce fait plus âgée que celle du département du Lot, de la région Occitanie et encore plus que celle du territoire français pris dans sa globalité.

Aussi, entre 2008 et 2019, l'indicateur de jeunesse dans l'ensemble de la population du périmètre d'étude est tombé de 61 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans en 2008 à 47 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans en 2019. Au cours de la même période, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans est quant à lui passé de 124 en 2008 à 165 personnes en 2019.

On note donc un **vieillissement de la population**, ce qui pose la question de l'adaptation du territoire pour ces populations.

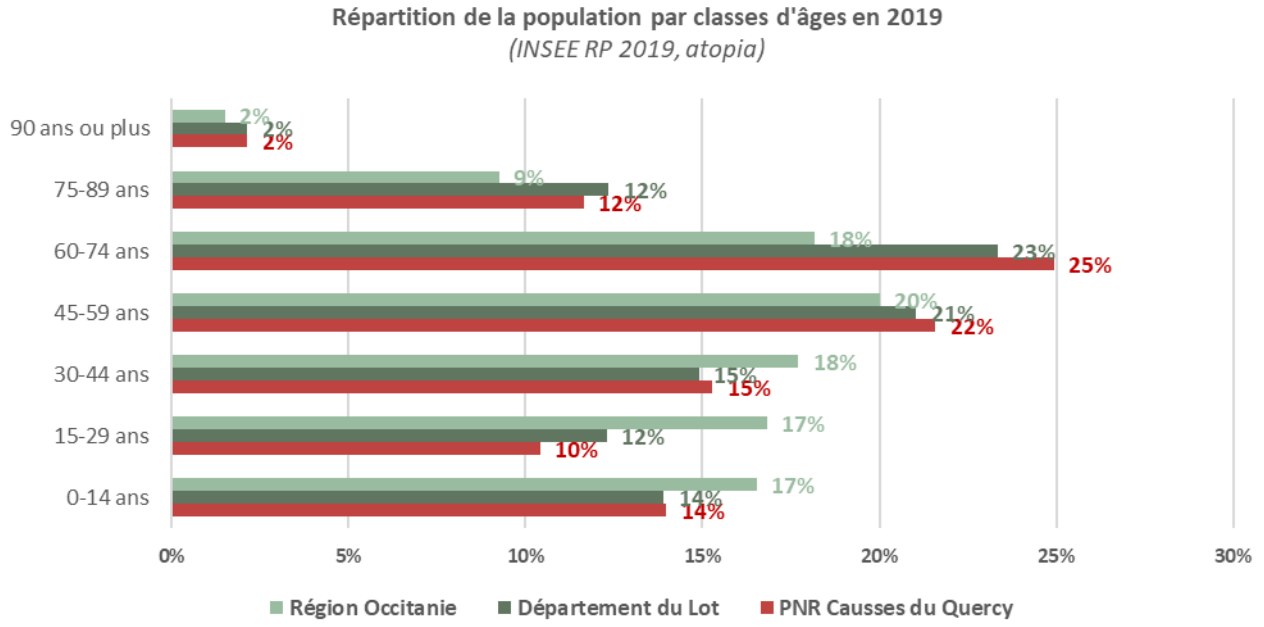

Figure 6 : Pyramide des âges, périmètre d'étude (Source : Diagnostic territorial, 2025)

En corrélation, la part des retraités dans la population totale augmente, elle passe de 37,2 % à 39,2% entre 2008 et 2019, une part plus importante qu'aux échelles départementale (38,6% dans le Lot ; 30,3% dans le Tarn-et-Garonne) et régionale (29,4%).

Il n'existe pas de projection démographique au niveau du périmètre d'étude. Selon, les projections départementales et régionales 2013-2050 de l'INSEE, les populations projetées du Lot et du Tarn-et-Garonne en 2050 sont estimées respectivement à 176 000 (+0,5%) et 282 000 (+7%) habitants. En étudiant l'évolution de la part de la population dans le périmètre d'étude par rapport au différentes populations départementales (en 2021 : 21,7% pour le Lot) on obtient une **population en 2050 sur le périmètre d'étude du PNRCQ estimée à environ 45 400 habitants soit une augmentation de 12 %**.

- ***Les ménages***

La mutation de la structure des ménages se poursuit. Les foyers du territoire des Causses du Quercy sont en moyenne composés de **2,02 personnes**, un ratio en **légère diminution** (2,17 en 2010), une moyenne légèrement plus basse que celle observé en Occitanie (2,07) ou dans le Tarn-et-Garonne (2,23) mais supérieur à celle du Lot (1,98). La structuration des ménages a également été modifiée, avec une augmentation du nombre de foyers composés d'une personne.

En 2021, le **revenu fiscal moyen** par foyer fiscal en Causses du Quercy (16 245 €) est **relativement bas et légèrement inférieur** au revenu fiscal moyen du département du Lot (16 384 €) et nettement inférieur à celui de la région Occitanie (18 193 €). Les communes situées au centre et sur la partie Sud du périmètre d'étude sont celles où les revenus sont les plus faibles. Les foyers fiscaux aux revenus plus élevés sont quant à eux localisés sur la partie Nord du territoire du périmètre d'étude et à proximité de la ville porte de Cahors.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la population sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la population (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Solde migratoire positif →Attractivité du territoire	• Population vieillissante • Revenu médian faible • Taux de chômage élevé

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 16 : Evolution probable de la population en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Développement du télétravail → Attractivité du territoire	• Baisse de la présence physique des services • Accentuation du vieillissement de la population et désolidarisation des plus jeunes • Augmentation du nombre de personnes vulnérables en lien avec le vieillissement de la population

- ***Enjeux liés à la démographie et aux ménages :***
  - **la vocation d'accueil** et la question de la capacité de charge du territoire au regard de la **pression sur les ressources** (eau, espace, fréquentation des espaces naturels…) ;
  - **l'adaptation des équipements et des services du territoire** aux évolutions de la population ;
  - **l'adaptation de l'offre de logements** pour répondre à la diversité des besoins, des habitants comme des saisonniers ;
  - la **conciliation du besoin de logements résidentiels et touristiques** (résidences secondaires, airbnb).

Les communes du PNR des Causses du Quercy comptent 40 383 habitants et représentent 22% de la population du département du Lot et 0,9% de la population du Tarn-et-Garonne. La population se caractérise par une part importante de

personnes âgées de plus de 60 ans. La population est en augmentation grâce à un taux solde migratoire positif. Selon les projections de l'INSEE extrapolées la population devrait augmenter de 12% d'ici à 2050.

Pour ce qui est des ménages, ils sont essentiellement composés de 2 personnes avec niveau de vie médian faible.

C. III. 3. 2. Logement et services

Sources : Diagnostic territorial 2025

- ***Services***

Le périmètre d'étude des Causses du Quercy se compose de 11 bassins de vie : Cajarc, Cahors, Caussade, Figeac, Gourdon, Gramat, Lacapelle-Marival, Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Céré, Souillac et Villefranche-de-Rouergue.

Ce sont essentiellement les 6 bassins de Cajarc, Cahors, Figeac, Gourdon, Gramat et Saint-Antonin-Noble-Val qui déterminent l'organisation du périmètre d'étude : les 5 autres bassins concernent une portion très réduite du territoire. À l'exception de Gramat et de Cajarc qui exercent respectivement une aire d'attraction sur le Nord et le Sud-est du territoire, les bassins de vie sont délimités par l'influence de villes situées en dehors du périmètre d'étude.

Le périmètre d'étude disposait en 2021 de 1 875 équipements toutes catégories et gammes confondues, ce qui représente près du quart (23%) du nombre total d'équipements du département du Lot mais seulement moins d'1% des équipements de la région Occitanie (0,75%). En prenant en compte la population, le périmètre d'étude propose, comme à l'échelle du département, 46,8 équipements pour 1 000 habitants, ce qui est largement supérieur (+4,5 points) à la moyenne observée à l'échelle de la région.

Lorsqu'on s'intéresse à la répartition des équipements par commune dans le périmètre d'étude, on observe un gradient d'éloignement autour du centre du périmètre d'étude à mesure qu'on s'écarte des voies de communication structurantes (les départementales D911, D926, D802 et D653 ainsi que l'autoroute A20) et des principales communes rurales du territoire.

En 2021, le périmètre d'étude dispose de :

- 49 équipements supérieurs ;
- 182 intermédiaires ;
- 1352 de proximité.

Tableau 17 : Densité d'équipements par gamme pour 1 000 habitants (Source : Diagnostic territorial, 2025)

	Gamme d'équipement		
	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Périmètre d'étude	33,8	4,5	1,2
Occitanie	30,2	6,8	2,6

Le périmètre d'étude dispose d'une couverture correcte en services et équipements de la gamme de proximité tous domaines confondus. Le maillage des équipements de la gamme intermédiaire couvre une partie moins importante du territoire, les rendant nettement moins accessibles pour certaines portions du territoire. Moins nombreux encore mais néanmoins répartis de manière un peu plus diffuse, les équipements de la gamme supérieure demeurent moins accessibles pour certaines portions du territoire.

Tableau 18 : Pourcentage d'accessibilité à la population selon la gamme d'équipement et le temps de parcours (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Temps de parcours en voiture	Accessibilité à la population selon la gamme d'équipement		
	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
5 min ou moins	53%	22%	19%
10 min ou moins	90%	65%	59%
15 min ou moins	99%	91%	92%

Si l'on regarde uniquement les équipements de santé, on trouve sur le périmètre d'étude :

- 32 équipements de la gamme supérieure avec notamment la présence d'un centre hospitalier à Gramat, un hôpital psychiatrique, un centre de dialyse, une quinzaine de services d'action sociale (protection de l'enfance, personnes âgées et adultes handicapés) ainsi qu'une petite dizaine de spécialistes ;
- 63 équipements de la gamme intermédiaire principalement dans les fonctions médicales et paramédicales (13 psychologues, 11 pédicure-podologues, 10 orthophonistes et 2 sage-femmes), des services d'action sociale notamment 5 services ambulanciers ;
- 162 équipements de la gamme de proximité dont notamment 80 infirmiers, 29 masseurs kinésithérapeutes, 28 médecins généralistes, 13 chirurgiens-dentistes ou encore 12 pharmacies ;
- 9 équipements hors gamme parmi lesquels on retrouve des équipements structurants tels que 4 Maisons de santé pluridisciplinaire (Gramat, Lalbenque, Assier, Cœur de Causse), différents services d'action sociale (CHRS, centre d'hébergement provisoire et établissements pour adultes et familles en difficulté) ainsi que d'autres praticiens spécialisés (ergothérapeute).

À l'image d'une grande partie des zones rurales françaises, le périmètre d'étude subit l'absence de certains services hospitaliers et un éloignement à certains services spécifiques de santé sur son territoire. Il se caractérise notamment par l'absence de centre de santé, de services d'urgences ou de maternité.

Tableau 19 : Pourcentage d'accessibilité à la population aux équipements de santé supérieurs et à un médecin selon le temps de parcours (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Temps de parcours en voiture	Accessibilité à la population aux équipements de santé supérieur et à un médecin	
	Médecin	Supérieur
5 min ou moins	17%	15%
10 min ou moins	53%	50%
15 min ou moins	86%	85%

- ***Logement***

Le périmètre d'étude se caractérise par une granulométrie urbaine assez diffuse avec un secteur central nettement moins urbanisé. On constate des secteurs davantage urbanisés autour des vallées, aux marges du territoire et à proximité directe de Gramat qui concentrent une densité urbaine importante. La répartition urbaine varie notamment en fonction de l'occupation du sol, de l'hydrographie, du relief et du type d'activité agricole. Les implantations les plus diffuses sur le périmètre d'étude sont sur la frange Est, là où se situent les paysages de bocage, tandis que les implantations groupées sont situées sur les plateaux des causses.

On comptait sur le périmètre d'étude **30 477 logements** en 2021, dont 93% dans le Lot (23% des logements départementaux) et 7% dans le Tarn-et-Garonne (2% des logements départementaux). **Sur l'ensemble du territoire, les résidences principales représentent 64%** des logements recensés, le reste des logements sont **des résidences secondaires** (27%) ce qui est près de 1,5 fois supérieur au taux départemental du Lot (18,3%) et 5 fois plus que celui du Tarn-et-Garonne (5,7%) marquant ainsi l'importance du tourisme sur le périmètre d'étude. Les logements vacants ne représentent que 9% des logements sur le périmètre d'étude. Au total, **36% des logements ne participent pas à la vie du territoire pendant toute l'année**.

Le périmètre d'étude présente une **évolution positive du nombre de logements entre 1968 et 2021** tout en restant relativement plus faible en comparaison à la région et aux départements du Tarn-et-Garonne et du Lot. Les **évolutions les plus importantes apparaissent après les années 2000**. Il s'agit d'un développement urbain tardif en comparaison des dynamiques urbaines constatée en France. Ces évolutions tardives s'expliquent notamment par l'accès et les déplacements difficiles sur le périmètre d'étude.

Les développements observés après les années 2000 sont **bien plus importants sur les franges Est et Ouest, aux abords de Cahors, Lalbenque et Figeac**, tandis que le centre du territoire est relativement épargné.

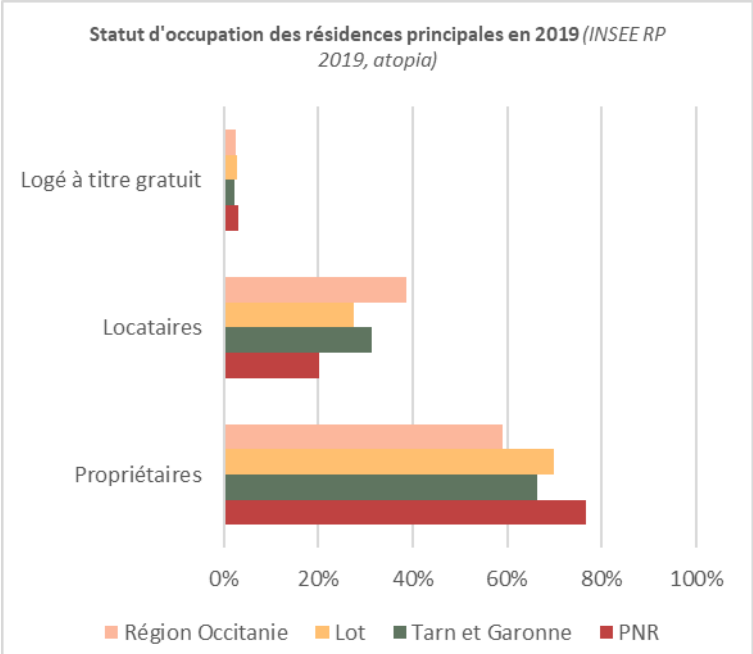

Figure 7 : Statut d'occupation des résidences principales (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Le parc **locatif est très faible** sur le périmètre d'étude en comparaison à la part des propriétaires. On constate également que l'offre en locatif est nettement **en deçà des chiffres de la région et des départements** (20% pour le périmètre d'étude contre 30% pour le Tarn-et-Garonne et presque 40% pour la région Occitanie). Cette **faible proportion des locations ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins de logements sur le périmètre d'étude**, notamment pour les nouveaux arrivants pour qui cette faible part peut être un facteur bloquant pour venir s'installer. Le **prix des locations**, notamment sur les appartements, est également un frein à l'installation.

De plus, la part **des appartements est assez faible** sur le périmètre d'étude en comparaison avec les départements et la région (7% contre 21% pour le Tarn et Garonne, 15% pour le Lot et 38% pour la région). On constate également un nombre de logements de type T1 et T2 assez faibles (8% contre 10% pour le Tarn-et-Garonne et le Lot) tandis que les logements de 5 pièces ou plus représentent une part assez importante sur le périmètre d'étude (45% contre 43% pour le Tarn-et-Garonne et 42% pour le Lot).

Cette part assez faible des appartements et des petits logements est **en dissonance avec l'augmentation des personnes seules et des familles monoparentales sur le périmètre d'étude**, impliquant de fait un besoin ciblé pour les nouveaux logements.

Les atouts et les faiblesses du PNR des Causses du Quercy concernant le logement sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 20 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le logement et les services (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une densité urbaine faible qui permet un paysage urbain traditionnel préservé • Un maillage villageois de qualité témoignant d'une logique d'implantation liée à l'historique du territoire • Une volonté politique de préserver les centres-bourgs des villages traditionnels, en particulier sur certains EPCI, notamment Grand Figeac et Caulvaldor • Un tissu associatif constitué qui crée des initiatives locales pour pallier l'absence de certains équipements et services : lieux de vie, café associatif, épicerie… • Des maisons de services structurées par des circuits / itinéraires de services • Des contrats territoriaux qui participent à la rénovation / implantation d'équipements • De nombreux pôles éducatifs, des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)	• La vacance dans le parc de logements : dans les bourgs éloignés des pôles, dans des grands corps de fermes dans les écarts isolés proches de bâtiments agricoles • La dépendance des habitants du Parc aux pôles urbains limitrophes au Parc • Une méconnaissance de l'état du patrimoine bâti vernaculaire du territoire • Insuffisance d'expérimentation et de prospective architecturale dans les nouvelles constructions • Le développement d'une architecture « exotique » provençale • La faiblesse de l'offre de location longue durée pour les saisonniers (concurrencée par les logements touristiques en location saisonnière) • L'insuffisance des dispositifs incitatifs pour les bailleurs privés pour louer à l'année • Le manque de logements pour les résidents permanents

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un système de solidarité entre habitants et une prise d'initiatives propice au développement de nombreux projets	• La mauvaise qualité des logements locatifs publics et privés • L'éclatement de l'offre en services et équipements, entrainant : une dilution des espaces vécus, une fragilisation du lien social et l'envie de « faire ensemble » et un accroissement des besoins en mobilités • Le faible raccordement par les réseaux de transport ne favorisant pas les accès aux services et équipements périphériques • Le déséquilibre entre les parties du territoire, en lien avec les EPCI, sur le niveau ou la qualité de l'accès à la culture et équipements culturels (cinémas, bibliothèques) • Une faiblesse de l'offre de petite enfance (moins de 6 ans) : crèche, assistante maternelle...

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 21 : Evolution probable du logement et des services en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• L'existence de politiques de revitalisation de centres-bourgs : villages d'avenir, Petites Villes de Demain, bourgs-centres Occitanie… • Une opportunité de développer les rénovations énergétiques si les aménagements sont adaptés aux matériaux et aux codes architecturaux traditionnels et locaux • Les initiatives politiques en faveur du « faire ensemble », de la transition culturelle, du bien-être, de la cohabitation avec la nature • Le décloisonnement / l'évolution des pratiques professionnelles (éducation au territoire plus importante) • L'évolution du regard porté sur la ruralité (éducation des jeunes), le patrimoine (préservation / adaptation)	• Les pressions pour l'artificialisation des sols pour différents usages (habitat, EnR, tourisme...) • La perte de vitalité de certains bourgs / villages du territoire en période hivernale : effet de la saisonnalité de l'activité touristique • La crainte d'une concurrence sur le logement du fait du développement de l'hébergement touristique (airBnB, résidences secondaires, etc.) • Une offre de logement inadaptée du fait du décalage entre l'évolution des types de ménages (démographie), la faiblesse du parc locatif et de la composition du parc de logements (besoin de petits logements pour les personnes seules) • La crainte d'un report des populations sur les territoires limitrophes (report sur Cahors pour l'habitat collectif / de petite taille) • L'apparition d'habitats légers / alternatifs dans certains secteurs du territoire, qui perturbe la qualité des paysages et soulève des enjeux de sécurité (normes incendie) du fait de la non-règlementation de ces nouvelles formes d'habitat dans les documents de planification (PLU/PLUi/SCOT) • L'affaiblissement du tissu associatif et ses difficultés de renouvellement (jeunes générations), aggravée notamment par la saisonnalité de l'activité touristique, qui entraine la dévitalisation des bourgs et du tissu associatif local à certaines périodes de l'année • Le vieillissement de la population, qui entraine un besoin de services et d'équipements de proximité accru

- ***Enjeux liés au logement et aux services :***

  - **la vocation d'accueil** et la question de la capacité de charge du territoire au regard de la **pression sur les ressources** (eau, espace, fréquentation des espaces naturels…) ;
  - **l'attractivité résidentielle des centres des bourgs et des villages** (vacances résidentielle et commerciale) ;

- la **conciliation du besoin de logements résidentiels et touristiques** (résidences secondaires, airbnb) ;
- **l'adaptation de l'offre de logements** pour répondre à la diversité des besoins, des habitants comme des saisonniers ;
- la **lutte contre la précarité énergétique liée au logement ;**
- le **renforcement du maillage territorial en services** ;
- **l'accessibilité aux services de l'ensemble des habitants** (numérique, médiation, tarification…).

On constate une assez bonne couverture des services et équipements mais une augmentation de l'éloignement des habitants aux services et équipements pour les gammes intermédiaires et supérieures. Le maintien du niveau de services actuel est un enjeu important pour le périmètre d'étude, qui dépend déjà des équipements en dehors du territoire. Le logement se caractérise par une part non négligeable de logements ne participant pas à la vie du territoire compliquant l'accès à la location et la propriété pours les habitants et saisonniers du territoire.

C. III. 3. 3. Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire

Source : Diagnostic territorial 2025

- *Planche n°07 : Occupation des sols*
- *Planche n°08 : Documents d'urbanisme en vigueur et en projet*

- ***Occupation des sols et artificialisation***

Le périmètre d'étude est **principalement couvert par des milieux forestiers et semi-naturels (56%) et agricoles (43%)** avec une **faible artificialisation (1%)**. Les **territoires agricoles** du territoire sont principalement composés de prairies.

Le **taux d'artificialisation a augmenté de 0,14 point** entre 2012 et 2023. Cette hausse représente **300 ha de surfaces** qui ont été artificialisées en 11 années.

Les **principaux postes d'artificialisation** sont **l'habitat** (67% de la consommation d'espaces agricole ou naturel) et le **développement des activités** (23%).

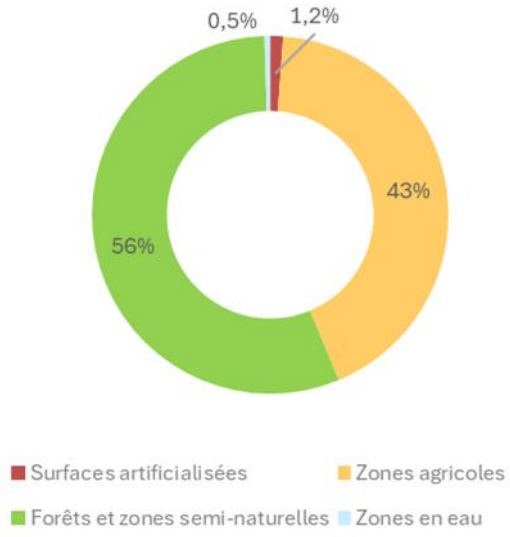

Figure 1 : Occupation du sol du Quercy en 2018 (Source : Corine Land Cover 2018)

- ***Documents d'urbanisme***

Toutes les communes du territoire sont couvertes par un document d'urbanisme. Hormis la commune de Soucirac, toutes les communes sont couvertes par un des **7 PLUi actuellement approuvé** : CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, CC du Pays de Lalbenque-Limogne, CA du Grand Cahors, CC du Causse de Labastide Murat, CC du Grand Figeac, CC Ouest Aveyron et la CC Causses et Vallée de la Dordogne. La commune de Soucirac, est aujourd'hui dotée d'une carte communale, mais un PLUi est en cours, porté par la CC Quercy Bouriane.
Ainsi à l'adoption du PLUi de la CC Quercy Bouriane, 100% des communes du territoires seront couvertes par PLUi.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'occupation des sols sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 22 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'occupation des sols, l'urbanisme et l'aménagement du territoire (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux permettant une planification	• Des modèles d'aménagement et d'urbanisme énergivores et peu adaptés aux effets du changement climatique • Une mauvaise intégration des extensions urbaines récentes (ZAE, résidentiel...) • Une croissance démographique induisant une pression foncière • Certaines extensions urbaines ou agricoles de grande superficie, peu intégrées au tissu urbain existant et au paysage

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 23 : Evolution probable de l'occupation des sols, l'urbanisme et l'aménagement du territoire en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• L'opportunité de la réforme « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) (issue de la loi Climat et Résilience de 2021), qui permettra de limiter l'étalement et réanimer les centralités des bourgs. • Le développement des documents de planification type PLUi sur le périmètre d'étude, offrant un regard global et cohérent aux décideurs locaux. • Le développement des énergies renouvelables, si le processus d'aménagement est participatif et intègre les remarques des habitants.	• Les pressions pour artificialisation des sols pour différents usages (habitat, EnR, tourisme...)

- ***Enjeux liés à l'occupation des sols, l'urbanisme et l'aménagement du territoire :***
  - la **conciliation des besoins résidentiels et économiques** avec les objectifs de **sobriété foncière ;**
  - les coupures d'urbanisation et de la qualité des espaces naturels et agricoles environnants.

L'occupation du sol dans les Causses du Quercy est dominée par les espaces agricoles, la forêt et les milieux naturels. Avec un taux d'artificialisation faible, les dynamiques d'expansion urbaine autour des villes du territoire ou situées à proximité sont importantes.

Les communes du territoire sont bien couvertes par des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux. A terme la grande majorité des communes du territoire auront un document d'urbanisme local (PLUi) et seront également couverte par un SCoT. La maitrise de la consommation d'espace est le principal enjeu.

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Occupation des sols

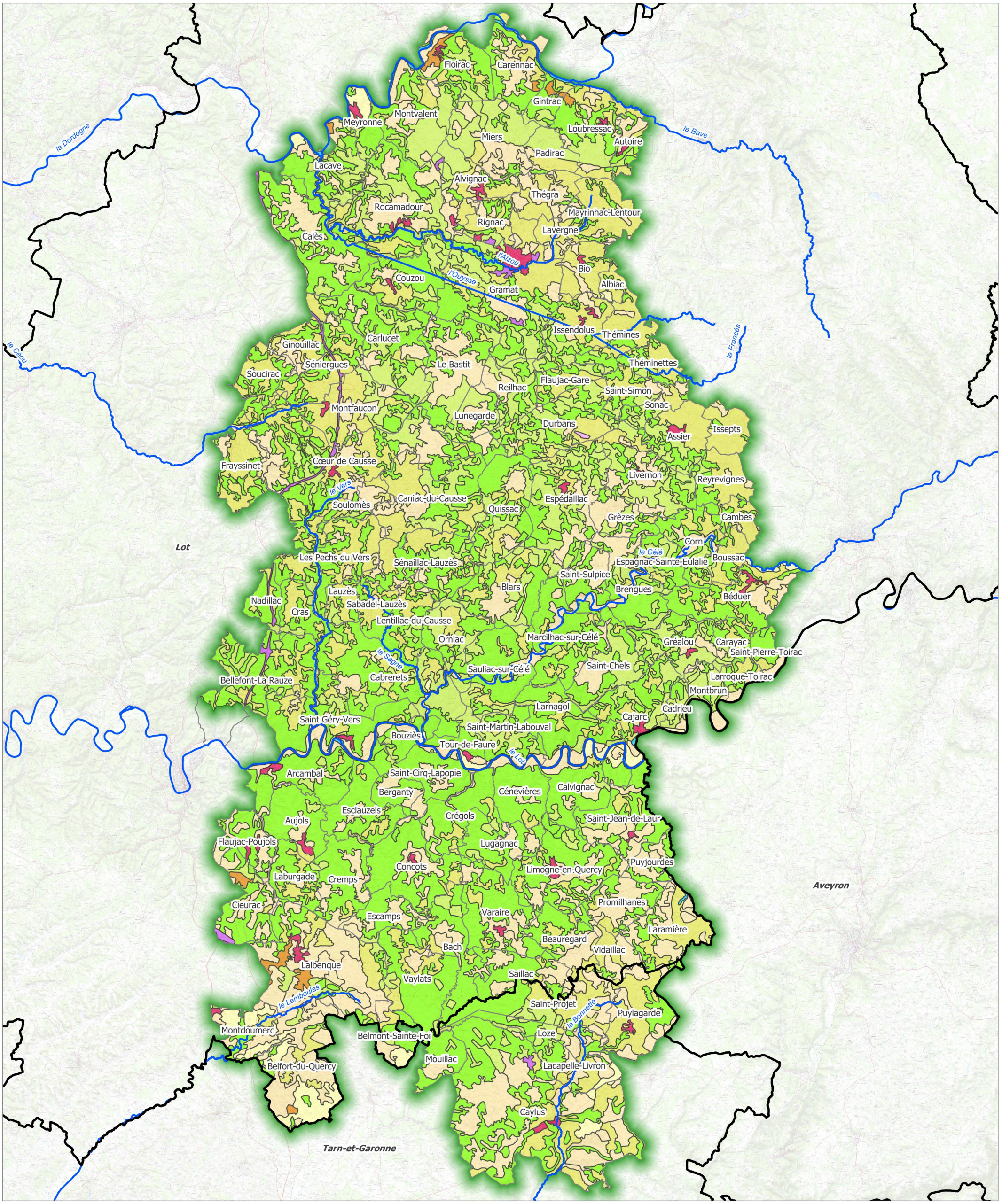

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - CLC 2018

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Corine Land Cover (niveau 2)

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Eaux continentales

N

0 2 500 5 000 m

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Documents d'urbanisme en vigueur et en projet au 16/ 10/2025

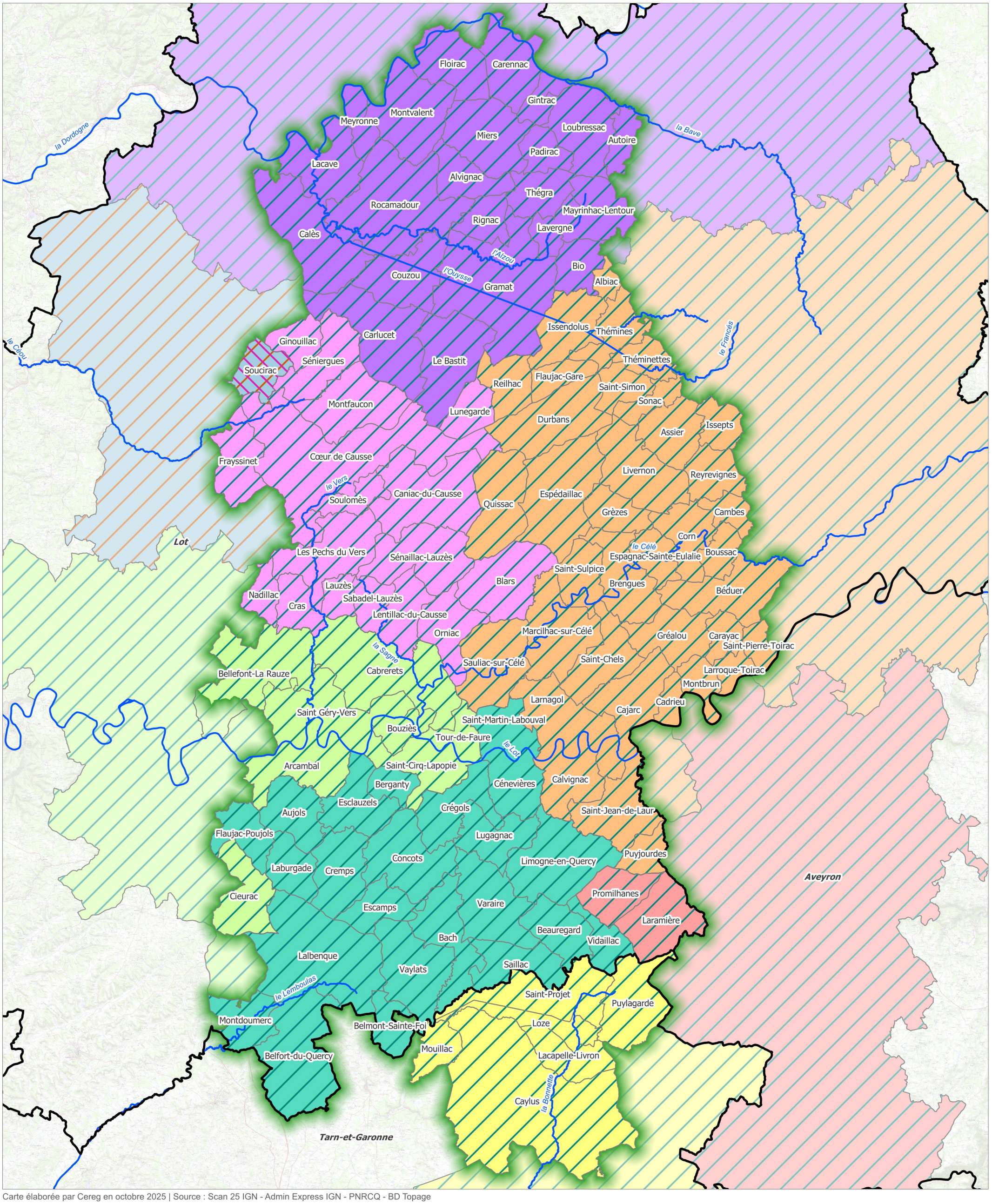

Carte élaborée par Cereg en octobre 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

EPCI-FP

- CA du Grand Cahors
- CC Causses et Vallée de la Dordogne
- CC du Causse de Labastide-Murat
- CC du Pays de Lalbenque-Limogne
- CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- CC Grand-Figeac
- CC Ouest Aveyron Communauté
- CC Quercy - Bouriane
- Commune couverte par une Carte Communale
- PLUi approuvé
- PLUi en cours d'élaboration

N

cereg

0 2 500 5 000 m

C. III. 3. 4. Economie et emplois

Source : Diagnostic territorial 2025

- ***Emplois et économie***

Le **taux de chômage** des 15 à 64 ans est de **11% en 2021**, soit un taux plus faible que les taux départementaux (11,6% pour le Lot et 12,3% pour le Tarn et Garonne) et que celui de l'Occitanie (13,2%).

Les emplois sont essentiellement salariés (73%) et les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les ouvriers (25%), les professions intermédiaires (23%) et les employés (21%). De nombreux emplois du territoire sont liées directement ou indirectement au tourisme.

A l'échelle du périmètre d'étude, l'indice de concentration de l'emploi est de 70,4 emplois pour 100 actifs occupés. **Le périmètre d'étude est donc marqué par un profil essentiellement résidentiel**. À titre de comparaison, l'indice de concentration de l'emploi à l'échelle du département du Lot est de 99,8 à l'échelle du Lot et de 98,5 à l'échelle régionale (Occitanie), nettement supérieur à celui du périmètre d'étude. Toutefois, si le périmètre d'étude est marqué par un profil essentiellement résidentiel à l'échelle du Parc, quelques pôles locaux jouent pleinement un rôle de pôle d'emploi. C'est notamment le cas de Gramat (2 566 emplois), Caylus (752 emplois), Lalbenque (525 emplois), Rocamadour (513 emplois), Cajarc (490 emplois). En outre, des pôles d'emplois localisés en dehors du territoire du Parc exercent leur influence sur les communes du Parc (Cahors, Figeac, Souillac, Villefranche, Leyme...).

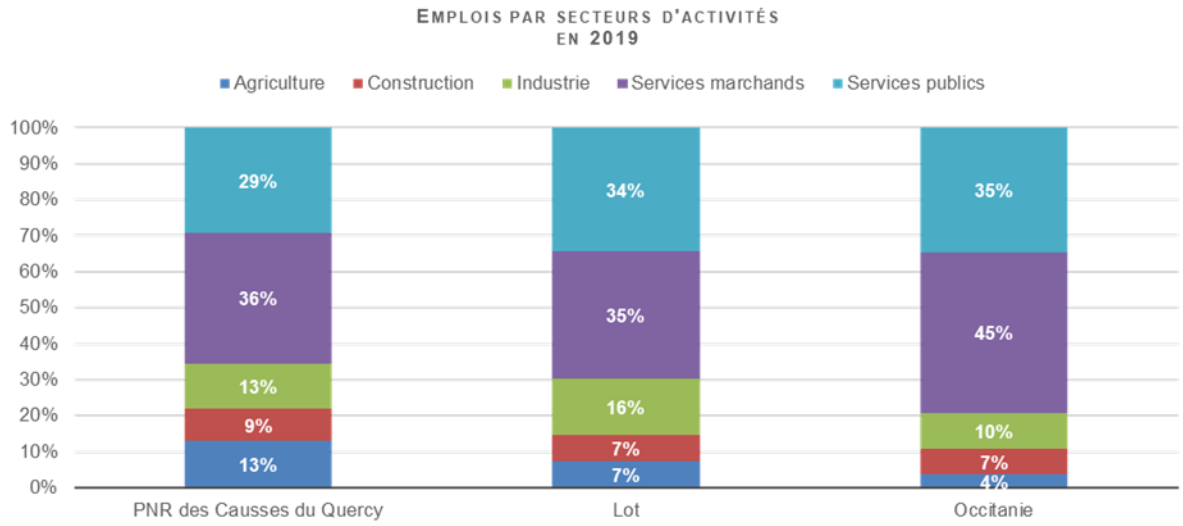

Figure 8 : Emploi par secteur d'activité (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Le graphique ci-dessous montre les spécificités économiques des activités du périmètre d'étude par rapport à la région Occitanie. Aussi, l'analyse du tissu économique montre une **spécialisation du territoire dans les activités touristiques**, ainsi que dans le secteur de la **construction**. Vis-à-vis de l'échelle régionale le Parc se distingue par une plus forte présence d'emplois liés à la métallurgie et à l'industrie agro-alimentaire.

Le **secteur de l'artisanat est en progression constante** sur le périmètre d'étude avec une densité d'entreprises artisanales élevée (supérieure aux moyennes régionale et nationale), et une répartition homogène sur l'ensemble du territoire (6 entreprises artisanales par commune en moyenne). Le **tissu d'activités artisanales est vigoureux** sur le périmètre d'étude avec plus d'immatriculations que de radiations depuis plusieurs années. Il s'agit d'un des secteurs majeurs en matière de perspectives d'emplois et d'activités pour le périmètre d'étude. Il convient néanmoins de souligner la forte augmentation de structures en microentreprise avec un seul chef d'entreprise indépendant, et la diminution simultanée d'entreprises plus structurées en société et/ou avec l'emploi de salariés. Il y a donc une augmentation du secteur artisanal mais aussi une fragilité concernant les entreprises structurées.

Le **secteur de l'artisanat est dominé par les activités touristiques** qui représentent près de 34% des emplois salariés du secteur (hébergement, restauration, activités créatives, artistiques et de spectacle, activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes...). Ce sont ensuite les **métiers liés à la construction et aux travaux de construction** spécialisés (28%) et le **commerce de détail** (18%) qui composent le tissu économique de l'artisanat du territoire.

- ***Tourisme***

La richesse des Causses du Quercy en fait un **territoire attractif**, qui bénéficie **d'importants flux touristiques** (dont 1⁄4 d'étrangers) grâce à la renommée internationale de plusieurs sites prestigieux tels que :

- la **cité mariale de Rocamadour** (entre 1,5 et 1,7 millions de visiteurs par an) ;
- le **gouffre de Padirac** (entre 400 000 et 500 000 visiteurs par an) ;
- le **village médiéval de Saint-Cirq-Lapopie** (400 000 visiteurs par an) ;
- ou encore la **grotte ornée du Pech-Merle** (80 000 visiteurs par an).

Autour de ces Grands sites, il existe toutefois des centaines de sites naturels, patrimoniaux et de villages moins connus qui conservent également une richesse et une singularité forte et authentique qui a façonné les nombreuses facettes des Causses du Quercy.

Cependant, **l'offre touristique se concentre principalement autour de ces sites, dans les vallées de la Dordogne, du Lot et du Celé.**

Il existe différents tourismes dans le Quercy :

- **Un tourisme familial**

  Le **Parc œuvre à développer le tourisme au bénéfice de tout le périmètre d'étude**. Il a également choisi de privilégier un tourisme familial en accompagnement jusqu'en 2017-18 ses partenaires dans la mise en place d'offres spécifiques « enfants-famille » (Parc famille).

  Le Parc a également proposé de 2013 à 2018 un programme d'animations durant le mois d'avril « Les Causses du Quercy en famille » et une application mobile « Quercy en famille » présentant l'offre touristique adaptée aux familles.

- **Un tourisme de loisirs de pleine nature**

  La politique en matière de tourisme sur le périmètre d'étude repose sur la **découverte et la mise en valeur du patrimoine historique, géologique et paysager du territoire** en misant sur **l'itinérance et les activités de plein air**. Les Causses du Quercy sont un terrain idéal pour la pratique de loisirs de pleine nature, comme la randonnée, le VTT et VTC, la spéléologie, l'escalade ou encore le canoë-kayak...

  Le périmètre d'étude dispose d'une cinquantaine de circuits balisés de promenade et de randonnée (dont une trentaine qui font l'objet d'interprétation) ainsi qu'entre 250 et 300 km de sentiers de Grande Randonnée (GR). Les plus parcourus sont le GR65_Via Podiensis-chemin de Saint Jacques-de Compostelle et le GR651, chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle par la vallée du Célé

  Il est aussi possible de découvrir par les eaux le périmètre d'étude avec le canoë-kayak et la descente de la vallée du Célé, ce qui permet de profiter de panoramas et de moments d'immersion. Des offres multi-activités en itinérance ont été développées (rando, vélo, canoë).

  Deux communes sur le périmètre d'étude font partie du réseau « Station Verte ». Il s'agit d'un label touristique créé en 1964 par la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige. Une Station Verte est un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu au niveau national comme une station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement. Mais ce label n'est pas valorisé au niveau du Parc, aucune action spécifique n'y étant menée.

- **Le géotourisme**

Aujourd'hui, les **sites géotouristiques** constituent des structures proposant des aménagements spécifiques, des visites guidées, des sentiers thématiques, des structures muséographiques, des itinéraires d'interprétation. Hormis les grands sites touristiques, cette richesse patrimoniale reste cependant encore trop méconnue… On recense différents sites de renom tels que la grotte du Pech-Merle avec ses authentiques dessins préhistoriques ; l'ensemble des grottes de Lacave, ses lacs, concrétions et son petit train ; ou encore les phosphatières du Cloup d'Aural.

Les corniches, les gouffres et rivières en surface et souterraines du territoire sont le support de multiples activités touristiques à la fois sportives et ludiques comme la spéléologie, l'escalade et le canoë-kayak (vallée du Célé, causse de Gramat, Saint-Chels, Limogne).

Au-delà de son patrimoine géologique riche précédemment évoqué, le périmètre d'étude peut notamment s'appuyer sur :

- la **qualité de son ciel étoilé** et le fameux « triangle noir » du Quercy (plusieurs sites d'observation ont été aménagés et il existe un observatoire) ;
- des **sites naturels protégés** parmi lesquels une vingtaine de sites d'intérêt écologique, de grandes zones humides (Réserve naturelle régionale du Marais de Bonnefont, étangs de Puy-Blanc, lac de Bannac…) ;
- des **identités marquées et différenciées entre les villages** du causse de Gramat et du causse de Limogne parmi lesquels certains appartiennent au réseau « Les plus beaux villages de France » ;
- des **sites culturels et patrimoniaux riches et préservés** entre les sites reconnus, classés et le patrimoine vernaculaire et d'autres structures spécifiques telle que l'écomusée de Cuzals.

Depuis sa création, le Parc a choisi **d'encourager un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement et des habitants**.

En cohérence avec l'objectif premier d'un parc naturel régional qui n'est autre que de préserver et gérer durablement un territoire dont le patrimoine naturel, culturel et paysager présente un intérêt particulier, un certain nombre d'activités et de pratiques touristiques sont organisées en ce sens et relèvent de l'écotourisme.

L'offre d'hébergement touristique du Parc est diversifiée. Elle se compose en 2023, d'après l'Insee, de :

- **45 hôtels** pour 962 chambres. Parmi eux, la quasi-totalité sont classés selon la répartition suivante : 6 hôtels non classés (13% de l'offre), 17 hôtels 2 étoiles (38% de l'offre), 19 hôtels 3 étoiles (42% de l'offre) et 3 hôtels 4 étoiles (7% de l'offre) ;
- **36 campings** pour un total de 2 311 emplacements. Parmi eux, on retrouve la répartition suivante : 7 campings non classés (19,5% de l'offre), 7 campings 2 étoiles (19,5% de l'offre), 14 campings 3 étoiles (39% de l'offre) et 8 campings 4 étoiles (22% de l'offre) ;
- **3 villages vacances** situés à Caylus, Lentillac-du-Causse et Saint Géry-Vers pour un total de 719 lits ;
- **6 résidences de tourisme** implantées à Alvignac, Le Bastit, Cajarc, Gramat, Saint-Jean-de-Laur et Thégra pour un total de 1 637 lits.

L'implantation hôtelière se concentre dans les pourtours des principales villes et à proximité des grands sites touristiques du territoire. Elle est quasiment inexistante dans les milieux plus reculés les moins denses (en dehors des vallées et des principaux axes routiers) en dehors de quelques établissements implantés dans des espaces spécifiques ou atypiques. Les campings, quant à eux, sont implantés le long et à proximité des cours d'eau comme le Lot, le Célé et la Dordogne, des espaces boisés et des bases de loisirs du territoire. En dehors des sites insolites, le reste du maillage des hébergements touristiques se concentre en partie sur les axes touristiques et routiers du périmètre d'étude, ce qui facilite la visibilité de ceux-ci.

En termes de valorisation du patrimoine, plusieurs offices de tourisme sont présents sur le périmètre d'étude, jouant un rôle central dans la promotion et l'accueil des visiteurs. On **compte 8 bureaux d'information touristique sur le périmètre d'étude**.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'économie et l'emploi sont décrits dans le tableau suivant.

L'agriculture, autre pilier de l'économie du territoire fait l'objet d'un chapitre à part entière (cf.§C. IV. 5. 1.).

Tableau 24 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'économie et l'emploi (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une image de marque qui contribue à l'attractivité du territoire, notamment avec la marque « Valeurs Parc » attribuée à de nombreux professionnels « ambassadeurs » du Parc et par la qualité de son	• Des pôles de développement économique hors territoire et qui induisent un éloignement des emplois et des pôles de consommation (entrainant de fait un impact sur les filières) • Peu d'entreprises structurantes sur le périmètre d'étude

ATOUTS	FAIBLESSES
terroir : signes officiels de qualité et d'origine, vente directe à la ferme, gîtes... • Des sites naturels, paysagers et géologiques qui contribuent à l'attrait du territoire et favorisent un tourisme d'exception • Des sites touristiques (Rocamadour, Saint-Cirq, Padirac...), des reconnaissances patrimoniales de renommée internationale (Géoparc mondial UNESCO, Réserve de biosphère, ciel noir…) et une itinérance tout aussi reconnue avec les chemins de Compostelle	

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 25 : Evolution probable de l'économie et l'emploi en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• L'opportunité du programme LEADER pour porter les projets de filières locales • L'appétence pour le « slow tourisme » et vélos à assistance électrique (VAE) • La nouvelle voie verte en vallée du Lot, propice au développement de nouveaux produits (circuits, activités, hors saison) face à un intérêt sociétal grandissant pour l'alimentation de qualité et de proximité • Plusieurs appels à projet (ADEME, ANCT, Massif central…), qui impliquent néanmoins une veille et une ingénierie • La politique « Grands sites Occitanie » • Le réseau « Tourisme de Nature » porté par la Région Occitanie et le comité régional du tourisme • Le développement des « interfilières » (par exemple, le tourisme avec l'agriculture, l'artisanat avec le tourisme), notamment avec la marque « Valeur Parc » • L'opportunité de la réforme ZAN pour accompagner la rénovation villageoise et pour promouvoir les filières artisanales locales • Les bâtiments sous-occupés permettant d'accueillir de nouvelles activités économiques dans le Parc • La diminution de la disponibilité du foncier économique à l'échelle nationale, également propice à l'accueil de nouvelles activités économiques dans le Parc • La règlementation Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour le réemploi de matériaux • La loi AGEC de 2020 favorable à l'impulsion des filières circulaires	• La saisonnalité de l'activité est questionnée : l'augmentation du risque de sécheresses liée au changement climatique a un impact sur les activités nautiques (rivières asséchées), le manque de main d'œuvre hors période touristique (exemple : guides conférenciers) • La préservation de l'identité « Valeurs Parc » face à d'autres territoires labelisés sous d'autres labels : enjeu de visibilité et de maintien d'une offre différenciante • La perte de la notion de métiers / de savoir-faire liée à une diminution de l'offre de formation des métiers • La perte des spécialisations de certains métiers liée au statut d'auto-entrepreneur : « artisans multifonctions »

- ***Enjeux liés aux activités et usages :***

- **l'adaptation des activités économiques** vers des pratiques **plus vertueuses et favorables au maintien de la biodiversité et à la préservation des ressources ;**
- la **gestion des pressions touristiques et des activités de loisirs sur les sites à forte valeur environnementale** ;
- la **conciliation des besoins résidentiels et économiques** avec les objectifs de **sobriété foncière ;**
- la **mise en œuvre d'un tourisme « toutes saisons »** pour diminuer la pression sur les ressources et offrir des retombées économiques aux acteurs de la filière et au territoire ;

- le **renouvellement des actifs et des emplois ;**
- **l'adaptation du territoire aux nouveaux process économiques**, modes de travail et évolution des compétences ;
- **l'attractivité économique, touristique et résidentielle** en s'appuyant sur les atouts du territoire (espace protégé, qualité du cadre de vie, label Géoparc mondial UNESCO) ;
- **l'adaptation des activités économiques** (agriculture, tourisme, sylviculture, artisanat…) **aux effets du changement climatique** : ressource en eau, périodes de sécheresse importante, périodes d'étiage…

Les emplois sont essentiellement salariés et le taux de chômage est relativement bas sur le périmètre d'étude. Le territoire a principalement une vocation résidentielle et les plus gros bassins d'emploi sont situés en périphérie de celui-ci.

Les entreprises du territoire d'étude sont principalement issues des secteurs du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture (cf.§C. IV. 5. 1.).

Le tourisme est le principal secteur économique des causses du Quercy, il est très diversifié et s'appuie sur le patrimoine naturel, géologique, culturel et historique ; la gestion de la surfréquentation représente un enjeu pour la préservation du territoire.

C. IV. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PAR THEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE ET TENDANCES D'EVOLUTION SANS MISE EN ŒUVRE DE LA REVISION DE LA CHARTE

C. IV. 1. Milieu physique

C. IV. 1. 1. Ressources en eau

Source : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

A **cause de la nature soluble du karst**, l'eau s'est infiltrée dans les fissures du calcaire, les a agrandies par dissolution et a formé un réseau de cavités et de grottes drainant l'eau sous terre, ce qui explique la **faible densité hydrographique**.

Toutefois, le périmètre d'étude n'est pas exempt de cours d'eau, car de **nombreuses rivières proviennent de l'Est**, tirant leur origine dans le Massif central et traversant les causses pour rejoindre l'Océan Atlantique. Certaines rivières disparaissent complètement sous terre lors de leur arrivée sur le substrat calcaire (le Francès, l'Ouysse, etc.), d'autres se perdent partiellement (l'Alzou, la Bonnette, ...) et les plus grosses entaillent le calcaire avec des canyons. Ces derniers sont les cours d'eau majeurs du territoire : Le Lot, la Dordogne, le Célé. A l'Ouest du Parc, des rivières comme le Vers, le Céou et la Sagne émergent directement du calcaire sur les niveaux moins karstifiés du Kimméridgien, où un réseau hydrographique complexe de pertes et de résurgences se met en place.

Deux grands « bassins territoires » recoupent le périmètre d'étude du Parc : le **bassin du Lot et le bassin de la Dordogne**. Ces bassins sont gérés par les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). Leur action relève d'une mission d'intérêt général : agir pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques en mutualisant et en fédérant les capacités techniques et financières au regard des enjeux du grand cycle de l'eau.

- L'EPTB de la Dordogne (EPIDOR) : il a été reconnu par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne en novembre 2006 ;
- L'EPTB du Lot (Syndicat Mixte du Bassin du Lot) : il a été reconnu par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne en février 2011. L'Entente Lot, créée en 1980, exerçait déjà les missions qui incombent à un EPTB sur ce territoire.

Le périmètre d'étude du parc est également couvert par deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), celui de la Dordogne amont (en cours d'élaboration) et celui du Célé. Ils couvrent 53% de la surface du parc et concernent principalement les eaux de surfaces.

Le SDAGE Adour Garonne recense **41 masses d'eau superficielle** (MESU) sur le périmètre d'étude. La majeure partie des MESU étaient en **bon état écologique (66%) en 2019**, aucune n'est en mauvais état. Concernant l'état chimique, avec ubiquiste, on trouve uniquement **2 MESU en mauvais état en 2019** : « Le Célé du confluent du Drauzou au confluent du Lot » à cause du **Sulfonate de perfluorooctane**, un tensioactif fluoré classé en tant que perturbateur endocrinien et « Le Lot du confluent du Célé au confluent de la Lémance » en raison de la **présence de mercure**.

Les **principales pressions subies** par les MESU du territoire sont liées au **rejet de stations d'épuration et à l'altération de la continuité, de l'hydrologie et de la morphologie des cours d'eau**.

Concernant les **masses d'eau souterraine** (MESO), SDAGE Adour Garonne en identifie **16 interceptant** le périmètre d'étude du PNR. Elles sont **toutes en bon état chimique** en 2019 et **seule la MESO** « Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif au Sud du Lot » est en **mauvais état quantitatif**. Cette MESU s'étend, bien au-delà du PNR, sur 17 007 km².

Les MESO du territoire subissent des pressions liées aux activités agricoles (intrant et pesticides).

La synthèse des états, des objectifs et des pressions des masses d'eau souterraine et superficielle est exposée sur les pages suivantes, les états et objectifs détaillés par masses d'eau sont présentés en Annexe 1.

Toutefois, cette classification de masses d'eau souterraine n'est **pas nécessairement représentative de la diversité des aquifères karstiques qui composent le causse**. Au-delà de la très bonne synthèse qu'offrent ces indicateurs sur le réel bon état des eaux souterraines dans les causses du Quercy, on constate un **état des connaissances variable**, avec parfois des contours de bassins peu connus, et une **vulnérabilité forte aux pollutions sur des aquifères à forts enjeux**. On peut notamment mentionner le système de l'Ouysse qui est un des trois plus grands systèmes karstiques de France par son débit et par sa surface (650 km²), et dont la ressource en eau se retrouve au robinet de presque la moitié des habitants du Lot (environ 80 000 personnes).

Afin de protéger ces systèmes, des cartographies de la vulnérabilité (modèle PAPRIKA) peuvent être réalisés afin d'évaluer les zones les plus vulnérables aux pollutions et aux contaminants. Cela a notamment été réalisé par le Parc sur le causse de Gramat, mettant en avant une forte vulnérabilité sur le Nord du causse.

Des programmes scientifiques universitaires sont également menés sur le périmètre d'étude pour comprendre, surveiller et protéger la ressource :

- Un **observatoire du karst de l'Ouysse** a été créé par le Parc en 2015 en partenariat avec l'Agence de l'Eau, le CEA, le Département du Lot et le Comité Départemental de Spéléologie.
- Une étude sur les **échanges karst-rivière dans la vallée du Célé,** avec une thèse au sein de l'université de Bordeaux, a été lancée en 2022.

Sur le périmètre d'étude, les prélèvements en eau se font à 59% dans les eaux souterraines contre 41% dans les eaux de surface. Ces prélèvements sont en majorité à destination de l'approvisionnement en eau potable (56%) et de l'irrigation (44%) :

- **L'alimentation en eau potable** : les ressources karstiques du causse sont abondamment utilisées pour l'eau potable du fait de leur bonne qualité et de la quantité d'eau significative de certaines ressources. Cette ressource est sécurisée à l'échelle départementale par des interconnections entre syndicats, permettant de compenser le manque d'une ressource par l'abondance d'une autre. Cela est particulièrement le cas en période de sécheresse où certaines ressources karstiques majeures compensent d'autres plus fragiles. Sur le périmètre d'étude du Parc, plusieurs communes ont un indicateur de performance des réseaux de distribution d'eau potable compris entre 65 et 70 %, soit environ 1,5 litres d'eau perdu tous les 5 litres d'eau prélevés. Toutes respectent le seuil minimum de rendement et la situation continue de s'améliorer.
- **L'irrigation** : Les prélèvements pour l'irrigation oscillent entre 2,4 millions de m3 en 2017 et 3,9 entre 2,4 millions de m3 en 2017 et 3,9 millions de m3 en 2020. La multiplication des années sèches risque d'augmenter durablement les prélèvements à destination de l'irrigation si aucune adaptation des pratiques agricoles n'est mise en place.

La **majorité du territoire (73%) est classée en Zone de répartition des eaux (ZRE).** Une ZRE est une zone comprenant des bassins ou sous-bassins caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. 4 bassins hydrographiques sont classés en zone sensible à l'eutrophisation (le lot Aval, le Tarn aval, l'Aveyron et le Célé), et recoupent 87 communes du territoire.

Sur le périmètre d'étude, sont recensées **77 stations de traitement des eaux usées** (STEU). En 2022, **11 des STEU du territoire étaient jugées non conformes**. De plus, trois d'entre elles, présentes sur les communes d'Assier, de Saint-Cirq-Lapopie et de Gramat, ont eu une charge maximale dépassant leur capacité en 2022 entrainant un débordement des rejets. Cette problématique est liée à l'activité touristique et à l'augmentation de la population en période estivale. De nombreuses communes ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif demandant un besoin de surveillance des installations individuelles. Ce contrôle est bien organisé avec l'existence de 5 SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui couvrent l'intégralité du territoire.

Excepté le Nord du territoire, une **grande partie du territoire est classée en zone sensible à l'eutrophisation** (70% de la surface), cela concerne les bassins du Célé, de l'Aveyron, du Tarn aval, des affluents en rive droite de la Garonne et du Lot aval. **Certaines parties du Sud du territoire** (7,3% de la surface) **sont classées en zone vulnérable aux nitrates**.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la ressource en eau sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 26 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la ressource eau (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une eau de bonne qualité et disponible • La présence de documents de gestion et des outils de planification sur l'eau couvrant l'ensemble du territoire et identifiant bien le Parc comme partie prenante • La stabilité des prélèvements en eau potable au cours des 5 dernières années • Peu de facteurs de pressions sur la qualité de l'eau actuellement • Une activité extractive mesurée et des impacts paysagers modestes	• Une répartition des débits entre les saisons déjà fortement marquée aujourd'hui • Une tension sur le réseau d'assainissement collectif en lien avec le tourisme, et de nombreux réseaux non-collectifs complexifiant la gestion et potentiellement à l'origine de possibles pollutions accidentelles • Un sous-sol karstique rendant vulnérable la ressource en eau aux polluants (d'origine agricole notamment) • Un manque d'engagement des acteurs locaux dans l'anticipation des situations de crise (certains périmètres de protection de captage non définis...) • Des activités de plein air en lien avec l'eau de plus en plus en conflit avec la préservation des milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique • L'augmentation des surfaces agricoles irriguées

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 27 : Evolution probable de la ressource eau en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• La multiplicité des documents de gestion sur le périmètre d'étude pour bien prendre en compte les enjeux à venir • Une sensibilité de l'opinion publique à la question des conflits d'usage autour de l'eau	• Le changement climatique impliquant une augmentation des périodes et de l'intensité des sécheresses (sévérité des étiages augmentée, différences inter-saisonnières plus marquées...) • La nécessaire coordination de ces différents documents de gestion • La possible augmentation du tourisme en lien avec la capacité des stations d'épuration (eutrophisation des milieux récepteurs) • La disponibilité en eau en lien avec les besoins des populations et de l'agriculture, notamment avec l'augmentation des surfaces irriguées • Le développement de méthaniseurs et le potentiel épandage lié dans un contexte karstique, susceptible d'augmenter les risques de pollution si les impacts n'en sont pas mesurés et suivis dans le temps

- ***Enjeux liés à la ressource en eau :***

  - la **protection quantitative et qualitative de la ressource en eau** (souterraine et de surface) ;
  - une **sensibilisation à poursuivre sur la problématique de disponibilité de la ressource en eau** ;
  - la **réduction « à la source » des besoins en eau, collectifs et individuels** ;
  - **l'adaptation des usages de la ressource en eau disponible face aux effets du changement climatique** (agriculture, eau potable, collectivités...).

La présence de l'eau sous des formes variées (milieux aquatiques et humides, réseau hydrographique, karst, etc.) et aux usages très diversifiés (alimentation en eau potable, irrigation, activités de pleine nature, etc.) confirme la prégnance de ce patrimoine « ressource » sur l'ensemble du territoire. D'un point de vue qualitatif les eaux du territoire sont menacées par diverses pollutions. D'un point de vue quantitatif, les masses d'eau du territoire sont en bon état. Aussi, les enjeux principaux sont liés à la gestion économe et qualitative de la ressource, à la conciliation des usages avec la préservation de la biodiversité, à la gouvernance de cette dernière et à l'adaptation au changement climatique.

- ***Masses d'eau souterraines***

Les tableaux suivants incluent l'ensemble des masses d'eau souterraines recoupées par le périmètre d'étude.

Tableau 28 : Synthèse des états des masses d'eau souterraine du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

	Etat chimique 2019		Etat quantitatif 2019	
	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais
Masses d'eau souterraines	*16 MESO (100%)*	-	*15 MESO (94%)*	*1 MESO (6%)*

Tableau 29 : Synthèse des objectifs des masses d'eau souterraine du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

	Objectifs environnementaux							
	Etat chimique				Etat quantitatif			
	Bon état 2015	*Bon état 2021*	*Bon état 2027*	*Objectif moins strict 2027*	*Bon état 2015*	*Bon état 2021*	*Bon état 2027*	*Objectif moins strict 2027*
Masses d'eau souterraines	*12 MESO (75%)*	*4 MESO (25%)*	-	-	*15 MESO (94%)*	-	-	*1 MESO (6%)*

Tableau 30 : Synthèse des pressions significatives exercées sur les masses d'eau souterraine du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Intensité de la pression	Pression ponctuelle	Pression diffuse		Prélèvements d'eau
	Sites industriels ou décharges	Azote d'origine agricole	Phytosanitaire	Pression Prélèvements
Pas de pression	*16 MESO (100%)*	-	-	-
Non significative	-	*13 MESO (81%)*	*11 MESO (69%)*	*14 MESO (88%)*
Significative	-	*3 MESO (19%)*	*5 MESO (31%)*	*2 MESO (13%)*
Inconnue	-	-	-	-

- ***Masses d'eau superficielle***

Les tableaux suivants incluent l'ensemble des masses d'eau superficielles recoupées par le périmètre d'étude.

Tableau 31 : Synthèse des états des masses d'eau superficielle du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Catégorie de masses d'eau superficielle	Etat écologique 2019						Etat chimique avec ubiquiste 2019			Etat chimique sans ubiquiste 2019		
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Non classé	Bon	Mauvais	Non classé	Bon	Mauvais	Non classé
Cours d'eau	-	*27 MESU*	*13 MESU*	*1 MESU*	-	-	*39 MESU*	*2 MESU*	-	*40 MESU*	*1 MESU*	-

Tableau 32 : Synthèse des objectifs des masses d'eau superficielle du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Catégorie de masses d'eau superficielle	Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état																	
	Etat écologique							Etat chimique avec ubiquiste						Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste					
	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Bon état 2021	Bon potentiel 2021	Bon état 2027	Bon potentiel 2027	Objectif moins strict 2027	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2027	Bon état 2033	Bon état 2039	Objectif moins strict 2027	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2027	Bon état 2033	Bon état 2039	Objectif moins strict 2027
Cours d'eau	19 MESU (46%)	-	7 MESU (17%)	1 MESU (2%)	11 MESU (27%)	1 MESU (2%)	2 MESU (5%)	36 MESU (88%)	3 MESU (7%)	1 MESU (2%)	-	1 MESU (2%)	-	37 MESU (90%)	3 MESU (7%)	-	-	1 MESU (2%)	-

Tableau 33 : Synthèse des pressions significatives exercées sur les masses d'eau superficielle cours d'eau du périmètre d'étude (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)

Catégorie de masses d'eau superficielle	Intensité de la pression	Pression ponctuelle				Pression diffuse		Prélèvements d'eau			Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements		
		Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macropolluants	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Degré global de perturbation dû aux sites industriels abandonnés	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Pression par les pesticides	Sollicitation de la ressource par les prélèvements AEP	Sollicitation de la ressource par les prélèvements industriels	Sollicitation de la ressource par les prélèvements irrigation	Altération de la continuité	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie
Cours d'eau	Pas de pression/ minime	12 MESU (29%)	-	-	-	-	-	24 MESU (59%)	35 MESU (85%)	15 MESU (37%)	21 MESU (51%)	27 MESU (66%)	14 MESU (34%)
	Non significative/ Modérée	19 MESU (46%)	41 MESU (100%)	41 MESU (100%)	4 MESU (10%)	40 MESU (98%)	37 MESU (90%)	15 MESU (37%)	6 MESU (15%)	19 MESU (46%)	12 MESU (29%)	8 MESU (20%)	13 MESU (32%)
	Significative/ Elevée	10 MESU (24%)	-	-	-	1 MESU (2%)	3 MESU (7%)	2 MESU (5%)	-	7 MESU (17%)	8 MESU (20%)	6 MESU (15%)	14 MESU (34%)
	Inconnue	-	-	-	37 MESU (90%)	-	1 MESU (2%)	-	-	-	-	-	-

C. IV. 1. 2. Sol et sous-sol

Source : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

LES MARQUEURS GEOLOGIQUES DANS LE PAYSAGE

De multiples affleurements rocheux sont présents sur le périmètre d'étude (bords de route, carrières, falaises...). Ils permettent de décrypter l'histoire géologique du Quercy et constituent de véritables laboratoires à ciel ouvert.

Les drainages souterrains actuels sont à l'origine des innombrables grottes du causse et des grands systèmes karstiques évoqués précédemment. Parfois se développent des formes particulières et spectaculaires souvent baptisées gouffres d'effondrement et localement « igues ». Il s'agit plus exactement de dolines-puits. Les plus imposants se trouvent vers Gramat, avec le gouffre de Bèdes et celui des Vitarelles.

LES PHOSPHATIERES, DES GEOSITES EXCEPTIONNELS

Les phosphatières sont d'anciennes rivières et grottes souterraines creusées dans le plateau calcaire. Ces gouffres ont agi comme de véritables pièges pour les animaux. Comblées par des argiles riches en phosphate, les phosphatières se sont bouchées rapidement, en quelques dizaines de milliers d'années tout au plus. **Découvertes à la fin du 19è siècle, les phosphatières furent excavées dès les années 1870**. Les mineurs en ont extrait les fossiles et phosphates, qui étaient ensuite broyés et transformés en engrais. Seuls les fossiles les plus remarquables furent conservés. La découverte de nouveaux gisements de phosphate bien plus conséquents à l'étranger a mis à mal l'exploitation quercynoise, qui s'arrêta définitivement au début du 20ème siècle. Aujourd'hui, les phosphatières sont régulièrement fouillées par les paléontologues, à la recherche des fossiles qu'elles contiennent.

Plus de **700 espèces fossiles ont été identifiées dans les phosphatières du Quercy**, allant du rhinocéros à la petite guêpe, en passant par le primate et le serpent géant. Certains fossiles présentent une qualité de conservation exceptionnelle, comme des momies de grenouilles ou de salamandres. La singularité des phosphatières tient aussi à leur temporalité. Les 300 phosphatières du Quercy ont enregistré 30 millions d'années d'histoire de la vie ! Cette grande richesse paléontologique est aujourd'hui mise en lumière par le label « Géoparc mondial UNESCO », et protégée par la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot. Le site aménagé des phosphatières des Tempories à Escamps et le Cloup d'Aural à Bach permettent de visiter ces anciens gouffres béant au cœur du causse.

LE GEOPARC MONDIAL UNESCO

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a obtenu le **label « Géoparc mondial UNESCO »** en 2017 et l'a renouvelé en 2021 puis en 2025. Ce label est attribué par l'UNESCO, pour 4 ans renouvelables.

L'objectif d'un Géoparc mondial UNESCO est d'explorer, **de développer et de partager les liens entre le patrimoine géologique et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel de son territoire**. Il raconte une histoire vieille de plus 200 millions d'années, dans laquelle l'être humain n'est apparu qu'il y a environ 350 000 ans.

Le Géoparc peut ainsi mener différentes actions :

- sensibilisation, préservation et valorisation du patrimoine géologique ;
- éducation et pédagogie auprès des scolaires et du grand public ;
- développement du géotourisme, afin de porter un autre regard sur les Causses du Quercy.

La richesse du patrimoine géologique, et son interaction avec l'Homme, confère au Géoparc cette reconnaissance internationale. Si les **phosphatières** en sont le fleuron, du fait de leur valeur paléontologique exceptionnelle, le karst, le patrimoine bâti et l'occupation humaine du Paléolithique moyen au Néolithique forment un ensemble patrimonial rare sur un même territoire.

LES GEOSITES : UNE RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE, UNE RICHESSE GEOLOGIQUE PROTEGEE

L'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG) de la région Midi-Pyrénées, réalisé entre 2007 et 2012, a mis en exergue la richesse du patrimoine géologique du département du Lot et sa portée internationale avec un peu moins de 160 sites inventoriés.

Tableau 34 : Nombres de géosites selon leur valeur sur le territoire du Géoparc mondial de l'UNESCO (Source : Diagnostic territorial)

TABLEAU 7 Nombre de géosites selon leur valeur sur le territoire du Géoparc candidat.

	INT.	NAT.	REG.	DEPT.	LOC.	TOTAL
Géosites intégrés	7	5	9	11	16	48
Géosites scientifiques	11	2	18	30	49	110
TOTAL	18	7	27	41	65	158

Tableau 35 : Importance des géosites du Quercy dans le Lot et l'ex-région Midi-Pyrénées (Source : Diagnostic territorial)

TABLEAU 5 Inventaire du patrimoine géologique de la région Midi-Pyrénées (INPG, 2012 ; mis à jour CRPG 2015 pour le Lot et le Géoparc candidat). La valeur patrimoniale de chaque géosite est mesurée selon un barème tenant compte : de l'intérêt géologique principal et secondaire, pédagogique, de la rareté, vulnérabilité et menaces et, éventuellement de l'intérêt touristique et économique.

Départements	3* = INT./NAT.	2* = REG.	1* = DEPT.	0* = LOCAL	Nombre total de géosites
Ariège	8	20	39	173	240
Aveyron	4	17	44	195	260
Haute-Garonne	4	8	17	85	114
Gers	4	14	24	75	117
Lot (2012) Lot (2015) Géoparc candidat (2015)	25 35 26	38 43 31	76 61 43	124 137 50	263 276 150
Hautes-Pyrénées	4	8	17	85	114
Tarn	1	24	79	150	254
Tarn-et-Garonne	7	7	32	57	103
TOTAUX	57	136	328	944	1465

De nombreux sentiers d'interprétation permettent de découvrir des géosites (sentiers karstiques, guides géologiques, sentiers équipés de panneaux, sentier numérique Baludik).

Dans les zones concernées par des ENS, des actions de restauration, d'entretien des sentiers d'accès, de mise en place d'espaces d'accueil, d'outils d'interprétation et d'animations (visites guidées, programme annuel d'animations) sont menées. Dans les zones Natura 2000, sont assurés la maintenance ou la restauration des habitats naturels (notamment points d'eau et grottes), la réouverture des milieux, le développement du pastoralisme, les animations et la formation des élus concernés par un site Natura 2000 sur le périmètre de leur commune.

Certains géosites d'intérêt international sont aménagés pour le tourisme avec mise en place de visites guidées (phosphatières du Cloup d'Aural, grotte du Pech Merle).

Il existe sur le périmètre d'étude des structures de médiation de la préhistoire ouvertes au public :

- Des sites aménagés : la grotte ornée du Pech-Merle (Cabrerets), la grotte ornée des Merveilles (Rocamadour) et l'archéosite des Fieux (Miers) ;
- Des lieux de diffusion de la préhistoire : le musée de préhistoire Amédée Lemozi, Pech-Merle (Cabrerets) et l'archéosite des Fieux (Miers) ;
- Des sites paléontologiques : les Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach et les phosphatières des Tempories à Escamps ;
- Des sites éthnologiques : le Musée départemental de Cuzals à Sauliac sur Célé traite du patrimoine rural et des traditions populaires (site appartenant au Département du Lot, actuellement fermé pour restructuration).

La Réserve naturelle nationale (RNN) d'intérêt géologique du Lot a été classée en juin 2015. Cette RNN « éclatée » en 59 zones protégées couvre une surface totale d'environ 750ha dans la moitié sud du Parc et environ 50ha hors territoire, sur la commune de Crayssac. Elle comprend des sites à dominante paléontologique, stratigraphique, sédimentologique, minéralogique, tectonique.

La mission première de la Réserve naturelle est d'assurer au mieux la préservation, voire la restauration du patrimoine classé. Ses actions sont réparties dans différentes missions :

- surveillance des sites et police de l'environnement ;
- fouilles, études et recherches scientifiques ;
- éducation à l'environnement ;
- gestion des collections de fossiles et minéraux ;
- nettoyage et dépollution de sites ;
- aménagement pour la valorisation touristique et pédagogique de certains sites.

USAGE DU SOL

Les sols et les sous-sols sont également des **supports d'activités économiques** sur certains secteurs du territoire du PNR des Causses du Quercy. Les sols sont également des supports à **l'agriculture**, aux **loisirs** (spéléologie, escalade) et au **tourisme**.

Le périmètre d'étude **compte 16 carrières de production de granulats pour le BTP** avec une production moyenne variant entre 12 500 et 150 000 tonnes/an par exploitation. Aucune nouvelle carrière n'a été créée depuis 15 ans sur le périmètre d'étude et on dénombre 121 anciennes carrières.

De nombreuses contraintes existent sur le périmètre d'étude du PNRCQ pour l'ouverture de nouvelles carrières. L'approvisionnement des chantiers d'entretien, restauration et rénovation des architectures traditionnelles en pierres locales devient de plus en plus difficile. Nombre d'artisans témoignent de cette problématique qui déborde largement le périmètre d'étude. Afin de lutter contre ce phénomène, le PNRCQ soutient les projets de micro-carrières ou carrières patrimoniales (exploitation limitée à 5 ans et 100 m³ maximum de matériaux bruts utiles extraits par an).

Enfin, on ne recense **aucun site et sol pollué ou potentiellement pollué** listé dans la base de données nationale **BASOL** sur le périmètre d'étude.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le sol et le sous-sol sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 36 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le sol et le sous-sol (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un patrimoine géologique reconnu et protégé • Une Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique qui détermine un programme de gestion et de protection des secteurs emblématiques géologiques du territoire • Le label Géoparc mondial UNESCO • La présence de géosites (intérêt scientifique, touristique, pédagogique) • Des formes géologiques karstiques reconnues et identitaires	• Des pressions et des fragilités liées aux géosites : pillages, décharges, pollution souterraine aux nitrates... • Une méconnaisse de certaines espèces animales et végétales souterraines • L'absence de protection réglementaire pour les géosites hors Réserve (et non classés ou inscrits), notamment ceux du Tarn-et-Garonne

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 37 : Evolution probable du sol et du sous-sol en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Une opportunité de reconnaissance des espèces souterraines : des organismes remarquables et	• L'exploitation de carrières

d'exception qui pourraient faire l'objet de mesures de protection supplémentaires sur le périmètre d'étude • Un patrimoine bâti de plus en plus reconnu et des initiatives de préservation	• Les effets du changement climatique, qui ont un impact sur l'équilibre des espaces souterrains : sécheresse, hausse des températures...

- ***Enjeux liés au sol et au sous-sol :***
  - **respect de l'objectif de Zéro artificialisation nette en maintenant un taux d'artificialisation faible voire négatif** ;
  - la **pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus ;**
  - **l'adaptation au changement climatique.**

Les causses du Quercy disposent d'une richesse géologique remarquable et reconnue tant à l'échelle nationale (avec la RNN d'intérêt géologique du Lot) qu'à l'échelle internationale avec le Géoparc mondial de l'UNESCO.

D'un point de vue physique, les sols servent de support pour les activités économiques du territoire (tourisme, agriculture, carrière, …). Une partie des sols du territoire d'étude sont artificialisés et servent de support pour les activités économiques du territoire.

C. IV. 2. Patrimoine culturel et paysager

C. IV. 2. 1. Patrimoine culturel et architectural

Source : Diagnostic territorial

- *Planche n°09 : Patrimoine culturel – Monuments historiques*
- *Planche n°10 : Patrimoine culturel – Autres zonages culturels*

- ***Etat initial de l'environnement***

Le patrimoine culturel et historique, matériel et immatériel, constitue une ressource des causses du Quercy, une composante forte des paysages et un marqueur de l'identité du territoire.

Les éléments emblématiques du patrimoine culturel du Quercy sont entre autres :

- Un **patrimoine archéologique riche** qui commence dès la préhistoire et qui a traversé les âges (présence de 30 zones de présomption de prescription archéologique) ;
- Un **patrimoine architectural varié**, avec des caractéristiques héritées du passé du territoire, principalement du Moyen Age et du 19ème siècle marquant le fondement de l'identité du Quercy ;
- Un **patrimoine lié à l'eau** comme les lavoirs, fontaines, abreuvoir, moulins, éperons, mares naturelles ou aménagées par l'Homme… ;
- Un **patrimoine lié à l'activité humaine** notamment pastorale avec la présence de pierre sèche, cabanes (caselles ou gariotes) et murets.

Plusieurs inventaires patrimoniaux ont été réalisés sur la partie Lotoise du territoire. Ces inventaires ont été compilés dans le cadre du **Conservatoire du patrimoine bâti quercynois**. Le Parc a mis en place ce Conservatoire afin de lutter contre les risques d'altération ou de disparition définitive des richesses constructives et spatiales de l'architecture traditionnelle quercynoise. Son rôle est de préserver en l'état des bâtiments uniques et rares sur le périmètre d'étude et de faciliter la transmission des savoir-faire qui leurs sont associés.

Les objectifs du conservatoire sont les suivants :

- identifier et protéger des éléments du patrimoine bâti témoins de savoir-faire anciens ;
- maintenir en état des édifices pour éviter leur disparition ;
- éviter des restaurations et réhabilitations néfastes ;
- transmettre des savoir-faire ;
- faire connaître les édifices retenus grâce à un programme de valorisation spécifique.

Sur la partie tarn-et-garonnaise du périmètre d'étude, un important travail de recensement et d'étude est mené depuis 15 ans, réalisé dans le cadre de l'**Inventaire général du patrimoine culturel sous conventionnement avec la Région Occitanie**, compétente en matière d'Inventaire. Depuis fin 2004, l'inventaire du patrimoine bâti est effectué par un service du PETR du Pays Midi-Quercy à l'échelle des 49 communes qui le constituent, compétence confiée par la Région. Le Département du Lot réalise également des inventaires thématiques dans le cadre d'une convention avec la Région.

Le périmètre d'étude contient un **nombre significatif de biens bénéficiant d'une protection :** le dolmen et la croix du Pech-Laglaire à Gréalou, la crypte Saint-Amadour et la Basilique Saint-Sauveur à Rocamadour, sont inscrits sur la Liste du **patrimoine mondial de l'UNESCO** au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France, **11 sites classés et 37 inscrits, 181 monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, 5 sites patrimoniaux remarquables, 5 villages classés parmi les plus beaux village de France et 4 Pays d'Art et d'Histoire (PAH)** (Vallée de la Dordogne lotoise, Grand Figeac, Grand Cahors et Midi-Quercy). On dénombre également **4 « Grands sites Occitanie »** (Rocamadour, Vallée de La Dordogne ; Cahors, Vallée du Lot ; Figeac, Vallées du Lot et du Célé ; Bastides et gorges de l'Aveyron) sur le périmètre d'étude.

Des **marqueurs immatériels** mais tout aussi importants renforcent les plus emblématiques. Indissociables des patrimoines culturels matériels, le patrimoine immatériel et les savoir-faire se retrouvent notamment à travers la langue occitane, la cuisine, les foires et les marchés, les produits traditionnels, le savoir-faire constructifs (pierre sèche), les manifestations culturelles et les pratiques culturelles du quotidien, le légendaire, ….

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine culturel et architectural sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 38 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine culturel et architectural (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• La richesse et la singularité du patrimoine • Des dispositifs de protection témoins d'une reconnaissance patrimoniale nationale voire internationale : MH, SPR, Géoparc et patrimoine mondial UNESCO, Sites classés et inscrits • Une politique patrimoniale du Grand Figeac et de Cauvaldor très orientée autour de la protection et de la gestion du patrimoine • Une découverte des paysages favorisée par une itinérance de qualité structurée par le projet de la voie verte en vallée du Lot, les chemins de Compostelle… • Un patrimoine rural et un vocabulaire vernaculaire spécifique : granges, maisons de villages, caselles… • Une déclinaison architecturale et urbaine du Nord au Sud du territoire, avec des codes constructifs différents • Un patrimoine de murets en pierre sèche (fragilisés par un manque d'entretien mais se régénérant par endroits par le biais d'associations locales) • Une identité quercynoise affirmée au travers de nombreuses aménités paysagères et culturelles et animées par des évènements et des actions locales (les causseries…) • Une dynamique de préservation et de valorisation du patrimoine culturel impulsée par les EPCI : Grand Figeac, Grand Cahors et Cauvaldor (rénovation de petit patrimoine…) ains que la démarche PAH (Midi-Quercy) • Un tissu associatif qui porte des initiatives locales pour pallier l'absence de certains équipements et services : lieux de vie, café associatif, épicerie… • Des tiers lieux multithématiques et intergénérationnels et des équipements favorisant la diffusion et l'enseignement culturel et artistique (médiathèque, musique, professionnels...)	• Une intervention du Parc ne s'appuyant pas assez sur les évènements existants • Une faiblesse de la communication de ce que représente la vie dans le Parc, générant ainsi des fausses représentations et des incompréhensions entre publics (locaux d'origine et nouveaux arrivants) • La méconnaissance des systèmes constructifs et des spécificités architecturales • La banalisation de l'habitat / la détérioration du patrimoine bâti du fait de la perte de savoir-faire artisanaux (rénovation des granges…) : risque de perte d'identité / qualités paysagères

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 39 : Evolution probable du patrimoine culturel et architectural en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• La qualité du cadre de vie préservée, la faible densité urbaine et les paysages • Le maintien de la qualité et l'héritage agricole traditionnel local associé aux élevages extensifs, à la polyculture (patrimoine vernaculaire agricole)	• L'expansion urbaine et les habitats diffus • Une banalisation de l'habitat et une détérioration du patrimoine bâti du fait de la perte de savoir-faire artisanaux (rénovation des granges…) : risque de perte d'identité / qualités paysagères

OPPORTUNITES	MENACES
• Des patrimoines bâtis, immatériels et paysagers comme socle d'un tourisme durable et d'un attachement pour les habitants (porter un récit) • L'engagement moteur de certains EPCI en faveur de la culture et du patrimoine, notamment Grand Figeac et Cauvaldor dans les documents de planification et dans d'autres études (PAH, Plan de Paysage, Charte paysagère…) • Les politiques de transition énergétique en lien avec l'habitat et le patrimoine • Les initiatives politiques en faveur du « faire ensemble », de la transition culturelle, du bien-être, de la cohabitation avec la nature • L'engagement des jeunes et des nouveaux arrivants expérimentant le « faire ensemble » • Les labels valorisant les qualités intrinsèques du territoire et le réseau des géoparcs mondiaux UNESCO, qui amènent des échanges et une collaboration territoriale	• L'implantation de certaines ENR (agrivoltaisme, photovoltaïque sur toiture) non réglementée ni accompagnée d'un point de vue de l'intégration architecturale et paysagère notamment • Un affaiblissement du tissu associatif : enjeu du renouvellement du tissu associatif (jeunes générations) • Le risque d'affaiblissement du sentiment d'attachement au territoire vis-à-vis des nouveaux arrivants • La saisonnalité de l'activité touristique, facteur aggravant de la dévitalisation des bourgs et du tissu associatif local à certaines périodes de l'année

- ***Enjeux liés au patrimoine culturel et architectural :***

  - la **conciliation de la production des énergies renouvelables** avec la **valeur patrimoniale du territoire** (bâti, paysage, biodiversité…) ;
  - la **conservation du patrimoine bâti et architectural d'exception** fragilisé par des rénovations inadaptées aux spécificités locales ;
  - **l'érosion et la dégradation du patrimoine rural lié à la pierre ;**
  - la **sensibilisation et l'appropriation par tous des patrimoines du territoire** (y compris les plus jeunes) et des défis des transitions ;
  - la **pérennisation et le développement des activités socio-culturelles et des manifestations** qui participent à l'animation du territoire ;
  - **l'accompagnement et la mise en valeur d'une culture vivante** (traditions, expressions artistiques, événements festifs, pratiques et savoir-faire…) ;
  - **l'amélioration de l'offre culturelle et de sa visibilité ;**
  - le **développement de nouvelles formes de participation citoyenne ;**
  - **le maintien et le développement du tissu associatif.**

Le patrimoine culturel et architectural des Causses du Quercy est riche et diversifié. Ce patrimoine est composé de biens exceptionnels bénéficiant d'une protection, d'éléments du quotidien ou encore de patrimoine immatériel, tels que la langue occitane ou un fort tissus associatif.

La tâche y est importante en matière de conservation et de valorisation de ces patrimoines.

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Patrimoine culturel - Monuments historiques

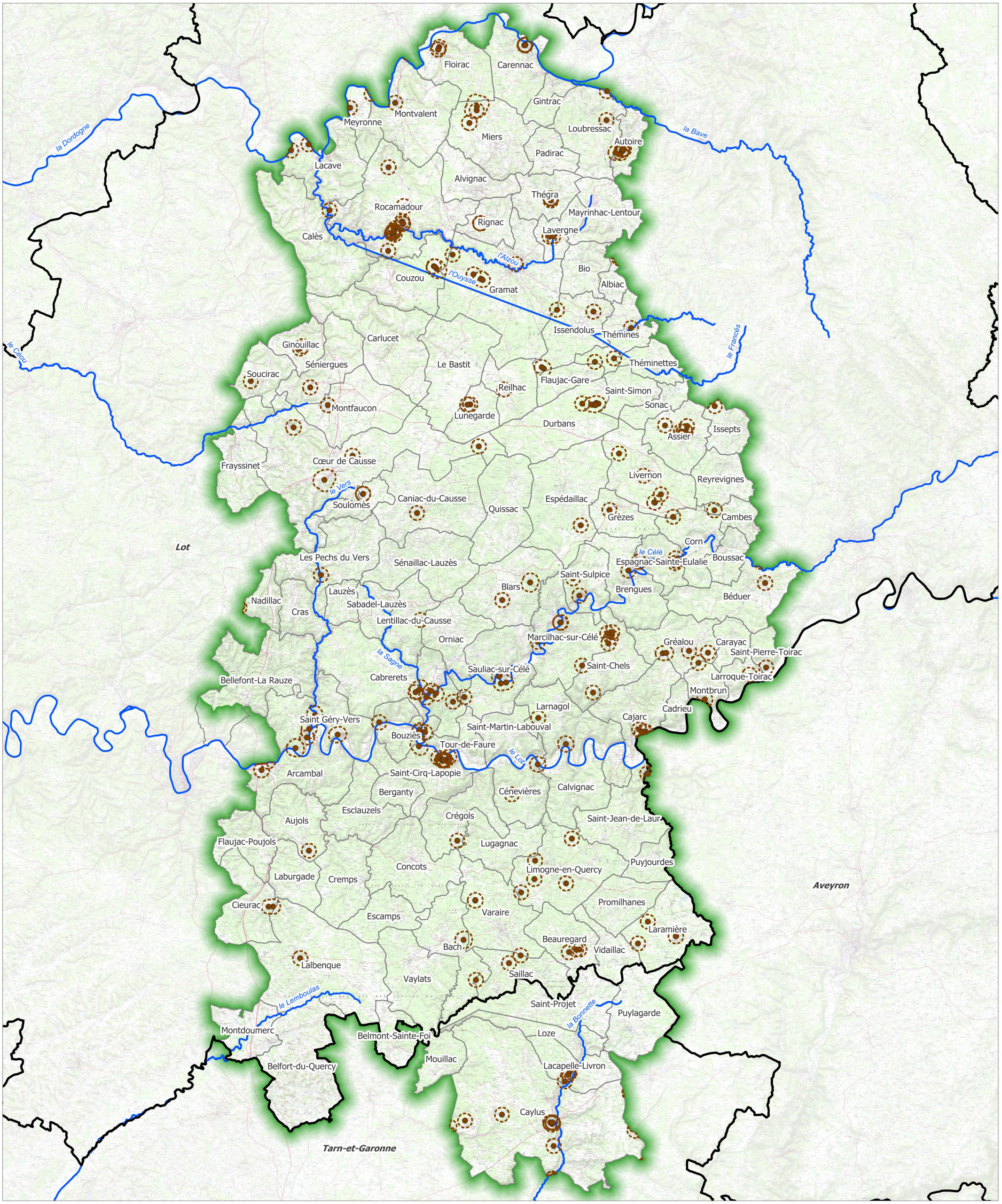

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - Atlas des patrimoines

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Monument historique
- Périmètre autour de monument historique

N

0 2 500 5 000 m

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Patrimoine culturel - Autres zonages culturels

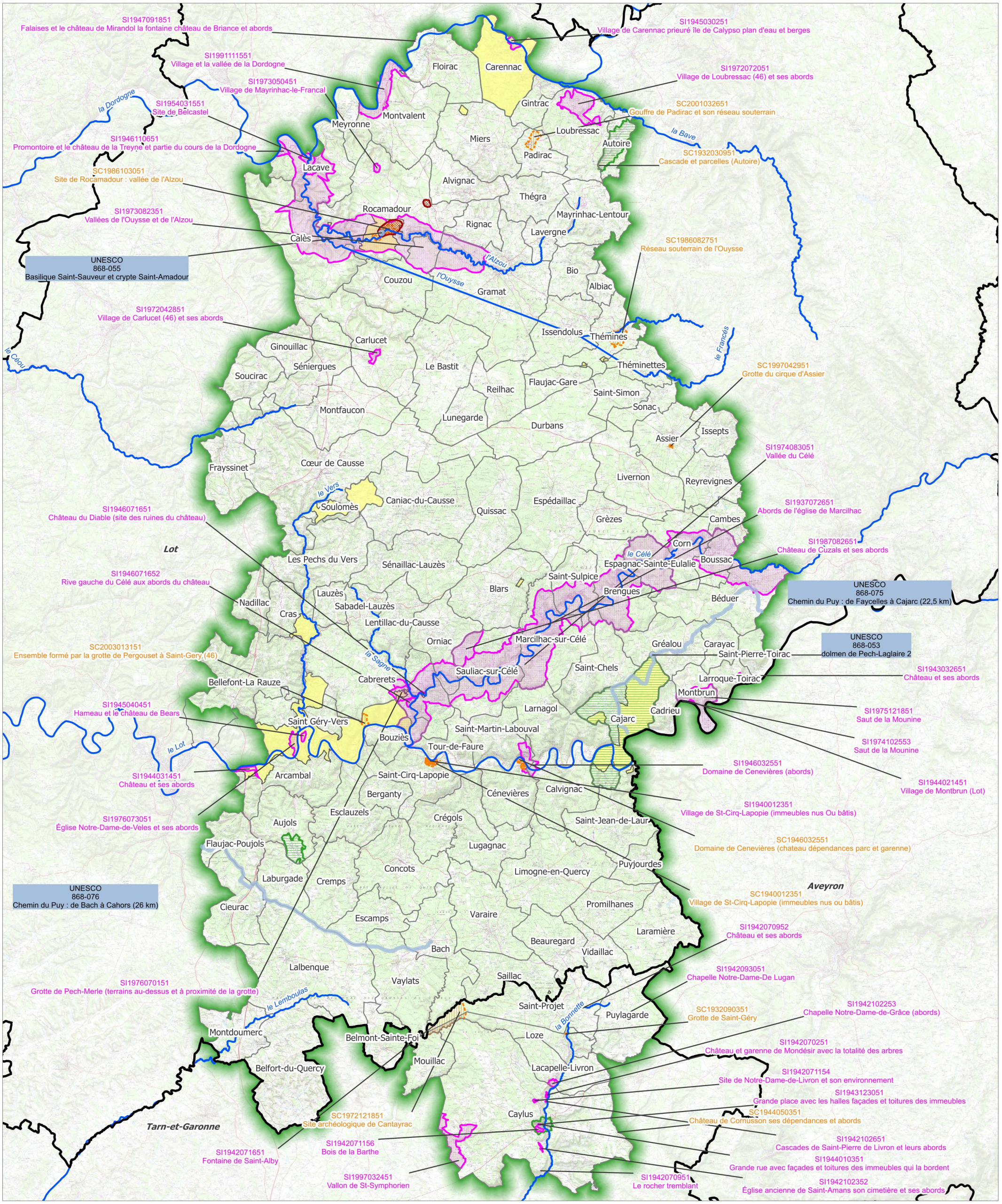

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - Atlas des patrimoines - DREAL Occitanie

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Site UNESCO
- Site classé
- Site inscrit
- Grand Site Occitanie
- Site Patrimonial Remarquable
- Zone de Présomption de Prescription Archéologique

C. IV. 2. 2. Patrimoine paysager

Source : Diagnostic territorial

➢ *Planche n°11 : Unités paysagères*

- ***Etat initial de l'environnement***

Les paysages du Quercy se distingue par la richesse et la diversité de ses paysages, résultat d'une interaction séculaire entre les activités agricoles et la dynamique naturelle. Les pratiques agricoles traditionnelles ont forgé des paysages caractérisés par des éléments distinctifs tels que les bocages, les prairies, les prés-bois et les forêts, créant ainsi une mosaïque de milieux d'une grande qualité esthétique et écologique.

A l'échelle de l'Occitanie, le périmètre d'étude s'inscrit dans l'ensemble paysager des « Monts et plateaux du Massif central ». Il s'agit principalement des paysages des Causses et Avant-Causses et des paysages des contreforts et des plateaux vers l'Est. Cet ensemble paysager repose sur un socle géologique contrasté d'origine volcanique, cristalline ou sédimentaire. L'habitat y est principalement rural, dispersé et l'absence de métropole compensé par un réseau de villes moyennes bénéficiant d'une image attractive.

Un important travail sur les paysages a été réalisé par le PNRCQ dans le cadre de l'élaboration du carnet de paysages et la définition des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP).

Le périmètre d'étude compte **4 unités paysagères** (UP) suivantes :

- **La Bouriane :** Située à l'Ouest du territoire et jouxtant le Périgord, elle représente une petite partie du paysage du périmètre d'étude, mais son importance dans la transition entre ces régions est significative. Ce territoire se distingue par une combinaison unique de boisements, principalement composés de châtaigneraies, et de causses. La diversité géologique du sous-sol et des sols favorise une variété de végétations, allant des pelouses sèches aux pins maritimes.
- **Les Causses du Quercy :** Ils couvrent plus du tiers du département du Lot, les Causses du Quercy se prolongent en Corrèze et dans le Tarn-et-Garonne. La partie lotoise des Causses du Quercy est structurée par 3 vallées principales et 3 plateaux emblématiques : le Causse de Martel, le Causse de Gramat, le Causse de Saint-Chels et le Causse de Limogne. Ces plateaux sont marqués par des variations subtiles des motifs liés à la géographie karstique et offrent tout un vocabulaire très spécifique dans le paysage.
- **Le Quercy Blanc et Pays de serres :** Aux confins des Causses du Quercy et du Bassin aquitain, le Quercy Blanc est délimité au Nord par la ligne invisible séparant les eaux du Lot de celles de la Garonne et se perd doucement vers le Sud dans les paysages fertiles du Tarn-et-Garonne. Le Quercy blanc doit son nom à la clarté des calcaires crayeux révélés par le travail de l'érosion ou celui des hommes. Les terres agricoles retournées et certains affleurements font apparaitre le substrat calcaire.
- **Le Limargue et le Terrefort :** S'étendant du Sud de la Corrèze jusqu'au Tarn, le Limargue et le Terrefort forment une bande étroite de quelques kilomètres, se glissant entre les Causses du Quercy et le Ségala. Combinant calcaires, marnes, argiles et grès du secondaire, cette région peut être assimilée aux « avant-causses » des grands causses aveyronnais.

Le paysage du périmètre d'étude est très largement associé à la **pierre sèche**, emblème paysager et patrimonial, qui se manifeste par plusieurs formes et représentations sur le périmètre d'étude : murets, constructions rurales, habitations... La pierre sèche, technique ancestrale de construction, s'inscrit profondément dans le paysage rural, témoignant de l'ingéniosité humaine et de l'adaptation aux ressources locales.

Bien que l'agriculture traditionnelle à taille humaine soit encore présente, la plupart des attributs agricoles hérités s'érodent lentement. Sur les Causses, plusieurs motifs caractéristiques de l'héritage agricole semblent disparaitre dans l'enfrichement ou se dégrader profondément, en particulier les constructions traditionnelles, et les réseaux de murets. Les actions de sensibilisation, les restaurations ou les restitutions ponctuelles portées par des associations, des collectivités ou des initiatives individuelles contribuent à une préservation localisée qui n'égalera pas l'ampleur initiale du motif.

Les paysages du Quercy évoluent tous, ils sont sujets à **différentes dynamiques en cours**, ou à venir prochainement, qui les modifient. Mais il est possible d'identifier les dynamiques majeures opérants sur le périmètre d'étude :

- la **fermeture des milieux ouverts** et la **prolifération des friches** en lien avec la déprise agricole. A l'opposé, **l'élevage et le pastoralisme voient un regain d'intérêt** pour leur intérêt dans le maintien de l'ouverture des paysages ;

- la **résidentialisation des abords des villages** et l'expansion urbaine ainsi que les pressions foncière associés ;
- la **banalisation des paysages** lié à la modification des pratiques agricoles et aux développements urbains.

Les paysages du Quercy comptent des **sites qui mériteraient d'être requalifiés ou « points noirs paysagers ».** Les types des points noirs présents sur le périmètre d'étude sont les suivantes :

- le bâti (bâtiments menaçant ruine, nouvelles constructions peu qualitatives, bâti de zones d'activités) ;
- les panneaux publicitaires et l'affichage sauvage ;
- les réseaux aériens électriques ;
- les nouveaux bâtiments agricoles contemporains et le délaissé des fermes anciens
- les châteaux d'eau et les antennes.

Malgré tout, les points noirs sont assez rares sur le périmètre d'étude. Il y a des secteurs spécifiques davantage menacés par ces éléments ponctuels notamment la frange Ouest aux abords de Cahors et de l'autoroute A20 et la frange Est à proximité de Figeac. Le reste du territoire est relativement épargné, notamment en matière de dispositifs publicitaires qui sont assez limités en nombre et en densité, grâce notamment à l'action continu du Parc autour de la mise en œuvre de sa Charte signalétique.

Enfin, on note sur le périmètre d'étude l'existence de 2 plans de paysages :

- Celui de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat qui a permis la mise en place d'un programme d'actions qui vise à « agir pour valoriser les paysages » avec des actions prioritaires ciblées autour des thèmes de l'agriculture, l'urbanisme le patrimoine et la sensibilisation, notamment : restaurer le maillage de murets, accompagner les « néobocages » - réseau de haies, arbres isolés, de prairies, valoriser et préserver les dolines et engager une gestion de la ressource bois ;
- Celui du terroir Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron qui met en avant les enjeux de banalisation du paysage agricole périurbain et de paysage rural, l'abandon territorial et la richesse patrimoniale.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine paysager sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 40 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine paysager (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Des paysages d'exception résultant de la géomorphologie unique du territoire : vallées du Célé et du Lot, motifs karstiques du plateau des causses, villages perchés remarquables, points de vue panoramiques… • Un paysage d'exception associés à l'héritage agricole qui fonde l'identité paysagère du territoire et dont certains motifs traditionnels renaissent : lavande, chanvre, vergers, prairies pâturées, truffe, safran, noyer, haies, bocage • Des dispositifs de protection du patrimoine paysager assurant une reconnaissance locale, nationale voire internationale : Géoparc UNESCO, sites classés et sites inscrits...	• Une méconnaissance de certains types de paysages, notamment le Limargue et le Terrefort ainsi que la frange Nord-Ouest du territoire • Un Atlas des paysages du Tarn-et-Garonne réalisé en 1999 obsolète et non actualisé • Une charte paysagère datant de 2006 sur le pays Midi-Quercy et un diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche SCOT • Un paysage « hérité », marqué historiquement par des usages économiques identitaires mais en disparition aujourd'hui : affaiblissement agricole, réduction de l'élevage, fragilité des constructions traditionnelles... • Une banalisation paysagère engendrée par des constructions nouvelles et contemporaines et par une simplification agricole • Un paysage originel modifié (embroussaillement, épaississements des ripisylves...) compliquant le sentiment d'appartenance du territoire : on constate un ancrage aux paysages passés (murs en pierres, chemins de halage…) et trop peu de représentations des paysages du « futur »

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 41 : Evolution probable du patrimoine paysager en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• La qualité du cadre de vie préservée, la faible densité urbaine et les paysages • Un patrimoine paysager comme socle d'un tourisme durable et d'un attachement des habitants • Des Chartes paysagères qui contribuent à une meilleure caractérisation et protection des paysages • Des documents de planification stratégiques et protecteurs	• La diminution de l'activité pastorale, entrainant l'accélération de la fermeture des milieux (risque incendie accru) et la perte des marqueurs agricoles des paysages du Quercy • La banalisation des paysages urbanisés • la multiplication des projets d'EnR (avec la loi APER de 2023) : potentiels points noirs paysagers • La mise à mal de la lecture paysagère traditionnelle par les effets du changement climatique : évolution des boisements, modification de l'agriculture…

- ***Enjeux liés au patrimoine paysager :***

  - la **conciliation de la production des énergies renouvelables** avec la **valeur patrimoniale du territoire** (bâti, paysage, biodiversité…) ;
  - la **lutte contre la dégradation des paysages par les nouvelles constructions**, en particulier dans les secteurs proches des agglomérations ;
  - la **lutte contre la banalisation des paysages du quotidien** (fermeture des paysages, nouvelles constructions, simplification des motifs agricoles…) ;
  - **l'érosion et la dégradation du patrimoine rural lié à la pierre ;**
  - la **qualité paysagère face au changement climatique**.

Les paysages des causses du Quercy sont très variés et sont un véritable atout du territoire. Le périmètre d'étude compte également peu de points noirs paysagers qui dégradent la qualité de ce dernier. Les paysages peuvent également être impactés par les aménagements et équipements actuels ou prévu, l'insertion paysagère de ces derniers devra être étudiée.

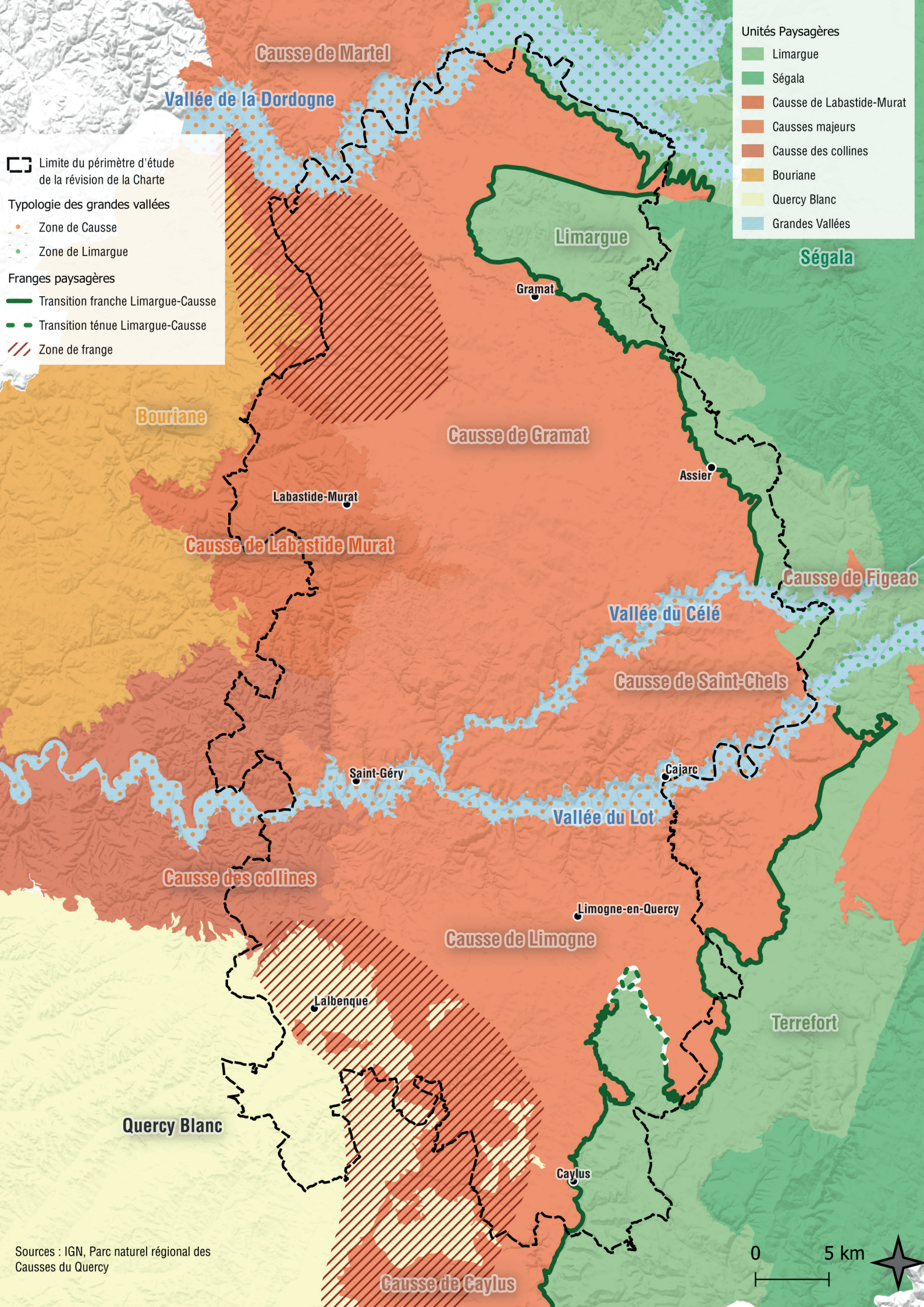

Sources : IGN, Parc naturel régional des Causses du Quercy

C. IV. 3. Environnement naturel et biodiversité

C. IV. 3. 1. Biodiversité

C. IV. 3. 1. 1. Zonages environnementaux

Source : Diagnostic territorial

- *Planche n°12 : Patrimoine naturel – Zonages réglementaires*
- *Planche n°13 : Patrimoine naturel – Zonages des Plans Nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées*
- *Planche n°14 : Patrimoine naturel – Espaces Naturels Sensibles*
- *Planche n°15 : Patrimoine naturel – Inventaires remarquables*

- ***Etat initial de l'environnement***

Pour prévenir les atteintes à la biodiversité, les pouvoirs publics ont développé des outils de gestion et de protection (Natura 2000, réserves naturelles…) sur le périmètre d'étude du PNRCQ. Le périmètre d'étude comporte une surface importante en zone à enjeux sur le patrimoine naturel : 63% du territoire est couvert par au moins un zonage de protection concernant la biodiversité ou la géologie.

On compte en matière de protection : **2 arrêtés de protection de biotope,** la **réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du département du Lot, la réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne**, **19 Espaces naturels sensibles** (ENS), 5 sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie) et la **Réserve naturelle régionale du marais de Bonnefont**. Concernant les outils de gestion, le périmètre d'étude intègre **14 sites Natura 2000 qui couvrent 11% du territoire d'étude**, toutes des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Le périmètre d'étude du PNRCQ est également concerné par 12 Plans Nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées, ceux pour lesquels le périmètre d'étude est directement concerné sont identifié avec ce symbole * :

- Chiroptères (2016-2025) *;
- Cistude d'Europe (2020-29) ;
- Insectes pollinisateurs (2021-2026) ;
- Lézard Ocellé (2020-2029) * ;
- Loutre d'Europe (2019-2028) *;
- Loup et les activités d'élevages (2024-2029) ;
- Odonate (2020-2030) * ;
- Papillons de jour (2018-2028) * ;
- Pie grièche méridionale, à poitrine rousse, à tête rousse (2014-2018) ;
- Plantes messicoles, des vignes et des vergers (2024-2033) ;
- Milan Royal (2018-2027) * ;
- Sonneur à ventre jaune (2011-2015).

Pour ce qui est des zonages d'inventaire, les Causses du Quercy intègrent **91 Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 ou 2.**

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Patrimoine naturel - Zonages réglementaires

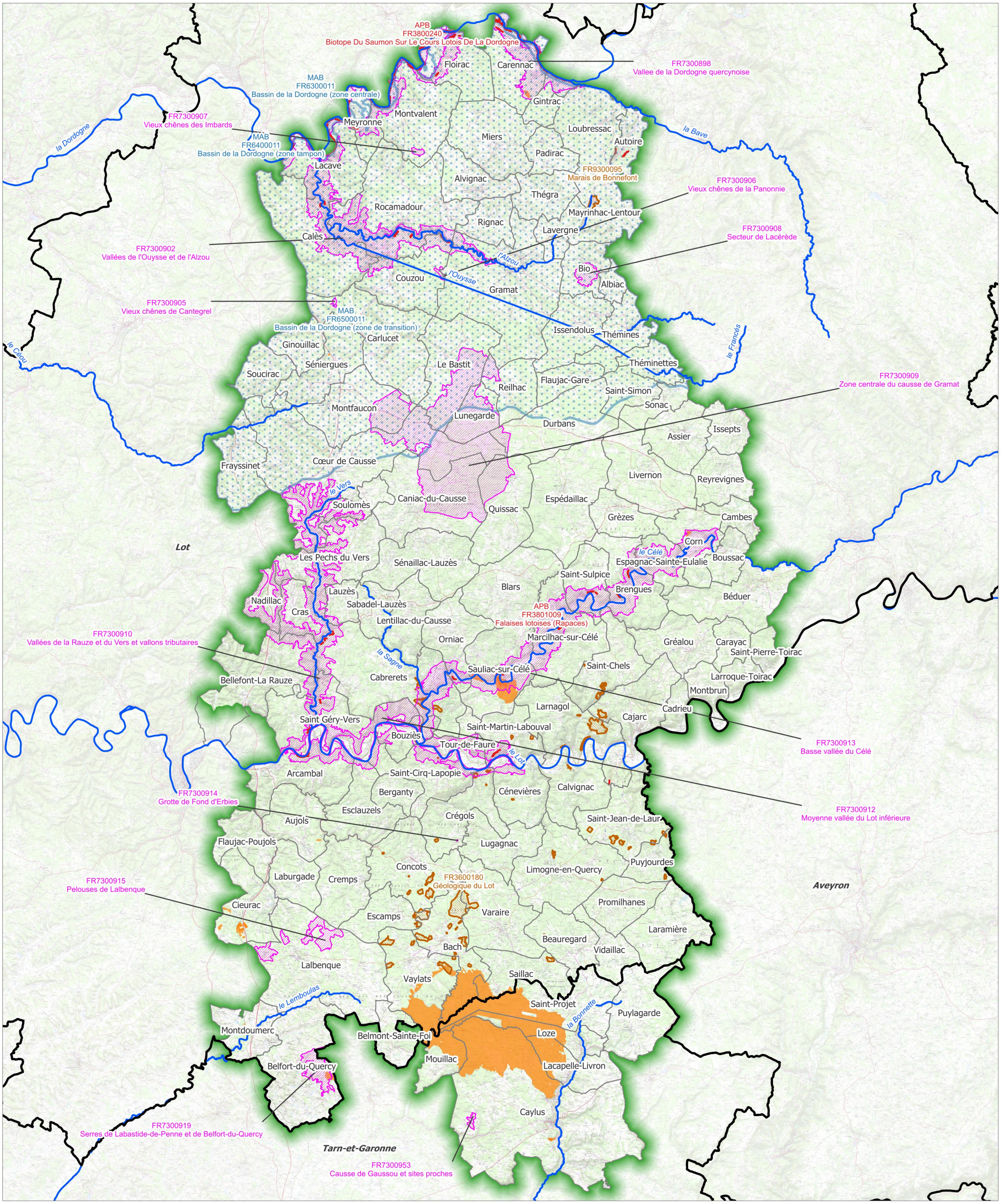

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - DREAL Occitanie - INPN

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Natura 2000 - Directive Habitats
- Arrêté de protection du biotope
- Réserve Naturelle Régionale ou Nationale
- Site acquis et géré du CEN
- Réserve de biosphère

N

0 2 500 5 000 m

Patrimoine naturel – PNA

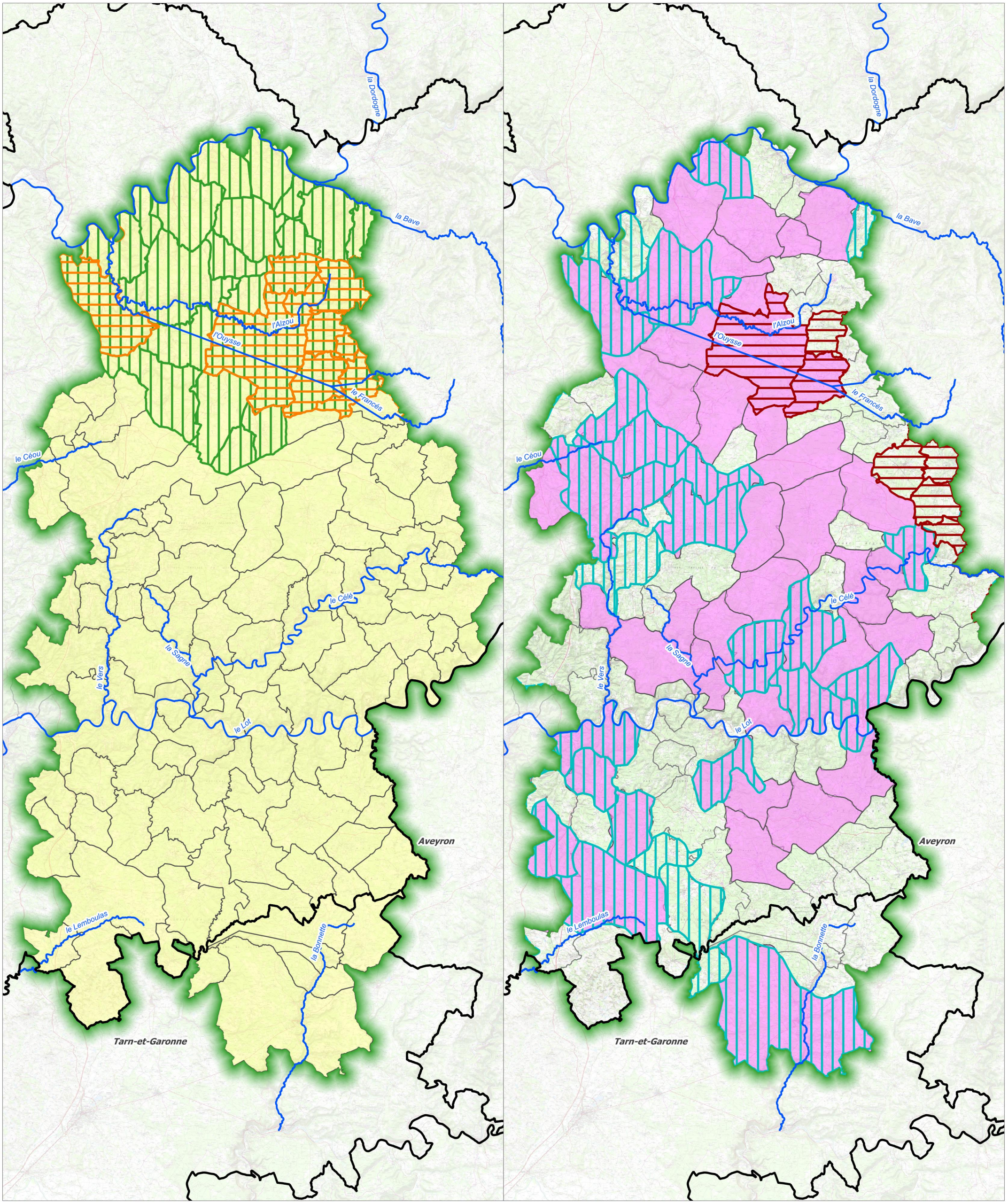

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - DREAL Occitanie

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

PNA

- Chiroptère
- Milan royal - domaine vital
- Milan royal - hivernage
- Lézard ocellé
- Maculinea
- Sonneur ventre jaune

N

0 3 100 6 200 m

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Patrimoine naturel - Espaces Naturels Sensibles

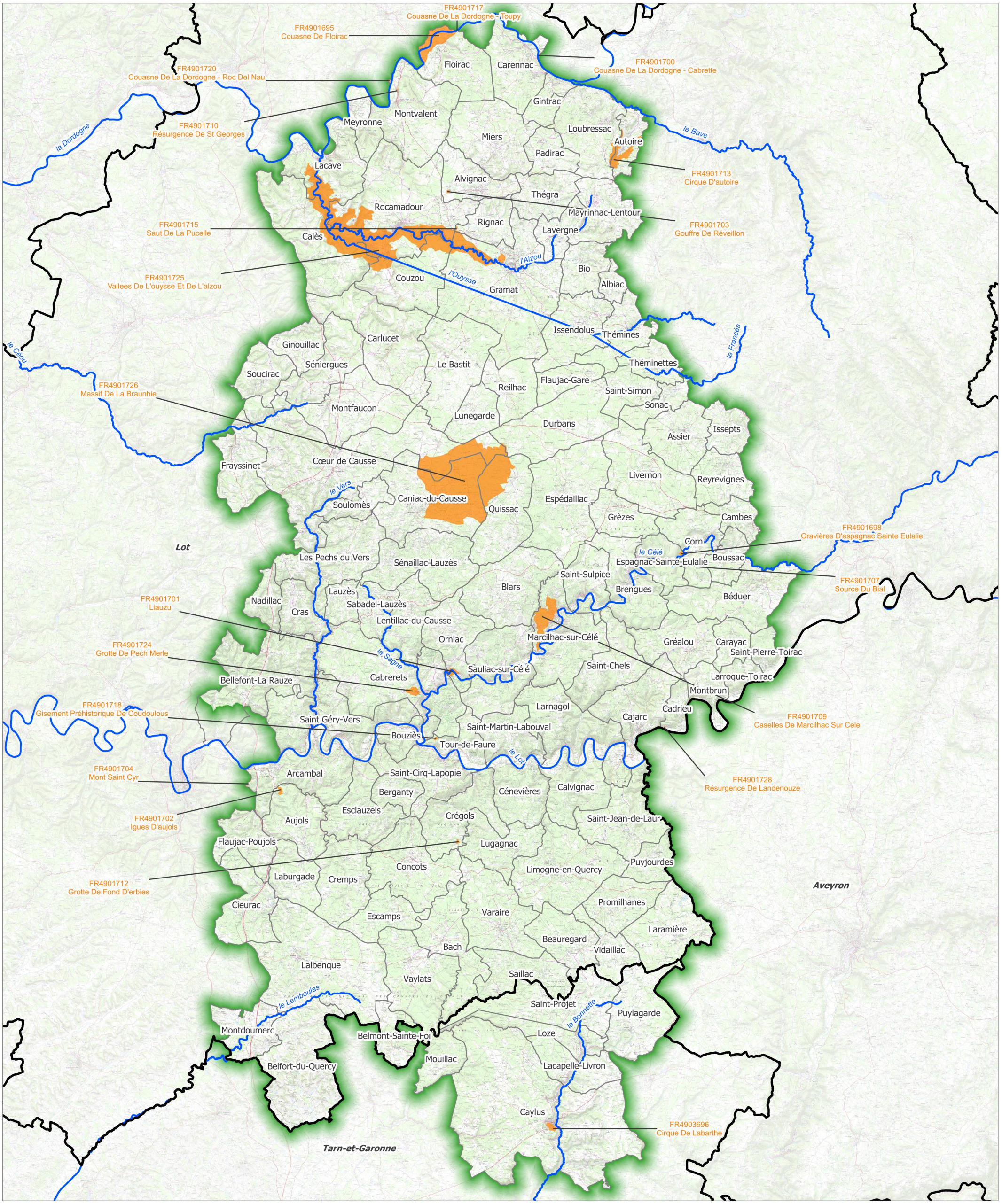

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - INPN

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Territoire ENS

N

cereg

0 2 500 5 000 m

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Patrimoine naturel - Inventaires remarquables

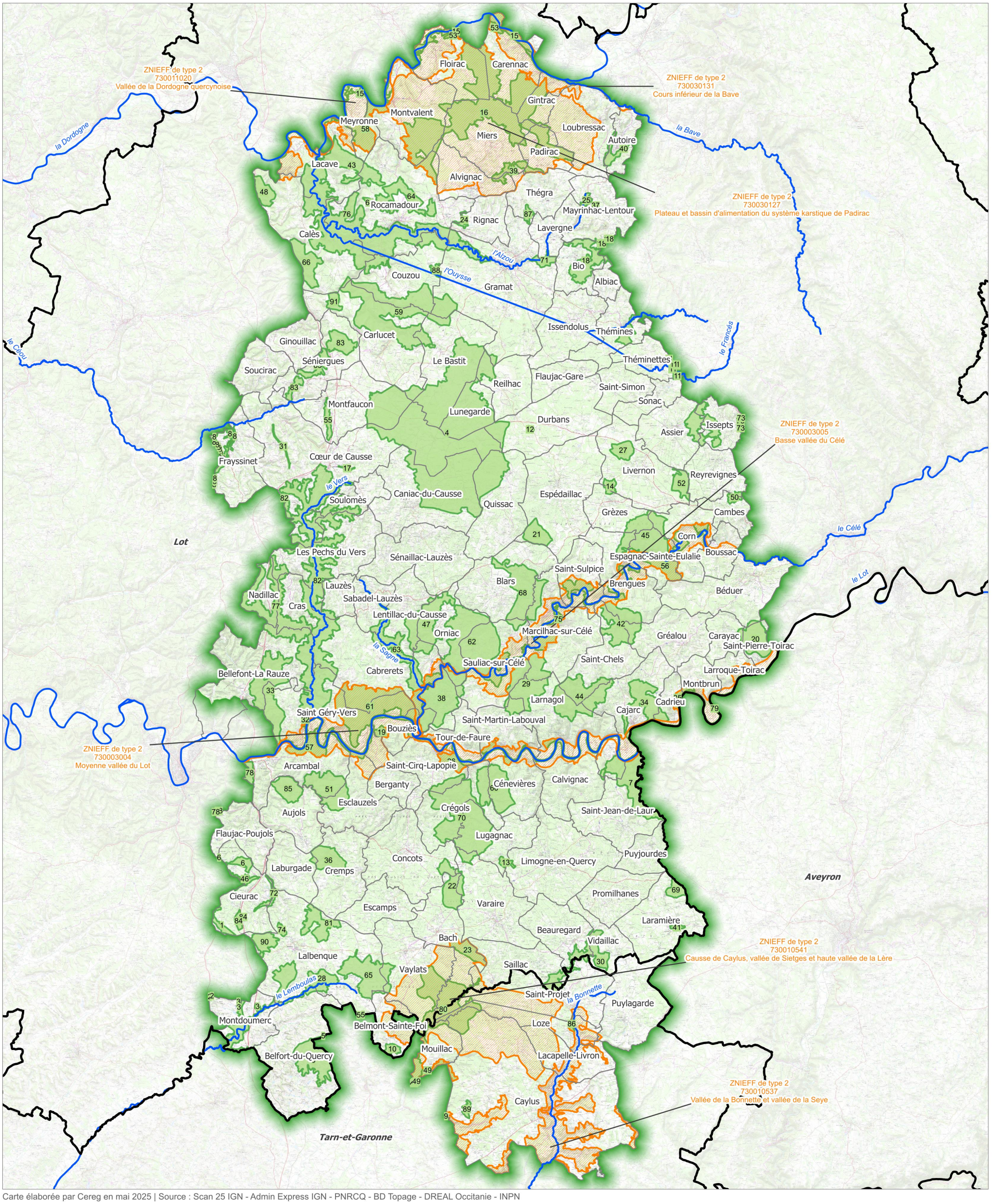

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - DREAL Occitanie - INPN

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2

N

cereg

0 2 500 5 000 m

Patrimoine naturel - Inventaires remarquables

id étiquette	Code ZNIEFF type 1	Nom ZNIEFF type 1
1	730010992	Zone de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque
2	730010333	Serres de Saint-Paul de Loubressac
3	730010289	Ruisseau du Lemboulas et ruisseaux affluents
4	730010330	Zone centrale du Causse de Gramat
5	730010591	Pelouses marno-calcaires du plateau de Belfort-de-Quercy et Labastide-de-Penne
6	730010991	Coteaux de Hauteserre et du Pech Arras
7	730010990	Montagne de Gaïfié et combes des ruisseaux de l'Oule et de Soubeyre
8	730030218	Bois et pelouse de La Grèze, Pech Ginibre et Combe Cave, cours du Céou à Pont-de-Rhodes
9	730010545	Vallée de Saint Symphorien
10	730030293	Pelouses sèches et prairies naturelles de Traverses et Pech Lugol
11	730030288	Agrosystème du Moulin de Rouby
12	730030208	Bois d'Escazalous
13	730010348	Combe de Pecholié
14	730030206	Grotte de la Fineau
15	730014505	La Dordogne quercynoise
16	730010337	Pelouses sèches et bois de la partie Nord du Causse de Gramat et rivière souterraine de Padirac
17	730030205	Source, prairies et bois humides de la Devèze
18	730030308	Secteur bocager de Bois de Valon, Font Rebonde et Pech Mezo
19	730030269	Corniches et landes de Place Grande
20	730030329	Puech boisé de Pierre Grosse
21	730030207	Chênaie et lande du Pech de Bar, du Pech Pointu et de Bois Grand
22	730030192	Pelouses sèches du Champ de Dual et combes boisés de Couanac
23	730030318	Cuzoul de Frayssinet
24	730030309	Prairies naturelles des ruisseaux de Rignac et du Paillé
25	730010318	Marais de Bonnefont
26	730010996	Cirque de Vènes, Pech Arnal et Bournac du Garrigou
27	730030319	Dolmen de la Pierre Martine
28	730010993	Pelouses des Bories et de Cournesse et prairies des Terriers
29	730010323	Pelouses landes et bois de la Combe Bédis, du Pech Ladret et du Bois Commun
30	730030317	Vallons bocagers du ruisseau de Boulat et des cours d'eau tributaires
31	730030204	Prairies naturelles de Beaumat
32	730030270	Landes et corniches rocheuses de Vers
33	730010307	Vallée du ruisseau de Nouaillac
34	730010326	La Fin du Monde, Puczats, Pique Merle et Roc de Conte
35	730010327	Parois rocheuses et versants rocailleux de Montbrun
36	730010292	Pelouses et landes des Serres, bois de Peyrefie et Pech de Naudy
37	730030321	Roselière et bois marécageux de Lentour
38	730010305	Landes et Forêt de Montclar
39	730030311	Prairies naturelles et boisements de la Combe Molière et du Bos del Moussur
40	730010317	Cascade et Gorges d'Autoire
41	730030316	Prairies du Mas de Cousis
42	730011007	Combe de Bazos, Bois de Mars, Camp du Verdier et Pech de Fourès
43	730011023	Coteaux et Pech de Lacave à Rocamadour
44	730030300	Bois et prairies du vallon du Verboul et des combes tributaires
45	730011005	Bois et pelouses des Pech de Ligoussou et des Mayrignacs
46	730014499	Pelouses sèches des Bouyguettes, cultures du Pesquié et ruisseau du Tréboulou
47	730010306	Pech de Fumades et Forêt de Monclar
48	730011017	Bois des Dames et des Pechs de Mouret et de Guidon
49	730010544	Vallée Sèche de Mouillagol et plateau de Ganiole
50	730011008	Bois et ancienne carrière de Puy blanc
51	730010294	Pelouses, landes et bois du Midi des Raxols, des Cotes et du Travers de l'Igue
52	730030271	Landes et pelouses sèches de La Terre
53	730030202	Pentes forestières d'Ourjac et Mézels
54	730030280	Étangs et bocage d'Issepts et d'Assier
55	730030301	Prairies et pelouses sèches de la Combe de Nougayrouse
56	730011006	Pentes forestières des Bouygues
57	730010312	Versant de la vallée du Lot et pechs attenants entre Laumet et Mondies
58	730011024	Rocher Sainte-Marie, Puech d'Aussel, vallon du Limon et combes tributaires
59	730011016	Combes de la Damette et de Gouny et combels tributaires
60	730010346	Combe de l'Angle, combels tributaires et pechs attenants
61	730010314	Pechs et coteaux secs de Bouziès-Bas et de Cabrerets
62	730010311	Landes, pelouses sèches et bois des Escloupars et des Pechs de Cuzals et de Gorse
63	730010302	Vallée de la Sagne
64	730014501	Pelouses sèches du Pouillou, des Alix et de la Bouriane
65	730010341	Plateau de Marcenac et de Saint-Hilaire
66	730011018	Pech Roudé et Bois Grand
67	730030312	Pech de Lavayssière et bord de l'Ouysse à Thémines
68	730011010	Clau de Mayou et pelouses sèches des Boissières
69	730030325	Lac de Bannac
70	730010349	Vallées des ruisseaux du Bournac et de Font d´Erbies et combes tributaires
71	730010319	Prairies naturelles de Prairie Grande et ses environs
72	730030282	Vallon du Ruisseau de Cieurac
73	730030328	Pelouses sèches sur calcaire de Fons
74	730030291	Pelouses sèches de la Pissarate et des Saques
75	730010322	Rivière Célé
76	730011015	Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
77	730010303	Vallée de la Rauze et vallons tributaires
78	730010293	Mont Saint-Cyr et environs, pechs et combes calcaires au sud de Cahors entre Saint-Georges et Le Montat
79	730010998	Cours moyen du Lot
80	730010542	Bois d´Aubrelong, vallée de la Lère morte et vallons annexes
81	730030292	Serres de Lalbenque
82	730010297	Vallée du Vers
83	730030209	Pech Piélat et Combe de la Coulière et de la Faurie
84	730030193	Pelouses sèches de Camp Ramon
85	730010295	Igue d'Aujols, Pech de la Barre et de Frayruc
86	730010539	Grottes de Saint-Géry et vallée encaissée de la Bonnette
87	730030060	Vieux arbres de Nougayrol
88	730030210	Vieux chênes de la Pannonie
89	730030262	Butte de Racanières et Pech Cagnac - Caylus
90	730010342	Pelouses sèches des Bouyssols et de Conquefaunes
91	730030222	Vieux chênes de Cantegrel

C. IV. 3. 1. 2. Continuités écologiques

Source : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

Dans un contexte national d'augmentation des pressions et atteintes humaines au fonctionnement des écosystèmes, la politique Trame Verte et Bleue (TVB) a été définie, lors du Grenelle de l'environnement, afin de préserver et restaurer les continuités écologiques, ensembles de zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des axes qui permettent aux espèces de circuler et d'accéder à ces zones. Dans chaque région, cette politique est déclinée sous forme d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), aujourd'hui inclus dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le périmètre d'étude constitue un réservoir de biodiversité national, il a donc une responsabilité dans l'articulation de la cohérence écologique à l'échelle du territoire français. Il comporte des **réservoirs boisés et de plaine importante avec un réseau dense de corridors écologique.** Il se situe au Nord-Ouest de la région Occitanie et constitue ainsi un élément important de la cohérence écologique régionale pour le **déplacement des espèces vers les régions limitrophes**.

Le PNRCQ a engagé une **étude de la TVB en 2014.** Cette étude a abouti à une première cartographie de la TVB, à l'identification des enjeux prioritaires et à l'établissement de propositions d'actions en faveur de son maintien et de sa restauration sur le territoire de la Charte actuel. Ainsi, les 6 enjeux suivants ont été identifiés :

- **préserver et restaurer les pelouses sèches** ;
- **maintenir le bocage** tout particulièrement sur la frange Nord-Est du Parc ;
- **préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides** (points d'eau, cours d'eau, prairies humides…) ;
- **maintenir ou créer les continuités écologiques entre ces milieux prioritaires** ;
- **maîtriser l'urbanisation** dans les secteurs sensibles ;
- **maintenir une activité agricole favorable à la préservation des milieux naturels** (pelouses sèches, prairies, cours d'eau...).

7 sous-trames sont déclinées : les landes et pelouses calcicoles, les prairies, les milieux humides, les cours d'eau (ces 4 premières étant considérées comme prioritaires), les milieux rocheux, les forêts, et les milieux agricoles cultivés.

Pour chaque sous-trame, les composantes éco-paysagères (réservoirs de biodiversité, zones relais, corridors écologiques) et les perturbations auxquelles elles sont exposées ont été identifiées, en s'appuyant sur les exigences écologiques d'un certain nombre d'espèces emblématiques de ces milieux. L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'une traduction cartographique au 1/25 000ème, qui met en évidence le fait qu'une grande portion du Parc est couverte par des réservoirs de biodiversité. La TVB est présenté dans un encart du Plan de Parc du projet de Charte révisée.

Il ressort de l'analyse de la TVB du PNRCQ que le périmètre d'étude **dispose d'un réseau écologique conséquent comportant des milieux diversifiés**. La **trame boisée est très développée** et le périmètre d'étude est **peu touché par la pollution lumineuse**. Le Parc présente également des **continuités à fort enjeux de conservation notamment concernant les prairies et les pelouses**. Des **perturbations sont identifiées** majoritairement au niveau des **axes de transport et des zones urbanisées** ainsi qu'au niveau des **cours d'eau** (obstacles à l'écoulement). De plus, les **sous-trames des prairies et des milieux humides sont les plus concernées par des secteurs à restaurer**.

En parallèle de la TVB, le PNRCQ a élaboré une cartographie de la pollution lumineuse et une trame noire (cf. § C. IV. 4. 4.).

C. IV. 3. 1. 3. Faune, flore et milieux naturels

Source : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

Le Parc est caractérisé par une **diversité d'espaces naturels préservés** (milieux humides, forestiers, pelouses sèches, prairies, semi-forestiers, bocages, milieux rocheux, souterrains) abritant une **biodiversité riche, tant remarquable**, **qu'ordinaire**. On retrouve cette biodiversité riche aussi bien au sein des espaces naturels et agricoles que dans certaines structures aménagées et bâties (murets, cazelles, bâtiments historiques, jardins…).

On trouve ainsi sur les causses du Quercy :

- Les **milieux agropastoraux**, composés :
  - des **pelouses sèches et des landes calcicoles**. Ces pelouses sèches sont en déclin généralisé sur l'ensemble du territoire français et sont des habitats prioritaires de la Directive Habitat au niveau européen. En 2019, elles occupaient environ 15 % de la surface totale du territoire du Parc. Elles sont menacées par le déclin de l'activité pastorales, l'intensification des pratiques agricoles et l'urbanisation ;
  - des **prairies et le bocage**. Les prairies naturelles, en fort déclin à l'échelle européenne, sont parmi les habitats terrestres sur lesquels il y a le plus d'enjeux de conservation ;
- Les **milieux forestiers**, composés de forêts anciennes et jeunes peu exploitées. Riches d'une strate herbacée abondante mais également une strate muscinale et lichénique. L'alternance de milieux ouverts, fermés et semi-ouverts permet la présence de nombreux écotones. Néanmoins la dynamique naturelle des boisements des milieux forestiers et la biodiversité associée sont menacés par les pratiques sylvicoles (coupes rases et intensification des coupes, passages d'engins, augmentation des régénérations des forêt en cycle court, plantation de résineux exogènes et enlèvement des bois morts), la fermeture des milieux et l'homogénéisation des milieux, le développement d'espèces exotiques envahissantes, l'intensification de l'agriculture et le changement climatique ;
- Les **milieux humides et aquatiques**, bien que le causse soit un espace peu propice aux zones humides. Ils sont menacés par l'intensification de l'agriculture et du tourisme, la dégradation des berges et de la ripisylve, la pollution des eaux (origine agricole, industrielle ou domestique) et les espèces exotiques envahissantes ;
- Les **milieux rocheux et souterrains**. Sur le périmètre d'étude du Parc, on constate la présence de milieux rocheux diversifiés (falaises, éboulis, murets, cavités, tas de cailloux…) qui abritent une biodiversité caractéristique de ces milieux contraints. Ces milieux sont soumis à différentes menaces comme la fréquentation touristique, les dépôts de déchets, la mise en sécurité des parois, l'éclairage des falaises et la pollution des eaux souterraines.

La diversité et l'étendue des milieux naturels ou semi-naturels ont permis l'installation et le maintien sur le périmètre d'étude du Parc, d'une flore et d'une faune riches et variées.

Les études et inventaires menés depuis plusieurs décennies ont permis de mieux connaître cette biodiversité. Cependant les données sont encore dispersées. Il est également encore difficile de faire d'établir un bilan des lacunes en termes de connaissance pour définir les besoins d'inventaires complémentaires.

Un important travail d'harmonisation et de centralisation des données mené dans le cadre du Système d'information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) est en cours pour établir un état des lieux actualisé de la connaissance des espèces présentes sur notre territoire.

La base du SINP consultée en 2023 fait d'ores et déjà état des résultats suivants, montrant l'amélioration des connaissances de l'ensemble des groupes de faune et de flore sur le périmètre d'étude :

Tableau 42 : Etendu des données faune flore à Cadre d'action du PNRCQ (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Groupe Taxonomique	Nombre d'espèces pour lesquelles le Parc avait des données en 2010 (études papier et SIG)	Nombre d'espèces pour lesquelles le Parc a des données facilement mobilisables en 2023 (SINP)
Amphibiens	*17*	*21*
Arachnides	*1*	*578*
Champignons	*0*	*294*

Groupe Taxonomique	Nombre d'espèces pour lesquelles le Parc avait des données en 2010 (études papier et SIG)	Nombre d'espèces pour lesquelles le Parc a des données facilement mobilisables en 2023 (SINP)
Crustacés	*10*	*34*
Insectes	*405*	*3018*
Lamproies	*1*	*1*
Lichens	*0*	*101*
Mammifères	*53*	*92*
Mollusques	*22*	*164*
Mousses	*15*	*120*
Oiseaux	*166*	*223*
Plantes vasculaires	*901*	*2191*
Poissons	*22*	*48*
Reptiles	*12*	*16*

Certaines de ces espèces présentes sur le périmètre d'étude du Parc, liées à des milieux spécifiques pour leur développement et leur reproduction, sont particulièrement rares à l'échelle régionale, nationale, voire mondiale. Parmi ces espèces ou groupes, on peut notamment citer :

- **Le Lézard Ocellé**, hôte emblématique des Causses du Quercy ;
- **Les papillons de jours**, dont 14 espèces présentes sur le périmètre d'étude sont concernées par le PNA associé (20 espèces au total en région Occitanie). On trouve notamment *Jordanita budensis* envers qui le département du Lot a une forte responsabilité dans la préservation de l'espèce ;
- **Les odonates**, où 6 espèces présentes sur le périmètre d'étude sont concernées par le PNA. Parmi les espèces présentes on peut notamment citer la Cordulie à taches jaunes, le PNRCQ porte une forte responsabilité envers cette espèce ;
- **Le milan royal**, présent dans le Nord du territoire ;
- **Le Sonneur à ventre jaune**, pour qui le périmètre d'étude a une responsabilité forte dans la préservation de l'espèce ;
- **Les chiroptères** pour lesquels le périmètre d'étude abrite 41 des gites majeurs à chiroptères sur les 42 du Lot ;
- **Les bryophytes**, pour lesquels le périmètre d'étude présente plusieurs types de milieux particulièrement propices pour leur développement et connus pour abriter des espèces rares, spécifiques à ces milieux ;
- **Les Orchidées** avec la présence d'au moins 45 espèces sur le périmètre d'étude (la France compte environ 160 espèces), dont 7 sont considérées comme menacées ou quasi-menacées en France métropolitaine ou dans l'ex-Region Midi-Pyrénées et 4 comme rares à rarissime dans le Lot.

C. IV. 3. 1. 4. Milieux aquatiques et zones humides

Sources : Diagnostic territorial

➢ *Planche n°16 : Patrimoine naturel - Zonage des cours d'eau*

- ***Etat initial de l'environnement***

Le **Causse n'est pas un espace propice aux zones humides**. Le karst largement fissuré, limite les écoulements en surface. Les milieux aquatiques se réduisent principalement aux **fleuves et aux rivières** (Dordogne, Lot, Célé, Vers) dont certains, d'origine karstique, ont un cours en partie souterrain et intermittent (Ouysse et Alzou). Le long de ces cours d'eau ou leurs affluents, des **zones humides temporaires** sont constituées par les **zones d'expansion de crues** et se remplissent lors des périodes pluvieuses. En dehors de ces vallées, **plusieurs ruisseaux s'écoulent aux abords des causses**, sur les secteurs marneux, se perdant parfois au contact du calcaire ou, au contraire, y prenant naissance. Hormis ces surfaces d'eau libre, les causses possèdent d'autres **milieux aquatiques originaux et de petites surfaces que sont les « lacs » et autres mares**. Spécificités du territoire, les lacs dits de Saint-Namphaise sont des dépressions creusées dans des dalles calcaires, historiquement utilisées pour l'abreuvement des troupeaux.

Les **zones humides pérennes restent localisées dans le Limargue ou le Ségala**. Malgré leur isolement relatif, les vallées quercynoises n'en demeurent pas moins des écosystèmes aquatiques à part entière avec toute leur richesse spécifique.

Enfin, les résurgences sont souvent des lieux avec une biodiversité spécifique, tant floristique que faunistique.

Les zones humides présentent des fonctions écologiques multiples : stockage et restitution de l'eau, champ d'expansion des crues, soutien des cours d'eau, épuration de l'eau… Le Parc étant constitué d'habitats naturels qui peuvent être extrêmement secs, notamment sur la période estivale, les zones humides présentent un enjeu important comme refuge pour certaines espèces. De manière générale, elles représentent **d'importants réservoirs de biodiversité** accueillant :

- des **espèces piscicoles** : Perche commune, Barbeau, Lamproie, Chabot, Vairon, Goujon, Toxostome (abondant dans le Célé, plus rare dans les eaux du Lot) … ;
- des **oiseaux** : Martin-pêcheur, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux… ;
- des **mammifères** : Loutre, Campagnol amphibie… De plus, les surfaces d'eau libre sont indispensables à la reproduction des populations de chiroptères remarquables du Parc ;
- des **odonates**, avec plusieurs espèces protégées ou rares : Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure, Leste fiancé… ;
- des **amphibiens** : Tritons, Crapauds dont le Crapaud Sonneur à ventre jeune, Salamandres… ;
- des **invertébrés** (plus de 200 espèces recensées) dont l'Ecrevisse à pattes blanches ;
- une **flore spécifique en lien avec des forêts de berges** (ripisylves) qui jouent un rôle écosystémique et écologique important, des formations végétales truffigènes (bryophytes et ptéridophytes) bien représentées sur le Vers, la Rauze, la Sagne…, et également des herbiers aquatiques et des formations de Characées.

Ces milieux sont toutefois touchés par les **menaces** suivantes :

- les **pollutions des eaux** d'origine agricole, industrielle et domestique ;
- la **dégradation des berges** et l'élimination de la ripisylve ;
- **l'intensification de l'agriculture** (drainage, pesticides, fertilisation…) ;
- **l'introduction ou l'arrivée d'espèces exotiques invasives** (poissons, écrevisses, flore) ;
- **l'augmentation de la fréquentation touristique** dans les cours d'eau (piétinement, canoés). Le Parc a réalisé plusieurs actions sur ces milieux tels que des inventaires (mares, odonates, batraciens, bryophytes…), la participation à la création d'un observatoire ornithologique, la publication d'un guide auprès des propriétaires, des usagers de canoés sur le Célé, la réhabilitation de plusieurs lacs et mares et des actions pour améliorer la qualité de l'eau.

Les cours d'eau sur lesquels la restauration de la continuité écologique est prioritaire sont les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement. Il s'agit des cours d'eau suivants :

- La Dordogne : à l'aval du barrage du Sablier à Argentat (exclu) ;
- La Bave ;
- Le Célé : à l'aval de sa confluence avec la Rance.

Concernant les cours d'eau classés en liste 1 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement on trouve une quarantaine de tronçon classés sur le périmètre d'étude, ils sont principalement situés sur le Célé et ses affluents, sur le Vers et ses affluents, sur la Lère, sur le Lemboulas et ses affluents, la Bonnette en tête de bassin versant, le Céou, la Dordogne et la Bave.

Le SDAGE Adour-Garonne identifie par ailleurs 4 axes à grands migrateurs amphihalins sur le périmètre d'étude du PNRCQ. Ces axes sont également des axes prioritaires vis-à-vis du rétablissement de la continuité écologique :

- la Dordogne ;
- la Bave ;
- l'Ouysse : à l'aval du gouffre de Cabouy ;
- la Lère (et ruisseau de la Lère Morte) ;
- le Lemboulas.

Les axes à grands migrateurs amphihalins comprennent un ensemble de cours d'eau ou tronçons de cours d'eau accueillant ou susceptible d'accueillir des populations de poissons migrateurs. Ces axes offrent un potentiel d'habitats dont la résilience face au changement climatique permet de préserver et de développer ces espèces.

Par ailleurs, la Commission planification du Comité de bassin Adour-Garonne a validé le 24 juin 2020 la liste des ouvrages sur lesquels seront priorisés d'ici à 2027 les actions de rétablissement de la continuité écologique. Parmi les 1 226 ouvrages identifiés à l'échelle du bassin Adour Garonne, 4 sont situés sur le périmètre d'étude du PNRCQ. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous et localisés sur la carte suivante.

Tableau 43 : Synthèse des ouvrages du périmètre d'étude prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique (Source : DREAL Occitanie - https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-restauration-de-la-continuite-a25270.html)

Code ROE	Nom de l'ouvrage	Commune de l'ouvrage	Nom du cours d'eau	Hauteur de chute à l'étiage	Type de dispositif de franchissement piscicole	Service instructeur	Priorisation Adour Garonne
ROE17556	*Barrage de Marcilhac*	*MARCILHAC-SUR-CELE*	*Le Célé*	*De 2m à inférieure à 3m*	*Passe à bassins successifs*	*DDT 46*	***Phase 1***
ROE17559	*Barrage de Bullac*	*BOUSSAC*	*Le Célé*	*De 1.5m à inférieure à 2m*	*Absence de passe*	*DDT 46*	***Phase 1***
ROE68897	*Seuil du Camping de Brengues*	*BRENGUES*	*Le Célé*	*De 1m à inférieure à 1.5m*	*Absence de passe*	*DDT 46*	***Phase 2***
ROE73780	*Seuil du camping de Saint-Ssulpice*	*SAINT-SULPICE*	*Le Célé*	*De 0.5m à inférieure à 1m*	*Absence de passe*	*DDT 46*	***Phase 2***

Correspondance des phases :

- *La phase 0 : travaux engagés à terminer et à vérifier l'efficacité dès que possible ;*
- *Phase 1 : travaux à réaliser d'ici fin 2023, la démarche de restauration du cours d'eau est déjà engagée avec une étude réalisée ou en cours et/ou une opération coordonnée, groupée ou programmée avec les acteurs locaux ;*
- *Phase 2 : travaux à réaliser d'ici fin 2027, engagement du diagnostic et des études préalables (avant-projet sommaire et avant-projet détaillé) dans un délai compatible avec la finalisation des travaux avant fin 2027.*

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Zonages des cours d'eau

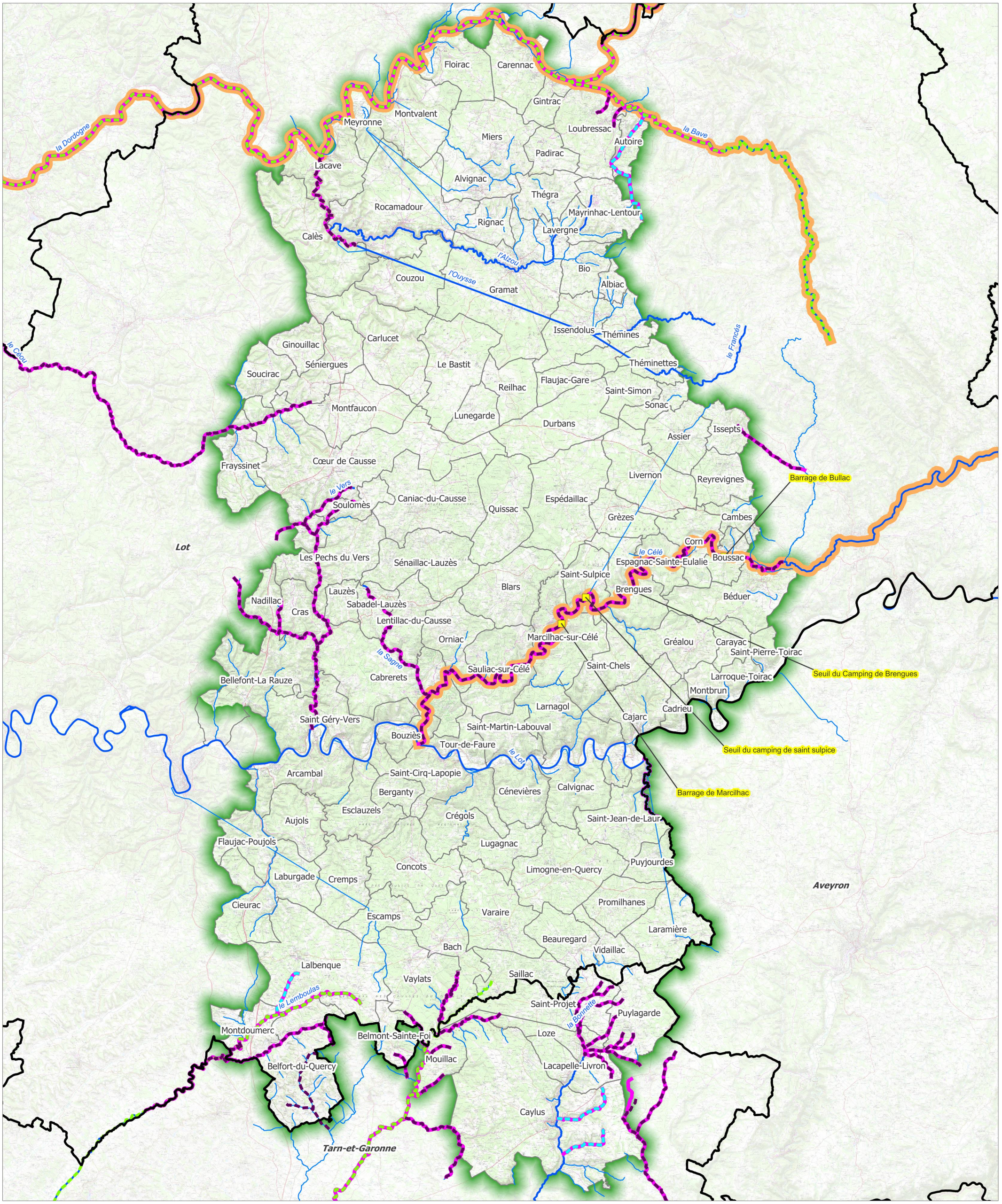

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - SIE AG - Sandre Eau France

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Ouvrage prioritaire

Zonage réglementaire

- Cours d'eau Liste 1
- Cours d'eau Liste 2

Zonage SDAGE AG 2022-2027

- Axe migrateur
- Cours d'eau en très bon état
- Réservoir biologique

N

cereg

0 2 500 5 000 m

C. IV. 3. 1. 5. Synthèse

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la biodiversité sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 44 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la biodiversité (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un territoire habité induisant des pressions sur la biodiversité encore raisonnables (faible densité, bonne qualité de l'air et de l'eau, faible pollution lumineuse) • Des milieux naturels préservés et diversifiés favorisant l'accueil de nombreuses espèces emblématiques et patrimoniales qui marquent la naturalité du territoire • De bons états de conservation sur une zone biogéographique de plaine, soumise à de fortes pressions au niveau national et généralement peu préservée sur de grandes surfaces • Des activités présentes favorables pour les milieux comme le pastoralisme extensif • Des compétences du Parc et partenaires associés qui ont permis de protéger et valoriser ces milieux et ces espèces • Une attention des acteurs du tourisme, de l'agriculture, de la forêt et des habitants sur la préservation du patrimoine naturel • Des échanges et partenariats avec d'autres acteurs naturalistes du territoire, permettant d'améliorer la connaissance et de favoriser la mise en œuvre d'actions de conservation • De nombreux outils de protection et de gestion couvrant une grande surface sur le périmètre d'étude • Des sous-trames particulièrement bien développées sur le périmètre d'étude, favorisant une cohérence écologique générale de grande qualité • Une TVB récemment établie sur le périmètre d'étude du Parc qui facilite le passage à l'action • Une cohérence écologique globale du territoire, favorisant également la cohérence à l'échelle nationale et régionale	• Un manque de connaissances scientifiques sur certains habitats, limitant parfois le passage à l'action • Un état des lieux des connaissances à actualiser, notamment sur les nouvelles communes intégrées au périmètre du Parc (notamment sur la continuité écologique) • Des milieux plutôt sensibles et fragiles face aux pressions anthropiques croissantes (tourisme, agriculture, infrastructures, énergie…) • Des outils de prise en compte de la biodiversité à conforter (documents d'urbanisme, zones de protection, surveillance, outils contractuels…) • Des difficultés de prise en compte des intrants agricoles et autres pollutions diffuses • Des axes de communication, principalement les axes routiers, obstacles majeurs dans la cohérence des écosystèmes du territoire • Une trame noire à conforter face aux enjeux biodiversité (encore certains secteurs impactés par la pollution lumineuse) • Des labels de produits carnés n'incitant pas nécessairement à la valorisation pastorale et à la protection de la biodiversité • Des outils pour la protection de la biodiversité forestière et des milieux agro-sylvo-pastoraux insuffisants vis-à-vis des exploitants • Des difficultés de développer des actions à fort impact de restauration ou de maintien de la biodiversité (« saupoudrage » de petites actions ponctuelles) • Une dissonance entre le nombre important de programmes d'actions sur la biodiversité adoptés et les faibles moyens humains et financiers mobilisables en réponse • Un renouvellement important des équipes naturalistes du Parc ces dernières années, rendant difficile la continuité des actions menées • La conservation des espèces à enjeux n'apparaissant pas comme une priorité localement • Le déploiement difficile d'actions efficaces en termes de résultats sur la préservation des espèces à enjeux et le risque de dispersion sur des actions de faible portée • Peu d'outils de protection forte, de gestion et de surveillance de la biodiversité à l'échelle du parc • Des liens limités entre les zones protégées • De nombreuses collisions avec la faune sur l'ensemble du territoire • Une difficile compréhension pour le grand public du « mille-feuille d'outils » • Des activités sportives motorisées qui altèrent la cohérence de l'identité et l'image du Parc (prises de conscience et d'engagement des transitions écologiques et climatiques encore fragiles)

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 45 : Evolution probable de la biodiversité en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Un partenariat avec les associations naturalistes et structures porteuses de PNA à conforter • Le renouvellement de la Charte pour adapter les actions aux objectifs • Le développement du Fonds Vert pour financer des actions de protection de la biodiversité • Une stratégie régionale de la biodiversité et une stratégie de soutien aux aires protégées pour proposer des actions en faveur de la conservation des milieux • Des plans d'action nationaux et régionaux d'espèces et de milieux pour structurer des actions • Des orientations pour limiter des intrants en zones protégées, zones Natura 2000 • Le financement de l'animation des sites Natura 2000 par la Région et par l'Europe • Une bonne synergie des Parc régionaux, des sites Natura 2000, des acteurs du territoire sur la biodiversité (Départements, associations…), à conforter • L'évolution des technologies et le développement d'outils numériques et cartographiques (OCSGE…) pour faciliter la saisie et le partage des données naturalistes • Un tourisme vert en hausse, plus respectueux de la biodiversité, à soutenir et conforter • La stratégie « Zéro Artificialisation Nette » pour limiter l'artificialisation des sols • L'attachement local au patrimoine naturel du Parc et le souci de sa biodiversité • Une synergie des acteurs qui se renforce au fil du temps • Des habitants et des élus de plus en plus intéressés par la connaissance et la préservation des espèces, mobilisant des outils comme les Atlas Communaux de la Biodiversité • Des zones de protection contractuelle qui sont des atouts pour expérimenter des solutions de cohabitation entre les activités socio-économiques et les enjeux biodiversité et de lutte et d'adaptation au changement climatique • L'identification du territoire du Parc en réservoir de biodiversité majeur (reconnaissance à étendre au nouveau périmètre)	• Une augmentation des pressions urbaines sur les habitats naturels : hausse du trafic, artificialisation des sols, projets EnR, tourisme • Un difficile maintien du pastoralisme ovin et des difficultés de transmissions agricoles, remettant en question la pérennité des milieux ouverts (embroussaillement) • La modification des pratiques agricoles (intensification, fertilisation, concassage et mise en culture de pelouses, transformation et artificialisation des prairies...) • Une évolution du climat qui impacte la répartition des espèces et la richesse des milieux (pathologies, EEE, incendies, sécheresses…) • Une évolution de l'exploitation forestière vers plus d'intensification (plantations, concassage, cycles courts…) • Des incidences et des effets cumulés sur le long terme difficile à évaluer (pollutions souterraines, pesticides, dérangements, collisions routières…) • Des enjeux socio-économiques encore trop souvent prioritaires sur la biodiversité • Des modifications des dynamiques territoriales et des nouvelles pratiques pouvant engendrer de nouvelles pressions (implantation d'énergies renouvelables, accroissement du tourisme, développement des aménagements agricoles…) • Certaines espèces en régression inféodées à certains types de milieux et de conditions mis en péril par les activités anthropiques (dégradation ou destruction directe des biotopes, évolution des pratiques agricoles et forestières, modification de la qualité de l'eau et de l'air, réduction des surfaces des « réservoirs de biodiversité » et des corridors écologiques…) • Un manque de connaissance sur la présence et l'évolution de certaines espèces rares et en régression, plus sensibles à la destruction d'éventuelles stations encore non inventoriées ou non suivies en cas de projets d'aménagement ou d'évolutions de pratiques agricoles ou forestières • Une fréquentation accrue de certains espaces à but touristique ou sportif, risquant de provoquer des dérangements dommageables pour certaines espèces (pratique du canoé, escalade ou via ferrata, trails ou courses de véhicules en pleine nature…) • Un manque de moyens par rapport aux enjeux, pour l'ensemble des actions à mener : inventaires, suivis, actions de conservation, sensibilisation des usagers de la « nature », observatoires participatifs, liens avec les politiques d'aménagement… • De nombreux biotopes non protégés règlementairement (milieux souterrains, réseaux de mares, biodiversité liée aux bâtiments…) et pouvant être menacés par des transformations irréversibles des milieux • Une menace majeure du changement climatique qui pourrait profondément perturber l'équilibre et de la diversité et de la cohérence écologique

- ***Enjeux liés à la biodiversité :***

- **l'adaptation des activités économiques** vers des pratiques **plus vertueuses et favorables au maintien de la biodiversité et à la préservation des ressources ;**
- la **sensibilisation et l'implication des citoyens** dans la **préservation et la valorisation de la biodiversité et de l'environnement ;**
- la **bonne gestion de l'ensemble des écosystèmes du territoire**, au-delà des espaces déjà protégés (« nature ordinaire ») ;
- **l'approfondissement et le partage des connaissances** sur les milieux naturels, les espèces et leurs évolutions ;
- La **gestion des pressions touristiques et des activités de loisirs sur les sites à forte valeur environnementale** ;
- La **restauration des corridors de la trame verte, bleue et noire** fragilisés par les activités humaines ;
- La **pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus ;**
- La **préservation et la valorisation de l'environnement nocturne ;**
- La **conciliation de la production des énergies renouvelables** avec la **valeur patrimoniale du territoire** (bâti, paysage, biodiversité…).

Les Causses du Quercy recèle une importante biodiversité et d'un patrimoine naturel remarquable. Du fait de la diversité de milieux, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques sont présentes dont une part importante d'espèces protégées, menacées et/ou endémiques. Cette diversité est également à l'origine de nombreux zonages de protection.

Comme sur de nombreux territoires en France, le développement d'espèces exotiques envahissantes ou la prolifération de certaines espèces bousculent les écosystèmes.

Les milieux naturels sont sensibles et fragiles face aux pressions anthropiques croissantes mais également vulnérables à la fermeture des milieux. La préservation et la restauration du réseau de corridors écologiques est l'enjeu principal de la TVB du territoire.

C. IV. 3. 2. Patrimoine forestier et sylviculture

Sources : Diagnostic territorial

- *Planche n°17 : Couverture forestière*
- *Planche n°18 : Essences forestières*

- ***Etat initial de l'environnement***

Le Quercy est extrêmement boisé. Le taux de boisement est de 47%, cette **couverture forestière varie considérablement du Nord au Sud** du territoire, avec une prédominance de forêts dans la moitié méridionale, le long de la vallée du Lot, tandis que le nord est davantage caractérisé par des paysages de bocage. Une étude réalisée en 2016 ([Rapport Forêts Anciennes – Aellen *et al.*, 2016]) a montré que 48% des forêts du Parc pouvaient être présumées « anciennes ». Il s'agit d'espaces boisés ayant conservé leur vocation forestière depuis le début du 19è siècle.

Le périmètre d'étude est en très grande majorité dans la **sylvoécorégion des Causses du Sud-Ouest** (99,5% du territoire), il recoupe faiblement les sylvoécorégions des **Coteaux de la Garonne et du Ségala et Châtaigneraie auvergnate**.

Il est intéressant de noter que, depuis 2012, la **superficie forestière semble avoir augmenté**, en grande partie en raison d'un enfrichement spontané des terrains peu entretenus, principalement ceux en pente et difficiles d'accès. Les forêts de feuillus fermées constituent le type de forêt le plus répandu, présentant une diversité géologique et de peuplements forestiers remarquable.

L'immense majorité des parcelles forestières est privée, avec moins de 1% des forêts relevant du domaine public. Ces parcelles forestières sont morcelées, avec un nombre important de propriétaires possédant de petites parcelles. Néanmoins, ce

morcellement est moins prononcé sur les Causses du Quercy qu'en Limargue ou Périgord. D'après l'observatoire foncier forestier, dans le département du Lot en 2022 :

- 84 % des propriétaires possèdent des propriétés de 0 à 4ha ;
- 11 % des propriétaires possèdent des propriétés de 4 à 10ha ;
- 4% des propriétaires possèdent des propriétés de 10 à 25 ha ;
- 1% des propriétaires possèdent des propriétés de 25 à 100 ha.

Sur le périmètre d'étude, la forêt est aujourd'hui peu exploitée intensivement au regard d'autres territoires forestiers. Le morcellement entraine une diversité de traitement et permet un vieillissement de certaines parcelles. On observe également certains propriétaires qui s'orientent vers une forêt de conservation.

On recense sur le périmètre d'étude **3 chartes forestières**, celles des PETR du Grand Quercy et de Figeac Quercy Vallée de la Dordogne et du Pays Midi Quercy.

La majeure partie de la surface boisée est constituée de peuplements dispersés et fragmentés. Le périmètre d'étude du Parc se caractérise par un certain nombre de types de peuplements :

- **les futaies régulières** : La plupart des futaies résineuses ont un intérêt économique. Celles d'une certaine surface bénéficient en général d'une gestion, même imparfaite, mais les petites ne font souvent l'objet d'aucune sylviculture. Chez les feuillus, les futaies, comme le reste, sont essentiellement composées de chênes ;
- **les mélanges taillis-futaie et taillis avec réserves** : Ces forêts comportent des cépées et des arbres de franc-pied du même âge ou d'un âge diffèrent s'ils sont issus de la conservation de coupes précédentes ;
- **les taillis simples** : La grosseur des bois va jusqu'à la qualification de « bois moyens », soit environ 25 cm de diamètre à 1,30 m du sol. Une faible partie des taillis est améliorable au sens sylvicole ;
- **les plantations ou semis naturels** : Il s'agit d'abord de la survie du jeune boisement qui doit être soulagé d'une trop forte concurrence par des dégagements de la végétation adventice ;
- **les jeunes futaies :** Il s'agit de jeunes boisements feuillus ou résineux d'une hauteur comprise entre 8 et 15 m. A ce stade, l'enjeu sylvicole est encore très élevé : c'est à ce stade que s'acquièrent la qualité (toutes essences), la stabilité et la productivité optimum (résineux) ;
- **les futaies irrégulières** : Ce qui différencie une futaie irrégulière d'une futaie régulière est essentiellement le fait d'avoir sur une même parcelle des arbres d'âge et de grosseur différents, en mélange équilibré.

Les feuillus dominent largement le périmètre d'étude, notamment :

- le **chêne pubescent** : très rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse. Autrefois utilisé en traverse SNCF ou charpente, aujourd'hui seuls le bois de feu et la perche à moules restent ses débouchés, et de façon ponctuelle la traverse paysagère ;
- le **chêne sessile** : rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse ;
- le **chêne pédonculé** : rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse ;
- le **châtaignier** (très faible quantité) : production de bois importante sur un court délai, est principalement présent en vieux taillis issus de coupes pour les bois des mines ;
- le **hêtre** (bien qu'anecdotique sur le périmètre d'étude) : il produit un bois blanc de qualité. Longtemps recherché, ses débouchés sont pour l'instant plus restreints par effet de mode. Les hêtraies sont en général âgées, les jeunes peuplements sont rares ;
- le **frêne et le merisier** : on ne trouve ces deux espèces que mélangées au chêne ou au hêtre. Ils donnent de bons résultats uniquement dans les zones fraîches au sol profond. Leur croissance est rapide et leur bois précieux ;
- le **peuplier** : il reste le seul arbre à produire son maximum sur les terrains de vallées aux bonnes potentialités.

Les résineux procurent une intéressante récolte de bois d'œuvre. Parmi l'ensemble des essences on peut observer :

- le **douglas** : il est porteur de gros espoirs pour les forestiers privés. Son bois est excellent en charpente et pour la construction de maisons ;
- le **pin laricio** : ce résineux très rustique peut valoriser des sols pauvres chimiquement. Il résiste bien à la sécheresse et est souvent le seul recours sur les sols à faible réserve en eau ;
- le **pin maritime** : présent uniquement en Bouriane, il est la plupart du temps en adéquation avec les taillis de châtaignier (et/ou les chênes) ;
- le **cèdre de l'atlas** : ce bel arbre, un peu plus exigeant que les pins, est assez résistant à la sécheresse.

La Charte forestière du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne de 2019 relève que le **manque de gestion forestière** entraîne une baisse de la qualité générale des forêts, principalement en feuillus et une fragilisation des peuplements. Ainsi, la mauvaise gestion sans une stratégie globale (globalité des acteurs et des échelles) entraine souvent des effets regrettables sur le bois à long terme :

- les bois produits sont de **faible qualité**, particulièrement dans les feuillus ;
- le territoire subit donc des **pertes économiques**, aussi bien sur le plan individuel que collectif : ressource sous exploitée, emplois non créés, faible alimentation de la filière bois locale, non utilisation d'une énergie bois abondante et renouvelable ;
- **fragilisation des peuplements** aux évènements climatiques (vent, neige, sècheresse) ;
- **risques parasitaires accrus** ;
- **risques de coupes rases opportunistes** de type « minières » (exploitation poussée du gisement) pouvant compromettre un potentiel d'avenir ;
- **renouvellement insuffisant des peuplements** (chênaie, châtaigneraie, mais aussi résineux) ;
- **qualité des paysages et de l'environnement amoindrie** (forêts moins ouvertes, moins diversifiées, moins accessibles, cadavres sur pied) ;
- **diminution de la fixation du CO2**.

La filière bois sur le périmètre d'étude est organisée par plusieurs acteurs institutionnels, notamment :

- **l'Office National des Forêts (ONF)** qui gère les forêts publiques, gère l'accueil du public, la protection du territoire, la protection de la forêt et de la biodiversité… ;
- le **Centre National (et Régional) de la Propriété Forestière** qui est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Le CRPF a un rôle pivot dans l'organisation de la forêt lotoise, puisqu'elle est aujourd'hui à 97% privée ;
- Fransylva, syndicat des propriétaires forestiers privés, qui défend les propriétaires forestiers et la forêt privée auprès des pouvoirs publics français et européens, des partenaires de la filière forêt-bois et des organismes non-gouvernementaux impliqués dans la filière forêt-bois ;
- la Chambre d'Agriculture du Lot qui propose un service de conseil pour les agriculteurs propriétaires forestiers sur le Lot ;
- Cœur de Forêt dans le Lot : face aux enjeux du changement climatique, l'association propose d'agir auprès des petits propriétaires de bois pour les aider à préserver et/ou valoriser leur forêt. Elle mobilise des propriétaires forestiers, améliore la forêt par la mise en place d'une gestion durable des parcelles, valorise le bois localement...

Le **chêne est principalement utilisé pour le chauffage et la trituration du bois**, tandis que le **châtaignier et le robinier sont majoritairement destinés à la fabrication de piquets**. Une partie du **chêne** est également employée dans la production de **parquet** dans le Nord du territoire. Les **essences résineuses, moins présentes dans les scieries locales, sont principalement utilisées dans la construction et sont souvent importées**. La difficulté d'accéder au marché de la construction limite la valeur ajoutée des essences locales, mais la diversification des débouchés pourrait progressivement augmenter leur valeur. Le développement de filières spécialisées, en favorisant la collaboration entre les entreprises de transformation, est nécessaire pour valoriser pleinement le potentiel du bois local.

Depuis juillet 2023, les **Plans Simples de Gestion (PSG)** sont obligatoires dès 20 ha (contre 25 ha avant). On estime que sur le territoire du PNR actuel, environ **540 forêts sont soumises à PSG** ancien seuil (25 ha) pour près de **34 000 ha** soit plus d'un tiers de la surface boisée du PNR. **3 000 ha supplémentaires seraient concernés avec l'abaissement du seuil** à 20 ha. A ce jour, **seules 142 forêts sont dotées de PSG pour environ 12 500 ha**. Il y a donc un **enjeu important à augmenter la couverture en PSG**.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine forestier sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 46 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le patrimoine forestier (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Des forêts très étendues et diversifiées • Un réservoir de carbone conséquent et un puits de carbone très actif • Une importante ressource forestière en volume, des essences variées • Des forêts qui accueillent de multiples activités, sources de bien-être • Une ressource bois importante malgré un manque de valorisation	• Des forêts surexploitées au 19ème siècle • Des modes de gestion forestière ne permettant pas la préservation ou l'amélioration de la biodiversité forestière • Le manque de valorisation de la ressource bois sur le périmètre d'étude hors du bois énergie

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 47 : Evolution probable du patrimoine forestier en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Une amélioration récente des connaissances sur la biodiversité forestière • Une prise de conscience du grand public des enjeux liés à la préservation des forêts métropolitaines • Le développement de la filière construction-bois • Le développement de la filière bois-énergie	• Les effets néfastes du changement climatique sur les forêts • L'augmentation des pratiques de gestion intensive pour développer les nouveaux usages du bois (bois-énergie, cogénération…) • Les rachats de forêts par des investisseurs privés, visant le rendement économique • L'utilisation majoritaire de résineux plutôt que des feuillus dans la filière construction-bois

- ***Enjeux liés au patrimoine forestier :***
  - la **conciliation de la production des énergies renouvelables** avec la **valeur patrimoniale du territoire** (paysage, biodiversité…) ;
  - **l'adaptation de la sylviculture aux effets du changement climatique** : ressource en eau, périodes de sécheresse importante, incendies, maladies, hausse des températures, … ;
  - le **développement et le renforcement de la filière locale bois existantes** ;
  - **l'absorption et le stockage du carbone par les forêts.**

La forêt couvre une grande partie du territoire des causses du Quercy, elle est diversifiée et exploitée pour son bois (principalement feuillus). Malgré une présence historique de la forêt sur le périmètre d'étude, les bois du territoire sont peu valorisés localement, autrement que par le bois énergie.

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Couverture forestière

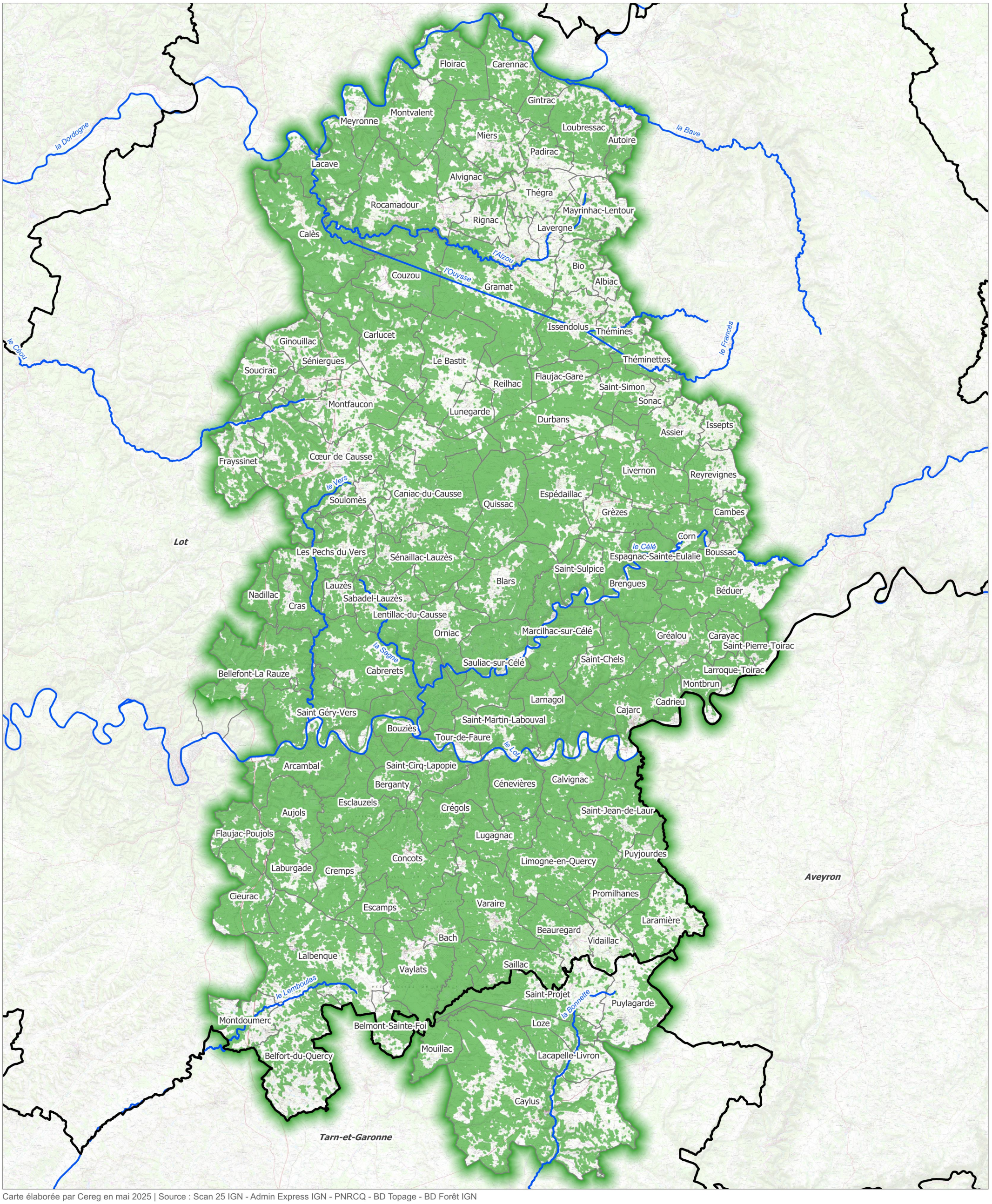

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - BD Forêt IGN

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Forêt

N

cereg

0 2 500 5 000 m

Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy

Evaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (2027-2042)

Essences forestières

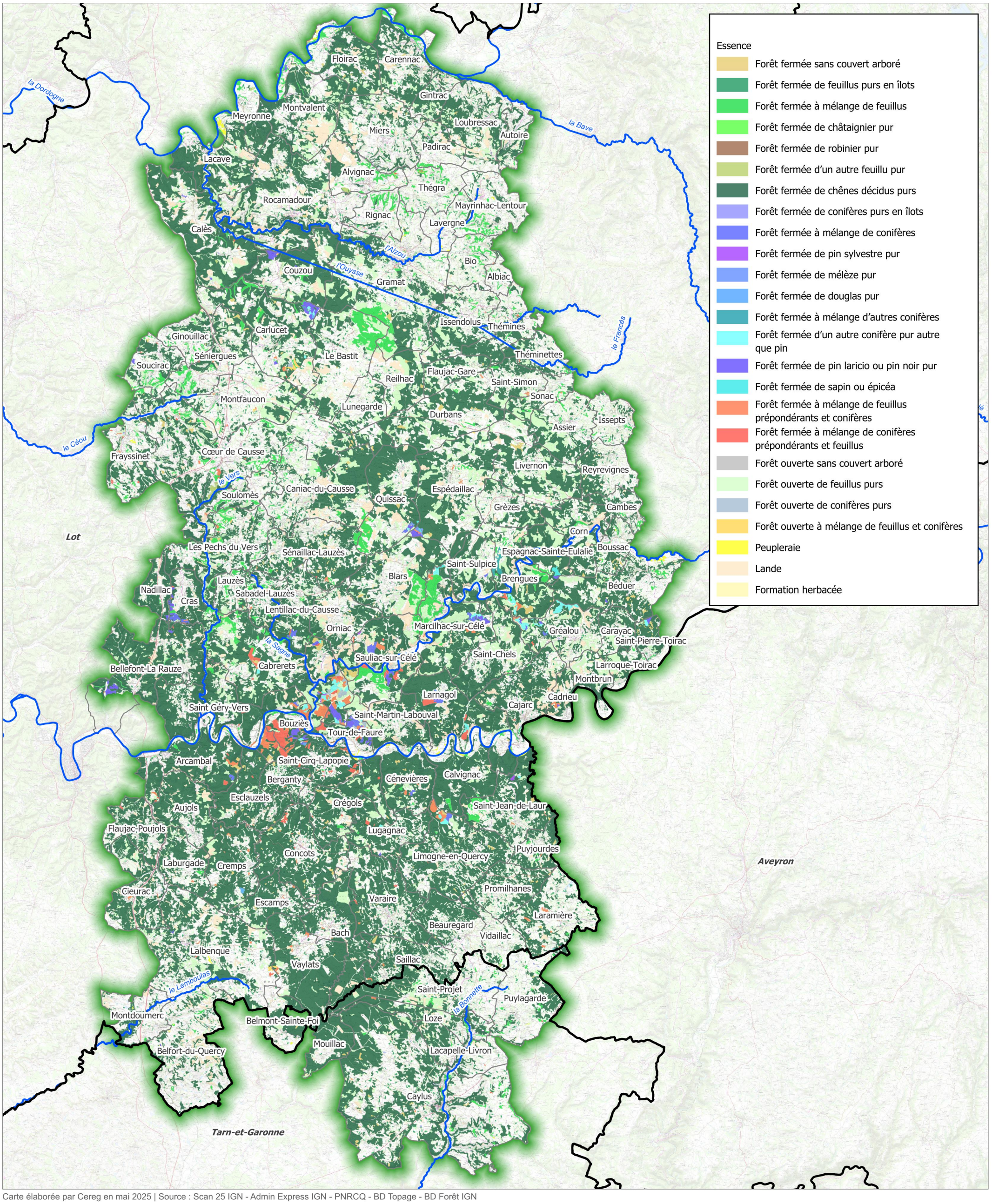

Carte élaborée par Cereg en mai 2025 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNRCQ - BD Topage - BD Forêt IGN

LEGENDE

- Limite départementale
- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

N

0 2 500 5 000 m

C. IV. 4. Risques et nuisances

C. IV. 4. 1. Risques naturels

Sources : Diagnostic territorial

Géorisques

- ***Etat initial de l'environnement***

Il existe de **nombreux risques naturels sur le périmètre d'étude**, les principaux sont le risque d'inondation, retrait et gonflement d'argiles, d'incendie et de mouvement de terrain.

Le recensement du nombre et du type d'arrêtés de catastrophe naturelle constitue un bon indicateur pour qualifier l'exposition d'un territoire aux aléas référencés (retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain, inondations et phénomènes associés tels que les coulées de boue, inondations par submersion marine, tempêtes...).

Au total, ce sont **497 arrêtés de catastrophes naturelles** qui ont été enregistrées sur le périmètre d'étude, entre 1982 et 2019 :

- 160 arrêtés de catastrophe inondations ;
- 124 arrêtés de catastrophe inondations et mouvements de terrain ;
- 140 arrêtés de catastrophe tempêtes ;
- 68 arrêtés de catastrophe retraits-gonflement des argiles ;
- 4 arrêtés de catastrophe de mouvements de terrain ;
- 1 arrêté de catastrophe de sécheresse.

Le périmètre d'étude est concerné par 3 types de PPR concernant les risques naturels : le PPR inondation, principalement le long du Lot, de la Dordogne et du Célé, le PPR mouvement de terrain aux extrémités nord et sud du territoire et le PPR Retrait Gonflement Argile, dans le Tarn-et-Garonne. A noter que la commune de Rocamadour est concernée par un PPR multirisque (inondation et mouvements de terrain).

RISQUE INONDATION ET SUBMERSION

Le risque d'inondation et de submersion est présent sur la partie Nord du territoire. Le Parc des Causses du Quercy est concerné par **3 types d'inondation :**

- **Les inondations par ruissellement ;**
- **Les inondations par débordement de cours d'eau rapide ou lent** ;
- **Les inondations par remontée de nappes**.

Plusieurs dispositifs de lutte contre les inondations sont mis en œuvre, le périmètre d'étude est concerné par **5 plans de prévention du risque inondation (PPRi)** approuvés : Cahors, Célé Amont, Céou -Bléou, Dordogne amont, Dordogne aval, Lot Amont, Lot moyen - Célé aval, Aveyron. Ces PPRI concernent 51 communes du territoire, avec le PPRn de Rocamadour, c'est au total 52 communes qui sont couverte par un PPR inondation.

Par ailleurs, le périmètre d'étude est également couvert par **2 programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)**, celui de la Dordogne Lotoise porté par la CC Causses et Vallée de la Dordogne qui concerne 9 communes du territoire et celui du Lot porté par le Syndicat mixte du bassin du Lot qui couvre 76 communes du territoire.

Enfin, seule la commune d'Arcambal est couverte par le **territoire à risque important d'inondation Cahors (TRI).**

RISQUE INCENDIE

Du fait de sa grande couverture forestière, le périmètre d'étude **est sensible au risque incendie de forêt**. **L'exposition** au risque est considérée comme **moyenne** (l'Indice Feu Météo compris entre 50 et 100 sur le Lot). S'ajoutent à cela d'autres facteurs aggravants qui pourraient augmenter le risque comme le phénomène d'embroussaillement (qui est lié à dynamique de baisse de troupeaux et les difficultés pour la filière ovine), le manque de gestion forestière, les difficultés d'accès pour les pompiers (embroussaillement, chemins étroits…) ou encore les réserves d'eau qui pourraient manquer dans l'avenir. La période de l'année

propice aux feux de forêts est l'été du fait de la sécheresse de la végétation d'une part et de la faible teneur en eau dans les sols d'autre part. Le début du printemps est aussi une période sensible pour le périmètre d'étude.

Toutes les communes du Lot sont soumises aux obligations légales de débroussaillement (OLD), à l'inverse des communes du Tarn-et-Garonne du territoire. Aucune commune du territoire n'est en revanche couverte par un Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêts (PPRIF).

Risque mouvement de terrain

Le **risque de mouvement de terrain du territoire est présent sur le Nord et le Sud du territoire**. On recense **5 communes couvertes par un PPRMT** sur le périmètre d'étude dont la commune de Rocamadour et son PPRN multirisque.

Le périmètre d'étude est soumis à un risque de mouvement de terrain rattaché aux phénomènes suivants :

- des **glissements de terrain**, dont les conditions d'apparition sont liées à la nature et à la structure des terrains, à la morphologie du site, à la pente topographique et à la présence d'eau. Ils sont situés dans le Nord du territoire, à l'Ouest et dans le Sud. On retrouve également des glissements le long des cours d'eau le long du Lot ;
- des **éboulements ou chutes de pierres et de blocs** dus à l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux ;
- des **coulées de boue** qui sont en réalité des coulées d'eaux boueuses consécutives à des épisodes orageux localisés et qui peuvent être relativement destructrices. Ce phénomène est assez rare, mais se retrouve le long des cours d'eau ;
- des **effondrements et des affaissements**, qui sont assez localisés sur le périmètre d'étude ;
- des **érosions de berges.**

Risque retrait-gonflement des argiles

L'exposition au retrait-gonflement des argiles est majoritairement moyen pour le périmètre d'étude sauf sur quelques zones au Sud et à l'Ouest où l'exposition est forte. En ce qui concerne les arrêtés de catastrophe, si dans les années 1990 peu de phénomènes avaient lieu, leur fréquence a toutefois augmenté ces 10 dernières années. Ce phénomène survient principalement au printemps et à l'été.

Sur le périmètre d'étude, **un PPRN retrait-gonflement des argiles** a été approuvé et concerne 6 communes du Tarn-et-Garonne.

Risque seisme

Le **risque sismique est identifié comme très faible sur le périmètre d'étude**.

Synthese des risques

Tableau 48 : Exposition actuelle et futurs du territoire aux différents aléas (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Aléa climatique / Aléa induit	Exposition du territoire à l'aléa	
	Actuelle	Future
Canicule **Environ la moitié des vagues de chaleur se sont produites ces 10 dernières années.**	*Forte*	*Très forte*
Inondations **Nombreux cas répertoriés et touchants une grande partie du territoire ; 160 arrêtés inondations et 124 arrêtés inondations et mouvements de terrain depuis 1982.**	*Forte*	*Très forte*
Retrait-gonflement des argiles **Exposition moyenne (sur la quasi-totalité du territoire) à forte sur le territoire. Evolution en fréquence et intensité ces dernières années.**	*Moyenne*	*Forte*
Mouvements de terrain **Très peu de cas recensés et très localisés (notamment le long des cours d'eau).**	*Faible*	*Moyenne*
Sécheresse **Un assèchement proche de 7 % sur l'année, à l'exception de l'automne entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010. Une augmentation de la surface des sécheresses passant de 5% dans les années 1960 à 10% de nos jours.**	*Moyenne*	*Forte*
Tempêtes **Phénomène connu mais ponctuel et rare : deux arrêtés avant 1990.**	*Faible*	*Moyenne*
Feux de forêts **Phénomènes en augmentation ces dernières années. Indice Feu Météo : 50 – 100.**	*Moyenne*	*Forte*

Aléa climatique / Aléa induit	Exposition du territoire à l'aléa	
	Actuelle	Future
Eléments pathogènes **Présence importante d'éléments pathogènes sur le territoire (moustique tigre, frelon asiatique, ambroisie…), évolution de l'aire de répartition.**	*Forte*	*Très forte*

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les risques naturels sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 49 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les risques naturels (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• La conscience des risques naturels du fait des évènements récents (incendies, inondations, sécheresses) • L'encadrement par des plans de prévention des risques naturels les plus forts, principalement d'inondation • La localisation de certaines zones en dehors de tout aléa naturel et technologique	• Le cumul d'exposition aux risques • Un risque inondation marqué autour des principaux cours d'eau du territoire • L'aggravation de la vulnérabilité des populations, biens et infrastructures de certaines zones exposées particulièrement au risque retrait-gonflement des argiles • La présence du risque feux de forêt sur l'ensemble du territoire

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 50 : Evolution probable des risques naturels en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• La présence de documents de gestion des risques pour limiter l'exposition des populations • Un plan massif sur le département du Lot et l'ensemble de la démarche de prévention du risque feux de forêt suscitée auprès des acteurs (politique départementale de reconquête des surfaces embroussaillées	• Les effets aggravants du changement climatique sur l'intensité et la fréquence des risques naturels déjà existants • L'exposition augmentée des populations aux canicules • Des périodes de pluies plus intenses durant les saisons d'hiver et printemps, pouvant renforcer les risques d'inondations

- ***Enjeux liés aux risques naturels :***
  - **l'adaptation des activités économiques et des pratiques individuelles et collectives** ;
  - la **réduction de l'exposition** des biens, des personnes et de l'environnement face aux **risques climatiques** (ex. incendies).

Les communes du territoire du PNRCQ sont exposées à de nombreux risques naturels et les cumulent. Les risques les plus présents sont ceux liés aux inondations et aux incendies. Le périmètre d'étude est partiellement couvert par des PPRi et des PPRn mais aucun PPRFI ne couvre le périmètre d'étude.

C. IV. 4. 2. Risques technologiques

Source : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

Il existe sur le périmètre d'étude 2 type de risques technologiques :

- **Risque industriel** : on recense 46 Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE), sans aucun site Seveso ;
- **Transport de matières dangereuses** (gaz, hydrocarbures et produits chimiques) avec 11 communes concernées dans le Sud du territoire.

On ne recense **aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** sur le périmètre d'étude.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les risques technologiques sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 51 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les risques technologiques (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Des risques technologiques et industriels très limités sur le périmètre d'étude • La localisation de certaines zones en dehors de tout aléa naturel et technologique	• La présence de quelques établissements potentiellement polluants

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 52 : Evolution probable des risques technologiques en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Aucune opportunité particulière identifiée	• Aucune menace particulière identifiée

- ***Enjeux liés aux risques technologiques :***

- une **prise en compte des impacts environnementaux les plus importants ;**
- la protection **des milieux aquatiques vis-à-vis du risque de transport de matières dangereuses**.

Le risque technologique est très faible sur le périmètre d'étude, il est limité au transport de matière dangereuse et quelques ICPE.

C. IV. 4. 3. Ambiance sonore

Source : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

Les activités humaines peuvent également être à l'origine de nuisances sonores. Sur le périmètre d'étude, **l'A20 est classée en voie bruyante de catégorie 2** (des plus bruyantes classées en catégorie 1 aux moins bruyantes en catégorie 5) par le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** approuvé en 2020. Néanmoins, le reste du territoire n'est pas concerné par d'autres infrastructures classées.

Il n'existe pas d'aéroport sur le périmètre d'étude, ce qui évite par conséquent toutes nuisances sonores liées à l'aviation.

L'usages des véhicules à moteur en espaces naturels participe au dérangement de la biodiversité et à la dégradation de l'ambiance sonore.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'ambiance sonore sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 53 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'ambiance sonore (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• La mise en place d'un PPBE autour de l'A20 • Les nuisances et les pollutions limitées sur le périmètre d'étude	• Les nuisances sonores persistantes autour de l'A20 • Usages des véhicules à moteur en espaces naturels

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 54 : Evolution probable de l'ambiance sonore en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Le développement de la mobilité douce • La transition des moteurs thermiques vers d'autres énergies moins polluantes et moins bruyantes	• Le développement d'un tourisme insuffisamment encadré

- ***Enjeux liés à l'ambiance sonore :***

  - **l'amélioration de l'environnement sonore** au regard de la potentielle augmentation de population d'ici 2050, de l'intérêt croissant pour les espaces préservés et des infrastructures et aménagements ;
  - **le développement de la mobilité douce** ;
  - **l'encadrement de la circulation de véhicules à moteur** dans les espaces naturels.

La présence de l'autoroute A20 et de la départementale D802 dégradent localement l'ambiance sonore calme des Causses du Quercy. Des dérangements ponctuels dus à la circulation de véhicules tout terrain sont rencontrés.

C. IV. 4. 4. Pollution lumineuse

Source : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

La **pollution lumineuse impacte tant la biodiversité que la santé humaine** ; elle perturbe notamment les cycles biologiques.

Le **Quercy se distingue par la qualité de son ciel nocturne**, notamment au cœur du Causse de Gramat avec le « triangle noir » du Quercy qui est reconnu comme meilleur ciel de France métropolitaine.

La carte de pollution lumineuse (cf. Figure 10) après 1 heure du matin (cœur de nuit) permet de visualiser les extinctions d'éclairage public des communes. Ainsi, l'impact de la lumière se fait ressentir dans 3 principales zones à l'échelle globale du Parc :

- au Nord avec notamment Gramat, Rocamadour et Alvignac ;
- la Vallée du Lot qui constitue une barrière à la continuité écologique au sein du Parc, avec beaucoup de villages ne pratiquant pas l'extinction (Saint-Cirq-Lapopie, Tour-de-Faure, Saint-Martin-Labouval), et un grand parc électrique ;
- la périphérie de Cahors, dont l'influence est également visible le long de la limite Sud-Ouest du Parc.

Par ailleurs, la ville de Caylus, située dans le périmètre d'étude mais pas directement concernée par les travaux de 2021 de DarkSkyLab, semble être un autre secteur d'émission lumineuse importante. Ce secteur devra faire l'objet d'une attention particulière dans les états des lieux futurs.

Certaines communes du périmètre d'étude ont un éclairage public vétuste ne respectant pas la règlementation en vigueur. Les collectivités sont donc mobilisées dans la modernisation et la mise aux normes de leur éclairage. Elles ont le choix de conserver ou de transférer leur compétence éclairage public au Syndicat d'énergie du Lot (TE46) ou aux communautés de communes. La transformation de l'éclairage public consiste alors principalement en une mise aux normes, l'enfouissement des réseaux de distribution, et l'ajout d'une régulation propre aux besoins locaux. Cette modernisation, en voie d'accélération, est motivée par l'augmentation du coût de l'électricité et le souhait de respecter le cadre réglementaire.

De même, l'extinction est un levier d'action puissant car ne nécessitant que peu d'investissement. Du fait de l'augmentation du coût de l'électricité et de l'évolution des pratiques, de plus en plus de collectivités éteignent en cœur de nuit, améliorant d'autant plus la qualité du ciel.

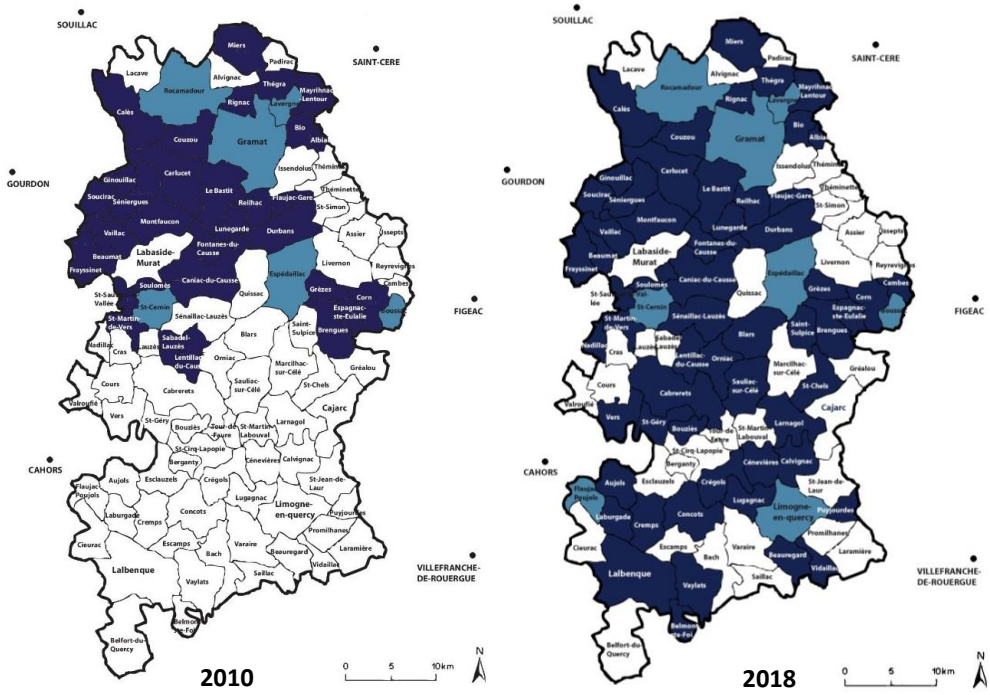

Figure 9 : Extinctions partielle (bleu clair) ou totale (bleu foncé) déclarée par les communes en cœur de nuit (2010 à gauche, 2018 à droite) (Source : Diagnostic territorial, 2025)

La valorisation de la “ressource nuit” soulève ainsi un éventail d’enjeux environnementaux, énergétiques, et touristiques sur lesquels chaque acteur du territoire peut agir bénéfiquement. Cependant, bien que la modernisation du parc d’éclairage du territoire soit en bonne voie, l'impact sur le vivant pourrait être mieux intégré aux réflexions.

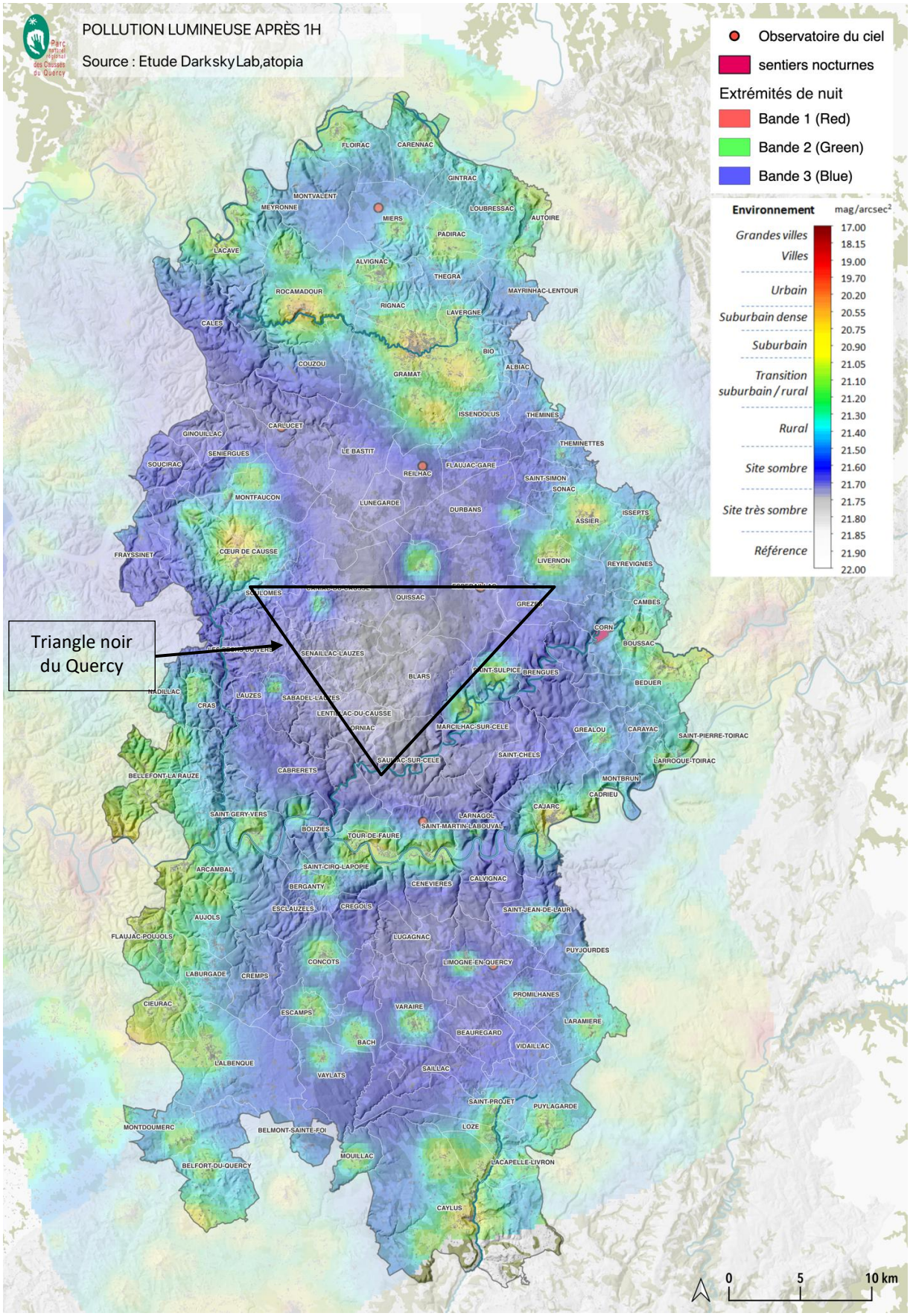

Figure 10 : Pollution lumineuse après 1h (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Sur la base de l'**étude réalisée sur la pollution lumineuse par DarkskyLab en 2021,** le PNRCQ s'est lancé dans l'obtention du label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE) de l'International Dark Sky Association (IDA).

En parallèle de la démarche RICE, **40 communes du Parc périmètres sont labellisées « Villes et Villages Etoilés »** dont 22 à plus de 3 étoiles. Le périmètre d'étude est lui-même devenu « Territoire de villes et villages étoilés » en 2021, fort du grand nombre de communes du territoire.

Le tourisme lié à la qualité du ciel nocturne est présent sur le périmètre d'étude, **plusieurs sites d'observation nocturne** ayant été aménagés. De plus, certains hébergeurs de la marque « Valeurs Parc » sont équipés de télescopes. Plusieurs clubs d'astronomie proposent également des animations autour de l'observation du ciel nocturne sur le périmètre d'étude du Parc. Le Parc a également inauguré en 2023 un sentier de découverte des paysages nocturnes, à Corn.

Enfin, avec l'association Inter Parc du Massif Central (IPAMAC), le PNRCQ a élaboré la **trame noire** sur son territoire par méthode déductive (qui consiste à superposer la carte de pollution lumineuse à la Trame écologique afin de révéler les zones les plus affectées par la lumière). Sur la base de ces premiers travaux, un **nouveau volet de l'opération « Trame noire » de l'IPAMAC**, en cours de réalisation, permettra de consolider les connaissance acquises grâce à une nouvelle campagne d'expérimentation (2022-2025) et d'étendre l'expérimentation sur l'ensemble du périmètre d'étude. Le développement d'une Trame Noire aboutie, ciblée notamment sur les espèces et milieux (sous-trames) à plus forts enjeux, permettrait de mieux prendre en compte la préservation de la nuit dans les politiques d'aménagement du territoire, et traduits dans la Charte du Parc et les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT...).

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la pollution lumineuse sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 55 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la pollution lumineuse (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un paysage nocturne de qualité et reconnu à l'échelle nationale • Une ressource nuit animée par une implication territoriale importante et source de convivialité : repas sous les étoiles, observations la nuit, sentiers de découverte… • Des acteurs locaux favorisant la modernisation des parcs d'éclairages publics • Un terrain d'expérimentation favorisant la prise en compte du vivant dans les opérations d'aménagement • La présence d'un réseau d'acteurs nationaux engagés (ANPCEN, DarkSkyLab, IPAMAC)	• Des pôles de pollution lumineuse liés à des centres économiques, résidentiels et touristiques • Une Trame Noire pas encore aboutie et un besoin de mieux comprendre les zones et les périodes les plus sensibles pour la biodiversité • Une sensibilité de milieux (zones d'eau libres, gîtes majeurs chiroptères…) qui croisent des zones éclairées • Des parcs d'éclairage pas toujours aux normes (éclairage des cours d'eaux, lampes à vapeur de mercure...) • Peu de techniques expérimentées pour limiter l'éclairage en début et fin de nuit, tout en répondant aux besoins des habitants et usagers • L'absence d'évaluation de l'impact sur la biodiversité des éclairages à l'intérieur des monuments

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 56 : Evolution probable de la pollution lumineuse en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Le label « Réserve International de Ciel Etoilé », offrant une reconnaissance internationale du paysage nocturne • L'aboutissement d'une Trame Noire, élément structurant la prise en compte du vivant dans la préservation du ciel nocturne • Des partenariats naissants avec les syndicats d'éclairage • La sensibilisation des communes du périmètre d'étude élargie à la pollution lumineuse et aux enjeux de l'extinction	• Une mise aux normes de l'éclairage public souvent considérée seulement à travers le prisme des économies d'énergies et de la modernité des réseaux, sans ou avec une prise en compte insuffisante des enjeux biodiversité • Un retour à des pratiques d'éclairages moins vertueuses (énergie, environnement) par manque de sensibilisation des habitants (reprise de l'éclairage de nuit...)

- ***Enjeux liés à la pollution lumineuse :***
  - **préservation du ciel nocturne de qualité, de la biodiversité et des paysages associés ;**
  - **valorisation de la ressource nocturne** comme un élément économique et d'attractivité du territoire.

La faible pollution lumineuse sur le territoire des Causses du Quercy est un réel atout pour le territoire. Cette ressource peut être valorisée et devenir un élément important des paysages du territoire mais aussi une ressource touristique. Cependant, il faut veiller à la protection de cette ressource fragile et dont la dégradation entraine de nombreux impacts sur la santé humaine et la biodiversité. Enfin, lutter contre la pollution lumineuse a également un intérêt économique avec la diminution de la consommation d'énergie.

C. IV. 4. 5. Qualité de l'air

Source : Diagnostic territorial

ATMO Occitanie

- ***Etat initial de l'environnement***

La qualité de l'air est un sujet peu mis en avant car elle est perçue comme bonne et acquise par les habitants.

A partir des données de l'ATMO Occitanie, association régionale pour la qualité de l'air, un tableau des valeurs annuelles de polluants atmosphériques comparées aux seuils de l'OMS et valeurs limites a pu être représenté. Ces informations sont à relativiser, car l'observatoire le plus proche, celui de Montauban, se situe en ville et à une trentaine de kilomètres des limites du périmètre d'étude.

Tableau 57 : Concentration en polluant dans l'air mesuré autour du territoire (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Valeurs annuelles (µg/m3)	Montauban	Biars-sur-Cère	Seuil OMS	Valeur limite
PM2.5	10,5	/	5	25
PM10	16,5	13,3	15	40
NOx	21,4	/	10	40
O3	51,4	45,6	/	/

Pour l'ozone, le nombre de jours avec dépassement de 120 µg/m3 sur 8h est classiquement mesuré. On peut cependant observer les indices de qualité de l'air de Labastide-Murat issue des données ATMO, indiquant que l'indice de **l'ozone est principalement moyen** sur l'année 2022, avec des **périodes où la qualité est dégradée voire mauvaise en été**, signe d'une pollution à considérer provenant de ce polluant. L'indice de qualité de l'air pour les PM10 atteint également un seuil critique (mauvais) sur certains pics hivernaux. Globalement, la **qualité de l'air est de moyenne à bonne** avec toutefois des **périodes de dépassements** des seuils qui impliquent une qualité de l'air dégradée, voire ponctuellement mauvaise.

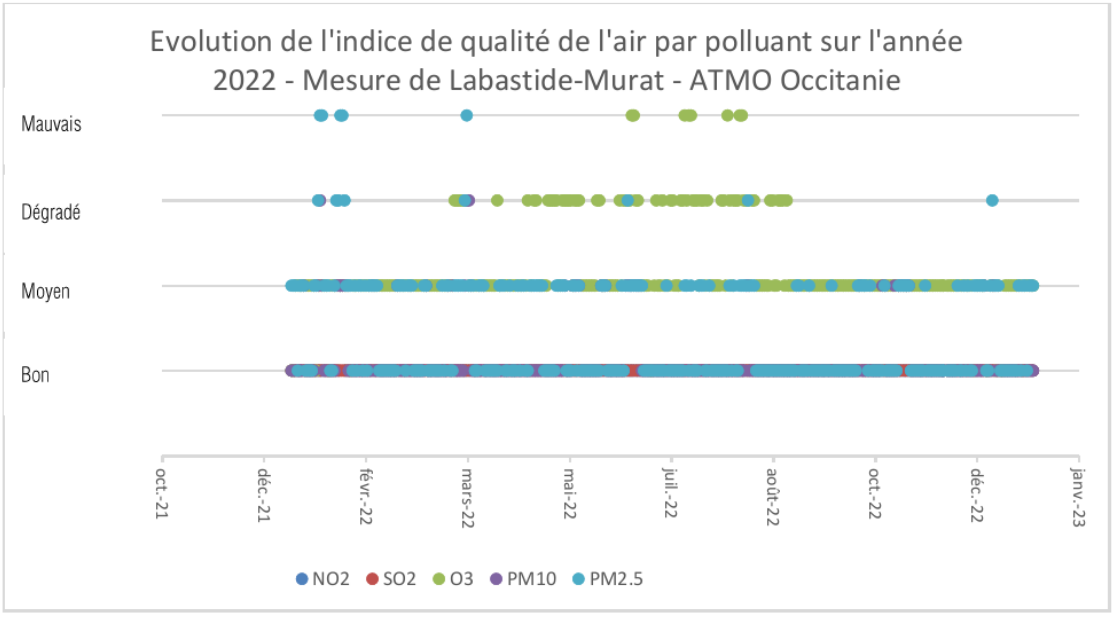

Figure 11 : Evolution de la qualité de l'air par polluant sur l'année 2022 à la station de Labastide-Murat (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Malgré son importance, aucune information n'est disponible pour qualifier la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments du territoire d'étude.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la qualité de l'air sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 58 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la qualité de l'air (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• La qualité de l'air globalement bonne sur le périmètre	• Quelques pics ponctuels de mauvaise qualité de l'air • L'absence de station de mesure de la qualité de l'air

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 59 : Evolution probable de la qualité de l'air en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Aucune opportunité particulière identifiée	• Les effets du changement climatique (augmentation du CO_2 et des niveaux d'ozone en période estivale)

- ***Enjeux liés à la qualité de l'air :***
  - **amélioration de la qualité de l'air** notamment sur l'ozone et les particules fines PM2.5 ;
  - **réduction des concentrations en pesticides dans l'air** ;
  - **amélioration de la connaissance** sur la qualité de l'air et les sources polluantes locales, du suivi local avec des moyens.

La qualité de l'air n'est pas suivie sur le périmètre d'étude, les points les plus proches montre une qualité de l'air ponctuellement dégradé par les particules fines PM25 et par l'ozone.

C. IV. 5. Environnement humain, cadre de vie, santé humaine

C. IV. 5. 1. Agriculture

Source : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

Le périmètre d'étude du PNRCQ comptait **1 241 exploitations agricoles en 2020**. De façon généralisée sur le territoire national, le nombre d'exploitations agricoles du périmètre d'étude a fortement chuté entre 1979 et 2000. Il est cependant intéressant de noter que la **baisse est moins forte sur le périmètre d'étude que sur les autres territoires** (-63% entre 1979 et 2020, contre -66% à l'échelle régionale et -69% à l'échelle nationale).

L'analyse démographique montre que l'âge moyen des chefs d'exploitation est élevé : près **d'un tiers des agriculteurs du territoire a plus de 54 an**s. Ce chiffre est en augmentation depuis 2013 contrairement à la région et au département du Lot.

Une portion assez faible des chefs d'exploitations se situe dans la tranche d'âge 15-24 ans.

L'agriculture occupe une place structurante dans la vie du territoire, avec un impact déterminant sur la structure des paysages, leur évolution au rythme des saisons. L'agriculture est un **secteur économique non négligeable** sur le périmètre d'étude du PNR, le produit brut standard est de **112,5 millions d'euros**. Ce secteur **compte 4 468 ETP agricoles en 2020** contre 5 324 en 2010.

Le revenu agricole sur le périmètre d'étude reste modeste. Parmi les différents modes de productions agricole, **l'élevage ovin** fait partie de ceux dont le **niveau de vie annuel (médiane) est le plus bas**, soit **18 610 euros**, ce qui a tendance à décourager la reprise d'exploitation. Le phénomène de reprise des terres pour l'agrandissement des exploitations existantes empêche d'autant plus l'installation de jeunes éleveurs.

Le territoire agricole du PNRCQ est divisé en **8 Petites Régions Agricoles (PRA)** :

- **Les Causses – 46** (48,9% des communes du périmètre d'étude) : Ces plateaux calcaires, caractéristiques de la région, sont souvent dédiés à l'élevage ovin et caprin. On y trouve également des pelouses sèches et des systèmes agro-pastoraux.
- **La Limargue – 46** (19,4% des communes du périmètre d'étude) : Situé sur la partie Nord-Est du département du Lot, il borde la région naturelle du Ségala. Il est traversé par différents cours d'eaux : l'Alzou, l'Ouysse et le Célé, ce qui se caractérise par des sols de calcaire, de marne, d'argile tendre et parfois de grès, propices aux cultures.
- **La Vallée du Lot – 46** (10,2% des communes du périmètre d'étude) : Les espaces agricoles situés le long de la rivière du Lot offrent des terres fertiles propices à la culture de céréales, de fruits et de légumes. Les terres sont souvent irriguées. Les prairies alluviales sont quant à elles utilisées pour le pâturage et la production de fourrages.
- **La Vallée de la Dordogne – 46** (7,5% des communes du périmètre d'étude) : Située au Nord du département, la Vallée de la Dordogne est plus marquée que celle du Lot principalement par l'arboriculture (de noyers notamment). Les surfaces y sont majoritairement irriguées.
- **Les Causses du Quercy – 82** (6,5% des communes du périmètre d'étude) : Cette région, située dans le Tarn-et-Garonne, comprend des causses similaires à ceux mentionnés précédemment, et l'élevage, en particulier ovin, y est fréquemment pratiqué. Cette région est également riche en prairies bocagères, avec une zone de Terrefort au sol plus argileux.
- **Le Quercy Blanc – 46** (4,3% des communes du périmètre d'étude) : Situé au Sud du département du Lot et de la zone d'étude du Parc, le Quercy Blanc se caractérise par ses pelouses sèches sur calcaire crayeux blanc, donnant une teinte pâle au paysage. L'agriculture est diversifiée avec des productions de céréales, de fruits mais surtout des exploitations en polyélevage/polyculture.
- **Le Rouergue – 82** (2,7% des communes du périmètre d'étude) : Cette région est située sur l'extrémité Est du département du Tarn-et-Garonne, à la bordure des départements du Lot et de l'Aveyron. Elle est composée essentiellement de causses calcaires. L'élevage est dominant sur cette région avec des exploitations en bovins viandes ;

- **La Bouriane – 46** (0,5% des communes du périmètre d'étude) : Cette région agricole, qui ne recouvre que la commune de Frayssinet à l'Est du périmètre d'étude, est historiquement orientée vers la polyculture, avec un historique marqué par la production de tabac (quasiment disparue aujourd'hui). L'élevage y joue également un rôle central, tant dans la production laitière que dans la production de viande. La forêt occupe une place de premier plan dans l'économie de cette région, capitalisant sur un potentiel réel et un savoir-faire avéré. La châtaigneraie s'affirme d'ores et déjà comme une filière en croissance, tout particulièrement dans les espaces limitrophes au département de la Dordogne.

Tableau 60 : OTEX majoritaire par PRA et % de l'OTEX dans la PRA en 2020 (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Ovins Caprins	Bovins Viande	Cultures pérennes
Causses (31%) *Limargue (19%)* *Bouriane (14%)*	*Rouergue (41%)* *Causses du Quercy (22%)* *Limargue (19%)* *Bouriane (14%)*	*Vallée de la Dordogne (40%)* *Vallée du Lot (36%)* *Bouriane (14%)*

Dans 4 PRA, on observe une augmentation des orientations en grande culture, notamment sur les zones aux sols plus fertiles (Causses 82, Limargue, Vallée du Lot, Bouriane), au détriment des orientations élevage et polyculture-élevage. On peut donc craindre un changement de l'utilisation des sols agricoles avec une intensification possible. Sur les Causses, PRA majoritaire sur le Parc, on constate une augmentation des orientations élevages ovins/caprins et bovins, au détriment de la polyculture-élevage.

Aussi, on peut constater l'apparition (ou la réapparition) de productions, ces dernières pouvant permettre aux exploitations de diversifier leur revenu : viticulture, arboriculture, lavandes, plantes aromatiques, chanvres, apiculture, safran. Certaines de ces productions reviennent sur le périmètre d'étude car il s'agit d'essences historiquement ancrées sur le territoire, comme la lavande par exemple. Certaines autres cultures retrouvent un nouveau souffle, notamment la vigne à Rocamadour depuis une dizaine d'années et les truffières.

La **SAU sur le périmètre d'étude** est de **103 804 ha soit 46% du périmètre d'étude**, par rapport à 2010, **elle s'est stabilisée** (+0,7%) alors que sur la même période la SAU des départements a diminué de 1%. En faisant l'analyse sur la base des petites régions agricoles, on constate une baisse de la SAU sur les secteurs des Causses (zone centrale et Nord) ou encore du Rouergue. Cela est dû en partie à la déprise agricole et à l'artificialisation qui s'opère progressivement. La SAU totale augmentant légèrement alors que baisse le nombre d'exploitations, la SAU moyenne des exploitations agricoles lotoises poursuit donc son agrandissement.

L'agriculture des causses du Quercy est dominée par l'élevage et notamment celui d'ovins, on trouve également des bovins et d'autres types d'élevage (caprin, avicole, cunicole) selon les PRA. L'élevage, qu'il soit bovin ou ovin, diminue sur tout le périmètre d'étude, à contrario les élevages de volaille ou l'apiculture ont une évolution positive.

Historiquement, l'élevage ovin viande constitue l'élevage dominant sur le périmètre d'étude depuis des années. Le paysage porte l'empreinte d'un système agropastoral, en particulier au sein des Causses.

Les éleveurs ovins continuent de pratiquer le pastoralisme c'est-à-dire le pâturage des ressources naturelles spontanées (landes, parcours, prairies permanentes…) ce qui définit l'élevage ovin du territoire comme majoritairement extensif et pâturant. Le pastoralisme n'est pas gardé, il est alloté dans des parcs clôturés. Le système ovin Caussenard type repose sur une grande surface pastorale.

La vaste disponibilité des surfaces pastorales et de parcours compense en effet les rendements modestes des prairies pour arriver à une relative autonomie fourragère. Pour assurer la production de paille et d'une partie des concentrés, les meilleures surfaces sont consacrées à la culture de céréales.

Ce système basé sur les ressources naturelles, et utilisé depuis plusieurs générations, est cependant fragilisé par :

- le changement climatique et son impact sur les ressources fourragères ;
- un accès au foncier morcelé difficile ;
- une gestion des clôtures chronophage ;
- un difficile accès à l'abreuvement sur toutes les parcelles ;
- l'arrivée du loup.

On trouve 25 Associations Foncières Pastorales (AFP) sur le périmètre d'étude lotois du PNRCQ, qui regroupent plus de 100 éleveurs et participent à lutter contre le risque incendie, entretenir des paysages, soutenir de la filière agricole et préserver des espèces patrimoniales de milieux ouverts et semi-ouverts.

Parmi les productions végétales, on trouve majoritairement les productions fourragères. Les surfaces toujours en herbe représente la majorité des surfaces du périmètre d'étude. Cette surface évolue positivement sur le périmètre d'étude comme sur le département du Lot. Cela n'est pas le cas dans le Tarn-et-Garonne, l'Occitanie et La France.

On trouve également sur le périmètre d'étude les cultures suivantes :

- **la vigne :** peu présente sur le périmètre d'étude à l'exception de l'extrême Ouest vers Cahors et de la région de Rocamadour où quelques agriculteurs ont relancé depuis quelques années une production de vin ;
- **l'arboriculture :** faiblement présente dûe à la difficulté d'accès à l'eau mais néanmoins présente au Nord du Lot dans les vallées pour la culture de noyers et sur les causses avec les truffières en plein renouveau qui permet une production complémentaire pour les agriculteurs ;
- **les Plantes à parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM)**, comme le safran cultivé dans le Quercy depuis le Moyen Âge ou la lavande qui fait son retour dans le Quercy après une forte présence jusque dans les années 50-60. On trouve également d'autres PPAM sur le périmètre d'étude : thym, sarriette, romarin, hélichryse… ;
- **le chanvre**, qui est une culture adaptée aux combes et aux terres de vallées car il nécessite peu d'eau (pour sécuriser la levée du semis) et est relativement facile à cultiver. C'est une bonne opportunité de diversification.

En une décennie le nombre d'exploitations qui s'inscrit dans une **démarche de circuits courts hors viticulture a progressé** de 11% sur le périmètre d'étude. Cette progression est à relativiser car plus faible que celle départementale (+ 23 % dans le Lot par exemple), s'expliquant peut-être par la faible diversification des activités agricoles du périmètre d'étude.

L'agriculture sur le périmètre d'étude est également marquée par de **nombreux signes de qualité, marques et labels**. Le périmètre d'étude abrite en partie ou totalement **8 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)** dont 3 sur les produits fromagés (Rocamadour, Bleu d'Auvergne et Bleu des Causses), 2 sur les vins (Cahors et coteaux du Quercy), 1 sur le chasselas de Moissac et 2 concernant la noix du Périgord (une sur le fruit et l'autre sur l'huile) et **5 Indications Géographiques Protégées (IGP) liées aux produits carnés** (agneau, veaux et porc). Les causses du Quercy comptent également **4 produits « Label Rouge »**, dont notamment l'Agneau Fermier du Quercy qui est très présent dans le périmètre d'étude. Depuis 2010, on constate une évolution des exploitants agricoles en agriculture biologique sur le périmètre d'étude du Parc. Les cultures en agriculture biologique sur la zone d'étude du Parc sont essentiellement les pelouses sèches et les landes (environ 5300 ha en 2021), les prairies permanentes et temporaires (environ 2 900 ha en 2021) et le fourrage (environ 800 ha en 2021). Les cultures spécialisées sont assez peu concernées par l'agriculture biologique. Au total on comptait en 2021 sur le périmètre d'étude 10 000 ha en agriculture biologique

Pour ce qui est de l'autonomie alimentaire, la **production agricole du territoire couvre en grande partie les besoins de la population et est même excédentaire** (en considérant les besoins d'un français moyen), le territoire est en déficit de production sur les oléoprotéagineux (31%).

	Production	Consommation	Ratio production/ consommation
PNR des Causses du Quercy	45 888 ha	11 225 ha	409 %
Lot	160 215 ha	60 162 ha	266 %
Occitanie	2 540 284 ha	2 208 764 ha	115 %
France	24 692 754 ha	20 891 205 ha	118 %

	Consommation	Part dans le régime alimentaire	Adéquation théorique
Fourrages	7 061 ha	63 %	>100% (537 %)
Céréales	2 322 ha	21 %	>100% (288 %)
Oléoprotéagineux	1 341 ha	12 %	31%
Fruits et légumes	265 ha	2 %	>100% (199 %)
Autres cultures	235 ha	2 %	>100% (146 %)
Adéquation théorique globale			92 %

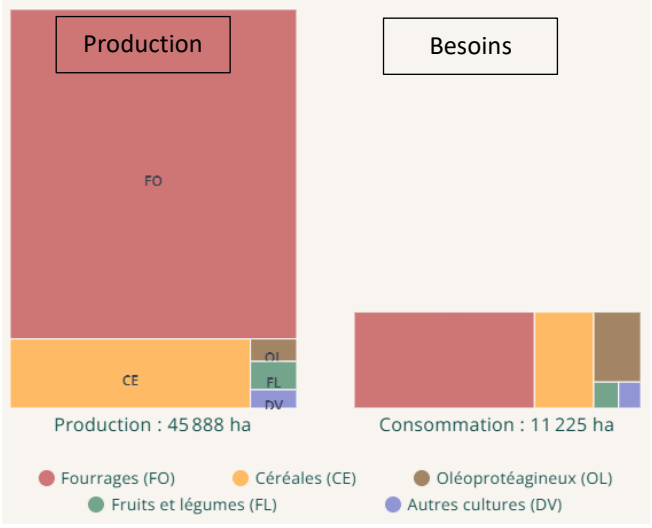

Figure 12 : Production et consommation alimentaire sur le territoire du PNRCQ (territoire actuel) (Source : CRATer 2024)

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'agriculture sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 61 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant l'agriculture (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une diversité des productions locales (et de paysages), garante de la pérennité des activités de polycultures traditionnelles • Des cultures dites « historiques » et un pastoralisme ancien, héritage agricole sur le territoire : safran, truffe, canard, ovin, rocamadour…, de qualité reconnue (nombreux signes d'identification de la qualité et de l'origine -SIQO-) • Une reconnaissance de certains produits agricoles par la mise en place de « Sites Remarquables du Goût » • Une image de marque contribuant à l'attractivité du territoire, notamment par la marque « Valeurs Parc » (visibilité des professionnels « ambassadeurs » du Parc et de la qualité du terroir : vente directe à la ferme, gîtes...) • Des initiatives et des expérimentations favorisant l'émergence ou le renouveau de cultures et savoir-faire (chanvre, lavande, bourrache…) • Des productions raisonnées et extensives principalement, avec des filières dites « complètes » notamment avec la viande et le lait (notamment l'abattoir de Gramat : ovin, canard et volaille) • Des races rustiques protégées et valorisées : la Causses du Lot (race identitaire et atout certain pour le développement d'une potentielle filière laine)	• La difficile transmission des exploitations (agriculteurs en place âgés, difficulté d'implantation de jeunes éleveurs) • Des pôles de développement économique et de consommation hors territoire et induisant un éloignement vis-à-vis des filières de production • Des contraintes agronomiques qui persistent au regard des évolutions climatiques (ressource en eau, période de sécheresse importante, périodes d'étiage…) • Peu d'entreprises structurantes sur le périmètre d'étude • Difficulté de structuration de certaines filières et de l'émergence de certaines (par exemple la laine) • La mauvaise image de la forêt de Causse : débouchés difficiles pour le bois de chauffage

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 62 : Evolution probable de l'agriculture en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• La forêt comme ressource fourragère pour le développement des cultures à l'abri de la chaleur et des intempéries (en réponse également à l'autonomie fourragère, l'augmentation des prix de l'alimentation animale) • La nouvelle voie verte en vallée du Lot pour le développement de nouveaux produits (circuits, activités, hors saison) face à un intérêt sociétal grandissant pour l'alimentation de qualité et de proximité • L'accompagnement des agriculteurs et libération de foncier pour permettre l'installation de nouveaux exploitants • La coopération accrue avec les pôles limitrophes pour des débouchés de productions (alimentaire notamment) pour la restauration collective (écoles...) • Le développement des « interfilières » (par exemple, le tourisme avec l'agriculture, l'artisanat avec le tourisme), notamment avec la marque « Valeurs Parc » • La création et le développement des associations foncières pastorales (AFP)	• La concurrence entre usages agricoles et non agricoles (projets énergétiques -agrivoltaïsme-, urbanisation…), entrainant une pression foncière, l'artificialisation des espaces agricoles et de potentiels impacts paysagers • Les effets du réchauffement climatique : menace pour l'autonomie fourragère du territoire, la pérennité de la ressource en eau (qualité / quantité) et entraine la disparition d'espèces endémiques / rustiques avec une perte de l'identité du Parc • Le vieillissement des exploitants agricoles, favorisant l'agrandissement des exploitations et l'intensification des pratiques : risques sanitaires (grippe aviaire), dégradation des qualités paysagères des causses du Quercy (déprise agricole) et fragilisation de l'agrotourisme

- ***Enjeux liés à l'agriculture :***

- **valorisation du rôle de l'agriculture dans l'aménagement durable du territoire** (trame « mosaïque agricole », coupe feux incendies, franges urbaines, cohabitation urbain/rural...) ;

- **l'adaptation des activités économiques** (agriculture, tourisme, sylviculture, artisanat…) **aux effets du changement climatique** : ressource en eau, périodes de sécheresse importante, périodes d'étiage… ;
- le **maintien de l'agriculture extensive** pour assurer la pérennité des milieux ouverts et des équilibres socio-économiques ;
- le **maintien et la valorisation d'une agriculture viable économiquement, respectueuse de l'environnement et génératrice d'une diversité de paysages ;**
- **l'installation de jeunes agriculteurs** pour assurer la transmission des exploitations ou le montage de projets innovants de reprise ;
- **l'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes** répondant à des besoins d'adaptation aux effets du changement climatique (laine, chanvre…) et la diversification des activités ;
- le **développement et le renforcement de filières locales existantes** (valorisation des ressources primaires : bois, pierre, viande, avicole…).

L'agriculture est très présente sur le territoire des Causses du Quercy, notamment l'élevage extensif ovins et caprin ou les bovins viande, contrairement à certaines autres régions de France la SAU reste constante sur le périmètre d'étude. L'agriculture est cependant en baisse au niveau des exploitations et présente un réel enjeu de renouvellement et de transmission des exploitations au regard de l'agent moyen des exploitant, en revanche la SAU est stabilisé. Le périmètre d'étude compte de nombreux signes de qualité, marques et labels et voit l'émergence de nouvelles filière de production et de valorisation.

C. IV. 5. 2. Mobilité

Sources : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

Le périmètre d'étude est accessible par **l'autoroute A20 Paris – Toulouse et les trois échangeurs** sur le périmètre d'étude. Le réseau routier est complété par un **réseau départemental principal** dont 4 routes structurantes (RD801, RD802, RD807 et RD840). Un réseau de routes départementales secondaires permet d'irriguer le périmètre d'étude. La **répartition démographique du territoire est telle que la dépendance à la voiture automobile est quasi-totale**. En parallèle, le périmètre d'étude **se maille progressivement de bornes de recharge de véhicules électriques**, on référence 90 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le périmètre d'étude.

L'A20 accueille plus de **17 000 véhicules par jour** dans les deux sens en moyenne en 2019, soit une augmentation de près de 15% par rapport à 2007. Le **réseau départemental est aussi marqué par une tendance à la hausse du trafic**, avec une très forte croissance sur certaines routes (RD802 au niveau de Livernon et RD19 au niveau de Limogne).

Une **ligne de train traverse le Nord-Est du territoire** : la ligne de Brive-la-Gaillarde à Rodez via Capdenac. Le train effectue 7 trajets par jour dans le sens Brive-Rodez, 6 dans l'autre sens et dessert les 3 gares du territoire : Assier, Gramat et Rocamadour-Padirac. Elles sont toujours desservies malgré une faible fréquentation.

Une autre **ligne ferroviaire Paris - Toulouse via Orléans et Limoges** passe à l'Ouest du territoire. Elle dessert les gares de Souillac, Gourdon, Cahors et Lalbenque. Cette dernière se trouve dans le périmètre d'étude.

La **fréquentation de l'ensemble des gares en 2021 est au même niveau qu'en 2015**, malgré une diminution en 2018 (liée à la grève historique de la SNCF 3 avril au 28 juin) ainsi qu'en 2020 (liée à la pandémie de COVID).

La **Région Occitanie propose 5 lignes régulières d'autocar** sur le périmètre d'étude :

- 881 entre Lalbenque et Cahors ;
- 883 entre Limogne en Quercy et Cahors (à la demande durant les vacances scolaires) ;
- 886 entre Assier et Figeac ;
- 889 entre Figeac et Cahors ;
- 203 entre Montauban et Villefranche-de-Rouergue qui passe par Caylus au sud.

Ces lignes d'autocar sont assez peu utilisées pour les trajets du quotidien. En complément, des **lignes d'autocar saisonnières** sont proposées pour desservir les sites touristiques :

- 876 entre Figeac et Padirac par Rocamadour ;
- 877 entre Souillac et Biars-sur-Cère par Rocamadour ;
- 878 entre Cahors et Cajarc par Saint-Cirq-Lapopie.

Dans le cadre de son plan régional de covoiturage, la Région Occitanie accorde une aide financière aux conducteurs et passagers pour les trajets inférieurs à 30 km. Toutefois, **aucune aire de covoiturage n'est référencée sur le site de l'Observatoire national du covoiturage au quotidien**. La **pratique semble encore très peu développée sur le périmètre d'étude**.

Parmi les 8 EPCI qui font partie du territoire, **seul le Grand-Cahors a pris la compétence mobilité en 2021. Pour les autres territoires, la Région Occitanie est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale**, ce qui n'exclut pas la proposition de services de mobilité en parallèle par les collectivités locales :

- **5 collectivités proposent un service de transport à la demande (TAD)**. Ces services sont plutôt destinés pour des besoins ponctuels : aller au marché, prendre le train, faire ses courses en ville, aller à un rendez-vous… ;
- la CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron favorise la pratique de l'auto-stop avec la mise en place du service **« Rézo Pouce »**. Les habitants de la collectivité peuvent bénéficier des actions proposées par la Plateforme Mobilité 82, qui a pour objectif de favoriser la mobilité des habitants du Tarn-et-Garonne ;
- le **Grand-Cahors est la seule collectivité à disposer d'un plan vélo**.

Concernant les **flux de déplacements domicile-travail**, ils sont essentiellement **dirigés sur Cahors et Figeac** qui se situent à l'extérieur du périmètre d'étude. Les autres pôles d'emploi sont Gramat, Souillac, Gourdon et Biars-sur-Cère. Seul Gramat est sur le périmètre d'étude du Parc. On note une **part prépondérante du recours à la voiture dans les déplacements domicile –**

travail. En 2019, la part de la voiture dans les déplacements domicile travail s'élève en effet **à 82%.** Les **transports en commun** sont utilisés par seulement **1,5% des actifs**, signe que **l'offre n'est pas adaptée à leurs besoins**.

Tableau 63 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la mobilité (Source : Diagnostic territorial, 2025)

EPCI	Pas de déplacement	Marche à pied	Vélo/VAE	Deux-roues motorisé	Voiture	Transports en commun
CA du Grand Cahors	4,5%	10,1%	1,4%	1,3%	79,2%	3,5%
CC Causses et Vallée de la Dordogne	6,8%	6,0%	1,4%	1,0%	83,8%	1,0%
CC Grand-Figeac	6,6%	6,5%	0,9%	1,0%	83,2%	1,7%
CC Ouest Aveyron Communauté	8,2%	6,0%	0,4%	1,1%	83,5%	0,8%
CC Quercy - Bouriane	6,8%	5,8%	0,6%	0,9%	84,8%	1,1%
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	8,5%	4,2%	0,7%	0,9%	84,5%	1,3%
CC du Causse de Labastide Murat	9,2%	8,2%	0,3%	1,1%	80,2%	1,0%
CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	12,7%	7,8%	0,9%	1,0%	75,7%	1,8%
Moyenne	7,9%	6,8%	0,8%	1,0%	81,9%	1,5%

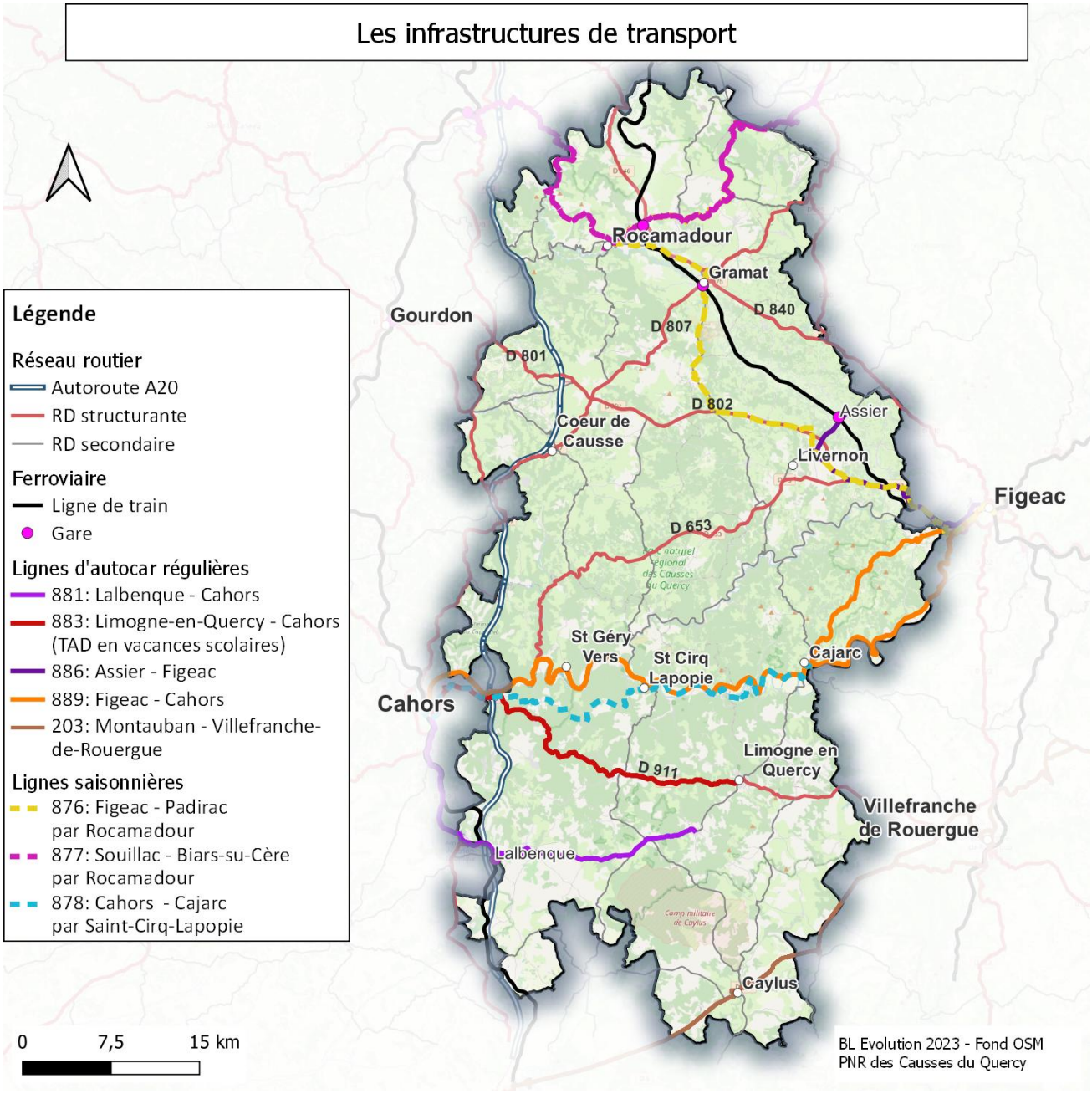

Figure 13 : Infrastructures de transport sur le périmètre d'étude (Source : Diagnostic territorial, 2025)

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la mobilité sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 64 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant la mobilité (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un bon maillage routier • Plusieurs lignes de bus régionales • Des lignes de bus saisonnières pour desservir certains sites touristiques (Rocamadour et Saint-Cirq-Lapopie) • Des services de transport à la demande sur certaines collectivités • Des voies vertes qui constituent de réels supports pour le tourisme (toutefois pas encore suffisamment développés pour les mobilités du quotidien)	• Une mobilité fortement dépendante de la voiture individuelle • Un trafic routier en hausse sur la plupart des routes du territoire • Une ligne de train au Nord du territoire au service réduit • Peu ou pas d'aménagements cyclables pour les déplacements de proximité • La conception et l'aménagement des espaces publics peu incitatif à d'autres pratiques que la voiture (place du piéton et du vélo questionnées) • Une carence de l'offre de transports collectifs

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 65 : Evolution probable de la mobilité en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Les dernières évolutions législatives et le développement des politiques d'accompagnement/expérimentation en faveur de la mobilité durable • Le développement du télétravail, vecteur de baisse des mobilités quotidiennes • Un potentiel de développement de l'intermodalité avec le train • Le développement du covoiturage et de l'autopartage • Le développement de services vélos à destination des habitants	

- ***Enjeux liés la mobilité :***
  - le **développement de la mobilité** dans une perspective d'aménagement durable du territoire, de développement territorial, de transition énergétique et de santé environnementale.
  - **l'amélioration de la qualité des pistes cyclables** et de mise en synergie avec les aménagements dont les projets de végétalisation pour créer des voies vertes.
  - **l'organisation du report modal** (mobilités alternatives à la voiture).

Les habitants du territoire sont très dépendants de la voiture dû aux contraintes du territoire mais aussi au manque d'adéquation des transports publics aux besoins de mobilité quotidienne. Le développement de la mobilité douce ou collective est un réel enjeu du territoire.

C. IV. 6. Energie et climat

C. IV. 6. 1. Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Sources : Diagnostic territorial

- ***Etat initial de l'environnement***

L'ensemble du territoire est recouvert par **8 Plans Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**. Les PCAET sont approuvé ou en cours d'élaboration (CC Causses et Vallée de la Dordogne).

De façon complémentaire aux démarches de PCAET portées par les EPCI, le PNR des Causses du Quercy s'est également doté d'un **Plan Climat et de Transition Energétique (PCTE)** en novembre 2020. Par ailleurs, le PNRCQ s'est engagé dans une **démarche « Territoire à énergie positive » (TEPOS)** en 2017, avec un objectif fixé à 2050.

La consommation d'energie

Selon l'Observatoire régional air-énergie-climat d'Occitanie (ORCEO), la consommation énergétique totale sur le périmètre d'étude était d'environ **880 GWh en 2020**, représentant 22 MWh/habitant contre 26 MWh/habitant en moyenne en France.

Les **principaux postes de consommation sont le résidentiel** (42%), **le transport routier** (33%), **l'agriculture** (14%) et le tertiaire (7%). La dynamique des consommations du territoire est à la **faible diminution** : -1,8% entre 2013 et 2019 (sur le périmètre actuel du Parc), soit -0,3% an.

L'énergie consommée sur le périmètre d'étude est en majorité issue des **produits pétroliers** (carburants fossiles, fioul domestique… : 54%), tandis que **l'électricité** (26%), la **chaleur issue d'EnR** (17%) et les **bio-carburants** (3%) représentent une plus faible part. En 2020, le coût de la consommation d'énergie sur l'ensemble du territoire représentait **100 millions d'euros,** soit 2 500€/hab.

Les bâtiments représentent la moitié des consommations du territoire du périmètre d'étude (49%), dont 42% uniquement pour le secteur résidentiel. La majorité de ces consommations provient du chauffage, à hauteur de 57% des usages énergétiques.

A l'échelle du périmètre d'étude, les modes de chauffage utilisés dans les résidences principales (source : INSEE) semblent répartis de manière plutôt équilibrée entre :

- Le **chauffage au bois** : 38% des résidences principales équipées ;
- Le **chauffage au fioul** : 33% des résidences principales équipées ;
- Le **chauffage électrique** : 28% des résidences principales équipées.

La production d'energie

Pour ce qui est de la production d'énergie, le périmètre d'étude produisait **258 GWh en 2020, exclusivement à partir d'EnR.**

L'énergie est produite **sous forme thermique** (63%) **et d'électricité** (37%). L'électricité est essentiellement produite par les ouvrages hydroélectriques mais aussi photovoltaïques. **L'énergie thermique** est essentiellement produite par le **bois domestique**.

La **production d'EnR a fortement progressé depuis 2010**, passant d'une production équivalant à 16% des consommations d'énergie à 29% actuellement. Ce **déploiement concerne principalement les installations photovoltaïques et des unités ponctuelles de méthanisation**.

Le **bois résidentiel** constitue la **principale part des EnR du territoire (56%),** complété par **25 chaufferies collectives** identifiées du territoire qui alimentent plus de 9 GWh en chaleur des bâtiments.

L'hydroélectricité est le **premier vecteur de production électrique** du territoire, avec une production de 53 GWh en 2020, permise par des installations pouvant atteindre jusqu'à 15 MW (Cajarc). Les installations principales se situent à Cajarc, Arcambal et Montbrun, où 90% de la capacité de production est installée.

La **production photovoltaïque a doublé entre 2018 et 2020**, notamment grâce à un **développement pour les particuliers**, mais surtout via **d'importants projets de porteurs privés**. Ainsi, la collectivité doit faire face à une grande pression de la part des développeurs, qui constitue une menace à la mise en place d'une planification concertée de développement des énergies renouvelables. Des structures de portage de projets intégrant les collectivités et citoyens dans la gouvernance, ainsi que des montages juridiques assurant un contrôle économique permettrait de remettre l'intérêt commun au centre des opportunités de développement. La doctrine photovoltaïque du PNRCQ (décision du Bureau syndical du lundi 14 octobre 2019) et la mesure 1.4.3 de la Charte actuelle sont les documents de référence caractérisant la typologie de projets souhaités par le Parc sur le périmètre d'étude. Afin de préciser cette doctrine, un cadre de développement des énergies renouvelables a été co-construit avec les collectivités membres du Parc (EPCI, Département du Lot). Il a été adopté par le Bureau syndical du Parc en début d'année 2025.

Deux dispositifs de méthanisation sont présents sur le périmètre actuel du Parc. Aujourd'hui, les pratiques d'un élevage extensif dispersé sur le périmètre d'étude révèlent le potentiel de développement de la méthanisation, qui est aujourd'hui particulièrement limité.

Concernant le développement des EnR, le périmètre d'étude du Parc souhaite s'orienter vers **l'augmentation de la production d'énergie** par le **bois** (x1,8 en 2050 par rapport à 2017), **l'hydroélectricité** (x1,5 en 2050 par rapport à 2017), le **solaire photovoltaïque** (x5 en 2050 par rapport à 2017) et le **biogaz** (x2 en 2050 par rapport à 2017). En parallèle, le PNRCQ souhaite **développer le solaire thermique et la géothermie**.

EMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre d'étude étaient d'environ **490 ktCO2** équivalent en 2020, soit **12,2 tCO2 équivalent/habitant** contre 4,7 tCO2e/hab. en Occitanie 6,6 tCO2e/hab. en moyenne en France la même année. Ces émissions importantes sont **majoritairement imputables à l'activité agricole** importante du territoire, générant des **émissions non-énergétiques (71%),** tandis que les 29% des émissions restantes sont dites énergétiques, puisqu'elles sont liées à la **combustion de produits pétroliers** sur le périmètre d'étude. La tendance est néanmoins à la **baisse depuis 2016, avec -2%/an d'émissions en moyenne**.

Les émissions de gaz à effet de serre dépendent de la répartition des secteurs d'activité du périmètre d'étude :

- L'agriculture représente 3/4 (76%) des émissions de GES du territoire, principalement non-énergétiques :
    - Les cheptels ovins et caprins, dominants sur le périmètre d'étude, engendrent l'émission de protoxyde d'azote (N2O) mais surtout de méthane (CH4) provenant de la digestion d'herbe par les ruminants. Ce gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement global (PRG) 28 fois plus important à 100 ans que le CO2, est responsable de la moitié de la contribution à l'effet de serre des GES du territoire ;
    - Les cultures, par l'utilisation d'engrais fortement azotés, sont à l'origine d'émissions de protoxyde d'azote (N2O), au PRG 265 fois plus important que le CO2 à 100 ans ;
- Le transport routier (19%) est deuxième secteur d'émission de gaz à effet de serre. C'est notamment principalement dû aux fortes consommations d'énergie fossile du secteur, correspondant en grande majorité à la voiture individuelle ;
- Le résidentiel (5%) émet principalement via les chauffages au fioul, et plus minoritairement les cuissons au gaz bouteille.

Concernant le **stockage du carbone**, en comparant l'occupation du sol de 2003 avec celle de 2018, on note une **augmentation moyenne annuelle du stockage carbone** du fait du changement d'affectation des sols de 18 kteq CO2 par an. En 2018, **1/3 des stocks carbone dans le sol sont liés aux zones humides** du territoire. La **séquestration carbone du territoire est estimée à 31 kteqCO2 par an.**

Selon l'outil « ALDO » de l'ADEME, l'occupation des sols sur le périmètre d'étude permet de **stocker plus de 94 millions de tonnes de carbone**. **L'essentiel est stocké par la forêt** (63 MteqCO2 soit 66% du total) et par les **prairies et cultures**, qui recouvrent respectivement 20% (19 MteqCO2) et 10% (9 MteqCO2) du stock total.

Cet outil indique également que la biomasse, l'utilisation des terres et les produits bois séquestrent du carbone à un **flux de 640 ktCO2e/an**. L'essentiel de cette séquestration est **dû à l'absorption dans la biomasse de la forêt**, qui représente 550 ktCO2e par an. Les prairies et cultures séquestrent annuellement près de 47 ktCO2e/an et 42 ktCO2e/an.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les ressources énergétiques sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 66 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant les ressources énergétiques (Source : Diagnostic territorial, 2025)

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un objectif « Territoire à énergie positive » fixé à horizon 2050 • L'existence d'un PCTE pour le PNRCQ • Une bonne couverture du territoire par des PCAET • Un fort ensoleillement propice au développement de filière d'énergie solaire • Des ressources naturelles et renouvelables faciles d'accès comme le bois • Un fort pouvoir de séquestration permettant dès aujourd'hui la neutralité carbone du territoire • La part d'électricité en augmentation dans les modes de chauffage résidentiels, en opposition aux consommations d'énergie fossile	• Une part importante de ménages en situation de précarité énergétique logement et mobilité quotidienne • Un déploiement des EnR freiné par le manque de partage et de concertation (mais conciliant avec l'enjeu de préservation d'un environnement et d'une biodiversité pour lesquels le Parc a été classé) • Une offre de mobilité douce, commune ou partagée encore fragile et peu compétitive face à l'utilisation de la voiture individuelle • Un manque de moyens et de main d'œuvre pour accélérer la rénovation, ce qui limite les initiatives existantes et la réponse aux demandes de logement • Un parc de logements composé essentiellement de bâtiments anciens (passoires thermiques) • Une tendance à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES encore insuffisante sur le périmètre d'étude

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 67 : Evolution probable des ressources énergétiques en l'absence de révision de la Charte (Source : Diagnostic territorial, 2025)

OPPORTUNITES	MENACES
• Les différents objectifs nationaux et régionaux (dont la loi APER) pour renforcer l'autonomie énergétique • Des possibilités de maillage des transports en commun et de services de covoiturage pour limiter les déplacements en voiture individuelle • L'accès à des fonds et aides nationales et régionales pour financer des actions de transitions énergétiques et climatiques • Les retombées économiques du développement des EnR via le partage de la valeur générée et des structures de portage permettant une meilleure gouvernance locale (SEM, participation citoyenne…) • Le dynamisme résidentiel régional pour développer de nouveaux débouchés pour les filières primaires et les opportunités de développement de bois énergie via la transition énergétique (coopérations inter-Parcs à l'échelle régionale) • Des stratégies locales et nationales pour réduire les GES et l'énergie	• La raréfaction des ressources et l'augmentation du prix des énergies • Changements climatiques et énergie (production, transport et distribution) • Un prix de l'énergie conditionné par des logiques de marché et non des réalités physiques (prix du gaz par exemple) • Une trajectoire de séquestration carbone incertaine avec le changement climatique, susceptible de limiter la neutralité carbone (et d'impacter la qualité de l'air) • Les difficultés de visibilité sur la filière méthanisation, notamment à la suite d'expériences manquées • Les difficultés de maîtrise foncière et des impacts du développement des EnR pour concilier des paysages et des ressources territoriales

- ***Enjeux liés aux ressources énergétiques :***

- Une **dynamique d'adaptation au changement climatique engagée**, à amplifier au vu des impacts du changement climatique.
- Une **trajectoire énergétique et bas carbone existante à conforter. Se donner les moyens d'atteindre les objectifs visés**.

- Des **visions intégrées à privilégier pour concilier les objectifs de transition énergétique** avec le développement économique local ainsi que la préservation de la biodiversité, de la qualité des paysages...
- **L'inflexion de la tendance évolutive des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre**. Massification des pratiques de **sobriété** et de **réduction** des consommations d'énergie, maitrise du développement des usages électriques.
- Besoins forts **d'accompagnement sur la rénovation énergétique** et la maitrise de la demande d'énergie. Lutte contre la précarité énergétique et réduction de la dépendance aux voitures individuelles. Ré-investissement de l'habitat existant.
- La **conciliation de la production des énergies renouvelables** avec la **valeur patrimoniale du territoire** (bâti, paysage, biodiversité…) :
    - Meilleur ancrage local des projets d'énergies renouvelables (économie locale, implication des citoyens...).
    - Maitrise du développement du solaire au sol.
    - Encadrement très précis nécessaire vis-à-vis du développement de l'agrivoltaïque.
    - Massification du solaire sur bâti en privilégiant les ombrières de parking et en tenant compte de la qualité architecturale des toitures...
- **Application de la Zéro Artificialisation Nette et de la séquence Eviter Réduire Compenser**.
- Le **soutien aux EnR thermiques et au développement de la biomasse**.
- Le **maintien voire l'augmentation des capacités de stockage carbone**. L'amélioration de la connaissance des flux carbone au sein des zones humides et la valorisation des services rendus par les écosystèmes forestiers et certaines pratiques agricoles.
- **L'accompagnement des mutations nécessaires** (comportements individuels et collectifs, infrastructures, aménagement, réseau d'entreprises...) pour aller vers une société résiliente aux effets du changement climatique, plus sobre en énergie et en carbone.

La consommation en énergie du territoire du PNRCQ est importante, les principaux postes sont le résidentiel, le transport et l'agriculture. Cependant, les causses du Quercy sont également un territoire de production d'énergies renouvelables notamment électriques grâce à l'hydroélectricité, au bois énergie et au photovoltaïque. Le territoire est engagé dans une démarche de TEPOS et d'autres énergies peuvent être développées sur le périmètre d'étude, notamment le solaire.

C. IV. 6. 2. Vulnérabilité au changement climatique

Source : Diagnostic territorial

Le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne AE AG-2020

- ***Etat initial de l'environnement***

Aucune ressource des Causses du Quercy n'est épargnée par le changement climatique, il est ainsi un thème transversal.

En Midi-Pyrénées, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du 21è siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP 2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO2).

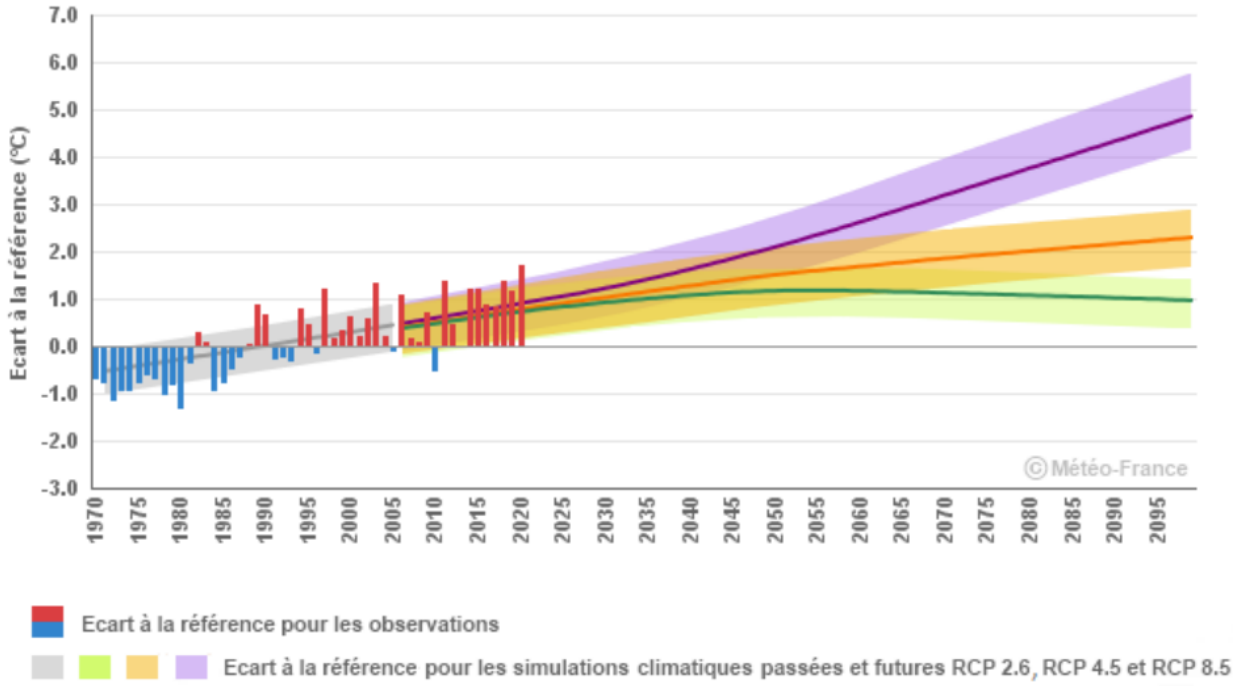

Figure 14 : Température moyenne annuelle en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005. Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5, et 8.5 (Source : Diagnostic territorial, 2025)

A l'échelle du périmètre d'étude, cela se traduit par une **augmentation des températures** pour les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5. A l'horizon 2071-2100, les températures pourraient atteindre jusqu'à +4,3°C pour un scénario sans politique climatique (RCP 8.5).

Le diagnostic territorial donne quelques éléments qui permettent de voir les évolutions attendues du climat :

- **Une augmentation du nombre de journées chaudes et une diminution du nombre de gelées**, avec un nombre de journées chaudes passant de 60 j/an à 90 j/an (RCP.4.5) voire à 120 j/an (RCP 8.5). A l'inverse, le nombre de jours de gel va diminuer passant de 40 j/an à 20 j/an (RCP.4.5) voire à 10 j/an (RCP 8.5). Le scénario RCP 2.6 stabiliserait le nombre de jours annuel pour ces 2 thématiques. L'absence de gel entraînera des répercussions sur de multiples processus végétatifs entrainant des incidences fortes pour la biodiversité et pour l'agriculture.
- **De plus en plus de vagues de chaleur et moins de vagues de froid.** L'élévation des températures sera accompagnée d'une augmentation de la fréquence des vagues de chaleur qui se caractérisent par des températures anormalement élevées pendant plusieurs jours consécutifs. Le périmètre d'étude compte entre 8 et 12 jours de vague de chaleur par an pour la période de référence (1976-2005). Ce chiffre va fortement augmenter dans les années à venir, et pourrait atteindre jusqu'à 93 jours dans le scénario RCP 8.5, à l'horizon 2071-2100. Ces phénomènes de vagues de chaleur auront lieu en toute saison, mais de manière plus importante en été.

- **Une légère augmentation des précipitations annuelles.** En ce qui concerne les précipitations, quel que soit le scénario considéré et indépendamment de la variabilité annuelle, les projections climatiques n'indiquent que peu d'évolution des cumuls annuels d'ici la fin du siècle. Indépendamment de cette variabilité, les projections climatiques indiquent une baisse des cumuls estivaux dans les scénarios de fortes émissions (RCP8.5) et d'émissions modérées (RCP4.5). En revanche, elles ne prévoient que peu d'évolution dans le scénario de faibles émissions (RCP2.6). Néanmoins, ce point peut masquer des différences notables quant à la distribution du régime pluvial sur l'année, sur le nombre de jours de pluies intenses, sur le déficit de pluie en certaines périodes. Ces différents éléments sont à ce stade difficiles à qualifier indépendamment des scenarios considérés.
- **Un sol de plus en plus sec en toute saison.** L'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne prévoit également pour 2050 :

- une **augmentation des situations extrêmes** (sécheresses, crues et inondations) ;
- une **baisse moyenne annuelle des débits naturels des rivières** comprise entre -20 % et -40 % et de l'ordre de -50 % en périodes d'étiage qui seront plus précoces, plus sévères et plus longues ;
- une **augmentation de l'évapotranspiration** (du sol et des plantes) comprise entre +10 % et +30 % ;
- une tendance à la **baisse de la recharge des nappes phréatiques**, très variable selon les secteurs et le type de nappes, allant de +20 % à -50 % ;
- une **augmentation** également significative de la **température des eaux de surface** (déjà réelle aujourd'hui : +1,5°C constaté en 40 ans).

Ces modifications du milieu physique impacteront les milieux naturels et humains. Les effets les plus importants identifiés sur le périmètre d'étude du PNRCQ sont les suivants :

- augmentation des pics de pollution et des pathogènes mettant davantage en péril la santé des habitants, notamment des personnes fragiles ;
- risques sanitaires pour les populations et fragilisation des infrastructures et des bâtiments, notamment sur les secteurs soumis à des PPRI ;
- modification des flux touristiques et augmentation des consommations de climatisation en été ;
- fragilisation des réseaux de transport et de distribution d'énergie lors des températures extrêmes ;
- baisse de la disponibilité de la ressource en eau, en lien avec les problèmes de sécheresse estivale et d'évapotranspiration ;
- augmentation des conflits d'usages de la ressource en eau entre secteurs économiques, besoins de la population et besoins des milieux naturels ;
- impacts économiques sur le tourisme et l'agriculture, qui sont les deux secteurs économiques moteurs du territoire particulièrement impactés par ces évolutions climatiques ;
- modification des milieux naturels (élévation des températures, modification des paramètres physicochimiques des cours d'eau et des ressources karstiques…) susceptibles d'induire des impacts sur les écosystèmes et les espèces (déplacements, évolution de la phénologie, apparition d'espèces invasives…) ;
- augmentation de la vulnérabilité des forêts au risque incendie, du fait des nouvelles conditions climatiques (plus sec en été), du changement de répartition des espèces et de l'augmentation de la fréquentation touristique, mettant en péril ou réduisant les services rendus par les forêts (biodiversité, activités récréatives, stockage carbone…).

De manière générale, la question du changement climatique est de plus en plus présente sur les activités et l'environnement du territoire d'étude. Ainsi plusieurs actions apparaissent pour répondre aux défis climatiques : des actions sur le tourisme, l'agriculture, la forêt ou encore le tourisme. L'ensemble de ces actions sont nécessaires, mais les enjeux sont particulièrement forts.

Il sera donc indispensable de développer dans les années à venir des actions fortes qui doivent être de différentes natures en fonction des évolutions et des problématiques :

- des actions de protection pour maintenir l'état existant et maintenir les atouts environnementaux autant que possible dans leur état actuel ;
- des actions d'accompagnement au changement climatique, comme les conditions climatiques ne permettront pas une adaptation naturelle (par exemple, il n'est pas pertinent de sanctuariser les forêts existantes, si les espèces présentes ne pourront plus vivre sur le périmètre d'étude) ;
- des actions complémentaires et innovantes consistant à ne pas mettre le territoire sous cloche, mais à rechercher le moyen d'adapter les activités, notamment économiques, en lien avec les conditions futures.

Les atouts et les faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le changement climatique sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 68 : Atouts et faiblesses du territoire du PNR des Causses du Quercy concernant le changement climatique

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un « Territoire à Energie Positive » 2050 • Des connaissances sur les effets du changement climatique sur le périmètre d'étude • Une bonne couverture du territoire par des PCAET • L'adoption du SRADDET Occitanie 2040	• Un territoire très exposé aux aléas climatiques • Les impacts du changement climatique déjà visibles sur le périmètre d'étude

- ***Perspectives d'évolution probable de l'environnement en l'absence de révision de la Charte***

Tableau 69 : Evolution probable du changement climatique en l'absence de révision de la Charte

OPPORTUNITES	MENACES
• L'étude de vulnérabilité du Département du Lot comme initiative locale à la prise de conscience des enjeux à venir et des besoins d'adaptation	• Les nombreuses pertes de biodiversité • La diminution de la ressource en eau pouvant entrainer des tensions sur les usages • Le risque de retard dans l'anticipation des effets du changement climatique et les conséquences sur les activités humaines plus difficilement adaptables • L'aggravation de l'ensemble des risques naturels existants par les effets du changement climatique (feux de forêt, retrait-gonflement des argiles, inondations) et le renforcement de phénomènes climatiques violents • L'augmentation des risques sanitaires avec la résistance et la diffusion d'éléments pathogènes

- ***Enjeux liés au changement climatique :***
  - **l'atténuation et l'adaptation au changement climatique** pour préserver :
    - La biodiversité ;
    - La ressource en eau et les milieux humides ;
    - Les sols et les sous-sols ;
    - Les modèles agricoles ;
  - la **réduction de la vulnérabilité des paysages** habités, agricoles, naturels et forestiers **au changement climatique**.

- la **réduction de l'exposition** des biens, des personnes et de l'environnement face aux **risques climatiques** (ex. incendies) ;
- **l'adaptation des activités économiques** (agriculture, tourisme, sylviculture, artisanat…) **aux effets du changement climatique** : ressource en eau, périodes de sécheresse importante, périodes d'étiage… ;
- **l'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes** répondant à des besoins d'adaptation aux effets du changement climatique (laine, chanvre…) et la diversification des activités.
- **l'absorption et le stockage du carbone** par les forêts et milieux humides.

Le changement climatique va fortement impacter les causses du Quercy dans toutes leurs composantes. L'enjeu principal est l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique.

C. V. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, SCENARIO TENDANCIEL ET PRINCIPAUX ENJEUX

Le tableau suivant **synthétise l'état initial de l'environnement pour chacune des thématiques environnementales et présente également le « scénario tendanciel »** correspondant à la vision dynamique et prospective de l'état de l'environnement et des pressions qu'il subit, construite en intégrant les évolutions observées et les politiques en cours si la révision de la Charte n'était pas mise en œuvre. Ce scénario donne les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement en l'absence de la révision de la Charte, dans l'hypothèse où les tendances actuelles se poursuivent. Le scénario tendanciel n'est pas un scénario pessimiste qui prolongerait les tendances négatives à l'œuvre sans tenir compte de la mobilisation des acteurs en faveur de l'environnement. Il donne au contraire à voir comment cette mobilisation contribuerait à infléchir ces tendances.

Il ne s'agit pas de faire des projections complexes mais de dégager quelles sont les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement en l'absence de révision de la Charte. Cette analyse est qualitative. Le scénario tendanciel s'appuie également sur les démarches de prospective environnementale qui existent (SRCAE, SDAGE, etc.).

Tableau 70 : Synthèse de l'état initial de l'environnement et scénario tendanciel en l'absence de révision de la Charte

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Synthèse de l'état initial de l'environnement*	*Scénario tendanciel*
Contexte socio-économique	***Population***	*Les communes du PNR des Causses du Quercy comptent 40 383 habitants et représentent 22% de la population du département du Lot et 0,9% de la population du Tarn-et-Garonne. La population se caractérise par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans. La population est en augmentation grâce à un taux solde migratoire positif. Selon les projections de l'INSEE extrapolées, la population devrait augmenter de 12% d'ici à 2050.* *Pour ce qui est des ménages, ils sont essentiellement composés de 2 personnes avec niveau de vie médian faible.*	⛔ *L'accentuation du vieillissement de la population et la désolidarisation des plus jeunes risquent de créer des déséquilibres sur le périmètre d'étude en matière de besoin, de gestion de l'espace, des activités et de services.* ❓ *Dans le futur, selon les projections de l'INSEE extrapolées, la population devrait augmenter de 12% d'ici à 2050. Les effets de cette augmentation sont difficiles à anticiper.*
	Logement et services	*On constate une assez bonne couverture des services et équipements mais une augmentation de l'éloignement des habitants aux services et équipements pour les gammes intermédiaires et supérieures. Le maintien du niveau de services actuel est un enjeu important pour*	➕ *Le maintien d'une assez bonne couverture des services et équipements* ⛔ *Les pressions pour l'artificialisation des sols seront de plus en plus importantes entre les différents usages (habitat, EnR, agricole…).*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Synthèse de l'état initial de l'environnement*	*Scénario tendanciel*
		le périmètre d'étude, qui dépend déjà des équipements en dehors du territoire. Le logement se caractérise par une part non négligeable de logements ne participant pas à la vie du territoire compliquant l'accès à la location et la propriété pours les habitants et saisonniers du territoire.	⛔ *Difficulté de logement d'une partie de la population avec un parc de logement en décalage avec les évolutions socio-démographiques.*
	Occupation du sol, urbanisme et aménagement du territoire	*L'occupation du sol dans les causses du Quercy est dominée par les espaces agricoles, la forêt et les milieux naturels. Avec un taux d'artificialisation faibles, les dynamiques d'expansion urbaine autour des villes du territoire ou située à proximité sont importantes.* *Les communes du territoire sont bien couvertes par des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux. A terme la grande majorité des communes du territoire auront un document d'urbanisme local (PLUi) et seront également couvertes par un SCoT. La maitrise de la consommation d'espace est le principal enjeu.*	➕ *La totalité des communes du territoire est couverte par des documents d'urbanisme et/ou des SCoT ce qui permet d'avoir un urbanisme cohérent, intégrant les enjeux de maîtrise de la consommation d'espace.* ⛔ *Les pressions pour l'artificialisation des sols seront de plus en plus importantes entre les différents usages (habitat, EnR, agricole…).*
	Economie et emplois	*Les emplois sont essentiellement salariés et le taux de chômage est relativement bas sur le périmètre d'étude. Le périmètre d'étude a principalement une vocation résidentielle et les plus gros bassins d'emploi sont situés en périphérie de celui-ci.* *Les entreprises du territoire d'étude sont principalement issues des secteurs du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture.* *Le tourisme est le principal secteur économique des causses du Quercy, il est très diversifié et s'appuie sur les patrimoines naturel, géologique, culturel et historique ; la gestion de la surfréquentation représente un enjeu pour la préservation du territoire.*	➕ *Existence de nombreux programmes permettant de porter des projets de développement* ⛔ *La perte de la notion de métiers / de savoir-faire liée à une diminution de l'offre de formation* ❓ *Le développement du tourisme pourrait avoir des effets négatifs sur le périmètre d'étude s'il évolue vers un tourisme de masse non maîtrisé, avec notamment les conflits d'usages associés. La probabilité d'évolution vers ce type de tourisme est néanmoins faible, cela dépendra de la capacité du territoire à s'organiser pour accueillir les touristes tout en préservant le périmètre d'étude et ses ressources.*
Milieu physique	***Ressources en eau***	*La présence de l'eau sous des formes variées (milieux aquatiques et humides, réseau hydrographique, karst etc.) et aux usages très diversifiés (alimentation en eau potable, irrigation, activités de pleine nature, etc.)*	➕ *De nombreux acteurs sont impliqués dans le suivi et la gestion de l'eau et sa préservation.*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Synthèse de l'état initial de l'environnement*	*Scénario tendanciel*
		confirme la prégnance de ce patrimoine « ressource » sur l'ensemble du territoire. D'un point de vue qualitatif les eaux du territoire sont menacées par diverses pollutions. D'un point de vue quantitatif, les masses d'eau du territoire sont en bon état. Aussi, les enjeux principaux sont liés à la gestion économe et qualitative de la ressource, à la conciliation des usages avec la préservation de la biodiversité et à la gouvernance de cette dernière et à l'adaptation au changement climatique.	*L'omniprésence de l'eau est atout pour le développement de l'attractivité du territoire pour la recherche de l'eau et pour le développement d'une offre diversifiée autour de cette ressource (sports de nature, tourisme...).* *Les perturbations du cycle de l'eau par le changement climatique (sécheresse, inondation, sensibilité des milieux aquatiques aux pollutions, …).* *Augmentation de la pression sur les espèces aquatiques ou utilisant les milieux aquatiques.*
	Sol et sous-sol	*Les causses du Quercy disposent d'une richesse géologique remarquable et reconnue tant à l'échelle nationale avec RNN d'intérêt géologique du Lot) qu'à l'échelle internationale avec le Géoparc mondial de l'UNESCO. D'un point de vue physique, les sols servent de support pour les activités économiques du territoire (tourisme, agriculture, carrière, …). Une partie des sols du territoire d'étude sont artificialisés et servent de support pour les activités économiques du territoire.*	*Un patrimoine géologique remarquable, remarqué et protégé.* *Les perturbations des sols par le changement climatique (assèchement, variations de température, perte de biodiversité, …).*
Patrimoine culturel et paysager	***Patrimoine culturel et architectural***	*Le patrimoine culturel et architectural des Causses du Quercy est riche et diversifié. Ce patrimoine est composé de biens exceptionnels bénéficiant d'une protection, d'éléments du quotidien ou encore de patrimoine immatériel, tels que la langue occitane ou un fort tissu associatif.* *La tâche y est importante en matière de conservation et de valorisation de ces patrimoines.*	*Présence d'une dynamique de création de nouveaux établissements culturels et associatifs et de développement de nouveaux projets structurants.* *La dégradation du patrimoine.* *L'expansion urbaine avec des habitats diffus.*
	Patrimoine paysager	*Les paysages des causses du Quercy sont très variés et sont un véritable atout du territoire. Le périmètre d'étude compte également peu de points noirs paysagers qui dégradent la qualité de ce dernier. Les paysages peuvent également être impactés par les aménagements et équipements actuels ou prévus, l'insertion paysagère de ces derniers devra être étudiée.*	*Le développement du pastoralisme et de l'élevage pour lutter contre la fermeture des milieux.* *L'évolution du couvert forestier qui provoque la fermeture des milieux et des points de vue et l'uniformisation des paysages.* *La banalisation des paysages urbanisés.* *La surfréquentation et destruction des paysages.*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Synthèse de l'état initial de l'environnement*	*Scénario tendanciel*
			⛔ *L'évolution des paysages vis-à-vis du changement climatique.*
Environnement naturel et biodiversité	***Biodiversité***	*Les causses du Quercy recèlent une importante biodiversité et un patrimoine naturel remarquable. Du fait de la diversité de milieux, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques sont présentes dont une part importante d'espèces protégées, menacées et/ou endémiques. Cette diversité est également à l'origine de nombreux zonages de protection.* *Comme sur de nombreux territoire en France, le développement d'espèces exotiques envahissantes ou la prolifération de certaines espèces bousculent les écosystèmes.* *Les milieux naturels sont sensibles et fragiles face aux pressions anthropiques croissantes mais également vulnérables à la fermeture des milieux. La préservation et la restauration du réseau de corridors écologique est l'enjeu principal de la TVB du territoire.*	✅ *La présence d'une dynamique d'amélioration des connaissances naturalistes.* ✅ *L'émergence dynamique de nouvelles notions liées à la fonctionnalité (trame noire, …).* ✅ *L'extension de la réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot.* ✅ *De nombreux programmes de protection sont présents sur le périmètre d'étude.* ⛔ *L'augmentation des pressions sur la biodiversité notamment par les opportunités et les sollicitations sur le développement de projet d'EnR.* ⛔ *La fermeture des milieux et le développement des espèces exotiques envahissantes.* ⛔ *L'existence de sources de pollution : l'agriculture, les transports, les pollutions chimiques.* ⛔ *La surfréquentation des sites naturels, augmentant la pression de dérangement de la faune voire la perte d'habitat.* ⛔ *Les perturbations de la biodiversité des sols par le changement climatique (perte d'habitat, variations de température, augmentation des évènements climatiques extrêmes …).*
	Patrimoine forestier et sylviculture	*La forêt couvre une grande partie du territoire des causses du Quercy, elle est diversifiée et exploitée pour son bois (principalement feuillus). Malgré une présence historique de la forêt sur le périmètre d'étude, les bois du territoire sont peu valorisés localement, autrement que par le bois énergie.*	✅ *Le développement des filières construction et bois-énergie.* ⛔ *L'augmentation des pratiques de gestion intensive pour développer les nouveaux usages.* ⛔ *Les perturbations de la sylviculture par le changement climatique (variations de température, augmentation des évènements climatiques extrêmes, baisse de la croissance, mortalité …).*
Risques et nuisances	***Risques naturels***	*Les communes du territoire du PNRCQ sont exposées à de nombreux risques naturels et les cumulent. Les risques les plus présents sont ceux liés aux inondations et aux incendies. Le périmètre d'étude est partiellement couvert par des PPRi et des PPRn mais aucun PPRFI ne couvre le périmètre d'étude.*	✅ *L'élaboration de plans de prévention des risques.* ⛔ *L'augmentation du risque d'inondation par l'imperméabilisation des sols ou encore la suppression d'espaces naturels de rétention et de ralentissement des eaux de ruissellement pluviale.* ⛔ *L'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles à cause du changement climatique.*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Synthèse de l'état initial de l'environnement*	*Scénario tendanciel*
	Risques technologiques	*Le risque technologique est très faible sur le périmètre d'étude, il est limité au transport de matière dangereuse et quelques ICPE.*	☐ *Les risques technologiques ne sont pas voués à évoluer.*
	Ambiance sonore	*La présence de l'autoroute A20 et de la départementale D802 dégradent localement l'ambiance sonore calme des Causses du Quercy. Des dérangements ponctuels dus à la circulation de véhicules tout terrain sont rencontrés.*	⊕ *La transition des moteurs thermiques vers d'autres énergies moins polluantes et moins bruyantes.* ⊕ *La volonté de développer la mobilité douce.* ⊖ *Le développement non maîtrisé du tourisme peut provoquer des nuisances pour les espèces sauvages et domestiques.* ⊖ *La présence de l'autoroute A20 engendre une nuisance sonore importante.*
	Pollution lumineuse	*La faible pollution lumineuse sur le territoire des Causses du Quercy est un réel atout pour le territoire. Cette ressource peut être valorisée et devenir un élément important des paysages du territoire mais aussi une ressource touristique. Cependant, il faut veiller à la protection de cette ressource fragile et dont la dégradation entraine de nombreux impacts sur la santé humaine et la biodiversité. Enfin, lutter contre la pollution lumineuse a également un intérêt économique avec la diminution de la consommation d'énergie.*	⊕ *L'émergence dynamique de nouvelles notions liées à la fonctionnalité (trame noire, …).* ⊕ *La valorisation au travers de divers labels jusqu'à la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).* ⊕ *L'évolution de la réglementation qui donne une échéance de mise en conformité.* ⊕ *Des prestataires touristiques à mobiliser pour sensibiliser les habitants et les visiteurs sur le patrimoine nocturne et l'intégration du ciel étoilé comme une composante de l'attractivité du territoire.* ⊖ *Le développement de l'éclairage privé (projecteurs, etc.) en réponse à une réduction de l'éclairage public.* ⊖ *La présence de freins à la mise en action (sentiment d'insécurité) ralentit la lutte contre la pollution lumineuse.*
	Qualité de l'air	*La qualité de l'air n'est pas suivie sur le périmètre d'étude, les points les plus proches montre une qualité de l'air ponctuellement dégradé par les particules fines PM25 et par l'ozone.*	⊕ *Le développement des activités touristiques à faible impact sur la qualité de l'air.* ⊖ *La perturbation de la qualité de l'air à cause du changement climatique par augmentation du CO_2.* ⊖ *Les moyens financiers dédiés au suivi permanent de la qualité de l'air insuffisant en Occitanie (25% moins importants qu'au niveau national).* ⊖ *Absence d'outils de mesure et suivi de la qualité de l'air dans le périmètre d'étude.* ⊖ *L'augmentation des niveaux d'ozone en période estivale avec le changement climatique.*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Synthèse de l'état initial de l'environnement*	*Scénario tendanciel*
Environnement humain, cadre de vie, santé humaine	***Agriculture***	*L'agriculture est très présente sur le territoire des Causses du Quercy, notamment l'élevage extensif ovin et caprin ou les bovins viande, contrairement à certaines autres régions de France (la SAU reste constante sur le périmètre d'étude). L'agriculture est cependant en baisse au niveau des exploitations et présente un réel enjeu de renouvellement et de transmission des exploitations au regard de l'âge moyen des exploitants (en revanche la SAU est stabilisée). Le périmètre d'étude compte de nombreux signes de qualité, marques et labels et voit l'émergence de nouvelles filières de production et de valorisation.*	⊕ *Le développement de l'élevage pour lutter contre la fermeture des milieux.* ⊕ *Des innovations et expérimentations d'intérêt à valoriser et déployer sur le périmètre d'étude du PNR.* ⊕ *L'attractivité du territoire pourrait accroître la population et par conséquent la demande de produits fermiers.* ⊖ *L'âge avancé de certains éleveurs risque de poser des problèmes de transmission des exploitations.* ⊖ *La concurrence entre usages agricoles et non agricoles (projets énergétiques, urbanisation…) augmentera la pression foncière et l'artificialisation des espaces agricoles. Ce qui impliquera potentiellement des impacts paysagers et une hausse du prix du foncier.* ⊖ *Le changement climatique risque de modifier les pratiques agricoles, d'autant que ces dernières sont peu adaptées au changement climatique.* ⊖ *Le changement climatique risque de modifier les pratiques agricoles, d'autant que ces dernières sont peu adaptées au changement climatique.*
	Mobilité	*Les habitants du territoire sont très dépendants de la voiture du fait des contraintes du territoire mais aussi du manque de transports publics. Le développement de la mobilité douce ou collective est un réel enjeu du territoire.*	⊕ *Les évolutions législatives et le développement des politiques d'accompagnement/expérimentation favorisent la mobilité durable.* ⊖ *Une forte dépendance à la voiture individuelle.*
Energie et climat	***Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre***	*La consommation en énergie du territoire du PNRCQ est importante, les principaux postes sont le résidentiel, le transport et l'agriculture. Cependant, les causses du Quercy sont également un territoire de production d'énergies renouvelables notamment électriques grâce à l'hydroélectricité, au bois énergie et au photovoltaïque. Le périmètre d'étude est engagé dans une démarche de TEPOS et d'autres énergies peuvent être développées sur le périmètre d'étude, notamment le solaire.*	⊕ *Le développement des mobilités douces.* ⊕ *Des potentiels pour développer les diverses EnR.* ⊕ *Le renforcement du réseau électrique.* ? *Le développement de la méthanisation permet à la fois d'agir pour la transition énergétique du territoire mais peut entrainer des impacts sur un territoire karstique.* ⊖ *La raréfaction des ressources et augmentation du prix des énergies.* ⊖ *Les sollicitations de développement d'EnR pour des projets privés.* ⊖ *Les impacts du changement climatique et sur l'énergie (production, transport et distribution).*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Synthèse de l'état initial de l'environnement*	*Scénario tendanciel*
			⛔ *Les prix de l'énergie conditionnés à des logiques de marché, et non aux réalités physiques (cf. prix du gaz).* ⛔ *Les consommations issues du trafic autoroutier sur lequel le périmètre d'étude ne dispose pas de leviers.* ⛔ *La capacité du réseau à absorber les productions photovoltaïques disséminées.* ⛔ *La résistance des lignes électriques aux canicules.* ⛔ *Les réticences au regard du développement de l'éolien et du solaire sont de réelles faiblesses pour progresser vers l'autonomie énergétique.* ⛔ *Les consommations d'électricité sont à surveiller notamment dans les secteurs tertiaire et résidentiel, en lien avec le développement des climatisations, mais aussi vis-à-vis des véhicules électriques.*
	Vulnérabilité au changement climatique	*Le changement climatique va fortement impacter les causses du Quercy dans toutes leurs composantes. L'enjeu principal est l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique.*	➕ *L'existence d'étude de vulnérabilité permettant une prise de conscience.* ⛔ *Les pertes de biodiversité.* ⛔ *La diminution de la ressource en eau pouvant entrainer des tensions sur les usages.* ⛔ *Le risque de retard dans l'anticipation des effets du changement climatique et conséquences sur les activités humaines plus difficilement adaptables.*

L'analyse des forces/sensibilités/opportunités/menaces de l'aire d'étude du point de vue de l'environnement et de ses zones sous influence a permis d'identifier les sensibilités et liens avec l'objet de la Charte révisée. Les **principaux enjeux identifiés** pour les thématiques environnementales retenues sont synthétisés dans le tableau suivant.

L'analyse des incidences de la Charte révisée sera effectuée au regard des composantes environnementales retenues dans l'analyse de l'état initial de l'environnement, en s'appuyant sur la synthèse des principaux enjeux environnementaux correspondants.

Tableau 71 : Principaux enjeux identifiés en lien avec l'objet de la Charte révisée

Thématiques environnementales	Sous-thématiques environnementales	Enjeux
Contexte socio-économique	Population	• ***Accueil de nouvelles populations.*** • ***La pérennisation et le développement des activités socio-culturelles, des manifestations et du tissu associatif.*** • ***Rajeunissement de la population.***
	Logement et services	• ***La correspondance de l'offre de logements aux besoins et usages de la population*** *(taille des logements, localisation, accès à la propriété, performance énergétique, luminosité, stationnement…).* • ***Le maintien et l'accessibilité aux services.*** • ***La résorption de la précarité énergétique des logements.***
	Occupation du sol, urbanisme et aménagement du territoire	• ***Une maîtrise de la consommation de l'espace, le respect des coupures d'urbanisation.*** • ***L'adaptation de l'habitat et des formes urbaines au changement climatique.***
	Economie et emplois	• ***La gestion de la fréquentation touristique sur certains sites.*** • ***La structuration d'un tourisme durable de nature, diversifié, qualitatif et respectueux de l'environnement.*** • ***La préparation des activités économiques et touristiques au changement climatique.***
Milieu physique	Ressources en eau	• ***La protection quantitative et qualitative de la ressource en eau*** *(souterraine et de surface).* • ***L'adaptation des usages de la ressource en eau disponible face aux effets du changement climatique*** *(agriculture, eau potable, collectivités...).*
	Sol et sous-sol	• ***Une maîtrise de la consommation de l'espace.*** • *La* ***pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus.*** • ***L'adaptation au changement climatique.***
Patrimoine culturel et paysager	Patrimoine culturel et architectural	• ***La connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines matériels, immatériels et linguistiques****.*
	Patrimoine paysager	• ***La préservation de la singularité des paysages****.* • *La* ***lutte contre la dégradation des paysages par les nouvelles constructions****, en particulier dans les secteurs proches des agglomérations.*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Enjeux*
		• *La **lutte contre la banalisation des paysages du quotidien** (fermeture des paysages, nouvelles constructions, simplification des motifs agricoles…).* • ***La réduction de la vulnérabilité des paysages** habités, agricoles et naturels **au changement climatique**.*
Environnement naturel et biodiversité	***Biodiversité***	• ***La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques** en privilégiant le maintien des pratiques agricoles compatibles avec la protection des habitats naturels, la gestion économe de l'espace (maîtrise de l'urbanisation), la lutte contre les différentes sources de pollutions (sonore, lumineuse, atmosphérique et des sols) et le développement d'un tourisme compatible avec la préservation de la nature.* • ***Le maintien et la restauration des continuités écologiques, de la fonctionnalité des écosystèmes et de la mosaïque agricole.*** • ***L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité**.*
	Patrimoine forestier et sylviculture	• *Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts.* • ***L'adaptation, le développement et le renforcement de la filière forêt** bois dans un contexte de changement climatique.*
Risques et nuisances	***Risques naturels***	• *La **réduction de l'exposition** des biens, des personnes et de l'environnement face aux **risques climatiques** (ex. incendies).* • ***L'adaptation des activités économiques et des pratiques individuelles et collectives.***
	Risques technologiques	• ***La prévention des risques technologiques et l'anticipation des aléas accrus par le changement climatique.***
	Ambiance sonore	• ***L'amélioration de l'environnement sonore** au regard de la potentielle augmentation de population d'ici 2050, de l'intérêt croissant pour les espaces préservés et des infrastructures et aménagements.* • ***Le développement de la mobilité douce.*** • ***L'encadrement de la circulation de véhicules à moteur** dans les espaces naturels.*
	Pollution lumineuse	• ***La préservation et la valorisation de l'environnement nocturne.*** • ***La valorisation de la ressource nocturne** comme un élément économique et d'attractivité du territoire.*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Enjeux*
	Qualité de l'air	• ***L'amélioration de la qualité de l'air*** *notamment sur l'ozone et les particules fines PM2.5.* • ***La réduction des concentrations en pesticides*** *dans l'air.* • ***L'amélioration de la connaissance sur la qualité de l'air*** *et les sources polluantes locales, du suivi local avec des moyens.*
Environnement humain, cadre de vie, santé humaine	***Agriculture***	• *Le* ***maintien de l'agriculture extensive*** *pour assurer la pérennité des milieux ouverts et des équilibres socio-économiques.* • *Le* ***maintien et la valorisation d'une agriculture viable économiquement, respectueuse de l'environnement et génératrice d'une diversité de paysages.*** • ***L'installation de jeunes agriculteurs*** *pour assurer la transmission des exploitations ou le montage de projets innovants de reprise.* • ***L'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes*** *répondant à des besoins d'adaptation aux effets du changement climatique (laine, chanvre…) et la diversification des activités.* • *Le* ***développement et le renforcement de filières locales existantes*** *(valorisation des ressources primaires : bois, pierre, viande, avicole…).* • ***L'adaptation au changement climatique****.*
	Mobilité	• ***La réduction de la dépendance au tout voiture et la mise en place d'alternatives à la voiture.*** • ***L'organisation du report modal*** *(mobilités alternatives à la voiture).* • ***La décarbonation des mobilités.***
Energie et climat	***Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre***	• *La* ***conciliation de la production des énergies renouvelables*** *avec la* ***valeur patrimoniale du territoire*** *(bâti, paysage, biodiversité…).* • ***La diversification des énergies renouvelables.*** • ***La volonté d'être un TEPOS à l'horizon 2050, avec la réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre.*** • ***La décarbonation des mobilités.***
	Vulnérabilité au changement climatique	• ***L'atténuation et l'adaptation au changement climatique*** *pour préserver :*

Thématiques environnementales	*Sous-thématiques environnementales*	*Enjeux*
		• *la biodiversité ;* • *la ressource en eau et les milieux humides ;* • *les sols et les sous-sols ;* • *les modèles agricoles.* • *La **réduction de la vulnérabilité des paysages** habités, agricoles, naturels et forestiers **au** changement climatique* • ***L'adaptation des activités économiques** (agriculture, tourisme, sylviculture, artisanat…) **aux effets du changement climatique** : ressource en eau, périodes de sécheresse importante, périodes d'étiage…*

Tableau 72 : Evolution probable des enjeux en l'absence de révision de Charte

Niveau d'importance de l'enjeu	
Très faible	Faible
Moyen	Elevé
Très élevé	

Note du scénario	Description
3	Tendance à l'amélioration de la situation actuelle
2	Tendance au maintien de la situation actuelle
1	Tendance à la dégradation de la situation actuelle

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario Absence de charte
Accueil des nouvelles populations	Elevé	2
La correspondance de l'offre de logements aux besoins et usages de la population	Elevé	2
Le maintien et l'accessibilité aux services	**Très élevé**	2
Résorber la précarité énergétique des logements	Moyen	2
Une maîtrise de la consommation de l'espace, le respect des coupures d'urbanisation	Elevé	2
Adaptation de l'habitat et des formes urbaines au changement climatique	Elevé	2
La gestion de la surfréquentation touristique sur certains sites	Elevé	1
La structuration d'un tourisme durable de nature, diversifié, qualitatif et respectueux de l'environnement	**Très élevé**	1
La protection quantitative et qualitative de la ressource en eau (souterraine et de surface)	**Très élevé**	1
L'adaptation des usages de la ressource en eau disponible face aux effets du changement climatique	**Très élevé**	1

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario Absence de charte
La pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus	**Très élevé**	2
La connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines matériels, immatériels et linguistiques	Elevé	2
La préservation de la singularité des paysages	**Très élevé**	1
La pérennisation et le développement des activités socio-culturelles, des manifestations et du tissu associatif	Moyen	2
La lutte contre la dégradation des paysages par les nouvelles constructions, en particulier dans les secteurs proches des agglomérations	Moyen	1
La lutte contre la banalisation des paysages du quotidien	Elevé	1
La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles et naturels au changement climatique.	Elevé	1
Le maintien et la restauration des continuités écologiques, de la fonctionnalité des écosystèmes et de la mosaïque agricole	**Très élevé**	2
La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques	**Très élevé**	1
Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts	Elevé	1

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario
		Absence de charte
Adaptation, développement et renforcement de la filière forêt bois dans un contexte de changement climatique	Elevé	1
La réduction de l'exposition des biens, des personnes et de l'environnement face aux risques climatiques	**Très élevé**	2
La prévention des risques technologiques et l'anticipation des aléas accrus par le changement climatique	Moyen	2
L'amélioration de l'environnement sonore	Moyen	2
Encadrement de la circulation de véhicules à moteur dans les espaces naturels.	Elevé	1
La préservation et la valorisation de l'environnement nocturne	**Très élevé**	1
Valorisation de la ressource nocturne comme un élément économique et d'attractivité du territoire	Elevé	1
Amélioration de la qualité de l'air et de la connaissance	Elevé	2
Réduction des concentrations en pesticides dans l'air	Moyen	2
Le maintien de l'agriculture extensive pour assurer la pérennité des milieux ouverts et des équilibres socio-économiques	**Très élevé**	1
Le maintien et la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement et génératrice d'une diversité de paysages	Elevé	1
L'installation de jeunes agriculteurs	**Très élevé**	1
L'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes	Elevé	2
Le développement et le renforcement de filières locales existantes	Elevé	2
La décarbonation des mobilités.	Elevé	2
La réduction de la dépendance au tout voiture et le développement d'une offre multimodale et le développement de la mobilité douce	Elevé	2
La conciliation de la production des énergies renouvelables avec la valeur patrimoniale du territoire	**Très élevé**	1
La diversification des énergies renouvelables et leur intégration territoriale	**Très élevé**	2
La réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre	**Très élevé**	1
La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique	**Très élevé**	2
L'atténuation et l'adaptation au changement climatique	**Très élevé**	1
Note totale		**62/123**
Note sur les enjeux élevés et très élevés		**51/105**

D. SOLUTION DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET MOTIFS RETENUS

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres :

Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, schéma, programme ou document de planification dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente.

L'exposé des motifs pour lesquels le projet de Charte révisée a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement.

D. I. HISTORIQUE ET MODALITE D'ELABORATION DE LA CHARTE REVISEE DU PNR DES CAUSSES DU QUERCY

D. I. 1. Une deuxième révision de la Charte du PNR des Causses du Quercy

La richesse, la qualité et la diversité des patrimoines naturels, paysagers, architecturaux ou immatériels du territoire et l'ambition partagée de leur préservation et de leur valorisation, ainsi que ses caractéristiques et spécificités rurales, avaient conduit à faire émerger dès les années 80 un intérêt collectif à inscrire les Causses du Quercy dans une démarche en faveur d'un modèle de développement territorial adapté et de qualité. Si l'adhésion des acteurs locaux a été progressive et que plusieurs étapes ont été nécessaires, le 1er octobre 1999, le PNR des Causses du Quercy est devenu le 3ème Parc Naturel Régional de la région Occitanie. A cette époque le PNR était composé de 97 communes lotoises. Le renouvellement de la Charte en 2012 pour une durée de 15 ans a été accompagné d'une légère extension du périmètre avec 102 communes classées (95 communes, depuis l'apparition des communes nouvelles).

Le tableau suivant synthétise les principales évolutions apportées au projet de Charte révisée par rapport à la Charte actuelle du Parc.

Tableau 73 : Comparaison entre la Charte actuelle et la Charte révisée du PNRCQ

	Charte 2012-2027	Charte 2027-2042
Périmètre	95 communes (95 adhésions)	116 communes (élargissement au nord vers la Dordogne, au sud dans le Tarn-et-Garonne et à l'Est)
Organisation	Organisée autour de l'agenda 21 et des piliers du développement durables 3 axes, 14 orientations et 44 mesures	Approche transversale, décloisonnement des thématiques, des mesures et des défis. 3 ambitions, 14 orientations, 31 mesures, 97 cadres d'action
Suivi de la Charte	Indicateurs de contexte, Indicateurs de mise en œuvre de la Charte et Indicateurs d'activités Suivi via le logiciel de la FNPNR	Question évaluative et indicateurs de suivi de l'évolution du territoire pour les mesures phares Question évaluative et tableau d'avancement pour le suivi de la mise en œuvre de la charte pour toutes les mesures
Thématiques	Protection et valorisation des patrimoines naturels, eau souterraine géologiques et paysagers, trames verte et bleu, agriculture et sylviculture, tourisme, maitrise de la consommation d'espace, redynamiser les activités économiques, autonomie énergétique, maitrise des impacts des activités économiques et humaines, services, habitat, culture, coopération	Changement climatique, ressource en eau, paysages, ressources, affirmation de la spécificité géologique, biodiversité et fonctionnalités écologiques, biodiversité ordinaire, urbanisation, logement, services, filières territoriales et savoir-faire agricoles et artisanaux, maitrise des impacts des activités économiques et humaines, agriculture et sylviculture, pastoralisme, autonomie énergétique, carbone, tourisme, nouveaux modèles coopératifs et associatifs, vers une économie du réemploi, de la fonctionnalité et du partage, environnement nocturne et RICE, mobilité, risques, patrimoine culturel matériel et immatériel, éducation et participation des jeunes
Plan de Parc	Organisation en 3 catégories : Protection et valorisation des ressources naturelles (réservoirs de biodiversité, points lumineux, karst et RNN d'intérêt géologique)	Organisation par ambition et orientation Ambition 1 (Patrimoine géologique, sites naturels majeurs, sites potentiel avec une protection forte, structures paysagères, silhouettes villageoises, formes urbaines singulières, points fortement

	Maitrise de l'urbanisation et de la signalétique (zones humides pour les documents d'urbanisme, pression foncière, contraintes topographique, coupures d'urbanisme, points de vue, axes routiers à maitriser) Espaces naturels ou agricoles inconstructibles Encarts (Stratégie paysagère, Biodiversité, Eaux Dynamiques touristiques et patrimoniales et Economie et Services)	lumineux de la trame noire, réseau routier permettant la découverte du paysage, sites paysagers non protégés, aires urbaines dont dépend le territoire) Ambition 2 (Associations Foncières Pastorales, carrières, géosites, zones d'exclusion des projets d'ENR, structures paysagères, espaces de vie et de services principaux et secondaires) Ambition 3 (espaces de vie et services principaux et secondaires, mobilités, logements, vie sociale, épanouissement des jeunes) Villes portes Occupation du sol Encarts sur (Unités paysagères, biodiversité - enjeux et protections, biodiversité – trame verte, bleue et noire, eaux et milieux aquatiques, patrimoine bâti, paysager, géologique et ciel nocturne, dynamiques urbaines, touristiques, mobilités et services)
Méthode d'élaboration	Recueil d'avis des habitants, des acteurs locaux et des partenaires, enquête auprès des acteurs du Parc, entretiens lors du bilan évaluatif, 4 commissions, réunions publiques, débats public	Concertation préalable (ateliers territoriaux, réunions publiques, cahiers d'acteurs, enquête en ligne, stand itinérant, conférence des maires et élus, club de DGS, fête du Parc et participation des associations) Mobilisation des instances du Parc, comité syndical dédié, bureau syndical, commissions thématiques et inter-thématiques Croisement des savoirs entre techniciens de collectivités et d'organismes publics, élus, scientifiques, associations et entreprises.
Gouvernance / organisation	Syndicat Mixte (Région, Département, CC, Communes) CCI, CMA, CA voix consultative Comité syndical (organe délibérant) et Bureau syndical (exécutif) Comité Economique, Social et Environnemental Conseil scientifique et de prospective Equipe technique	Syndicat Mixte (Région, Départements, CC, Communes) Partenaires non-signataires : CCI, CMA, CA, villes portes, PETR Comité syndical (organe délibérant) et Bureau syndical (exécutif) Création d'une conférence des maires et des élus délégués au Parc Création d'un Conseil citoyen Conseil scientifique et de prospective Equipe technique
Effectif	En 2012 : 21	En 2023 : 27
Financement	En 2012 1 130 k€ : 40% Région, 20 % département, 10% collectivité, 20% Etat, 5% Europe. En 2017 1 300 k€ : 32% Région, 17 % département, 12% collectivité, 28% Etat, 5% Europe, 6% autres.	1/2 Région 1/4 Département et 1/4 bloc communal (hors subvention Etat)

D. I. 2. Extension du périmètre du PNR des Causses du Quercy

La révision de la Charte du PNR des Causses du Quercy se réalise sur un territoire étendu, ajoutant au territoire, déjà étendu lors du classement de 2012, 21 communes aux différentes franges du territoire : au nord vers la vallée de la Dordogne, au Sud sur le Causse de Caylus, à l'est le long du Lot et à l'ouest dans le Lot. Parmi les 21 communes nouvelles, huit disposent, sur la période 2023-2027, du statut de « commune associée » et sont ainsi représentées au sein des instances du Parc en disposant d'une voix consultative. Ces communes volontaires avaient pu bénéficier du statut de « commune associée » au regard de leur engagement en cohérence avec les orientations de la Charte et de leur intérêt patrimonial.

La volonté d'adhérer, la cohérence géographique, l'existence de continuités écologiques (Natura 2000, zonages ZNIEFF1 et 2) et la valeur patrimoniale justifient la pertinence de cet élargissement. La justification complète de la richesse naturelle et patrimoniale de chaque commune est jointe dans une note en Annexe 2.

Il est important de noter que ce nouveau périmètre marque pour la première fois depuis la création du Parc un élargissement au-delà des limites du Lot. L'intégration de 6 communes du Tarn-et-Garonne au sud du territoire conduit à associer le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, la préfecture du Tarn-et-Garonne et les services associés et la Communauté de Communes Quercy Rouergue & Gorges de l'Aveyron aux travaux engagés dans le cadre de la révision de la Charte.

Ainsi, l'extension du PNR des Causses du Quercy augmente la cohérence géographique du Parc, renforce l'écologie du territoire et augmente la valeur patrimoniale.

D. I. 3. Une co-construction des Causses du Quercy de 2040

- ***Un dispositif de concertation***

Le Syndicat Mixte du PNR s'est emparé de la révision de la Charte dès 2023 et a fait le choix de s'inscrire dans une logique de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, institutionnels, société civile, habitants) sur l'ensemble du processus de révision. Cette démarche collaborative a permis de nourrir en continu le bilan-évaluation, le diagnostic puis la Charte.

Le dispositif de concertation, défini de manière collective par le Comité de pilotage dédié à la révision, devait répondre aux objectifs de faire de la révision de la Charte :

Les chiffres clés de la co-construction de la Charte

- 1036 réponses à l'enquête sur la Charte
- 2 conférences des maires et élus
- 5 000 personnes mobilisé en tout (avec double compte)
- 4 enquêtes auprès des élus et 1 auprès des habitants et partenaires et 37 entretiens en internes et externe
- 27 ateliers thématiques
- 12 réunions publiques
- 4 commissions de révision

- un **temps exceptionnel** avec des espaces de dialogue permettant de réunir les acteurs du Parc à **l'écriture collective d'un projet partagé** ;
- avec la mise en place d'une **pluralité d'outils, de temps et méthodes de concertation** garantissant à tous les publics la **possibilité de contribuer à l'écriture de la nouvelle Charte** ;
- une opportunité pour **requestionner le fonctionnement du Parc** en interrogeant les modalités et lieux de dialogue existants et en **testant de nouveaux modes de faire** ;
- une occasion de **redonner un sens collectif** au fait d'être classé Parc ;
- **Se projeter à l'horizon 2042.**

Le dispositif de concertation a ainsi été pensé pour recueillir les avis et propositions de tous les publics présents sur le territoire en articulant la mobilisation des instances du Parc dans des formats dédiés à la révision de la Charte et le déploiement d'une diversité d'espaces de dialogue mis en place spécifiquement pour la procédure et adaptés à la diversité des acteurs.

Figure 15 : Vue d'ensemble du dispositif de concertation (Sources : projet de Charte)

- ***Co-construction de la Charte révisée***

Au cumul, 175 rencontres dédiées à la révision de la Charte ont été réalisées, mobilisant 5 000 participants (avec double compte).

Au-delà d'un bilan quantitatif qui témoigne de la très forte participation, le dispositif de concertation a également reçu un très bon accueil des partenaires et des citoyens. Les nombreux lieux, outils et temps déployés ont permis de mieux faire connaître le Parc, son territoire, ses actions mais aussi les défis qu'il devra relever demain et le rôle que chacun pourra y jouer.

Certaines rencontres au format original et innovant pour le territoire et le Parc (conférence des élus, mobilisation des instances du Parc dans des formats « Révision », réunions publiques connectées, Transhumance vers 2042, etc.) ont été des moments exceptionnels, porteurs des valeurs du Parc, particulièrement bien accueillis, et ont permis de construire et d'enrichir en continu le projet de Charte et mettre le cap vers 2042.

A travers son ambitieux dispositif de concertation déployé dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc a souhaité donner la parole aux habitants du territoire à travers différents temps et outils de participation devant permettre de mobiliser les habitants et visiteurs du territoire dans leur diversité socio-démographique et territoriale.

Le processus de révision a ainsi permis :

- l'organisation de **six réunions publiques** simultanées en mars 2024 qui ont permis de mailler le territoire et de réunir **179 participants (6 nouvelles réunions publiques ont été organisées en 2025)** ;
- la réalisation **d'une enquête en ligne à destination du grand public** qui a **mobilisé 1 036 répondants**. A noter qu'en 2023, une première enquête visant à recueillir l'avis des habitants sur le Parc et son action avait été réalisée par correspondance et sur les marchés du territoire ;
- le déploiement sur l'ensemble du territoire de **70 temps à la rencontre des habitants du territoire**, avec un stand mobile, qui ont permis d'échanger avec **1 200 habitants et visiteurs du territoire** ;
- l'organisation de deux évènements structurants avec **la Transhumance vers 2042** en mai 2024 qui a mobilisé **500 participants** sur une semaine et **les festivités des 25 ans du Parc** en octobre 2024 avec **800 participants** ;
- la rencontre de **collégiens** à Gramat et Cajarc autour de la question : **En 2042, vous aurez 30 ans. Qu'est-ce qui vous donnerait envie de vivre sur le territoire ?**

Ces différentes séquences, qui ont été l'occasion de créer des temps d'échanges entre les représentants politiques et techniques du Parc et les citoyens, ont notamment permis de :

- **appréhender la perception du Parc par le grand public**,
- **sensibiliser le grand public** au Parc et à son action,
- **exprimer les attentes du grand public** dans sa diversité vis-à-vis du Parc,
- **intégrer le regard des habitants et des visiteurs** à la définition des grands défis et priorités pour le territoire et au projet pour le Parc à l'horizon 2042,
- **conforter l'intérêt d'associer les citoyens à la mise en œuvre de la future Charte** et interroger les modalités et conditions de leur association.

- ***Dispositif de gouvernance et d'organisation interne pour la révision de la Charte***

Le dialogue avec le territoire, ses collectivités, ses habitants, ses acteurs socio-professionnels et associatifs s'est organisé de la façon suivante :

- La Région, compétente en matière de Parcs Naturels Régionaux, est responsable administrativement de la procédure de création et de révision des Charte. La Région Occitanie a décidé de confier la procédure de révision de la Charte au Syndicat Mixte du PNRCQ.
- Le Comité syndical et le Bureau du Syndicat Mixte supervisent la démarche et valident les différents documents et phases de la procédure ;
- Une forme hybride de COPIL/COTECH qui réunit élus et techniciens des structures, accompagnant la révision et réunissant : SMPNRCQ, le Conseil Scientifique et de Prospective, la Région Occitanie, les Départements du Lot et du Tarn-et-Garonne, l'Etat (préfectures et sous-préfectures, DDT 46 et 82, DREAL), les EPCI, les PETR, les chambres consulaires.
- Le Conseil scientifique et de prospective, associé tout au long de la démarche, a apporté de précieux éclairages. Il a participé aux ateliers thématiques, commissions et inter commissions et à la justification de l'extension du périmètre. Enfin il accompagne le Parc dans la mise en place du dispositif de suivi et évaluation.
- Des rencontres et réunions en communes et intercommunalités avec les élus, les habitants… permettent d'aller « au plus près » des acteurs dans des configurations diverses : réunions publiques, réunions de conseil municipal et de conseils communautaires…

Pour ce qui est de la dimension temporelle, la révision de la Charte du PNR s'est organisée autour des 4 grandes étapes suivantes :

- **2023– Engagement de la révision et études préalables** : délibérations de révision de la Charte du PNR et de la Région, évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027 et actualisation du diagnostic du territoire ;
- **2024/2025 – Élaboration du projet de Charte** : concertation avec les collectivités, les partenaires et les habitants pour rédiger le Projet de Charte et le plan de Parc ;
- **2025/2026 – Validations intermédiaires** : du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, du préfet, de l'Autorité environnementale et enquête publique pour amender et enrichir le projet ;
- **2026/2027 – Validation finale** : délibérations d'adhésion par les communes, examens finaux par l'État, délibération finale de la Région et **Décret de classement signé par le 1er ministre**.

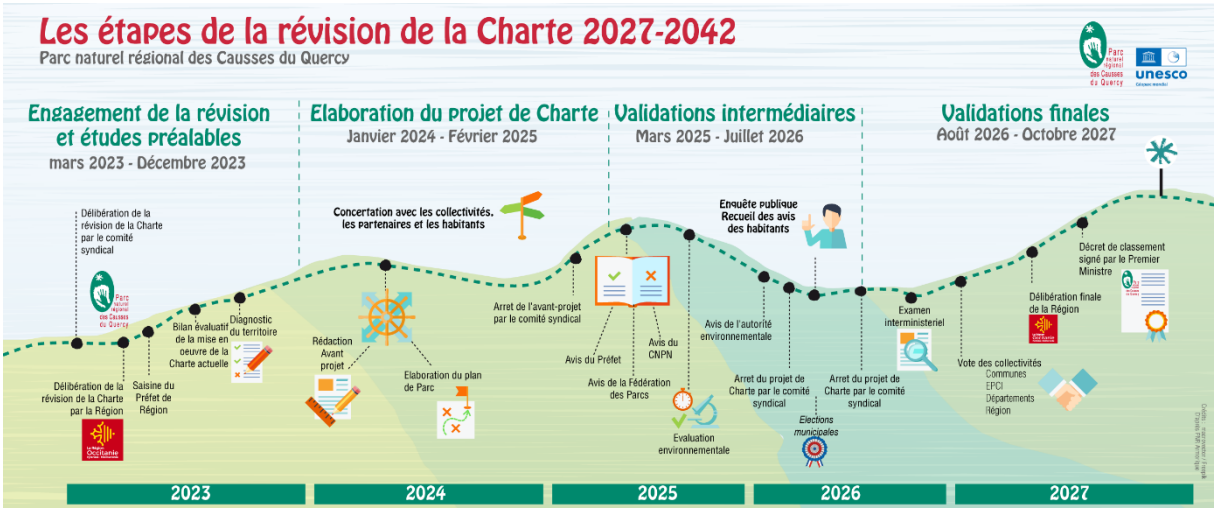

Figure 16 : Etapes de la révision de la Charte du PNRCQ (Sources : projet de Charte)

D. II. EXPOSE DES MOTIFS CONDUISANT AU PROJET DE CHARTE REVISEE ET DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES

D. II. 1. Prise en compte de l'évaluation de la Charte 2012-2027

Une évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027 a été réalisée en 2023. Le SMPNRCQ a été accompagné dans cet exercice par Stratagéo Conseil.

Ce rapport a été nourri par un travail bibliographique, une trentaine d'entretiens réalisés au cours de 2023 et 4 enquêtes en ligne (209 répondants) et un suivi des engagements.

Ainsi, l'avancement de la Charte 2010-2025 a été évalué : 45% des actions ont été réalisées et 52% sont en cours de réalisation ou réalisées partiellement. Seules 13% des actions n'ont pas été réalisées.

Le tableau suivant résume le bilan évaluatif de la Charte 2010-2025 en reprenant par objectif les points positifs et négatifs, les perspectives identifiées pour la future Charte et les suites données dans le projet de Charte révisée.

Tableau 74 : Synthèse du bilan évaluatif de la Charte 2012-2027

Elément de la Charte 2012-2027	Points positifs	Points négatifs	Perspective 2027-2042	Suite donnée dans la Charte
Regard sur le Parc	• Parc perçu comme une chance et un atout pour le territoire • Parc « moteur » et expert technique • Amélioration de la perception depuis la création	• Image pour certains du Parc comme « un empêcheur de faire » et participant à la « sanctuarisation » ou comme une structure abstraite • Manque de visibilité et d'information globales sur les actions portées par le Parc	• Poursuivre les actions de pédagogie en faveur de la légitimité du Parc • Affirmer le positionnement et la plus-value du Parc • Conforter l'implication du Parc dans le dialogue territorial • Poursuivre le déploiement de l'action du Parc en dehors de son périmètre	• Concertation et co-construction pour l'élaboration de la Charte • Coopération avec les villes portes • Information et sensibilisation des habitants et des visiteurs • Communication
Organisation et pertinence de la Charte	• Charte qui constitue un vrai projet de territoire en portant un regard stratégique sur l'ensemble des composantes du développement territorial	• En partie méconnue par les acteurs du territoire • A progressivement perdu de sa pertinence du fait d'une période de validité étendue et de l'apparition de nouveaux enjeux et d'évolutions	• Une Charte mieux structurée • Charte transversale • Charte plus souple • Charte plus engageante • Charte plus lisible	• Définition des enjeux et des objectifs pour chaque défi identifié • Charte transversale en indiquant les références multithématiques • Redéfinition des engagements des signataires • Mise en forme du projet de Charte

Elément de la Charte 2012-2027	Points positifs	Points négatifs	Perspective 2027-2042	Suite donnée dans la Charte
		territoriales ou de la gouvernance • Manque de transversalité avec des articulations entre Orientations et Mesures • Indicateurs difficilement renseignables • Difficile de suivre la bonne tenue des engagements des partenaires en raison d'engagements qui ont évolué au fil de l'eau		• Une Charte plus souple • Une Charte plus claire, plus lisible, plus appropriable
Orientation 1.1 Eau : préserver la ressource souterraine, essentielle pour l'alimentation en eau potable et veiller à la qualité des rivières	• Une structuration de la gouvernance de l'eau qui s'est renforcée en faveur d'une meilleure gestion de l'eau • La création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot et l'élaboration de son plan de gestion qui a conforté l'expertise du Parc sur les milieux souterrains • Une amélioration de la connaissance du karst • La reconnaissance du Parc dans un rôle de « boites à outils »	• Un Parlement de l'Eau qui n'a pas vu le jour • Un Parc expert mais peu associé à la gouvernance de l'eau • Une appréhension des impacts des épandages de méthanisation qui tarde à se mettre en place	• Renouveler la stratégie « eau » en y associant le Parc • Conforter l'expertise existante et élargir la connaissance de la ressource en eau à la lecture des enjeux de transitions • Diffuser et vulgariser les éléments de connaissance • Tendre vers une approche globale de la préservation de la ressource en eau • Anticiper les évolutions de gouvernance	• Orientation 1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques • Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles • Mesure 3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire
Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire	• Un Parc bien identifié dans le domaine de la préservation de la biodiversité • De réelles avancées en faveur de la prise en compte de la biodiversité avec l'élaboration de la trame verte et bleue • Un Parc fortement doté en espaces de protection • Un Parc acteur majeur des démarches de sensibilisation	• Des pressions sur les milieux naturels qui augmentent • Un déficit de « culture » de la biodiversité • Une approche fragmentée des Sites Naturels majeurs • Des difficultés à suivre et animer de manière équilibrée	• Conforter le positionnement du Parc sur les questions de biodiversité • Poursuivre une approche transversale, prospective et partenariale de la biodiversité • Diversifier les milieux jugés prioritaires • Renforcer en continu les éléments de connaissance de la biodiversité • Poursuivre les actions de sensibilisation	• Orientation 1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire • Orientation 1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques

Elément de la Charte 2012-2027	Points positifs	Points négatifs	Perspective 2027-2042	Suite donnée dans la Charte
	• Une très forte dynamique de projets et de partenariats autour des enjeux de préservation de la biodiversité	les différents sites Natura 2000 • Une capacité d'agir du Parc en hausse mais qui reste limitée au regard des enjeux de la biodiversité et des attentes des partenaires	• Développer la prise en compte des enjeux de biodiversité au sein de la RNN • Renforcer la protection des sites naturels à enjeux majeurs et conforter les partenariats autour de leur gestion (Natura 2000, RNN, RNR, ENS)	• Orientation 1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy
Orientation 1.3 Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace	• La création et la gestion de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (RNNIG) du Lot • Une accélération de la couverture en documents d'urbanisme et des démarches stratégiques d'aménagement • La recherche d'une complémentarité et cohérence entre les documents de planification locaux et la Charte du Parc • La diffusion d'une culture locale des nouveaux modes de développement et aménagement • L'affirmation des enjeux paysagers et patrimoniaux • L'important partenariat avec le CAUE qui a permis de renforcer les actions engagées	• Une mise en cohérence des documents de planification qui aurait pu aller plus loin (Un SRADDET davantage mené avec les territoires de SCoT qu'avec les PNR, des attentes vis-à-vis du Parc et une implication du Parc variables) • Des documents de planification globalement en retard en raison de difficultés propres à chaque intercommunalité • Des moyens sous-dimensionnés au sein du Parc	• Redéfinir le rôle du Parc sur les enjeux d'aménagement-urbanisme-habitat au regard des politiques à l'œuvre sur le territoire, au regard des défis de demain et des attentes et besoins des partenaires et adapter les moyens en conséquence • Actualiser, valoriser et animer les nombreuses productions documentaires du Parc • Poursuivre l'accompagnement de l'appréhension du « paysage » • Cibler les ambitions en termes de préservation et restauration du patrimoine • Requestionner la répartition des rôles Parc-CAUE • Conforter les liens et la coordination entre la Réserve Nationale et les actions du Parc dans le cadre du renouvellement de Plan de Gestion	• Orientation 1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti • Cadre d'action 1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement • Cadre d'action 1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)
Orientation 1.4 Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat	• La reconnaissance du territoire du Parc comme acteur moteur de la transition énergétique • Une convergence stratégique autour de l'ambition Territoire à Energie Positive à l'horizon 2050	• Une multitude d'initiatives dont la complémentarité et l'articulation interrogent • Des champs de la transition énergétique encore peu	• Garantir une prise en compte globale et transversale des enjeux énergétiques et climatiques • Renforcer la convergence des stratégies et des politiques	• Orientation 2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts

Elément de la Charte 2012-2027	Points positifs	Points négatifs	Perspective 2027-2042	Suite donnée dans la Charte
	• Une volonté affichée de convergence des politiques et dispositifs • Une posture affirmée du Parc sur le développement des énergies renouvelables • De très nombreuses actions initiées • Un Parc moteur en faveur de la sensibilisation et de l'appropriation des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique	investis par le Parc (mobilités, bois énergie, agriculture) • Des postures clivantes. Les élus du Parc ont fait le choix d'assumer une posture claire sur le développement de l'éolien ou du photovoltaïque	• Mettre en œuvre des projets concrets et réalistes, dans la continuité des démarches stratégiques formalisées au cours de la Charte • Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation à destination de tous les publics • Valoriser les ressources de connaissance et d'observation existantes	• Cadre d'action 3.2.1.1 - Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques
Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés de proximité	• Une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui permet de développer de nombreuses actions • Une dynamique engagée sur la valorisation économique des ressources locales • Des démarches de labellisation en faveur d'un développement économique de qualité • Une volonté de suivre et accompagner les évolutions économiques et de l'emploi • La mobilisation de LEADER au service du développement économique	• Un tissu économique qui reste fragile • Un Parc mis en retrait des champs du développement économique. Avec l'affirmation du rôle des EPCI dans le développement économique et l'émergence des PETR à qui se sont affirmés comme des échelles de contractualisation • Des liens limités avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie	• Instaurer un dialogue adapté avec les acteurs économiques pour garantir la bonne mise en œuvre des objectifs de la Charte et une posture pertinente du Parc • Conforter le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat • Poursuivre les actions engagées en lien avec les artisans du territoire • Poursuivre les démarches engagées pour soutenir les filières territorialisées • Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers	• Orientation 2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire • Orientation 2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable
Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace	• Des actions répondant aux différents enjeux économiques et environnementaux de la filière agricole • Des projets en faveur d'une agriculture vertueuse • Des dynamiques collectives en faveur de projets pérennes • La valorisation de productions locales • Des initiatives en faveur d'un lien entre agriculture et alimentation • Un soutien en faveur de la relance de la filière ovine	• Une activité agricole toujours en déclin • Des divergences stratégiques entre le Parc et la Chambre d'Agriculture • Des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique des activités agricoles qui restent à amplifier • Une faible association du Parc à l'élaboration des Chartes	• Créer les conditions d'un rapprochement et projets communs entre le Parc et le monde agricole • Déployer un programme d'actions répondant de manière transversale aux enjeux de développement économique des filières agricoles et sylvicoles et à ceux relatifs à la préservation des milieux et à l'adaptation au changement climatique • Affirmer le rôle du Parc dans l'accompagnement de la filière ovine	• Orientation 2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire • Cadre d'action 1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales

Elément de la Charte 2012-2027	Points positifs	Points négatifs	Perspective 2027-2042	Suite donnée dans la Charte
	• L'initiation de dynamiques collectives • L'émergence d'une dynamique encore modeste de diversification • L'initiation d'une nouvelle dynamique partenariale technique entre le Parc et la Chambre d'Agriculture en fin de Charte • L'élaboration de deux Chartes forestières de territoire	Forestières Territoriales, à la gestion des espaces forestiers et au développement de la filière bois	• Poursuivre les démarches engagées pour valoriser les productions locales • Questionner l'implication du Parc dans les démarches de Projet Alimentaire Territorial (PAT) • Impliquer davantage le Parc dans le déploiement des Chartes Forestières de Territoire et des actions qui y sont inscrites	
Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire	• Une valorisation des atouts géologiques du territoire et un renforcement d'une offre touristique en lien • Un renforcement de la connaissance et de la valorisation des patrimoines du territoire et de la visibilité du Parc • Le développement d'une offre touristique basée sur les atouts « naturels » du territoire et adaptée aux nouvelles attentes et pratiques touristiques • Un renforcement des liens avec les acteurs touristiques régionaux et départementaux en faveur de la valorisation des Parcs • Des actions en faveur de la limitation des loisirs motorisés	• Un déficit de stratégie claire malgré un grand nombre d'occasions engagées • Une capacité d'action du Parc limitée • Un Parc peu valorisé dans les stratégies touristiques des partenaires (CRTL, ADT, OT) • Une difficulté du Parc à jouer un rôle sur les sites touristiques majeurs • Des actions à destination des professionnels de la restauration et de l'hébergement limitées • Une stratégie de valorisation des données d'observation de la fréquentation touristique limitée	• Formaliser une stratégie touristique et en adapter le portage politique et technique • Conforter une offre touristique globale au croisement des valeurs naturelles et patrimoniales du territoire • Soutenir des projets touristiques innovants et porteurs des transitions • Renforcer la visibilité du Parc dans les stratégies de communication des partenaires touristiques institutionnels • Valoriser des opportunités de partenariats dans le cadre de l'animation du réseau marque « Valeurs Parc »	• Orientation 2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens • Orientation 2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable
Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines	• Une dynamique forte sur la question du ciel noir avec une appropriation croissante des élus, des habitants et des touristes • La reconnaissance du territoire du Parc comme acteur de la transition énergétique	• Un engagement limité du Parc dans les actions menées par les partenaires en faveur de la réduction des déchets en début de Charte • Peu d'actions engagées en lien avec les impacts environnementaux des	• Faire des objectifs de l'orientation 2.4 un principe transversal à l'ensemble de la future Charte • Poursuivre et amplifier les actions engagées en faveur de la résorption des impacts des activités humaines	• Cadre d'action 1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les

Elément de la Charte 2012-2027	Points positifs	Points négatifs	Perspective 2027-2042	Suite donnée dans la Charte
	• Un accompagnement des différentes filières du territoire dans leur transition auprès des entreprises et du monde agricole • Des transitions menées avec vigilance • Des actions engagées en faveur d'une production et d'une gestion responsables des déchets	pratiques de mobilités du territoire et leurs nécessaires évolutions		risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations) • Mesure 2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité
Orientation 2.5 Promouvoir le territoire et ses activités	• La marque « Valeurs Parc » au service de l'identité et de la visibilité du territoire • Un renforcement des liens avec les acteurs touristiques régionaux et départementaux en faveur de la valorisation des Parcs • Des actions emblématiques constituant des marqueurs du territoire en faveur de sa visibilité • Une grosse production de livrables et de nombreux outils et supports de communication • L'élaboration d'une charte signalétique • La refonte de l'identité visuelle et du site internet du Parc en cours de Charte	• L'absence d'une stratégie de promotion et de communication globale du Parc • Des moyens limités • Des actions collectives de communication limitées • L'absence d'un site d'accueil du public	• Poursuivre le déploiement et de l'animation du Réseau marque « Valeurs Parc » • Définir une stratégie de promotion et de communication et adapter les moyens en cohérence • Créer des lieux d'accueil du public • Poursuivre le déploiement de la signalétique Parc	• Orientation 2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable
Orientation 3.1 Développer une offre d'habitat de qualité et un cadre de vie attachant	• L'important partenariat avec le CAUE qui a permis de renforcer les actions engagées • L'apport d'ingénierie et d'expertise en urbanisme opérationnel du Parc pour des communes rurales • Une association de l'ensemble des acteurs de l'habitat (élus, artisans et habitants) • Des problématiques prises en compte dans les différents documents de planification	• Des actions encore émergentes sur la préservation du bâti et sur l'habitat existant • Des communes qui n'ont pas nécessairement les moyens de soutenir la traduction opérationnelle des réflexions stratégiques accompagnées • Des rotations des élus locaux qui annihilent les démarches de sensibilisation engagées	• Redéfinir le rôle du Parc sur les enjeux d'aménagement-urbanisme-habitat au regard des politiques à l'œuvre sur le territoire, en cohérence avec les enjeux d'urbanisme de demain et en lien avec les attentes des partenaires • Accompagner des réflexions stratégiques pouvant faire l'objet de projets d'urbanisme opérationnel • Requestionner la répartition des rôles Parc-CAUE-Dpts-EPCI	• Mesure 1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles • Mesure 1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales

Elément de la Charte 2012-2027	Points positifs	Points négatifs	Perspective 2027-2042	Suite donnée dans la Charte
	élaborés par certaines intercommunalités			
Orientation 3.2 Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services	• Des partenaires très engagées sur l'amélioration de l'accessibilité aux services et dans la mobilisation des financements pour y contribuer • Un Parc qui a su mobiliser le LEADER en faveur des offres de services • Un Parc très impliqué sur le développement de l'offre culturelle • La prise en compte (en fin de Charte) de l'accessibilité des publics handicapés	• Une offre de services qui s'est dégradée malgré les actions engagées • Un Parc peu identifié comme acteur de l'amélioration des offres de services • Un lien avec le monde associatif qui a disparu • Une politique sociale abandonnée • Un Parc peu impliqué dans les politiques de transport	• Partager une ambition territoriale commune sur les enjeux d'accessibilité aux services • Veiller au partage d'informations entre le Parc et les partenaires sur les projets en cours en faveur de l'offre de services et son accessibilité • Définir un rôle possible pour le Parc autour des enjeux d'accessibilité aux services de mobilités en complémentarité des politiques des partenaires et en ciblant son positionnement (sur le secteur central du parc, sur l'innovation et l'expérimentation dans les différents modes et leviers d'accès aux services • Affirmer un discours du Parc sur les enjeux de mobilités	• Orientation 3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions
Orientation 3.3 Renforcer l'attachement aux causses du Quercy	• Une mission de pédagogie, des actions d'animation et des publications fortement reconnues • Des actions qui couvrent la richesse patrimoniale du territoire et les grands enjeux de transition • Des actions qui permettent d'impliquer et toucher un grand nombre d'acteurs et d'habitants (y compris les jeunes) • L'agenda « Les Causseries » pour faire connaître les actions menées • Une convergence des actions d'éducation et de sensibilisation avec celles en faveur de la culture • Un accompagnement des professionnels de l'éducation et de la culture	• Un lien avec le monde associatif qui a disparu • Deux instances (Conseil des Jeunes et Conseil économique, social et environnemental) de dialogue avec la société civile qui n'ont pas vu le jour • Des initiatives qui peinent à se pérenniser	• Poursuivre le développement de projets éducatifs et de sensibilisation en cohérence avec les missions du Parc, les marqueurs du territoire et les enjeux de demain • (Re)créer les conditions d'un dialogue avec la société civile et le monde associatif • Accentuer les liens du Parc avec la jeunesse • Redynamiser et pérenniser les projets éducatifs et de sensibilisation engagés	• Mesure 3.3.1 - Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme vecteur d'appartenance au territoire • Orientation 3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale
Orientation 3.4 Faire de l'action culturelle la	• Une action du Parc qui a dynamisé les politiques culturelles locales	• Une ingénierie Parc qui s'est réduite avec la perte du	• Poursuivre le développement de projets culturels en cohérence avec les missions du	• Orientation 3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année

Elément de la Charte 2012-2027	Points positifs	Points négatifs	Perspective 2027-2042	Suite donnée dans la Charte
base d'une vie commune conviviale	• Des projets culturels qui couvrent la richesse patrimoniale du territoire et les grands enjeux de transition et permettent de toucher un grand nombre d'acteurs et d'habitants (y compris les jeunes) • L'agenda « Les Causeries » pour faire connaitre les activités culturelles • Une convergence des actions d'éducation et de sensibilisation avec celles en faveur de la culture • Un accompagnement des professionnels de l'éducation et de la culture	pilotage du programme LEADER • Une complémentarité avec les programmations culturelles des EPCI à conforter • Des initiatives qui peinent à se pérenniser • Un lien avec le monde associatif qui a disparu	Parc, les marqueurs du territoire et les enjeux de demain • Associer le monde culturel à la définition du projet de Charte • Renforcer le dialogue avec les partenaires institutionnels pour favoriser la complémentarité des offres culturelles • (Re)créer les conditions d'un dialogue avec le monde associatif culturel • Redynamiser et pérenniser les projets culturels engagés	
Orientation 3.5 Conforter les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs	• Un Parc qui a su s'adapter à la nouvelle gouvernance territoriale pour créer des dynamiques de coopération locale • Des perspectives de coopération renforcées • Un Parc qui a su sortir de ses limites pour initier des dynamiques de coopération • Un Parc actif politiquement et techniquement dans les réseaux de coopération supra-territoriaux • Un fort engagement en faveur de la recherche	• Des coopérations territoriales de proximité au coup par coup • Aucune action entreprise avec les villes portes et les agglomérations voisines • Des coopérations internationales	• Conforter l'implication du Parc dans le dialogue territorial de proximité • Poursuivre le déploiement de l'action du Parc en dehors de son périmètre • Maintenir l'implication du Parc dans les réseaux dont il est membre • Mieux cibler les actions dans lesquelles le Parc s'engage • Définir un programme d'étude et de recherche en lien avec le Conseil Scientifique et de Prospective	• Cadre d'action 2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique • Mesure 3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire

D. II. 2. L'outil PNR : un outil pertinent à prolonger

Le renouvellement de sa Charte en 2012 pour une durée de 15 ans a permis au PNRCQ d'atteindre sa vingt-cinquième année d'existence en 2024 alors que la troisième Charte devant amener le territoire jusqu'en 2042 est en cours de création. Aujourd'hui le Parc s'est installé sur le territoire, il est connu et reconnu par tous les acteurs, même si le contenu de la Charte est peu connu. La majeure partie des acteurs interrogés dans le bilan évaluatif conviennent de la plus-value qu'apporte le Parc au territoire, notamment sur la préservation du patrimoine naturel, l'animation territoriale et la bonne coordination des acteurs du territoire et sur le dynamisme impulsé sur les questions de biodiversité.

Ainsi, l'outil PNR est pertinent et adapté aux enjeux du territoire et à la motivation des acteurs locaux, qui souhaitent poursuivre voire renforcer leur partenariat avec le Parc.

Le tableau suivant présente une analyse des différents scénarios possibles pour le territoire par rapport aux principaux enjeux identifiés dans l'état initial §C. V. . Les scénarios possibles sont la mise en place du Projet de Charte révisée ou l'absence de Charte, et donc de PNR sur le territoire.

Tableau 75 : Comparaison des différents scénarios vis à vis des enjeux du territoire

Niveau d'importance de l'enjeu	
Très faible	Faible
Moyen	Elevé
Très élevé	

Note du scénario	Description
3	Tendance à l'amélioration de la situation actuelle
2	Tendance au maintien de la situation actuelle
1	Tendance à la dégradation de la situation actuelle

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario		Analyse/commentaires
		Projet de Charte révisée	Absence de charte	
Accueil des nouvelles populations	Elevé	3	2	L'accueil de nouvelle population fait partie intégrante du défi transversal Horizon "2042".
La correspondance de l'offre de logements aux besoins et usages de la population	Elevé	3	2	L'orientation *3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière* permet au territoire d'agir pleinement sur cette thématique.
Le maintien et l'accessibilité aux services	**Très élevé**	3	2	Le maintien des services fait partie des mesures phares du projet via la mesure *3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité.*
Résorber la précarité énergétique des logements	Moyen	3	2	Le cadre d'action *3.2.1.1 - Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques* a pour but de réduire la précarité énergétique des bâtiments.
Une maîtrise de la consommation de l'espace, le respect des coupures d'urbanisation	Elevé	3	2	La mesure *1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles* permet au territoire d'agir pleinement sur cette thématique.
Adaptation de l'habitat et des formes urbaines au changement climatique	Elevé	2	2	La prise en compte du changement climatique dans les formes urbaines est évoquée dans l'orientation *3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière,* mais cette dimension n'a pas été déclinée dans un cadre d'action.
La gestion de la surfréquentation touristique sur certains sites	Elevé	3	1	La gestion de la surfréquentation est traitée par plusieurs cadres d'action du projet de Charte révisée, avec notamment le cadre d'action 1.1.1.2 pour la partie géologie et le cadre d'action 2.3.1.3 qui vise à observer et gérer les flux touristiques.
La structuration d'un tourisme durable de nature, diversifié, qualitatif et respectueux de l'environnement	**Très élevé**	3	1	Le projet de Charte, via l'orientation 2.3 - *Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens*, prône un tourisme durable à l'échelle du territoire.

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario		Analyse/commentaires
		Projet de Charte révisée	Absence de charte	
La protection quantitative et qualitative de la ressource en eau (souterraine et de surface)	**Très élevé**	3	1	L'orientation *1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques* est dédiée à la gestion quantitative et qualitative de l'eau.
L'adaptation des usages de la ressource en eau disponible face aux effets du changement climatique	**Très élevé**	3	1	Le cadre d'action *1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)* s'inscrit dans une logique d'adaptation au changement climatique.
La pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus	**Très élevé**	3	2	L'orientation 1.1 - *Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire* est dédiée à cette thématique et pousse vers une augmentation de la sauvegarde des sites géologiques.
La connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines matériels, immatériels et linguistiques	Elevé	3	2	L'orientation *3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année* a pour objectif de préserver et valoriser l'ensemble des patrimoines matériels et immatériels.
La préservation de la singularité des paysages	**Très élevé**	3	1	Les mesures *1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales et 1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir* préservent la singularité des paysages du territoire. En l'absence de Charte cette préservation serait partielle et non homogène sur tout le territoire.
La pérennisation et le développement des activités socio-culturelles, des manifestations et du tissu associatif	Moyen	3	2	L'orientation *3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale* permet à la Charte d'agir sur les aspects socio-culturels. En l'absence de Charte le tissu déjà en place continuerait son existence.
La lutte contre la dégradation des paysages par les nouvelles constructions, en particulier dans les secteurs proches des agglomérations	Moyen	3	1	Le cadre d'action *1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement* incite à prendre en compte la qualité paysagère dans les stratégies d'aménagement.
La lutte contre la banalisation des paysages du quotidien	Elevé	3	1	Le cadre d'action *1.5.1.2 - Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères* lutte contre la banalisation et la dégradation des paysages.
La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles et naturels au changement climatique.	Elevé	3	1	Le cadre d'action *1.5.1.2 - Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères* vise à réduire la vulnérabilité des paysages au changement climatique.
Le maintien et la restauration des continuités écologiques, de la fonctionnalité des écosystèmes et de la mosaïque agricole	**Très élevé**	3	2	La mesure 1.3.2 - *Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés* et le cadre d'action 1.4.1.4 - *Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions* agissent à maintenir et restaurer les continuités écologiques. En l'absence de Charte les SCOT et le SRADDET auraient la charge de ces sujets.
La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques	**Très élevé**	3	1	Les orientations 1.1 - *Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire* et 1.3 - *Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy* œuvrent à préserver la biodiversité du territoire.
Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts	Elevé	3	1	La mesure 1.3.4 - *Conforter la multifonctionnalité des forêts* vise à concilier la sylviculture et préserver la forêt pour maintenir la capacité de stockage carbone.
Adaptation, développement et renforcement de la filière forêt	Elevé	3	1	Le cadre d'action 1.3.4.1 - *Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers* a pour

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario		Analyse/commentaires
		Projet de Charte révisée	Absence de charte	
bois dans un contexte de changement climatique				objectif de préserver les écosystèmes forestiers dans un contexte de changement climatique.
La réduction de l'exposition des biens, des personnes et de l'environnement face aux risques climatiques	**Très élevé**	3	2	Le cadre d'action *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* permet de réduire l'exposition aux risques.
La prévention des risques technologiques et l'anticipation des aléas accrus par le changement climatique	Moyen	2	2	Les risques technologiques ne sont pas traités par le projet de Charte.
L'amélioration de l'environnement sonore	Moyen	3	2	Le cadre d'action *1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources* améliore la qualité sonore.
Encadrement de la circulation de véhicules à moteur dans les espaces naturels.	Elevé	3	1	Le cadre d'action *1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels* répond pleinement à cet enjeu.
La préservation et la valorisation de l'environnement nocturne	**Très élevé**	3	1	Le cadre d'action *1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne* a pour but de préserver et valoriser le ciel nocturne.
Valorisation de la ressource nocturne comme un élément économique et d'attractivité du territoire	Elevé	3	1	Le cadre d'action *2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux* vise à développer une filière touristique en lien avec le ciel nocturne, notamment via l'obtention du label RICE.
Amélioration de la qualité de l'air et de la connaissance	Elevé	2	2	Le projet de Charte ne traite peu de la qualité de l'air.
Réduction des concentrations en pesticides dans l'air	Moyen	2	2	Le projet de Charte ne traite peu de la qualité de l'air.
Le maintien de l'agriculture extensive pour assurer la pérennité des milieux ouverts et des équilibres socio-économiques	**Très élevé**	3	1	L'orientation *2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire* et les mesures et cadre d'actions associés œuvrent à répondre aux enjeux agricoles.
Le maintien et la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement et génératrice d'une diversité de paysages	Elevé	3	1	
L'installation de jeunes agriculteurs	**Très élevé**	3	1	
L'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes	Elevé	3	2	Les orientations 2.1.1 - *Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive,* 2.2.2 - *Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales et* 2.5.2 - *Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources* visent à structurer les filières locales existantes tout en permettant le développement de nouvelles filières.
Le développement et le renforcement de filières locales existantes	Elevé	3	2	
La décarbonation des mobilités.	Elevé	3	2	L'orientation *3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions* et le cadre d'action *2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce* ont pour objectif de décarboner les mobilités, de réduire la dépendance à la voiture et de favoriser les mobilités douces pour les déplacements quotidiens ou touristiques.
La réduction de la dépendance au tout voiture et le développement d'une offre multimodale et le développement de la mobilité douce	Elevé	3	2	

Enjeux	Niveau d'importance	Scénario		Analyse/commentaires
		Projet de Charte révisée	Absence de charte	
La conciliation de la production des énergies renouvelables avec la valeur patrimoniale du territoire	Très élevé	3	1	Le cadre d'action *2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire* vise à encadrer le développement des EnR pour préserver les paysages et la biodiversité.
La diversification des énergies renouvelables et leur intégration territoriale	Très élevé	3	2	La mesure *2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité* prône un développement diversifié des EnR sur le territoire.
La réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre	Très élevé	3	1	La mesure *2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous* vise à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES, notamment par la mise en place du PCAET volontaire du Parc.
La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique	Très élevé	3	2	La réduction de la vulnérabilité au changement climatique et l'adaptation à ce dernier font partie intégrante du défi transversal Horizon "2042" et se retrouvent dans toutes les orientations.
L'atténuation et l'adaptation au changement climatique	Très élevé	3	1	

Note totale	**119/123**	**62/123**
Note sur les enjeux élevés et très élevés	**103/105**	**51/105**

Au vu des notes obtenues par chaque scénario le projet de Charte révisée apparaît comme le plus pertinent pour répondre aux enjeux du territoire, ce projet va plus loin que la Charte actuelle et répond à la plupart des enjeux importants du territoire.

Ainsi la mise en œuvre du projet de Charte révisée est vectrice d'amplification des actions déjà présentes sur le territoire. L'absence de Charte et donc de PNR sur le territoire impliquerait une diminution de la dynamique d'action sur la majeure partie des enjeux du territoire.

D. II. 3. La réponse aux enjeux du territoire

Pour répondre aux différents enjeux propres au territoire du PNRCQ les 8 défis suivants ont été définis :

- **Les défis « Territoire »**
  - Défi 1 : La préservation et la valorisation des patrimoines d'un territoire remarquable
  - Défi 2 : Une attractivité et un développement fondés sur les identités et les singularités du territoire
  - Défi 3 : Un vivre ensemble soutenu par un attachement au territoire et des solidarités renforcées
- **Les défis « Horizon 2042 »**
  - Défi 4 : L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses causes et de ses effets
  - Défi 5 : La prise en compte des grandes mutations sociétales socio-démographiques, économiques, technologiques, etc.
- **Les défis « Mode de faire »**
  - Défi 6 : Une gouvernance plus partagée et plus cohérente portée par des engagements collectifs
  - Défi 7 : La sensibilisation et la participation de tous pour une citoyenneté active
  - Défi 8 : L'expérimentation et l'innovation au service du territoire d'aujourd'hui et de demain

Au croisement des huit grands défis auxquels le Parc et son territoire devront répondre se dessinent un projet stratégique et sa déclinaison opérationnelle.

Ainsi, le projet de Charte révisée a pour objectifs de donner au PNR des Causses du Quercy les moyens de répondre à ces défis qui vont s'imposer au territoire d'ici 2042. Les trois **défis « Territoire »** ont fait émerger trois grandes ambitions, déclinées en orientations et en mesures, qui viennent structurer la Charte 2027-2042 :

1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs

2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux

3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants

Les deux **défis « Horizon 2042 »** ont affirmé la nécessité de prendre en compte de manière globale et transversale les grandes mutations prospectives (changement climatique, sobriété, mutations socio-démographiques, évolutions sociétales, etc.) dans chacune des ambitions, orientations et mesures de la Charte.

Enfin, les trois **« Mode de faire »** posent des principes qui doivent guider le fonctionnement du Parc

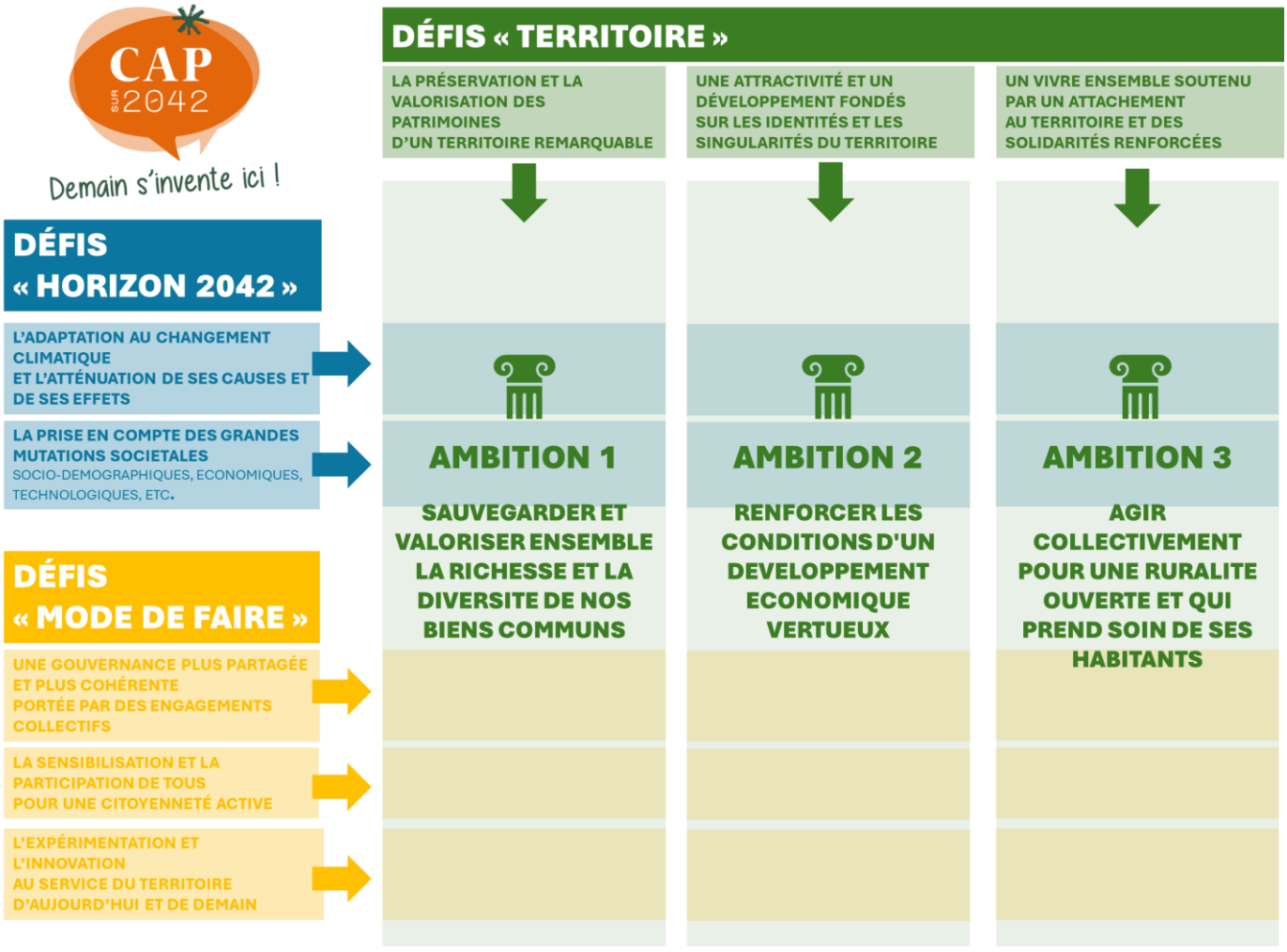

Illustration 2 : Prise en compte des défis par le projet de Charte révisée pour répondre aux enjeux du territoire

D. II. 4. Prise en compte du changement climatique

Le scénario du changement climatique, l'atténuation et l'adaptation à ce dernier sont des éléments transversaux du projet de territoire et ont guidé l'ensemble de la rédaction du projet de nouvelle Charte du PNRCQ. Ils sont d'ailleurs identifiés par le projet de Charte comme défi **« Horizon 2024 »** qui est pris en compte dans chaque ambition, orientation et mesure du projet de Charte révisée. Pour chaque ambition, le projet de Charte révisée rappelle les enjeux, les effets liés au changement climatique.

Territoire particulièrement concerné par la question de la préservation des ressources, vulnérable aux effets du changement climatique (canicule, sécheresse, risque incendie), le PNRCQ est engagé dans une dynamique de transition énergétique et écologique depuis de nombreuses années. Le défi est de porter plus loin ces dynamiques et de préparer le territoire au climat de demain, dont on ressent des signes dès aujourd'hui.

Le défi du changement climatique, c'est aussi un enjeu majeur pour de nombreuses ressources du territoire : celui de l'énergie bien sûr mais aussi celui de la biodiversité, de l'eau, de l'agriculture… C'est une question essentielle pour la démographie, pour les activités économiques, pour la gestion des risques, pour les formes d'habitat et pour l'organisation de l'espace…

Comment anticiper les conséquences futures du changement climatique dans les causses du Quercy ? Quels scénarios et trajectoires concrètes d'adaptation emprunter ? Quels gestes d'adaptation mettre en œuvre pour chacun des acteurs ? Le SMPNR doit s'affirmer comme catalyseur pour les prises de conscience et un guide pertinent pour le passage à l'action, disponible pour les différents acteurs des causses du Quercy.

En particulier :

- le cadre d'action 1.1.1.2 qui a pour objectif de sensibiliser sur les conséquences du changement climatique sur le patrimoine géologique ;
- le cadre d'action 1.2.1.1, en lien avec la prévision d'une étude hydro climatique de l'état quantitatif et qualitatif du Karst à l'horizon 2042 ;
- le cadre d'action 1.2.1.2, qui prévoit de modéliser l'impact du changement climatique sur les cours d'eau et les nappes pour pouvoir anticiper les potentielles ruptures d'approvisionnement ;
- la mesure 1.3.2 dans laquelle l'ambition du Parc est de conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés dans un contexte de changement climatique ;
- le cadre d'action 1.3.3.2 qui vise à mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature ;
- la mesure 1.3.4 avec le but d'adapter et de préserver les écosystèmes forestiers malgré le changement climatique ;
- le cadre d'action 1.5.1.2 en lien avec l'imagination de nouvelles démarches en réponse à de nouveaux enjeux et besoins pour protéger et maintenir les entités et structures paysagères ;
- la mesure 2.1.1 avec le but de maintenir une agriculture viable, vivable et attractive avec le changement climatique ;
- la mesure 2.1.2 visant à répondre aux défis du changement climatique et ses conséquences sur l'agriculture, notamment pastorale ;
- le cadre d'action 2.2.1.3 dont l'objectif est de conforter et adapter les dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels vers plus de pratiques durables ;
- le cadre d'action 2.3.1.5 en lien avec l'intégration des enjeux climatiques dans l'évolution des offres touristiques ;
- le cadre d'action 2.4.1.1 dont le but est de réussir la mise en œuvre et l'évolution du plan climat volontaire du Parc.

Par ailleurs, le référentiel d'évaluation prévu par le projet de Charte révisée identifie un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer l'influence du changement climatique sur le périmètre d'étude du PNR, en lien avec les indicateurs de l'évaluation environnementale.

D. II. 5. Mesures phares

La Charte révisée identifie 9 mesures phares. Ces mesures ont été définies par les élus. Lors de 3 instances, chaque élu a été convié à voter au sein de chaque Ambition du projet de Charte révisé pour 3 mesures qu'il jugeait importante. Ensuite ont été conservées en tant que mesure phare les 3 mesures les plus représentées pour chaque ambition. Les 3 instances étaient : l'Inter commission du 29 mai 2024, le bureau syndical du 3 juillet 2024 et comité syndical du 12 juillet 2024.

Ces mesures phares constituent le cœur du projet de territoire, qui perdrait de son sens si l'une d'entre elles n'était pas mise en œuvre. Les autres mesures sont considérées comme complémentaires en ce qu'elles nourrissent ou contribuent à une ou plusieurs mesures phares plus englobantes. Les mesures phares induisent des actions prioritaires et sont soumises à un dispositif précis de suivi et d'évaluation.

Tableau 76 : Mesures phares de la Charte révisée PNRCQ

Mesures phares	Mesures phares
1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique	2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources
1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau	3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité
1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation	3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins
2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive	3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes
2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	

D. II. 6. Prise en compte de la note d'enjeux

Le projet de Charte révisée a été modifié au cours des différentes phases d'élaboration. La première modification est celle liée à la note d'enjeux des services de l'Etat du 24 juin 2024. Le tableau suivant explicite les différentes thématiques abordées dans la note d'enjeux et les liens avec l'armature du projet de Charte révisée.

Tableau 77 : Prise en compte de la note d'enjeux des services de l'Etat

Thématique	Sous-thématique	Lien armature Charte
1.1. Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050	l'effort de sobriété foncière	O.1.2 Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques O.1.4 Préserver les paysages et soutenir les objectifs de sobriété foncière et énergétique dans les stratégies d'aménagement du territoire O.2.1 Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire
	accentuer les politiques et actions de revitalisation des bourgs et villages	
	devenir un territoire démonstrateur du ZAN (initier et favoriser des alternatives au développement artificialisant) et innovant en matière d'urbanisme circulaire	
	pérenniser la vocation agricole des terres	
	éviter les impacts négatifs des projets, plans et programmes sur les zones humides, le plus en amont possible, notamment au stade planification locale	
1.2. Mobilités	le PNR renforce son action sur les mobilités et tout particulièrement les mobilités actives et incite les collectivités à un aménagement du territoire qui y soit favorable	O.2.4 Accompagner le développement des énergies renouvelables en limitant leurs impacts sur les paysages et les ressources O.3.2 Favoriser une évolution des pratiques de mobilités
2.1. Changement climatique	cohérence et la complémentarité. de la stratégie du PNR avec les démarches qui relèvent des EPCI et autres acteurs du territoire	O.2.4 Accompagner le développement des énergies renouvelables en limitant leurs impacts sur les paysages et les ressources
	faire le lien avec les PCAET existants ou en cours et approfondir la réflexion sur l'adaptation au changement climatique dans tous les domaines	
	accompagner les démarches de PCAET quand les EPCI en font la demande	

Thématique	Sous-thématique	Lien armature Charte
	mobiliser des outils (ceux déjà disponibles voire en imaginer d'autres) pour accompagner propriétaires et exploitants dans l'élaboration de projets de travaux et dans leur financement / de réduire de façon graduelle leur consommation d'énergie pour atteindre – 60 % en 2050	
	porter, dans le cadre de missions expérimentales, des objectifs de transition énergétique et climatique adaptés aux caractéristiques ultra-rurales du territoire : innover pour de nouvelles pratiques	
2.2. Sobriété énergétique et décarbonation de l'énergie	la sobriété énergétique soit recherchée en premier lieu dans toutes les orientations de la charte	O.1.4 Préserver les paysages et soutenir les objectifs de sobriété foncière et énergétique dans les stratégies d'aménagement du territoire O.2.3 Affirmer le territoire comme une destination touristique engagée dans la sobriété et porteuse des valeurs du territoire O.2.4 Accompagner le développement des énergies renouvelables en limitant leurs impacts sur les paysages et les ressources O.2.5 Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique plus soutenable
	la transition énergétique, avec la décarbonation des usages, soit intégrée dans les grandes orientations stratégiques du Parc	
	le développement des énergies renouvelables, qui doit être accéléré / mix énergétique	
3.1. Le renouvellement des générations d'agriculteurs	Les actions du PNR des Causses du Quercy en faveur de l'installation et de la transmission sont dans ce contexte à poursuivre et à développer	O.2.1 Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire
3.2. La lutte contre l'enfrichement	poursuivre le soutien au pastoralisme et au pâturage extensif	O.2.1 Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire
3.3 Des systèmes de production agricole sobres en carbone, respectueux de la qualité de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages	Le PNR doit continuer à s'investir dans son projet agro-environnemental et climatique (PAEC)	O.2.1 Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire
	l'agriculture biologique (AB)	
	s'engager dans la préservation des prairies fleuries et pelouses sèches + autres recommandations d'actions	
3.4. L'adaptation au changement climatique	Le maintien de la polyculture-élevage est primordial	O.2.1 Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire
	Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC) / travail sur l'adaptation des systèmes au changement climatique entamé par la CDOA / travaux du plan d'actions du Conseil départemental du Lot dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité. du territoire au changement climatique / accompagner le monde agricole vers l'innovation / s'emparer de la question de la couverture du risque	

Thématique	Sous-thématique	Lien armature Charte
3.5. Tenir compte du retour possible du loup dans l'écosystème du territoire	continuer de sensibiliser et accompagner les éleveurs pour conduire des études de vulnérabilité, mettre en place des mesures de protection (y compris expérimentales) et adapter la conduite des troupeaux. la présence de l'espèce	Pas évoqué
3.5. Tenir compte du retour possible du loup dans l'écosystème du territoire	continuer de sensibiliser et accompagner les éleveurs pour conduire des études de vulnérabilité, mettre en place des mesures de protection (y compris expérimentales) et adapter la conduite des troupeaux. la présence de l'espèce	Pas évoqué
3.6. Filières, valorisation des produits locaux et plans alimentaires territoriaux	valoriser les filières d'excellence / porter une réflexion collective sur l'avenir de l'agriculture et des filières / favoriser le développement des circuits courts de proximité / mettre en cohérence les PAT et leurs axes prioritaires	O.2.1 Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire
4.1 Maintien des continuités écologiques 3.1. Le renouvellement des générations d'agriculteurs 3.2. La lutte contre l'enfrichement	mettre à jour et étendre l'identification sur les nouvelles communes du périmètre des trames vertes et bleues à l'échelle locale	O.1.3 Permettre à chacun d'intégrer la biodiversité dans son rapport au territoire O.1.5 Affirmer et conforter les marqueurs patrimoniaux du territoire
	réaliser un diagnostic de l'état de la trame noire avec les nouvelles collectivités	
	La poursuite et le renforcement du travail partenarial apparaissent primordiaux avec les collectivités	
4.2. Création d'aires protégées	la charte devra préciser comment le parc et ses partenaires contribueront à la SAP en identifiant, le cas échéant, des projets de création de nouvelles aires protégées	O.1.3 Permettre à chacun d'intégrer la biodiversité dans son rapport au territoire
4.3. Préservation de la biodiversité 3.4. L'adaptation au changement climatique	impulser, soutenir, ou même porter, des actions de restauration des milieux.	O.1.1 Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversite comme socle du territoire O.1.2 Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques O.1.3 Permettre à chacun d'intégrer la biodiversité dans son rapport au territoire O.1.5 Affirmer et conforter les marqueurs patrimoniaux du territoire
	orienter les décideurs afin que le développement de projets ou de l'urbanisation ne fragilise pas davantage les écosystèmes	
	poursuivre le travail d'amélioration des connaissances et de recherches scientifiques sur le fonctionnement et la biodiversité du milieu karstique	
	s'impliquer sur la mise en œuvre de la déclinaison Occitanie du PNA chiroptères	
	s'impliquer sur la mise en œuvre du PNA sonneur à ventre jaune, en partenariat notamment avec l'Office national des forêts (ONF),	
	s'impliquer sur le PNA 2018-2028 en faveur des papillons de jour, les PNA Flore, la déclinaison territoriale du PNA en faveur du Lézard ocellé 2020-2029	
4.4. Préservation des paysages	favoriser le maintien d'une agriculture extensive et soutenir la structuration d'une filière bois	O.1.1 Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversite comme socle du territoire O.1.2 Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques
	préserver les silhouettes des bourgs et de leurs éléments identitaires	
	engager une mission d'inventaire du bâti traditionnel sur l'ensemble du territoire du Parc.	

Thématique	Sous-thématique	Lien armature Charte
	engager avec les intercommunalités qui le composent la réalisation de plans de paysages	O.1.3 Permettre à chacun d'intégrer la biodiversité dans son rapport au territoire O.1.4 Préserver les paysages et soutenir les objectifs de sobriété foncière et énergétique dans les stratégies d'aménagement du territoire O.1.5 Affirmer et conforter les marqueurs patrimoniaux du territoire O.2.1 Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire O.2.3 Affirmer le territoire comme une destination touristique engagée dans la sobriété et porteuse des valeurs du territoire
	appuyer les collectivités responsables de la gestion des sites classés de grande renommée	
	contribuer à la conservation des qualités patrimoniales et paysagères des tronçons inscrits à l'UNESCO des chemins de Saint-Jacques de Compostelle	
4.5 Ressource en eau	diagnostic (état des lieux des ressources en eau), qui reprendra et affinera les évaluations de l'état des masses d'eau établies dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et identifiera les milieux à forts enjeux à protéger	O.1.2 Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques O.2.1 Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire O.2.3 Affirmer le territoire comme une destination touristique engagée dans la sobriété et porteuse des valeurs du territoire
	adéquation avec les orientations majeures du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027	
	recherche une synergie avec les actions des programmes pluriannuels de gestion des masses d'eau (PPG) et prenne en compte les plans d'action opérationnels territorialisés des deux départements (suivis par les DDT)	
	préserver et restaurer des milieux aquatiques dégradés	
	participe à une plus grande rationalisation de l'eau en favorisant l'utilisation de l'économie de l'eau et l'utilisation des eaux non conventionnelle	
4.6 Zones humides	stopper la destruction et la dégradation des zones humides en s'engageant sur des orientations et mesures ambitieuses pour l'intérêt général de la préservation et gestion durable des zones humides	O.1.2 Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques
4.7 Forêt et haies	le PNR doit continuer à s'investir sur ces sujets (dispositions de la Mesure 2.2.4 actuelle charte)	O.1.3 Permettre à chacun d'intégrer la biodiversité dans son rapport au territoire
	pacte national en faveur de la haie, un dispositif de valorisation de la haie, de renforcement de la protection et de développement pourrait être impulsé. par le PNR	
5.1 Contribuer à assurer l'accueil, l'information et la sensibilisation du public	production et valorisation de connaissance	Quasi toutes les orientations
	Les démarches participatives doivent donc être mobilisées	
	Des actions de sensibilisation/acculturation des populations du parc aux différents aléas naturels auxquels le PNRCQ est expos.	

Thématique	Sous-thématique	Lien armature Charte
	(inondation, ruissellements, mouvements de terrain, feux de forêt)	
	dotation biodiversité, un appui du PNR serait utile aux collectivités	
5.2 Tourisme et police de la publicité	promouvoir un tourisme de qualité., fond. sur la valorisation et le respect du patrimoine naturel, paysager et culturel du territoire, ainsi que la responsabilisation des visiteurs.	O.2.3 Affirmer le territoire comme une destination touristique engagée dans la sobriété et porteuse des valeurs du territoire
	Le traitement de la publicité. nécessite un travail partenarial. étroit avec les différents partenaires institutionnels impliqués	
	veiller à ce que la promotion du tourisme soit respectueuse des patrimoines naturels, culturels et paysagers	
5.3. Circulation des véhicules à moteur	Il est recommandé que : • la charte comprenne des dispositions allant dans le sens d'une interdiction de la circulation dans les espaces naturels ; • des mesures relatives. la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifies sur les documents graphiques du plan de parc, pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel, soient prévues	O.1.3 Permettre à chacun d'intégrer la biodiversité dans son rapport au territoire O.1.4 Préserver les paysages et soutenir les objectifs de sobriété foncière et énergétique dans les stratégies d'aménagement du territoire
6. Positionnement du Parc auprès des collectivités	faire connaitre encore davantage le rôle du PNR auprès des divers acteurs du territoire	Toutes les ambitions
	L'articulation des missions du parc avec les compétences des collectivités et autres acteurs du territoire devra être reprécisée	
	Le PNR et les acteurs de l'ingénierie territoriale chercheront également à améliorer leur coordination	

E. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, l'exposé :

a. *Des effets notables probables de la mise en œuvre de la Charte révisée sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.*

Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés de la Charte révisée avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus.

b. *De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement.*

E. I. METHODE

Dans l'objectif de saisir tous les effets de la Charte révisée, il a été nécessaire de développer une méthodologie claire et accessible afin de faciliter la compréhension de l'évaluation environnementale.

L'analyse des incidences de la Charte révisée s'est basée sur une analyse méthodique.

Les effets notables probables de la Charte révisée ont été évalués et gradués sur la base de la nomenclature suivante :

++	**Effet probable directement positif pour la dimension concernée (progrès et améliorations escomptés par la mise en œuvre de la Charte révisée)** *Le type d'action cible la composante environnementale.*
+	**Effet probable indirectement positif pour la dimension concernée** *La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais en bénéficie.*
+ /-	**Effet probable pouvant être positif ou négatif selon les cas** *Le type d'action peut avoir une incidence positive ou négative sur la composante environnementale (nature de l'impact global difficilement qualifiable).*
	Effet neutre *Le type d'action est sans effet notoire ou sans lien avec la composante environnementale.*
-	**Effet probable indirectement négatif pour la dimension concernée** *La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais se trouve impactée négativement.*
--	**Effet probable directement négatif pour la dimension concernée (risques de perdre ou d'affecter des valeurs environnementale)** *Le type d'action a explicitement une incidence négative sur la composante environnementale.*

Les 9 mesures prioritaires identifiées dans la Charte révisée du Parc sont mises en gras.

L'évaluation sur la base de la nomenclature précédente s'est accompagnée, pour certaines actions et certaines thématiques, de l'identification d'un certain nombre de points de vigilance permettant de mettre en exergue de possibles effets négatifs sans que ceux-ci n'aient été jugés significatifs à l'échelle de l'aire d'étude.

L'analyse des effets a également cherché à répondre aux questions suivantes :

- Le type d'action aura-t-il un effet localisé ?
- Le type d'action aura-t-il un effet temporaire ou permanent ?
- Le type d'action aura-t-il un effet à court, moyen ou long terme ?
  - L'effet est à court terme lorsqu'il sera immédiat à compter de la mise en œuvre de la Charte révisée (effet ≤ 3 ans) ;
  - L'effet est à moyen terme lorsqu'il aura lieu dans les quelques années suivant la mise en œuvre de la Charte révisée (3 ans < effet ≤ 10 ans) ;
  - L'effet est à long terme sinon (effet > 10 ans) ;
- Quel est le degré de certitude sur l'évaluation de l'effet (certain pour les effets directs, probable pour les autres) ?

E. II. SYNTHESE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES

E. II. 1. Synthèse générale des effets probables

E. II. 1. 1. Matrice de synthèse générale

Le tableau page suivante constitue la matrice de synthèse générale présentant les **effets des mesures** étudiées **pour l'ensemble des thématiques environnementales**. Les mesures prioritaires sont identifiées en gras et les mesures sont regroupées par orientation principale.

E. II. 1. 2. Quantification des effets probables par thématique environnementale

Le tableau suivant dénombre les mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant un effet probable positif, neutre ou négatif sur l'environnement, selon la qualification qui a été présentée précédemment.

Tableau 78 : Quantification des effets des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'environnement

Thématiques environnementales		Effets des mesures					
		++	+	+/-		-	--
Toutes thématiques environnementales confondues		31 Mesures	26 Mesures	5 Mesures	31 Mesures	1 Mesures	0 Mesures
Contexte socio-économique	Population	8	6	0	17	0	0
	Logement et services	6	3	1	21	0	0
	Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire	5	3	0	23	0	0
	Economie et emplois	9	4	3	15	0	0
Milieu physique	Ressources en eau	5	2	1	23	0	0
	Sol et sous-sol	6	2	2	21	0	0
Patrimoine culturel et paysager	Patrimoine culturel et architectural	5	4	2	20	0	0
	Patrimoine paysager	3	2	1	25	0	0
Environnement naturel et biodiversité	Biodiversité	9	3	2	17	0	0
	Patrimoine forestier et sylviculture	2	3	1	25	0	0
Risques et nuisances	Risques naturels	5	3	0	23	0	0
	Risques technologiques	0	0	0	31	0	0
	Qualité de l'air	2	2	0	28	1	0
	Pollution lumineuse	3	2	0	26	0	0
	Ambiance sonore	2	0	0	29	0	0
Environnement humain	Agriculture	5	3	2	21	0	0
	Mobilité	3	0	0	28	0	0
Energie et climat	Transition énergétique	6	3	0	22	0	0
	Vulnérabilité au changement climatique	6	5	0	20	0	0

Tableau 79 : Matrice de synthèse générale des effets des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'environnement

Ambition	Orientation	Mesure	Contexte socio-économique				Milieu physique		Patrimoine culturel et paysager		Environnement naturel et biodiversité		Risques et nuisances					Environnement humain		Energie et climat		Effet global
			Population	Logement et services	Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Risques naturels	Risques technologiques	Ambiance sonore	Pollution lumineuse	Qualité de l'air	Agriculture	Mobilité	Transition énergétique	Vulnérabilité au changement climatique	
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire	**1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique**	+					++	+		++										++	++
		1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre	+					++			++											++
	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	**1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau**			+		++	+			++		++								++	++
		1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	+				++				++		++					+/-				++
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables			+	+/-		++			++				++							++
		1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés			++	+					++	+	+			++						++
		1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation				+					++		+					+			++	++
		1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts				++					++	++	++					++		++	++	++
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	+	+/-	++	+/-	++	++	+	++	++	+	++		++	++	++	++				++

Ambition	Orientation	Mesure	Contexte socio-économique				Milieu physique		Patrimoine culturel et paysager		Environnement naturel et biodiversité		Risques et nuisances					Environnement humain		Energie et climat		Effet global
			Population	Logement et services	Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Risques naturels	Risques technologiques	Ambiance sonore	Pollution lumineuse	Qualité de l'air	Agriculture	Mobilité	Transition énergétique	Vulnérabilité au changement climatique	
		1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales		++	++				++	++								+				++
	1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir			++					++	+					++					++	++
		1.5.2 - Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et archéologique				+			++													++
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	**2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive**			++	++		++										++		++		++
		2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales					++	++			+	+	++					++			++	++
		2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable	++										+					++				++
	2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire	2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire				++	+		++											+	+	++
		2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales				++						++								+		++
	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	++	++		+/-	++	+/-	+/-	+	+/-						+	+		++	++	++
		2.3.2 - Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable				++																++

Ambition	Orientation	Mesure	Contexte socio-économique				Milieu physique		Patrimoine culturel et paysager		Environnement naturel et biodiversité		Risques et nuisances					Environnement humain		Energie et climat		Effet global
			Population	Logement et services	Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Risques naturels	Risques technologiques	Ambiance sonore	Pollution lumineuse	Qualité de l'air	Agriculture	Mobilité	Transition énergétique	Vulnérabilité au changement climatique	
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	+	++												+			++	++	+	++
		2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	++				+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-					-	+/-		++	+	++
	2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable	2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques		+		++																++
		2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources	+	+		++															+	++
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions	**3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité**	++	++		++																++
		3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins	++	+													++		++	+		++
	3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes	3.2.1 - Améliorer les conditions d'habiter le territoire		++													+			++		++

Ambition	Orientation	Mesure	Contexte socio-économique				Milieu physique		Patrimoine culturel et paysager		Environnement naturel et biodiversité		Risques et nuisances					Environnement humain		Energie et climat		Effet global
			Population	Logement et services	Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Risques naturels	Risques technologiques	Ambiance sonore	Pollution lumineuse	Qualité de l'air	Agriculture	Mobilité	Transition énergétique	Vulnérabilité au changement climatique	
	conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière	3.2.2 - Diversifier les offres de logements dans une logique de parcours résidentiel	++	++																		++
	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.1 - Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme vecteur d'appartenance au territoire							++									+				++
		3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire			+	++	+	+	++	+	+											++
	3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale	3.4.1 - Développer les liens intergénérationnels et interculturels	++						+												+	++
		3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes	++			+			+													++
		Effet global	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++		++	++	+	++	++	++	++	

E. II. 1. 3. Des effets globalement très positifs sur l'environnement

La **dimension environnementale est largement prise en compte dans le projet de Charte révisée** du PNR des Causses du Quercy répondant ainsi à la vocation première du Parc Naturel Régional. Les 97 cadres d'action (100%) ont un effet positif direct ou indirect sur au moins l'une des thématiques environnementales dont 93 (96%) ont un effet positif direct.

L'analyse détaillée des effets des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy met en évidence que sa mise en œuvre devrait globalement avoir des effets très positifs sur l'environnement.

Les effets devraient être d'autant plus positifs qu'ils sont accentués par le cumul de toutes les mesures.

La Charte révisée étant un document stratégique sur 15 ans ; la totalité des objectifs implique un effet positif permanent sur l'environnement, l'objectif étant bien entendu de préserver l'environnement, aménager et développer le territoire sur le long terme.

D'une manière générale, les effets du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sont proportionnés aux enjeux environnementaux du territoire. Comme le souligne l'état initial de l'environnement, ces derniers sont caractérisés par des espaces naturels, un patrimoine culturel, une agriculture et des paysages de grande valeur patrimoniale dont la préservation est un enjeu majeur.

Les effets positifs de la mise en œuvre de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sont globalement liés à :

- une **meilleure préservation des milieux naturels** notamment aquatiques, des espèces et habitats patrimoniaux ;
- une **meilleure connaissance, prise en compte, valorisation et préservation des paysages** en lien avec la fermeture des paysages ;
- une **meilleure connaissance, protection et valorisation du patrimoine culturel,** matériel et immatériel ;
- un **meilleur accompagnement et soutien aux activités agricoles, notamment dans la modification des pratiques ;**
- une **meilleure intégration des continuités écologiques** dans les principes d'aménagement du territoire ;
- un **développement d'un tourisme de nature et une gestion de la surfréquentation des sites naturels** ;
- un **meilleur encadrement des loisirs motorisés et de la publicité** ainsi qu'un **accompagnement des démarches de progrès pour certains usages / activités** (agriculture, production d'énergies renouvelables, et tourisme) pour permettre le développement économique et social tout en limitant leurs effets possibles négatifs sur l'environnement ;
- un **meilleur aménagement du territoire** en lien avec la consommation d'espace, l'habitat, les déplacements, l'accessibilité aux services et le **renforcement de l'attractivité du territoire** ;
- une **réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels mais aussi une réduction des nuisances ;**
- une **meilleure préparation et adaptation** du territoire aux effets du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et d'accroitre sa résilience.

E. II. 1. 4. Des effets potentiellement négatifs

Des **effets potentiels négatifs de la mise en œuvre de la Charte révisée ont été relevés**. Les mesures liées à ces aspects négatifs sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 80 : Cadre d'action du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy pouvant avoir un effet négatif sur l'une des thématiques environnementales

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Logement et services	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Agriculture
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau									+/-
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels		+/-							
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+/-	+/-							

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Logement et services	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Agriculture
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux				+/-	+/-		+/-		
			2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques		+/-							
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire			+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-

Les potentiels effets négatifs sont liés au développement ou à l'encadrement de certaines activités (tourisme, production d'énergies renouvelables et agriculture), encouragées par le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy lequel insiste sur un développement durable de celles-ci afin d'éviter toutes atteintes à l'environnement (accompagnement des démarches de progrès).

Le chapitre E. II. 2. explicite les potentiels effets négatifs du projet de Charte révisée pour chaque thématique environnementale. Le chapitre F. I. présente les mesures envisagées pour les éviter, les réduire voire les compenser.

E. II. 1. 5. Des effets négatifs indirects

Même si aucun effet négatif direct n'a été identifié, un **effet négatif indirect de la mise en œuvre de la Charte révisée a été relevé**. La mesure liée à cet aspect négatif est listée dans le tableau suivant.

Tableau 81 : Cadre d'action du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant un effet négatif indirect sur l'une des thématiques environnementales

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'aciton	Qualité de l'air
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	-

Les effets négatifs sur la qualité de l'air sont liés au développement du bois énergie, encouragé par le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy. Ces impacts négatifs indirects sont contrebalancés par les mesures 3.1.2.1 et 3.2.1.1 qui visent à améliorer les performances énergétiques des logements et développer la mobilité douce.

Le chapitre E. II. 2. explicite les potentiels effets négatifs du projet de Charte révisée pour chaque thématique environnementale. Le chapitre F. I. présente les mesures envisagées pour les éviter, les réduire voire les compenser.

E. II. 1. 6. Effets cumulés

La protection de l'environnement est un enjeu majeur du projet de Charte révisée du PNR des causses du Quercy. Les mesures participant directement à cet objectif sont nombreuses et en se cumulant, permettent une action cohérente et forte. Ces effets directs sont doublés par l'ensemble des effets positifs indirects d'autres mesures, souvent relatives à la sensibilisation des acteurs, l'amélioration et le partage des connaissances, etc.

E. II. 1. 7. Effets à court, moyen ou long terme

La majeure partie des effets des mesures et des dispositions du projet de Charte interviendront à long terme.

E. II. 1. 8. Effets temporaires ou permanents

Les effets des mesures du projet de Charte seront majoritairement permanents.

E. II. 2. Synthèse des effets notables probables par thématique environnementale

E. II. 2. 1. Effet probable sur le contexte socio-économique

E. II. 2. 1. 1. Population

Tableau 82 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la population

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Population	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire	**1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique**	**1.1.1.3 - Renforcer les liens avec la recherche scientifique et développer des actions de sciences participatives**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre	1.1.2.1 - Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité	+	LT	Permanent	Global
			1.1.2.2 - Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale	+	LT	Permanent	Global
	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau	+	LT	Permanent	Global
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	+	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable	2.1.3.1 - Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy	++	LT	Permanent	Global
			2.1.3.2 - Renforcer le lien agriculteurs / citoyens	++	LT	Permanent	Global
	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.4 - Rendre les offres accessibles à tous	++	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Population	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique	+	LT	Permanent	Localisé
		2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	**2.4.2.2 - Créer les conditions d'appropriation et de développement de projets d'énergies renouvelables bénéfiques pour le territoire**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable	**2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources**	**2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions	**3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité**	**3.1.1.1 - Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Localisé**
			3.1.1.2 - Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir	**++**	**LT**	**Permanent**	**Localisé**
			3.1.1.3 - Développer l'offre de santé	**++**	**LT**	**Permanent**	**Localisé**
		3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins	**3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière	3.2.2 - Diversifier les offres de logements dans une logique de parcours résidentiel	3.2.2.1 - Développer des offres de logements adaptées au vieillissement de la population et au renforcement de la dépendance	++	LT	Permanent	Localisé
			3.2.2.2 - Permettre aux jeunes et actifs de rester ou de s'installer sur le territoire	++	LT	Permanent	Global
	3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale	3.4.1 - Développer les liens intergénérationnels et interculturels	3.4.1.1 - Créer des lieux et des temps favorisant les liens intergénérationnels et interculturels	++	LT	Permanent	Global
			3.4.1.2 - Renforcer les liens sociaux et multiculturels	++	LT	Permanent	Global
			3.4.1.3 - Favoriser l'animation d'une vie associative	+	LT	Permanent	Global
		3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes	**3.4.2.1 - Valoriser les initiatives et les pratiques de la jeunesse du territoire**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			3.4.2.2 - Faciliter l'accueil et l'implication des jeunes sur le territoire	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			Effet global sur la thématique	**++**			

Concernant la population, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la poursuite des échanges, de coopération aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire ;
- la prévention des risques naturels ainsi que la réduction des nuisances, y compris un contexte de changement climatique ;
- le maintien et le développement des services ;
- la création de liens entre les générations, avec une attention particulière pour les jeunes et leur épanouissement.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR et interviendront à long terme.

E. II. 2. 1. 2. Logement et services

Tableau 83 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le logement et les services

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Logement et services	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+/-	LT	Permanent	Global
		1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales	1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)	++	LT	Permanent	Global
			1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification	++	LT	Permanent	Global
			1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs	++	LT	Permanent	Localisé
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	++	LT	Permanent	Localisé
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique	++	LT	Permanent	Global
			2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique	++	LT	Permanent	Localisé
			2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété	+	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Logement et services	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable	2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques	2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique	+	LT	Permanent	Global
		2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources	**2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers**	+	LT	Permanent	Global
			2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire	+	LT	Permanent	Global
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions	**3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité**	**3.1.1.1 - Améliorer l'accessibilité aux services, adaptée à la ruralité, et l'information**	++	LT	Permanent	Localisé
			3.1.1.2 - Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir	++	LT	Permanent	Localisé
			3.1.1.3 - Développer l'offre de santé	++	LT	Permanent	Localisé
		3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins	**3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population**	+	LT	Permanent	Global
	3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière	3.2.1 - Améliorer les conditions d'habiter le territoire	3.2.1.1 - Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques	++	LT	Permanent	Localisé
			3.2.1.2 - Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et dégradé	++	LT	Permanent	Localisé
			3.2.1.3 - Recréer des lieux et espaces communs, des liaisons douces et favoriser le vivre ensemble	++	LT	Permanent	Localisé
		3.2.2 - Diversifier les offres de logements dans une logique de parcours résidentiel	3.2.2.1 - Développer des offres de logements adaptées au vieillissement de la population et au renforcement de la dépendance	++	LT	Permanent	Localisé
			3.2.2.2 - Permettre aux jeunes et actifs de rester ou de s'installer sur le territoire	++	LT	Permanent	Global
			3.2.2.3 - Prendre en compte les besoins de certains publics spécifiques (individus isolés, saisonniers, interne en médecine, apprentis, handicaps…)	++	LT	Permanent	Localisé
			3.2.2.4 - Sonder et mettre en lumière les nouveaux besoins et nouvelles formes en matière d'habitat	++	LT	Permanent	Localisé
			Effet global sur la thématique	++			

Tableau 84 : Zoom sur la disposition 1.4.1.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant un effet négatif indirect sur le logement et les services

Cadre d'action	Logement	Arguments
1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+/-	Limiter l'urbanisation pourrait augmenter la pression foncière sur le territoire.

<u>Concernant le logement</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement, notamment le maintien des services, la diversification des offres de logement et l'amélioration de la qualité de l'habitat.

Les effets probables seront permanents, localisés au niveau des bourgs et centres-villes du territoire et interviendront à long terme.

Le cadre d'action 1.4.1.1 pourrait avoir un effet négatif indirect sur cette thématique environnementale par l'augmentation de la pression foncière sur le périmètre d'étude. Les impacts négatifs sont notamment contrebalancés par la mesure 3.2.2 et les cadres d'action associés qui visent à mettre en correspondance l'offre de logement avec les besoins de la population**.**

E. II. 2. 1. 3. Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire

Tableau 85 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'occupation des sols, l'urbanisme et l'aménagement du territoire

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	**1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau**	**1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable	+	LT	Permanent	Localisé
		1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation	++	LT	Permanent	Global
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	++	LT	Permanent	Global
			1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement	++	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Occupation des sols, urbanisme et aménagement du territoire	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	d'aménagement du territoire	les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.3 - Veiller à la cohérence et à la continuité des stratégies de planification et des interventions opérationnelles par un dialogue permanent	++	LT	Permanent	Global
			1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	++	LT	Permanent	Global
			1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
		1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales	1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)	++	LT	Permanent	Global
			1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification	++	LT	Permanent	Global
			1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs	++	LT	Permanent	Localisé
	1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir	1.5.1.4 - Maitrise l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire	++	LT	Permanent	Localisé
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	**2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive**	**2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.3 - Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

<u>Concernant l'occupation des sols, l'urbanisme et l'aménagement du territoire</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- l'adaptation de l'habitat et des formes urbaines au changement climatique ;

- la maîtrise de la consommation foncière, le respect des coupures d'urbanisation avec entre autres la politique de Zéro artificialisation nette (ZAN).

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR et interviendront à long terme.

E. II. 2. 1. 4. Economie et emplois

Tableau 86 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'économie et les emplois

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Economie et emplois	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels	+/-	CT	Permanent	Localisé
		1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation	+	LT	Permanent	Global
		1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation	**1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.3 - Accompagner la valorisation économique de la forêt et sa gestion durable	++	LT	Permanent	Global
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+/-	LT	Permanent	Global
	1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.2 - Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et archéologique	1.5.2.2 - Porter collectivement une ambition de conservation et de restauration du patrimoine bâti (remarquable et ordinaire) et archéologique	+	LT	Permanent	Localisé
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	**2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive**	**2.1.1.2 - Soutenir les filières d'élevage et leurs co-produits**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			2.1.1.3 - Accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur diversification	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire	2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire	2.2.1.1 - Créer les conditions favorables au dynamisme des activités artisanales	++	LT	Permanent	Global
			2.2.1.2 - Reconnaitre et transmettre les savoir-faire locaux	++	LT	Permanent	Global
			2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources	++	LT	Permanent	Global
		2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales	2.2.2.1 - Conforter les filières territorialisées en cours de structuration	++	LT	Permanent	Global
			2.2.2.2 - Permettre l'émergence de nouvelles filières territorialisées	++	LT	Permanent	Global
			2.2.2.3 - Déployer des actions de valorisation de la ressource bois	++	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Economie et emplois	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	++	LT	Permanent	Localisé
			2.3.1.2 - S'affirmer comme une destination de ressourcement et de découverte d'une culture et d'une histoire	++	LT	Permanent	Global
			2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques	+	LT	Permanent	Localisé
			2.3.1.4 - Rendre les offres accessibles à tous	++	LT	Permanent	Global
			2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	++	LT	Permanent	Global
			2.3.1.6 - Favoriser une offre touristique mieux répartie sur l'année	++	LT	Permanent	Global
			2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce	++	LT	Permanent	Global
		2.3.2 - Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable	2.3.2.1 - Construire une stratégie marketing renouvelée et partagée	++	LT	Permanent	Global
			2.3.2.2 - Être un territoire singulier véritablement porteur de sens, d'expériences, de découvertes en favorisant la médiation et l'engagement de tous les publics et acteurs	++	LT	Permanent	Global
			2.3.2.3 - Développer une organisation/gouvernance touristique adaptée au territoire et fortement partenariale, plus efficiente et cohérente	++	LT	Permanent	Global
	2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable	2.5.1 - Créer les conditions favorables au maintien, au développement et à la promotion des activités économiques	2.5.1.1 - Favoriser la cohérence des stratégies locales de développement et le déploiement d'actions collectives en faveur de l'accueil et de la promotion économique	++	LT	Permanent	Global
			2.5.1.2 - Faire du Parc un atout partagé en faveur de la promotion et de la visibilité économique des Causses du Quercy	++	LT	Permanent	Global
		2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources	**2.5.2.1 - Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			2.5.2.2 - Participer à la transition économique du territoire	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte	3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions	**3.1.1 - Favoriser le maintien et l'émergence d'offres de services et de commerces accessibles et adaptées à la ruralité**	**3.1.1.2 - Renforcer et adapter l'offre de services pour répondre aux besoins présents et à venir**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Localisé**

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Economie et emplois	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
et qui prend soin de ses habitants	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.2 - Encourager la création artistique et favoriser la diversité des pratiques culturelles	++	LT	Permanent	Global
	3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale	**3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes**	**3.4.2.1 - Valoriser les initiatives et les pratiques de la jeunesse du territoire**	+	LT	Permanent	Global
			3.4.2.2 - Faciliter l'accueil et l'implication des jeunes sur le territoire	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	++			

Tableau 87 : Zoom sur les cadres d'action 1.3.1.3 et 1.4.1.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur l'économie et les emplois

Cadre d'action	Economie et emplois	Arguments
1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels	+/-	- : La régulation de la circulation des véhicules à moteur peut nuire à certaines activités touristiques. + : La régulation circulation des véhicules à moteur permet de rendre la pratique de ces espaces plus agréable.
1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+/-	- : encadrer l'évolutions des abords des sites et secteurs touristiques les plus attractifs peut nuire à certaines activités touristiques. + : L'encadrement permet de rendre la pratique de ces espaces plus agréable.

<u>Concernant l'économie et l'emploi</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la structuration d'un tourisme durable de nature, diversifié, qualitatif et respectueux de l'environnement ;
- le soutien aux filières économiques locales ;
- la préparation des activités économiques et touristiques au changement climatique.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR et la plupart interviendront à long terme.

Les cadres d'action 1.3.1.3 et 1.4.1.1 pourraient avoir un effet négatif indirect sur cette thématique environnementale en limitant le développement du tourisme et des activités humaines dans les espaces naturels et remarquables ou en régulant l'accès aux sites touristiques. Ces impacts négatifs indirects sont contrebalancés par les nombreuses dispositions qui dynamisent et encouragent le développement des activités économiques et touristiques, comme les mesures 2.3.1 et 2.3.2.

E. II. 2. 2. Effet probable sur le milieu physique

E. II. 2. 2. 1. Ressources en eau

Tableau 88 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la ressource en eau

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Ressources en eau	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	**1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau**	**1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			1.2.1.3 - Animer et renforcer la cohérence des stratégies des différents acteurs de l'eau	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau	++	LT	Permanent	Global
			1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)	++	LT	Permanent	Global
			1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines	++	LT	Permanent	Global
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+	LT	Permanent	Global
			1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	+	LT	Permanent	Global
			1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles	++	LT	Permanent	Global
3 - Agir collectivement pour une	2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire	2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire	2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources	+	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Ressources en eau	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	++	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	**2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité**	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	**+/-**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.3 - Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

Tableau 89 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur la ressource en eau

Cadre d'action	Ressource en eau	Arguments
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	+/-	- : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, peut, selon les projets, entrainer des impacts négatifs sur la ressource en eau. + : L'encadrement des projets d'EnR, notamment en privilégiant l'hydroélectricité sur les sites déjà existants.

<u>Concernant la ressource en eau</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la préservation de la ressource en eau avec une gestion plus sobre et la diversification des approvisionnements ;
- la préservation de la qualité des milieux aquatiques ;
- le partage de la ressource en eau et la conciliation des usages ;
- l'adaptation au changement climatique.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR et interviendront à long terme.

Le cadre d'action 2.4.2.1 pourrait avoir un effet négatif indirect sur cette thématique environnementale par le développement de l'hydroélectricité. Ces impacts négatifs indirects sont contrebalancés par les mesures 1.2.1.et 1.2.2 qui visent à préserver la ressource en eau qualitativement et quantitativement.

E. II. 2. 2. 2. Sol et sous-sol

Tableau 90 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le sol et sous-sol

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Sol et sous-sol	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire	**1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique**	**1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Localisé**
			1.1.1.2 - Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			1.1.1.3 - Renforcer les liens avec la recherche scientifique et développer des actions de sciences participatives	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre	1.1.2.1 - Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité	++	LT	Permanent	Global
			1.1.2.2 - Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale	++	LT	Permanent	Global
	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	**1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau**	**1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation	++	LT	Permanent	Localisé
			1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable	++	LT	Permanent	Localisé
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	++	LT	Permanent	Global
			1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	++	LT	Permanent	Global
			1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	**2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive**	**2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Sol et sous-sol	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles	++	LT	Permanent	Global
	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	+/-	LT	Permanent	Localisé
			2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques	+	LT	Permanent	Localisé
			2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	++	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	**2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité**	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	**+/-**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.3 - Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

Tableau 91 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur le sol et sous-sol

Cadre d'action	Sol et sous-sol	Arguments
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	+/-	- : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, peut, selon les projets, entrainer des impacts négatifs sur les sols en les artificialisant et/ou en en dégradant leur qualité ou en détruisant le patrimoine géologique. + : L'encadrement des projets d'EnR, notamment avec l'interdiction dans les sites naturels majeurs.

<u>Concernant le sol et sous-sol</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- une maîtrise de la consommation de l'espace ;
- la valorisation et la protection du patrimoine géologique et souterrain et sa reconnaissance au niveau national et international ;
- l'adaptation au changement climatique.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR ou localisés et la plupart interviendront à long terme.

Le cadre d'action 2.4.2.1 pourrait avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur la biodiversité et les milieux liés aux sols et au sous-sols. Cela dépendra des caractéristiques du projet et s'il entraine une consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers au sens de la loi Climat et résilience. **Les impacts négatifs sont contrebalancés** par l'encadrement des projet ENR et la protection des milieux naturels par les autres mesures du projet de Charte révisée, comme les mesures 1.1.1 et 1.3.1.

E. II. 2. 3. Effet probable sur le patrimoine culturel et paysager

E. II. 2. 3. 1. Patrimoine culturel et architectural

Tableau 92 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le patrimoine culturel et architectural

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Patrimoine culturel et architectural	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire	**1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique**	**1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Localisé**
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+	LT	Permanent	Global
			1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement	+	LT	Permanent	Global
		1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales	1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)	++	LT	Permanent	Global
			1.4.2.2 - Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification	+	LT	Permanent	Global
			1.4.2.3 - Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs	+	LT	Permanent	Localisé
	1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.2 - Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et archéologique	1.5.2.1 - Renforcer la connaissance du patrimoine bâti et archéologique	++	LT	Permanent	Global
			1.5.2.2 - Porter collectivement une ambition de conservation et de restauration du patrimoine bâti (remarquable et ordinaire) et archéologique	++	LT	Permanent	Localisé
			1.5.2.3 - Permettre aux habitants et aux visiteurs de s'approprier et de restaurer le patrimoine bâti et archéologique	++	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Patrimoine culturel et architectural	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire	2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire	2.2.1.2 - Reconnaitre et transmettre les savoir-faire locaux	++	LT	Permanent	Global
	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	+/-	LT	Permanent	Localisé
			2.3.1.2 - S'affirmer comme une destination de ressourcement et de découverte d'une culture et d'une histoire	+	LT	Permanent	Global
			2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques	+	LT	Permanent	Localisé
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	**2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité**	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	**+/-**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.1 - Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme vecteur d'appartenance au territoire	3.3.1.1 - Connaître et partager les connaissances dans une diversité de pratiques culturelles	++	LT	Permanent	Global
			3.3.1.2 - Reconnaitre, transmettre et vivifier l'héritage culturel occitan	++	LT	Permanent	Global
			3.3.1.3 - Soutenir et participer aux programmes de recherches sur le patrimoine immatériel et la collecte de témoignages sociologiques et ethnographiques	++	LT	Permanent	Global
		3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.1 - Engager le territoire dans des pratiques culturelles en lien avec le vivant	++	LT	Permanent	Global
			3.3.2.2 - Encourager la création artistique et favoriser la diversité des pratiques culturelles	++	LT	Permanent	Global
			3.3.2.3 - Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire	++	LT	Permanent	Global
	3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale	3.4.1 - Développer les liens intergénérationnels et interculturels	3.4.1.2 - Renforcer les liens sociaux et multiculturels	+	LT	Permanent	Global
		3.4.2 - Créer les conditions de la participation et de l'épanouissement des jeunes	**3.4.2.1 - Valoriser les initiatives et les pratiques de la jeunesse du territoire**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			Effet global sur la thématique	**++**			

Tableau 93 : Zoom sur les cadres d'action 2.3.1.1 et 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur le patrimoine culturel et architectural

Cadre d'action	Patrimoine culturel et architectural	Arguments
2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	+/-	Le développement du tourisme pourrait dégrader la qualité du patrimoine culturel et architectural
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	**+/-**	- : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, peut, selon les projets, une augmentation de l'artificialisation et de la dégradation directe du patrimoine culturel et architectural ou indirectement en dégradant les abords de ces patrimoines. + : L'encadrement des projets d'EnR, notamment avec l'interdiction dans certaines zones patrimoniales.

<u>Concernant le patrimoine culturel et architectural</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines matériels, immatériels et linguistiques.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR ou localisés au droit des différentes sites patrimonial et culturel et la plupart interviendront à long terme.

Les cadres d'action 2.3.1.1 et 2.4.2.1 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :

- la dégradation directe ou indirecte (abords) du patrimoine culturel et architectural ;
- le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables, selon les projets, ayant un impact sur l'artificialisation et donc sur la dégradation du patrimoine culturel et architectural. **Les impacts négatifs sont contrebalancés** par l'encadrement des projet ENR et la protection du patrimoine culturel et architectural dans les autres mesures du projet de Charte révisée, comme la mesure 1.5.2.

E. II. 2. 3. 2. Patrimoine paysager

Tableau 94 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le patrimoine paysager

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Patrimoine paysager	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+	LT	Permanent	Global
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.2 - Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement	++	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Patrimoine paysager	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
		1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales	1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)	++	LT	Permanent	Global
	1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir	1.5.1.2 - Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères	++	LT	Permanent	Global
			1.5.1.3 - Diffuser une culture collective et une reconnaissance partagée du paysage	+	LT	Permanent	Global
			1.5.1.4 - Maitrise l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire	++	LT	Permanent	Localisé
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques	+	LT	Permanent	Localisé
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	**2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité**	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	**+/-**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.1 - Engager le territoire dans des pratiques culturelles en lien avec le vivant	+	LT	Permanent	Global
			3.3.2.3 - Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

Tableau 95 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur le patrimoine paysager

Cadre d'action	Patrimoine paysager	Arguments
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	+/-	- : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, peut, selon les projets, entrainer des impacts négatifs sur les paysages en dégradant directement le site ou en créant des co-visibilités. + : L'encadrement des projets d'EnR, notamment avec l'interdiction dans les sites paysagers remarquables.

Concernant le patrimoine paysager, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la préservation de la singularité des paysages ;
- le maintien des espaces ouverts ;
- la réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles et naturels au changement climatique.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR ou localisés au droit des différentes sites paysagers et interviendront à long terme.

Le cadre d'action 2.4.2.1 pourrait avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur l'artificialisation et donc sur les paysages. **Les impacts négatifs sont contrebalancés** par l'encadrement des projet ENR et la protection des paysages dans les autres mesures du projet de Charte révisée, comme la mesure 1.5.1.

E. II. 2. 4. Effet probable sur l'environnement naturel et biodiversité

E. II. 2. 4. 1. Biodiversité

Tableau 96 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la biodiversité

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Biodiversité	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire	**1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique**	**1.1.1.1 - Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Localisé**
			1.1.1.2 - Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			1.1.1.3 - Renforcer les liens avec la recherche scientifique et développer des actions de sciences participatives	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.1.2 - Garantir l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine géologique et de la géodiversité par le plus grand nombre	1.1.2.1 - Établir et déployer une stratégie afin de partager, diffuser, vulgariser et rendre attractifs les éléments de connaissance du patrimoine géologique et de la géodiversité	++	LT	Permanent	Global
			1.1.2.2 - Participer, s'investir et contribuer à des réseaux autour du patrimoine géologique, à l'échelle nationale et internationale	+	LT	Permanent	Global
	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de	**1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour**	**1.2.1.1 - Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Biodiversité	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	l'eau et des milieux aquatiques	**partager et préserver la ressource en eau**	**1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau	++	LT	Permanent	Global
			1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)	++	LT	Permanent	Global
			1.2.2.3 - Sensibiliser à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et à la compréhension de interactions entre les milieux et les activités humaines	++	LT	Permanent	Global
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation	++	LT	Permanent	Localisé
			1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable	++	LT	Permanent	Localisé
			1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels	++	CT	Permanent	Localisé
		1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes	++	LT	Permanent	Global
			1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation	++	LT	Permanent	Global
			1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques	++	LT	Permanent	Localisé
		1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation	**1.3.3.1 - Développer des initiatives partenariales et citoyennes en faveur de la biodiversité « ordinaire »**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers	++	LT	Permanent	Localisé
			1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée	+	LT	Permanent	Global
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+	LT	Permanent	Global
			1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	++	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Biodiversité	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
		une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
	1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir	1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne	+	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles	+	LT	Permanent	Global
	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	+/-	LT	Permanent	Localisé
			2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques	+	LT	Permanent	Localisé
			2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	++	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	**2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité**	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	**+/-**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.2 - Soutenir et accompagner les pratiques et les projets culturels transversaux en cohérence avec les marqueurs et les défis du territoire	3.3.2.1 - Engager le territoire dans des pratiques culturelles en lien avec le vivant	+	LT	Permanent	Global
			3.3.2.3 - Poursuivre la politique d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des enjeux du territoire	+	LT	Permanent	Global
				Effet global sur la thématique	**++**		

Tableau 97 : Zoom sur les cadres d'action 2.3.1.1 et 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur la biodiversité

Cadre d'action	Biodiversité	Arguments
2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	+/-	Le développement du tourisme pourrait dégrader les habitats et perturber des espèces (piétinement, fragmentation des habitats, dérangement de la faune, surfréquentation, déchets).
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	**+/-**	- : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, peut, selon les projets, entrainer des impacts négatifs sur les sols et la biodiversité en détériorant les milieux et leurs fonctionnalités, en perturbant des espèces ou en dégradant des habitats. + : L'encadrement des projets d'EnR, notamment avec l'interdiction dans les sites naturels majeurs.

Concernant la biodiversité, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques ;
- le maintien et la restauration des continuités écologiques, de la fonctionnalité des écosystèmes et de la mosaïque agricole ;
- l'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité.

Les effets probables seront permanents, localisés au droit des différents espaces et milieux naturels et la plupart interviendront à long terme. Concernant les continuités écologiques, les effets seront sur tout le périmètre d'étude du PNR mais également aux alentours grâce aux corridors.

Les cadres d'action 2.3.1.1 et 2.4.2.1 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :

- l'augmentation de la fréquentation des sites naturels et la potentielle dégradation ;
- le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur la biodiversité et les milieux. **Les impacts négatifs sont contrebalancés** par l'encadrement des projet ENR et la protection des milieux naturels par les autres mesures du projet de Charte révisée, comme les mesures 1.3.1 et 1.3.2.

E. II. 2. 4. 2. Patrimoine forestier et sylviculture

Tableau 98 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur le patrimoine forestier et la sylviculture

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Patrimoine forestier et sylviculture	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes	+	LT	Permanent	Global
			1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation	+	LT	Permanent	Global
			1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques	+	LT	Permanent	Localisé
		1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers	++	LT	Permanent	Localisé
			1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales	++	LT	Permanent	Localisé
			1.3.4.3 - Accompagner la valorisation économique de la forêt et sa gestion durable	++	LT	Permanent	Global
			1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée	++	LT	Permanent	Global
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Patrimoine forestier et sylviculture	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	dans les stratégies d'aménagement du territoire	respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	+	LT	Permanent	Global
			1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	+	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles	+	LT	Permanent	Global
	2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire	2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales	2.2.2.3 - Déployer des actions de valorisation de la ressource bois	++	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	**2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité**	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	**+/-**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			Effet global sur la thématique	**++**			

Tableau 99 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur le patrimoine forestier et la sylviculture

Cadre d'action	Patrimoine forestier et la sylviculture	Arguments
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	+/-	- : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, peut, selon les projets, entrainer des impacts négatifs sur les sols et la biodiversité en détériorant les milieux et leurs fonctionnalités, en perturbant des espèces ou en dégradant des habitats ou en défrichant. + : L'encadrement des projets d'EnR, notamment avec l'interdiction dans les sites naturels majeurs et des prélèvements pour le bois énergie en accord avec la gestion de la ressource forestière.

Concernant le patrimoine forestier et la sylviculture, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la préservation des écosystèmes forestiers ;
- le maintien et le développement de la filière forêt bois ;
- la conciliation de la production des énergies renouvelables avec la valeur patrimoniale du territoire ;
- le maintien de l'absorption de carbone par la forêt et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR ou localisés au droit des forêts et la plupart interviendront à long terme.

Les cadres d'action 2.3.1.1 et 2.4.2.1 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :

- l'augmentation de la fréquentation des sites naturels et la potentielle dégradation ;
- le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur la biodiversité et les milieux forestiers. **Les impacts négatifs sont contrebalancés** par l'encadrement des projet ENR et la protection des milieux naturels par la mesure 1.3.4.

E. II. 2. 5. Risques et nuisances

E. II. 2. 5. 1. Risques naturels

Tableau 100 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur les risques naturels

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Risques naturels	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	**1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau**	**1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.2 - Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)	++	LT	Permanent	Global
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes	+	LT	Permanent	Global
		1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation	**1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers	++	LT	Permanent	Localisé
			1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales	+	LT	Permanent	Localisé
			1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée	++	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Risques naturels	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	+	LT	Permanent	Global
			1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets	++	LT	Permanent	Global
		2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable	2.1.3.2 - Renforcer le lien agriculteurs / citoyens	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

<u>Concernant les risques naturels</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la prévention des risques naturels et l'anticipation des aléas accrus par le changement climatique ;
- l'adaptation des activités économiques et des pratiques individuelles et collectives.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR, des zones à risques et ils interviendront à court, moyen ou long terme.

E. II. 2. 5. 2. Risques technologiques

Le projet de Charte révisée n'aura aucun effet positif ou négatif sur les risques technologiques, peu présents sur le périmètre d'étude.

E. II. 2. 5. 3. Ambiance sonore

Tableau 101 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'ambiance sonore

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Ambiance sonore	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels	++	CT	Permanent	Localisé
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	++	LT	Permanent	Global
			1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

<u>Concernant l'ambiance sonore</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- l'amélioration de l'environnement sonore ;
- le développement de la mobilité douce ;
- l'encadrement de la circulation de véhicules tout terrain dans les espaces naturels.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR ou localisés autour des lieux touristiques et la plupart interviendront à long terme.

E. II. 2. 5. 4. Pollution lumineuse

Tableau 102 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la pollution lumineuse

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Pollution lumineuse	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation	++	LT	Permanent	Global
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	++	LT	Permanent	Global
			1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
	1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir	1.5.1.1 - Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne	++	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	+	LT	Permanent	Localisé
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique	+	LT	Permanent	Global
			2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

<u>Concernant la pollution lumineuse</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement avec la préservation de la qualité du ciel nocturne et sa valorisation, notamment par l'obtention du label RICE.

Les effets probables seront permanents, globaux et ils interviendront à long terme.

E. II. 2. 5. 5. Qualité de l'air

Tableau 103 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la qualité de l'air

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Qualité de l'air	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce	+	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	**2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité**	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	-	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions	**3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins**	**3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population**	++	**LT**	**Permanent**	**Global**
			3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces	+	**LT**	**Permanent**	**Global**
	3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière	3.2.1 - Améliorer les conditions d'habiter le territoire	3.2.1.1 - Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques	+	LT	Permanent	Global
				Effet global sur la thématique	**+**		

Tableau 104 : Zoom sur le cadre d'action 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant un effet négatif indirect sur la qualité de l'air

Cadre d'action	Qualité de l'air	Arguments
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	-	L'augmentation du bois énergie générera une augmentation des émissions particules fines (PM 10 et PM2.5)

Concernant la qualité de l'air, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif indirect et répondre partiellement aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec l'amélioration de la qualité de l'air.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR et interviendront à long terme.

Le cadre d'action 2.4.2.1 a un effet négatif indirect sur cette thématique environnementale par le développement de du bois énergie. Ces impacts négatifs indirects sont contrebalancés par les mesures 3.1.2.1 et 3.2.1.1 qui visent à améliorer les performances énergétiques des logements et développer la mobilité douce.

E. II. 2. 6. Effet probable sur l'environnement humain, cadre de vie, santé humaine

E. II. 2. 6. 1. Agriculture

Tableau 105 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur l'agriculture

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Agriculture	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau	+/-	LT	Permanent	Global
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	**1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation**	**1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.2 - Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales	++	LT	Permanent	Localisé
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+	LT	Permanent	Global
			1.4.1.4 - Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions	++	LT	Permanent	Global
			1.4.1.5 - Limiter à travers les choix d'aménagement les nuisances, les risques et la dégradation des ressources	++	LT	Permanent	Global
		1.4.2 - Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales	1.4.2.1 - Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)	+	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et	**2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive**	**2.1.1.1 - Favoriser le maintien et le renouvellement d'activités agricoles viables**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			2.1.1.2 - Soutenir les filières d'élevage et leurs co-produits	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**

économique vertueux	vertueuse en symbiose avec son territoire		**2.1.1.3 - Accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur diversification**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			2.1.1.4 - Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles	++	LT	Permanent	Global
			2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets	++	LT	Permanent	Global
			2.1.2.3 - Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme	++	LT	Permanent	Global
		2.1.3 - Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable	2.1.3.1 - Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy	++	LT	Permanent	Global
			2.1.3.2 - Renforcer le lien agriculteurs / citoyens	++	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	**2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité**	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	**+/-**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.3 - Contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année	3.3.1 - Favoriser la vitalité du patrimoine culturel immatériel comme vecteur d'appartenance au territoire	3.3.1.1 - Connaître et partager les connaissances dans une diversité de pratiques culturelles	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

Tableau 106 : Zoom sur les cadres d'action 1.2.2.1 et 2.4.2.1 du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur l'agriculture

Cadre d'action	Qualité de l'air	Arguments
1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau	+/-	- : La diminution de l'utilisation de produits phytosanitaire pourrait rendre l'agriculture du territoire moins performante et moins résistante aux maladies. + : La diminution de l'utilisation de produits phytosanitaire implique moins de dépendance de l'agriculture aux entreprises qui produisent les produits phytosanitaires et une diminution des coûts, ainsi qu'une probable meilleure santé, y compris pour les agriculteurs.
2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	**+/-**	- : Le développement des énergies renouvelables, nécessaire afin d'être un TEPOS, peut, selon les projets, entrainer des impacts négatifs sur les sols et la biodiversité en détériorant les milieux et leurs fonctionnalités, en perturbant des espèces ou en dégradant des habitats.

		+ : L'encadrement des projets d'EnR, notamment avec les liens entre le photovoltaïque et l'agriculture.

<u>Concernant l'agriculture</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la préservation du foncier agricole ;
- l'accompagnement aux changements de modes de production pour être plus respectueux des sols, de l'usage de l'eau et de la biodiversité en restant économiquement viable ;
- le développement de nouvelles filières ;
- le maintien du pastoralisme ;
- l'adaptation au changement climatique.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR et interviendront à long terme.

Les cadres d'action les cadres d'action D1.2.2.1 et 2.4.2.1 pourraient avoir un effet négatif sur cette thématique environnementale par :

- la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires qui pourrait rendre l'agriculture du territoire moins performante et plus vulnérable aux maladies ;
- le développement et l'émergence de projets d'énergies renouvelables ayant un impact sur l'agriculture et les milieux agricoles. **Les impacts négatifs sont contrebalancés** par l'encadrement des projets ENR et la protection des milieux agricoles par les autres mesures du projet de Charte révisée, comme les mesures 2.1.1 et 2.1.2.

E. II. 2. 6. 2. Mobilité

Tableau 107 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la mobilité

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Mobilité	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux	+	LT	Permanent	Localisé
			2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	++	LT	Permanent	Global
			2.3.1.7 - Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce	++	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc	+	LT	Permanent	Global
			2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique	++	LT	Permanent	Global
			2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique	++	LT	Permanent	Localisé
			2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété	+	LT	Permanent	Global
3 - Agir collectivement pour une ruralité	3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités	**3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité**	**3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Mobilité	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
ouverte et qui prend soin de ses habitants	adaptées au territoire et à ses évolutions	**décarbonées répondant à la diversité des besoins**	**3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			Effet global sur la thématique	**++**			

<u>Concernant la mobilité</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec le développement des mobilités douces et/ou décarbonées.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR et interviendront à long terme.

E. II. 2. 7. Effet probable sur l'énergie et climat

E. II. 2. 7. 1. Consommations et production énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Tableau 108 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur les énergies et les émissions de GES

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Transition énergétique	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.3 - Accompagner la valorisation économique de la forêt et sa gestion durable	++	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	**2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive**	**2.1.1.3 - Accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur diversification**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire	2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire	2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources	+	LT	Permanent	Global
	2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et	2.2.2 - Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales	2.2.2.3 - Déployer des actions de valorisation de la ressource bois	+	LT	Permanent	Global

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Transition énergétique	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	savoir-faire du territoire						
	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	++	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc	++	LT	Permanent	Global
			2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique	++	LT	Permanent	Global
			2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique	++	LT	Permanent	Localisé
			2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété	++	LT	Permanent	Global
		2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	++	LT	Permanent	Global
			2.4.2.2 - Créer les conditions d'appropriation et de développement de projets d'énergies renouvelables bénéfiques pour le territoire	++	LT	Permanent	Global
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.1 - Déployer des offres de services et de mobilités adaptées au territoire et à ses évolutions	**3.1.2 - Accompagner le territoire vers des pratiques de mobilité décarbonées répondant à la diversité des besoins**	**3.1.2.1 - Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population**	+	LT	Permanent	Global
			3.1.2.2 - Encourager les mobilités actives et douces	+	LT	Permanent	Global
	3.2 - Permettre à tous d'habiter le territoire dans de bonnes conditions et dans le respect des objectifs de sobriété foncière	3.2.1 - Améliorer les conditions d'habiter le territoire	3.2.1.1 - Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques	++	LT	Permanent	Localisé
			Effet global sur la thématique	++			

<u>Concernant les énergies</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- la diversification des énergies renouvelables et leur intégration territoriale ;
- l'accompagnement des filières émergentes
- la volonté d'être un TEPOS à l'horizon 2050, avec la réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre ;
- la décarbonation des mobilités.

Les effets probables seront permanents, globalisés à l'échelle du territoire du PNR et interviendront à long terme.

E. II. 2. 7. 2. Vulnérabilité au changement climatique

Tableau 109 : Matrice de synthèse des effets probables des dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur la vulnérabilité au changement climatique

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Vulnérabilité au changement climatique	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.1 - Protéger et valoriser le patrimoine géologique et la géodiversité comme socle du territoire	**1.1.1 - Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique**	**1.1.1.2 - Sensibiliser aux liens et aux conséquences des activités humaines et du changement climatique sur le patrimoine géologique**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	**1.2.1 - Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau**	**1.2.1.2 - Assurer la cohabitation des usages et la compatibilité des objectifs de préservation d'une quantité et qualité de l'eau satisfaisantes pour l'environnement et les besoins humains tout en maîtrisant les risques naturels liés à l'eau (sécheresses, inondations)**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	**1.3.3 - Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation**	**1.3.3.2 - Mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature, y compris en milieu anthropisé**	**++**	**LT**	**Permanent**	**Global**
		1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts	1.3.4.1 - Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers	++	LT	Permanent	Localisé
			1.3.4.4 - Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée	+	LT	Permanent	Global
	1.5 - Affirmer et conforter les marqueurs paysagers du territoire et son patrimoine bâti	1.5.1 - Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir	1.5.1.2 - Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères	++	LT	Permanent	Global
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.2 - Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets	++	LT	Permanent	Global
	2.2 - Conforter l'artisanat en lien avec les ressources et savoir-faire du territoire	2.2.1 - Soutenir le dynamisme et les mutations du tissu artisanal et conforter les savoir-faire	2.2.1.3 - Soutenir l'engagement des entreprises artisanales dans des pratiques durables de gestion des ressources	+	LT	Permanent	Global
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au	2.4.1 - S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous	2.4.1.1 - Réussir la mise en œuvre et l'évolution du PCAET volontaire du Parc	+	LT	Permanent	Global
			2.4.1.2 - Accompagner l'ensemble des projets du territoire vers l'efficacité énergétique	+	LT	Permanent	Global
			2.4.1.3 - Lutter contre la précarité énergétique	+	LT	Permanent	Localisé

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Vulnérabilité au changement climatique	Temporalité de l'impact	Durée de l'impact	Spatialisation de l'impact
	service du territoire et en limitant leurs impacts		2.4.1.4 - Accompagner les changements de pratiques individuelles et collectives vers plus de sobriété	+	LT	Permanent	Global
		2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	**2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
			2.4.2.2 - Créer les conditions d'appropriation et de développement de projets d'énergies renouvelables bénéfiques pour le territoire	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
	2.5 - Soutenir l'attractivité du territoire en assurant sa promotion et en renforçant les conditions d'un développement économique soutenable	**2.5.2 - Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources**	**2.5.2.3 - Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire**	**+**	**LT**	**Permanent**	**Global**
3 - Agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants	3.4 - Participer au bien vivre ensemble et favoriser l'inclusion sociale	3.4.1 - Développer les liens intergénérationnels et interculturels	3.4.1.3 - Favoriser l'animation d'une vie associative	+	LT	Permanent	Global
			Effet global sur la thématique	**++**			

Tout comme les effets du changement climatique sont difficilement quantifiables, il en est de même pour les effets du projet de Charte. Cependant, toutes les mesures l'intègrent pour essayer d'infléchir les potentiels effets négatifs attendus sur l'environnement. Le paragraphe §D. II. 4. explicite la prise en compte du changement climatique dans la rédaction du projet de Charte révisée.

<u>Concernant la vulnérabilité au changement climatique</u>, le projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy devrait avoir un effet global positif important et répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement notamment avec :

- l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- la réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique.

Les effets probables seront permanents, non restreints au territoire du PNR et la plupart interviendront à long terme.

E. II. 3. Evaluation des incidences Natura 2000

14 sites Natura 2000 recoupent le périmètre d'étude du PNR des Causses du Quercy. Ils couvrent près de 11% de sa surface totale (cf. Planche n°12 et tableau suivant).

Tableau 110 : Liste des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Causses du Quercy (Source : INPN)

Directive	Type	Code	Nom du site	Département	Surface totale du site (ha)
Habitat	ZSC	FR7300898	Vallée de la Dordogne quercynoise	46	6 954 ha
Habitat	ZSC	FR7300902	Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou	46	3 009 ha
Habitat	ZSC	FR7300905	Vieux chênes de Cantegrel	46	13 ha
Habitat	ZSC	FR7300906	Vieux chênes de la Panonnie	46	28 ha
Habitat	ZSC	FR7300907	Vieux chênes des Imbards	46	33 ha
Habitat	ZSC	FR7300908	Secteur de Lacérède	46	176 ha
Habitat	ZSC	FR7300909	Zone centrale du causse de Gramat	46	6 413 ha
Habitat	ZSC	FR7300910	Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires	46	4 807 ha
Habitat	ZSC	FR7300912	Moyenne vallée du Lot inférieure	46	2 554 ha
Habitat	ZSC	FR7300913	Basse vallée du Célé	46	4 702 ha
Habitat	ZSC	FR7300914	Grotte de Fond d'Erbies	46	1 ha
Habitat	ZSC	FR7300915	Pelouses de Lalbenque	46	401 ha
Habitat	ZSC	FR7300919	Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy	46, 82	616 ha
Habitat	ZSC	FR7300953	Causse de Gaussou et sites proches	82	198 ha

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, ce chapitre constitue l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement.

L'objectif de la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est de :

- vérifier que la mise en œuvre de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy n'aura pas d'effet significatif dommageable sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 ;
- de démontrer les éléments de convergence et de complémentarité entre les objectifs de la Charte révisée du PNR et les objectifs de conservation des sites Natura 2000

La présentation du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy est effectuée au § B. I. 3.

Le chapitre suivant présente la contribution du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy aux enjeux et objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Parmi les 14 zones Natura 2000 désignées au titre de la directive Habitat, 6 habitats sont communs à 8 sites Natura 2000 ou plus. Ces habitats concernent les fourrés subméditerranéens et tempérés, les pelouses naturelles, les formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac, les pelouses mésophiles et les grottes non exploitées par le tourisme. Parmi ces habitats, aucun n'est inféodé aux milieux aquatiques et 2 sont identifiés comme habitat prioritaire (6110 et 6220).

Concernant les espèces, on trouve 7 espèces communes à plus de 7 sites des Natura 2000 de la directive habitat, il s'agit principalement de chauves-souris (5 espèces) mais également d'insectes (Lucane cerf-volant et Grand Capricorne).

Tableau 111 : Habitats naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Causses du Quercy (Source : INPN)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitats inféodés aux milieux aquatiques	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
3 - Habitats d'eaux douces	31 - Eaux dormantes	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		O	X						X			X				
		3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		O	X						X		X	X				
		3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		O	X	X					X		X	X			X	
	32 - Eaux courantes	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion		O	X	X							X	X				
		3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.		O	X													
5 - Fourrés sclérophylles (matorrals)	51 - Fourrés subméditerranéens et tempérés	5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)			X	X						X	X	X				
		5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires			X	X	X				X	X	X	X		X	X	X
6 - Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	61 - Pelouses naturelles	6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	O		X	X					X	X	X	X		X	X	
	62 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et fac	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
		6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	O		X	X					X	X	X	X		X	X	
		6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		O													X	
	64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		O	X	X						X	X					

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Habitat prioritaire	Habitats inféodés aux milieux aquatiques	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
	65 - Pelouses mésophiles	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			X	X				X	X	X	X	X			X	X
7 - Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	72 - Bas-marais calcaires	7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	O	O	X								X	X			X	
8 - Habitats rocheux et grottes	81 - Éboulis rocheux	8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles			X	X							X	X				
	82 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique			X	X					X	X	X	X				
	83 - Autres habitats rocheux	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme			X	X					X	X	X	X	X			X
9 - Forêts	91 - Forêts de l'Europe tempérée	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion				X												
		9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	O		X	X					X	X	X					
		91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	O	O	X							X	X	X				
		91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)		O	X													
	93 - Forêts sclérophylles méditerranéennes	9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia			X								X					

Tableau 112 : Espèces animales et végétales hors oiseaux d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Causses du Quercy (Source : INPN)

Légende					
Espèces disparues		*Espèces menacées de disparition*		*Autres catégories*	
EX	Eteinte au niveau mondial	CR	En danger critique	NT	Quasi menacée
EW	Eteinte à l'état sauvage	EN	En danger	LC	Préoccupation mineure
RE	Disparue au niveau régional	VU	Vulnérable	DD	Données insuffisantes
				NA	Non applicable

Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée ou potentiellement inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
Invertébrés (Bivalves)	1029	Margaritifera margaritifera	Mulette perlière, Moule perlière	O	EN	CR	EN										X				
Invertébrés (Crustacés)	1092	Austropotamobius pallipes	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	O	VU	/	EN								X						X
Invertébrés (Insectes - Coléoptères)	1079	Limoniscus violaceus	Taupin violacé		/	EN	EN			X	X	X		X							
	1083	Lucanus cervus	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant		/	NT	/	X		X	X	X		X	X	X	X				
	1084	Osmoderma eremita	Pique-prune, Barbot		/	NT	NT						X								
	1088	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne (Le)		/	NT	VU	X	X	X	X	X		X	X	X	X				
Invertébrés (Insectes - Lépidoptères)	1060	Lycaena dispar	Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)		LC	LC	/	X	X						X		X				
	1065	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)		LC	LC	/	X	X										X	X	X
	1074	Eriogaster catax	Bombyx Evérie (Le) Laineuse du Prunellier (La)		/	/	DD	X						X							X
	6199	Callimorpha quadripunctaria	Écaille chinée (L')		/	/	/		X					X	X	X	X				
	6199	Callimorpha quadripunctaria	Écaille chinée (L')		/	/	/		X					X	X	X	X				

Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée ou potentiellement inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
Invertébrés (Insectes - Odonates)	1036	Macromia splendens	Cordulie splendide (La)	O	VU	VU	VU									X	X				
	1041	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin (La), Oxycordulie à corps fin (L')	O	LC	NT	LC	X	X							X	X				
	1044	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	O	LC	NT	NT	X							X						
	1046	Gomphus graslinii	Gomphe de Graslin (Le), Gomphe à cercoïdes fourchus (Le)	O	LC	NT	NT									X	X				
Mammifères	1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	O	LC	NT	NT	X	X							X	X				
Mammifères (Chiroptères)	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe		LC	NT	LC	X	X					X	X	X	X	X			X
	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe		LC	NT	LC	X	X					X	X	X	X	X			X
	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale		LC	VU	NT	X	X					X	X	X	X	X			X
	1307	Myotis blythii	Petit Murin		NT	NT	LC	X						X		X	X	X			
	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle		LC	VU	NT		X					X		X	X				X
	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers		VU	/	VU	X	X					X		X	X	X			X
	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées		LC	LC	LC	X	X					X	X	X	X				
	1323	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein		NT	VU	NT	X	X					X	X	X					
	1324	Myotis myotis	Grand Murin		LC	LC	LC	X	X					X	X	X	X	X			
Plantes	1831	Luronium natans	Flûteau nageant, Plantain-d'eau nageant, Alisme nageant, Alisma nageant	O	LC	LC	LC	X	X												
Poissons	1095	Petromyzon marinus	Lamproie marine	O	EN	LC	LC	X													
	1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	O	LC	LC	LC	X	X							X	X				
	1102	Alosa alosa	Grande alose, Alose vraie	O	CR	LC	LC	X													
	1106	Salmo salar	Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique	O	NT	VU	/	X													
	1163	Cottus gobio	Chabot, Chabot commun	O	LC	LC	LC		X								X				
	5315	Cottus perifretum	Bavard, Chabot, Chabot celtique, Chabot fluviatile, Têtard	O	LC	LC	LC	X													

Groupe taxonomique	Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée ou potentiellement inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
	5339	Rhodeus amarus	Bouvière	O	LC	LC	LC	X													
	6150	Chondrostoma toxostoma	Toxostome, Sofie, Soiffe	O	/	/	/	X									X	X				
Reptiles	1220	Emys orbicularis	Cistude d'Europe (La)	O	LC	NT	/		X													

Tableau 113 : Listes des espèces d'oiseaux présents dans les sites Natura 2000 désignés au titre de la directive habitats

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée ou potentiellement inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919
Actites hypoleucos	Chevalier guignette		/	/	/		X									
Saxicola rubicola	Tarier pâtre		/	/	/				X							
Hieraaetus pennatus	Aigle botté		LC	LC	NT		X			X		X				
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	O	VU	VU	NA, VU	X		X	X	X	X	X	X			
Columba oenas	Pigeon colombin		LC	LC	LC, NA					X		X				
Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard		LC	LC	LC, NA		X			X					X	
Rallus aquaticus	Râle d'eau	O	LC	LC	NA, NT						X					
Falco peregrinus	Faucon pèlerin		LC	LC	LC, NA		X				X	X	X			
Pernis apivorus	Bondrée apivore		LC	LC	LC		X									
Falco subbuteo	Faucon hobereau		LC	LC	LC, NA		X			X		X				
Emberiza hortulana	Bruant ortolan	O	LC	LC	EN		X			X					X	X
Petronia petronia	Moineau soulcie	O	LC	LC	LC					X						
Corvus corax	Grand corbeau		LC	LC	LC		X	X		X		X				
Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	O	LC	LC	NA, VU					X						
Sylvia hortensis	Fauvette orphée	O	LC	/	LC		X			X					X	
Sylvia cantillans	Fauvette passerinette		LC	/	LC					X						
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux		LC	LC	DD, NT					X						
Lanius excubitor	Pie-grièche grise	O	LC	/	EN, NA					X						
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	O	LC	LC	NA, NT		X			X					X	X
Anthus campestris	Pipit rousseline	O	LC	LC	LC, NA		X			X					X	X
Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée		LC	LC	DD, NT					X		X				
Ptyonoprogne rupestris	Hirondelle de rochers	O	LC	LC	LC, NA		X									
Lullula arborea	Alouette lulu	O	LC	LC	LC, NA		X	X		X		X			X	X
Dendrocopos medius	Pic mar	O	/	/	LC		X	X	X	X		X				
Dryocopus martius	Pic noir		LC	LC	LC				X	X		X				
Jynx torquilla	Torcol fourmilier		LC	LC	LC, NA					X		X				
Upupa epops	Huppe fasciée		LC	LC	LC, NA		X									
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe		LC	VU	NA, VU		X									
Tachymarptis melba	Martinet à ventre blanc, Martinet alpin	O	LC	LC	LC						X	X				
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	O	LC	LC	LC, NA		X			X						
Athene noctua		O	LC	LC	LC					X						
Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	O	LC	LC	LC		X				X	X	X			
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin		LC	NT	LC, NA					X						X

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce inféodée ou potentiellement inféodée aux milieux aquatiques	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge européenne de l'UICN	Liste rouge mondiale de l'UICN	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919
Accipiter gentilis	Autour des palombes		LC	LC	LC, NA					X						
Otus scops		O	LC	/	LC					X						X
Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc		LC	LC	LC, NA		X			X	X	X	X		X	
Milvus milvus	Milan royal		LC	NT	NA, VU			X	X	X						
Milvus migrans	Milan noir		LC	LC	LC, NA		X			X		X				

Les mesures et dispositions du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy contribuant directement à la préservation des espèces et habitats justifiant la désignation des sites Natura 2000 précédemment listés sont les mesures 1.3.1 et 1.3.2 et les cadres d'action 2.1.2.1 et 2.4.2.1. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 114 : Mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy contribuant directement à la préservation d'espèces et d'habitats justifiant la désignation des sites Natura 2000 interceptés par le PNR des Causses du Quercy

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Contenu des dispositions et engagements des signataires de la Charte révisée en lien avec Natura 2000
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité		• Engagement du SMPNRCQ : identifie des actions de gestion de milieux aquatiques via l'animation des sites Natura 2000, sollicite et accompagne les porteurs de projet
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.1 - Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation	• Poursuivre le suivi, l'animation et la gestion des espaces protégés existants pour conforter leur rôle dans la préservation des espèces et habitats et renforcer leur contribution aux continuités écologiques • Garantir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'actualisation des différents documents d'objectifs et de gestion des espaces concernés • Participer et s'engager dans le réseau de gestionnaires de sites protégés du territoire • Animation du PNRCQ sur 13 sites Natura 2000 du territoire
			1.3.1.2 - Œuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable	• L'augmentation des espaces protégés permettant aux habitats et aux espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 d'améliorer leur conservation
		1.3.2 - Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés	1.3.2.1 - Animer une stratégie collective de connaissance approfondie du fonctionnement et des fonctionnalités des écosystèmes	• Le renforcement des continuités écologiques sera bénéfique aux habitats et aux espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 pour améliorer leur conservation
			1.3.2.2 - Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation	
			1.3.2.3 - Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques	
		1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts		• Engagement du SMPNRCQ : mise en place de contrats forestiers sur les sites Natura 2000
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.1 - Soutenir une agriculture dynamique et vertueuse en symbiose avec son territoire	2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales	2.1.2.1 - Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles	• Le Parc est porteur d'un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) de 2023 à 2028, centré sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 • Mise en œuvre de MAEC depuis 2007 sur les Natura 2000
	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique	• Sensibiliser les publics à la préservation de la biodiversité et de la géodiversité
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire	• L'implantation de nouveaux projets de production d'énergie collectifs et les aménagements induits (dont Obligations Légales de Débroussaillement, raccordement, etc.) ne pourront être tenus au sein des sites Natura 2000

Le tableau suivant montre les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les sites Natura 2000 ainsi que l'impact des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur ces facteurs.

Ainsi, certaines activités agricoles, comme le pâturage ou les fauches ont une incidence positive élevée ou moyenne sur certains des sites Natura 2000 du territoire du PNRCQ, en revanche la modification des pratiques culturales ou certaines pratiques agricoles comme l'abandon du pâturage sont une menace élevée ou moyenne pour la plupart des sites. Les mesures *2.1.1 - Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive* et *2.1.2 - Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales* du projet de Charte révisée du PNRCQ auront des effets bénéfiques sur les sites Natura 2000 du territoire en renforçant le pâturage et en luttant contre son abandon mais aussi en accompagnant le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Le tourisme est également une grande source d'incidences pour les sites Natura 2000, la surfréquentation et le piétinement, l'alpinisme, escalade, spéléologie et les véhicules motorisés sont également des pressions/menaces ayant une incidence négative élevée ou moyenne pour la majeure partie des sites Natura 2000. Les cadres d'action *1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels, 2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques* et *2.3.1.5 - Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique* du projet de Charte révisée du PNRCQ ont pour but de réduire les incidences négatives du tourisme et notamment de la surfréquentation, en particulier sur les sites Natura 2000.

D'autres pressions ayant une incidence négative sur plusieurs sites sont également recensées, il s'agit du risque incendie, de la plantation forestière en milieu ouvert, des pollutions des eaux de surface et de l'urbanisation discontinue. Le projet de Charte révisée prévoit plusieurs mesures pour lutter contre ces pressions, on peut notamment citer les mesure*s 1.3.4 - Conforter la multifonctionnalité des forêts, 1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité* et le cadre d'action *1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale*.

Tableau 115 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les sites Natura 2000 interceptées par le PNR des Causses du Quercy et impact des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur ces facteurs (Source : INPN)

Légende					
Caractéristiques de l'incidence			**Localisation de l'incidence**		
	Menaces, pressions et activités ayant une incidence positive	Menaces, pressions et activités ayant une incidence négative	Impacts et activités sur le site	Impacts et activités sur le site et aux alentours	Impacts et activités aux alentours du site
Incidence élevée			●	◎	○
Incidence moyenne					
Incidence faible					
Menaces, pressions et activités non évaluée					

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur site	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	● Moyenne	● Elevée					● Moyenne	● Elevée	○ Moyenne	● Elevée			● Elevée	● Elevée
Alpinisme, escalade, spéléologie		● Faible					● Moyenne	● Moyenne		● Moyenne				
Amélioration de l'accessibilité au site		Non évaluée												
Antagonisme avec des espèces introduites		● Faible												
Aquaculture (eau douce et marine)		● Faible												
Assèchement							● Moyenne							
Autres activités agricoles														Non évaluée
Autres activités de plein air et de loisirs														Non évaluée
Autres formes de transport d'énergie												● Faible		
Autres zones industrielles / commerciales												○ Faible		
Canalisation et dérivation des eaux		● Faible												
Captages des eaux de surface								● Elevée		● Faible				
Capture dans le nid (ex. désairage de rapaces)								● Elevée		● Faible				
Carrières de sable et graviers										● Faible				
Chasse		Non évaluée												Non évaluée
Circuit, piste												● Faible		
Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		● Faible					● Moyenne							
Coupe forestière (éclaircie, coupe rase...)								● Faible				● Faible	● Faible	
Déclin ou extinction des espèces								● Faible						
Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)										● Faible				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur site	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
Dépôts de matériaux inertes									Non évaluée					
Diminution de la fécondité / dépression génétique chez les animaux (consanguinité)							● Elevée							
Elevage									● Moyenne			● Moyenne	● Moyenne	
Elimination des arbres morts ou dépérissants								● Moyenne						
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles								● Moyenne						
Endigages, remblais, plages artificielles										● Faible				
Envasement		● Faible					● Elevée							
Erosion												● Moyenne	● Moyenne	
Espèces exotiques envahissantes		● Faible								● Faible				
Eutrophisation (naturelle)		● Moyenne												
Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		● Faible					● Moyenne		○ Elevée					
Extraction des matériaux de plage		● Faible												
Fauche de prairies		● Elevée								● Moyenne		● Faible	● Faible	● Elevée
Fauche non intensive	● Elevée							● Elevée						
Fertilisation		● Faible						● Elevée				● Faible	● Faible	
Habitations dispersées		● Faible					● Faible	● Faible				● Faible	● Faible	
Incendie (naturel)		● Faible	● Moyenne	● Moyenne	● Faible					○ Faible				
Incendies								○ Faible						
Inondation (processus naturels)		Non évaluée												
Intensification agricole	● Moyenne													
Introduction de maladies (pathogènes microbiens)								● Elevée						
Irrigation								● Faible		○ Faible				
Lutte contre les incendies naturels										○ Faible				
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		● Faible					● Moyenne	● Moyenne				● Faible	● Faible	
Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)	● Elevée	Non évaluée						● Moyenne		● Moyenne		● Faible	● Faible	
Modifications du régime de mise en eau	○ Elevée													
Mort ou blessure d'animaux par collision										○ Faible				
Pâturage		● Elevée	Non évaluée		Non évaluée	Non évaluée	● Elevée		● Moyenne	● Elevée		● Elevée	● Elevée	● Elevée
Pâturage extensif	● Elevée							● Elevée						
Pêche de loisirs		Non évaluée						● Faible						
Piégeage, empoisonnement, braconnage								● Elevée						
Piétinement, surfréquentation		● Moyenne					● Moyenne			● Faible	● Elevée			
Pillage de stations floristiques							● Faible							
Plantation forestière en milieu ouvert												● Faible	● Faible	
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	● Faible							● Faible		● Moyenne				

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur site	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		Non évaluée	● Moyenne							● Elevée	○ Moyenne			
Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières								○ Moyenne						
Pollution diffuse des eaux souterraines due au non raccordement au tout-à-l'égout								○ Faible						
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés								● Moyenne				● Faible	● Faible	
Remembrement agricole												● Faible	● Faible	
Routes, autoroutes								● Moyenne		● Moyenne				
Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)								● Moyenne						
Sports nautiques		● Faible								○ Moyenne				
Structures de sports et de loisirs									● Elevée					
Sylvopastoralisme								○ Elevée						
Urbanisation continue						● Faible								
Urbanisation discontinue		● Moyenne					● Moyenne	● Moyenne				● Moyenne	● Moyenne	
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques								● Moyenne				● Faible	● Faible	
Véhicules motorisés		● Moyenne					● Moyenne	● Moyenne		○ Moyenne		● Faible	● Faible	
Voies de navigation									● Moyenne					
Zones urbanisées, habitations									● Faible					

Le tableau suivant montre comment les mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy concourent à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 et facilitent leur mise en application.

Tableau 116 : Mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy concourant à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 des sites interceptés par le PNR des Causses du Quercy

			Mesures du projet de Charte révisée concourant aux enjeux et objectifs des DOCOB des sites Natura 2000	ZSC - Vallée de la Dordogne quercynoise FR7300898	ZSC - Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou FR7300902	ZSC - Vieux chênes de Cantegrel FR7300905	ZSC - Vieux chênes de la Panonnie FR7300906	ZSC - Vieux chênes des Imbards FR7300907	ZSC - Secteur de Lacérède FR7300908	ZSC - Zone centrale du causse de Gramat FR7300909	ZSC - Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires FR7300910	ZSC - Moyenne vallée du Lot inférieure FR7300912	ZSC - Basse vallée du Célé FR7300913	ZSC - Grotte de Fond d'Erbies FR7300914	ZSC - Pelouses de Lalbenque FR7300915	ZSC - Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy FR7300919	ZSC - Causse de Gaussou et sites proches FR7300953
Enjeux et objectifs de conservation des DOCOB Natura 2000	Gestion des milieux naturels	Conserver et restaurer la diversité et les fonctionnalités écologique des milieux (maintien des milieux ouverts, forêts, etc.)	1.1.1, 1.3.1, 1.3.2	X	X	X	X	X	X	X	x	X	X	X	X	X	X
		Accompagnement des activités économiques et adaptation – Agriculture	2.1.1, 2.1.2		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
		Accompagnement des activités économiques et adaptation – Sylviculture	1.3.4			X	X	X	X	X	X						
		Accompagnement des activités économiques et adaptation – Tourisme et loisirs	2.3.1, 2.3.2		X					X	X		X	X	X	X	
		Maintien de la mosaïque paysagère et agricole	2.1.1, 2.1.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
		Préserver et améliorer la ressource en eau (zones humides, prélèvements, hydromorphologie, ripisylve)	1.2.2	X	X								X				
		Réduction des pollutions	1.2.1, 1.2.2	X	X								X				
		Limitation de l'artificialisation et maitrise du foncier	1.4.1							X	X	X			x	x	
		Maintien, restauration des continuités écologiques	1.3.2	X													
		Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	1.3.1	X													
	Valorisation du territoire, communication, information, sensibilisation		1.3.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
	Amélioration de la connaissance, suivi, évaluation		1.3.1, 1.3.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Animation et coordination		1.3.1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X

Ainsi, on remarque que de nombreuses mesures de la Charte révisée du PNR des Causses du Quercy (12 mesures uniques) concourent directement à la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 présents sur périmètre d'étude du PNR des Causses du Quercy.

Concernant la gouvernance des sites Natura 2000, on rappellera que **le Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy est gestionnaire de 12 des 14 sites Natura 2000** présents sur le périmètre d'étude :

Tableau 117 : Site Natura 2000 du territoire animés par le PNR des Causses du Quercy

ZSC	Site Natura 2000 du territoire animés par le Parc
FR7300902	Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
FR7300905	Vieux chênes de Cantegrel
FR7300906	Vieux chênes de la Panonnie
FR7300907	Vieux chênes des Imbards
FR7300908	Secteur de Lacérède
FR7300909	Zone centrale du causse de Gramat

ZSC	Site Natura 2000 du territoire animés par le Parc
FR7300910	Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires
FR7300912	Moyenne vallée du Lot inférieure
FR7300913	Basse vallée du Célé
FR7300914	Grotte de Fond d'Erbies
FR7300915	Pelouses de Lalbenque
FR7300919	Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy

Le cadre d'action 1.3.1.1 du projet de Charte révisée conforte ce rôle de coordinateur du Syndicat Mixte de gestion du Parc dans « l'animation des sites Natura 2000 des Causses du Quercy ».

Le changement climatique impactera les sites Natura 2000 en impactant notamment les espèces et les habitats justifiant la désignation de ces sites.

Les habitats inféodés aux milieux aquatiques seront directement impactés par le dérèglement des précipitations et la baisse des débits des cours d'eau. Le rôle des milieux humides en tant que zone tampon lors des crues sera plus important. Certaines espèces de plantes et essences d'arbres pourraient observer une variation de leur répartition en fonction des conditions climatiques.

Pour ce qui est des espèces, la remontée des températures poussera les espèces à modifier leur aire de répartition vers le Nord. Comme pour les habitats, pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques comme les poissons ou l'écrevisse à pattes blanches, la modification des débits pourra restreindre leur aire de répartition.

Le projet de Charte du PNRCQ prend en compte ces évolutions climatiques. Cependant, il est difficile de quantifier les effets de celles-ci sur l'évolution du territoire (effets du changement climatique eux-mêmes incertains), d'autant qu'il s'agit d'un document de planification comme rappelé dans le § H. III. sur les limites de l'évaluation environnementale. La dimension transversale du changement climatique comme « Horizon 2042 » vise entre autres à prendre en compte les effets du changement climatique sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire dans la gestion des sites Natura 2000 du territoire.

A l'issue de l'analyse préliminaire des effets probables du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy sur les sites Natura 2000, celui-ci ne devrait pas présenter d'incidence notable négative sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Au contraire, le projet de Charte révisée vient concourir à diminuer les pressions ayant un impact négatif subies par les sites Natura 2000 et à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 puisqu'il présente des objectifs convergents et qu'il vient faciliter leur mise en application par une meilleure coordination à l'échelle du territoire.

F. MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, la présentation successive des mesures prises pour :

a. *éviter les incidences négatives de la Charte révisée sur l'environnement et la santé humaine ;*
b. *réduire l'impact des incidences n'ayant pu être évitées ;*
c. *compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables de la Charte révisée sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.*

Les mesures prises pour éviter, réduire voire compenser les incidences négatives de la Charte révisée sur les sites Natura 2000 sont identifiées de manière particulière.

F. I. MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES

L'analyse des effets de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Causses du Quercy, abordée dans le chapitre E. II. du présent rapport, a relevé une **incidence globalement très positive du projet sur l'environnement**.

L'analyse a montré que certaines mesures pouvaient présenter des risques d'incidences négatives et que d'autres ont un effet négatif sur l'environnement. Les mesures liées à ces aspects négatifs sont rappelées dans le tableau suivant.

Les potentiels ou avérés effets négatifs sont liés à la croissance de la population et au développement de certaines activités (tourisme, agriculture, production d'énergies renouvelables) encouragées par le projet de Charte du PNR des Causses du Quercy**. L'origine de ces effets négatifs ou potentiellement négatif est liée à des pratiques de gestion inadaptées ce qui n'est pas mis en avant par le projet de Charte. Par ailleurs les effets potentiellement négatifs sont tous contrebalancés par d'autres mesures du projet de Charte, ces mesures ont été détaillées par thématique dans le §E. II. 2. .**

Ainsi, le projet de Charte inscrit bien ces activités dans un projet de développement durable à terme qui vise à la préservation de toutes les composantes de l'environnement (accompagnement des démarches de progrès). Ces effets sont largement anticipés et maîtrisés dans le projet de Charte comme précisé dans le chapitre E. II. . **Aussi, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est proposée par l'évaluateur environnemental pour le projet de Charte du PNR des Causses du Quercy.**

Au regard de cette analyse, il n'apparait pas utile de décliner des mesures complémentaires d'évitement, de réduction ou de compensation des potentiels effets négatifs de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Causses du Quercy sur l'environnement.

L'évaluateur souhaite cependant insister sur certains éléments qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre de la Charte

Tableau 118 : Rappel des mesures du projet de Charte révisée du PNR des Causses du Quercy ayant ou pouvant avoir un effet négatif indirect sur l'une des thématiques environnementales

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Logement et services	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Qualité de l'air	Agriculture
1 - Sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs	1.2 - Agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	1.2.2 - Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité	1.2.2.1 - Maîtriser et lutter contre les différentes sources de pollution de la ressource en eau										+/-
	1.3 - Préserver et favoriser collectivement la biodiversité et la naturalité des causses du Quercy	1.3.1 - Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables	1.3.1.3 - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels		+/-								
	1.4 - Soutenir les objectifs de sobriété dans les stratégies d'aménagement du territoire	1.4.1 - Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles	1.4.1.1 - Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale	+/-	+/-								
2 - Renforcer les conditions d'un développement économique vertueux	2.3 - Affirmer le parc comme un territoire touristique engagé dans la sobriété et porteur de sens	2.3.1 - Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques	2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux				+/-	+/-		+/-			

Ambition	Orientation	Mesure	Cadre d'action	Logement et services	Economie et emplois	Ressources en eau	Sol et sous-sol	Patrimoine culturel et architectural	Patrimoine paysager	Biodiversité	Patrimoine forestier et sylviculture	Qualité de l'air	Agriculture
			2.3.1.3 - Mettre en place des dispositifs d'observation des comportements touristiques		+/-								
	2.4 - A accompagner la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables au service du territoire et en limitant leurs impacts	2.4.2 - Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité	2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire			+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	-	+/-

F. II. POINTS DE VIGILANCE

F. II. 1. Point de vigilance d'ordre général

L'évaluateur vient appuyer les efforts proposés par le projet de Charte à deux niveaux :

- **engager très tôt des échanges avec les partenaires** concernés pour anticiper et éviter des pressions sur d'autres territoires ;
- **accompagner les acteurs vers une adaptation de leurs pratiques**, qui auront un effet positif sur leur activité à moyen et long termes.

F. II. 2. Point de vigilance sur certaines mesures

Les acteurs du territoire veilleront à ce que les activités économiques susceptibles d'avoir ou ayant des effets négatifs sur au moins une composante environnementale (tourisme, agriculture, production d'énergies renouvelables), ainsi que l'accroissement de la population et l'urbanisation **se développent en cohérence avec l'esprit de la Charte du PNR des Causses du Quercy 2027-2042 c'est-à-dire en prenant en compte l'environnement et en limitant tout impact sur l'une ou l'autre de ses dimensions.**

En renseignant le dispositif d'évaluation du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy (cf. chapitre G.), le Syndicat mixte de gestion du PNR des Causses du Quercy sera particulièrement vigilant à la manière dont se développent les activités économiques sur le territoire. De plus, certains cadres d'action (2.3.1.1 - Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux et 2.4.2.1 - Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés, et encadrés par une doctrine claire) devront faire l'objet d'un suivi renforcé au vu de leurs impacts potentiels sur un certain nombre de thématiques environnementales.

G. DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ENVISAGE

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, la présentation des critères, indicateurs et modalités y compris les échéances retenues :

a. Pour vérifier, après l'adoption de la Charte révisée, la correcte appréciation des éventuels effets défavorables et le caractère adéquat des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation envisagée ;

b. Pour identifier, après l'adoption de la Charte révisée, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées.

G. I. OBJECTIFS

Le **dispositif d'évaluation** proposé dans le cadre de l'évaluation environnementale doit, pour pouvoir être mis en œuvre et être valorisé, être à la fois simple, ciblé et parfaitement intégré au dispositif général de suivi et d'évaluation du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy.

Plusieurs critères entrent en ligne de compte pour bien choisir les indicateurs :

- La **pertinence et la sensibilité** : l'indicateur choisi doit être pertinent c'est-à-dire doit mettre en évidence le phénomène que l'on veut mesurer et être sensible aux évolutions. Les indicateurs choisis doivent permettre d'évaluer les effets directs et indirects des actions inscrites dans le projet de Charte ; les indicateurs portant sur l'appréciation des impacts les plus importants du programme ont par conséquent été sélectionnés ;
- La **fiabilité** : pour juger valablement des évolutions, il importe de s'assurer de la fiabilité des chiffres, ou au moins du degré de précision avec lesquels ils sont connus ;
- La **faisabilité** : il s'agit prioritairement de faire appel aux données existantes ou facilement accessibles et mobilisables pour garantir le respect des engagements pris pour la mise en œuvre du suivi ;
- La **pérennité** : la durabilité des données est une question à ne pas négliger.

Il est rappelé qu'en application de l'article R. 333-3, II, 1, c) du Code de l'Environnement, le rapport de Charte d'un Parc naturel régional comporte « **un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire** établi au regard des mesures phares de la Charte. Ces dispositifs indiquent la périodicité des bilans ». **Ainsi, les Chartes de PNR prévoient déjà un dispositif de suivi et d'évaluation qui doit intégrer le suivi environnemental prévu au titre de l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement.**

Le chapitre 5D « Notre pilotage et l'animation de la charte sur 15 ans » du projet de Charte du Parc explicitent le dispositif global de suivi-évaluation retenu permettant de répondre à l'attente des partenaires mais également de la population et des acteurs locaux qui expriment de plus en plus un besoin d'information et d'efficience de l'action publique.

Les indicateurs de l'évaluation environnementale qui ne sont pas repris dans le dispositif de suivi de la Charte seront bien intégrés à l'observatoire du territoire prévu par le PNR.

L'évaluation continue doit permettre à la fois de connaître la direction prise par le territoire, les progrès ou menaces nouvelles pesant sur son devenir et d'analyser l'avancée du projet de territoire, ainsi que l'efficacité de la réponse apportée par l'application de la Charte du Parc aux enjeux mis en exergue dans le diagnostic territorial.

G. II. INDICATEURS RETENUS

Indicateurs de contexte

Indicateur	***Evolution des conditions climatiques***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*/*
Thème associé	*Energie et climat*
Objectif	*Suivre l'évolution du climat sur le territoire et ses conséquences*
Source	*Météo France*
Périodicité	*Bilan mi-parcours*
Métriques associées	*- m.1 Evolution de la température moyenne annuelle (écart à la référence), dont nombre annuel de journées chaudes (T>25°C)* *- m.2 Cumul annuel des précipitations dont nombre de jours de précipitations intenses* *- m.3 Nombre de jours par saison avec un indice de sécheresse d'humidité des sols inférieur à 0.4 (SWI<0.4)* *- m.4 Nombre de jours avec une intensité feux supérieure à 40 (IFM > 40)*
Etat de référence	*A déterminer dans le cadre de l'observatoire des territoires*
Cible à atteindre	*Suivi*

Indicateur	***Evolution démographique du territoire***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*/*
Thème associé	*Contexte socio-économique*
Objectif	*Suivre l'évolution de la population sur le territoire*
Unité	*Nombre d'habitants et densité de population un km²*
Source	*Observatoire des territoires – RGP INSEE*
Périodicité	*Décennale*
Etat de référence	*2021 : 40 383*
Cible à atteindre	*Suivi*

Indicateur	***Evolution des prix au m²***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*/*
Thème associé	*Contexte socio-économique*
Objectif	*Suivre l'évolution de la pression foncière*
Unité	*€*
Source	*Indices Notaires-Insee/immobilier.notaires.fr/ DVF*
Périodicité	*Bilan mi-parcours*
Etat de référence	*A déterminer dans le cadre de l'observatoire des territoires*
Cible à atteindre	*Suivi*

Indicateur	***Evolution de la SAU totale sur les communes du PNRCQ***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*/*
Thème associé	*Agriculture*
Objectif	*Suivre l'évolution des surfaces agricoles utiles sur le territoire, notamment avec la crise agricole*
Unité	*ha*
Source	*Recensement agricole – Agreste, PNRCQ*
Périodicité	*A chaque recensement agricole*
Etat de référence	*SAU totale : 103 804ha (2020) / - 1.7 % (2010 à 2020)*
Cible à atteindre	*≥ 2021*
Effets suivi	*Effets positifs sur le maintien de l'agriculture (Mesures 2.1.1 et 2.1.2)*

Indicateur	***Evolution de l'occupation des sols***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*/*
Thème associé	*Contexte socio-économique* *Environnement naturel et biodiversité*
Objectif	*Suivre l'évolution des surfaces agricoles et naturelles*
Unité	*Surface en ha*
Source	*Corinne land Cover*
Périodicité	*Chaque nouvelle version*
Etat de référence	*2018 : Forêts et zones semi-naturelles (56%) / zones agricoles (43%) / surfaces artificialisées (1%).*
Cible à atteindre	*Suivi*

Indicateurs permettant l'appréciation des effets probables positifs du projet de Charte

Indicateur	***Evolution des volumes prélevés sur le territoire***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*121IMP*
Thème associé	*Milieux physiques*
Objectif	*Voir si le développement économique entraine une augmentation de pression sur la ressource en eau*
Unité	*m³*
Source	*ODDetT,*
Périodicité	*Annuel*
Etat de référence	*Total : 23 568 793 m³/an (moyenne 2021-2022)* *AEP 2022 : 8 870 000 m³/an* *Irrigations 2022 : 1 350 844 m³/an*
Cible à atteindre	*-10%*
Effets suivi	*Effets positifs sur la gestion quantitative de l'eau (Mesures 1.2.1)*

Indicateur	***Etat des masses d'eau souterraine et superficielle***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*/*
Thème associé	*Milieux physiques*
Objectif	*Suivre l'évolution de la qualité de l'eau interceptée par le territoire*
Unité	*%*
Source	*Agence de l'eau Adour Garonne*
Périodicité	*3 ans (lors de la mise à jour de l'état des masses d'eau)*
Etat de référence	*Cf. tableau suivant*
Cible à atteindre	*Respect des objectifs fixés par les SDAGE successifs. Valeurs cibles pour 2027 dans le tableau suivant.*
Effets suivi	*Effets positifs sur la qualité de l'eau (Mesures 1.2.1 et 1.2.2)*

Tableau 119 : Etat des masses d'eau superficielle et souterraine du territoire du PNRCQ et objectifs à atteindre (Source : SDAGE Adour Garonne 2022-2027)

Type de masse d'eau		***Bon état écologique***		***Bon état chimique (sans ubiquiste)***		***Bon état quantitatif***	
		Etat 2019	***Objectif 2027***	***Etat 2019***	***Objectif 2027***	***Etat 2019***	***Objectif 2027***
Masses d'eau superficielle	*Cours d'eau*	*66%*	*95%*	*98%*	*98%*	*/*	*/*
Masses d'eau souterraine		*/*	*/*	*100%*	*100%*	*94%*	*94%*

Indicateur	***Surface classée en protection forte au titre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*131RÉS*
Thème associé	*Environnement naturel et biodiversité*
Objectif	*Suivre l'évolution des sites sous protection forte et la contribution du PNRCQ à la SNAP*
Unité	*% et ha*
Source	*Etat, ONF, PNRCQ, Région*
Périodicité	*Bilan mi-parcours*
Etat de référence	*2024 : 0,45%*
Cible à atteindre	*Cible 2042 : 4% réalisé et 3% en projet*
Effets suivi	*Effets positifs sur le développement des aires protégées (Mesures 1.3.1 et 1.3.2)*

Indicateur	***Fonctionnalité et restauration des continuités écologiques***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*132RÉA et 132RÉS*
Thème associé	*Environnement naturel et biodiversité*
Objectif	*Suivre la fonctionnalité des continuités écologiques*
Unité	*Voir indicateur Charte*
Source	*PNRCQ*
Périodicité	*Bilan à mi-parcours et bilan final*
Etat de référence	*Voir indicateur Charte*
Cible à atteindre	*Voir indicateur Charte*

Effets suivi	*Effets positifs sur les continuités écologiques (Mesures 1.2.2, 1.3.1 et 1.3.2)*

Indicateur	***Evolution des consommations d'énergie*** ***Evolution des productions d'ENR (électrique et thermique)***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*241RÉS et 242RÉS*
Thème associé	*Energie et climat*
Objectif	*Suivi de la démarche TEPOS*
Unité	*Nombre*
Source	*OREO*
Périodicité	*5 ans*
Etat de référence	*Voir indicateur Charte*
Cible à atteindre	*Voir indicateur Charte*
Effets suivi	*Effets sur la baisse des consommations d'énergie et l'augmentation de la production d'ENR (Mesures 2.4.1 et 2.4.2)*

Indicateur	***Indice de concentration d'emploi***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*251IMP*
Thème associé	*Economie*
Objectif	*Apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace*
Unité	*Pourcentage*
Source	*INSEE*
Périodicité	*3 ans*
Etat de référence	*70,7 % en 2021*
Cible à atteindre	*Augmentation*
Effets suivi	*Effets positifs sur l'économie (Mesures 2.2.1, 2.2.2, 2.5.1 et 2.5.2)*

Indicateur	***Indice de consommation foncière selon le décret de la loi climat et résilience***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*211IMP*
Thème associé	*Artificialisation*
Objectif	*Suivre la consommation foncière sur le territoire*
Unité	*Nombre*
Source	*GDS 46 et 82*
Périodicité	*Annuelle*
Etat de référence	*Voir indicateur Charte*
Cible à atteindre	*Reprise des objectifs des SRADDET révisés selon les décrets de la loi climat résilience*
Effets suivi	*Effets positifs sur l'artificialisation des sols (cadre d'action 1.4.1.1)*

Indicateurs permettant l'appréciation des effets probables négatifs du projet de Charte

Indicateur	***Évolution annuelle du nombre de nuitées total et hors saison***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*231RÉS*
Thème associé	*Contexte socio-économique*
Objectif	*Evaluer la dynamique économique du secteur touristique*
Unité	*Nombre de nuitées total et pourcentage en hors saison*
Source	*CRT Occitanie*
Périodicité	*Annuelle*
Etat de référence	*Voir indicateur Charte*
Cible à atteindre	*Voir indicateur Charte*
Effets suivi	*Effets potentiellement négatifs liés à la pression touristique (cadre d'action 2.3.1.1)* *Effets potentiellement négatifs sur le tourisme (cadre d'actions 1.3.1.3 et 2.3.1.3)*

Indicateur	***Evolution des émissions polluantes***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	
Thème associé	*Environnement humain, cadre de vie, santé humaine*
Objectif	*Suivi de l'amélioration de la qualité de l'air*
Unité	*Concentration en PM 10, en PM2.5, Nox, SOx et Ozone*
Source	*Atmo Occitanie*
Périodicité	*Le territoire n'est pas pourvu de station de mesure de la qualité de l'air, il conviendra de voir avec Atmo Occitanie les données mobilisables.*
Etat de référence	
Cible à atteindre	
Effets suivis	*Effets négatifs indirects liés au développement du bois énergie (cadre d'action 2.4.2.1)*

Indicateur	***Intégration territoriale des énergies renouvelables***
Numéro d'indicateur dans le projet de charte	*/*
Thème associé	*Energie et climat, biodiversité, paysage, agriculture, ressources*
Objectif	*Voir si le développement des EnR entraine une augmentation de pression sur les ressources*
Unité	*A déterminer dans le cadre de l'observatoire des territoires*
Source	*PNRCQ, collectivités, Eta*
Périodicité	*6 ans*
Etat de référence	*A déterminer dans le cadre de l'observatoire des territoires*
Cible à atteindre	*A déterminer dans le cadre de l'observatoire des territoires*
Effets suivis	*Effets potentiellement négatifs liés au développement des ENR (cadre d'action 2.4.2.1)*

H. METHODES UTILISEES

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'Environnement, le rapport sur les incidences environnementales comprend, entre autres, une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales de la Charte révisée et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré.

H. I. DEROULEMENT DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le processus d'évaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy a été mené conjointement à la révision de la Charte.

Une première version du rapport environnemental a été soumise au SMPNRCQ en juillet 2025. Cette première version a été un support pour discuter :

- du choix des thématiques environnementales retenues ;
- des enjeux environnementaux hiérarchisés et territorialisés sur la base de la synthèse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution probable en l'absence de Charte ;
- de l'effet probable de la mise en œuvre de la Charte du PNRCQ dans sa version 1 de mars 2025 ;
- des mesures envisagées pour éviter, réduire voire compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre de la Charte du PNRCQ sur l'environnement ainsi que du dispositif de suivi-évaluation envisagé ;
- de l'articulation et de la prise en comptes des autres documents de planification dans le projet de Charte ;
- des raisons pour lesquelles le projet de Charte du PNRCQ a été retenu.

À la suite de cette discussion et de l'actualisation du projet de Charte en novembre 2025, une deuxième version du rapport d'évaluation environnementale a été envoyée au SMPNRCQ en novembre 2025 laquelle prenait en compte les modifications apportées au projet de Charte suite à l'avis intermédiaire du CNPN, de la FNPNR et du préfet de région. Entre les avis du CNPN et de la FNPNR (printemps/été 2025) et celui du préfet de région (octobre 2025), des échanges entre le SMPNRCQ et CEREG ont été régulièrement organisés pour suivre l'avancée des différents documents.

H. II. SYNTHESE DES METHODES UTILISEES

La méthodologie mise en œuvre à chaque phase d'élaboration du rapport environnemental est précisée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 120 : Synthèse des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy 2027-2042

Chapitres	*Méthodes utilisées*
B. PRESENTATION GENERALE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE 2027-2042 ET CONTENU, ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	*La rédaction de la présentation générale des objectifs du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy et son contenu s'est appuyée sur les documents constituant la Charte à savoir le rapport de Charte et ses annexes ainsi que le Plan du Parc.* *La sélection des plans et programmes retenus pour l'analyse de l'articulation avec le projet de Charte a été réalisée à partir de la liste des documents soumis à évaluation environnementale (article R.122-17 du Code de l'Environnement). Seuls les documents les plus pertinents au regard des interactions potentielles (lien direct avec le champ d'action du projet de Charte, échelle géographique cohérente) ont été retenus.* *Les plans et programmes retenus pour l'analyse de l'articulation avec le projet de Charte ont été classés en trois grandes catégories :*

<table>
<tr><th>Chapitres</th><th>Méthodes utilisées</th></tr>
<tr><td></td><td>

Les plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte : ONTVB, SRADDET ;
Les plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte s'impose : documents d'urbanisme, PCAET ;
Les autres plans et programmes : SNB, SNAP…

</td></tr>
<tr><td>C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION</td><td>
La rédaction de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution s'est largement appuyée sur le diagnostic territorial de 2025. Il a été complété, le cas échéant, sur certaines thématiques.

Pour chaque thématique environnementale retenue, plusieurs paragraphes ont été développés : les principaux constats, les dynamiques et évolutions prévues sur la thématique avec une synthèse sous forme de matrice présentant les atouts et les sensibilités constituant une synthèse de l'état des lieux, ainsi que les opportunités et les menaces constituant une synthèse des tendances évolutives.

Ce chapitre se conclue par une synthèse des enjeux, qui ont été retenus pour l'analyse des effets sur l'environnement, et le scénario de référence (évolution de l'environnement sans mise en œuvre de la Charte).
</td></tr>
<tr><td>E. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LA CHARTE 2027-2042 A ETE RETENU ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES</td><td>
La rédaction de ce chapitre s'est largement appuyée sur le projet de Charte 2027-2042, la Charte actuelle 2012-2027 et son évaluation.

Ce chapitre aborde les évolutions de la nouvelle Charte par rapport à la Charte actuelle et ses plus-values vis-à-vis de l'environnement.
</td></tr>
<tr><td>E. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT</td><td>
Les effets notables probables du projet de Charte ont été évalués et gradués sur la base de la nomenclature suivante :
<table>
<tr><td>++</td><td>Effet probable directement positif pour la dimension concernée (progrès et améliorations escomptés par la mise en œuvre de la Charte)
Le type d'action cible la composante environnementale</td></tr>
<tr><td>+</td><td>Effet probable indirectement positif pour la dimension concernée
La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais en bénéficie</td></tr>
<tr><td>+ /-</td><td>Effet probable pouvant être positif ou négatif selon les cas
Le type d'action peut avoir une incidence positive ou négative sur la composante environnementale (nature de l'impact global difficilement qualifiable)</td></tr>
<tr><td></td><td>Effet neutre
Le type d'action est sans effet notoire ou sans lien avec la composante environnementale</td></tr>
<tr><td>-</td><td>Effet probable indirectement négatif pour la dimension concernée
La composante environnementale n'est pas la cible directe du type d'action mais se trouve impactée négativement</td></tr>
<tr><td>--</td><td>Effet probable directement négatif pour la dimension concernée (risques de perdre ou d'affecter des valeurs environnementale)
Le type d'action a explicitement une incidence négative sur la composante environnementale</td></tr>
</table>
Les conclusions ont été rendues sous la forme d'un tableau de synthèse général. Un paragraphe par thématique environnementale a également été développé.
</td></tr>
<tr><td>F. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</td><td>
L'analyse des effets de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Causses du Quercy a relevé une incidence globalement très positive du projet sur l'environnement.

Au regard de cette analyse, il n'est pas apparu utile de décliner des mesures complémentaires d'évitement, de réduction ou de compensation des potentiels effets négatifs de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Causses du Quercy sur l'environnement.

L'évaluateur a cependant souhaité insister sur certains éléments qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre de la Charte.
</td></tr>
<tr><td>G. DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ENVISAGE</td><td>
Ce chapitre a porté sur la mise en place d'un tableau de bord précisant les indicateurs ainsi que les modalités de suivi (unités, sources des données, périodicité…) qui constituent un cadre de référence dynamique pour l'évaluation des incidences de la Charte du PNRCQ sur l'environnement.

Les indicateurs proposés se sont basés sur l'identification des principaux enjeux environnementaux et l'analyse des effets du projet de Charte sur chacune des composantes environnementales.

Les indicateurs retenus dans le projet de Charte ont également été analysés afin que le système de suivi environnemental du projet de Charte sur l'environnement puisse s'inscrire en complémentarité de ce dispositif de suivi.
</td></tr>
</table>

H. III. LIMITES DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DIFFICULTES RENCONTREES

La Charte d'un PNR détermine pour le territoire du Parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. **Les mesures ne sont connues, le plus souvent, qu'à un niveau de principe.** Aussi, l'évaluation environnementale des effets de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Causses du Quercy fait appel à des **méthodes d'analyse globale, en cohérence avec le caractère prospectif du document de planification.**

Ainsi, **l'évaluation environnementale est qualitative**. Il n'est pas possible, compte tenu du niveau de définition des mesures, de quantifier l'ampleur des incidences.

Par ailleurs, **l'analyse des effets probables de la mise en œuvre de la Charte du PNRCQ peut, dans certains cas, être incertaine** dans la mesure où les conditions de mise en œuvre et la localisation des projets n'est pas précisément connue. Certains effets identifiés dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale pourront ainsi être accentués ou à contrario annulés selon les conditions de mise en œuvre des projets, faisant eux-mêmes l'objet d'une évaluation environnementale spécifique à travers une étude d'impact ou une notice d'incidences.

L'évaluation environnementale est une démarche qui a accompagné la révision de la Charte du PNR des Causses du Quercy tout au long du processus entre 2024 et 2025 par le bureau d'études CEREG qui a rédigé le rapport d'évaluation environnementale. Un travail a été mené en partenariat entre le SMPNRCQ et l'évaluateur.

L'évaluation environnementale du projet de Charte du PNR des Causses du Quercy est qualitative. Par ailleurs, l'analyse des effets probables de la mise en œuvre de la Charte du PNRCQ peut, dans certains cas, être incertaine dans la mesure où les conditions de mise en œuvre et la localisation des projets ne sont pas précisément connues.

H. IV. BIBLIOGRAPHIE

Les sources de données utilisées pour la rédaction du rapport d'évaluation environnementale de la Charte du PNR des Causses du Quercy ont été :

- Le projet de nouvelle Charte dans sa version 1 de mars 2025 ainsi que dans sa version 2 de novembre 2025 ;
- Le diagnostic de territoire, 2025 ;
- L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027, 2023 ;
- Les avis du CNPN, de la FNPNR et du préfet de région, respectivement reçus en juillet, mai et octobre 2025 ;
- La Charte actuelle du PNRCQ 2012-2027 ;
- Les différents documents de planification qui s'articulent avec la Charte du PNRCQ ;
- Le Code l'Environnement ;
- Les données techniques de l'INPN, de l'INSEE et de l'agence de l'eau Adour Garonne ;
- Le document intitulé « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique – note méthodologique » du Commissariat Général au Développement Durable en date de mai 2015 ;
- Le document intitulé « L'évaluation environnementale des Chartes de Parcs naturels régionaux – Fiche méthodologique à l'attention des porteurs de projet » du MEDDE ;
- Le document intitulé « Propositions de cadrage relatives à la mise en œuvre de l'évaluation environnementale des Chartes de PNR » de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

I. ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Etats et objectifs des masses d'eau superficielles et souterraines

Annexe 2 : Périmètre d'étude de révision de la Charte

Annexe 1 : Etats et objectifs des masses d'eau superficielles et souterraines

- ***Masses d'eau souterraine***

Codes des masses d'eau souterraine	Noms des masses d'eau souterraine	Type de masse d'eau	Etat chimique 2019	Objectifs environnementaux pour l'état chimique			Etat quantitatif 2019	Objectifs environnementaux pour l'état chimique		
				Echéance d'atteinte du bon état chimique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation		Echéance d'atteinte du bon état quantitatif	Motivations en cas de recours aux dérogations	Raisons faisant l'objet de la dérogation
FRFG012	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du bassin versant de la Dordogne	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG023A	Alluvions du Lot moyen	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG024A	Alluvions de la Dordogne moyenne jusqu?à la confluence de la Vézère	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG034	Calcaires, dolomies et grès du Lias du bassin versant de la Dordogne	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG035	Calcaires, dolomies et grès du Lias du bassin versant du Lot moyen	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG036	Calcaires, dolomies et grès du Lias du bassin versant de l'Aveyron aval	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG037	Calcaires du Jurassique moyen des Causses du Quercy dans le bassin versant de l'Aveyron	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG038	Calcaires du Jurassique moyen des Causses du Quercy dans le bassin versant du Lot	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG039	Calcaires du Jurassique moyen des Causses du Quercy dans le bassin versant de la Dordogne moyenne	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG067	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du bassin versant du Lot	*Entièrement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG088	Molasses du bassin du Lot	*Majoritairement libre*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG089	Molasses et formations peu perméables du bassin du Tarn	*Majoritairement libre*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG090	Molasses et formations peu perméables du bassin de l'Aveyron	*Majoritairement libre*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG078B	Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien majoritairement captif de l'Est du Bassin aquitain	*Majoritairement captif*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG080B	Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif entre Dordogne et Lot	*Majoritairement captif*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
FRFG080C	Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif au Sud du Lot	*Majoritairement captif*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*mauvais*	***Objectif moins strict 2027***	*Raisons techniques*	*Déséquilibre prélèv./ressource*

- ***Masses d'eau superficielle***

Commission territoriale	Bassin de gestion	Codes des masses d'eau superficielle	Noms des masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat/potentiel écologique 2019	Objectifs environnementaux pour l'état écologique			Etat chimique 2019 avec ubiquiste	Objectifs environnementaux pour l'état chimique avec ubiquiste			Etat chimique 2019 sans ubiquiste	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
						Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation		Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation		Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Dordogne	Dordogne lotoise	FRFR322	L'Ouysse	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFR323	L'Alzou	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*I2M2 (invertébrés)*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFR349C	La Dordogne du confluent de la Cère au confluent du Tournefeuille	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*T°C*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFR520	Le Palsou	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFR71A	La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*Indice bio. diatomées, Nutriments*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFR79	La Tourmente	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR322_1	Ruisseau de Lascombes	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR322_2	Le Francés	*Naturelle*	*moyen*	***Objectif moins strict 2027***	*Raisons techniques*	*Moyen : Nutriments, IBMR (macrophytes), Oxygène, Indice bio. diatomées, I2M2 (invertébrés), Indice Poisson Rivière*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR323_2	Ruisseau de Bio	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR349C_2	[Toponyme inconnu] P2181040	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*I2M2 (invertébrés), Oxygène*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR71A_3	Ruisseau d'Autoire	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-

Commission territoriale	Bassin de gestion	Codes des masses d'eau superficielle	Noms des masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat/potentiel écologique 2019	Objectifs environnementaux pour l'état écologique			Etat chimique 2019 avec ubiquiste	Objectifs environnementaux pour l'état chimique avec ubiquiste			Etat chimique 2019 sans ubiquiste	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
						Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation		Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation		Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
	Nauze - Céou - Enéa	FRFR72	Le Céou de sa source au confluent de l'Ourajoux	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR72_3	Le Rêt	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR72_4	Le Tirelire	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
Lot	Célé	FRFR663	Le Célé du confluent du Drauzou au confluent du Lot	*Naturelle*	*médiocre*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*Indice bio. diatomées, T°C*	*mauvais*	***Bon état 2039***	*Raisons techniques*	*Sulfonate de perfluorooctane*	*mauvais*	***Bon état 2039***	*Raisons techniques*	*Sulfonate de perfluorooctane*
		FRFR70	Le Célé du confluent du Veyre au confluent du Drauzou	*Naturelle*	*moyen*	***Objectif moins strict 2027***	*Raisons techniques*	*Moyen : IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR65_1	Ruisseau de la Dournelle	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR663_1	La Sagne	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
	Lot du Célé à la Thèze	FRFR321	Le Lot du confluent du Célé au confluent de la Lémance	*MEFM*	*bon*	***Bon potentiel 2021***	-	-	*mauvais*	***Bon état 2027***	*Conditions naturelles*	*Mercure*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFR64	Le Vers	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*T°C*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR321_1	Ruisseau de Nouaillac	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR321_11	Ruisseau des Valses	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR321_12	Le Tréboulou	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR321_2	Ruisseau de Laroque	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR64_1	Ruisseau de Nougayrol	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR64_2	La Rauze	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2021***	-	-
	Lot du Dourdou au Célé	FRFR320	Le Lot du confluent de la Diège au confluent du Célé	*MEFM*	*moyen*	***Bon potentiel 2027***	*Raisons techniques*	*Indice bio. diatomées, Indice Poisson Rivière*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2021***	-	-
		FRFRR320_5	Ruisseau de Verboul	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR320_6	Ruisseau de Lantouy	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
Tarn - Aveyron	Aveyron aval	FRFR194B	La Lère de sa source au confluent du Cande	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*Nutriments, Oxygène*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFR195	La Bonnette	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFR380	Le Cande	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR194B_1	Ruisseau de Poux Nègre	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR194B_2	Ruisseau de Sietges	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR194B_3	Ruisseau de Saint-Alby	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR342_3	La Seye	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*Indice Poisson Rivière*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR380_1	Ruisseau de Glaich	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR380_2	Ruisseau de Dourre	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-

Commission territoriale	Bassin de gestion	Codes des masses d'eau superficielle	Noms des masses d'eau superficielle	Type de masse d'eau	Etat/potentiel écologique 2019	Objectifs environnementaux pour l'état écologique			Etat chimique 2019 avec ubiquiste	Objectifs environnementaux pour l'état chimique avec ubiquiste			Etat chimique 2019 sans ubiquiste	Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste		
						Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation		Echéance d'atteinte du bon état chimique avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation		Echéance d'atteinte du bon état chimique sans ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
	Lemboulas	FRFR193	Le Lemboulas de sa source au confluent du Petit Lembous	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-
		FRFRR193_1	Ruisseau du Boulou	*Naturelle*	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2021***	-	-	*bon*	***Bon état 2021***	-	-
		FRFRR193_2	Ruisseau de Léouré	*Naturelle*	*moyen*	***Bon état 2027***	*Raisons techniques*	*I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière*	*bon*	***Bon état 2015***	-	-	*bon*	***Bon état 2015***	-	-

Annexe 2 : Périmètre d'étude de révision de la Charte

LES CAUSSES
DU QUERCY

Parc naturel régional des Causses du Quercy
Charte 2027-2042

Périmètre d'étude de révision de la Charte

mars 2023

PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY
Les Canavals – B.P.10 – Labastide-Murat - 46240 CŒUR DE CAUSSE
Tél : 05 65 24 20 50 - E-mail : contact@parc-causses-du-quercy.org

LES CAUSSES DU QUERCY

Sommaire

Périmètre d'étude proposé

Carte Proposition de communes à intégrer au périmètre d'étude
Carte Contexte administratif des EPCI du périmètre d'étude
Carte Contexte administratif des PETR du périmètre d'étude en 2023
Carte Périmètre d'étude et situation territoriale
Liste des communes du périmètre d'étude
Carte géologique
Carte phytogéographique
Carte des périmètres environnementaux dont extension

Extension
- Secteur Nord
  - Volet patrimoine naturel
  - Volet patrimoine paysager et bâti
- Secteur Est
  - Volet patrimoine naturel
  - Volet patrimoine paysager et bâti
- Secteur Ouest
  - Volet patrimoine naturel
  - Volet patrimoine paysager et bâti
- Secteur Sud
  - Volet patrimoine naturel
  - Volet patrimoine paysager et bâti

PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY
Les Canavals – B.P.10 – Labastide-Murat - 46240 CŒUR DE CAUSSE
Tél : 05 65 24 20 50 - E-mail : contact@parc-causses-du-quercy.org

Périmètre d'étude proposé

En 2012, au moment de son premier reclassement, le Parc naturel régional des Causses du Quercy était composé de 102 communes. Le jeu des fusions de communes au milieu des années 2010 a fait qu'il est aujourd'hui composé de 95 communes.

- Cœur-de-Causse résulte de la fusion des communes de Labastide-Murat, Beaumat, Fontanes-du-Causse, St-Sauveur-la-Vallée et Vaillac.
- Les Pechs du Vers résultent de la fusion des communes de St-Cernin et de St-Martin de Vers.
- St-Géry-Vers résulte de la fusion des communes de St-Géry et de Vers.
- Bellefont-la-Rauze résulte de la fusion des communes de Laroque-des-Arcs (hors Parc), Cours et Valroufié (classées Parc). Il est proposé d'inclure le secteur de Laroque-des-Arcs dans le périmètre d'étude dans un souci de cohérence de l'action future du Parc.

En 2020 et 2021, 8 communes hors Parc ont demandé à devenir partenaires du Parc en tant que « commune associée ». Le Parc a ouvert cette possibilité en modifiant ses statuts lors de sa séance du 12 juillet 2022. Puis il a approuvé la demande de chacune des 8 communes de devenir « commune associée » le 2 novembre 2022, dans la mesure où elles étaient caussenardes, c'est-à-dire relevant de la zone bio-géographique fondant le Parc, limitrophes du Parc et dotées d'un patrimoine naturel, paysager et bâti remarquable mais fragile. Enfin, il a validé les 8 conventions de partenariat quinquennales 2023-2027 établies avec ces communes le 13 décembre 2022. Ces conventions prévoient explicitement l'intégration des « communes associées » au périmètre d'étude de la Charte.
Ces communes sont :

- Dans le Lot : Gintrac, au Nord, Arcambal, à l'Ouest.
- Dans le Tarn-et-Garonne, au Sud : Puylagarde, St-Projet, Loze, Lacapelle-Livron, Mouillac et Caylus

En 2022, le Parc s'est posé la question d'une extension plus importante en cohérence :

- avec la zone bio-géographique fondant son classement, à savoir le faciès caussenard et le sous-sol karstique,
- avec ses capacités d'intervention technique liées aux moyens humains dont il dispose ou qu'il peut escompter.

Au Nord, autour de Gintrac, « commune associée », 6 communes sont limitrophes du Parc, caussenardes pour l'essentiel de leur surface et dans la continuité du causse de Gramat, voire pour certaines liées au territoire actuellement classé par des connexions du réseau souterrain karstique. Ces communes sont en outre bordées sur leur frange Nord par la rivière Dordogne qui constitue une sorte de barrière naturelle. Ces communes sont Meyronne, Montvalent, Floirac, Carennac, Loubressac et Autoire.

A l'Est, le causse de St-Chels se poursuit sur les communes de Béduer, riveraine du Célé, Carayac, exclusivement caussenarde, et St-Pierre-Toirac, Larroque-Toirac, Montbrun et Cadrieu. Ces communes marquent la limite du causse avec le Limargue.

A l'Ouest, la commune de Montdoumerc au Sud-Ouest du Parc appartient au Quercy blanc. C'est la seule commune de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, composée de 23 communes, à n'être pas classée Parc. Dans un souci de cohérence géographique et dans la mesure où le Parc développe de nombreuses actions avec l'intercommunalité qui concernent aussi cette commune (élaboration du Plan climat, co-construction du PLUi, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du site des Phosphatières du Cloup d'Aural…), il apparaîtrait logique que Montdoumerc ait la possibilité de rejoindre le Parc.

Au final, il est proposé un périmètre d'étude de 116 communes sur 229 294 Ha regroupant 40 190 habitants, renforçant l'identité caussenarde du Parc, dépassant le seul département du Lot pour aller vers le département du Tarn-et-Garonne, sur la base des 95 communes actuelles reconduites (dont Bellefont-la-Rauze en totalité) et de 21 communes nouvelles, dont :

Au Nord : 7 communes
A l'Est : 6 communes
A l'Ouest : 2 communes
Au Sud : 6 communes

L'extension proposée conduira donc aux évolutions suivantes :

	PNR	Extension	Total	Evolution (%)
Surface	183 037 Ha	46 257 Ha	229 294 Ha	+ 25 %
Nb communes	95	21	116	+ 22 %
Nb habitants	32 392 Hab.	7 808 Hab.	40 190 Hab.	+ 24 %

On trouvera, jointes ci-après à cette note :
- les cartes institutionnelles (communales et intercommunales)
- les cartes géologique et phytogéographique
- la carte des périmètres environnementaux
- la liste des communes concernées et leur n°INSEE

Enfin un rapport complet détaillant, par secteur géographique d'extension, les analyses en termes de patrimoine naturel, paysager et bâti pour les 21 communes.

Pour établir cette proposition de périmètre d'étude préparatoire à la révision de sa Charte, le Parc a conduit une concertation préalable avec ses différents partenaires :

- Les services de la Région Occitanie, de la DREAL Occitanie, des DDT du Lot et du Tarn-et-Garonne ont été consultés. Tous ont validé la proposition d'extension dans le courant de l'automne 2022.
- Les 21 nouvelles communes « nouvelles » ont été sollicitées par courrier en novembre 2022 afin de connaître leur position, à savoir si elles s'opposaient à leur intégration au périmètre d'étude et à leur association à la démarche de révision. Aucune commune n'a souhaité se retirer.
- Côté Lot, deux réunions d'information complémentaires ont été tenues les 14 et 16 février 2023, respectivement à Montbrun pour le secteur Est et à Gintrac pour le secteur Ouest, associant les élus des conseils municipaux, des représentants des deux Communautés de communes concernées (Grand Figeac et Cauvaldor), ainsi que les conseillers départementaux des deux secteurs.
- Côté Tarn-et-Garonne, les élus locaux, le président de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron, l'un des deux conseillers départementaux du canton et le conseiller régional du Tarn-et-Garonne délégué au Parc, ont été rencontrés le 31 janvier 2022 à Caylus. Une seconde réunion avec les 6 conseils municipaux a eu lieu à Caylus encore, le 3 octobre 2022. Le conseil communautaire de Quercy-Rouergue-Gorges de l'Aveyron a été rencontré le 8 novembre à St-Antonin-Nobleval, le Pays-PETR de Midi-Quercy, le 6 janvier à Nègrepelisse et le CPIE Quercy-Garonne le 14 février 2023 à Caylus. Enfin, plusieurs échanges ont eu lieu entre le président du Département du Tarn-et-Garonne et la Présidente du Parc.
- Le comité syndical du Parc a approuvé la proposition de périmètre d'étude le 2 novembre 2022, puis le périmètre d'étude définitif, le 17 mars 2023.

Charte 2027-2042
Périmètre d'étude
Etat en janvier 2023

Proposition de communes à intégrer au périmètre d'étude

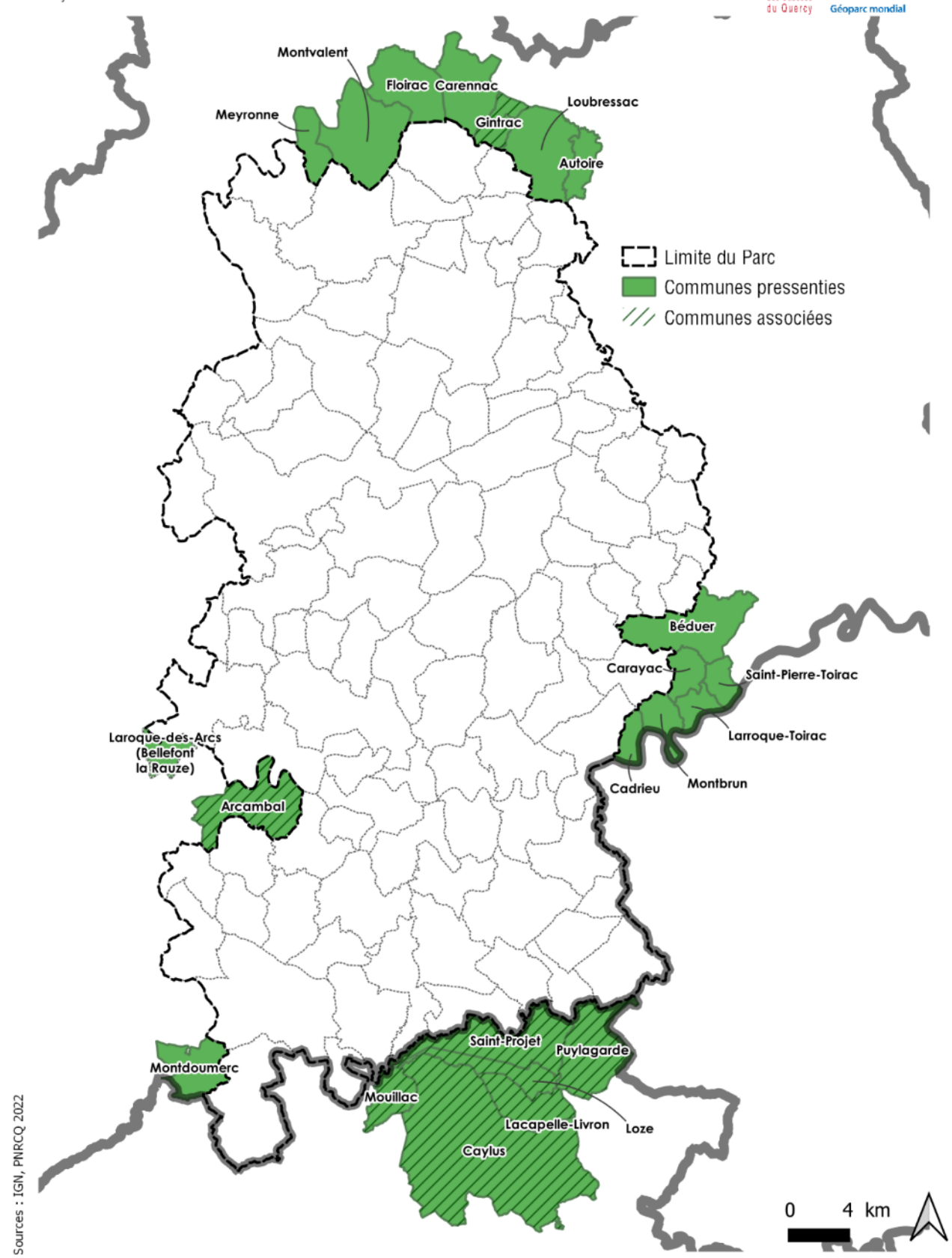

Sources : IGN, PNRCQ 2022

Charte 2027-2042
Périmètre d'étude

Contexte administratif
EPCI

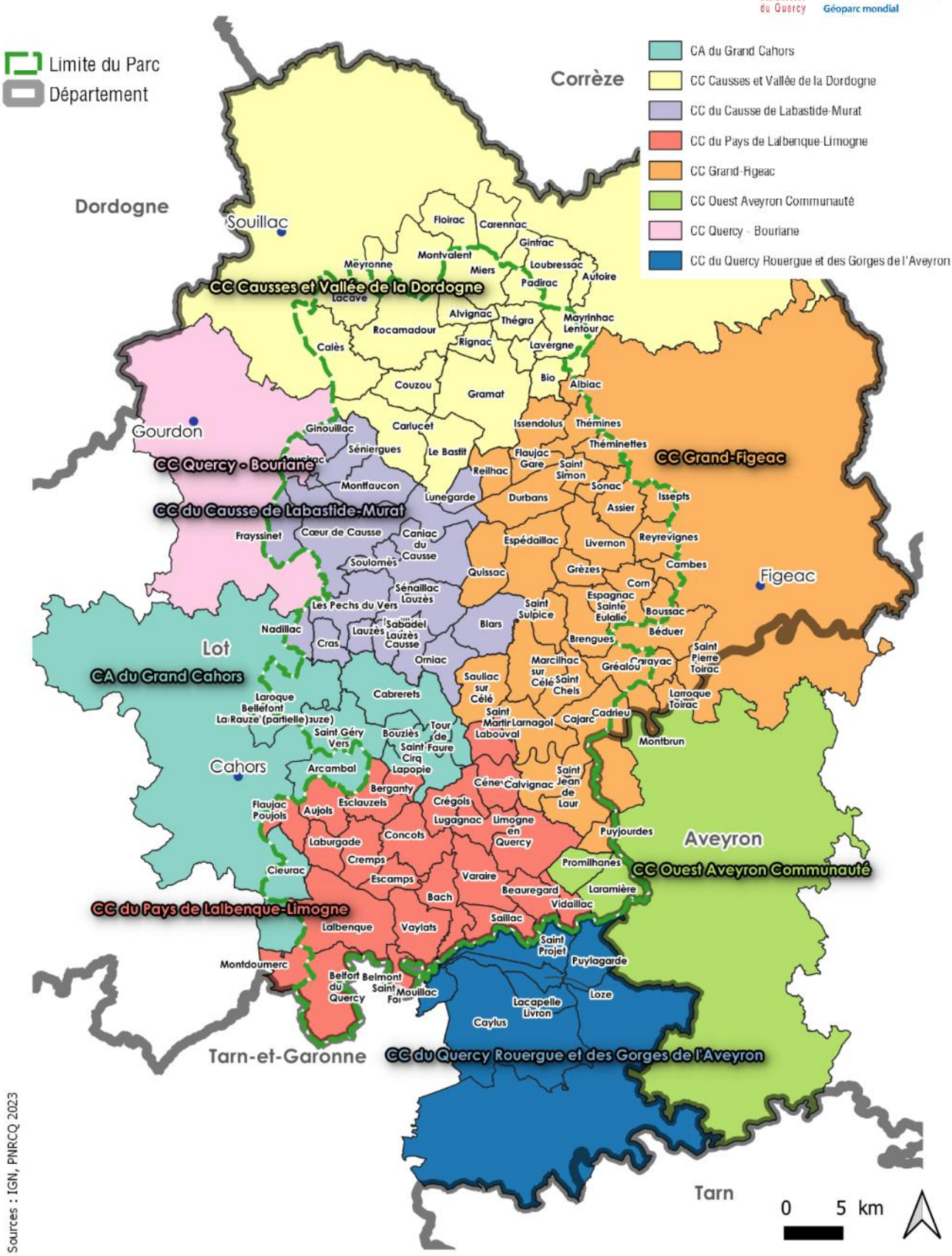

Contexte administratif
PETR en 2023

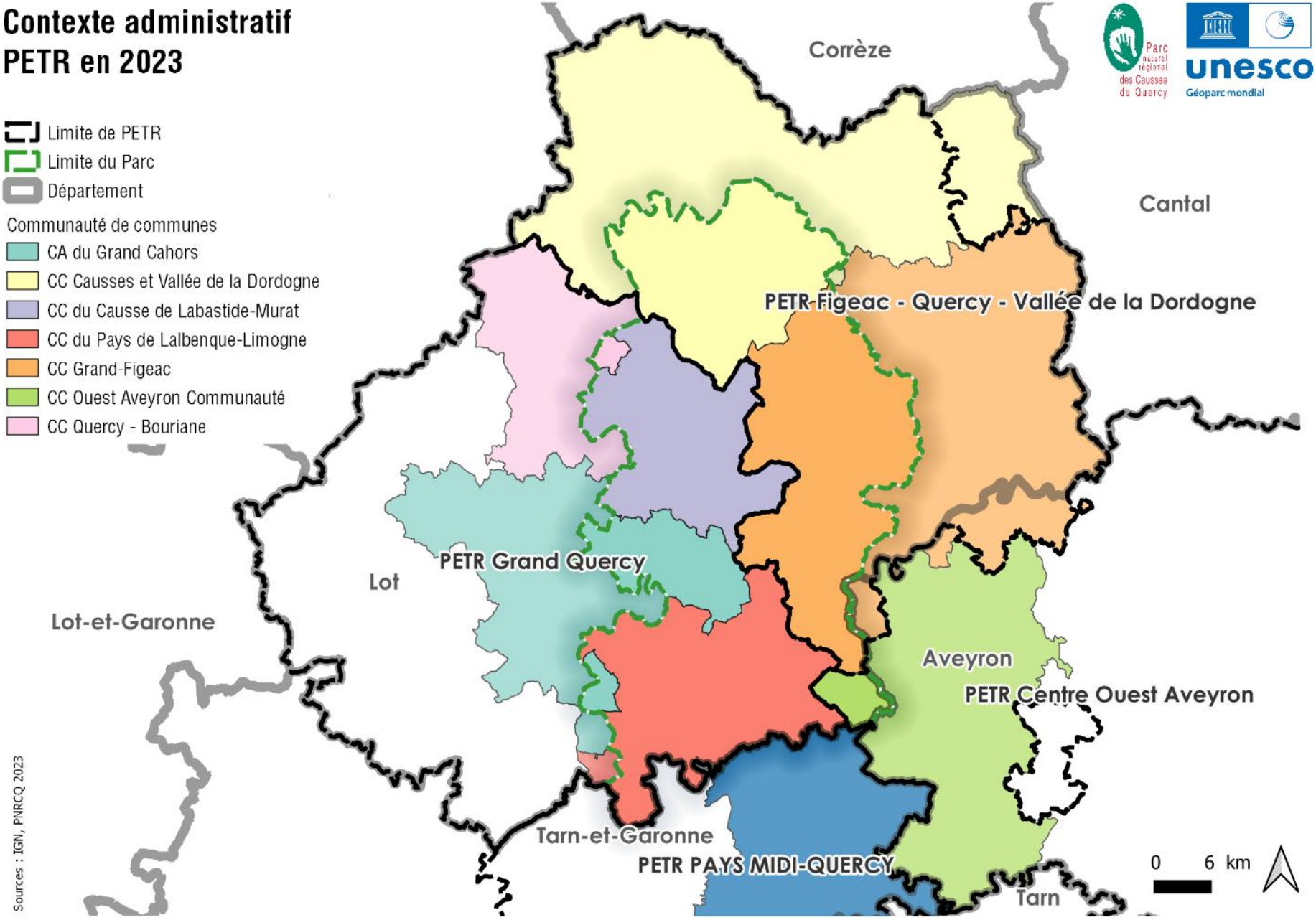

Charte 2027-2042
Périmètre d'étude
Etat en janvier 2023

Périmètre d'étude et situation territoriale

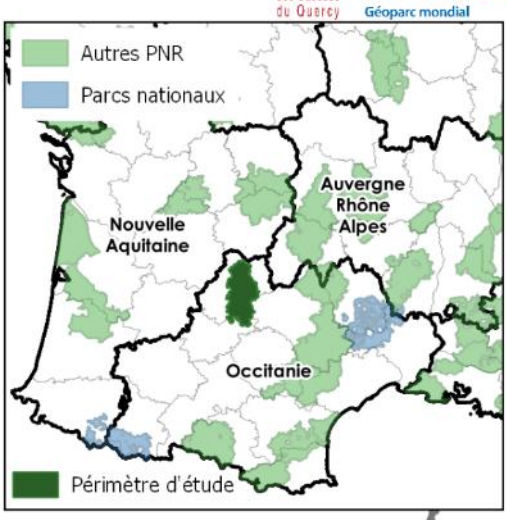

Corrèze
Souillac
Floirac
Carennac
Meyronne
Montvalent
Gintrac
Loubressac
Autoire
Miers
Padirac
Lacave
Alvignac
Thégra
Mayrinhac Lentour
Rocamadour
Rignac
Lavergne
Calès
Couzou
Gramat
Bio
Albiac
Issendolus
Thémines
Carlucet
Ginouillac
Séniergues
Le Bastit
Théminettes
Soucirac
Reilhac
Flaujac Gare
Saint Simon
Sonac
Montfaucon
Lunegarde
Durbans
Assier
Issepts
Lot
Frayssinet
Cœur de Causse
Livernon
Reyrevignes
Caniac du Causse
Soulomès
Quissac
Espédaillac
Grèzes
Cambes
Figeac
Les Pechs du Vers
Sénaillac Lauzès
Espagnac Sainte Eulalie
Corn
Boussac
Saint Sulpice
Brengues
Blars
Béduer
Nadillac
Cras
Lauzès
Labadel Lauzès
Lentillac du Causse
Orniac
Marcilhac sur Célé
Gréalou
Carayac
Saint Pierre Toirac
Bellefont La Rauze (partielle)
Sauliac sur Célé
Saint Chels
Cabrerets
Laroque des Arcs (Bellefont la Rauze)
Saint Géry Vers
Cadrieu
Cajarc
Larroque Toirac
Bouziès
Tour de Faure
Saint Martin Labouval
Larnagol
Montbrun
Saint Cirq Lapopie
Cahors
Arcambal
Bergantyy
Cénevières
Calvignac
Saint Jean de Laur
Esclauzels
Crégols
Aujols
Flaujac Poujols
Lugagnac
Limogne en Quercy
Puyjourdes
Concots
Laburgade
Cremps
Promilhanes
Cieurac
Escamps
Varaire
Laramière
Aveyron
Beauregard
Vidaillac
Bach
Lalbenque
Vaylats
Saillac
Saint Projet
Puylagarde
Montdoumerc
Belmont Sainte Foi
Loze
Belfort du Quercy
Mouillac
Lacapelle Livron
Caylus
Tarn-et-Garonne

Périmètre du PNR Causses du Quercy
Communes du périmètre d'étude
membre du PNR
située dans l'extension du périmètre d'étude

0 4 km

Sources : IGN, PNRCQ 2022

Charte 2027-2042 / Périmètre d'étude

Lot

COMMUNE	CODE INSEE	EPCI	SIREN EPCI
ALBIAC	46002	CC Grand-Figeac	200067361
ALVIGNAC	46003	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
ARCAMBAL	**46007**	**CA du Grand Cahors**	**200023737**
ASSIER	46009	CC Grand-Figeac	200067361
AUJOLS	46010	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
AUTOIRE	**46011**	**CC Causses et Vallée de la Dordogne**	**200066371**
BACH	46013	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BEAUREGARD	46020	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BEDUER	**46021**	**CC Grand-Figeac**	**200067361**
BELFORT-DU-QUERCY	46023	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BELLEFONT-LA RAUZE*	**46156**	**CA du Grand Cahors**	**200023737**
BELMONT-SAINTE-FOI	46026	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BERGANTY	46027	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BIO	46030	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
BLARS	46031	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
BOUSSAC	46035	CC Grand-Figeac	200067361
BOUZIES	46037	CA du Grand Cahors	200023737
BRENGUES	46039	CC Grand-Figeac	200067361
CABRERETS	46040	CA du Grand Cahors	200023737
CADRIEU	**46041**	**CC Grand-Figeac**	**200067361**
CAJARC	46045	CC Grand-Figeac	200067361
CALES	46047	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CALVIGNAC	46049	CC Grand-Figeac	200067361
CAMBES	46051	CC Grand-Figeac	200067361
CANIAC-DU-CAUSSE	46054	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CARAYAC	**46056**	**CC Grand-Figeac**	**200067361**
CARENNAC	**46058**	**CC Causses et Vallée de la Dordogne**	**200066371**
CARLUCET	46059	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CENEVIERES	46068	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CIEURAC	46070	CA du Grand Cahors	200023737
CŒUR DE CAUSSE	46138	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CONCOTS	46073	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CORN	46075	CC Grand-Figeac	200067361
COUZOU	46078	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CRAS	46079	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CREGOLS	46081	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CREMPS	46082	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
DURBANS	46090	CC Grand-Figeac	200067361
ESCAMPS	46091	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
ESCLAUZELS	46092	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE	46093	CC Grand-Figeac	200067361
ESPEDAILLAC	46094	CC Grand-Figeac	200067361
FLAUJAC-GARE	46104	CC Grand-Figeac	200067361

FLAUJAC-POUJOLS	46105	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
FLOIRAC	**46106**	**CC Causses et Vallée de la Dordogne**	**200066371**
FRAYSSINET	46113	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
GINOUILLAC	46121	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
GINTRAC	**46122**	**CC Causses et Vallée de la Dordogne**	**200066371**
GRAMAT	46128	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
GREALOU	46129	CC Grand-Figeac	200067361
GREZES	46131	CC Grand-Figeac	200067361
ISSENDOLUS	46132	CC Grand-Figeac	200067361
ISSEPTS	46133	CC Grand-Figeac	200067361
LABURGADE	46140	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LACAVE	46144	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LALBENQUE	46148	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LARAMIERE	46154	CC Ouest Aveyron Communauté	200069383
LARNAGOL	46155	CC Grand-Figeac	200067361
LARROQUE-TOIRAC	**46157**	**CC Grand-Figeac**	**200067361**
LAUZES	46162	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LAVERGNE	46165	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LE BASTIT	46018	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LENTILLAC-DU-CAUSSE	46167	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LES PECHS DU VERS	46252	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LIMOGNE-EN-QUERCY	46173	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LIVERNON	46176	CC Grand-Figeac	200067361
LOUBRESSAC	**46177**	**CC Causses et Vallée de la Dordogne**	**200066371**
LUGAGNAC	46179	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LUNEGARDE	46181	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
MARCILHAC-SUR-CELE	46183	CC Grand-Figeac	200067361
MAYRINHAC-LENTOUR	46189	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
MEYRONNE	**46192**	**CC Causses et Vallée de la Dordogne**	**200066371**
MIERS	46193	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
MONTBRUN	**46198**	**CC Grand-Figeac**	**200067361**
MONTDOUMERC	**46202**	**CC du Pays de Lalbenque-Limogne**	**244600532**
MONTFAUCON	46204	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
MONTVALENT	**46208**	**CC Causses et Vallée de la Dordogne**	**200066371**
NADILLAC	46210	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
ORNIAC	46212	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
PADIRAC	46213	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
PROMILHANES	46227	CC Ouest Aveyron Communauté	200069383
PUYJOURDES	46230	CC Grand-Figeac	200067361
QUISSAC	46233	CC Grand-Figeac	200067361
REILHAC	46235	CC Grand-Figeac	200067361
REYREVIGNES	46237	CC Grand-Figeac	200067361
RIGNAC	46238	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
ROCAMADOUR	46240	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
SABADEL-LAUZES	46245	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SAILLAC	46247	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
SAINT GERY-VERS	46268	CA du Grand Cahors	200023737
SAINT-CHELS	46254	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-CIRQ-LAPOPIE	46256	CA du Grand Cahors	200023737
SAINT-JEAN-DE-LAUR	46270	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-MARTIN-LABOUVAL	46276	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
SAINT-PIERRE-TOIRAC	**46289**	**CC Grand-Figeac**	**200067361**

SAINT-SIMON	46292	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-SULPICE	46294	CC Grand-Figeac	200067361
SAULIAC-SUR-CELE	46299	CC Grand-Figeac	200067361
SENAILLAC-LAUZES	46303	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SENIERGUES	46304	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SONAC	46306	CC Grand-Figeac	200067361
SOUCIRAC	46308	CC Quercy - Bouriane	244600482
SOULOMES	46310	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
THEGRA	46317	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
THEMINES	46318	CC Grand-Figeac	200067361
THEMINETTES	46319	CC Grand-Figeac	200067361
TOUR-DE-FAURE	46320	CA du Grand Cahors	200023737
VARAIRE	46328	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
VAYLATS	46329	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
VIDAILLAC	46333	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532

Tarn et Garonne

COMMUNE	CODE INSEE	EPCI	SIREN EPCI
CAYLUS	**82038**	**CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**	**248200107**
LACAPELLE-LIVRON	**82082**	**CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**	**248200107**
LOZE	**82100**	**CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**	**248200107**
MOUILLAC	**82133**	**CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**	**248200107**
PUYLAGARDE	**82147**	**CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**	**248200107**
SAINT-PROJET	**82172**	**CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**	**248200107**

En gras : nouvelle commune
*** nouvelle commune (déjà partiellement classée)**

Carte géologique

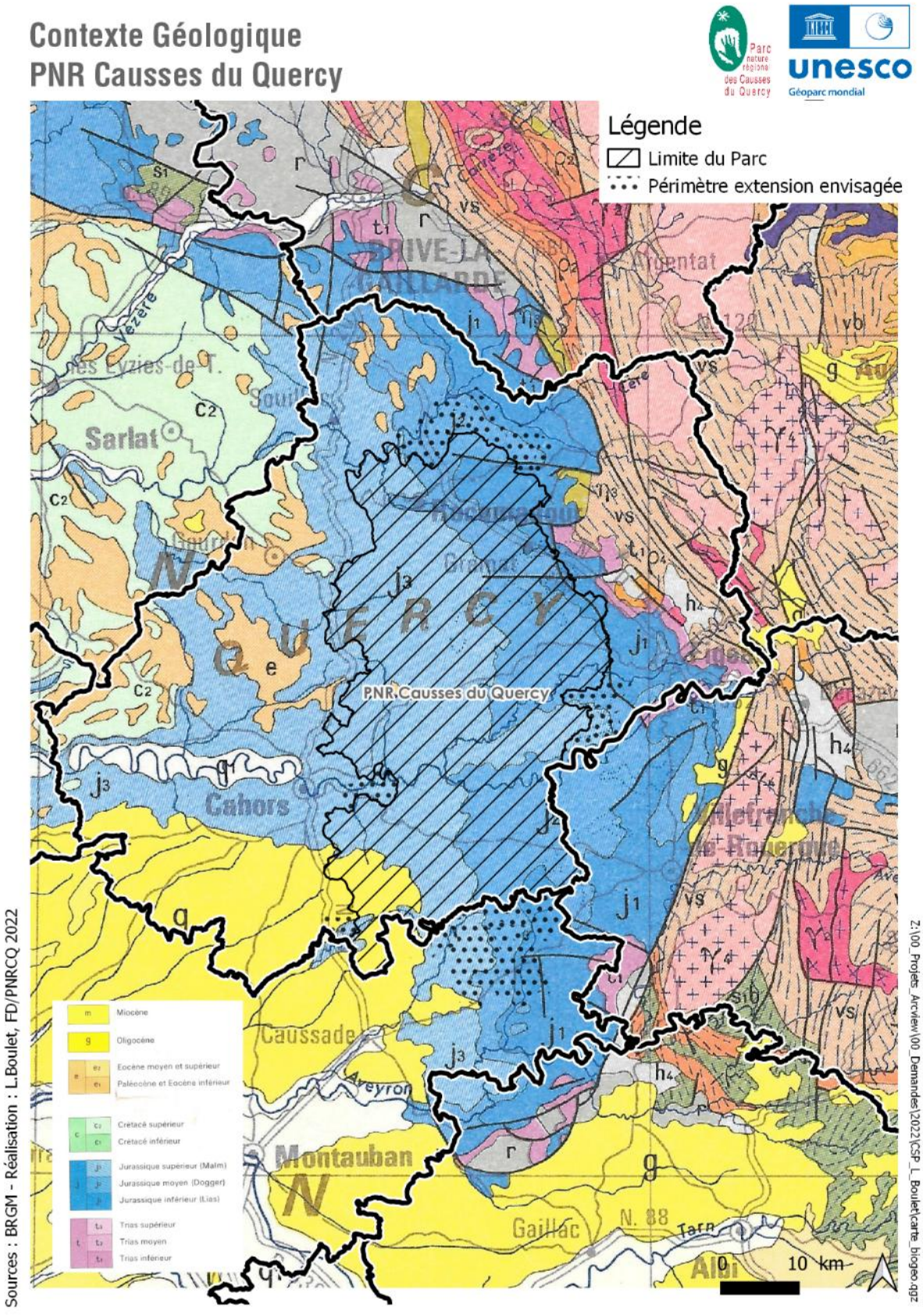

Contexte Phytogéographique
PNR Causses du Quercy

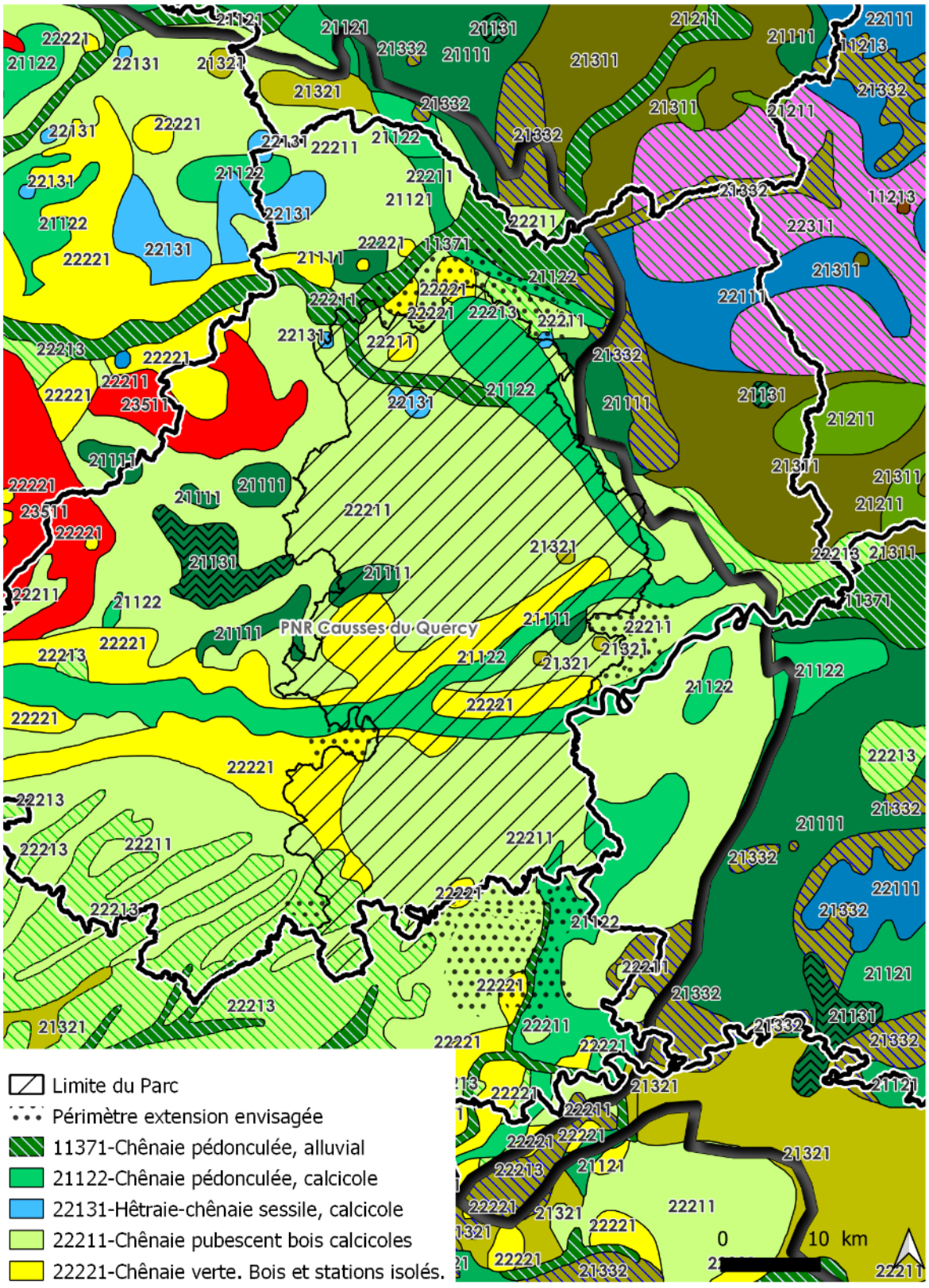

Limite du Parc

Périmètre extension envisagée

11371-Chênaie pédonculée, alluvial

21122-Chênaie pédonculée, calcicole

22131-Hêtraie-chênaie sessile, calcicole

22211-Chênaie pubescent bois calcicoles

22221-Chênaie verte. Bois et stations isolés.

Sources : CNRS, UPS, INPT, INRA, Université Aix Marseille, Université de Nancy - Réalisation : L.Boulet, FD/PNRCQ 2022

Z:\00_Projets_Arcview\00_Demandes\2022\CSP_L_Boulet\carte_biogeo.qgz

Légende

Limite du Parc

Position

Périmètre extension envisagée

Végétation potentielle

- 11213-Tourbières, bois d'Aulne à Sphaignes (et Linaigrettes), zones humides généralement acides, oligotrophes, prairies tourbeuses
- 11371-Chênaie pédonculée, alluviale : bois et landes, faciès à Frêne et Orme, calcicole
- 21111-Chênaie pédonculée et landes acidiphiles mésohygrophiles à humides avec Bouleau pubescent (plus rarement Charme et Hêtre), Molinie et Houlque molle (plus rarement Carex brizoïdes) - Bois et landes, faciès à Charme, a
- 21121-Chênaie pédonculée, mésotrophe à eutrophe : bois et arbres épars, à Charme, Hêtre, Frêne (plus rarement Tilleul, Erable, Orme et Robinier)
- 21122-Chênaie pédonculée, calcicole : bois et pré-bois, calcicoles, faciès à Frêne et Orme, localement Aconitum vulparia
- 21131-Chênaie pédonculée à tauzin : bois et landes acidophiles
- 21211-Chênaie sessile acidiphile à mor / moder, avec Bouleaux, plus rarement Charme et Hêtre (localement Châtaignier), mésoxérophiles (Canche flexueuse et Silene nutans, parfois Myrtille) à humides (variante à Molinia caerule
- 21311-Chênaie mixte et landes acides avec sessile et pédonculé à Charme et Hêtre. Faciès à Bouleau verruqueux et Châtaignier, mésoacidiphile. Landes eutrophes à mésoacidophiles à Ulex et Ericacées. Landes sèches acidiclines
- 21321-Chênaie mixte avec sessile et pédonculé, calcicole ; faciès à Charme, Hêtre et Frêne
- 21332-Chênaie mixte avec sessile et pédonculé, méso-neutrophile, faciès à Charme et Hêtre (avec Bouleaux, Frêne, Orme, Erables et Tilleul). Landes, friches et pelouses mésophiles
- 22111-Hêtraie-chênaie sessile, acidiphile, avec friches et pelouses associées
- 22121-Hêtraie-chênaie sessile, méso-neutrophile à neutrophile, avec friches et pelouses associées
- 22131-Hêtraie-chênaie sessile, calcicole, avec friches et pelouses associées. Faciès thermophile et froid à Dentaria pinnata
- 22211-Chênaie pubescente, bois calcicoles et arbres isolés
- 22213-Chênaie pubescente mixte à feuillus divers : Chênes sessile et pédonculé, Hêtre, faciès à Châtaignier, Bouleaux, Charme, Frêne, Tilleul, Orme et Robinier
- 22221-Chênaie verte. Bois et stations isolés, arbres épars
- 22311-Pinède de Pin sylvestre (et Chênes) des collines. Bois, landes et arbres isolés, pré-bois clairs, calcicoles (paraclimax)
- 23511-Pinède à Pin maritime. Bois sillicicole. Cette formation est peu représentée dans le SE et est majoritaire dans le SW

Cartographie générale des périmètres environnementaux du périmètre d'étude de la révision de la Charte du PNR Causses du Quercy 2027-2042

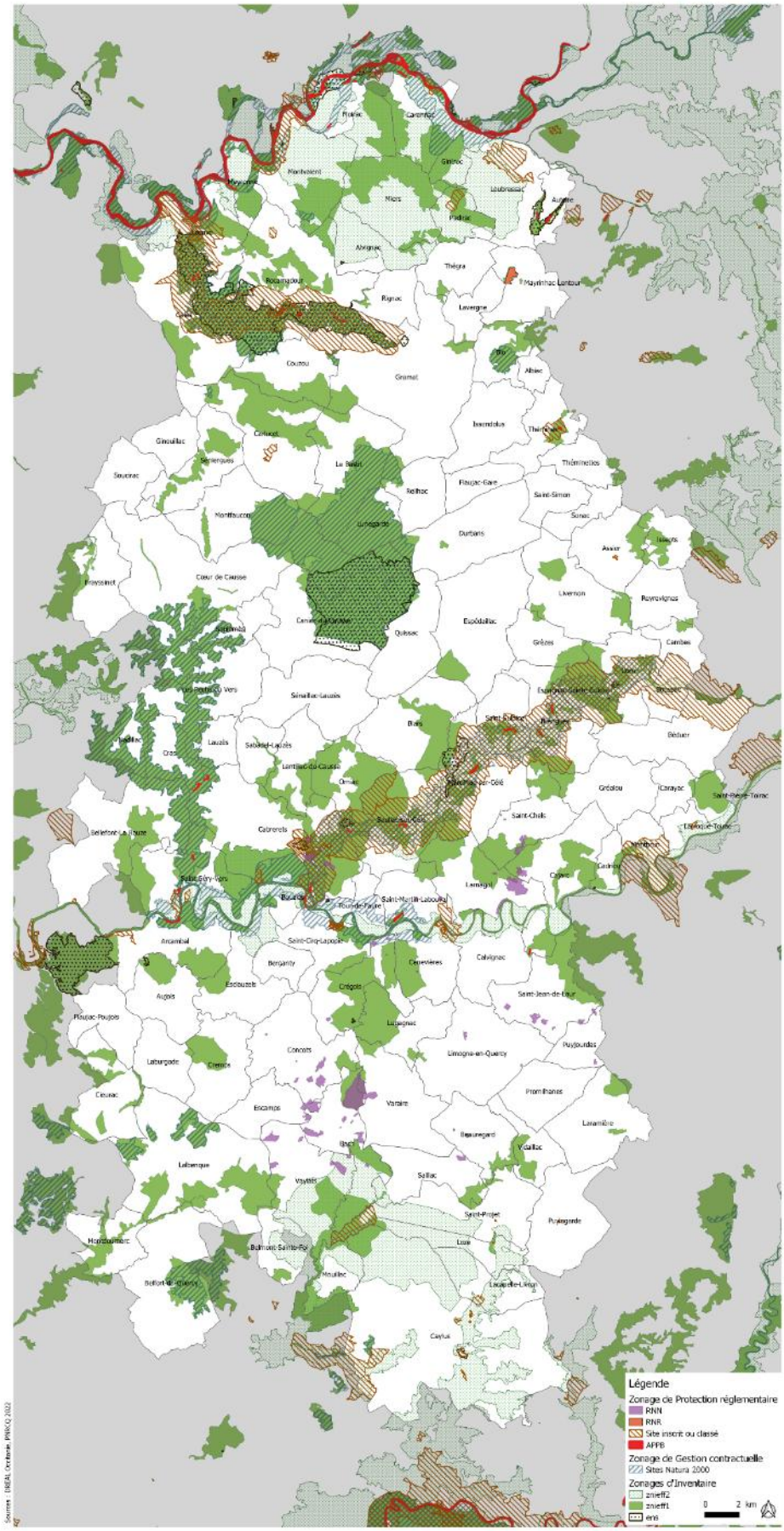

LES CAUSSES DU QUERCY

L'agrandissement du Parc naturel régional des causses du Quercy est en cohérence avec les continuités écologiques identifiées par les périmètres de gestion contractuelle tels que Natura 2000 et les zonages ZNIEFF1 et 2 (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique), qui identifient des entités d'enjeux environnementaux cohérents d'un point de vue des biotopes.

Extension Secteur Nord

Meyronne – Montvalent – Floirac - Carennac - Gintrac Loubressac – Autoire

La frange Nord est à la frontière entre les vastes pelouses sèches du causse de Gramat et les plaines fertiles de la Dordogne. Le socle calcaire au Sud est dominé par un paysage caractéristique du modèle karstique très minéral, composé d'igues, combes, pechs et gouffres où l'eau rejoint le bassin d'alimentation souterrain de Padirac. Les zones de cultures, de pelouses sèches d'intérêts et de zones boisées construisent une mosaïque de paysages typiques des causses. Avec de nombreux habitats déterminants, la richesse floristique et faunistique associée est remarquable ! Le paysage est ouvert au Nord sur la vallée de la Dordogne qui se compose de milieux alluviaux ponctués de coteaux secs calcaires quercynois. La Dordogne louvoie entre boisements alluviaux, prairies de fauche, bancs d'alluvions, bras morts et zones de mégaphorbiaies. Il convient de mentionner également la présence de microfalaises sableuses particulièrement intéressantes. Tous ces milieux présentent de forts enjeux pour les espèces piscicoles notamment, justifiant le classement en APPB. Au paysage déjà très diversifié, viennent s'ajouter de grandes falaises à Autoire, Floirac, Meyronne et Carennac, dont l'intérêt écologique pour les espèces rupicoles est majeur, justifiant leur classement en APPB.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège caussenard de pelouses sèches et landes : l'intérêt floristique est majeur avec la présence de la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa)*, protégée en France, la Leuzée conifère (*Rhaponticum coniferum*), protégée au niveau régional, l'Orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*), vulnérable régionalement, la Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia subsp. guillonii*), labiée endémique du Centre-Ouest de la France et connue à l'heure actuelle du seul département du Lot pour l'Occitanie. De nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF complètent le cortège : Nerprun des Alpes (*Rhamnus alpina),* Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*), Rue à feuilles étroites (*Ruta angustifolia),* Cardoncelle molle (*Carthamus mitissimus),* Gastridie ventrue (*Gastridium ventricosum*), Thym à poils nombreux (*Thymus polytrichus)* assez rare et très localisé et pour finir la remarquable Armoise Blanche (*Artemisia alba*), bien que non déterminante. Les zones ouvertes sont favorables à la présence du Lézard ocellé, localisé aux zones xériques, au Pipit rousseline, en régression à l'échelle régionale, l'Alouette lulu, l'Œdicnème criard, le Torcol fourmilier, le Circaète Jean-le-Blanc, la Fauvette orphée. A noter également la présence du Nacré de la filipendule, vulnérable au niveau régional et la présence d'orthoptères déterminants ZNIEFF : l'Arcyptère bariolée, l'Œdipode rouge, Criquet des friches Sténobothre bourdonneur.

Cortège des falaises calcaires et éboulis : l'enjeu floristique est remarquable avec la seule station départementale de Polypode du calcaire (*Gymnocarpium robertianum)* mais aussi le Silène des grèves (*Silene vulgaris subsp. glareosa*) et de Silène prostré (*Silene vulgaris subsp. Prostrata*), toutes protégées dans le département. Deux mentions particulières sont faites pour la Drave faux aizoon (*Draba aizoides),* déterminante ZNIEFF, dont on trouve ici la seule station du Lot, et la Mercuriale de Huet (*Mercurialis huetii*) strictement méditerranéenne qui se retrouve en isolat dans le Lot. Sont recensées des espèces déterminantes comme l'Oseille en écusson (*Rumex scutatus*), l'Arabette des Alpes (*Arabis alpin*a), la Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora*), la Crépide blanche (*Crepis albida*), le Laser de Gaule (*Laserpitium gallicum*), la Patience à bouclier (*Rumex scutatus*), Fumeterre grimpante (*Fumaria capreolata*), Sisymbre d'Autriche (*Sisymbrium austriacum),* Capillaire à rachis épais (*Asplenium trichomanes* subsp. *Pachyrachis*), Capillaire blanc (*Cystopteris fragilis*), Petite

linaire à feuilles d'origan (*Chaenorhinum origanifolium).* Rappelons aussi la nidification du Faucon pèlerin, du Grand-Duc d'Europe et du Pigeon colombin.

Cortège forestier : Les boisements sont très divers avec des secteurs de forêts de pentes et ravins dominés par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Érable sycomore. Les sous-bois abritent le Muguet (*Convallaria majalis*), protégé, qui n'est actuellement connu que sur quelques stations dans le Lot, le Géranium brun (*Geranium pha*eum), typique des mégaphorbiaies montagnardes et déterminantes. Autres espèces déterminantes : Lunaire vivace (*Lunaria rediviva*), Pariétaire officinale (*Parietaria officinalis*), Laîche à épis grêles (*Carex strigosa*), espèce nettement localisée dans le Lot. Trois coléoptères d'intérêt communautaire sont référencés : le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne et le Taupin violacé, considéré comme en danger de disparation, faisant l'objet d'une protection réglementaire nationale. Un cortège d'insectes saproxyliques riche et d'intérêt est bien référencé avec deux espèces considérées comme vulnérables : le Lepture dantesque et *Stictoleptura erythroptera.* Pas moins de 13 autres espèces déterminantes complètent l'inventaire : Richard en bandes organisées, Capricorne velouté, Clairon porte-croix, Anthribe fiente d'oiseau, Taupin gradé, Gnorime moucheté, *Tenebrio opacus, Pycnomerus terebrans, Mycetophagus piceus, Dircaea australis, Anoplodera rufipes, Prionychus ater, Colobicus hirtus.*

Cortège des milieux alluviaux et riverains : la Bave et la Dordogne présentent un fort intérêt piscicole pour des espèces comme l'Anguille d'Europe, en danger critique de disparition au niveau mondial, européen et français, la Lamproie de Planer et le Saumon de l'Atlantique, espèces d'intérêt communautaire, mais aussi le Vairon, la Loche franche, espèces déterminantes. La Loutre d'Europe fréquente également les deux cours d'eau. Au cortège, s'ajoute l'Écrevisse à pattes blanches, espèce devenue rare et les deux libellules, la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure. Un intérêt particulier relatif à la végétation d'herbiers aquatiques ou associées aux alluvions est à relever avec la présence du Flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce protégée à l'échelon national et d'intérêt communautaire, la Lindernie couchée (*Lindernia procumbens),* en danger au niveau national, d'intérêt communautaire et protégée au niveau national, l'Ache inondée (*Helosciadium inundatum*) et la Pulicaire annuelle (*Pulicaria Vulgar*is) considérées comme vulnérables et très localisées, et enfin l'Éléocharide ovale (*Eleocharis ovata),* protégée régionalement.

Cortège des cavités et gouffres : la Grotte de Magnagues, sur la commune de Carennac, présente un enjeu chiroptérologique majeur caractérisé d'intérêt international. Elle abrite 8 espèces de chauves-souris, dont une des plus importantes colonies françaises de reproduction pour le Rhinolophe euryale (1 200 femelles environ), plusieurs milliers de Minioptère de Schreibers en transit et estivage ainsi qu'une colonie de reproduction de 500 individus de Murin à oreilles échancrées. Du fait de ce grand intérêt, la grotte est protégée depuis 2005 (fermeture et convention de gestion avec le CEN).

2. Zonages d'intérêts écologiques

La richesse d'intérêt majeur de la frange Nord résulte d'une diversité d'habitats sous influence quercynoise qui abritent des espèces remarquables et souvent protégées. Avec plus de 80% d'emprise des zonages ZNIEFF 2, les communes de Floirac, Meyronne, Carennac et Gintrac,

notamment, démontrent un enjeu majeur d'intégration au périmètre du Parc. La diversité des espèces d'intérêt patrimonial est remarquable.

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
FLOIRAC	389	33,718	1639,1726	635,4599	267,7277	0,0305
GINTRAC	154	6,0707	556,0789	299,349		
AUTOIRE		0,3141	5	111,4002	109,3938	0,0144
LOUBRESSAC	856	0,0122	1262,3702	31,1878	30,0026	344,3297
CARENNAC	764	40,1647	1567,5838	822,0641	2,0607	39,0322
MEYRONNE	199	20,7403	694,7177	353,0236		0,0674
MONTVALENT	295	31,8775	225,4961	820,5178	3,5771	385,689

Zonage	*Nom*
APPB Rapaces	*Rochers Sainte Marie*
APPB Rapaces	*Falaise d'Autoire*
APPB Rapaces	*Bois de la Roque*
APPB Rapaces	*Falaise d'Ourjac*
APPB Rapaces	*Cirque de Montvalent*
APPB Saumon	*Dordogne*
ENS	*Cirque d'Autoire*
ENS	*Couasne de la Dordogne - Cabrette*
ENS	*Couasne e Floirac*
ENS	*Couasne de la Dordogne - Roc del Nau*
ENS	*Résurgence de la St-Georges*
N2000	*Vieux chênes des Imbards*
N2000	*Vallée de la Dordogne quercynoise*
Site Inscrit	*Village de Loubressac et ses abords*
Site Inscrit	*Village de Carennac prieuré île de Calypso plan d'eau et berges*
Site Inscrit	*Village et vallée de la Dordogne*
ZNIEFF 1	*La Dordogne quercynoise*
ZNIEFF 1	*Rocher St-Marie, Puech d'Aussel, Vallon du Limon et combes tributaires*
ZNIEFF 1	*Pelouses sèches et bois de la partie Nord du Causse de Gramat et rivière souterraine de Padirac*
ZNIEFF 1	*Pentes forestières d'Ourjac et Mézels*
ZNIEFF 1	*Cascade et Gorges d'Autoire*
ZNIEFF 2	*Plateau et bassin d'alimentation du système karstique de Padirac*
ZNIEFF 2	*Vallée de la Dordogne quercynoise*
ZNIEFF 2	*Cours inférieur de la Bave*

Secteur Nord

Zonages environnementaux

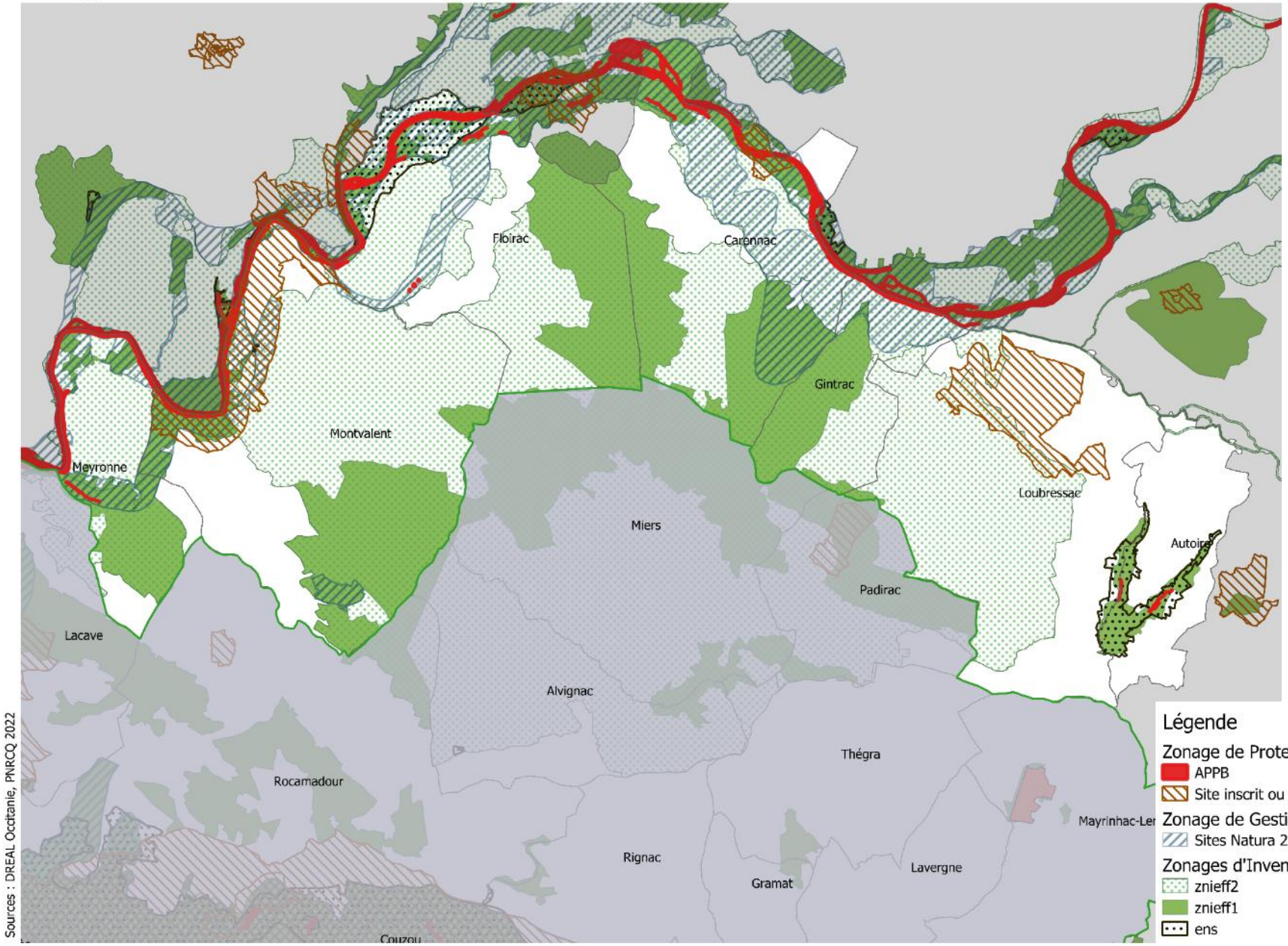

Sources : DREAL Occitanie, PNRCQ 2022

Z:\R_Revision_2027\Contexte_Enviro.qgz

Meyronne

Commune lotoise, Meyronne est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial).

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord par la rivière Dordogne, Meyronne est une commune partagée en deux secteurs d'importance surfacique équivalente : au sud, un paysage caussenard faits de bois, forêts, prairies ou pelouses ; au nord, un paysage ouvert de fond de vallée occupé par des terrains cultivés et le bourg. La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (40,7 %), terres arables (34,9 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (13,3 %), zones urbanisées (6,8 %), eaux continentales (4,3 %).

Démographie : après un renouveau de sa population entamé dans les années 1980, la commune connaît depuis le début du siècle un nouveau ralentissement démographique. En 2020, sa population était retombée à 263 habitants contre 302 en 2008 (sources INSEE).

Agriculture : la baisse du nombre d'exploitations agricoles et celle, moindre, de la SAU globale semblent enrayées depuis le début du XXI^{ème} siècle. En 2020, on dénombre 11 exploitations pour 555 ha de SAU, soit une moyenne de 50 ha / exploitation. L'orientation technico-économique majoritaire est la polyculture élevage.

Patrimoine :

- **Église Saint-Sulpice** des XV et XVI^{ème} siècles : la chapelle et le chœur sont inscrits aux monuments historiques.
- **Notre Dame du Rocher Sainte-Marie** : dominant la Vallée de la Dordogne et le village de Meyronne, une falaise abrite une grotte qui fut transformée en chapelle depuis le Haut Moyen Âge.
- **Les gouffres du Limon** : au lieu-dit le Limon, à 1,5 km au sud-est de Meyronne, à l'altitude 105 mètres, s'ouvrent deux résurgences : le Goul Naou et le Goul Baou. Les eaux viennent des gouffres de Réveillon (Alvignac) et du Saut de la Pucelle (Rocamadour).
- **Dolmens des Devinaudes** : le site comporte 3 dolmens. Ils ont été fouillés par Armand Viré qui y a trouvé des fragments de poterie brune et noire ainsi que des fragments de polissoirs.

place de l’église

bâti villageois

noyeraie en bord de Dordogne

panneau d’information Natura 2000

Montvalent

Commune lotoise, Montvalent est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial).

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord par la rivière Dordogne, Montvalent est une commune essentiellement caussenarde nonobstant un secteur nord plus rivulaire. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (66,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (38,9 %), forêts (27,6 %), zones agricoles hétérogènes (23,9 %), prairies (7,1 %), eaux continentales (2 %), terres arables (0,4 %).

Démographie : depuis le début des années 80 où elle a atteint son niveau le plus bas (197 habitants), la population de la commune est repartie à la hausse avec 302 habitants comptabilisés en 2011. En 2016, on dénombrait 285 habitants.

Agriculture : entre la fin des années 80 et actuellement, le nombre d'exploitations, principalement en ovins et/ou caprins, a été divisé par deux passant de 25 à 12. La surface moyenne par exploitation a bondi de 36 à 124 ha durant cette période.

Patrimoine :

- **Église Saint-Christophe :** édifice inscrit au titre des monuments historiques en 1975. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy[61].
- **Ancienne tour carrée** de garde de style roman.
- **Halle** récemment construite avec ses grands piliers taillés dans de la pierre calcaire.
- **3 dolmens :** dolmen de Barthe Soubronne, à vestibule avec une table de près de 4 m^2 et une très belle dalle de chevet (1,80 mètre de long pour 1,10 mètre de haut / dolmen des Placels qui a conservé son tumulus / dolmen de Barrade
- **Résurgences de la rivière du gouffre de Padirac :** la fontaine Saint-Georges, la fontaine de Lombard et l'émergence de la Finou.

vue du village

halle et tour carrée

ruelle

plateau caussenard

Floirac

Commune lotoise, Floirac est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial).

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord-ouest par la rivière Dordogne, Floirac est une commune principalement caussenarde sur les deux tiers de sa surface, au sud et à l'est, et rivulaire sur le tiers restant au nord-ouest. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (60,4 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (42,8 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (17,6 %), zones agricoles hétérogènes (12,8 %), prairies (12,7 %), cultures permanentes (8,2 %), eaux continentales (4,2 %), zones urbanisées (1,7 %).

Démographie : si la population de la commune, au plus bas en 1990 (242 habitants), s'était redressée au début des années 2000 (277 habitants), elle a en revanche tendance à s'éroder depuis, redescendant à 239 habitants en 2020.

Agriculture : la baisse drastique du nombre d'exploitations, à orientation principale de polyculture-élevage, enregistrée à la fin du XX^{ème} siècle paraît désormais jugulée avec un maintien autour d'une quinzaine d'unités depuis 20 ans. La surface moyenne par exploitation a, elle, progressée, passant de 20 ha dans les années 90 à 59 ha actuellement.

Patrimoine :

- **Chapelle Saint-Roch** (XV^{ème} siècle), inscrite au titre des monuments historiques.
- **Église Saint-Georges** (XVII^{ème} siècle), inscrite au titre des monuments historiques. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy.
- **Tour de Floirac**, datant du Moyen Âge, inscrite au titre des monuments historiques.
- **8 dolmens :** Dolmens de Candare : le dolmen n^{o} 1 a conservé sa table (2,10 mètres de long et 1,50 mètre de large); le dolmen n^{o} 2 se caractérise par deux orthostates très longs (plus de 3 mètres) et une dalle de chevet très haute (1,70 mètre de haut pour 1,40 mètre de large) / Dolmen de la Combe de Xey : dolmen enfoui dans son tumulus et surmonté d'une gariotte / Dolmen du Cloup de Roual : dolmen dont le sol de la chambre sépulcrale est orné d'un dallage / Dolmen du Pech-Cayrou : la table de plus de 10 m^2 s'est effondrée sur ses orthostates de support / Dolmen de Camp del Prieu / Dolmens des Barthes : 2 dolmens.
- **Dalle du Camp de Rastoul et Dalle du Ressegayre :** dalles de calcaire reposant sur le sol, dites *dalles en mouvement*, abandonnées en cours de route au moment de la construction d'un dolmen.

rue centrale

église St-Georges

noyeraie

paysage entre causses et vallée

Carennac

Commune lotoise, Carennac est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial). Elle est classée « plus beau village de France » et se trouve sur le Grand itinéraire culturel des sites clunisiens du Conseil de l'Europe. Le village de Carennac s'est en effet développé à partir du XI^{ème} siècle, après la fondation d'un prieuré-doyenné de l'ordre de Cluny.

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord-est par la rivière Dordogne, Carennac est une commune aux paysages majoritairement ouverts et cultivés en son centre et le long de la Dordogne et partiellement caussenarde au sud et sur sa frange ouest. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (50,5 % en 2018), en augmentation par rapport à 1990 (39 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (37,4 %), zones agricoles hétérogènes (34,6 %), prairies (14,3 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (8 %), eaux continentales (4,2 %), cultures permanentes (1,6 %).

Démographie : au plus bas en 1990 avec 370 habitants, la population se redresse lentement mais progressivement, atteignant 413 habitants en 2020.

Agriculture : la baisse du nombre d'exploitations agricoles s'est faite plus tard que dans la plupart des communes voisines, soit au début du XX^{ème} siècle. De 32 unités en 2000, on est passé à 13 en 2020. La SAU s'est aussi rétrécie mais dans une moindre proportion. Dès lors la taille moyenne des exploitations, principalement en polyculture-élevage, s'est accrue passant de 30 ha dans les années 90 à 68 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Eglise Saint-Pierre :** édifice roman doté d'un tympan du XII^{ème} siècle, classé Monument historique en mai 1893. Cloître, rebâti au XV^{ème} siècle après la guerre de Cent Ans, classé Monument historique en avril 1914 et abritant dans sa salle capitulaire la *Mise au tombeau*, une sculpture de la fin du XV^{ème} siècle.
- **Château des Doyens (XVI^{ème} siècle) :** classé monument historique en février 1938, il est un des éléments du prieuré-doyen de Carennac. Salles et galeries sont organisées sur quatre niveaux autour d'un escalier, large et imposant.
- **Chapelle Notre-Dame** de Carennac / Eglise St-Laurent de Magnagues.
- **Nombreuses maisons** des XVème et XVIème siècles/ Tour d'escalier du XVI^{ème} siècle.
- **3 dolmens :** Dolmens du Noutary : 2 dolmens ; le dolmen n^{o} 1 est un dolmen à vestibule disposant d'une très grande table (4 mètres de long pour 2,30 mètres de large) creusée en surface d'un petit bassin (0,40 mètre de diamètre et 0,28 mètre de profondeur) / Dolmen des Igues de Magnagues.

église St-Pierre et tympan

château des doyens
et buste de Fénelon

maisons du XV^{ème}

belvédère sur la Dordogne

Gintrac

Commune lotoise, Gintrac est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial). Gintrac est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord par la rivière Dordogne, Gintrac est une commune essentiellement caussenarde et rivulaire sur sa frange nord. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (76,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (54,2 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (22,3 %), prairies (10,4 %), cultures permanentes (9,4 %), eaux continentales (3,8 %).

Démographie : au plus bas au milieu des années 80 avec 70 habitants, la population s'est redressée progressivement jusqu'au début des années 2010 (113 habitants), pour se situer à 105 habitants en 2020.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles s'est fortement réduit au début du XX^{ème} siècle. De 13 unités en 2000, on est passé à 4 en 2020. La SAU s'est aussi rétrécie mais dans une moindre proportion. Dès lors la taille moyenne des exploitations, principalement en élevage ovin, s'est accrue passant de 26 ha dans les années 90 à 110 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Château de Taillefer** (XII^{ème} siècle) : possiblement ancienne commanderie hospitalière des Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui y auraient installé une léproserie.
- **Eglise Saint-Martin** : référencée dans la base Mérimée et à l'Inventaire général de la Région Occitanie

vue du bourg

église Saint-Martin

zone humide

reculée

Loubressac

Commune lotoise, Loubressac est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial). Perchée sur un promontoire dominant la vallée de la Dordogne, elle est classée « plus beau village de France ».

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord par la rivière Bave, Loubressac est une commune caussenarde sur toute sa partie sud et aux paysages plus ouverts et cultivés dans un quart nord le long de la Dordogne. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (61 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (37,7 %), prairies (23,3 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (23,3 %), zones agricoles hétérogènes (12,5 %), cultures permanentes (2,1 %), zones urbanisées (1,2 %).

Démographie : la population a connu son niveau plancher au milieu des années 70 (375 habitants) mais connaît un redressement notable depuis avec un maximum atteint en 2014 (536 habitants). En 2020, on dénombre 511 habitants.

Agriculture : fort de 43 unités en 1988, le nombre d'exploitations agricoles a diminué assez progressivement pour atteindre 15 unités en 2020. La SAU s'est aussi légèrement rétrécie de 1189 ha à 834 ha. En conséquence, la taille moyenne des exploitations, principalement en polyculture-élevage, a doublé sur la période passant de 28 ha à 56 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Église Saint-Jean-Baptiste de Loubressac :** inscrit au titre des monuments historiques en 1971. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy.
- **Château de Loubressac** (privé)
- **Pont de Maday** : inscrit au titre des monuments historiques en 1979
- **4 Dolmens : dolmens d'Horaste**, **de la Croix Hélène** et **du Pech Plumet** (2 dolmens)

vue du village depuis la vallée de la Bave

entrée du château

vue du bourg

belvédère sur la vallée de la Dordogne

Autoire

Commune lotoise, Autoire est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial). Autoire est classé « plus beau village de France ».

Occupation des sols : bordée au nord par la rivière Bave et traversée sur toute sa longueur par le ruisseau du Goutal, Autoire est une commune caussenarde dans sa partie sud, surplombant une reculée dans laquelle se niche le village, avant de s'élargir sur la vallée de la Bave aux paysages ouverts et cultivés. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est donc marquée par l'importance des territoires agricoles (54,6 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (32 %), zones agricoles hétérogènes (28,9 %), prairies (25,7 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (9,6 %), zones urbanisées (3,8 %).

Démographie : C'est dans les années 1960 que la population d'Autoire est au plus bas avec 207 habitants recensés. Depuis, elle ne fait qu'augmenter atteignant 363 habitants en 2020.

Agriculture : comme ailleurs, le nombre d'exploitations agricoles a diminué à la fin du XX^{ème} siècle pour se stabiliser autour d'une dizaine d'unités. La SAU s'est légèrement contractée : 379 ha en 2020 contre 404 en 1988. La taille moyenne des exploitations, principalement en polyculture-élevage, a doublé sur la période passant de 18 à 38 ha.

Patrimoine :

- **Reculée d'Autoire**, cirque et cascade, labellisée Espace naturel sensible depuis fin 2009.
- **Château des anglais** : inscrit au titre des monument historique en octobre 1925.
- **Eglise romane Saint-Pierre** (XI^{ème} siècle) : inscrite au titre des monuments historiques en décembre 1942. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy.
- **Chapelle Saint-Roch** : inscrite au titre des monuments historiques depuis 2014.
- **Château de Limargue** (XV^{EME} siècle) : inscrit au titre des monuments historiques en avril 1929.
- **Château de Busqueilles** (XVII^{ème} siècle) : inscrit en avril 1991 au titre des monuments historiques.
- **Château de La Roque-Maynard**.
- **Manoirs** : manoir de Laroque-Delprat / manoir de Colomb.
- **Site d'intérêt géologique**

vue du bourg et de l’église

bâti traditionnel

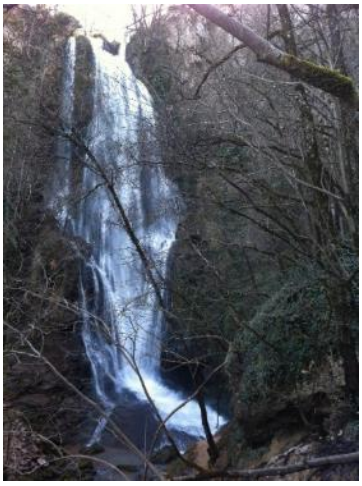
cascade

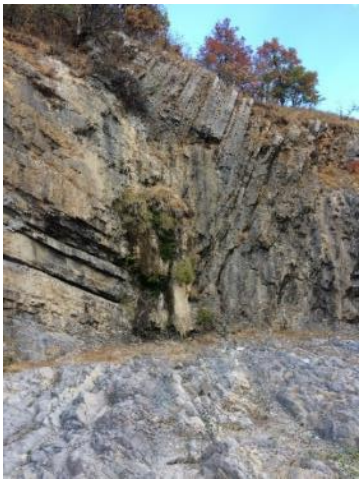
plissement géologique

Extension Secteur Est

Béduer – Carayac – St-Pierre-Toirac - Larroque Toirac Montbrun - Cadrieu

Le secteur de la frange Est du Parc défini par les communes de Béduer, Carayac, Cadrieu, Montbrun, Larroque-Toirac et St-Pierre-Toirac, se caractérise dans le paysage comme une continuité du plateau calcaire dominant la vallée du Lot au sud et du Célé au nord. Aux contreforts Sud et Est du Causse de Gramat, les coteaux calcaires présentent des conditions favorables à la présence de pelouses très sèches de type Xerobromion ou Thero-Brachypodion. Les formations forestières et préforestières sont également remarquables avec la présence d'espèces ligneuses des milieux xériques, rares dans le secteur des Causses du Quercy. Cet ensemble caussenard hétérogène présente un cortège faunistique et floristique d'affinité méridionale. Le causse domine la vallée du Lot caractérisé par la présence de falaises formant des parois continues favorables ente autre à l'avifaune rupestre, aux chiroptères et à une végétation saxicole. Les falaises regroupent de nombreux enjeux écologiques ; les replats et corniches sont soumis à une pression touristique importante pouvant induire du dérangement et donc une certaine fragilité des milieux. Les vallées du Lot et du Célé complètent la mosaïque d'habitats avec des milieux alluviaux d'intérêts : cours d'eau, boisements humides, annexes fluviales de type bras morts. L'agriculture est souvent majoritaire en fond de vallée et se développe sur des sols mésophiles riches. Enfin les crues annuelles du Célé, favorisent des habitats d'intérêt de type mares, étangs ou zones humides qui accueillent des espèces peu communes.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège caussenard de pelouses sèches et landes : l'intérêt floristique est fort avec la présence de la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa)* et l'Aster amelle *(Aster amellus)*, protégées en France, la Leuzée conifère (*Rhaponticum coniferum*), protégée au niveau régional, la Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus)* d'intérêt communautaire, l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) réglementée dans le lot pour la cueillette, l'Orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*) vulnérable en Midi Pyrénées, la Gesse de Pannonie (*Lathyrus pannonicus)* considérée comme rare dans le Lot avec moins de 10 stations connues. Le cortège entomologique est également bien représenté avec de nombreux lépidoptères d'intérêt : l'Azuré du serpolet, protégé au niveau national et d'intérêt communautaire, le Nacré de la filipendule, espèce méridionale et vulnérable au niveau régional, l'Hermite menacé et en fort déclin au niveau national. Enfin ces zones ouvertes sont aussi d'intérêt pour l'avifaune avec la présence du Pipit rousseline en régression à l'échelle régionale, des Fauvettes passerinette et mélanocéphale. Elles constituent des terrains de chasse du Circaète Jean-le-Blanc.

Cortège forestier xérique et boisements de vallée : les secteurs boisés montrent une affinité méditerranéenne marqué avec la présence du Chêne vert (*Quercus ilex*), du Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*) ou encore du Chêne kermès (*Quercus coccifera*). Des stations de Sumac des corroyeurs (*Rhus coriaria)*, rares dans le Lot sont également suspectées. Le puech de Pierre Grosse est également très favorable au Circaète Jean-le-Blanc, nicheur sur le secteur.

Cortège des milieux alluviaux : le Lot présente un fort intérêt piscicole pour des espèces remarquables comme l'Anguille d'Europe en danger critique de disparition au niveau mondial, européen et français, le Toxostome et le Brochet, classés vulnérables au niveau national, ou encore la Vandoise rostrée, espèce remarquable dont les sites de reproduction sont protégés. On retrouve l'enjeu piscicole sur le Célé avec la présence de l'Anguille, du Toxostome et du Chabot commun. La Loutre d'Europe fréquente les deux cours d'eau. Un intérêt odonatologique est à mentionner avec la présence avérée de la Cordulie à corps fin, la Cordulie splendide, le Gomphe de Graslin et la Cordulie splendide toutes protégées au niveau national.

Cortège des falaises calcaires : citons la présence de la Corbeille d'argent à gros Fruits (*Hormathophylla macrocarpa*), protégée en France, la Minuartie à rostre (*Minuartia rostrata*), en limite d'aire et déterminante, tout comme la Fumana fausse bruyère (*Fumana ericoides*) et la Gastridie ventrue (*Gastridium ventricosum).* Les falaises sont d'intérêt pour la nidification du Grand-Duc d'Europe et du Pigeon colombin. L'entomofaune d'intérêt se retrouve avec des orthoptères déterminants ZNIEFF : l'Arcyptère bariolée, l'Œdipode rouge, la Decticelle des friches, le Barbitiste des Pyrénées et le Sténobothre bourdonneur.

2. Zonages d'intérêts écologiques

La frange Est du Parc présente de forts enjeux, non pas par la richesse en périmètres réglementaires, mais par la richesse des cortèges d'espèces et la mosaïque d'habitats. De nombreuses espèces d'intérêt patrimonial se retrouvent sur ces secteurs et justifient de l'extension du Parc dans un objectif de continuités écologiques et donc de préservation des populations floristiques et faunistiques. Les vallées du Célé et du Lot, notamment assurent une continuité écologique d'intérêt majeur pour les espèces des milieux fluviaux mais aussi des falaises contiguës. Le Puech de Pierre Gosse est également d'intérêt majeur avec une richesse floristique particulière.

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
BEDUER			9,5991	25,5782		578,0411
SAINT-PIERRE-TOIRAC			100,7072	365,0486		
MONTBRUN			258,559	66,8744		438,5145
LARROQUE-TOIRAC			208,1127	21,5582		9,1634
CARAYAC				21,4446		
CADRIEU			107,1426	135,2176	0,6612	0,8054

Zonage	*Nom*
ENS	*Résurgence de Landenouze*
Site Inscrit	*Saut de la Mounine*
Site Inscrit	*Château et ses abords (Larroque-Toirac)*
Site Inscrit	*Vallée du Célé*
ZNIEFF 1	*Rivière Célé*
ZNIEFF 2	*Basse vallée du Célé*
ZNIEFF 2	*Moyenne vallée du Lot*
ZNIEFF 1	*La Fin du Monde, Puczats, Pique Merle et Roc de Conte*
ZNIEFF 1	*Parois rocheuses et versants rocailleux de Montbrun*
ZNIEFF 1	*Puech boisé et Pierre Grosse*

Secteur Est

Zonages environnementaux

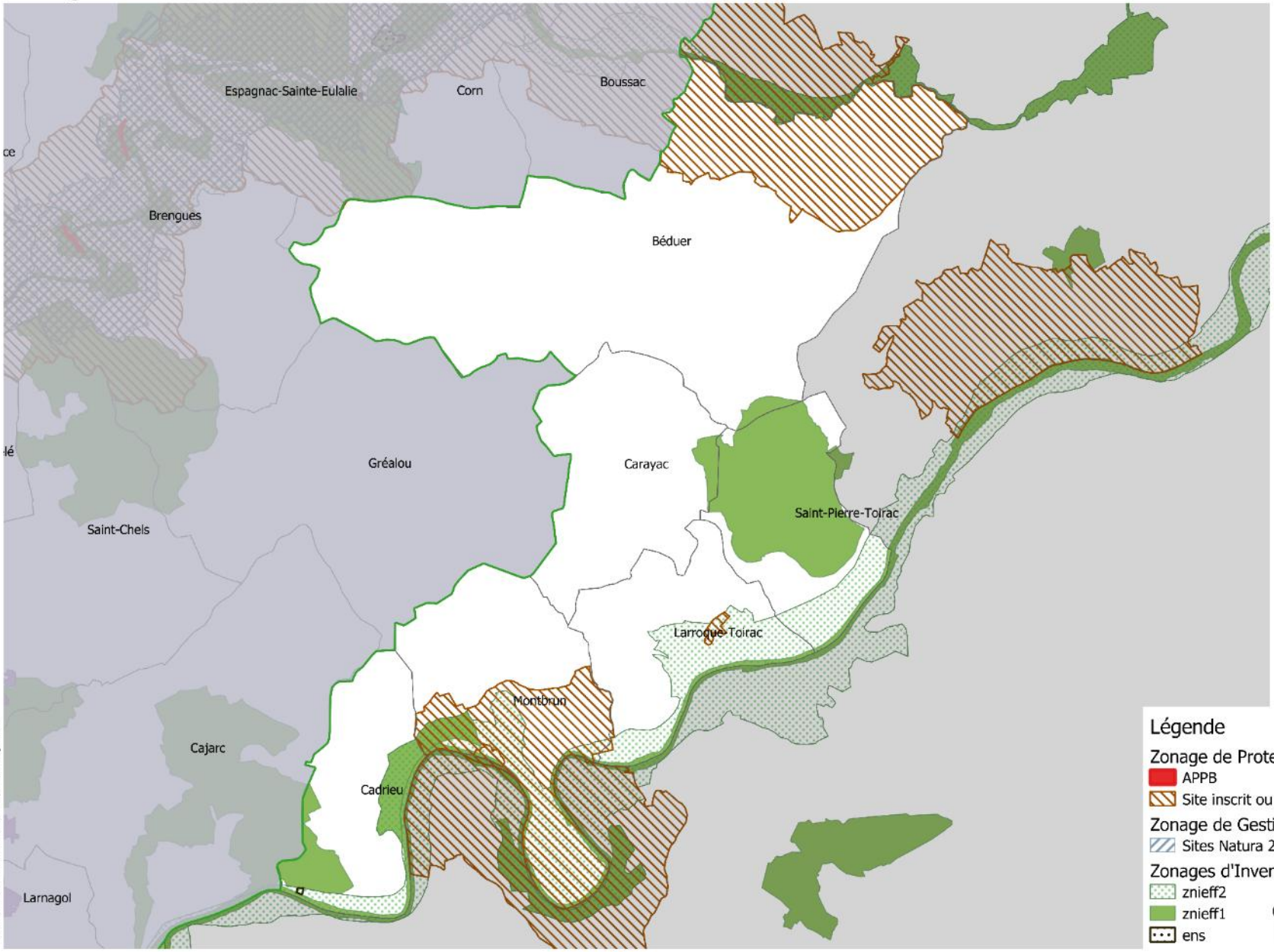

Sources : DREAL Occitanie, PNRCQ 2022

Z:\R_Revision_2027\Contexte_Enviro.qgz

Béduer

Commune lotoise, Béduer est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac. La commune est située à l'intersection des deux voies du chemin de St-Jacques de Compostelle sur la Via Podiensis, le GR65 et le GR651 (voie du Célé).

Occupation des sols : commune au faciès caussenard pour les deux tiers de sa surface, Béduer est bordée dans sa partie nord par la rivière Célé. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (52 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (44,6 %), prairies (31,3 %), zones agricoles hétérogènes (16,8 %), terres arables (3,9 %), zones urbanisées (3,2 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (0,2 %).

Démographie : la population de Béduer n'a fait que croître entre 1960 (419 habitants) et 2012 (745 habitants). Elle connaît depuis une légère érosion : 697 habitants en 2020.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué à la fin du XX^{ème} siècle, passant de 47 unités à 17 en 2020. La taille moyenne des exploitations, à orientation technico-économique principalement ovine et caprine, en progrès sur la période reste néanmoins modeste autour de 44 ha.

Patrimoine :

- **Église Saint-Étienne**.
- **Château des Barasc** (XII^{ème} siècle).
- **Nombreux dolmens :** dolmens de Combes-Salgues, de Leï-Barto, de Martignes, des Baillères, de Sabin, des Garrigues, des Justices (3 dolmens), du Cloup de Coutze, du Mas-Perdut, du Pech de la Roussille.

château des Barasc

vallée du Célé

intersection des 2 voies de Compostelle

dolmen de Martigne

Carayac

Commune lotoise, Carayac est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac. Elle abrite le second parc photovoltaïque citoyen de la SCIC Céléwatt dont le Parc est sociétaire.

Occupation des sols : Carayac est une commune au faciès typiquement caussenard sur toute sa surface avec un fort embroussaillement du fait du recul de l'agriculture. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (66,9 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (43,9 %), prairies (28,2 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (23 %), zones agricoles hétérogènes (4,9 %).

Démographie : au plus bas au début des années 80 (52 habitants), la population de Béduer n'a cessé de croître pour doubler en 2020 (106 habitants).

Agriculture : il n'y a plus sur la commune que deux exploitations agricoles, toutes deux en ovins-caprins. On en dénombrait encore 11 au recensement de 1988. La taille moyenne des unités restantes est d'un peu plus de 200 ha.

Patrimoine :

- **Église Saint-Étienne** : l'édifice est référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie.
- **3 dolmens**.

entrée du bourg

parc photovoltaïque citoyen

paysage caussenard

caselle

Saint-Pierre Toirac

Commune lotoise, Saint-Pierre Toirac est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Occupation des sols : Commune caussenarde pour l'essentiel, Saint-Pierre Toirac est bordée sur sa partie au sud par la rivière Lot et présente un paysage rivulaire plus ouvert sur 20% de sa surface. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (66,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (66,5 %), zones agricoles hétérogènes (16,1 %), prairies (14,8 %), eaux continentales (2,6%).

Démographie : au plus bas encore au début des années 2000 (121 habitants), la population de la commune se redresse depuis pour atteindre 159 habitants en 2020.

Agriculture : il n'y a plus sur la commune que trois exploitations agricoles, à orientation technico-économique polyculture-élevage. On en dénombrait encore 9 au recensement de 1988. La taille moyenne des unités restantes est restée stable autour de 80-90 ha.

Patrimoine :

- **Eglise Saint-Pierre** (XII^{EME} siècle) : édifice classé au titre des monuments historiques en 1903. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy. Chapiteaux ornés.
- **Dolmens :** dolmen des Cazelles Longues / dolmen de Pierre Grosse.

place du village

porte médiévale et bourg

église St-Pierre

tombes

Larroque Toirac

Commune lotoise, Larroque Toirac est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Occupation des sols : Commune caussenarde pour l'essentiel, Larroque Toirac est bordée sur sa partie au sud par la rivière Lot et présente un paysage rivulaire plus ouvert sur un quart de sa surface. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (51,2 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (57 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (32,3 %), prairies (26,9 %), zones agricoles hétérogènes (24,3 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (12,1 %), eaux continentales (4,4 %).

Démographie : malgré un ressaut au milieu des année 2000 (160 habitants en 2005), la commune connaît une baisse ininterrompue de sa population depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Celle-ci est de 135 habitants en 2020.

Agriculture : il n'y a plus sur la commune que trois exploitations agricoles, à orientation technico-économique polyélevages, dont équidés. On en dénombrait encore 12 au recensement de 1988, la chute du nombre d'unités s'étant accélérée au début du XX^{ème} siècle.

Patrimoine :

- **Château médiéval de Larroque-Toirac (XII^{ème}-XV^{ème} siècle)** : édifice classé au titre des monuments historiques en 1995.
- **Pigeonnier** du château.
- **Eglise Saint-Affre**.
- **Maisons médiévales**.

château

maisons médiévales

pigeonnier

paysage cultivé de bord de Lot

Montbrun

Commune lotoise, Montbrun est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Occupation des sols : Commune caussenarde pour l'essentiel, Montbrun est perchée sur un promontoire rocheux qui domine le Lot et fait face aux falaises du Saut de la Mounine. La commune présente un faciès paysager de causses sur son plateau, hormis dans son extrême sud où le méandre, plat et resserré, fait la part belle aux cultures de bord du Lot. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (76,1 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (62,3 %), zones agricoles hétérogènes (18,5 %), forêts (13,8 %), eaux continentales (5,4 %).

Démographie : la population connut son niveau le plus bas au début des années 80 (62 habitants). Elle s'est redressée fin du XX^{ème} pour se stabiliser depuis autour de 100-110 habitants.

Agriculture : après une chute du nombre d'exploitations agricoles fin du XX^{ème} siècle, passant de 13 unités à 7, on constate une stabilisation depuis lors. L'orientation technico-économique des exploitations actuelles est de la polyculture-élevage.

Patrimoine :

- **Eglise Saint-Blaise**.
- **Château fort de Montbrun** (XIII^{ème} siècle) : classée au titre des monuments historiques en 1984.
- **Dolmens :** dolmen des Aguals, inscrit au titre des monuments historiques en 2001 / Dolmens de la Combe de l'Ours .
- **Igue de Toulze,** près du mas de Toulze, sur la route reliant Cadrieu à Gréalou.

bourg sur son promontoire

vue intérieure du bourg perché

roches affleurantes au bord du plateau

le bourg face au Saut de la Mounine

Cadrieu

Commune lotoise, Cadrieu est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Occupation des sols : Commune caussenarde pour l'essentiel aux paysages de forêts de chênes pubescents et de pelouses plus ou moins embroussaillées, Cadrieu est en revanche bordée à l'est et au sud par la rivière Lot, proposant des paysages plus ouverts mais sur une frange restreinte de son territoire.
L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (80,2 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (63,2 %), forêts (17 %), zones agricoles hétérogènes (9,1 %), terres arables (5,4 %), eaux continentales (5,3 %).

Démographie : la population a connu son niveau le plus bas au début des années 80 (68 habitants). Elle s'est redressée fin du XX^{ème} pour atteindre un maximum de 173 habitants en 2012 avant de décroître à nouveau (155 habitants en 2020).

Agriculture : on ne dénombre plus que 4 exploitations agricoles en 2020 (orientation technico-économique en polyculture-élevage) après en avoir compté le double à la fin des années 80.

Patrimoine :

- **Château de Cadrieu** (XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles) : maison seigneuriale.
- **Église Saint-Pierre.**
- **Résurgence de Landenouze :** alimentation via le causse de St-Chels.

château

cévenne surplombant le Lot

paysage caussenard

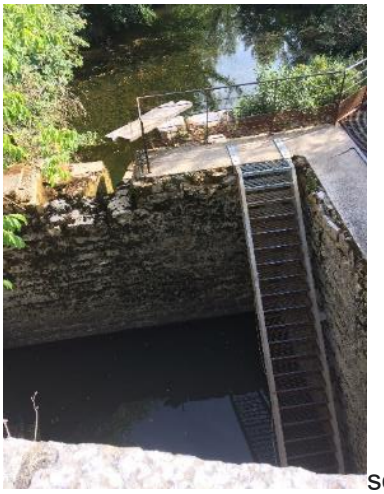 source de Landenouze

Extension Secteur Ouest

Laroque-des-Arcs (Bellefont-la-Rauze)

Laroque-des-Arcs est une commune au paysage typique de la vallée du Lot. Bordé au Sud par le Lot, la partie nord est caractérisée par des pechs boisés de Chênes pubescents surplombant la combe du ruisseau de Bellefont. On retrouve des pelouses du Mesobromion caractéristiques des Causses. Les versants exposés au Sud présentent une végétation avec une nette influence méditerranéenne. La biodiversité remarquable est identifiée principalement sur le Lot avec les deux ZNIEFF de type 1 et 2.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège des milieux alluviaux : l'intérêt piscicole est fort avec l'Anguille d'Europe en danger critique de disparition au niveau mondial, européen et français, le Toxostome et le Brochet, vulnérables au niveau national ou encore la Vandoise rostrée, espèce remarquable dont les sites de reproduction sont protégés. Un intérêt particulier est à mentionner avec la présence avérée de deux libellules protégées au niveau national la Cordulie métallique, le Gomphe de Graslin et d'intérêt communautaire, et le Trithémis pourpré et la Cordulie métallique, déterminante et rare dans le département. A noter également la présence avérée de la Loutre d'Europe.

Cortège forestier : d'affinité méditerranéenne, les bois sont marqués par la présence du Chêne pubescent avec la présence, du Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*). Le Pic mar est identifié comme nicheur sur la commune.

2. Zonages d'intérêts écologiques

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
Laroque des Arcs			11.8	11.8		3.72

	Nom
ZNIEFF 2	*Moyenne vallée du Lot*
ZNIEFF 1	*Cours moyen du Lot*
Site Inscrit	*Chapelle St-Roch et ses abords*

Arcambal est une commune au paysage typique de la vallée du Lot. Le Lot qui traverse la commune est bordé par des versants boisés et des falaises qui se jettent dans la rivière. Le lit majeur subit une pression agricole importante où se retrouve en fond de vallée de grandes zones de cultures réduisant à son strict minimum la ripisylve. Au-dessus, le plateau calcaire présente des habitats déterminants et d'intérêt de pelouses xériques et de pelouses du Mesobromion. Ici les pelouses dominant la vallée témoignent d'une nette influence méditerranéenne. Les dalles rocheuses et falaises sont d'intérêt majeur, en atteste la présence d'un Arrêté Préfectoral de Protection Biotope (APPB) en faveur de la préservation des rapaces rupestres. Au Nord, l'ambiance est assez fermée avec majoritairement une forêt de Chênes pubescents. Enfin des forêts de ravins (talio-acerion) et les sources d'eau calcaire (Cratoneurion) ajoutent de l'intérêt à la mosaïque d'habitats et présentent des végétations très spécifiques. Au Sud, débute le Causse de Limogne majoritairement constitué de landes calcicoles, de combes sèches. A noter la présence d'une igue sur la commune (igue de Cussoulis) servant ponctuellement d'abri pour les chiroptères hivernants.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège caussenard de pelouses sèches et landes : le cortège d'espèces floristiques est remarquable, citons la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), protégée nationalement, le Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus*), d'intérêt communautaire, la Leuzée conifère (*Rhaponticum coniferum*) et la Renoncule à feuilles de graminée (*Ranunculus gramineus*), protégées régionalement, l'Hysope officinale (*Hyssopus officinalis*), la Bugrane striée (*Ononis striata*), l'Ornithogale de Gussone (*Ornithogalum gussonei*), déterminantes ZNIEFF, auxquels on ajoutera la présence remarquable de l'Armoise Blanche (Artemisia alba), bien que non déterminante. L'enjeu faunistique est présent avec une belle population nicheuse de Fauvettes passerinette et une petite population de Lézards ocellés.

Cortège des falaises calcaires : citons la présence de la Corbeille d'argent à gros Fruits (*Hormathophylla macrocarpa*), protégée en France, l'Épilobe de Dodone (*Epilobium dodonaei*), protégée régionalement et très localisée dans le Lot, la Minuartie à rostre (*Minuartia rostrata*), en limite d'aire sur le Lot et déterminante, tout comme le Clypéole jonthlaspi (*Clypeola jonthlaspi*), la Petite linaire à feuilles d'origan (*Chaenorhinum origanifolium)* et le Silène saxifrage (*Silene saxifraga)*. Les falaises sont d'intérêt pour le Martinet à ventre blanc, le Faucon pèlerin et le Pigeon colombin qui y nichent.

Cortège forestier : d'affinité méditerranéenne, les bois sont marqués par la présence du Chêne vert (*Quercus ilex*), du Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*), du Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*). Un couple de Circaète Jean-le-Blanc est nicheur sur la commune, on citera aussi la présence du Pic mar. Le Grand capricorne, coléoptère protégé, se retrouve dans les arbres sénescents.

Cortège des milieux alluviaux : l'intérêt piscicole est fort avec l'Anguille d'Europe en danger critique de disparition au niveau mondial, européen et français, le Toxostome et le Brochet, vulnérables au niveau national ou encore la Vandoise rostrée, espèce remarquable dont les sites de reproduction sont protégés. Un intérêt particulier est à mentionner avec la présence avérée de la Cordulie à corps fin, la Cordulie splendide, le Gomphe de Graslin, odonates

protégés au niveau national et d'intérêt communautaire, et la Cordulie métallique, déterminante et rare dans le département. A noter la présence avérée de la Loutre d'Europe.

2. Zonages d'intérêts écologiques

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
ARCAMBAL	364	0,2281	521,3874	760,0697	0,9737	51,5433

	Nom
APPB _ Rapaces	*Falaise du Cuzoul*
ZNIEFF 2	*Moyenne vallée du Lot*
ZNIEFF 1	*Mont St-Cyr et environs, pechs et combes calcaires au sud de Cahors entre St-Georges et Le Montat*
ZNIEFF 1	*Pelouses, landes et bois du Midi des Raxols, des Cotes et du Travers de l'Igue*
ZNIEFF 1	*Versant de la vallée du Lot et pechs attenants entre Laumet et Mondies*
ZNIEFF 1	*Cours moyen du Lot*
N2000	*Moyenne vallée du Lot inférieure*
Site Inscrit	*Château et ses abords*
Site Inscrit	*Hameau e le château de Bears*

Montdoumerc

Montdourmec, commune au paysage typique du Quercy blanc, constitué de « serres » dominées par des landes calcicoles à Genévrier commun et Genêt cendré. Sur les versants du Lemboulas s'échelonnent des prairies de fauche, de grandes zones de prairies temporaires ou de pelouses sèches. Le Lemboulas, ruisseau de type méditerranéen présente un débit d'eau important en hiver entrainant des inondations régulières et des périodes d'étiage très marqué avec un écoulement parfois souterrain. Une importante retenue se situe sur la commune entraînant un creusement du lit alarmant. Les prairies naturelles humides en fond de vallon accueillent des espèces typiques d'intérêt.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège prairies naturelles humides et cours d'eau : la richesse botanique est attestée avec des espèces déterminantes ZNIEFF, le Brome en grappe (*Bromus racemosus*), l'Orchis élevé (*Dactylorhiza elata*), l'Euphorbe poilue (*Euphorbia villosa*), la Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) et la Grande pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*). On retrouve la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) qui abonde localement tout le long du ruisseau, l'espèce est protégée dans le département. La richesse entomologique se retrouve avec l'Agrion de Mercure, lié aux eaux de bonne qualité et protégé au niveau national, la Cordulie métallique, déterminante et rare dans le département. De même on retrouve le Grillon des marais, déterminant ZNIEFF. Le Damier de la Succise, d'intérêt communautaire et protégé au niveau national, se retrouve ici dans des zones plus humides.

Cortège des pelouses sèches : la richesse des pelouses sèches de la commune est moins connue mais il est à noter la présence du Lézard ocellé, espèce protégée avec au moins une station connue, la présence de la Pie-grièche écorcheur bénéficiant d'un PNA, le Liseron des Cantabriques (*Convolvulus cantabricus*) bénéficiant d'une protection régionale, le Decticelle des friches et le Grillon noirâtre, deux orthoptères déterminants ZNIEFF.

Cortège des chênaies claires : citons la présence remarquable de la Tulipe sylvestre (*Tulipa sylvestris subsp. australis*), protégée au niveau national, la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), déterminante ZNIEFF, et la présence du Pic mar, très localisé dans le département.

2. Zonages d'intérêts écologiques

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
MONTDOUMERC				308,3533		

	Nom
ZNIEFF 1	*Serres de St-Paul de Loubressac*
ZNIEFF 1	*Ruisseau du Lemboulas et ruisseaux affluents*

Secteur Ouest

Zonages environnementaux

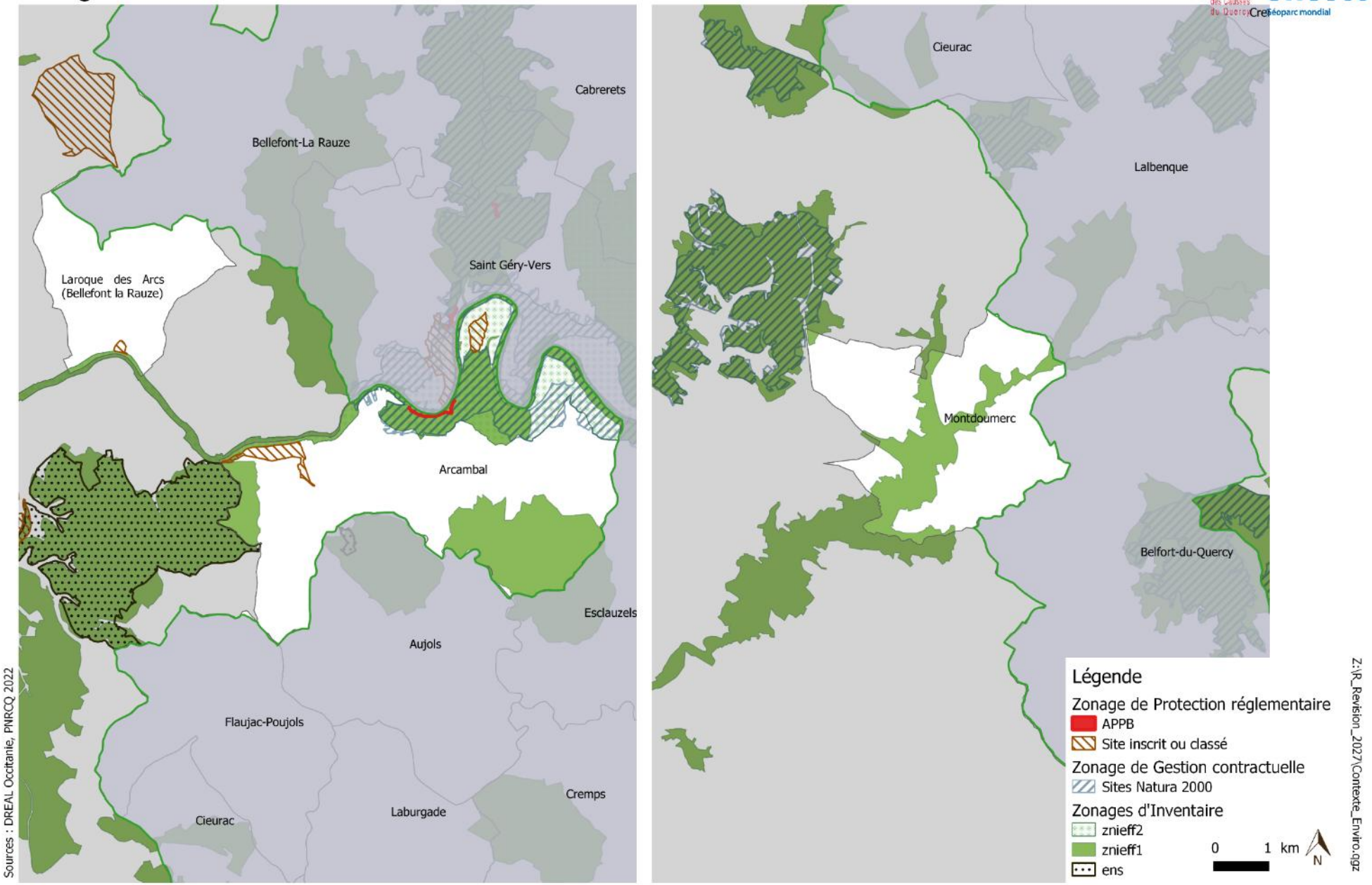

Sources : DREAL Occitanie, PNRCQ 2022

Z:\R_Revision_2027\Contexte_Enviro.qgz

Laroque-des-Arcs (Bellefont-la-Rauze)

Village lotois, Laroque-des-Arcs est devenue commune déléguée de la commune nouvelle de Bellefont-la-Rauze, créée au 1er janvier 2017 par fusion des communes de Cours, Valroufié et donc Laroque-des-Arcs. La commune de Bellefont-la-Rauze est membre de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Bellefont-la-Rauze est devenue membre du Parc à sa création en 2017 mais pour les seuls secteurs de Cours et de Valroufié, communes qui avaient adhéré au Parc dès sa création en 1999. Bellefont-la-Rauze est donc la seule commune partiellement classée en Parc du fait du non classement de Laroque-des-Arcs. Intégrer Laroque-des-Arcs au périmètre d'étude offre la possibilité à Bellefont-la-Rauze d'être classée en Parc en totalité en 2027.

Laroque-des-Arcs est une commune caussenarde mais qui se distingue de ses deux voisines par le fait qu'elle est bordée par le Lot sur sa partie sud. Le bourg s'est construit à l'embouchure de la Rauze, petit ruisseau situé dans un vallon qui la traverse de part en part selon un axe nord-sud perpendiculaire au Lot.

Située à 5 km à l'Est de Cahors, elle constitue la porte d'entrée du Parc des Causses du Quercy le long de la route touristique de la vallée du Lot qui mène à St-Cirq-Lapopie puis Cajarc et Figeac. Le Parc et la commune ont été associés pour le projet des jardins paysages en vallée du Lot entre 2014 et 2019.

Démographie : C'est entre les deux guerres que la population de Laroque-des-Arcs était au plus bas avec 200 habitants. Depuis, le nombre d'habitants ne cesse de progresser régulièrement pour dépasser les 500 habitants au moment de la fusion. La population totale de Bellefont-la-Rauze était de 1213 habitants en 2020.

Patrimoine :

Acqueduc Divona (Ier) : vestiges

Tour de péage (XIIème), inscrit au titre des Monuments historiques

Château de Laroque, inscrit au titre des Monument historiques

Chapelle St-Roch (1862)

Ancien couvent des Recollets (actuelle mairie)

vue générale

chapelle St-Roch

château des anglais

bord du Lot

Arcambal

Commune lotoise, Arcambal est membre de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors. Arcambal est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.
Très étendue, la commune est traversée par deux voies du chemin de St-Jacques de Compostelle (voie du Célé GR651 et voie de Rocamadour GR 36-46) ainsi que par la Via Causs'mos du Parc. 2 jardins paysage, conçus avec le Parc, y ont été créés en 2014, l'un au centre-bourg, l'autre dans le hameau de Béars.

Occupation des sols : Commune essentiellement caussenarde sur 90% de son territoire (en limite nord du causse de Limogne), avec une forte proportion de bois (chêne pubescent dominant) et de pelouses sèches ou landes à genévriers, Arcambal n'en est pas moins aussi une commune rivulaire sur sa frange nord où des falaises abruptes surplombent la vallée du Lot occupée par quelques secteurs cultivés (céréales, maraichage), des boisements alluviaux et des prairies humides. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (73,2 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (69,4 %), zones agricoles hétérogènes (17,9 %), eaux continentales (4,4 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (3,8 %), zones urbanisées (2,6 %), prairies (1,8 %).

Démographie : la population d'Arcambal était au plus bas à la fin des années 60 (409 habitants). Elle n'a cessé de croître depuis, bénéficiant de la proximité de Cahors, faisant plus que doubler son nombre pour atteindre 986 habitants en 2020.

Agriculture : Si la tendance baissière du nombre d'exploitations agricoles se vérifiait comme ailleurs depuis des années, c'est assez tardivement, entre 2010 et 2020 qu'Arcambal a connu une chute importante de ce nombre passant de 17 unités en 2010 à 9 en 2020. Les exploitations sont majoritairement en polyculture élevage (céréales, maïs, maraîchage mais aussi bovins ou ovins).

Patrimoine :

- **Eglise Saint-Antoine** (XV^{ème} siècle).
- **Eglise Notre-Dame de l'Assomption** (hameau de Pasturat).
- **Château du Bousquet** (privé) : inscrit au titre des monuments historiques depuis 1979.
- **Castrum** (hameau de Béars) : ruines dominant la vallée du Lot.
- **Nombreuses caselles.**
- **Igue du Cussoulis.**

église Saint-Antoine dans le bourg

château du Bousquet

vallée du Lot à Béars

igue du Cussoulis

Montdoumerc

Commune lotoise, Montdoumerc est membre de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne. C'est la seule commune de cette Communauté de communes, au sud du Parc, à n'être pas classée en PNR.

Occupation des sols : commune du Quercy blanc, Montdoumerc est traversée par le ruisseau du Lamboulas. Montdoumerc présente un paysage ouvert et cultivé (grandes cultures, vignes, vergers…), de coteaux, propre à ce secteur sud-ouest du Parc, coupé par la vallée humide du Lamboulas et ponctué de bois épars. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (79,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : terres arables (39,1 %), zones agricoles hétérogènes (32,4 %), forêts (18,3 %), prairies (8 %), zones urbanisées (2,2 %).

Démographie : au plus bas à la fin des années 60 (304 habitants), la population n'a cessé de croître depuis, bénéficiant de la proximité de Cahors, pour atteindre 554 habitants en 2020.

Agriculture : malgré une tendance baissière et régulière du nombre d'exploitations agricoles depuis plusieurs décennies, Montdoumerc n'en reste pas moins une commune agricole qui compte encore 15 exploitations en 2020, essentiellement tournées vers la polyculture et avec une taille moyenne par exploitation qui est passée de 26 ha en 1988 à 80 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Église Saint-Laurent** : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général de la région Occitanie.
- **Moulins** à vent et à eau.
- **Pigeonniers.**
- **Plan d'eau de Lartigue.**

patrimoine bâti dans le bourg

église Saint-Laurent

moulin à vent en crête

cultures en Quercy blanc

Extension Secteur Sud

Puylagarde – Saint Projet – Loze – Lacapelle Livron –Mouillac - Caylus

Le secteur de la frange Sud du Parc présente une grande richesse écologique. Les 6 communes de Caylus, Lacapelle-Livron, Loze, Mouillac, Puylagarde et Saint-Projet, dévoilent une mosaïque d'habitats et de paysages particulièrement intéressante pour la biodiversité associée. Dans le prolongement du causse de Limogne, le territoire est marqué de vallées creusées dans le plateau calcaire. En grande partie dominées par des habitats boisés de chênaie pubescente, les zones de sous-bois abritent des espèces d'intérêts. Le paysage de plateaux calcaires et de « pechs » est aussi marqué par la présence d'habitats à enjeux tels que les pelouses sèches du Mesobromion du Quercy et du Xerobromion du Quercy ; ces milieux de causse aride sont accentués par la présence d'affleurement rocheux. Marquée par de nombreuses combes et vallées (la Bonnette, la Lère), la mosaïque d'habitats s'enrichit de prairies humides de fauche parfois inondables, dont l'enjeu de conservation est une priorité dans un contexte où ces secteurs restent très localisés sur le Causse et servent de fait de refuges et de corridors à un ensemble d'espèces. Enfin le territoire est ponctué de zones à enjeux de plus petites tailles, mares et cavités à chiroptères, dont la diversité et les besoins de conservation ne sont plus à démontrer en raison des cortèges d'espèces qui y sont associés. Plusieurs cavités d'intérêts pour les chiroptères font déjà l'objet de suivis réguliers par le CEN.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège caussenard de pelouses sèches et landes : un important cortège d'espèces d'intérêts est associé à la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), l'Orchis de Provence (Orchis provincialis) et l'Aster amelle (Aster amellus), protégées en France, mais aussi le Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus*) et la Renoncule à feuilles de graminée (*Ranunculus gramineus*), protégées régionalement. Ces secteurs attirent une avifaune nicheuse riche : Fauvettes passerinette et pitchou, Pipit rousseline, Busard cendré, Pie-grièche écorcheur et à tête rousse et Bruant ortolan, espèces en fort déclin et particulièrement localisées dans la région. A noter que le causse de Caylus héberge la plus forte population d'Œdicnème criard du Tarn-et-Garonne, espèce en déclin en France. On retrouve deux reptiles d'intérêt communautaire à forte affinité méridionale, à savoir le Lézard ocellé et la Coronelle girondine. Plusieurs papillons protégés sont référencés : Nacré de la Filipendule, Damier de la Succise, Thécla de l'Orme.

Cortège forestier clair et boisements de vallée : on note la présence remarquable en sous-bois du Millet verdâtre (*Piptatherum virescens*), graminée protégée en France, ainsi que du Muguet (*Convallaria majalis*), espèce protégée, actuellement connue sur deux stations dans le Tarn-et-Garonne. Côté avifaune, les boisements matures abritent également le Circaète Jean-le-Blanc et le Pic mar.

Cortège des prairies humides : la richesse liée aux zones humides se révèle avec la Fritillaire pintade (*Fritilaria meleagris*), protégée dans le Tarn-et-Garonne, et le Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*), protégé au niveau national. Certains cours d'eau des vallons annexes alimentent des ruisseaux de surface d'assez bonne qualité pour abriter des populations

remarquables d'Écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Il faut noter la présence de la Bouvière (*Rhodeus sericeus*) un poisson très localisé, protégé au niveau national et européen. Deux espèces de libellules déterminantes ont aussi été contactées sur les vallées : la Cordulie métallique et le Caloptéryx hémorroïdal.

2. Zonages d'intérêts écologiques

Le territoire présente un maillage de périmètres d'inventaire et de périmètres réglementaires ou de gestion, intéressant du fait de sa densité. Seule la commune de Caylus dispose d'un périmètre Natura 2000 permettant d'assurer une gestion contractuelle du site, gestion portée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Loze et Mouillac sont recouverts à plus de 60% par un zonage ZNIEFF de type 2, Caylus et Lacapelle-Livron voient leur territoire également recouvert à plus de 40% par ce même zonage.

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF2 (ha)	ZNIEFF1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
SAINT-PROJET			897,4131	172,9826		166,6584
PUYLAGARDE			8,4453			1,7825
LACAPELLE-LIVRON			671,546			25,4782
CAYLUS	35		3936,2158	310,4459	18,0755	342,2995
LOZE			822,31	123,3119		69,6887
MOUILLAC			539,232	250,5076		0,2341

Zonage	*Nom*
N2000	*Causse de Gaussou et sites proches*
ZNIEFF 1	*Vallée sèche de Mouillagol et plateau de Ganiole*
ZNIEFF 1	*Bois d'Aubrelong, Vallée de la Lère morte et vallons annexes*
ZNIEFF 1	*Butte de Racanières et Pech Cagnac - Caylus*
ZNIEFF 1	*Vallons bocagers du ruisseau de Boulat et des cours d'eau tributaires*
ZNIEFF 1	*Grottes de St-Géry et vallée encaissée de la Bonette*
ZNIEFF 1	*Vallée de St-Symphorien*
ZNIEFF 2	*Causse de Caylus, vallée de Sietges et haute vallée de la Lère*
ZNIEFF 2	*Vallée de la Bonnette et vallée de la Seye*
ENS	*Cirque de Labarthe*
Site Inscrit	*Eglise ancienne de St-Amans, son cimetière et ses abords*
Site Inscrit	*Bois de la Barthe*
Site Inscrit	*Site de Nd-Dame-de-Livron et son environnement*
Site Inscrit	*Château et garenne de Mondésir avec la totalité des arbres*
Site Inscrit	*Cascade de St-Pierre de Livron et leurs abords*
Site Inscrit	*Le rocher tremblant*
Site Inscrit	*Vallon de St-Symphorien*
Site Inscrit	*Site archéologique de Cantayrac*
Site Inscrit	*Grotte de St-Géry*
Site Inscrit	*Château et ses abords (St-Projet)*
Site Inscrit	*Chapelle Nd-Dame de Lugan*
Site Inscrit	*Château de Cornusson ses dépendances et abords*

Secteur Sud

Zonages environnementaux

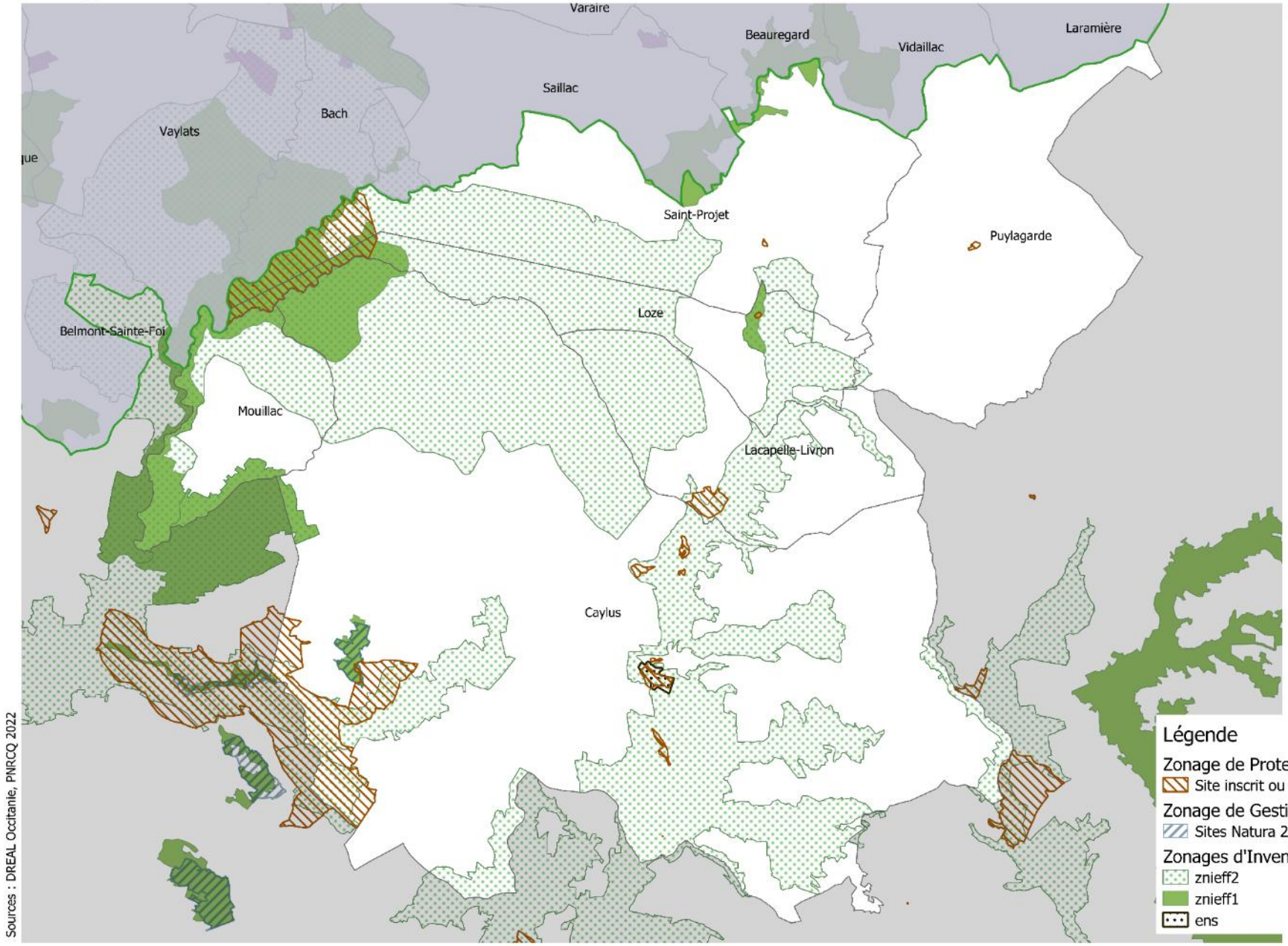

Sources : DREAL Occitanie, PNRCQ 2022

Z:\R_Revision_2027\Contexte_Enviro.qgz

Puylagarde

Commune du Tarn-et-Garonne, en limite du Lot et de l'Aveyron, Puylagarde est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Puylagarde est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.
La commune délimite une ligne de partage des eaux entre les bassins versants du Lot et de l'Aveyron : igue de Benac (Puylagarde) dont les eaux ressortent à Lantouy (Cajarc) à 25 km au nord (colorations effectuées dans les années 60) / eaux de la rivière Bonnette, affluent de l'Aveyron au sud.

Occupation des sols : à cheval entre le Causse (Causse de Caylus, prolongement du causse de Limogne) et le Limargue, Puylagarde est drainée par la rivière de la Bonnette qui y prend sa source ainsi que par un ensemble de petits ruisseaux, ceux de St-Laurent, Bosc blanc, Laborde ou Escaude. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (79,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : prairies (51,9 %), zones agricoles hétérogènes (27,6 %), forêts (18,7 %), zones urbanisées (1,8 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 90 en passant sous les 300 habitants, la commune a connu ensuite un redressement de sa population qui se stabilise depuis les années 2010 autour de 330-340 habitants.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles, majoritairement en polyculture-élevage, connaît une baisse régulière depuis plusieurs décennies mais avec un niveau encore fort de 20 unités en 2020. La surface moyenne par exploitation est passée de 32 ha en 1988 à 71 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Château** (XIV^{ème}-XVI^{ème} siècle) (privé).
- **Eglise Saint-Jacques** (XII^{ème}-XV^{ème} siècle) : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie. Nombreux objets référencés dans la base Palissy.
- **Chapelle du sanctuaire Notre-Dame de Lugan** (XI^{ème}-XII^{ème} siècles) : site primitif de la commune, prairie attenante qui constitue la limite de partage des eaux (inversion du sens d'écoulement dans certaines situations hydrologiques).
- **Petit patrimoine** : lavoirs, puits, moulins, colombier (Virbal), pigeonniers.

château

église Saint-Jacques

Notre-Dame de Lugan

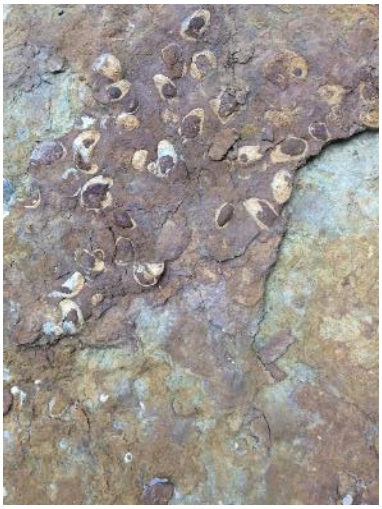
dalle fossilifère affleurante

Saint-Projet

Commune du Tarn-et-Garonne, en limite du Lot, Saint-Projet est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Saint-Projet est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : Saint-Projet est une commune essentiellement caussenarde pour les 4/5ème de son territoire, causse de Caylus, en grande partie occupée par le camp militaire de Caylus. Sur le reste de sa surface, plus Terrefort (extrême est), Saint-Projet est drainée par la rivière Bonnette et par deux ruisseaux, ceux de Saint-Laurent et de Bigorre. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (55,7 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : prairies (34 %), forêts (31 %), zones agricoles hétérogènes (21,7 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (13,3 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 90 (219 habitants), la commune a connu ensuite un redressement de sa population qui se stabilise depuis les années 2010 autour de 270-280 habitants.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles, majoritairement en polyculture-élevage, connaît une baisse régulière depuis plusieurs décennies mais avec un niveau encore fort de 14 unités en 2020. La surface moyenne par exploitation est passée de 28 ha en 1988 à 73 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Château de Saint-Projet** (XIIIème siècle-modifié XVIIIème siècle) : Marguerite de Valois, dite « La reine Margot », y a passé deux jours les 26 et 27 septembre 1585.
- **Église Saint-Projet** : ancienne propriété de l'abbaye de Marcilhac (Lot). Saint Projet, ou Projectus, était évêque d'Imola en Emilie au Vème siècle.
- **Église Saint-Pierre-aux-liens** de Saillagol.
- **Dolmen** du Pech de la Crabe.
- **Petit patrimoine :** lavoirs, moulin à vent, caselle.

château de « la Reine Margot »

vue du bourg

bâti traditionnel

église Saint-Projet

Loze

Commune du Tarn-et-Garonne, Loze est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Loze est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : Loze est une commune essentiellement caussenarde pour les 4/5ème de son territoire, causse de Caylus, en grande partie occupée par le camp militaire de Caylus. Elle est bordée à son extrême ouest par le ruisseau de la Lère. Sur le reste de sa surface (est), Loze présente un faciès lié au Terrefort, précédé d'une forte rupture de pente entre le causse et la vallée de la rivière Bonnette alimentée par un ensemble de petits ruisseaux. On remarque plusieurs grottes dans les falaises dont l'une d'entre-elles, la grotte de St-Géry, constitue la résurgence de la perte du Cros à Saillac (Lot). L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (65,2 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (74,5 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (44,7 %), zones agricoles hétérogènes (25,6 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (20,5 %), prairies (9,2 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 75 (83 habitants), la commune a connu ensuite un lent redressement de sa population qui se stabilise depuis les années 2010 autour de 120-130 habitants.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles, majoritairement en bovins viande, est bas depuis plusieurs années mais stable, à 5 unités, depuis vingt ans. La surface moyenne par exploitation, modeste, est passée de 35 ha en 1988 à 51 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Église Saint-Martin** : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie. Plusieurs objets référencés dans la base Palissy.
- **Chapelle Saint-Caprais** de Monille (XVIème siècle).
- **Petit patrimoine :** 8 moulins à eau, fours à pain, bassin, lavoir, caselles.
- **Château de La Roque de Loze** (vestiges)**.**
- **Site archéologique** de St-Alby (occupation au néolithique).
- **Résurgence de St-Géry** (source vauclusienne).

église Saint-Martin

rupture de pente entre causse et vallée

source et lavoir

causse, vallée de la Bonnette et moulin

Lacapelle-Livron

Commune du Tarn-et-Garonne, Lacapelle-Livron est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Lacapelle-Livron est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027. Le village a conservé les vestiges d'une commanderie de l'ordre du Temple, dévolue à l'ordre de l'Hôpital au début du XIV^{ème} siècle.

Occupation des sols : Lacapelle-Livron est une commune à cheval entre le causse de Caylus et le Terrefort. Elle est partagée en deux par la vallée de la Bonnette irriguée sur sa partie Est (hameau de St-Peyronis) par les ruisseaux de Bagnères, de Barayrou et de l'Escaude. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (63,9 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones agricoles hétérogènes (31,1 %), forêts (28 %), prairies (25 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (8,2 %), terres arables (7,8 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 60 (151 habitants), la commune a connu ensuite un regain régulier de sa population qui a atteint 195 habitants en 2020.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles, majoritairement en polyculture-élevage, connaît une baisse régulière depuis plusieurs décennies pour se situer à 9 unités en 2020. La surface moyenne par exploitation, modeste, est passée de 39 ha en 1988 à 77 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Commanderie templière** (XIII^{ème} siècle) (privée) **:** inscrite au titre des monuments historiques.
- **Chapelle Notre-Dame** de la commanderie des Templiers (XIII^{ème} siècle), puis église paroissiale au XV^{ème} siècle : inscrite au titre des monuments historiques.
- **Pigeonnier des Templiers :** inscrit au titre des monuments historiques en juin 1971.
- **Halle** (XIV^{ème} siècle) : inscrite au titre des monuments historiques.
- **Chapelle Notre-Dame-des-Grâces** (XV^{ème} siècle) : édifice classé au titre des monuments historiques en 1948.
- **Église Saint-Pétrone** (Saint-Peyronis) : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie. Plusieurs objets référencés dans la base Palissy.
- **Chapelle Saint-Jean** (XVII^{ème} siècle).
- **Maison du XV^{EME} siècle** : inscrite aux monuments historiques en juin 1926.
- **Petit patrimoine** : fours à pain, pigeonniers, lavoirs, moulin à eau.

commanderie templière

église templière fortifiée

halle

chapelle Notre-Dame-des-Grâces

Mouillac

Commune du Tarn-et-Garonne, en limite du Lot, Mouillac est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Mouillac est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : composée de 6 hameaux implantés en fonction des points d'eau, Mouillac est une commune entièrement caussenarde (causse de Caylus), bordée à l'ouest par le ruisseau de la Lère, au nord par celui de Poux-Nègre et au sud par celui de Mouillagol. Le camp militaire de Caylus occupe la plus grande partie du secteur caussenard de la commune au nord. On y trouve plusieurs des plus belles phosphatières du Quercy. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (76,3 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (71,6 %), zones agricoles hétérogènes (23,7 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (4,7 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 70 (39 habitants), la commune a connu ensuite un regain régulier de sa population qui oscille aujourd'hui entre 90 et 100 habitants.

Agriculture : l'agriculture est en régression forte. Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse sensible, ne comptant plus en 2020 que 3 unités sur une surface moyenne très faible de 20 ha (contre 28 ha en 1988).

Patrimoine :

- **Église Saint-Jean-Baptiste** (XIX^{ème} siècle) : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie. Nombreux objets référencés dans la base Palissy dont une mise au tombeau de la Manufacture Virebent.
- **Moulins** : à vent du Pouget**, à eau**
- **Petit patrimoine :** puits (chaîne), fontaines, pigeonniers, fours à pain,
- **Phosphatières.**

église Saint-Jean-Baptiste

moulin à vent

puits en série sur une couche imperméable

Caylus

Commune du Tarn-et-Garonne, Caylus est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Caylus est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : Caylus est une commune caussenarde (causse de Caylus), très étendue. Deux tiers de sa superficie, à l'ouest, sont caussenards (causse de Caylus) et un tiers, à l'est, relève du Terrefort. Au centre, la vallée de la Bonnette, ainsi que le bourg font office de limite entre les deux secteurs. Le camp militaire de Caylus couvre une grande part de la zone caussenarde et abrite le grand nombre de phosphatières parmi les communes concernées. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (57,7 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (36,8 %), zones agricoles hétérogènes (36,7 %), prairies (19 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (4,2 %), terres arables (2 %), zones urbanisées (0,8 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (0,5 %).

Démographie : ayant atteint son niveau de population le plus bas dans les années 90 (1308 habitants), la commune a connu ensuite un net rebond pour atteindre 1526 habitants en 2005. Depuis la population a tendance à stagner (1489 habitants en 2020).

Agriculture : malgré une baisse importante, mais classique, du nombre d'exploitations agricoles dans la commune tout au long de la seconde partie du XX^{ème} siècle, on dénombre encore 53 exploitations en 2020 à Caylus. Orientées vers l'élevage, ovin ou bovin, ou la polyculture selon la nature des sols, les exploitations restantes ont vu leur taille moyenne passer de 32 ha fin des années 90 à 86 ha actuellement.

Patrimoine :

- **Plusieurs églises**, une dizaine, dont celle, fortifiée, de Saint-Jean Baptiste (XIV^{ème} siècle), édifice classé au titre des monuments historiques (plusieurs objets référencés dans la base Palissy.
- **Village médiéval,** labellisé « petite cité de caractère » : maisons anciennes (maison des Loups...), halle, place du marché.
- **Château**, **manoir** de Gauléjac (XV^{ème} siècle), **pigeonnier** de Racanière…
- **Habitat gallo-romain** et voie romaine.
- **Dolmen**, tumulus de Saoul.
- **Phosphatières, Grotte** du four et **cascade pétrifiante** de St-Pierre Livron (site inscrit depuis 1942).
- **Lac** en contrebas du bourg (ENS).

bourg dans la vallée de la Bonnette

bourg médiéval

halle et place du marché

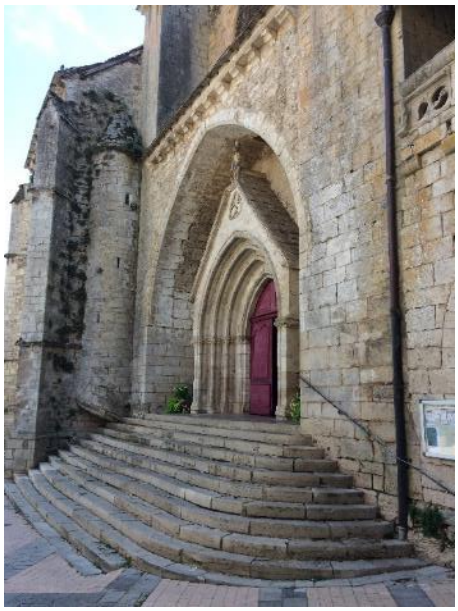 église St-Jean Baptiste

cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

www.cereg.com